

Guy de Meuron

# Le Régiment Meuron

1781 - 1816



Le Forum Historique

Le Régiment Meuron

Guy de Meuron

« Cet ouvrage représente un effort considérable et une importante contribution à l'histoire du service étranger. L'auteur dispose d'une documentation abondante, souvent originale. L'articulation des chapitres est heureuse, le récit fluide, le ton personnel. Si les documents annexes y occupent une place importante, leur présence se justifie pleinement, car on y trouve une mine de renseignements, tirés des sources authentiques. La lecture de ce livre est intéressante, l'érudition de l'auteur servie par une langue sobre et qu'on lit sans fatigue. Tous ceux qui s'intéressent au service étranger tiendront à consulter cette importante monographie qui enrichit sur bien des points une histoire mal connue encore, malgré une littérature déjà abondante. »

*Alfred Schnegg,*  
ancien archiviste cantonal, Neuchâtel

« Cet ouvrage, établi sur les documents originaux du Fonds du régiment Meuron, et nourri de lectures complémentaires, arrive à son heure, cent ans après l'article de Théodore de Meuron. Les méthodes d'investigation historique ont changé; les nouvelles générations se posent des questions nouvelles et s'intéressent à des aspects autrefois mis de côté. A cet égard, l'article paru dans le *MUSÉE NEUCHÂTELOIS* en 1979, sous le titre "Le régiment Meuron a-t-il combattu sous les ordres de Suffren?", donne une excellente idée de la manière de renouveler tout ou partie d'un sujet. Neuchâtelois et historiens trouveront sans doute un grand intérêt et beaucoup de profit à lire cet ouvrage dans le domaine, peu cultivé ces dernières années, du service militaire à l'étranger, hors d'Europe. »

*Jean Courvoisier,*  
archiviste de l'Etat de Neuchâtel

« La publication de ce livre sur l'histoire du régiment Meuron honorerait le Pays de Neuchâtel. »

*Hermann Hauser †,*  
Boudry

(Suite sur le second rabat)

## Le Régiment Meuron

Au service de :

La Compagnie hollandaise des Indes orientales (1781-1795)  
Sa Majesté Britannique (1795-1816)

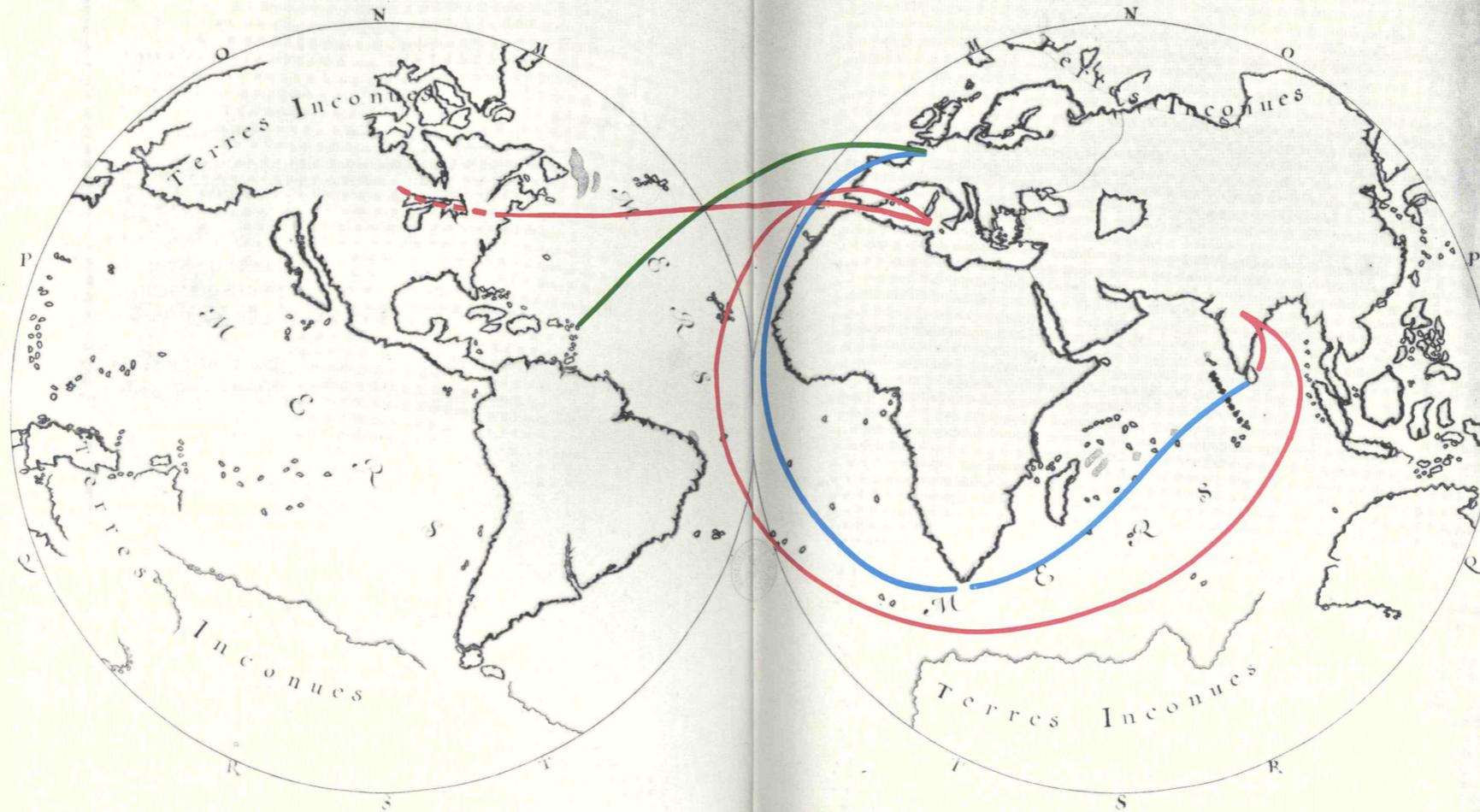
Ses chefs :

Charles-Daniel de Meuron († 1806)  
Pierre-Frédéric de Meuron († 1813)  
François-Henri de Meuron-Bayard († 1859)

Ses campagnes et services de garnison :

Au Cap de Bonne-Espérance (1783-1788)  
A Ceylan (1788-1795)  
Aux Indes (1795-1806)  
En Méditerranée (1807-1813)  
Au Canada (1813-1816)

# PLANISFÈRE ou MAPEMONDE GDD 5171



Source: Bibliothèque Nationale, Paris / Cartes et plans

— Charles-Daniel de Meuron. Au régiment de Hallwyl (1755-1765); au régiment des Gardes-Suisses (1765-1781)  
— Le régiment Meuron, au service de la Compagnie Hollandaise des Indes Orientales, au Cap de Bonne-Espérance (1783-1788) et à Ceylan (1788-1795)

— Le régiment Meuron au service de Sa Majesté Britannique, aux Indes, Madras, Seringapatam (1795-1806) en Méditerranée (1807-1813) au Canada (1813-1816)  
- - - Colonie de Lord Selkirk, Rivière Rouge (1816-...)

*Je dédie ce livre à ma femme  
qui a toujours manifesté  
le plus grand intérêt pour mon ouvrage  
et dont l'aide, les conseils et les encouragements  
me furent très précieux.*

Guy de Meuron

# Le Régiment Meuron

1781-1816

Le Forum Historique

## Du même auteur :

*La Maison de santé de Préfargier, 1849-1949*, Imprimerie Paul Attinger, Neuchâtel, 1949  
(hors-commerce).

*Les Armoiries de la famille Meuron*, Imprimerie Paul Attinger, Neuchâtel, 1951  
(hors-commerce).

*Le Cabinet d'histoire naturelle du général Charles-Daniel de Meuron*,  
Imprimerie d'Areuse/NE, 1965 (hors-commerce).

«Le Régiment Meuron a-t-il combattu sous les ordres de Suffren?»,  
*Musée neuchâtelois*, avril/juin 1979, N° 2, pp. 92-98.

«Charles-Daniel de Meuron, un Neuchâtelois au service de la France»,  
*Versailles* N° 66/mai 1979, pp. 17-22 et N° 67/juillet 1979, pp. 9-14.

© 1982, Le Forum Historique / Editions d'En Bas,  
case postale 304, 1000 Lausanne 17

*Imprimé en Suisse*

ISBN 2-8290-0028-5

## Introduction

*Quand on aime la vie, on aime le passé  
parce que c'est le présent tel qu'il a  
survécu dans la mémoire humaine.*

Marguerite Yourcenar

Respect du passé et sens du présent ne sont nullement incompatibles. L'arbre existe autant par ses racines que par son tronc, ses branches et ses feuilles. Passé et présent, indissolublement liés, sont comme deux miroirs qui se reflètent l'un dans l'autre, a-t-on dit, ou encore: le passé et l'avenir sont deux navettes dans les mains du Seigneur, tissant l'éternité...

C'est par une sensibilité particulière que nous sommes conduits à la vénération du passé et à l'étude de l'Histoire. Si celle-ci n'offre qu'une évasion hors du monde, elle n'est que nostalgie d'autrefois ou divertissement plus ou moins stérile. Mais si, au contraire, elle nous incite à redonner une présence à certains personnages historiques et un sens d'actualité aux événements écoulés, elle n'en prend que plus de valeur. L'étude du passé doit nous aider à mieux comprendre le présent.

Faire revivre des figures disparues, c'est leur témoigner notre fidélité. C'est rétablir une continuité, un équilibre et une harmonie avec les hommes d'aujourd'hui, pour leur transmettre l'héritage de ceux qui nous ont précédés. C'est aussi assurer la pérennité de certaines valeurs que nous respectons et qu'ils ont incarnées. Ou, comme l'a exprimé un publiciste contemporain: "Puisse leur exemple être un phare lumineux pour les malheureux embarqués sur cette Nef des Fous où nous naviguons aujourd'hui et permettre ainsi à la Sagesse d'hier d'atteindre les rivages de demain."

Ainsi du service étranger tant décrié aujourd'hui. Gardons-nous de juger les événements d'alors avec une optique moderne dépourvue d'objectivité. Evitons de condamner une institution qui, pour les chefs était un métier lourd de responsabilités et pour les hommes un moyen d'existence à défaut d'un autre. Relisons plutôt les pages de Paul de Vallière et de Gonzague de Reynold qui, tous deux, ont remis ce service en honneur, ainsi que celles de Jean-René Bory qui le fait si brillamment revivre dans son Musée des Suisses à l'étranger<sup>1</sup>.

C'est une histoire fort complexe, pleine de controverses, de pages de gloire et de points sombres qui commence avec celle des mercenaires, "ces combattants individuels se plaçant délibérément sous la juridiction et l'autorité d'un prince étranger et se battant pour lui, avides de l'or et de l'argent des Princes allemands et italiens de la Renaissance" (J.-R. Bory). On a parlé de vénalité, de trafic du sang, c'est vrai, mais soyons justes: nos ancêtres y furent poussés "par la stérilité de leurs montagnes, leur position méditerranéenne et les entraves que leurs voisins mettaient à leur industrie" (Duc de Lévis-Mirepoix).

Différence fondamentale entre Suisses mercenaires et ceux qui furent enrôlés suivant le système des capitulations, conventions militaires divisées en chapitres (lat. *capitulum*); il s'agissait en somme de traités d'application basés sur les traités d'alliance avec les pays étrangers. "Ce système avait pour but de mettre fin au mercenariat, dont les funestes conséquences s'étaient fait sentir entre les Guerres de Bourgogne et d'Italie... Par ce système, le Corps Helvétique tout entier ou un groupe de cantons s'engageait à fournir à une puissance étrangère des régiments recrutés en Suisse, par des Suisses et commandés par des Suisses." (G. de Reynold) "Ces Suisses capitulés, en servant par exemple le Roi de France, servaient leur patrie... Les régiments suisses, hors des frontières, étaient exterritorialisés. Ils servaient sous leurs propres drapeaux, ne pouvaient être commandés que par des Suisses et jugés par des juges suisses, appliquant les lois des cantons." (J.-R. Bory)

Assoiffée d'aventures, la jeunesse d'alors accourait en masse sous les drapeaux pour aller grossir les régiments. Dans les régions ouest de notre pays et en Suisse centrale catholique, se montrait une préférence pour le service de France, alors qu'en Suisse orientale, on se tournait vers les services impériaux et autrichiens. Dans les cantons protestants, on s'engageait surtout aux Pays-Bas et en Angleterre.

Toute cette époque du service étranger correspondait alors à celle de nos divisions internes, mais l'armée possède une force unitive que les autres institutions n'ont pas. Les régiments de l'époque combattant à l'étranger "constituaient des colonies vivantes qui ont fortifié dans une large mesure le sentiment national, en mélangeant dans leurs rangs des hommes de langue et de confessions différentes" (J.-R. Bory). "L'union des Confédérés s'est maintenue ou refaite dans les régiments en habits rouges, tandis qu'elle n'existait plus dans le pays lui-même... Il fut un temps où, seule l'alliance française empêcha la Confédération de se dissoudre et la Suisse de disparaître: voilà ce que nous ne devons point oublier." (G. de Reynold)

Toute cette histoire des Suisses au service étranger "déborde largement le cadre des événements nationaux pour s'inscrire dans les lignes de force de formation de l'Europe... Quant à l'espace de cette épopée, elle s'est déroulée sur presque toute la terre; elle est au fond de la Russie glacée, au cœur brûlant de l'Espagne.

On la trouve sur la mer, sur l'Océan; elle se prolonge dans les Indes, comme en Amérique." (G. de Reynold)

"L'exemple de ces soldats, dont nous sommes les fils, leur courage légendaire, les grands souvenirs qui s'attachent à leurs drapeaux, ce passé lourd de gloire, constituent une des plus authentiques, une des plus attachantes traditions helvétiques." (G. de Reynold) Le service étranger eut encore cette conséquence inévitable et heureuse à la fois, "il sortit la Suisse de son isolement et la fit, de gré ou de force, entrer dans la vie, dans la civilisation européenne." (G. de Reynold)<sup>2</sup>

C'est dans ce contexte des régiments capitulés que s'inscrit l'histoire du régiment Meuron, régiment "suisse-neuchâtelois" et régiment privé, levé à ses frais par Charles-Daniel de Meuron qui en fut le colonel-propriétaire et, dans ses débuts, le colonel-commandant. Lui et son frère, Pierre-Frédéric, furent l'instrument d'un expansionnisme commercial bien différent du colonialisme de conquête qui s'ensuivit. Tous deux contribuèrent, chacun pour leur part, à faire connaître à Neuchâtel le souffle de l'exotisme et les richesses des civilisations lointaines.

Dix-sept officiers (y compris deux cadets) de la famille Meuron s'enrôlèrent au service du régiment; certains s'y trouvaient encore lors du licenciement de 1816, bien après les décès de Charles-Daniel et de Pierre-Frédéric de Meuron.

Mis à part celui des Gardes-Suisses, il n'y a pas de régiment ayant servi à l'étranger sur lequel on ait autant écrit que sur le régiment Meuron et ses chefs. Ceci est dû au fait qu'il exista durant plus de trente-cinq ans sans interruption et fut en service à une époque particulièrement troublée, tant politiquement que militairement. Les principales publications, plus d'une soixantaine, qui s'y rapportent, classées chronologiquement, figurent en tête du chapitre consacré à la *bibliographie*.

Afin de disposer d'éléments de base sûrs et authentiques pour la rédaction de cet ouvrage, nous nous sommes servi de documents d'archives originaux et avons consulté, sur place ou par correspondance, les dépôts publics suivants:

- Saint-Sulpice / NE (Archives communales)
- Neuchâtel / NE (Archives de l'Etat, Bibliothèque publique de la Ville de Neuchâtel)
- Colombier / NE (Musée des Armes et d'Histoire)
- Berne / BE (Archives fédérales)
- Paris (Archives nationales, celles du Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, celles du Service historique de l'Armée de terre, au Château de Vincennes)
- Le Cap (Archives gouvernementales)
- La Haye (Archives royales des Pays-Bas)

- Ceylan (Archives of the Dutch Central Government of Coastal Ceylon, Nugegoda)
- Madras (Madras Record Office, Egmore)
- Londres (Public Record Office, Kew et Londres; Département des manuscrits du British Museum; Archives de l'India Office et du National Army Museum)
- Edimbourg (Scottish Record Office)
- Canada (Archives publiques du Canada, Ottawa; Archives provinciales du Manitoba, Winnipeg)

Nous avons également consulté les archives privées de quelques familles suisses et étrangères. Par de nombreuses lectures, nous avons suivi les chemins du passé en accompagnant ceux qui voyageaient à l'époque dans ces terres lointaines.

De plus, nous nous sommes rendu sur place à Ceylan, aux anciennes places fortes de Colombo, de Trinquemalé et de Galle, dans lesquelles le régiment Meuron tint garnison. Aux Indes, nous avons visité le Fort Saint-George à Madras, et suivi – autant que possible – la route que le régiment parcourut lors de la campagne du Mysore, pour arriver à Seringapatam, la capitale de Tippoo Sultan, entourée par la rivière Cauvery. Nous y avons vu les fortifications encore bien conservées de la citadelle, l'endroit où les troupes passèrent à gué, l'emplacement de la brèche par où s'engouffra la colonne d'assaut qui s'empara de la place. Aux abords immédiats de la citadelle, nous nous sommes recueilli dans le cimetière de la garnison où reposent plusieurs officiers et soldats du régiment Meuron, à côté de leurs compagnons d'armes anglais. Nous avons ainsi écouté vivre les pierres qui, sans les hommes, ne seraient que des tombeaux.

Nous n'avons nullement eu la prétention de faire œuvre scientifique, répondant à tous les critères de l'historiographie moderne, ni d'utiliser les techniques de l'Histoire quantitative, les méthodes pluridisciplinaires, la typologie ou les statistiques, mises en valeur sur ordinateur. Nous avons simplement cherché à réaliser une synthèse de cette tranche d'histoire représentée par celle du régiment Meuron et de ses chefs, au service de deux puissances étrangères, sur quatre continents, durant cette longue période de trente-cinq ans; ceci en l'intégrant dans le cadre de l'Histoire universelle.

Dans ces travaux de recherches historiques (fort semblables à ceux de la recherche scientifique), nous nous sommes efforcé d'utiliser un regard neuf fait de curiosité et de sympathie pour les hommes et les choses, un regard neuf, dont on a dit qu'il doit être un regard modeste sachant garder "la conscience du non-savoir".

Quant aux documents iconographiques, ils sont conservés à Neuchâtel (Musée d'Histoire, Musée d'Histoire naturelle et Musée d'Ethnographie), à Colombier (Musée des Armes et d'Histoire, dans la salle du régiment Meuron), au château de Penthes, près de Genève (Musée des Suisses à l'étranger), ainsi qu'à Londres (National Army Museum). A Neuchâtel, divers bâtiments rappellent le souvenir de Charles-Daniel de Meuron: l'Hôtel communal qui abrita naguère son Cabinet de curiosités, embryon de nos Musées d'Histoire, d'Histoire naturelle et d'Ethnographie qui, tous trois, en conservent de nombreux objets. Ses propriétés sont toujours là: la somptueuse demeure de la Grande Rochette et celle, plus modeste, de la Petite Rochette du Faubourg de l'Hôpital.

Dans ces musées, dans certaines archives publiques ou privées, nous avons rêvé devant les souvenirs militaires du régiment et tenu avec respect dans nos mains les objets exotiques des collections du général. Témoins muets, mais combien parlants... A Saint-Sulpice, nous avons longé l'ancienne rue du village et sommes remonté le cours de l'Areuse, jusqu'à l'endroit où elle s'ouvre à la vie.

### Les années de jeunesse (1738-1755)

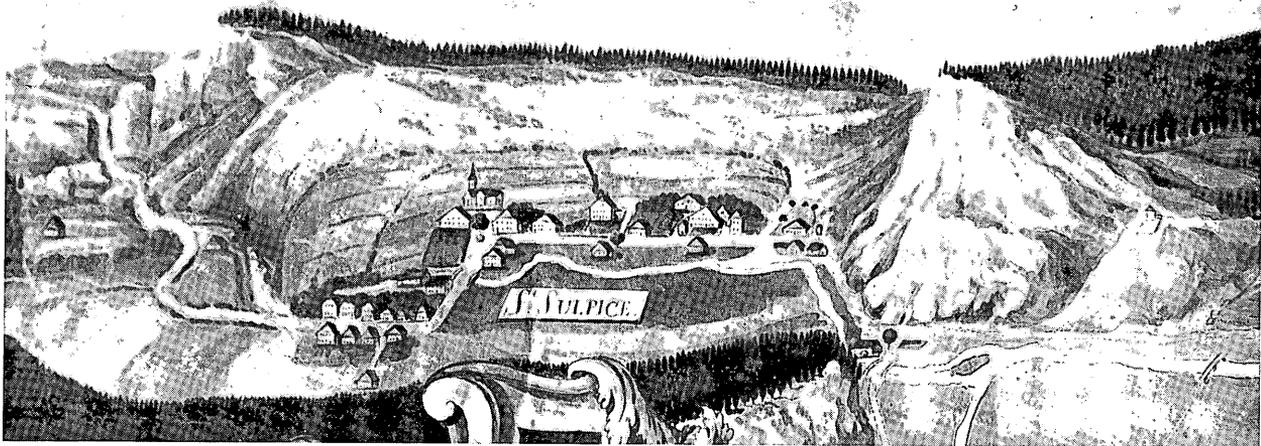
Deux éléments d'importance vitale à l'époque – une source et une route – marquaient autrefois l'extrémité ouest du Val-de-Travers dans la Principauté de Neuchâtel et conditionnaient la vie de toute la région.

La source, celle de l'Areuse, de caractère typiquement vaclusien, sort aujourd'hui encore, mystérieuse et presque sans bruit de sous les rochers, au pied d'une haute paroi fortement plissée, après avoir érodé au cours des millénaires tout un vaste cirque dans la montagne. Coulant plus ou moins fort, suivant les saisons, dans les aubes des moulins et autres rouages, l'Areuse faisait vivre tout le petit peuple de Saint-Sulpice, avant de s'en aller par l'étroit défilé du Pont de la Roche, dans le Val-de-Travers proprement dit, le Vallon comme on le nommait déjà au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette eau, pleine de promesses à sa naissance, qui s'étale en un vaste étang tout frémissant de vie, s'anime ensuite et se met à courir en une rivière, déjà large à ses débuts, n'est-elle pas comme le symbole d'une vie humaine ?

La route de France, toute proche, s'enfonçait alors, rapide et raide, dans une gorge escarpée, véritable casse-cou aux ornières profondes et souvent impraticable en hiver. Aussi nommée Route de la Chaîne, elle s'enfilait dans un passage étroit, taillé dans le roc, large de quelques mètres à peine, que l'on pouvait barrer au moyen d'une chaîne à gros anneaux de fer; un de ceux-ci, scellé dans le rocher, est encore visible aujourd'hui.

Cette excellente combinaison d'un barrage fixe, établi à l'endroit le plus resserré de ce passage obligé, renforcé par le feu de plusieurs brasiers et défendu par celui des arquebusiers postés à la Tour Bayard, permit à une garnison des cantons suisses d'arrêter l'avant-garde de Charles le Téméraire, au début de février 1476. Ainsi empêché de tomber directement sur Neuchâtel, puis sur Berne, le duc bourguignon fut obligé de traverser le Jura par le col de Jougne, pour arriver dans la région d'Orbe, avant d'établir son camp sur le plateau au-dessus de Grandson.

Tout l'important roulage dans les deux sens, de Pontarlier en Suisse, par les Verrières et le plateau des Bayards, le trafic du sel de Franche-Comté, passait par cette route fort peu commode, celui des postes et des diligences aussi. Les émigrés en feront connaissance plus tard...



1. Vue de Saint-Sulpice au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans le Pays de Neuchâtel en Suisse. A gauche, l'ancienne route de la Chaîne et la source de l'Areuse, puis le village avec l'église et plus à droite le pont de la Roche. Fragment d'une vue à vol d'oiseau du Val-de-Travers, par J.-J. Berthoud. Propriété particulière, Neuchâtel. (Photo ACO, Collège régional, Fleurier/NE).

Le voyageur, curieux des contrées qu'il traversait, pouvait lire dans l'ouvrage du banneret Frédéric-S. Ostervald<sup>1</sup> : "St. Sulpy, le dernier des villages du Val de Travers, au Nord Ouest, est dans un lieu serré & environné de rochers en cercle, le terrain qu'il renferme va en pente de tous côtés. Pour y parvenir, on entre dans une gorge que forment deux chaînes de montagnes & dont la largeur est occupée par le lit de la Reuse & la grand'route. On y voyoit jadis des fourneaux à fondre le fer, que la disette de bois a fait également abandonner. Tous les habitans de ce village, n'ayant point de terres labourables autour de leurs demeures, s'adonnent aux arts & aux métiers. On y voyoit une fabrique de chamoiserie en bronzé de couleur & en maroquin, dont les ouvrages se débitent principalement en Italie: Il y a aussi des Horlogers, des Graveurs en bois pour les fabriques d'Indiennes, des Fondeurs, des Tanneurs, des Couteliers, &c. On y a établi un magasin d'entrepôt pour les marchandises. Au dessus de St- Sulpy, dans un lieu hérissé de rochers & de l'aspect le plus sauvage est la source de la Reuse, remarquable par la beauté, la limpidité & l'abondance de ses eaux, qui à une petite distance font tourner les rouages de plusieurs papeteries, moulins, forges, martinets, huiliers, battoirs, &c. Au Nord est une autre source jaillissante, appelée la Bena, qui sort d'un rocher, se précipite dans les coulisses & fait marcher un moulin à tan. Le haut de

ce rocher porte un signal destiné à être allumé au besoin en tems de guerre selon l'usage établi dans toute la Suisse. Les environs fournissent des pétrifications de diverses espèces. Les curieux ne passeront pas St. Sulpy sans voir la belle collection de coquillages marins que M. Théodore Meuron possède. Ils auront lieu d'observer la parfaite ressemblance de leurs analogues fossiles, dont les montagnes voisines abondent..." (pp. 26-27.)

"... immédiatement à l'issue occidentale de ce village, se présente une gorge longue de deux portées de fusil, formés par deux rochers très élevés & tellement près l'un de l'autre qu'ils ne laissent d'intervalle que la largeur de la grand'route. On a attaché, il y a fort longtems, à l'un de ces rochers, une chaîne très forte, qui a donné son nom à ce passage & sert à le fermer au besoin. Il seroit aisé avec peu de monde d'arrêter dans ce lieu là un nombreux corps de troupes. En tems de guerre, on établit un corps de garde dans un creux de rocher, que la nature semble avoir destiné à cet usage. Il y avoit autrefois une tour de bois construite pour mieux défendre cette entrée du pays...

"Au sortie de cette gorge, on remarque un enfoncement formé par deux collines réunies & qu'on appelle la Combe à la Vuivra, du nom d'un serpent monstrueux qui s'étoit autrefois domicilié dans ces rochers & désoloit les environs, au point qu'on fut obligé de faire passer la grand'route de France par Buttes, où il y a encore un chemin nommé la Vy Saunier ou route du sel qui se voituroit par là. On raconte donc, que vers la fin du 14<sup>e</sup> siècle, un serpent monstrueux, s'étant placé dans les environs de la tour de St. Sulpy, dévorait les hommes et les animaux, & avoit rendu la grand'route de France absolument impraticable. Qu'après avoir impunément ravagé ce quartier là pendant trois ans, un particulier du village, nommé Sulpy Raymond, entreprit de délivrer sa patrie de ce fléau, & voici la manière dont il s'y prit..." (pp. 33-35.)

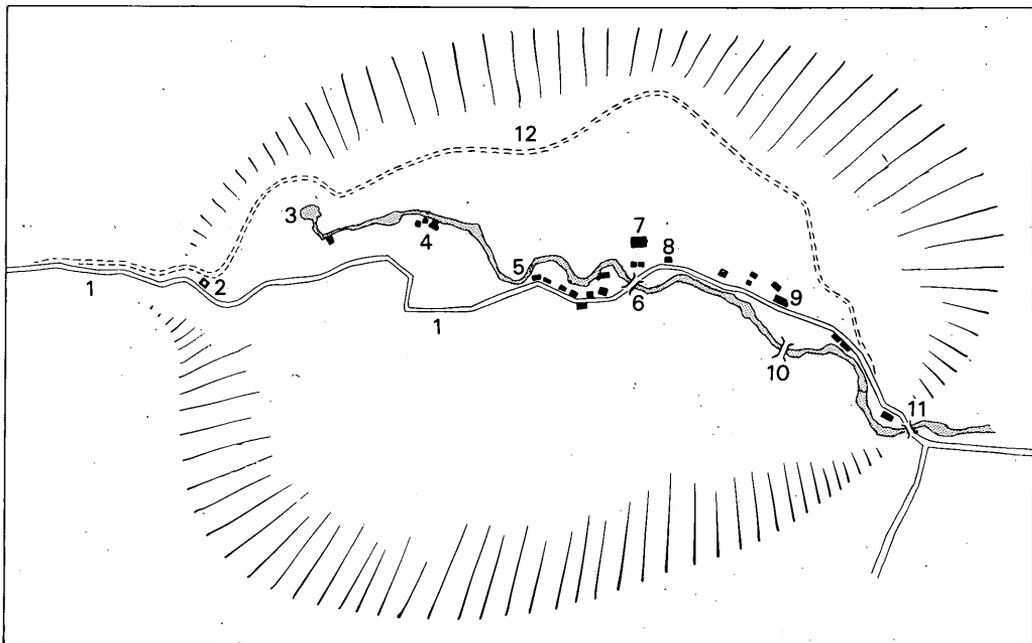
Mais laissons ces légendes et croyances populaires, toujours encore vivantes à l'époque, pour noter au passage ce qu'Ostervald disait encore du Val-de-Travers et de ses habitants: "L'air qu'on y respire est connu par sa pureté & sa salubrité. C'est sans doute la première cause de cette gayeté singulière qui anime ses habitans en général. Ils sont pour la plupart éclairés & industriels. Leur esprit est fin & plus délié que ne l'ont ordinairement les gens de la campagne. Placés sur la grand'route & dans le voisinage de la France, ils paroissent vouloir imiter cette nation par l'accueil empressé qu'ils font aux étrangers qui passent ou qui séjournent très souvent chez eux... Il n'en est aucun à qui ils ne donnent sujet de se louer de leur politesse, de la douceur de leurs mœurs & de leur caractère officieux & bienfaisant..." (pp. 29-30.)

Quant au souverain d'alors, c'était le roi de Prusse Frédéric II, troisième Prince de Neuchâtel de 1740 à 1786. Il avait laissé dans le pays le souvenir d'un monarque lointain et assez condescendant; lui-même gardait de ses sujets neuchâ-

telois des impressions plutôt mitigées: “J’ai voulu protéger Jean-Jacques Rousseau: on l’a chassé, écrivait-il à Voltaire. J’ai demandé à ce qu’on ne persécutât pas un certain Petitpierre: je n’ai pu l’obtenir. Je n’ai point eu recours dans ce pays au remède dont on se sert à la Cour de France pour obliger les parlements du Royaume à obtempérer à ses volontés. Je respecte les conventions sur lesquelles ce peuple fonde sa liberté et ses immunités et je me resserre dans les bornes du pouvoir qu’ils ont prescrites eux-mêmes en se donnant à ma Maison...”

Dans son vallon encaissé, l’Areuse faisait tourner de multiples roues: tout d’abord celles d’un moulin à papier ou papeterie “très réputé par la bonté de son ouvrage” et celles de nombreuses scies, martinets, battoirs, foule et huilière, souvent à plusieurs dans un même bâtiment. Venaient ensuite le moulin des Verrières où les habitants de ce village avaient l’obligation de battre leur blé, puis celui qui appartenait aux habitants de Saint-Sulpice. Les soubassements moussus de ces vieilles fabriques en ruine qui émergent encore le long de la berge

2. Plan de Saint-Sulpice au XVIII<sup>e</sup> siècle — 1. Ancienne route conduisant de Neuchâtel en France, aussi dénommée route de la Chaîne — 2. Tour Bayard — 3. Source de l’Areuse — 4. Moulin des Verrières — 5. Moulin de Saint-Sulpice — 6. Pont de Saint-Sulpice — 7. Eglise — 8. La cure — 9. Maison natale de Charles-Daniel et de Pierre-Frédéric de Meuron — 10. Pont des Isles — 11. Moulin et Pont de la Roche — 12. Route cantonale actuelle construite au XIX<sup>e</sup> siècle. D’après: Plans détachés No 517 et 223/Archives de l’Etat, Neuchâtel. (Dessin: P. de Meuron).



et d'anciennes meules encastrées aujourd'hui en bordure du chemin, témoignent de l'intense activité industrielle qui régnait autrefois dans ces lieux ombragés. Au sortir de la forêt, l'auberge du "Soleil" accueillait les voyageurs; son enseigne rouillée et la date de 1642 figurent encore sur la façade. Un peu plus loin, celles du "Singe" et du "Grand-Frédéric" <sup>2</sup>.

Saint-Sulpice, au fond de son cirque allongé, s'étirait alors le long de l'Areuse en un immense S majuscule: ses anciennes maisons s'alignaient sur la rive droite jusqu'au pont du village – pont en pierre à trois arches – sur la rive gauche ensuite. Sur une légère éminence, l'église, de forme rectangulaire à l'époque, comportait "une chapelle aux Meurons"; détruite par un incendie en 1820, cette église sera remplacée par le temple actuel, en forme d'ellipse. La cure, bâtiment aux proportions cossues, venait d'être rebâtie en pierres de taille, peu avant 1740; ce splendide édifice a l'honneur de figurer parmi les vingt-quatre plus belles demeures neuchâtelaises d'aujourd'hui <sup>3</sup>.

On traversait ensuite le ruisseau de l'Ubena, aujourd'hui: Huguenaz, venant du nord, qui faisait tourner un moulin à tan, ainsi qu'une foule dans laquelle on traitait les peaux et les cuirs. Au quartier du Champ de la Roche, devenu celui de la Place, se trouvait un important magasin pour le dépôt des marchandises, ainsi qu'une maison, entourée de plusieurs bâtiments aussi peu réguliers qu'elle. Construite en pierre jaune et en bois, cette maison, couverte de bardeaux, comportait un rez-de-chaussée et un étage: c'est la maison natale de celui qu'on appellera plus tard le général Meuron. La moitié orientale de cette maison appartenait en 1736 à Théodore Meuron le justicier, alors que la partie occidentale constituait l'auberge du "Lion d'Or", appellation en jeu de mot fréquemment utilisée à l'époque. Vendue en 1823 à Gustave Divernois, cette maison fut détruite et reconstruite en molasse grise, à deux étages, avec toiture en tuile, entre 1855 et 1861; acquise vers la fin du siècle par Auguste-Alexis Ferrier, elle devint plus tard pensionnat catholique; c'est actuellement un immeuble locatif <sup>4</sup>.

Enfin, au défilé marqué par le Pont de la Roche – immortalisé par Courbet – tournait le troisième moulin à grain, celui de Fleurier, auprès duquel on voyait encore les ruines d'anciens hauts-fourneaux abandonnés à l'époque.

Complètement coupé de la circulation, depuis la construction de la nouvelle route cantonale qui contourne le village par le nord et par la voie du chemin de fer franco-suisse, Saint-Sulpice garde la nostalgie de son passé dans les symboles parlants de ses armoiries: "Ecartelé: au premier d'azur à une tour d'argent posée sur trois coupeaux ou rochers de sinople; au second d'or à la vivre de sinople allumée et lampassée de gueules; au troisième aussi d'or à une roue de moulin de sable et au quatrième de gueules à deux marteaux de forge d'argent posés en sautoir; le tout entouré d'un bord d'argent brochant sur les quartiers et chargé d'une chaîne de sable posée en orle."

Soit, en tout, une cinquantaine de maisons pour 265 habitants, suivant la

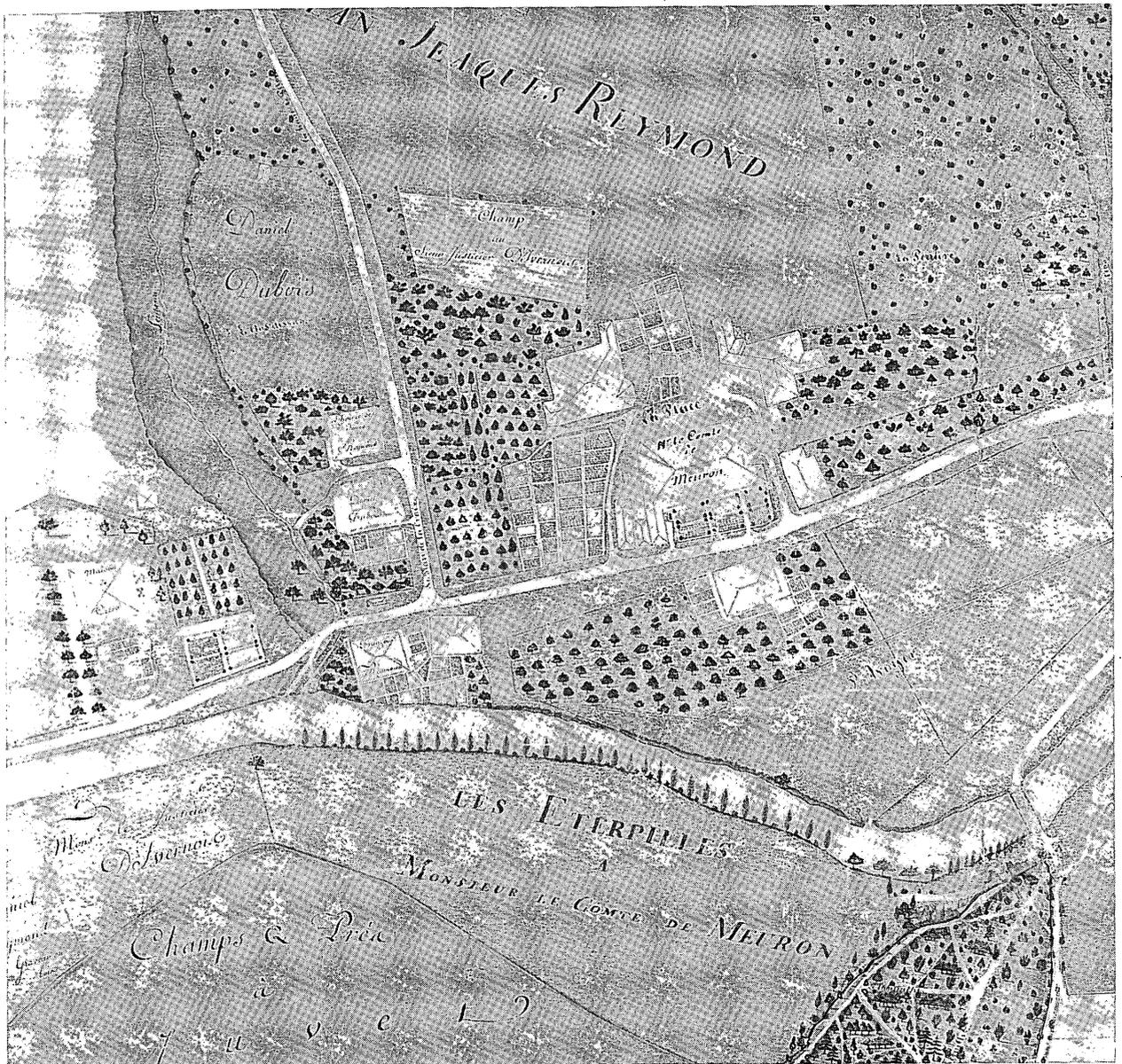
première table de population, datant de 1758. Parmi les familles Divernois, Dubois, Durant, Juvet, Landry, Reymond et Roullier, celle des Meuron était l'une des plus anciennes du village. Si ce nom est déjà mentionné dans les toutes premières années du XV<sup>e</sup> siècle, ce n'est qu'à partir de Claude (cité 1460), mari de Sibille, qu'il est possible d'établir une généalogie précise.

Ce Claude était l'arrière-grand-père d'Antoine, de George et de Guillaume, tous trois affranchis de la taille en 1527 et chacun auteur d'une ligne portant son nom<sup>5</sup>. Antoine avait reçu en 1517 un accensement au Pont de la Roche "pour y faire édifier un moulin ou plusieurs, ensemble d'un batteur et d'une forge à fondre le fer (haut-fourneau)". George fut banneret, alors que Guillaume exerçait le métier de forgeron. Dans la descendance de ces trois frères on trouve des charrons et des menuisiers qui réparaient les roues et les essieux des chariots malmenés sur les mauvaises routes. Un certain Daniel avait refait en 1624 plusieurs anneaux de la chaîne destinée à barrer la route au-dessus du village, chaîne conservée aujourd'hui au Musée régional d'Histoire et d'Artisanat du Val-de-Travers, à Môtiers. D'autres Meuron avaient été gouverneurs du village (présidents de commune), capitaines ou lieutenants de milice, banderets (bannereaux), jurés, négociants ou exerçaient les métiers de maréchaux, papetiers, pelletiers, chamoiseurs. Un certain Guillaume fut l'hoste (aubergiste) du "Singe" et Claude, celui du "Lion d'Or". Tous participaient aux multiples activités du lieu qui méritait bien son appellation de village des Meuron.

Il est donc tout naturel qu'un marteau, parfois accompagné de deux étoiles, de deux fleurs de lys ou d'un cœur, figure sur les marques et cachets de certains de ces premiers Meuron<sup>6</sup>. Un autre type d'armoiries: "D'argent à une fleur de viorne de gueules, tigée et feuillée de sinople et mouvant d'un mont de trois coupeaux du même" existait à la même époque. Pourquoi une fleur de viorne? Pierrehumbert, dans son *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois*, indique que le terme MEURON signifie, en langage populaire, non seulement le fruit du mûrier, mais aussi celui de la viorne cotonneuse<sup>7</sup>. D'autres Meuron avaient comme armoiries: "D'or à un mûrier au naturel planté sur un mont de trois coupeaux de sinople", armoiries qui seront reprises lors de l'anoblissement de la famille en 1763.

Vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, de nombreux Meuron habitaient à Saint-Sulpice: Abram et Abram-Henry, tous deux charrons, Henry qui était tanneur, Jean-Henri meunier, Pierre-Isaac notaire, David-Henry coutelier et Daniel ministre du Saint-Evangile, pasteur de Saint-Sulpice et de Buttes depuis 1734; c'est lui qui avait dirigé la construction de la nouvelle cure.

Nous avons déjà rencontré plus haut, de la ligne de Guillaume, le justicier Théodore (1681-1775), allié Vouga, ancien d'Eglise et père de Théodore (1707-1765), allié Dubois (de) Dunilac; ce dernier, capitaine de milices, chamoiseur et marchand, père du futur général. Outre ses ateliers de tannerie à la foule de



3. Maison natale de Charles-Daniel et de Pierre-Frédéric de Meuron avec au sud le Pont des Isles. Fragment du Plan détaché No 517. Archives de l'Etat, Neuchâtel. (Photo J.-M. Breguet).

l'Ubena et sa fabrique de bronzés (peaux traitées en surface avec de la poudre de bronze), il disposait de magasins pour entreposer ses marchandises et ses tonneaux d'huile de poisson nécessaires au chamoisage des peaux. Il fonctionnait également comme aubergiste du "Lion d'Or".

Ce Théodore fut le père de deux filles et de trois garçons; Marie-Anne ou Marianne (1730-1808) l'aînée, la grande sœur toujours dévouée, qui épousera plus tard le major Jean-Pierre DuPasquier; puis, après trois enfants décédés en bas âge, Charles-Daniel, né le 6 mai 1738, baptisé le 11 du même mois, le futur lieutenant-général au service de Sa Majesté Britannique, allié Filhon de Morveaux. Vinrent ensuite, Théodore-Abram (1742-1831), futur capitaine de grenadiers qui épousera Marie-Marguerite Sergeans, puis Pierre-Frédéric (1746-1813), allié Roux, qui parviendra au même grade militaire que son frère et finalement Charlotte-Elisabeth (1748-1816) qui épousera Benoît Sergeans, frère de Marie-Marguerite. (Voir: *Annexe I*)

Les jeunes Meuron, contemporains de Charles-Daniel étaient nombreux: Anne-Julie fille du meunier David-Henry, Marie-Magdelaine, Jean-Jacques fils de Daniel, Pierre-Isaac fils du notaire Pierre-Isaac, Marie-Magdeleine, fille de Daniel-Henri, et son frère Samuel-Etienne qui émigrera plus tard en Corse pour y faire souche.

Rien n'empêche de se représenter Charles-Daniel chez le ministre Daniel qui se chargea de sa première éducation; le jeune garçon demeurera toujours attaché à ce vénérable ecclésiastique, le mentionnant plus tard dans presque chacune de ses lettres. Rien n'empêche non plus d'imaginer Charles-Daniel, frimousse éveillée et le nez au vent, jouant avec ses frères et les camarades de son âge aux alentours de la maison paternelle, où le spectacle ne s'arrête jamais: celui des diligences et des voyageurs étrangers, celui des rouliers et de leurs lourds chariots tirés par des chevaux au collier surmonté d'un énorme grelot. Dès son plus jeune âge, il devait être confronté avec le vaste monde où allait l'entraîner son extraordinaire aventure.

Lorsque ces jeunes en ont assez, ils s'en vont regarder tourner les moulins, battre les martinets, pour remonter jusqu'à la source de l'Areuse. Puis, partant à une vaste chasse aux trésors, ils remplissent leurs poches de pétrifications et de minerais de fer, explorent les ruines de la Tour Bayard ou vagabondent dans les forêts avoisinantes à la recherche de la voie romaine, aujourd'hui disparue sous les sapins et les éboulis.

Mais à treize ans, le temps des jeux est passé<sup>8</sup>. Ses parents envoient Charles-Daniel à La Brévine, dans cette longue et glaciale vallée du Jura neuchâtelois; de ce village, il leur écrit le 24 mars 1751 sa première lettre, calligraphiée avec soin et ornée d'un véritable paraphe de notaire. "C'est pour avoir l'honneur de vous Ecrire la continuation de mon heureux portement que je vous adresse ces lignes, dit-il dans une autre missive, aussi bien que pour avoir celui de vous

montrer par mon Caractère sy je me fortifie au fait de l'écriture courante. Je vous souhaite du plus profond de mon Cœur que vous trouviés en mon travail des progrès qui vous edifient & vous donnent un grand Contentement, afin que par là, de même que par toute ma Conduite, je puisse mériter de votre part l'Estime & l'Amitié la plus cordiale..."

Ces lettres de Charles-Daniel et celles qui se rapportent à ses premières armes au régiment de Hallwyl, de même que les premières lettres de Pierre-Frédéric, proviennent de l'ancienne propriété Ferrier à Saint-Sulpice. Dans les greniers de cette maison se trouvait un tonneau rempli de vieilles lettres que les jeunes Ferrier prenaient plaisir à lire lors des jours de pluie...<sup>9</sup>

La même année, on place Charles-Daniel à Liestal chez un marchand nommé Brodbeck, dont le fils vient en change à Saint-Sulpice. A ses parents, le jeune Neuchâtelois envoie quelques lignes en allemand qu'il s'applique à écrire et à signer en caractères gothiques: "*Euer gehorsamster Sohn Carl Danjel Meüron.*"

Théodore Meuron qui tient à ce que son fils acquière de solides bases commerciales, l'encourage en lui écrivant: "de bien profiter, tant à l'écriture, qu'à la lecture & de bien apprendre à parler la langue allemande... S'il y avoit lieu de pouvoir apprendre à tenir les livres, il faut le faire, car cela vous seroit d'une grande utilité pour le commerce et diminueroit le tems qu'il vous faudroit servir, car vous devez penser à vous, vous avez l'âge pour cela..."

Une autre fois, son père lui envoie une peau pour faire des ceinturons; Charles-Daniel les lui retourne, en en fixant lui-même le prix, "lesquels étant finis, coutent 24 bons batz avec les boucles..."

Dans cette correspondance avec ses parents, les détails pratiques concernant sa veste, ses culottes jaunes devenues trop petites, ses souliers déchirés, alternent avec ses bonnes résolutions. "Je ferai tout mon possible pour m'instruire tant en la langue allemande qu'à ma Religion, qu'à tout pour pouvoir vous contenter..." En été 1752, Charles-Daniel quitte son régiment "qui n'est qu'un hyvrogne et un gourmant, pour prendre l'école d'un Ministre, où je vais tout comme vers le régiment, une heure par jour..."

Aimant la musique, il achète un violon neuf pour le prix de 40 bons batz et qu'il compte revendre lorsqu'il s'en ira: "Pour le violon, il y a deux mois que j'apprends; le maître m'aime bien, voyant que je ne lui cause pas beaucoup de peine; je ne scai pas beaucoup d'airs, il est vrai, mais le peu que je scai, je tâche de le bien apprendre..."

Avec application, comme cela se faisait autrefois, le jeune apprenti note scrupuleusement ses dépenses: "Pour mon Dictionnaire... Pour le chirurgien qui m'a coupé l'ongle par morceau & pendant 6 semaines dans un emplâtre... Quand je suis allé à Bâle avec mes camarades, dépensé pour avoir vu représenté le Paradis et l'Enfer... Le jour du Nouvel-An, nous nous sommes divertis, les camarades ensemble... Pour avoir vu un gros Carrosse qui va sans chevaux... Avoir couché

Tres chers Pere et Mere

Je n'ay put vous envoyer que deux Exemple très mal escrit, j'en ay  
achevé un que je vous envoie, qui sera un peu mieux cept que  
les autres, ses pere que vous enverrez du Grand Papier et du  
Carton pour mon Maître, je prie mon cher soeur d'exccuter  
la sommision que je luy ay donnée, Le Maître et la Maïtra  
espere de voir mon Grand Pere, et ma soeur, avec mon Pere  
à la foire, je vous prie d'excuser mon Barbouillage. En  
attendant je reste avec la sommision la plus profonde.

Tres chers Pere et Mere

Vous serez agréer mes très humble  
Compliments aussi bien que ceux  
du Maître et de la Maïtra à  
toute notre maison.

Votre très humble  
et très obeiſſant ſerviteur  
et fils C. Meuron

Brévine ce 24 Mars 1751

4. Lettre du jeune Charles-Daniel à ses parents, datée de La Brévine, 24 mars 1751. Archives de l'Etat, Neuchâtel.

une fois à Bâle lorsqu'on a coupé la tête à une femme & pendu une autre... Une canne de jonc bien & bon marché, lequel mon père m'en a voulu donner le double... Une cocarde pour les cheveux... Un Ecu blanc pour les Pauvres, que pour le change de l'argent, que pour les Cerises... etc."

5. Signature de Charles-Daniel, en lettres gothiques: «Euer gehorsamster Sohn, Carl Daniel Meuron». Archives de l'Etat, Neuchâtel.

De Strasbourg, où il continue son apprentissage, Charles-Daniel mande à ses parents en août 1754: "Mon patron & Mr. Vaucher m'ont acheté du Drap d'Elbeuf gris pour 16 d. l'aune; je lui ai fait en vain comprendre que je ne souhaitois pas tant faire de dépenses à mon cher Père; ils ont fait l'oreille sourde... Les chanvres ne sont pas si beaux que l'année passée, mais je ferai mon possible pour vous procurer quelque chose de beau. Les bronzés se pourront vendre, mais par troque (*sic*) contre les huiles de poisson & je ne suis pas bien au fait de ces tonnes (*tonneaux*), j'ai peur d'être trompé..."

A la fin de l'année, il écrit à Saint-Sulpice ces lignes qui montrent qu'à seize ans et demi, il s'entendait déjà assez bien dans le domaine des affaires: "J'ai l'honneur par celle cy de vous prier de la part de Mr. Schmid de bien vouloir payer ou faire tenir un double reçu de 10 Louis d'or de 24 L. à Mademoiselle Malherbe à Lausanne, pour le compte de Madame Brakenhofer, née Goll qui a été en pension chez cette dite Malherbe de quoi il vous tiendra compte aussi bien que des ports de lettres déboursés à ce sujet. Vous aurez la bonté d'envoyer un reçu & garderez l'autre, afin d'en avoir le montant..."

Charles-Daniel allait bientôt quitter son pays pour de longues années. Tout au long de sa vie, il y restera profondément attaché: la terre qu'il avait foulée collera toujours à la semelle de ses souliers. A Paris, aux Pays-Bas, à Berlin, à Londres, dans les contrées lointaines du Cap ou des Indes, ses pensées retourneront à la maison paternelle, où il ne fit que de rares séjours au cours de sa carrière; il finira ses jours à Neuchâtel. C'est Saint-Sulpice qu'il mentionnera en premier lieu dans son testament<sup>10</sup>.

Comme l'a chanté un poète du cru: "C'est à ces vieilles maisons, c'est à ces sanctuaires que nous devons ce que nous sommes, car elles ont les premières abrité et formé notre âme, l'âme de ce pays... Val-de-Travers, que les montagnes protègent et au-dessus, les étoiles comme un grand ciel de cathédrale... C'est pourquoi je vous aime, terres hautes de mon pays, terres sacrées, terres spirituelles, terres où l'esprit demeure et touche de sa cadence éternelle les créatures éphémères que nous sommes..." (Jules Baillods)

## En service au régiment de Hallwyl (1755-1765)

C'est à Strasbourg que Charles-Daniel rencontre son destin.

Il avait quitté son patron qui le rudoyait continuellement et confié à ses parents: "Je reconnois que c'est pour mon bien & qu'après que j'aurai subi un apprentissage de cette façon, cela ne me fera plus de peine de subir tous les plus gros tourmens..." Dans ses bagages, il emporte de la témérité et une volonté farouche de se manifester.

Ayant fait la connaissance d'officiers recruteurs qui, le long du Rhin, enrôlaient des bateliers et des flotteurs fort appréciés dans le service de la marine, le jeune Meuron entre, en septembre 1755, dans le régiment suisse de Hallwyl, suivant ainsi la trace d'autres membres de la famille qui avaient déjà servi les rois de France au siècle passé. Ce régiment libre, non capitulé par les cantons, appartenait au comte de Hallwyl; il était composé de fantassins enrôlés sur les vaisseaux du Roi et constituait en quelque sorte ce qu'on appellerait aujourd'hui des compagnies de débarquement, qui libéraient alors les équipages du travail de la mousqueterie sur terre et sur mer.

A leurs débuts, les capitulations interdisaient d'utiliser les Suisses en mer. Fit exception, le bataillon de Karrer (Soleure) ou Karrer-Marine, créé en 1719 et attaché au service de la Marine française, avec Rochefort comme port d'attache; porté par la suite à un effectif supérieur, ce bataillon changea de nom pour devenir le régiment de Hallwyl.

Dans un rapport adressé en 1751 par le Maréchal de Noailles à Louis XV, on peut lire ces deux phrases pleines de perspicacité et qui resteront encore longtemps valables: "On doit regarder les Anglais comme l'âme et le mobile de tout ce qui se trame en Europe contre la France et il faut avouer qu'ils ne font en cela que ce qu'il est naturel d'attendre de leur part. Les Anglais n'ont point d'intérêt direct dans les guerres du Continent qu'autant qu'elles leur fournissent l'occasion d'envahir nos colonies et de s'emparer de tout le commerce."

Le Traité d'Aix-la-Chapelle qui mettait fin à la Guerre de la Succession d'Autriche, n'avait en fait rien résolu, et la rivalité franco-anglaise continuait à se manifester au Ponant surtout, moins nettement à l'autre bout du monde. L'Angleterre, également en rivalité avec l'Espagne, se sentait menacée par le commerce maritime français, alors en pleine prospérité. Anglais et Français se

disputaient depuis longtemps les points stratégiques importants des "Isles à sucre". L'Angleterre n'allait pas avoir de plus vigoureux artisan que William Pitt et la France d'ennemi plus acharné: il lui fallait conquérir l'empire colonial français en commençant par le Canada, et pour cela abattre la puissance maritime de la France en acquérant la maîtrise de la mer. Commencées en fait dès 1755, soit avant la déclaration officielle de la Guerre de Sept Ans, les hostilités se déroulaient tant sur mer que dans les colonies.

Le premier document se rapportant à la carrière du futur officier général se trouve à Paris: c'est un modeste billet, non daté, conservé aux Archives Militaires du Château de Vincennes qui contraste étrangement avec l'éclat des brevets à venir. Il s'agit d'une

*Demande d'un Brevet d'Enseigne en pied pour le Sieur Daniel Meuron, de Neuchâtel, en Suisse, âgé de 19 ans, n'a jamais servy.*

Ce même texte se retrouve dans un "Mémoire pour Son Altesse Sérénissime, Monseigneur le Comte d'Eu, adressé par le Chevalier de Hallwyl, le 3 mars 1756, à Paris." <sup>1</sup>

Charles-Daniel, qui avait en réalité à peine dix-huit ans, sait gagner l'estime de ses chefs, en particulier celle du colonel commandant le régiment, le Chevalier de Hallwyl, Argovien d'origine. Ce dernier écrit un jour à Théodore Meuron: "La bonne volonté que Mr. votre fils me témoigne d'entrer dans mon Regt. me fait désirer de l'avoir. Mais en Enfant soumis aux ordres de son Père, il voudroit obtenir votre Soufrage, je vous le demande pour luy; je vous ai déjà écrit en sa faveur à mon passage à Strassbourg. Je puis d'ailleurs vous dire que dans aucun Regt. de la Nation, il ne sera plus à la portée de faire son chemin que dans le mien." (Paris, 9 février 1756) <sup>2</sup>

Le 4 mars 1756, Charles-Daniel entre officiellement au service de France avec l'octroi d'un brevet d'enseigne en pied, signé par Louis-Charles de Bourbon, colonel général des Suisses et Grisons. Après avoir passé quelque temps à Strasbourg à faire de nouvelles recrues, Meuron est envoyé avec l'une d'elles à Rochefort pour y rejoindre le régiment; la compagnie de grenadiers, dans laquelle il est incorporé, assurait le service de place dans cette base navale créée par Colbert sur la Charente, à quelque distance de son embouchure, alors que les autres unités voguaient au loin.

Le jeune enseigne prend contact avec un port de guerre et ses navires ventrus, bourrés de canons, encore à l'ancre. Il se familiarise avec la vie de caserne, les vaisseaux du Roi, le grand arsenal, les fonderies, la corderie et les magasins à poudre. Il habite chez Madame Choquet, rue Matrou (ou Martrou), proche de la porte du même nom et voisine des casernes. Mais pour lui, le moment d'embarquer n'est pas encore venu...

De caractère sociable et plein d'allant, le jeune Neuchâtelois est bien accueilli

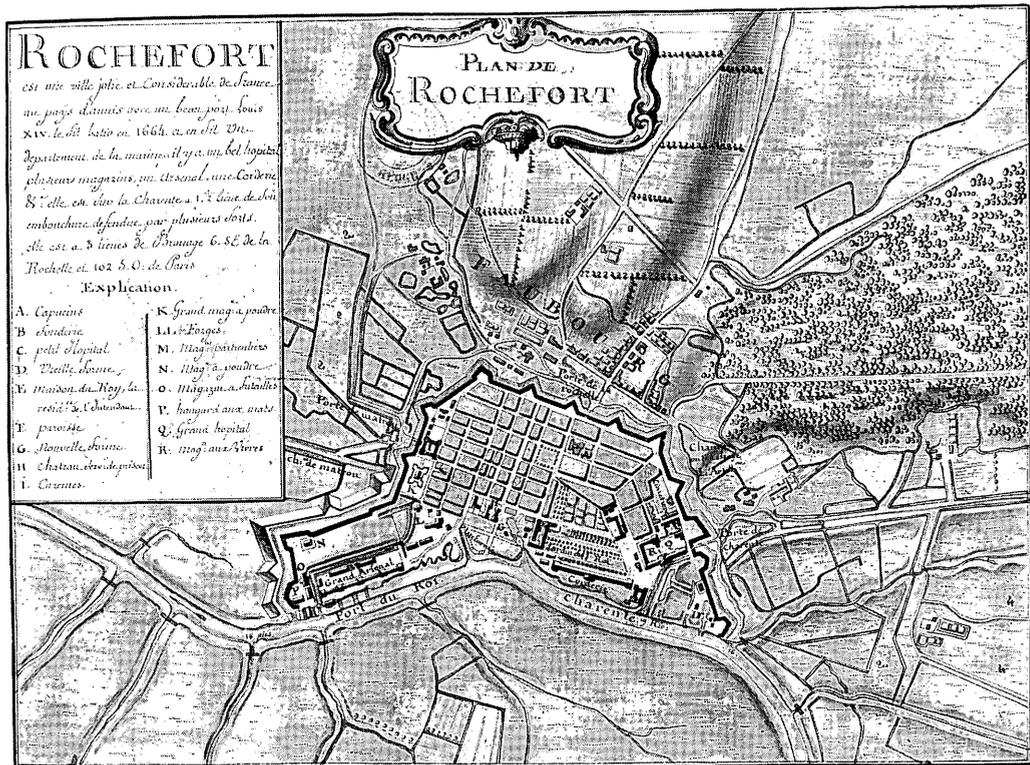
Memoire  
Pour Son Altesse Serenissime  
Monsieur Le Comte D'Eu

Le Regiment Suisse De Hallwyl

Vn Brevet d'Enseigne en Pied pour le Sieur  
Daniel Meuron, de Neuchâtel en Suisse, âgé de 19 ans,  
n'a jamais servi.

6. Régiment de Hallwyl. Demande pour un brevet d'enseigne en pied pour le Sieur Daniel Meuron, de Neuchâtel en Suisse, âgé de 19 ans, n'a jamais servi. Service Historique de l'Armée de Terre, Château de Vincennes, Paris.

par ses camarades militaires et la société de la ville. A ses parents il envoie la description d'un combat naval qui eut lieu dans la rade contre les Anglais, les 12 et 13 mai 1756, au cours duquel M. de Maurville, son futur capitaine, eut le bras emporté. A sa lettre, il joint un billet pour Pierre-Frédéric; alors âgé de dix ans: "Mon cher petit frère, je vous écris pour vous prévenir qu'ici l'on fera sa fortune plutôt qu'ailleurs & que pour cela il faut être extrêmement sage & réglé. Voila le moyen d'y parvenir: il vous faut bien aller à l'Ecole, apprendre à bien écrire, lire & l'allemand qui nous sers beaucoup & il ne faut pas appréhender la mort, les coups de fusil et de canon & aprenés en Musique quelque instrument, pour quand vous n'aurez rien à faire vous ne vous ennuiés pas dans votre Chambre, plutot que d'aller courir les rues. Outre cela l'on est bien reçu chés Chacun quand on sçai amuser les autres. Mr. Barbier a eu comme cela une femme qui lui a fait sa fortune. Dieu veuille que nous en fassions autant..." Ce billet n'est pas daté, mais l'écriture et les plis du papier correspondent exactement à ceux de la lettre décrivant le combat naval; on peut donc en déduire qu'il fut envoyé dans cette même missive, datée de Rochefort, le 4 juin 1756<sup>3</sup>.



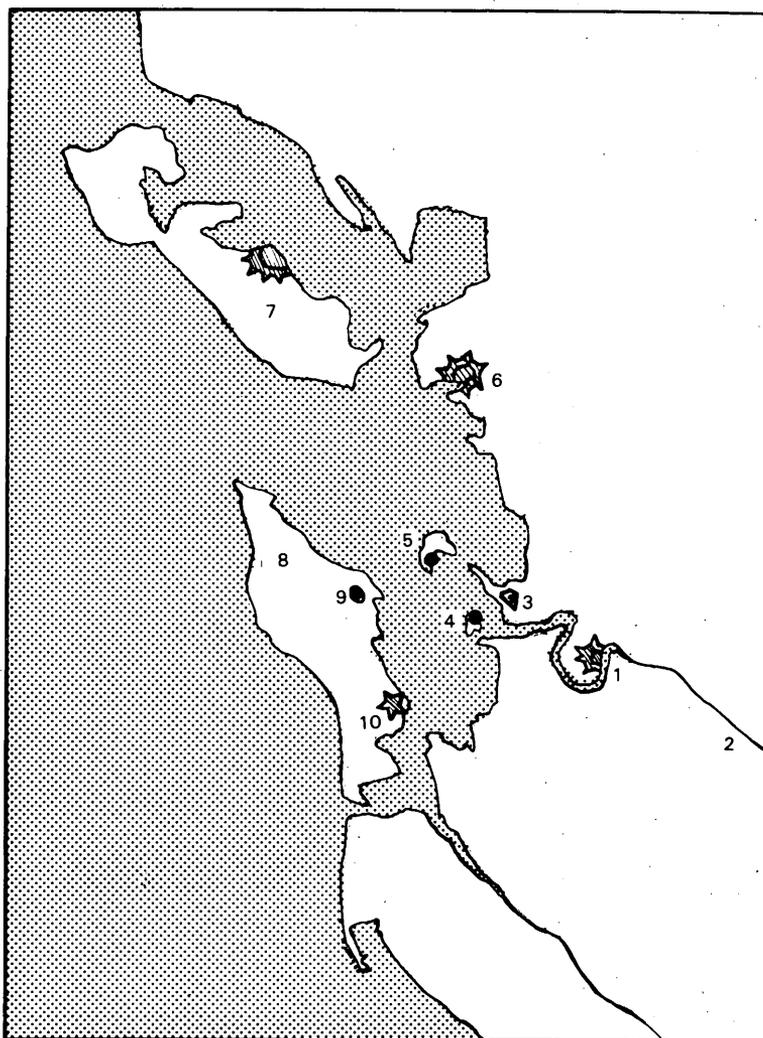
7. Plan de la ville de Rochefort, fin XVIII<sup>e</sup> siècle, où se trouvait basé le régiment de Hallwyl. — Bibliothèque Nationale, Paris / Cartes et Plans.

Nommé sous-lieutenant le 24 novembre 1756, Charles-Daniel, heureux de sa promotion, part en congé le 10 février 1757. Il rentre au pays pour y revoir ses parents qu'il parvient à tranquilliser sur son avenir militaire; le comte de Hallwyl pourra lui écrire peu après: "... tachés de conserver la bonne volonté de vos parents... je suis fort aise de l'avantage que vous aurez retiré de votre Voyage par votre Réconciliation avec eux..." (10 mai 1757)

Avec les troupes françaises et la compagnie colonelle du régiment de Hallwyl, le jeune Meuron fait la campagne de Fouras. Prenant position dans ces fortifications élevées par Vauban à l'embouchure de la Charente, en face de l'île d'Aix, ces troupes s'opposent aux Anglais qui y avaient débarqué le 23 septembre 1757. Constatant que les défenses de La Rochelle et de Rochefort étaient plus fortes qu'ils ne le pensaient, les Anglais livrent l'île d'Aix au pillage et s'en retournent chez eux huit jours après.

Les hostilités continuent et les vaisseaux français se préparent à partir pour les Antilles – les Indes occidentales d'alors – où croisent de nombreux navires

anglais. Avant son départ, Charles-Daniel avait reçu de Saint-Sulpice une lettre de sa soeur Marianne qui lui mandait: "Travaillés à vous attirer la protection de vos Supérieurs et surtout du Capitaine avec qui vous ferés votre trajet... N'ayés point d'orgueil, point de prévention, mais des sentiments de Courage, votre emploi le demande; prenés garde entre autre de confondre les sentimens avec la vanité..." Et sa mère avait ajouté ces quelques lignes pleines de sollicitude que nous transcrivons sans en respecter l'orthographe par trop fantaisiste: "Quoiqu'on s'attende à certain événement, on ne laisse pas d'être frappé quand il arrive; tel a été notre état à la réception de votre lettre pour votre embarquement pour aller aux Iles qui sont du moins les plus désirables pour les personnes qui souhaitent quelqu'avant-



8. Rade de l'île d'Aix.  
 1. Rochefort — 2. Charente — 3. Fouras — 4. Ile Madame — 5. Ile d'Aix — 6. La Rochelle — 7. Ile de Ré — 8. Ile d'Oléron — 9. St-Pierre — 10. Oléron.  
 D'après: Carte marine des Côtes d'Aunis...  
 Bibliothèque Nationale, Paris/Cartes et Plans.  
 (Dessin: P. de Meuron).

cement de fortune, avec la grâce de Dieu, surtout sur un vaisseau le Florissant, qui par ce nom annonce beaucoup d'espérance. Dieu veuille que ce ne soit pas inutile et que vous soyez une des Branches qui amènent leur fruit à maturité."

Enfin, le 22 décembre 1757, Charles-Daniel s'embarque avec un détachement de trente-cinq grenadiers sur le *Florissant* et soixante-quatorze canons, commandé par le capitaine de Maurville. Pour la première fois, le jeune Neuchâtelois va vivre de près avec les officiers de marine aux uniformes chamarrés qui dirigent la manoeuvre; il voit les gabiers dans les haubans qui travaillent d'une seule main, celle du Roi, l'autre pour leur sécurité personnelle. Pour la première fois, il va connaître les navigations au long cours avec leurs tempêtes subites et leurs calmes inexorables. Pour la première fois aussi, le vent du large va lui amener toutes les senteurs des îles et le pressentiment d'aventures lointaines.

Et c'est la Martinique qui surgit de l'Océan comme un buisson de verdure, ce paradis des Iles, d'où partira une vingtaine d'années plus tard la belle créole, Marie-Josèphe-Rose Tascher de La Pagerie, la future impératrice des Français.

Maurville, avec son convoi et deux frégates, mouille à Fort-Royal (aujourd'hui Fort-de-France), un des meilleurs ports des Indes occidentales, où il est bientôt bloqué par l'amiral anglais John Moore. Dans la nuit du 26 octobre 1758, le *Florissant* accompagné de la frégate *Bellone*, parvient à sortir de la rade pour chercher à joindre la flotte de l'amiral La Motte Piquet. Mais entre la Guadeloupe et Montserrat, il est rejoint par le *Buckingham*, navire anglais de soixante-quatorze canons, accompagné d'une frégate. Le combat s'engage le 3 novembre 1758. "Le 3 à midy, écrit Maurville, étant à environ 14 lieues de Montserrat, je découvris au vent à moy deux voiles qui venoient vent arrière sur moy, il me fut aisé de juger que c'étoit des vaisseaux anglois. A 3 heures, ces vaisseaux ont esté assés près de nous pour que nous ayons pu juger que c'étoit un vaisseau de 70-74 canons, a 3 h. 1/2 le gros vaisseau étoit dans nos eaux à la portée du canon... J'avois avec moy sur le gaillard d'arrière Mr. le Chevalier de Turpin, enseigne de Vaisseau, ... Mr. de Muron (*sic*), Officier suisse et Mrs. du Poyet, Giraud, de Valles et de Roquefort... Gardes de la marine étoient à la Mousquetterie de la dunette... Dans le combat, l'Ytaque du gouvernail fut coupée, on gouverna comme on a pu à l'aide de la fausse ytaque, mais un boulet de canon ayant coupé la tamisaille du gouvernail et la barre étant tombée sur les canons; il fallut revenir une seconde fois à notre première position... Sur le Florissant, le combat devint très vif, tant de mousquetterie que de canon et se soutint de même pendant une heure. Une gresle de boulets de mitraille et de balles tomboit sur les deux vaisseaux, ce qui nous dégrada beaucoup l'un et l'autre... Nos batteries profitèrent de cette proximité et tirèrent continuellement presque à bout portant; enfin il tomba sur nous et nous aborda à babord... Plus de 150 hommes dispersés dans ses porte-haubans paraissoient prêts à sauter à l'abordage; de notre côté, on se présenta

pour le bien déffendre, chacun faisant son devoir avec toute l'ardeur et la bravoure possible, on n'entendit plus au travers d'une épaisse fumée qui couvroit les deux vaisseaux que le cri de tue, tue...

"Deux coups de canon de notre gaillard d'avant chargés à triple charge de mitraille balayèrent les porte-haubans de l'Ennemi, ainsi que son Gaillard d'avant, et les grenades qu'on jetoit de notre hune firent désertir le monde qui étoit sur son gaillard d'arrière et sur sa dunette, ce qui l'obligea à se séparer de nous, il étoit alors sept heures du soir. Il ne nous quitta pas impunément et nos batteries lui envoyèrent encore une bordée lorsqu'il commençoit à s'écarter. Il vira lof pour lof d'arrière, prit les amures à tribord et nous restâmes babord au vent, ayant toutes nos manoeuvres hachées, notre gouvernail désemparé et 80 hommes hors de combat; dans cet état, il ne m'étoit pas possible de poursuivre... Ces faits particuliers et quelques autres de la même espèce, joints à l'ardeur que chacun a témoignée pendant l'action nous firent connoître que, si presque tout notre Equipage étoit sans expérience, au moins une partie ne manquoit ny de courage, ny de bravoure..."<sup>4</sup>

S'étant battu de part et d'autre avec acharnement, le *Florissant*, criblé et coulant bas, amène son pavillon à la nuit tombante. Le capitaine anglais renonce à poursuivre l'abordage, mais les avaries de son vaisseau le rendent incapable de manoeuvrer. Maurville ne tarde pas à s'en rendre compte et, grâce à l'obscurité, réussit à reprendre sa liberté.

Durant ce combat qui fit vingt-trois tués, dont trois officiers, il y eut trente-sept blessés, dont Charles-Daniel qui obtint le certificat suivant: "Monsieur Meuron officier suisse embarqué en cette qualité, y fut blessé par une mitraille qui luy découvrit une partie de la surface de l'homoplatte gauche et luy fit une contusion considérable à tout le dos, ce qui a rendu la cure longue et laborieuse et fort douloureuse pour le blessé."<sup>5</sup>

Après avoir débarqué à terre ses blessés et ses malades, probablement à Fort-de-France, Maurville conduit son vaisseau à la Grenade pour y faire réparer ses mâts et son gouvernail. C'est dans cette île que Charles-Daniel passe sa convalescence et rêve à de futurs projets pour les colonies.

Un second engagement eut lieu le 15 janvier 1759, lorsque l'escadre anglaise de John Moore, composée de soixante-et-onze voiles, dont dix-sept vaisseaux et frégates, parut dans la baie de Fort-Royal. Plusieurs détachements anglais descendent à terre à la Pointe des Nègres (*Negro Point*), au nord de la baie, pour marcher sur la ville. Les Français envoient des troupes pour les déloger. Charles-Daniel ne demande qu'à se battre. Maurville note: "... je le détachay selon sa demande pour aller servir dans les Retranchements à la tête du dit Détachement, où il fit, ainsi qu'aux autres circonstances où il s'est trouvé devant l'ennemy, parfaitement son devoir..."<sup>6</sup> Repoussés, les Anglais se réembarquent le 17 janvier.

“On leur tua aussi du monde; nous ne sommes pas gens à rapporter des chevelures, continue Maurville, mais les bonnets de leurs grenadiers nous suffisoient et nous ne tardâmes pas à en avoir un bon nombre...”<sup>7</sup>

Ce même jour, Maurville envoie sur un autre de ses vaisseaux, le *Morne Tardenson*<sup>8</sup> “un détachement de troupes et 27 soldats commandés par Mr. de Montalambert, Enseigne de vaisseau et Mr. Muron (*sic*), officier suisse, lesquels furent placés de façon à voir l’ennemy de près et à lui faire essayer leur feu qui fut des plus vifs...” Charles-Daniel fut également blessé à la cuisse dans ce combat.

On répare tant bien que mal le *Florissant* qui peut encore tenir la mer, mais n’est plus apte au combat; ne pouvant rejoindre le gros de la flotte française, Maurville décide de ramener son vaisseau en Europe. Au cours d’une périlleuse traversée, il réussit à éviter les Anglais; en cette circonstance, il fut plus heureux que le *Raisnable* qui fut capturé et dont les Suisses du détachement militaire furent tués ou faits prisonniers. Lorsque Maurville mouille fin septembre ou début octobre dans la rade de Cadix en accroche-cœur sur la mer, la flotte française avait perdu la partie sur mer, battue à la mi-août par Boscawen, puis par Hawke au large de Quiberon. A Cadix, Meuron reçoit d’un de ses amis de Rochefort une lettre, datée du 21 octobre 1759 “le félicitant d’avoir échappé des mains des Anglais, particulièrement en dernier lieu...”<sup>9</sup> On abandonne le *Florissant* désormais incapable d’aller plus loin; transportés par le *Triton*, le détachement militaire et une partie de l’équipage débarquent à Toulon en janvier 1760.

Sur les trente-cinq hommes de son détachement, Meuron en ramène vingt-six et doit en laisser un à l’hôpital d’Aiguères. Il part de Toulon le 1<sup>er</sup> mars, passe par Tarascon, d’où il écrit à ses parents le 8 mars, puis Nîmes, Angoulême et arrive à Rochefort le 6 avril pour reprendre son service dans la compagnie colonelle. Sa conduite, les blessures qu’il avait reçues, la bravoure et la discipline de son détachement lui valent les félicitations du comte de Hallwyl qui lui écrit: “J’ay receu, Monsieur, votre lettre du 9 de ce mois, par laquelle vous me mandés votre retour à Rochefort avec 25 hommes. Je suis fort aise que vous y soyés arrivés en bonne santé et je ne puis qu’approuver la façon dont vous vous êtes conduit; aussy aurai-je grande attention à vous procurer des grâces du Roy dans l’occasion et autant qu’il dependra de moi...” (Paris, 16 avril 1760)

Et la récompense vint sous la forme d’une pension de 800 Livres “accordée le 15 novembre 1760, à cause des blessures reçues au Service du Roy” et d’un congé de six mois qui permet à Charles-Daniel de rentrer au pays. “De par le Roy..., il est permis au Sr. Meuron, sous-lieutenant au Régiment Suisse de Hallwyl, de s’absenter du Port de Rochefort pour aller vaquer à ses affaires de famille, Sa Majesté lui accordant à cet effet un congé de six mois, après lequel Elle lui enjoint de retourner au dit Port de Rochefort pour y continuer ses

Services. Fait à Versailles, le 15 novembre 1760. Signé *Louis (XV)*." (Bibl. Ville de Neuchâtel) <sup>10</sup>

De retour à Rochefort, Meuron s'affilie à la franc-maçonnerie où il parviendra plus tard à de hautes dignités. Mais il est devenu lointain, il délaisse ses amis. Tous, d'Antin, Benoit, Herrenschand, La Rochefoucault, Pontenet, St-Abre, St-Marc s'inquiètent de son silence (le bruit courut même qu'il avait été assassiné). "Es-tu malade, est-ce dissipation, n'es-tu plus mon ami, lui écrivent-ils, est-il possible que les plaisirs de Rochefort vous fassent oublier vos amis... C'est vraisemblablement ny mort, ny maladie qui vous en empêchent, mais c'est plutôt quelque nouvelle conquête qui vous occupe, peut-être celle de Cadix... Il sied bien à quelqu'un qui a affronté mille dangers de venir échouer devant une Coquette..., Souviens-toy de feu Hercule qu'on a blâmé d'avoir filé auprès d'Omphale, tu n'as assomé personne comme luy et tu files le parfait amour... Que dira de toy l'historien des treize Petits-Cantons...?" <sup>11</sup>

Certains avaient deviné juste. Au début de l'été, Charles-Daniel avait mystérieusement noué une intrigue avec Marie ou: Anne-Marie Filhon de Morveaux (1733-1809), jeune et riche héritière habitant Segonzac, près de Cognac, en Angoumois. Un ami franc-maçon, Panchaud d'Epende, séjournant à Cognac, se charge de transmettre les lettres à la belle dont la famille (parents adoptifs?) réproouve l'inclination.

Pour faciliter son entreprise, Charles-Daniel demande à ses parents de lui envoyer un certificat d'origine, une généalogie et des recommandations particulières. Lui parvient entre autres celle-ci, attestant "que la famille Meuron est une ancienne famille Patriotique qui a constamment exercé les premiers Emplois au Val de Travers, tant dans le Droit, que dans le Militaire; qu'elle avoit eu des Officiers de Judicature, des Bannerets & qu'aujourd'huy elle avoit dans son sein des membres de l'Etat, du Clergé, du Militaire & d'autres dans les emplois des Bourgeois..." (Lettre de J.-L. Du Pasquier, 29 juillet 1760)

Mais l'affaire traîne, ne se conclut pas et n'aboutit qu'à des renvois. A Saint-Sulpice et à Fleurier, cette future alliance n'est pas vue d'un bon œil, non plus. On craint "qu'il ne soit mené sur le long banc ou n'abandonne sa place au Régiment". On le presse de finir d'une façon ou d'une autre. Sa soeur Marianne lui écrit: "Je me contenterai seulement de vous dire d'être sur vos gardes..., que l'appât d'une fortune ne vous fasse pas dupe & malheureux pour le reste de vos jours..."

Si Charles-Daniel est attiré par la fortune de la jeune Filhon, celle-ci sait que, par ce mariage, elle pourra jouir d'avantages fiscaux certains. "Il n'y a qu'une chose sur laquelle je me trouve forcée d'insister, écrit-elle au père de son futur mari, qui est d'avoir une preuve certaine de vos privilèges en France... Je sais bien que les Suisses en jouissent, mais j'ignore si on les a étendus à leurs alliés... Je paye

de si grosses impositions que mon premier objet a été de m'en affranchir..." (Segonzac, 26 avril 1762)

Ces assurances fournies, le mariage est enfin célébré le 3 décembre 1762. Charles-Daniel amène sa femme en Suisse. Cette union qui ne fut guère heureuse (point d'enfant) aboutira plus tard à un divorce. Mais la jeune Française avait apporté en dot un riche héritage, source première de la fortune de Charles-Daniel. Elle vécut à Saint-Sulpice, Neuchâtel et au château de Peseux, dont elle possédait la moitié est. Plus tard, elle l'échangera contre le domaine de vignes de Champréveyres, entre Neuchâtel et Saint-Blaise; aujourd'hui encore existe une parcelle dénommée "vigne Meuron".

La conclusion du Traité de Paris (10 février 1763) mettant fin à la Guerre de Sept Ans humilie la France qui perd toutes ses colonies, le Canada, la Louisiane et les Indes, sauf cinq comptoirs. Elle conserve néanmoins quelques îles aux Antilles, la Martinique et la Guadeloupe, dont le commerce faisait la richesse des compagnies marchandes, tout comme aux Indes d'ailleurs.

Dans son plan de reconstruction de la France, Choiseul avait envisagé de fonder un grand établissement en Guyane, le long du fleuve Kourou; on y avait envoyé des milliers d'émigrants inexpérimentés, bientôt décimés par les épidémies. Il semble qu'à cette époque déjà, Charles-Daniel ait fait part en haut-lieu de son projet consistant à mettre sur pied un régiment pour les colonies; en effet, alors qu'il était encore à Rochefort, il avait reçu de Thibault de Chalandon une lettre de Paris, datée du 21 mai 1761, "l'assurant de son appui quant au nouvel établissement que l'on se propose de faire dans la Guïane..."

Au licenciement du régiment de Hallwyl, Meuron est réformé avec la compagnie colonelle le 15 août 1763, après y avoir servi durant sept ans; l'année suivante, il reçoit une pension de 450 L. sur le Fonds des Invalides de la Marine.

Le jeune Neuchâtelois reprend ses affaires commerciales sur une plus grande échelle cette fois; à son père il envoie, entre autres, une lettre de change d'un montant de 11 755 L. pour des expéditions de café, de chocolat, de sucre et de coton (1<sup>er</sup> mai 1764).

Si Charles-Daniel doit momentanément quitter les armes, il vient d'avoir une grande satisfaction d'amour-propre: la branche de la famille à laquelle il appartient, avait reçu l'anoblissement en date du 11 novembre 1763. Les armes concédées: "D'or, au mûrier au naturel, posé sur 3 monts de sinople" étaient déjà portées par certains membres de la famille. Le jeune officier adoptera plus tard une variante avec "un mûrier arraché au naturel" et fera surmonter le cimier d'un dextrochère armé d'une épée, au lieu d'un mûrier, comme cela avait été prescrit dans les lettres patentes originales.

A propos de noblesse, mentionnons au passage la subtile et pertinente définition que Madame de Charrière en donne dans ses *Lettres Neuchâtelaises*: “La vraie noblesse est celle des gens qui se sentent plus obligés que d’autres à être braves, désintéressés, fidèles à leur parole, qui ne voient point la possibilité pour eux de commettre une action lâche, qui croient avoir reçu de leurs ancêtres et devoir transmettre à leurs enfants une certaine fleur d’honneur.”



### Officier aux Gardes-Suisses (1765-1781)

Resté seul comme officier (ses camarades ayant été obligés de s'enrôler avec leurs hommes aux Cent-Suisses), Charles-Daniel de Meuron s'engage à Paris, le 20 janvier 1765, comme second sous-lieutenant au régiment des Gardes-Suisses, dans la compagnie ci-devant Reding<sup>1</sup>.

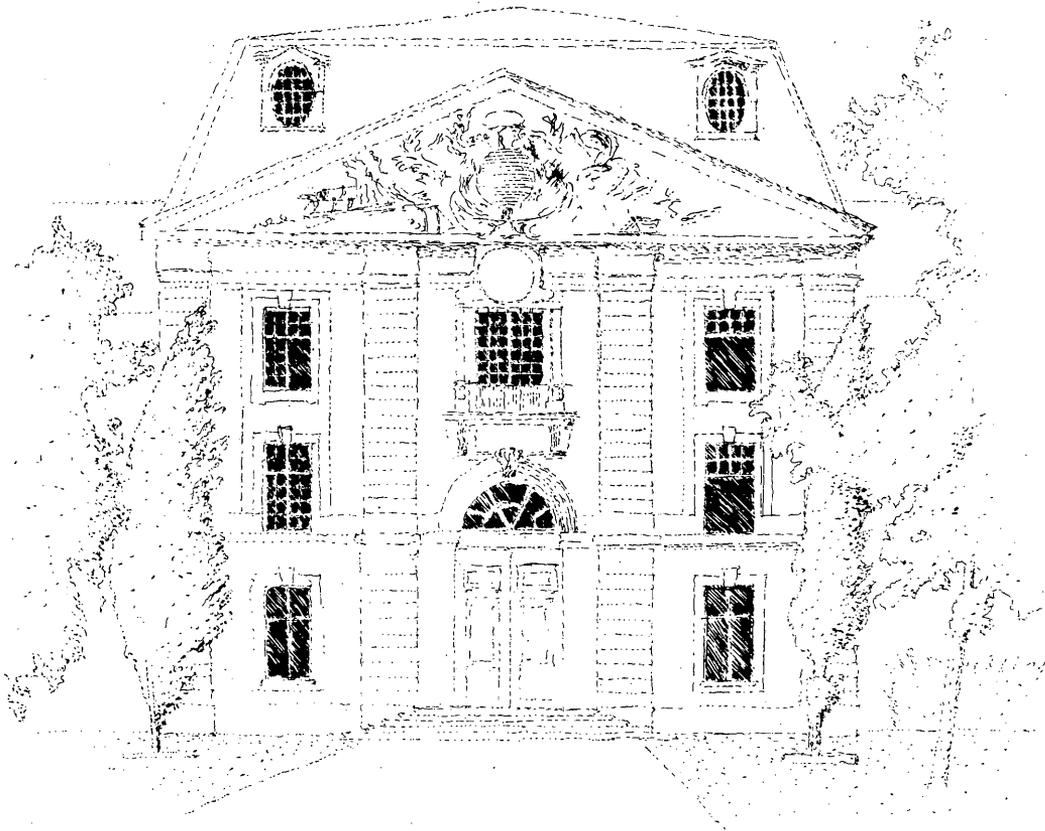
Meuron servira durant environ seize ans parmi ces soldats du Roi, si souvent décrits et qui faisaient partie du plan de sécurité de la monarchie française; leur drapeau était flammé, noir, vert, jaune et rouge, avec croix traversante blanche, sans devise.

“A Versailles, à Paris, à Fontainebleau, dans les cours silencieuses des résidences royales, au bas des escaliers de marbre, le long des colonnades, jour et nuit, veillaient les factionnaires du régiment des Gardes-Suisses, témoins impassibles avec les Gardes françaises des fêtes, des drames et des deuils de la Régence. En temps de paix, le poste des compagnies des Gardes françaises et suisses dans la première cour, les Français rangés en haie, à droite, les Suisses à gauche.”<sup>2</sup>

“Seuls, le service de garde à Compiègne et à Fontainebleau, les revues du Roi, les exercices de la garnison de Paris ou les grandes manœuvres rompaient la monotonie de chaque jour. La rivalité entre les Gardes-Suisses et les Gardes Françaises pouvaient se donner libre cours. Les causes les plus futiles provoquaient des incidents: un compliment du Roi, un sourire de femme, une pension ou un grade accordé ou refusé irritaient à chaque instant une susceptibilité exagérée et toujours en éveil...; le duel était l'unique façon de vider la vieille querelle des rouges et des bleus...”<sup>3</sup>

“Les Gardes-Suisses avaient leurs silhouettes incrustées dans les palais royaux; leurs habits rouges, avec revers et parements bleus de roi, garnis de losanges de laine blanche pour les soldats et les caporaux, d'argent pour les bas-officiers, leurs vestes et leurs culottes blanches; leurs guêtres blanches ou noires, le tricorne noir bordé de blanc avec houpe et cocarde blanches, le ceinturon blanc et les cheveux coiffés en catogan, tels ils nous apparaissent en ce couchant de la monarchie française...”<sup>4</sup>

Service de stricte discipline et d'exactitude militaire dans les casernes autour de la capitale: Rueil, Courbevoie et Saint-Denis. Service d'honneur dans le dévouement et fidélité dans l'accomplissement des devoirs de chaque jour. Années



9. Bâtiment central de la caserne des Gardes-Suisses à Rueil. — Bel exemple d'architecture militaire au XVIII<sup>e</sup> siècle, ou du moins ce qu'il en reste aujourd'hui. D'après photo: Studio Laverton, Rueil-Malmaison. (Dessin: P. de Meuron).

sans grands événements marquants pour Charles-Daniel, mais on peut aisément s'en représenter les activités en parcourant son exemplaire du *Livre d'Ordres des Gardes-Suisses* commencé en 1766: cet opuscule personnel, relié en vert, contient les règlements en vigueur à l'époque, la plupart signés par Bachmann, inspirés de principes assez rigides<sup>5</sup>. On trouve aussi dans ce livre d'ordres de multiples détails sur la vie militaire, par exemple au sujet de la tenue: "Messieurs les Officiers, Sergents et Caporaux auront la plus grande attention à ce que les soldats sachent bien s'habiller... Il est essentiel que tout soit bien employé dans les Culottes, bien nouées derrière, que les Bas ne fassent pas de bourses, le col bien noué, la veste bien boutonnée, le ceinturon bien assis sur la hanche: en un mot que tout soit ajusté avec soin."

De plus, "il est deffendu aux Sergents, Caporaux et Fourriers de boire avec les soldats... Les Sergents et Caporaux devant se faire respecter par leurs inférieurs

et ne point avoir de familiarité avec eux, mais au contraire se regarder comme leurs Supérieurs faits pour s'en faire estimer, craindre et aimer... Messieurs les Officiers traiteront les Sergents de "Vous" et en allemand "Ihr" et ils tutoieront le Soldat. Les Sergents, Caporaux et Soldats traiteront Monsieur le Colonel, Lieutenant-Colonel et Capitaines de "Ihr Gnaden"... On deffend aux Sergents, Caporaux et Soldats de souhaiter le bonjour, de faire des révérences en parlant à Messieurs les Officiers..."

Quant aux inspections de détail, "on commencera par le chapeau et on finira par les talons et les souliers..., la coëffe donnant jusqu'au sourcil de l'œil droit et à deux doigts de l'œil gauche; on ne souffrira pas que les Soldats mettent d'autres agréments sur leur chapeau que les houppes d'ordonnance... Les Grenadiers qui sont ornés de bonnets doivent être en parfait uniforme, aussi le cordon, houppe et galons bien blanchis, l'aigrette bien mise et la plaque bien nettoyée et luisante, les tresses bien faites et les rubans qui doivent être noirs, ne pendront pas; les cheveux bien peignés, graissés et poudrés avec soin... les boucles de deux pouces, à égale hauteur jusqu'au bas de l'oreille... les petits cheveux arrangés avec intelligence et surtout ne point souffrir de toupets..., le visage, les mains, et la bouche lavés, les ongles coupés; le poil des sourcils bien couché, la moustache noircie, relevée et bien entretenue..." Ce dernier détail fait penser au mot d'un vieil officier qui, voulant souligner que rien de grand ne s'était fait en France sans la fidélité et le dévouement de ces soldats, aurait dit à son Roi: "Les anges qui soutiennent le blason de France, Sire, devraient porter des moustaches à la Suisse."

En un mot "le Soldat doit avoir soin de toutes ses affaires; de même que la façon de s'habiller avec soin et être mis comme il convient à un Soldat dressé et propre: c'est cet air militaire qui le distingue du premier coup d'œil d'un Païsan revêtu d'un habit de Soldat qu'il faut absolument leur imprimer & ne point leur passer la moindre Chose."

C'est aussi en s'inspirant des principes d'une morale militaire de Zimmermann, lieutenant-colonel aux Gardes-Suisses, que les officiers comprenaient leur devoir et maintenaient la discipline mieux qu'avec la bastonnade et les coups de plat de sabre, toujours en usage à l'époque. "Traitez vos Soldats avec humanité, recommandait cet officier lucernois, ils sont des hommes comme vous; ayez horreur d'en faire des bêtes de somme qu'on ne conduit qu'avec le bâton... Ne vous servez pas de mots injurieux pour reprendre vos soldats; il y a d'autres moyens pour leur faire connoître ce qu'ils doivent faire... Prenez surtout garde d'avilir par vos discours l'état du Soldat, réfléchissez que c'est vous avilir vous-mêmes; d'ailleurs, la décence et la dignité doivent toujours accompagner le propos d'un homme de qualité... Dussiez-vous ce grade à votre seule capacité, ne perdez jamais de vue que vous commandez à des hommes libres comme vous, que vous ne pouvez rien exécuter sans leur secours; que s'ils sont mécontents de vous, ils peuvent être les instruments de votre perte et qu'au contraire, si vous avez su les



Pl. I Charles-Daniel de Meuron, officier aux Gardes-Suisses. Propriété particulière, Corcelles-sur-Concise/VD. (Photo: F. Perret)

affectionner, il n'en est pas un qui ne prodigue son sang et sa vie pour le succès de vos projets..."<sup>6</sup>

A cette époque, Charles-Daniel peut côtoyer les grands militaires du temps, ainsi le baron Pierre-Victor de Besenval, lieutenant-colonel aux Gardes-Suisses et inspecteur général des Suisses et Grisons, grand amateur de jardins et de jolies femmes; bien en cour auprès de Marie-Antoinette, Besenval habite en son hôtel (anciennement Chanac de Pompadour), occupé aujourd'hui par l'Ambassade de Suisse, au numéro 142 de l'actuelle rue de Grenelle.

Mais Meuron se lie surtout avec le duc Etienne-François de Choiseul, alors ministre tout-puissant et colonel général des Suisses et Grisons, qui loge rue de Grammont et grand ami de Besenval. Voulant relever la France après le désastreux Traité de Paris, Choiseul réorganise l'armée et les arsenaux. C'est lui qui avait décidé que tous les régiments porteraient des noms permanents, noms de province, à l'exception des régiments suisses qui pourraient garder ceux de leurs colonels respectifs. La marine lui doit ses premiers vaisseaux doublés de cuivre, plus rapides, parce qu'algues et coquillages s'y accrochaient infiniment moins qu'aux classiques coques de bois. Si, par suite de sa disgrâce fin 1770, Choiseul ne put terminer son œuvre, il n'empêche qu'à la mort de Louis XV, la France possédera la meilleure marine et la meilleure artillerie d'Europe. Le comte d'Artois, frère du Roi, fut nommé à la place de Choiseul, mais comme il était trop jeune pour administrer lui-même le régiment, ce fut Louis-Auguste d'Affry, colonel aux Gardes-Suisses, qui en assumait le travail.

Charles-Daniel de Meuron, peu après avoir été engagé comme sous-lieutenant dans la compagnie de Techtermann, de Fribourg, part en congé, en mars 1765, à Saint-Sulpice, car il vient de perdre son père et son beau-frère, le major Jean-Pierre DuPasquier.

On trouve ensuite Charles-Daniel dans la compagnie de François-Joseph de Reding de Biberegg. C'est par erreur qu'on a écrit qu'il servit ensuite "dans le régiment d'Erlach des Gardes-Suisses"<sup>7</sup>. Ceci pouvait laisser croire qu'il était incorporé dans le régiment bernois d'Erlach, également au service de France à cette époque, ou bien que le propriétaire du Régiment des Gardes-Suisses se nommait d'Erlach.

En réalité, Meuron passe premier sous-lieutenant, le 25 juin 1767, dans la compagnie d'Erlach, appartenant au comte Pierre-Louis d'Erlach, de Fribourg. Cette compagnie, qui deviendra plus tard la compagnie Maillardoz, faisait alors partie du premier bataillon des Gardes-Suisses commandé par le baron Pierre-Victor de Besenval (Soleure).

Un an plus tard, Charles-Daniel reçoit, le 18 juin 1768, une commission pour tenir rang de capitaine d'infanterie, de façon à "pouvoir obtenir une compagnie dans un autre régiment suisse, sans être obligé d'en prendre la queue"<sup>8</sup>.

A Paris, c'est l'époque des naturalistes, de Buffon, de l'abbé Nollet, des

cabinets de physique, des aérostats de M. de Montgolfier. L'électricité attire et passionne les salons où se déroulent de mystérieuses expériences. Lavoisier publie ses premiers articles contre la phlogistique, sapant les vieilles théories et jetant les fondements de la chimie moderne. C'est aussi l'époque des doctrinaires et des physiocrates, autant que celle des initiés, des sciences occultes, du magnétisme, de Cagliostro et des baquets de Mesmer. C'est dans ce Paris, centre de la pensée, de l'Encyclopédie, celui des théâtres et des premières gazettes et où se concentrent toutes les richesses des arts et les raffinements de l'époque, que Charles-Daniel apprend cet art subtil de la conversation et celui de plaire, le plus utile des arts de cour.

De taille légèrement au-dessous de la moyenne, mais de belle prestance et merveilleusement avide de vie, notre officier neuchâtelois se mêle à la société du temps. Fringant, parfumé et bien poudré, il participe à la vie galante et aux réceptions mondaines dans les hôtels particuliers où il admire les riches mobiliers, les collections de tableaux et les bibliothèques bien garnies.

Suivant une coutume fréquente à l'époque, Meuron se fait délivrer en 1770 par les magistrats de Neuchâtel un certificat de noblesse, sans doute en vue d'obtenir un avancement militaire et davantage de considération dans une société particulièrement sensible à tout ce qui brille. Il reçoit un extrait des lettres de noblesse de 1763 qui, à côté de données parfaitement exactes, mentionne une branche italienne purement fantaisiste et disant que l'anoblissement fut procuré aux membres de la famille "en reconnaissance de leur extraction noble, dont ils ont négligé de faire usage dans leur patrie, au lieu qu'une branche de leur famille établie dans l'Italie, sous le nom de Moron, a conservé sa noblesse..."

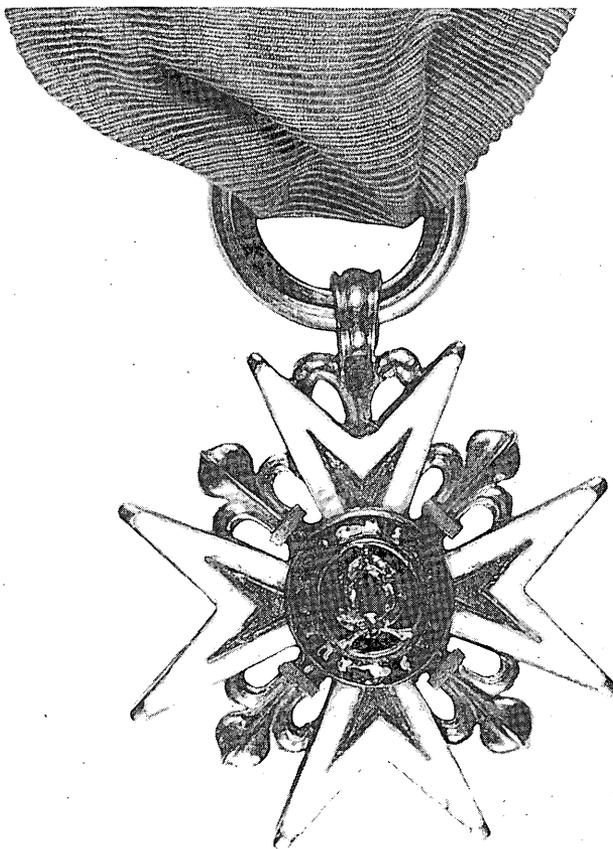
En 1771, on trouve Charles-Daniel comme premier sous-lieutenant dans la compagnie de Maillardoz (Fribourg), faisant partie du troisième bataillon Surbeck.

Si Meuron a perdu en Choiseul disgracié son protecteur le plus influent, il n'en continue pas moins son ascension. Le 30 mai ou le 2 juin 1773, suivant les documents<sup>9</sup>, il est promu Chevalier de l'Ordre Royal du Mérite Militaire, ordre institué par Louis XV pour récompenser les services rendus à la France par les officiers étrangers de religion protestante; cette décoration porte la devise: *Pro Virtute Bellica*.

Rappelons en passant qu'une nuit de décembre 1773, certains colons anglais d'Amérique du Nord avaient commencé leur révolte en jetant à la mer une cargaison de thé, et proclamé leur indépendance trois ans plus tard, ceci grâce à la marine française et au Traité d'alliance franco-américaine.

L'année suivante, le 1<sup>er</sup> juillet 1774, Charles-Daniel de Meuron reçoit sa nomination de second lieutenant dans la compagnie générale du comte Pierre-Louis d'Erlach. En tant que protestant, Meuron ne pouvait obtenir une fonction de commandement, par exemple celle de commandant de compagnie; de telles fonctions étaient réservées uniquement aux officiers catholiques.

10. Décoration de l'Ordre Royal du Mérite Militaire, conférée à Charles-Daniel de Meuron en 1773. Cet ordre avait été institué par Louis XV pour récompenser les mérites rendus à la France par des officiers étrangers de religion protestante. Musée des Armes et d'Histoire, Colombier/NE. (Photo: P.-A. Duvoisin)

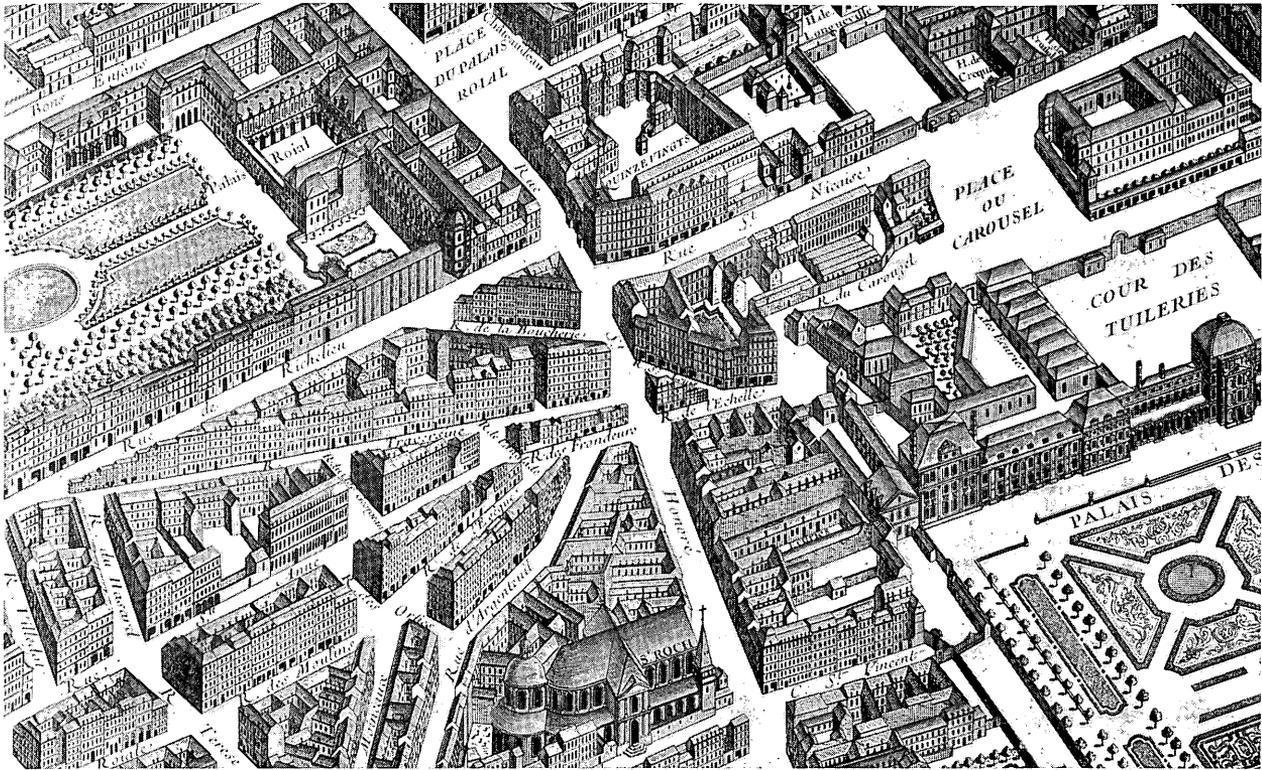


Cette même année, dix ans après Madame de Pompadour, Louis XV meurt, toute une époque aussi. Malgré ses dérèglements, celle-ci avait gardé le souci de la mesure et l'élégance du bon ton. Si Lamartine a pu dire sous Louis-Philippe: "La France s'ennuie...", celle de Louis XV était trop spirituelle pour bâiller.

Charles-Daniel habite alors l'étroite rue des Fossés-Montmartre; ouverte en 1634 et longeant les fossés de Charles V, cette rue s'appelait primitivement rue du Fossé ou des Fossés. Bonaparte y habita aussi avant le 13 vendémiaire, lorsqu'il logeait dans une soupente de l'Hôtel de la Liberté; en son honneur, elle deviendra l'actuelle rue d'Aboukir, au numéro 1 de laquelle, une plaque rappelle aujourd'hui son ancien nom de rue des Fossés-Montmartre. Elle donnait sur la place des Victoires, splendide décor d'apparat. Place ovale, avec au centre, l'ancienne statue de Louis XIV à pied, en habit de sacre; derrière lui, une Victoire tenant une couronne de lauriers au-dessus de sa tête.

C'est probablement à cette époque que Meuron se fait peindre en uniforme





Fragment de: Représentation perspective dessinée par L. Bretez, parue en 1734/1739, dite Plan de Turgot — Bibliothèque Nationale, Paris/Cartes et Plans.

objets de première nécessité qui manquent à nos autres colonies et pour lesquelles on est obligé de recourir au commerce étranger. Sous ce dernier point de vue, le Régiment deviendra encore la source d'une population progressive." <sup>11</sup>

Ce projet prévoit un régiment formé de deux bataillons, chacun comportant une compagnie de grenadiers (soixante-dix hommes) et huit compagnies de fusiliers (cent hommes), soit au total un effectif de 1740. Un bataillon restera dans un port de France pour y assurer le service de la Marine, alors que l'autre se trouvera aux colonies.

Reprenant l'idée du soldat-cultivateur, toujours à la place d'honneur depuis César jusqu'à Lyautey, Meuron ajoute qu'il faut envoyer ce régiment aux colonies pour éviter que l'Angleterre ne s'y installe. Il offre de se charger des frais de levée et d'équipement; en revanche l'armement doit être fourni par le Roi; à ce projet, déjà conçu dans tous les détails, il joint l'ordonnance concernant le régiment grison de Salis, ainsi que la capitulation du régiment de Hallwyl. Une main officielle, mais inconnue, a tracé en marge de ce projet les observations suivantes:

“En général, le projet de M. de Meuron est avantageux en ce qu’il unit aux moyens de deffense, ceux d’augmenter la population blanche, de prévenir par cette même population, le Désordre et le Marronnage des Nègres<sup>12</sup>, d’établir une culture utile aux besoins des Isles du Vent, de leur assurer enfin un prompt secours de troupes. Il ne s’agit que de régler la dépense d’une manière qui concilie les intérêts du Roi avec ceux du Colonel...”

Le tout ayant l’air de s’emmancher, on dresse le plan suivant: “Au mois de janvier 1776, signature de la Capitulation pour la levée d’un Régiment suisse. Au mois de juillet, assemblée du Régiment au port de La Rochelle. Au mois de septembre, embarquement pour la Guyane. Au mois de novembre, arrivée et établissement du Régiment dans l’intérieur des terres. Au mois d’avril 1777, ordonnance du Roy portant que les 8 Compagnies des troupes nationales de Cayenne seront incorporées dans les 4 Régiments des Colonies. Au mois de décembre, détachement du Régiment suisse pour former la garnison de l’Isle de Cayenne...” Mais ce n’est que le 29 octobre 1776 qu’un acte d’association entre les actionnaires de la future compagnie put être signé.

En plus de ces difficultés, Meuron a des ennuis de santé; il doit se faire soigner par Jarry, chirurgien-major des Gardes-Suisses, qui certifie que: “Monsieur de Meuron a besoin d’aller prendre les boues de St.-Amant pour obtenir la cessation des douleurs provenant d’une fracture de la rotule.” (20 juin 1777) En effet, il s’était fracassé la rotule droite, en octobre 1775, son cheval s’étant abattu sous lui, alors qu’il conduisait la compagnie générale à Fontainebleau.

Comme dernier honneur aux Gardes-Suisses, Meuron reçoit le 21 juin 1778 “une Commission pour tenir rang de Colonel”, témoignée par un magnifique parchemin, muni d’un cachet de cire rouge aux armes de France et portant les signatures de Louis XVI et de Charles-Philippe, Comte d’Artois<sup>13</sup>.

Mais le projet qui avait été présenté au roi pour l’obtention d’une concession dort parmi d’autres dossiers sur un bureau ministériel. Meuron insiste à plusieurs reprises; le 25 avril 1779, il écrit encore: “Par mes vues, le Militaire se trouvera en tems de paix comme en tems de guerre doublement utile et si elles sont remplies, comme je m’en flatte, elles pourront s’étendre de Cayenne à St.-Domingue. En général, le soldat par un travail modéré qui pourvoira à sa subsistance, se portera mieux que dans l’oisiveté qui entraîne après soi l’Ennuy & le Libertinage, source de beaucoup de maladies; j’en tire la preuve du Régiment d’Hallwyl qui perdoit à St. Domingue & à la Martinique la moitié moins de monde que les troupes françoises, parce que ce Régiment occupoit ses soldats & les laissait même travailler aux ouvrages les plus fatigans de la campagne.”

Enfin, Charles-Daniel reçoit, accordés par le roi, des *Titres pour une Concession dans la Guyane Française, sous le nom de Compagnie d’Approuague* pour l’exploitation de terres situées entre les fleuves Approuague et Oyapock.

Mais l’affaire n’avance pas. M. de Sartine, qui avait remplacé Choiseul, répond

à Meuron: "Vos propositions m'ont paru vraiment utiles, mais les circonstances actuelles combattent le désir que j'aurais d'en déterminer l'exécution..." (28 avril 1779) En haut lieu, le vent avait de nouveau tourné. M. de Sartine venait d'être remplacé par le marquis de Castries.

Pressentant l'échec de son entreprise, Meuron veut néanmoins faire valoir ses prétentions financières. Il écrit au baron de Besenval: "Pardonnés moi, si je reviens à la charge; il faut lui (*Castries*) reparler de moy & des sacrifices que j'ai fais, le priant d'examiner mon affaire et l'expédier, afin qu'elle ne s'oublie à force de vieillir sur le bureau..."

Le 26 juin 1779, une substantielle augmentation de sa pension est attribuée à Charles-Daniel de Meuron pour le dédommager de ses frais et des dépenses extraordinaires occasionnées par ses blessures. Il reçoit en effet le message suivant, muni d'une signature illisible: "J'ay mis avec plaisir, Monsieur, sous les yeux du Roy les vues patriotiques et le zèle que vous avez marqué en toute occasion pour son service, et Sa Majesté a bien voulu vous accorder en cette considération une augmentation de 550 L, à la pension de 450 L. dont vous jouissez sur les Invalides & la porter à 1000 L." <sup>14</sup> Grâce à ses bonnes relations, Charles-Daniel reçoit, le 28 mai 1780, une nouvelle pension de la part du Roi, prise sur le Trésor royal <sup>15</sup>.

Mais tous les efforts de Meuron n'auront servi à rien. C'est peine perdue, car, en décembre 1780, il doit renvoyer tous ses *Titres pour la Concession d'Approuague*. Notre officier neuchâtelois quittera les Gardes-Suisses en 1781, après y avoir servi durant environ seize ans; il est encore signalé comme présent à la Revue des Gardes-Suisses du 7 mai 1781, à la Plaine des Sablons, aujourd'hui région de Neuilly.

Mais si Choiseul n'avait pu favoriser la réussite des projets de Meuron pour la Guyane, il va bientôt lui ouvrir de nouvelles portes...

# Les Européens aux Indes orientales

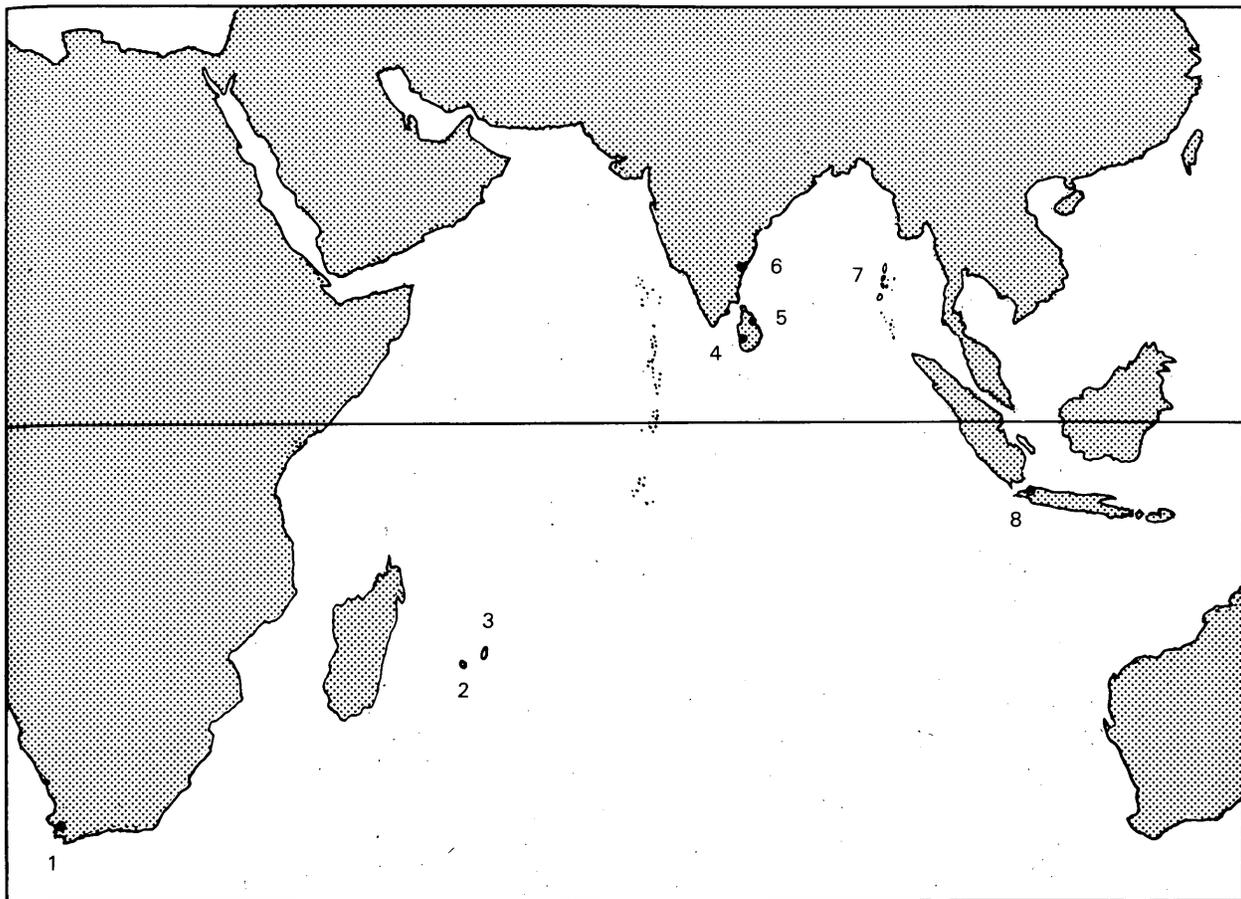
Ces nouvelles portes s'ouvrirent de l'autre côté du monde, aux Indes orientales, cette fois-ci.

Mais avant de voir le rôle que Charles-Daniel de Meuron et le régiment qu'il va lever seront appelés à jouer au Cap de Bonne-Espérance, à Ceylan et aux Indes, résumons la situation politique générale et celle des Européens dans ces contrées, ainsi que les événements qui serviront de toile de fond à cette histoire.

Lors de la troisième phase des conflits franco-anglais, celle de la Guerre d'Indépendance américaine, on avait compris en France — le Traité d'alliance franco-américaine en est la preuve — qu'il fallait frapper l'Angleterre non seulement aux Amériques et aux Antilles, mais aussi aux Indes orientales. Toute puissance qui dominait l'Atlantique pouvait, à n'importe quel moment, intercepter les navires qui se rendaient aux Indes ou qui en revenaient. La politique prévoyante de Louis XVI, son goût particulier pour la marine, les ordonnances de 1776, allaient permettre ce renouveau de la puissance française. C'est le 10 juillet 1778 que le Roi avait prescrit aux capitaines de ses vaisseaux de "courre sus" aux navires du roi d'Angleterre. La nouvelle marine de guerre, restaurée par Choiseul, son cousin Praslin et par Sartine, était en train d'assurer les succès dans les eaux américaines; elle allait bientôt permettre ceux de Suffren en Orient.

L'histoire des Indes, marquée tout d'abord par les événements d'Europe apportés par les navigateurs, aventuriers et commerçants, fut ensuite influencée par le prodigieux développement des diverses compagnies marchandes; ces compagnies privées, soucieuses uniquement de faire prospérer leurs affaires, ne songeaient pas à annexer de territoires, mais, toutes-puissantes et munies de privilèges spéciaux, gravitaient autour de leurs points d'appui fortifiés. Les chefs militaires, en position secondaire, voyaient souvent leurs plans contrecarrés par l'extension des activités diplomatiques européennes à l'Orient et par les pressions de l'opinion publique.

Les Portugais, les premiers, avaient rompu l'isolement commercial et politique des Indes en battant en brèche le monopole des marchands arabes. Leur stratégie qui sera reprise par les autres Européens, ne visait pas à des conquêtes territoriales, mais au contrôle des voies commerciales et à la défense de points solidement fortifiés.



12. Carte de l'Océan Indien, du Golfe du Bengale et d'Indonésie. 1. Cap de Bonne-Espérance — 2. Ile de France (aujourd'hui Ile Maurice) — 3. Ile Bourbon (aujourd'hui Ile de La Réunion) — 4. Colombo — 5. Trincomalee (aujourd'hui Trincomalee) — 6. Madras — 7. Iles d'Andaman — 8. Batavia (aujourd'hui Djakarta) (Dessin: P. de Meuron).

Les Français avaient créé leurs premiers comptoirs sur la côte de Coromandel, avec Pondichéry comme centre et les Anglais comme rivaux immédiats. Grâce à Dupleix et à toute une pléiade d'officiers entreprenants qui disposaient de corps de troupe formés à la discipline européenne, ils avaient réussi à expulser les Anglais du Deccan. Dominant ainsi la majeure partie de l'Hindoustan, ils avaient procuré à la France une position particulièrement solide, renforcée encore par l'alliance avec les souverains du Mysore, Hyder-Ali, puis Tippoo-Saïb; mais les conquêtes de Dupleix restaient précaires en raison de la domination anglaise sur les mers. Dès lors, l'influence française ne cessa de diminuer, sauf au Mysore

où, malgré le rappel de Dupleix, elle restait toujours vivante. En fait, les colonies françaises étaient loin d'être aussi abandonnées qu'on l'a prétendu: Lally-Tollendal, arrivé avec une escadre de 4000 hommes, avait trois fois plus de soldats que Dupleix. Et les Français eussent sans doute été vainqueurs, sans l'infatuation et les maladresses du nouveau gouverneur qui ne comprenait rien à la politique indigène et qui perdit Pondichéry en 1761.

Quant aux Anglais, ils possédaient divers comptoirs sur la côte Malabar, à l'ouest de la péninsule indienne. Leurs nouvelles conquêtes à l'intérieur des Indes et sur la côte de Coromandel – dues en grande partie aux troupes suisses de Clive et de Lawrence – avaient déplacé, vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, le centre de gravité des intérêts britanniques de la côte ouest vers celle de l'est. Sur celle-ci, la côte de Coromandel, les Anglais possédaient une concession à Madras, où ils avaient élevé le fort Saint-George, principal point d'appui de la Compagnie anglaise des Indes, *The United Company of England trading to the East Indies* ou *East India Company* (EIC), fondée vers 1600. Mais, moins favorisés que leurs rivaux, les Anglais ne disposaient dans ces parages d'aucune rade importante; Madras manquait même d'un mouillage sûr pour les navires de commerce. La flotte anglaise, obligée de se réfugier à Bombay pendant la mauvaise saison, était absente du Golfe de Bengale durant une grande partie de l'année. Or, c'était précisément là qu'allaient se dérouler les futures opérations navales...

De leur côté, les Hollandais avaient fondé divers établissements dans les mêmes régions. La *Vereenigde Oost-Indische Compagnie* (VOC), la toute-puissante Compagnie hollandaise des Indes orientales, étendait sa domination sur le Cap de Bonne-Espérance, Ceylan et les principales îles de la Sonde. Ceylan, avec ses positions fortifiées de Colombo, de Galle et surtout de Trinquevalé avec son immense rade, constituait la position stratégique centrale des Hollandais entre leurs possessions du Sud de l'Afrique et celles d'Indonésie. Batavia formait le centre de leur activité commerciale; c'est là que résidait le gouverneur général de la Compagnie hollandaise. Celle-ci, ainsi que sa sœur, la Compagnie hollandaise des Indes occidentales, était administrée par le Conseil des Dix-Sept, "Messieurs les Dix-Sept"; ce Conseil nommait les gouverneurs qui exerçaient leur pouvoir aux colonies au nom des Etats-Généraux des Pays-Bas, plus exactement des Provinces Unies. Strictement hiérarchisée, la Compagnie hollandaise formait un véritable Etat dans l'Etat; la bourgeoisie qui en faisait partie considérait ce dernier comme un simple instrument de sa propre prospérité. Guillaume V, Prince d'Orange et *Stathouder*, régnait alors sous la souveraineté des Etats-Généraux, tout en fonctionnant comme directeur des Compagnies des Indes, toutes deux étroitement liées à la Banque d'Amsterdam.

Pour garantir le monopole de son commerce d'outre-mer et assurer la sécurité de ses communications, la Compagnie hollandaise des Indes orientales possédait ses propres troupes, ses propres vaisseaux et construisait elle-même ses propres

fortifications. Uniquement marchande à ses débuts, elle se trouvait alors habilitée à nouer des alliances, à conclure des traités, à déclarer la guerre et à faire la paix; de plus, elle battait monnaie, jouant ainsi le même rôle qu'un souverain totalement indépendant.

Rappelons que sur le continent européen soufflait un vent nouveau. Aux Pays-Bas, une forte lutte était en train de s'engager entre le Parti républicain-autonomiste, représenté par la bourgeoisie d'affaires et le Parti orangiste de la noblesse de cour. La bourgeoisie londonienne savait que la puissance française constituait le principal obstacle à son commerce. Les idées révolutionnaires échaufferont bientôt suffisamment les esprits en Europe pour entraîner de nouvelles hostilités qui auront bientôt leurs principales répercussions en Orient.

Violamment attaqués dans leur commerce, les Pays-Bas voyaient les menaces des Anglais peser sur leurs colonies du Cap et des Indes orientales. Leur marine, qui avait perdu son ancienne importance, ne disposait plus des forces nécessaires pour défendre les immenses possessions qui faisaient la richesse de la métropole. La France devait, de son côté elle aussi, défendre ses établissements des Indes et sa principale escale de l'Île de France; devant le danger grandissant, ces deux puissances cherchèrent à s'entendre pour la défense commune de leurs intérêts. C'est dans cette perspective que la France enverra au Cap le régiment de Pondichéry, puis celui de Luxembourg, ainsi que diverses autres troupes sous la protection des vaisseaux de Suffren. Cette campagne de prestige avait autant pour but de chercher à libérer certains comptoirs occupés par l'ennemi, que d'obliger les Anglais à déplacer d'importantes unités navales hors de la route des Amériques.

Quant aux Pays-Bas, ils disposaient déjà au Cap et aux Indes de diverses troupes nationales. La Compagnie hollandaise des Indes orientales qui avait déjà à son service le régiment de Waldner, ne se sentait pas suffisamment protégée. Elle demanda à la France de lui procurer un nouveau régiment pour renforcer la défense de ses possessions. C'est ainsi que, par l'entremise du duc de Choiseul, Charles-Daniel de Meuron fut sollicité de lever un régiment pour le compte de cette puissante compagnie marchande.

## Capitulation avec la Compagnie hollandaise des Indes orientales (1781)

### En service au Cap de Bonne-Espérance (1783-1788)

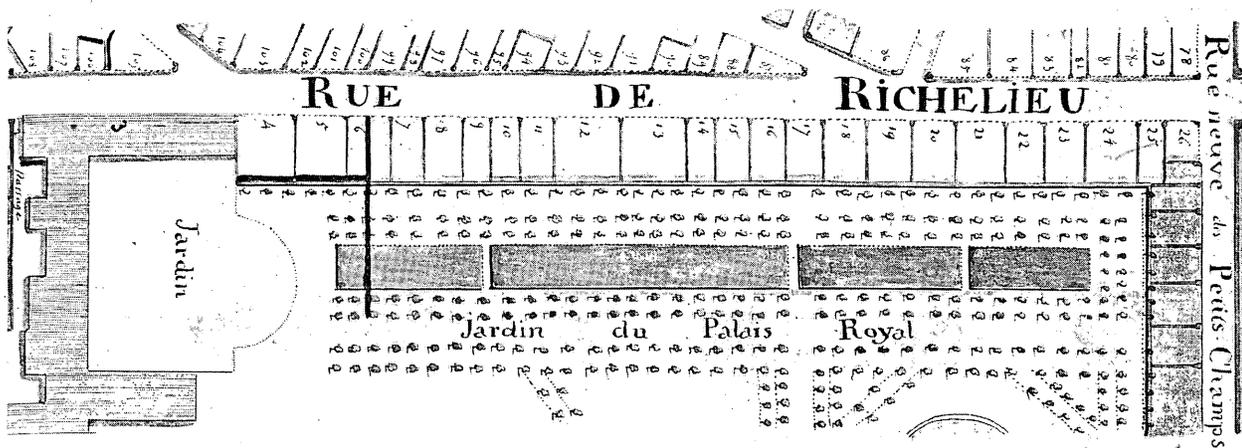
Plutôt désespéré – et cela se comprend après l'échec des affaires d'Approuague – Charles-Daniel de Meuron écrivait de Paris à son frère, Pierre-Frédéric, le 21 mars 1781, qu'il était décidé à quitter le service pour jouir tranquillement de ses derniers jours; même à l'époque, à quarante-trois ans, c'était malgré tout un peu tôt.

Deux mois plus tard, revirement: de nouvelles portes se sont ouvertes devant lui. "La fortune semble vouloir changer, écrit-il de nouveau à son frère, car je change de service, me voilà bientôt devenir Indien Hollandais, Chef Propriétaire d'un Régiment qu'il faut que je lève pour leur service... Les Ministres ont donné leur consentement pour les recrues..."<sup>1</sup>

En effet, les Pays-Bas, dans leurs demandes de secours à la France, avaient d'abord obtenu les services du régiment de Pondichéry, puis ceux du prince de Luxembourg qui avait levé un régiment à son nom; ces deux corps de troupes avaient été envoyés au Cap de Bonne-Espérance.

C'est dans cette ligne que Meuron, grâce à Choiseul et avec l'agrément du roi, est mis en contact avec les dirigeants de la Compagnie hollandaise des Indes orientales pour élaborer une capitulation sur le modèle de celle du régiment de Hallwyl. Le 12 avril 1781, Meuron leur soumet un *Mémoire contenant le Plan pour la levée d'un Régiment suisse*<sup>2</sup>. Les tractations se terminent assez rapidement, les Suisses n'étant pas des inconnus aux Pays-Bas, où servaient déjà de nombreuses troupes provenant des cantons protestants.

Et, le 28 mai 1781, à l'Hôtel de Russie, rue de Richelieu, dans un salon donnant sur les jardins du Palais-Royal, une capitulation en triple exemplaire est signée entre "Charles-Daniel de Meuron, Seigneur de Morveaux, Chevalier du Mérite Militaire, Colonel d'Infanterie et Capitaine-Lieutenant des Gardes-Suisses de Sa Majesté Très Chrétienne et les représentants munis des pleins pouvoirs de la Compagnie Hollandaise des Indes Orientales, Messieurs Paul Eduard Van de Perre, un des Directeurs et Frederick Guillaume Boers, avocat de la dite Compagnie". C'est donc l'acte de naissance du régiment Meuron, régiment privé, sans attache ni intervention de l'Etat de Neuchâtel ou des autres cantons suisses,



13. Rue de Richelieu à Paris, avant 1781 — Dans la rangée des maisons donnant sur les jardins du Palais-Royal se trouvait l'ancien Hôtel de Russie dans lequel Charles-Daniel de Meuron signa le 15 mai 1781 avec les représentants de la Compagnie Hollandaise des Indes Orientales, la Capitulation qui donna naissance au régiment Meuron. L'immeuble de cet Hôtel de Russie, qui figure ci-dessus sous l'ancienne numérotation 12, existe encore aujourd'hui; c'est le No 14 de l'actuelle rue de Richelieu — Bibliothèque Historique de la Ville de Paris/Cartes et Plans.

et dont Charles-Daniel de Meuron est tout à la fois le colonel-proprétaire et le colonel-commandant.

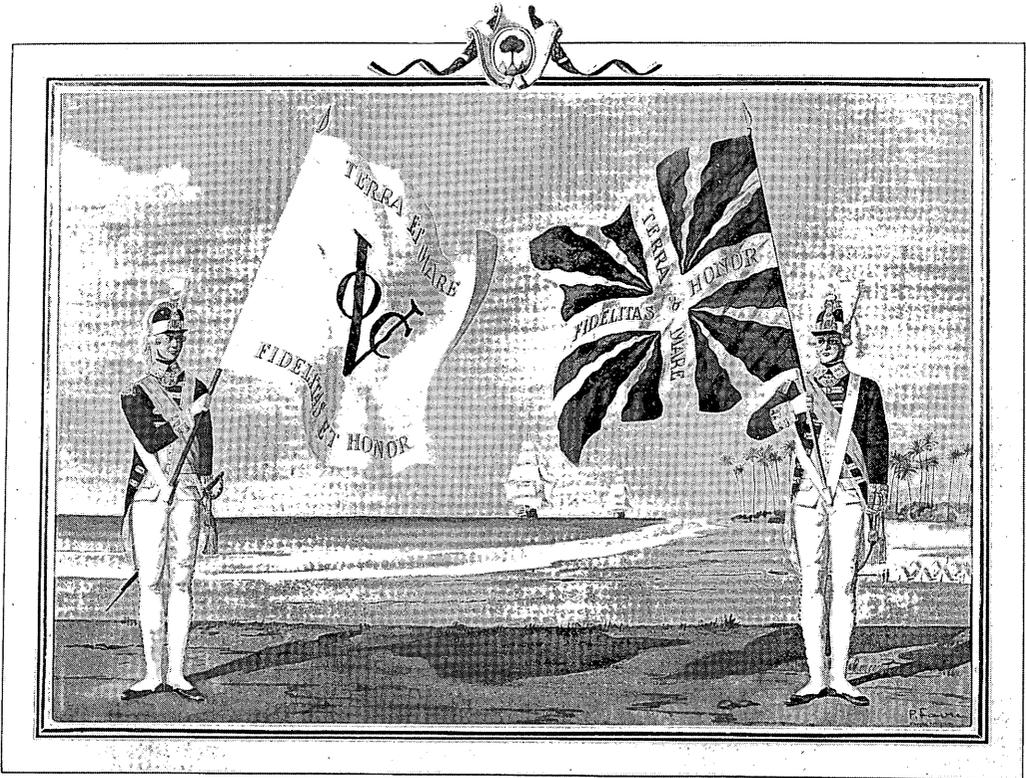
Quant à cet ancien Hôtel de Russie, l'immeuble existe encore aujourd'hui au numéro 14 de la rue de Richelieu; l'aménagement intérieur en a été changé, mais le nombre d'étages et l'ordonnance des fenêtres sont restés tels qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>.

Les vingt-cinq articles de cette capitulation montrent avec quelle exactitude et avec quelles précautions la Compagnie hollandaise s'entendait à sauvegarder ses intérêts. Chaque point, chaque détail relatif à l'effectif, à l'armement, à l'équipement, à l'habillement, à la solde ou aux autres questions financières ou administratives, tout y est minutieusement réglé. En voici quelques extraits<sup>4</sup>:

"Le colonel-proprétaire s'engage à fournir avant la fin du mois d'octobre prochain un régiment de 1120 hommes au complet, habillés et armés, dont aucun ne sera au-dessous de cinq pieds de Hollande, sans infirmité ou défectuosité quelconque et en état de faire la guerre et d'être employé partout où il sera ordonné au régiment de marcher. (Art. 1)

"Pour la levée du régiment et le transport à l'Île de Ré, la Compagnie Hollandaise s'engage à payer la somme de 336 000 Livres..., somme qui ne sera payée que le jour de la Revue et du Serment prêté entre les mains des députés de la Compagnie Hollandaise... (Art. 2)

"Le régiment sera suisse-neuchâtelois, il portera le nom de Meuron. Tous



14. Enseignes avec les drapeaux Colonel et d'Ordonnance du régiment Meuron au service de la Compagnie Hollandaise des Indes Orientales (1781-1795). Musée des Armes et d'Histoire, Colombier — (Gouache de P.-M. Favre).

ceux qui le composeront seront de religion protestante. Tous les officiers seront de nationalité suisse, excepté ceux de 2 compagnies qui seront nommés par les Directeurs de la Compagnie Hollandaise... Les soldats seront au moins les deux tiers suisses, dans lesquels seront compris tout ce qui tient à la Confédération Helvétique, comme Grisons, l'Evêché de Genève, Mulhouse, le Valais, Montbéliard, St. Gall. Le reste sera allemand. (Art. 3)

"Le régiment sera armé d'un bon fusil avec sa baïonnette, d'une giberne avec sa bandoulière; les sergents auront une épée; les caporaux et les tambours, un sabre; les soldats, un ceinturon pour porter la baïonnette. Le régiment sera habillé comme suit, à savoir d'un casque, d'un habit de bon drap rouge sang-de-boeuf, avec revers, parements et collets bleu-clair; veste et culotte de coton blanc, deux paires de bas de fil, trois chemises, deux paires de souliers, un bonnet de nuit et de travail, d'un havre-sac de peau de veau, avec son poil... (Art. 4)" Ajoutons en complément que les uniformes rouges, de règle pour les régiments suisses au service de l'étranger, devaient être transformés en uniformes bleus avec

15. Sceau du régiment Meuron au service de la Compagnie Hollandaise des Indes Orientales. Au centre: armes accolées de la Compagnie Hollandaise et celles de Neuchâtel, aux trois chevrons, entourées des armoiries des treize cantons — Musée des Armes et d'Histoire, Colombier. (Photo: P.-A. Duvoisin).



revers jaunes, pour ne pas être confondus avec ceux des soldats anglais contre lesquels allait être engagé le régiment. Mais, par suite du manque d'approvisionnement et de la mauvaise qualité du drap bleu de roi reçu dans la suite, ce changement ne put être effectué que quelques années plus tard au Cap, avant le départ du régiment pour Ceylan <sup>5</sup>.

“Le régiment sera composé d'un chef commandant propriétaire qui aura rang de colonel, d'un commandant en second qui aura rang de lieutenant-colonel, d'un major, de dix capitaines, de dix capitaines-lieutenants, de dix lieutenants, d'un lieutenant-trésorier, de trois enseignes, d'un premier chirurgien, de dix chirurgiens en second, d'un sergent-tambour, de 1120 hommes, divisés en dix compagnies de 112 hommes, y compris 12 canonniers, 4 sergents et 4 caporaux dans chaque compagnie.” (Art. 5)

Les articles 6 à 12 traitent des appointements; l'article 13, des fournitures en fait d'armes et d'habillement. Suivant l'article 14, le régiment aura le privilège de faire jouer les marches suisses; tambours et fifres battaient des marches de marine hollandaise, entre autres, les premières mesures de *Alte Franzosen* et *Mariner*, dont quatre parties sont encore battues aujourd'hui par les tambours bâlois, sous le nom de *Dreiermärsche* <sup>6</sup>.

Le drapeau-colonel porte, sur fond blanc, le monogramme de la Compagnie hollandaise VOC (*Vereenigde Oostindische Compagnie*); le drapeau d'ordonnance est aux couleurs du colonel avec flammes jaunes, vertes et noires dans les quatre quartiers séparés par une grande croix traversante jaune portant la devise du régiment: *Fidelitas et Honor, Terra et Mari* (ou *Mare*)<sup>7</sup>.

Quant à la justice, le régiment aura son Conseil de guerre (Art. 22), comme toutes les autres troupes suisses dans la même situation. Rappelons qu'en service à l'étranger, les Suisses ne dépendaient que de leur justice particulière, réglée par la Caroline, recueil de décrets rendus par Charles-Quint; il s'agissait d'une justice stricte et sévère, mais qui constituait un des privilèges auxquels les Suisses tenaient par-dessus tout.

Et finalement, l'article 25, stipulant que "la Capitulation sera permanente autant que la Compagnie Hollandaise aura besoin du Régiment". (Texte complet de la capitulation, voir *Annexe II.*) Malgré le nombre et la précision de ces articles, toute une série de conflits surgiront en quelques années par suite de l'interprétation tendancieuse de certains d'entre eux par la Compagnie Hollandaise, et ceci au détriment du colonel-proprétaire, bien entendu.

Fin juin, le marché général pour l'habillement est terminé: il comporte une liste impressionnante de pièces de drap de qualités diverses (écarlate et bleu de roi), de la mercerie, des boutons, du fil, sans oublier 120 000 épingles N° 8 et 240 000 N° 14. Reste encore l'achat de la buffleterie, des épées, des sabres et des casques à crinière flottante (blanche pour les officiers, noire pour les soldats), ornés d'une plaque métallique aux armes chevronnées de Neuchâtel; le colonel a choisi ces casques "légers avec une grande visière contre le soleil".

On se procure encore vingt caisses de tambour avec peaux de rechange et des instruments de musique: cors à coulice (*sic*), bassons, haut-bois, clarinettes en ut et des cymbales. A tout ce matériel, on ajoute des instruments de chirurgie, des bandages herniaires et un alambic pour la pharmacie.

Pour recruter ses officiers, Meuron s'adjoint les services de son beau-frère, Benoît Sergeans, mari de sa sœur Charlotte-Elisabeth, qui est nommé colonel en second. François de Sandol-Roy, nommé major, est chargé de recruter principalement en pays neuchâtelois, mais seulement pour les compagnies dont les capitaines sont neuchâtelois. Parmi les capitaines, on trouve les noms de Pierre-Frédéric de Meuron, Jean-Pierre de Meuron-Bulot, Charles-Philippe de Bonstetten, Simon de Sandol-Roy et Jean-David-Louis Yorck; comme capitaines-lieutenants, ceux de Pierre Lardy, Henri-David de Meuron-Môtiers et Antoine Zweifel. Parmi les sous-lieutenants, on rencontre Charles-Frédéric (de) Meuron-La Tour et comme cadet-sergent Isaac-Henri (de) Meuron-du Rochat. Jean-Michel Beysser fonctionne comme premier chirurgien en chef et Louis-Auguste Breguet, ministre du Saint-Evangile, comme chapelain du régiment. (Au sujet de la généalogie

des officiers de la famille Meuron, voir *Annexe I*. Pour les états de service de tous les officiers ayant servi au régiment dès 1781, voir *Annexe IV*.)

Fin juin, Charles-Daniel de Meuron part pour l'île d'Oléron, en face de La Rochelle, où doivent se rendre les recrues et où le régiment Meuron s'embarquera en octobre de la même année, mais la plupart des officiers ne sont pas encore là; ils n'arriveront qu'en octobre et novembre.

Puis Meuron passe à Saint-Etienne pour conclure le marché de l'armement, y acheter des fusils et des carabines rayées, une forge et des outils à l'usage des armuriers. S'étant rendu ensuite à Neuchâtel, il se présente le 21 août devant les Quatre-Ministres qui l'autorisent à lever des recrues dans la principauté; ceux-ci le prient en outre de demander aux directeurs de la Compagnie hollandaise de lui accorder "deux officiers Grands-Juges Jurisconsultes, à l'effet de rendre avec le plus de règle possible la Justice dans son Régiment"<sup>8</sup>. C'est le capitaine-lieutenant Samuel Jéquier qui, par la suite, remplira ces fonctions.

Les opérations de recrutement n'allèrent pas sans difficulté, ni provoquer des protestations dans certains cantons et pays alliés; il fallut aussi donner des éclaircissements à LL. EE. de Berne qui, en fait de service étranger, s'en tenaient aux seules capitulations avec la France et ne toléraient pas d'enrôlements clandestins. Fin octobre, terme fixé par la capitulation, le régiment se trouve rassemblé et caserné à Saint-Pierre d'Oléron. Des complications surgissent lors de la formation des compagnies, par suite du manque de discipline des soldats et des nouvelles recrues venant de régions fort diverses, ainsi que du peu d'expérience et du manque de zèle de certains jeunes officiers.

Comble de malheur: une épidémie de suette miliaire, sorte de variole, fait de grands ravages dans le régiment. Meuron fait installer à ses frais un hôpital, où de nombreux hommes trépassent en l'espace de quelques mois, d'octobre 1781 à mars 1782. Afin d'éviter les dangers de contagion, les autorités décident, d'accord avec les officiers, de ne pas inhumer les victimes dans le cimetière catholique qui se trouvait à la place du Marché actuel, mais de les ensevelir dans un terrain approprié, au nord du bourg de Saint-Pierre. Ce terrain, situé dans la pièce de la Borderie, porta le nom de cimetière des Meurons<sup>9</sup>; c'est aujourd'hui un pré, à la sortie nord du bourg, sur la route de Sauzelle.

On comble ces vides dans les effectifs par des détenus dont on était heureux de se débarrasser à Paris. "On m'engagea à prendre, écrit Meuron dans un mémoire adressé à La Tour du Pin, et me donna pour économiser les dépenses de détention, 380 hommes de Bicêtre. Je les ai disciplinés non sans peine, et les plus mauvais ont déserté au Cap, à leur arrivée."

Ils désertaient d'ailleurs déjà à Oléron, tels Pierre Thiébaud et Pierre-Louis Clémence "tous deux déserteurs avec armes et munitions qui seront passés par les armes jusqu'à ce que mort s'en suive; mais le colonel fit grâce de la vie aux sus-dits

fauteurs & commua la peine en les condamnant à une forte correction de verges & Cent et un an de Galères...”

Note plus réjouissante en date du 27 mars 1782. Meuron reçoit princièrement le baron de Verteuil, maréchal de camp et gouverneur de l'île. “La fête a commencé, écrit Bachaumont, par un dîner de deux cent couverts & a été terminée par un bal qui a duré toute la nuit; tout cela est bien galant pour des Suisses & nos Oléronois n'avaient de leur vie rien vu de si beau...”<sup>10</sup>

Trois mai 1782, huit heures du matin. Prestation de serment de fidélité à Saint-Pierre d'Oléron, en présence du baron de Verteuil et des représentants de la Compagnie hollandaise. Le régiment Meuron se forme en deux bataillons de cinq compagnies chacun, placés l'un en face de l'autre; puis, appel des hommes et revue en grand apparat. Le colonel-commandant fait ensuite former son régiment en carré et lire les Ordonnances de la Compagnie hollandaise par le capitaine-lieutenant Jéquier, grand-juge. Les officiers se placent en cercle: au centre, Pierre-Jean van Hoogwerff, représentant de la Compagnie hollandaise, reçoit entre ses mains le serment du colonel-commandant, puis celui du colonel Benoît Sergeans. Après lecture de la formule de serment par Paul-Eduard van de Perre, député de la même Compagnie, tous les officiers, la main droite levée, jurent par acclamation. Puis, chaque capitaine, sa compagnie en cercle autour de lui, fait prêter serment aux bas-officiers et aux soldats en leur faisant répéter la formule mot à mot et la main haute.

La cérémonie terminée, le colonel-commandant fait défiler le régiment sous les yeux des inspecteurs. “Nous avons remarqué avec beaucoup de satisfaction que le dit Régiment était complètement équipé suivant la Capitulation de la Noble Compagnie et que l'ordre et la discipline militaire y étaient établis au-delà de tout ce qu'on pouvait attendre d'un Corps nouveau, dispersé dans différents villages et quartiers éloignés les uns des autres et aussi maltraités par les maladies et la mortalité qui l'ont obligé de se recruter continuellement pendant tout l'hyver...”<sup>11</sup>

Pour tromper l'ennui des villes de garnison, les officiers francs-maçons adhéraient souvent aux loges civiles, entrant ainsi en contact avec le clergé et la noblesse de l'endroit; mais, comme ces officiers, par suite de leurs déplacements ne pouvaient suivre régulièrement les travaux de ces loges, ils se groupaient en loges purement militaires, unies entre elles. Relevons le caractère aristocratique de ces loges militaires, leur loyalisme vis-à-vis du trône et leur respect des principes religieux; les bas-officiers, également admis, tenaient les fonctions de frères servants, chargés des écritures, de la comptabilité et des archives.

Tout comme leurs camarades du régiment d'Erlach (groupés dans la loge *Franchise Helvétique*) ou ceux du régiment de Sonnenberg (loge *Guillaume Tell*), les officiers francs-maçons du régiment Meuron décident de créer une loge, celle du *Choix Helvétique*. Avant de s'embarquer pour le Cap, Charles-Daniel de Meuron et trois officiers adressent à la Grande Loge de France, présidée par

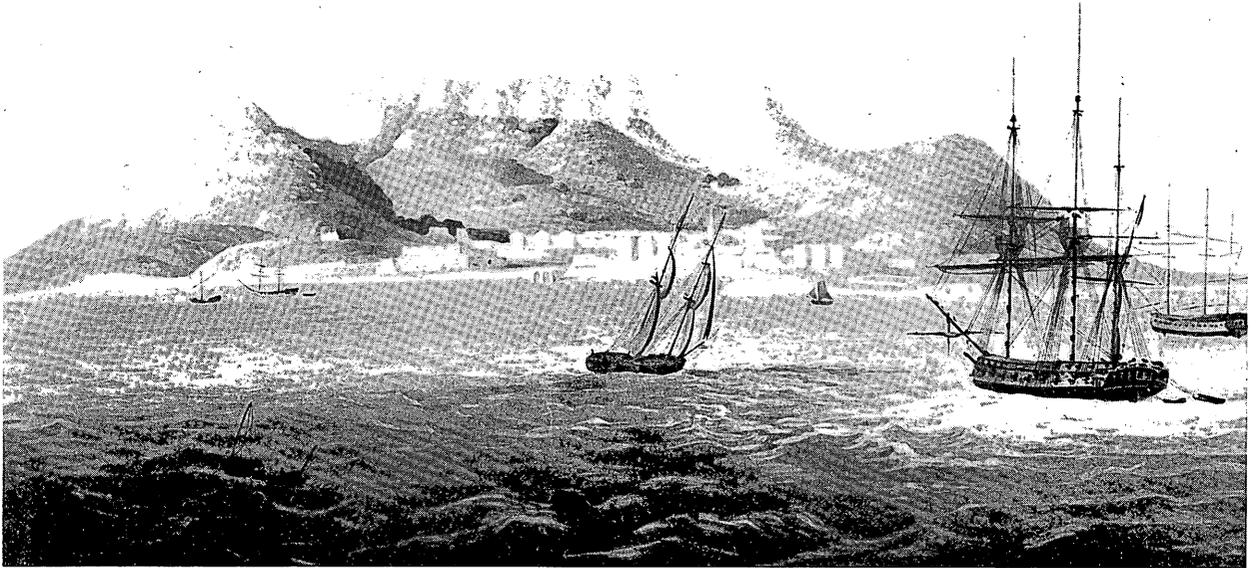
M<sup>gr</sup> le Duc de Chartres, à Paris, une lettre datée de "l'Orient de St. Pierre, Isle d'Oléron, le 25 du 9<sup>ème</sup> mois de la vraye Lumière 5781 et en stile vulgaire, le 25 Xbre 1781", lettre dans laquelle ils sollicitent l'autorisation de se constituer en une Loge particulière pour le régiment. Des différends ayant surgi avec les loges voisines au sujet de cette nouvelle loge, les pourparlers sont retardés et son installation ne sera autorisée que le 17 octobre 1782; mais le régiment, déjà embarqué, naviguait vers le Cap...<sup>12</sup>

Quant au départ du régiment, il est constamment retardé par la lenteur du rassemblement de la flotte marchande qui, aux environs de La Rochelle, comportait environ 300 navires; il fallut également attendre les vaisseaux de guerre, quatre vaisseaux de ligne et cinq frégates, destinées à la protection du convoi. C'est seulement fin juillet qu'il est possible d'embarquer le régiment Meuron sur deux vaisseaux: l'état-major et 800 hommes sur le *Fier* (capitaine d'Albarade, trente-huit canons et 124 hommes d'équipage) et 200 sur l'*Hermione* (capitaine et chevalier Du Peyron). Mais ce n'est pas encore le vrai départ. On attend le *Protecteur* avec, à son bord, le commandant de la flotte l'amiral de La Motte-Piquet. A bord du *Fier*, sur ancre, Charles-Daniel écrit le 2 août 1782 à son frère Pierre-Frédéric, resté à terre, pour lui exprimer sa reconnaissance, car celui-ci s'occupait des malades et de l'administration du régiment; il venait d'ailleurs de recevoir son brevet de lieutenant-colonel, en témoignage de reconnaissance et de satisfaction de la Compagnie hollandaise envers le régiment<sup>13</sup>.

Un terrible ouragan, dans la nuit du 8 août, détruit sur place plusieurs navires marchands. Enfin, le 4 septembre, au petit matin à quatre heures, signal de se préparer, puis à six heures, second signal: la flotte quitte la rade d'Aix et prend le large. Pendant la traversée, l'équipement et l'armement étant emballés, le soldat porte une veste et une culotte de tricot, un surtout et une culotte à la matelote et un bonnet de police.

Le 2 octobre, La Motte-Piquet donne l'ordre de se séparer; lui-même, avec la majeure partie de la flotte se dirige vers les Antilles, alors que dix-sept navires destinés au Cap de Bonne-Espérance font voile vers les Canaries, sous la conduite de l'*Hermione*. Escale à Ténériffe du 8 au 17 octobre; on jette l'ancre dans la baie de Santa Cruz et l'on passe une vie paradisiaque en fêtes, bals et danses espagnoles au son des guitares<sup>14</sup>.

Puis, descente vers l'équateur. Journées de chaleur torride et de soif, journées de calme plat qui retardent considérablement l'avance du convoi. Passe-temps pour certains: pêche et jeu d'échecs; pour d'autres, la marche. Dans les cales sombres des navires, la vie n'est ni saine ni agréable: on y a entassé tout ce qu'il est possible d'entasser. A côté du logement des équipages, l'hôpital, la cambuse, la sainte-barbe, les barriques d'eau potable. Aux effluves de la cuisine et des viandes plus ou moins avariées, se mêlent les senteurs des cordages, des



16. Vue de la ville du Cap et des montagnes environnantes. Gravure coloriée de R. Reeve, d'après Capt. Dillon — National Army Museum, Londres.

toiles à voile, du goudron et d'autres odeurs encore. C'était ce que, dans le jargon du temps, on nommait la fosse aux lions...

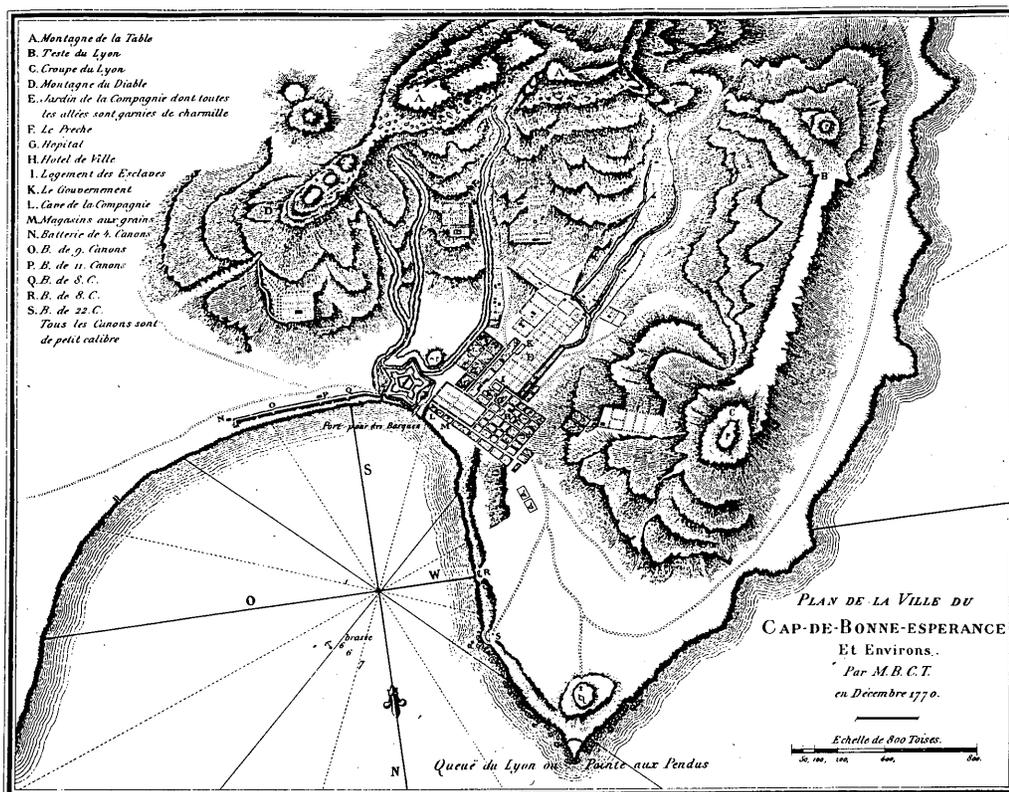
Et, au mois de novembre, sur le *Fier* — comme dans la chanson — les vivres vinrent à manquer. Meuron se rend sur l'*Hermione*, y convoque les capitaines des autres navires qui donnent au *Fier* tout ce dont ils peuvent se passer. On vécut ainsi durant quatre-vingts jours à demi-ration. "Encore ne put-on fournir à chaque homme que 8 onces de biscuit, 4 onces de viande salée et une once de fèves. Et quelles fèves encore ? Mouillées d'eau de mer, séchées ensuite au four, elles étaient apprêtées avec une substance provenant de l'écume de viande salée et dont on ne se sert que pour graisser les mâts..."<sup>15</sup> A bord, trois cents malades de scorbut, dont une centaine mourut avant la fin de la traversée.

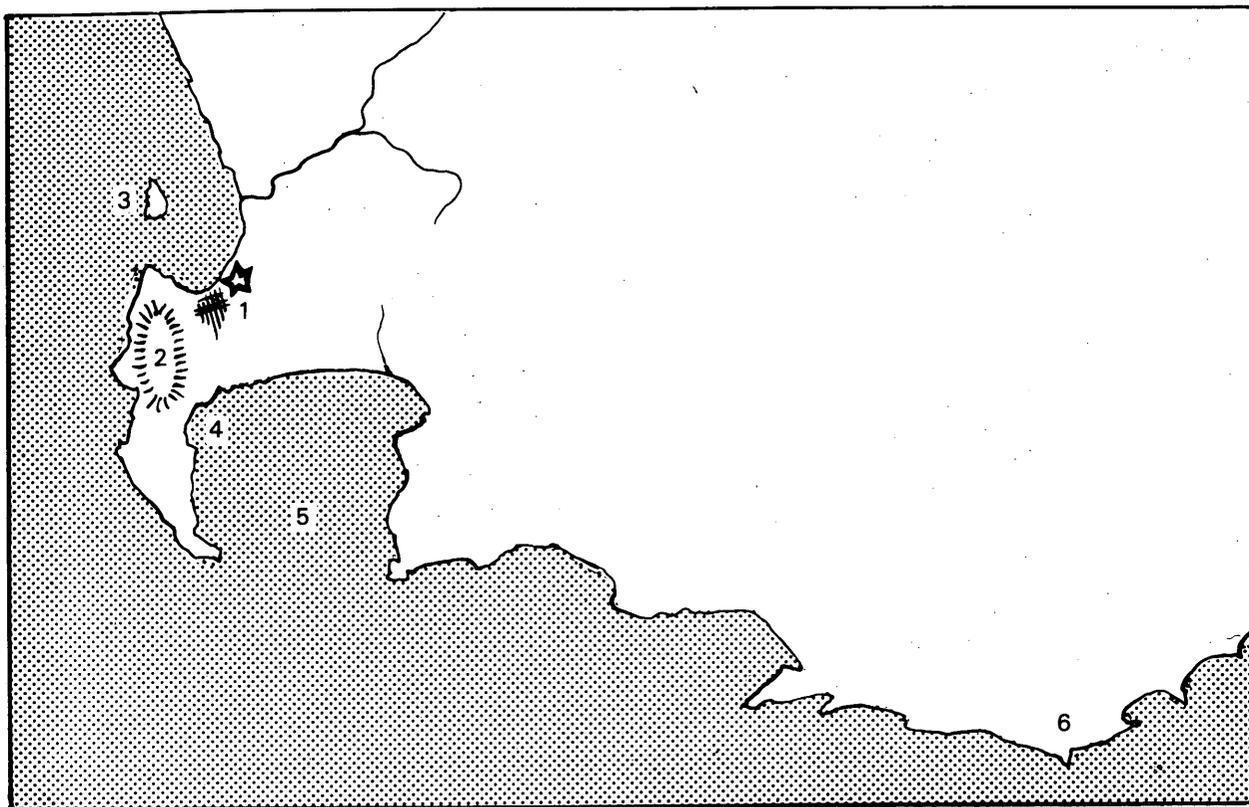
Six février 1783. Après cinq mois de navigation, arrivée en vue des escarpements sauvages du Cap et de la Montagne de la Table. La baie dans laquelle se trouve le port du Cap, tournée vers le nord, n'offre pas un abri sûr durant toute l'année; les navires sont obligés de se déplacer plus au sud dans la large et

profonde Baie Falso (*False Bay*), s'ouvrant au sud et où se trouve le mouillage de Simon's Bay (aujourd'hui Simonstown), abrité contre les vents du nord-ouest. Le 7 à midi, débarquement; puis le régiment Meuron fait son entrée en ville au son de sa musique militaire. Réduit à 850 hommes (il en avait perdu 103 en mer), il est logé dans le nouvel hôpital construit près de l'emplacement dénommé plus tard Caledon Square.

Avant de narrer les avatars et les multiples difficultés qui vont s'abattre sur les épaules de Charles-Daniel de Meuron, ouvrons une large parenthèse au sujet des combats qu'une partie du régiment Meuron aurait livrés sous les ordres de Pierre-André de Suffren, lequel était en train d'écrire dans les eaux indiennes ses plus belles pages de gloire. Le commandeur français avait en effet mis à mal en 1781 la flotte anglaise au mouillage de La Praya à San Jago, une des îles du Cap Vert, puis, après avoir poussé Hollandais et Français à renforcer leurs défenses du Cap contre les Anglais, était remonté vers les Indes. L'année suivante, Suffren avait remporté les victoires navales de Sadras, de Provédien et de Negapatam,

17. Plan de la ville du Cap au XVIII<sup>e</sup> siècle.





18. Colonie du Cap et environs. 1. Ville et citadelle du Cap — 2. Montagne de la Table — 3. Ile Robin — 4. Baie Simon — 5. Baie Falso — 6. Cap de Bonne-Espérance. (Dessin : P. de Meuron).

puis s'était emparé de l'importante rade de Trinquemalé. En janvier 1783, après avoir incendié devant Madras des navires anglais, il venait d'être surnommé l'Amiral-diable.

C'est l'historien J. G. Droysen qui, le premier, mentionne qu'une partie du régiment Meuron, avec le capitaine Yorck, aurait combattu avec Suffren<sup>16</sup>. D'après cet auteur allemand, Jean-David-Louis Yorck, jeune officier prussien, avait dû vendre sa compagnie pour rembourser des dettes de jeu et s'était engagé à Paris, le 1<sup>er</sup> juin 1781, comme capitaine dans le régiment Meuron; il s'occupa du recrutement, de l'armement et de l'équipement des troupes nouvellement levées. Le récit continue par une description du transport du régiment, son escale à Ténériffe et l'arrivée au Cap. N'ayant pu profiter que de quelques jours de repos, Yorck, suivant Droysen, aurait reçu l'ordre de s'embarquer pour Ceylan avec la moitié du régiment Meuron, en même temps que le régiment de La Marck (allemand). Il aurait ainsi eu la chance d'entrer en contact avec Suffren aux prises

avec l'escadre anglaise de l'amiral Edward Hughes. Yorck et ses troupes auraient rejoint le commandeur français à Ceylan dans le port de Trinquemalé, lorsque arriva la nouvelle que la ville de Gondelour, où flottait le pavillon français, était menacée sur terre par les armées du général J. Stuart, et qu'en même temps, l'amiral anglais s'en approchait avec dix-huit vaisseaux de guerre, en vue d'y débarquer des renforts, ce qui eut effectivement lieu le 8 juin. Suffren apparaît le lendemain et réussit à débarquer subrepticement des troupes, dont le régiment de La Marck; les Anglais, de leur côté, déclenchent leur attaque sur terre le 13, mais sont repoussés par les troupes françaises, avec de fortes pertes de part et d'autre.

Suffren qui, depuis la rade, avait observé le combat, reprend le 17 ses troupes à bord et lève l'ancre pour aller à la recherche de Hughes. La bataille s'engage le 20; après trois heures de combat, la flotte anglaise se retire vers Madras. Durant ce dernier combat, Yorck aurait été blessé, basculant par-dessus bord; il est sauvé d'une mort certaine par la pointe d'une ancre qui le retient par le mollet. Puis, arrive la nouvelle de la paix. Toujours d'après Droysen, Yorck reste encore quelque temps à Ceylan pour surveiller la contrebande de la cannelle; c'est alors qu'il se lie d'amitié avec un autre capitaine du régiment Meuron, Simon de Sandol-Roy, "Sandoz le Roi", comme l'écrit Droysen.

De retour au Cap en automne 1783, les compagnies du régiment Meuron et leurs officiers y retrouvent l'agréable vie de société qu'ils avaient quittée. Yorck y revoit une jeune fille dont il était tombé follement amoureux et qui va se marier avec un jeune marchand du Cap. Sandol-Roy conseille à son ami de ne pas persévérer auprès d'elle. Yorck y consent, demande seulement la faveur de pouvoir assister au mariage; et, lorsque la jeune mariée prononce son *oui*, le capitaine prussien tombe évanoui d'émotion! Il demande alors un congé pour l'Europe, vend sa compagnie et s'embarque sur le premier vaisseau en partance pour la Hollande.

Ce pittoresque récit, plein d'aventures et agrémenté d'un touchant roman d'amour, a été repris tel quel par F. A. M. Jeanneret et J. H. Bonhôte<sup>17</sup>, par A. Bürkli<sup>18</sup>, puis par Th. de Meuron<sup>19</sup>; ce dernier a incorporé dans le récit de Droysen l'épisode du *Héros*, le vaisseau-amiral de Suffren, qui eut son grand mâts cassé, tuant une quarantaine d'hommes à bord; cet épisode avait effectivement eu lieu, mais au cours de l'année précédente, le 3 septembre 1782. J. J. Cotton<sup>20</sup> et A. Du Pasquier<sup>21</sup>, ainsi que d'autres historiens ont également utilisé ce récit, dont nous allons voir ce qu'il en faut retenir.

Constatons tout d'abord que Droysen ne donne aucune preuve de ce qu'il avance, ne mentionne ni document d'archives ni référence bibliographique, relevant simplement à une occasion la tradition familiale. Si l'on reprend le texte de cet historien, on est amené à relever diverses invraisemblances: ainsi, Yorck n'a pu s'embarquer avec le régiment de La Marck qui faisait partie de la division de M. de Peynier, venant de Brest; celle-ci, forte d'une trentaine de vaisseaux, trans-

portait également un bataillon d'Aquitaine et un bataillon de Royal-Roussillon. En effet, cette flotte, après une escale à l'Île de France, avait appareillé de Port-Louis le 24 décembre 1782<sup>22</sup>, soit un mois et demi avant l'arrivée du régiment Meuron au Cap, le 7 février 1783. Cette division Peynier constituait les seconds renforts que Suffren reçut aux Indes et qui lui parvinrent à Trinquemalé le 10 mars 1783<sup>23</sup>.

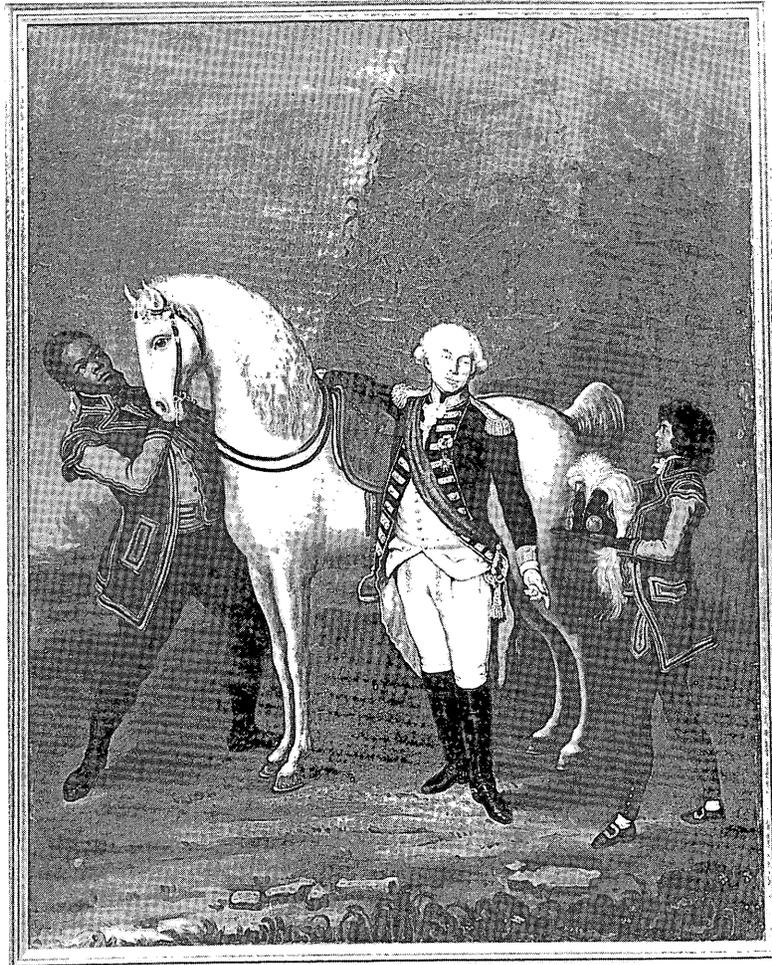
D'autre part, après une navigation si mouvementée, il est fort peu plausible que Yorck et ses troupes du régiment Meuron aient pu se réembarquer aussitôt après leur arrivée au Cap, rallier la division Peynier et aborder à Ceylan un mois plus tard: le *Héros* était hors d'état de naviguer et quant à l'*Hermione*, nous verrons plus loin ce qu'il advint d'elle.

Rares sont les historiens qui parlent de ces seconds renforts et aucun ne cite le nom du Régiment Meuron parmi eux. Suffren, dans son *Journal de bord* que nous avons lu à la Bibliothèque Méjanes (Aix-en-Provence)<sup>24</sup>, ne mentionne pas non plus le nom des troupes qu'il reçut en renfort. Il relate en revanche l'arrivée à Gondelour, le 14 juillet 1783, "de la frégate l'*Hermione* partie d'Europe depuis très longtemps avec un convoi de 7 à 8 voiles et que nous avons sû arrivés au Cap de Bonne-Espérance depuis longtemps... ces bâtiments, arrivés à l'Île de France, en étaient partis avec 4 bâtiments de la Compagnie Hollandaise, à peu près armés en guerre, quoiqu'avec très peu de monde..."<sup>25</sup>

En effet, l'*Hermione* s'était remise en route du Cap le 13 mars 1783 (soit cinq semaines après son arrivée au Cap), avec quelques vaisseaux formant un convoi transportant le régiment de Luxembourg, un détachement restant de 126 hommes de celui de La Marck et 140 d'autres corps. Ce convoi aborde à l'Île de France le 18 avril, et le 30 mai<sup>26</sup> se trouve encore en rade de Port-Louis. Cette expédition, qui transportait en fait les troisièmes renforts destinés à Suffren et au marquis de Bussy, commandant en chef des armées de l'Inde, arriva trop tard sur le théâtre des opérations dans les mers indiennes: la paix les avait devancés<sup>27</sup>!

Peu après que Suffren eut livré le 20 juin 1783 sa cinquième et dernière bataille navale qui permit de débloquer Gondelour, arriva la nouvelle de la paix, transmise par la frégate anglaise, la *Medea*. Les préliminaires en avaient été signés à Versailles le 20 janvier et ratifiés à Paris le 9 février suivant. Par ce traité de paix qui mettait fin à la Guerre d'Indépendance, Français et Anglais se restituaient leurs conquêtes. A Ceylan, les forts de Trinquemalé furent cédés aux Anglais qui les rendirent le même jour aux Hollandais. La paix conclue rétablissait en quelque sorte l'équilibre maritime et commercial entre les belligérants. En annulant celui de 1763, le nouveau traité représentait d'une part un bénéfice moral considérable pour la France qui retrouvait sa place sur les océans, mais perdait désormais sa puissance aux Indes. D'autre part, il brisait les prétentions anglaises à la maîtrise de toutes les mers. Ainsi se termina pour l'Angleterre cette tentative

19. Charles-Daniel de Meuron en uniforme de colonel au service de la Compagnie Hollandaise des Indes Orientales. Le colonel en uniforme bleu foncé, avec écharpe orange, se tient debout à côté de son cheval blanc; à droite, son page Vendredi et à gauche, Pedro, son serviteur africain; tous deux en livrée aux couleurs de leur maître, vert, jaune et noir. Peint par J. Reinhart, en 1789. Musée des Armes et d'Histoire, Colombier — (Photo P.-A. Duvoisin)



de prendre pied à Ceylan; elle devra attendre encore douze ans avant de pouvoir réaliser son vieux dessein.

Quant au régiment Meuron, il ne faisait pas partie de ces troisièmes renforts. Cunat mentionne toutefois son nom à une autre occasion, lorsqu'il écrit: "Notre Ministère qui n'avait ni l'intelligence des hommes, ni celle des choses (...), au lieu d'envoyer des vaisseaux dans l'Inde, préféra concentrer ses escadres aux Antilles et devant Gibraltar, se contenta d'expédier seulement le *Fier*, la frégate l'*Hermione* et des transports. Cette dernière expédition qui portait la légion suisse de Meuron, quelques compagnies françaises à la solde de la Hollande, envoyée plus tôt, pouvait rendre d'immenses services. Par l'époque tardive de son départ, et vu son mauvais état de navigabilité, elle ne put arriver que le 8 février 1783 au Cap de Bonne-Espérance..."<sup>28</sup>

De son côté, le Chevalier de Mautort, note également: "Nous reçûmes aussi des détachements d'Austrasie laissés en arrière, soit au Cap, soit à l'Île de France... La ville du Cap reçut garnison française. La légion suisse de Meuron (*sic*), levée en France y vint aussi..."<sup>29</sup>

Mentionnons encore que, ni dans les archives du régiment Meuron ni dans celles de la famille Sandol-Roy, nous n'avons trouvé la moindre indication permettant de conclure à une participation de troupes du régiment Meuron, ou du capitaine Yorck à des combats sous les ordres de Suffren. Ce qui d'ailleurs ne prouve rien...

En revanche, une lettre de Conway, qui commandait le régiment de Pondichéry au Cap, adressée au duc de Castries, nous apprend que "le régiment Meuron, composé de 900 hommes est destiné à rester ici jusqu'à nouvel ordre..." (Le Cap, 23 mars 1783)<sup>30</sup>; cette même lettre mentionne l'inaction des frégates hollandaises, due sans doute au manque d'argent qui empêcha l'armement des vaisseaux destinés au transport du régiment neuchâtelois.

Quant au capitaine Yorck, il semble bien que lui aussi n'a pas quitté Le Cap à cette époque, ainsi qu'en témoignent les quatre preuves suivantes: la lettre de Conway mentionnée ci-dessus, divers paiements qui lui ont été faits sur place entre le 9 février et le 19 juin 1783<sup>31</sup>, de même qu'un ordre personnel donné par Charles-Daniel de Meuron, le 15 mai 1783, enjoignant au capitaine prussien d'avoir "à payer sur-le-champ la subsistance de sa compagnie"<sup>32</sup>. De plus, le 7 juillet de cette même année, s'était tenue au Cap une réunion des officiers du régiment Meuron; à la fin du compte-rendu de cette séance, se trouve la liste des officiers présents, parmi lesquels figure le nom du capitaine Yorck<sup>33</sup>.

Tous ces faits semblent donc bien montrer que, selon toute vraisemblance, le capitaine prussien n'aurait pas combattu sous les ordres de Suffren dans l'Océan Indien. Tant pis pour son honneur et pour la gloire du régiment Meuron!

Mais alors, pourquoi donc Yorck aurait-il imaginé avoir participé à de tels combats? Serait-ce pure et simple gloriole? Toujours est-il que Droysen accrédi-ta ces prouesses qui faisaient partie de la tradition familiale. P. Paret<sup>34</sup>, qui ne connaissait que l'existence du compte rendu de la séance du 7 juillet 1783, en donne l'explication suivante: Yorck avait grandement besoin de redorer son blason pour justifier une absence de six ans, afin de pouvoir réintégrer l'armée prussienne; après son retour en Europe, il adressa de nombreuses requêtes à Potsdam, faisant valoir ses états de service durant trois campagnes avec Suffren. Mais il semble bien qu'à la cour de Prusse, on connaissait ses vantardises, car toutes ses requêtes furent ignorées ou rejetées. Et ce n'est qu'après la mort de Frédéric II que Yorck put reprendre du service dans son pays.

Après cette parenthèse, retrouvons Charles-Daniel de Meuron et son régiment qui, durant cette malheureuse traversée avaient été les victimes "de la cupidité de l'armateur, M. de Clonard et des friponneries du capitaine d'Albarade qui a

tenu la conduite du plus grand des scélérats”. Celui-ci avait tellement surchargé le *Fier* de marchandises et de pacotilles, qu’il n’y avait pas de place convenable et suffisante pour les vivres, les uniformes et autres effets qui avaient été abîmés par l’eau de mer entrée par des sabords mal calfatés. De plus, et les réclamations du colonel-commandant n’avaient servi à rien, les roues et les affûts d’artillerie étaient restés exposés dans les haubans durant toute la traversée.

Le 10 février déjà, le colonel dépose une plainte en bonne et due forme auprès du gouverneur du Cap, le baron de Plettenberg, gros Hollandais, terreur des habitants, qui laissa froidement tomber cette réclamation. Invoquant des motifs fallacieux qui n’étaient en somme que le reflet de son apathie, il informe Meuron qu’il faisait suspendre la procédure contre d’Albarade et que le colonel devait faire valoir ses plaintes auprès des directeurs de la Compagnie hollandaise<sup>35</sup>. Toute l’histoire de cette procédure qui durera plusieurs années se trouve contenue dans une multitude de dossiers épais, bourrés de chiffres et d’additions, totalisant les sommes réclamées par le colonel-proprétaire. Celui-ci, qui réclamait 460 825 florins, n’en obtiendra qu’une minime partie et devra même renoncer plus tard à revendiquer le reste<sup>36</sup>.

Le 26 mars 1783 se déroule une inspection générale du régiment Meuron avec revue d’exercice et manœuvres, en présence du gouverneur Van Plettenberg et des chefs de la flotte hollandaise: le régiment est aligné avec ses huit pièces d’artillerie “dont les feux furent parfaitement exécutés”. Puis, les troupes, en costume d’apparat, drapeaux déployés, défilent au son de leur musique militaire. Quant aux habitants du Cap, quelque peu inquiets de voir l’effectif des troupes dépasser notablement celui de la population civile, ils furent étonnés de voir “comment ces redoutables militaires suisses” s’acquittaient de cette cérémonie.

Peu après, le 5 mai, Meuron envoie au gouverneur du Cap un mémoire, dans lequel il expose un plan de défense de la ville, car le fort pentagonal peut facilement être tourné. Il “propose de choisir le moment d’incertitude d’un débarquement anglais pour attaquer ces troupes en dehors de la citadelle... il faut aussi garnir la Croupe du Lyon jusqu’à la tête... si l’ennemi cherche à tourner cette Croupe, (*il faut*) l’arrêter par de l’artillerie placée entre elle et la Montagne de la Table...” (Le Cap, 24 avril 1783)<sup>37</sup>

Aux Archives Royales de La Haye se trouve conservé le *Livre d’Ordres du Régiment Meuron* qui renferme de nombreux principes militaires que le colonel-proprétaire avait mis par écrit à l’intention de ses officiers. Ce *Livre d’Ordres* énumère non seulement des prescriptions concernant la discipline militaire et la conduite des officiers envers leurs hommes, mais contient aussi des ordres précis sur l’armement et l’entretien des fusils, et qui sont encore en vigueur aujourd’hui: on y parle entre autres du “Danger de se servir d’une baguette de fer pour nettoyer son fusil..., cette façon n’étant propre qu’à amincir les canons & les faire crever dans une action de guerre.”<sup>38</sup>

Le régiment tient une comptabilité exemplaire de précision; on ne fait guère mieux aujourd'hui. Nous y apprenons les prix de "réparation d'un pivot de sous-garde avec son anneau, d'une noix de gâchette, d'un corps de platine ou d'une contre-platine..."

En débarquant au Cap, le régiment neuchâtelois avait trouvé des milices nationales hollandaises, peu nombreuses d'ailleurs, placées sous le commandement du colonel Robert Gordon, grand connaisseur du pays et excellent naturaliste. Diverses troupes françaises avaient déjà été amenées en juin 1781 sous la protection des vaisseaux de Suffren. Parmi ces troupes se trouvait le régiment de Pondichéry, commandé par le comte de Conway et dans lequel servait le cadet, puis chasseur Paul-François Barras; dans le tome I de ses *Mémoires*, le futur Conventionnel donne de pittoresques détails sur diverses personnalités de la colonie hollandaise <sup>39</sup>. Avec le major François de Sandol-Roy, il s'était lié d'une amitié qui dura de nombreuses années. Servaient également au Cap, le régiment de Wurtemberg <sup>40</sup>, commandé par le colonel von Hügel, dont une partie se trouvait au Cap et l'autre à Ceylan, ainsi que le régiment de Luxembourg qui, pour faire place au régiment Meuron, était en train de partir pour Ceylan. Le régiment de Waldner fut de même transporté à Batavia en avril de la même année.

L'arrivée de ces nouvelles troupes avait provoqué de multiples complications, tant civiles que militaires. Dès l'annonce de la signature de la capitulation du régiment Meuron avec la Compagnie hollandaise, le colonel Gordon avait demandé au gouverneur Van Plettenberg une clarification de la situation quant au contrôle des forces militaires. En homme rusé, celui-ci répondit que ces nouvelles troupes étrangères se trouveraient directement sous sa propre autorité, car le régiment Meuron était propriété particulière de son colonel. L'amour-propre de Gordon en fut profondément blessé, car les régiments de Luxembourg et de Waldner lui avaient été autrefois subordonnés.

De profonds changements s'étaient aussi manifestés dans la vie autrefois si calmement bourgeoise de la colonie hollandaise. D'un côté, tiraillements entre les différents corps de troupes, bagarres entre soldats, rivalités et questions d'honneur entre officiers qui, suivant les usages de l'époque, demandaient réparation aux armes, et de l'autre, atmosphère de vie galante avec ses fêtes, ses bals et ses représentations théâtrales. Suivant un chroniqueur du temps "les officiers nouvellement arrivés, plurent tant aux dames de la colonie, que, pour s'entretenir avec eux, elles rivalisaient pour apprendre le français autant la nuit que le jour..."

On se passionne d'autre part pour les voyages de Monsieur Le Vaillant et les récits de son voyage de seize mois dans l'intérieur de l'Afrique du Sud <sup>41</sup>. Charles-Daniel de Meuron s'intéresse aux chasses de toutes sortes; il expédie en Europe des peaux de tigre, un veau marin, des serpents, des oiseaux empaillés, des boîtes de papillons, des scarabées et de nombreux coquillages qu'il regroupera plus tard pour former son cabinet d'histoire naturelle <sup>42</sup>.

Lors de son retour en France, Suffren s'arrête au Cap du 21 décembre 1783 au 3 janvier 1784; au cours de cette escale, Meuron fait "goûter du Vin du Cap à Mr. de Suffren qui était grand Connoisseur", ainsi qu'il l'écrira plus tard à son neveu Du Pasquier (15 septembre 1791) <sup>43</sup>.

La vie militaire continue, elle aussi, avec ses hauts et ses bas, désertions de soldats, disputes et duels entre officiers, pages sombres de l'histoire du régiment. C'est surtout avec le régiment de Pondichéry que les relations sont les plus tendues, car, pour se rendre à l'exercice, les détachements du régiment Meuron devaient passer devant les casernes du régiment français, dont la garde néglige fréquemment de rendre les honneurs aux drapeaux du régiment neuchâtelais; d'où vives altercations et nouveaux duels entre officiers.

Depuis quelque temps déjà, certaines divergences au sujet de la propriété, de la succession et du commandement du régiment, troublaient les rapports entre Charles-Daniel, son frère et certains officiers du régiment. Pierre-Frédéric se trouvait alors aux Pays-Bas, circulant entre Flessingue et Amsterdam où, comme à l'île d'Oléron, il s'occupait du recrutement et d'autres questions relatives à l'équipement et à l'administration du régiment. Charles-Daniel de Meuron, n'ayant pas eu d'enfant, alors que deux de ses frères étaient pourvus de descendance masculine, avait fait déclarer en 1783 par les Etats-Généraux son régiment comme sa propriété héréditaire "qui deviendrait ainsi une sorte de bien de famille...; les bénéfices s'étendraient à ceux de ses membres qui chercheraient dans ses rangs une carrière à parcourir et des honneurs à recueillir..."

Cette mesure avait déjà fortement déplu en son temps au colonel Benoît Sergeans qui prétendait que Charles-Daniel de Meuron, son beau-frère, lui avait promis le commandement du régiment; protestant contre ce qu'il estimait être un manque de parole, il avait donné sa démission le 1<sup>er</sup> juillet 1783.

Cette mesure avait également déplu et déplaisait aujourd'hui encore au major François de Sandol-Roy qui brigait aussi cette succession, ainsi qu'à d'autres officiers; plusieurs d'entre eux avaient adressé aux directeurs de la Compagnie hollandaise une protestation contre cet acte de népotisme et diverses plaintes contre le commandant du régiment, assurant qu'il avait leurré ses officiers, commis des injustices et des cruautés envers certains soldats du régiment. Pressentant qu'on cherchait à le perdre pour s'emparer du commandement du régiment, Charles-Daniel de Meuron répond le 24 avril 1784: "Tout officier a le droit sans doute de porter des plaintes contre ses chefs, lorsqu'il se croit fondé, mais jamais ce droit ne dispense l'Homme bien né des égards que les honnêtes gens se doivent réciproquement. M. de Sandol a exclu de sa démarche toute espèce de bienséance, il m'oblige à retirer de l'oubli des vérités que je mets de la répugnance à rappeler... L'ambition de cet officier ne connaît pas de bornes, ses prétentions semblent du moins l'annoncer... La propriété de mon Régiment fait maintenant l'objet de son ambition, comme le faisait il y a trois ans l'emploi de Major... Je ne me permettrai

qu'une seule réflexion sur l'espèce d'apologie qui termine le Libelle auquel j'ai été forcé de répondre. M. de Sandol peut tant qu'il lui plaira tirer Vanité d'une démarche dont l'indécente hardiesse n'a point d'exemple, on n'y verra jamais qu'un excès d'indulgence de ma part & le comble de l'insubordination de la sienne..." Trois jours après, 28 avril, Meuron fait mettre Sandol-Roy aux arrêts "avec ordre de rendre son épée & de ne recevoir personne..."<sup>44</sup>. Après sa libération, ce dernier quittera le régiment le 9 novembre 1785 pour rentrer en Europe dans son manoir du Marais, près de Couvet, dans le canton de Neuchâtel.

Les duels continuent. C'est à la suite de l'un de ceux-ci que le colonel-proprétaire laisse au capitaine Yorck le choix de passer en cour martiale pour se faire juger ou de donner sa démission. Yorck choisit cette dernière solution, vend sa compagnie pour rentrer en Europe en juin 1784, où l'attend une brillante carrière militaire. Ayant pu réintégrer l'armée prussienne, il procédera à sa réorganisation; nommé duc d'Yorck et comte de Wartembourg, il recevra en 1821 le titre de feld-maréchal.

Quant aux soldats du régiment Meuron, souvent voués à l'inaction, ils reçoivent fréquemment des offres de la part de colons de l'intérieur du pays et quittent le service; repris, ils sont considérés comme déserteurs, passés aux verges, flétris ou envoyés à l'Île Robin, les galères du Cap. A la suite d'un complot à main armée impliquant une trentaine d'hommes, quatre Français venant de la maison de force de Bicêtre, sont mis en prison et soumis à la question des mèches allumées. Ces faits, ajoutés à d'autres et déformés pour les besoins de la cause, trouvent crédit auprès du comte de Conway qui adresse, en juin 1784, un long mémoire aux directeurs de la Compagnie hollandaise. Meuron, soutenu par la plus grande partie de ses officiers, arrive avec peine à se justifier et répond "qu'il usait (*sic*) des privilèges de faire justice suivant les us et coutumes des Suisses", évite le Conseil de guerre aux déserteurs et réussit à les faire transférer à Batavia dans les troupes nationales hollandaises. L'affaire se calme en automne, ainsi que nous l'apprend une lettre du marquis de Vérac, ambassadeur de France aux Pays-Bas, qui écrit à Pierre-Frédéric de Meuron: "Je dois avouer, Monsieur, après avoir lu ces différentes pièces que si, peut-être, M. votre frère a été forcé de porter en sévérité de la discipline un peu trop loin, du moins il n'est pas coupable des traits d'inhumanité et de barbarie dont on l'a accusé à l'égard de quelques Français attachés à son Régiment..." (La Haye, 16 octobre 1784)

D'une lettre adressée au gouverneur du Cap, tirons ces lignes qui montrent que Charles-Daniel de Meuron savait agir en qualité de chef et prendre ses responsabilités lorsque les circonstances l'exigeaient, et n'était pas uniquement commerçant ou officier de salon, comme on l'a parfois prétendu: "Il est rare qu'un Chef propriétaire soit contraint de répondre à des plaintes fantastiques, intentées sans fondement, contre son administration militaire & son autorité, par ceux qui sont astreints à lui être subordonnés. Une plainte légitime doit être

écoutée, mais celle dictée par l'humeur insubordonnée & tournée avec malice est une atteinte à la tranquillité & à la prospérité d'un Corps dont la désunion influe inévitablement sur la paix intérieure d'un gouvernement... Ce n'est point entre les mains de MM. les Capitaines que la Ville de Neuchâtel a déposé l'autorité qu'elle tient de Dieu, parce qu'aucun d'eux n'est propriétaire comme les Capitaines au service de France auxquels ils s'assimilent... J'ai dit que j'avois le Droit de faire les Loix...; il étoit question d'un tems de guerre, je dis qu'étant détaché avec mon Régiment, j'aurois le droit de prescrire des limites, avec défense aux soldats de les passer, sous peine de mort et que cet ordre auroit force de Loy. Je laisse aux militaires à juger si tout Chef en pareil cas, n'a pas ce droit-là, si l'on peut se récrier contre une expression que je ne crains pas de répéter, et si un Conseil de guerre pourroit se refuser de juger Celui qui y auroit contrevenu?... L'ordre d'un Chef a donc force de Loy, ou plutôt, dans la rigueur de l'esprit militaire, c'est une Loy, puisque tous les individus sont obligés de s'y soumettre, parce que le Souverain qui se repose sur les Chefs de Corps de l'ordre & de la discipline fait plus, il les rend responsables. Le Chef représente donc le Souverain à la tête de son Régiment... Il est vrai que plusieurs soldats ont été corrigés par les verges, la majeure partie pour duels que j'ai sévèrement défendus, et j'y tiendrai la main exactement, malgré que cette défense paroisse condamnée par ces Messieurs qui disent: le plus modéré d'entre eux n'est pas à l'abri d'une insulte, qu'il peut en rencontrer même dont le Caractère et l'Education s'opposent à des injures grossières. Non, je ne souffrirai jamais que des soldats s'égorgent; s'ils sont insultés, ils doivent se plaindre, je leur rendrai justice..." (Le Cap, 29 janvier 1785)

Pour mettre un terme aux dissensions avec son frère, Charles-Daniel lui offre la succession du régiment "qu'il pourra garder jusqu'à ce que son fils (*Charles-Gustave*) soit à même de lui succéder" (22 avril 1785)<sup>45</sup>. Le mécontentement atteint son comble au régiment, lorsque au début de 1786, le colonel-propriétaire annonce officiellement qu'il en avait remis le commandement à Pierre-Frédéric et que lui-même allait retourner en Europe. En butte à toutes sortes d'accusations, de plus en plus exposé aux intrigues soulevées contre lui, le colonel voyait sa réputation compromise, non seulement au Cap, mais aussi auprès des directeurs de la Compagnie hollandaise. Son crédit et sa réputation doivent être rétablis à tout prix. Une seule issue: se justifier en personne devant les autorités suprêmes de la Compagnie.

Et, le 15 février 1786, le colonel-propriétaire charge Meuron-Bulot, nommé récemment lieutenant-colonel, de prendre le commandement provisoire du régiment jusqu'à l'arrivée de Pierre-Frédéric. (Officiers ayant commandé le régiment, voir *Annexe VII.*) Le 3 mars suivant, Charles-Daniel de Meuron obtient du gouverneur Van de Graaf un congé pour l'Europe; après le départ du colonel, les factions se déchaînent de plus en plus, l'indiscipline redouble, les duels reparaissent et les désertions se font plus nombreuses.

Pierre-Frédéric de Meuron, qui avait été nommé colonel en chef le 1<sup>er</sup> avril 1787, arrive au Cap le 25 octobre suivant. Il était urgent de reprendre en main le régiment qui s'en allait à vau-l'eau. Mais la venue du nouveau commandant en chef n'était pas du goût de chacun. Le capitaine Simon de Sandol-Roy écrira plus tard: "Pierre-Frédéric de Meuron est aussi coquin que son frère... il est même plus dangereux, car il a plus d'Esprit et moins de passion..."<sup>46</sup>

Durant les derniers temps, l'effectif du régiment avait diminué à un point tel que la Compagnie hollandaise avait décidé de le remplacer par celui de Wurtemberg, et de le transférer partiellement à Ceylan en 1786, puis totalement en février 1788<sup>47</sup>. Quelques officiers, tels les capitaines Simon de Sandol-Roy et Charles-Philippe de Bonstetten, ainsi que le capitaine-lieutenant Pierre Dubois, profitent de cette occasion pour démissionner, vendre leurs commissions ou rentrer en Europe.

Avec la population civile du Cap, les relations deviennent assez tendues, surtout depuis que la Compagnie hollandaise, à cours d'argent, avait émis pour payer ses troupes un papier-monnaie dont la valeur était si dépréciée que plus personne ne voulait l'accepter.

Après le départ du régiment, qui était resté exactement cinq ans au Cap, plusieurs soldats s'installèrent au pays, certains s'alliant aux Boers; on rapatria gratuitement ceux qui ne voulaient pas rester comme colons. Notons en passant qu'un aide-chirurgien du régiment, Charles-Philippe Caudemont, avait organisé en 1785 une poterie au Cap, qu'il dut abandonner lorsque le régiment partit pour Ceylan. Un autre officier du régiment Meuron, le lieutenant Louis-Michel Thibault (ou Thiébault), qui avait épousé en 1786 Elisabeth van School, fille d'un colon du Cap, quitta le régiment à cette époque, pour rester dans cette ville, où il fit une brillante carrière d'architecte<sup>48</sup>.



Pl. II Soldats du régiment Meuron au service de la Compagnie hollandaise des Indes Orientales, avec enseigne et drapeau d'ordonnance. Dans le fond, la ville du Cap et la montagne de la Table. Lithographie coloriée de A.V. Escher. Collection W. Fehr/Le Cap.

## Voyages de Charles-Daniel de Meuron en Europe (1786-1792)

Muni de son congé, Charles-Daniel de Meuron s'embarque le 9 mars 1786, emportant de volumineux bagages, nombreux souvenirs et pièces d'histoire naturelle, plusieurs caisses de vin de Constance rouge et blanc, du Frontignan et du Madère sec. A la fin du mois, on vend la maison qu'il possédait au Cap, ses huit chevaux de calèche, ses deux chevaux de selle, son argenterie, sa vaisselle, cent cinquante livres, une machine électrique et ce qui en dépend, ainsi que sa chaise percée en forme de livre.

Arrivé aux Pays-Bas, le colonel-commandant annonce à son frère qu'il vient d'arriver en rade du Texel, le 4 mai "après une heureuse navigation sans gros tems, mais beaucoup de calme...". Les circonstances ne sont guère favorables pour les revendications du colonel: non seulement le pays est en proie à de graves troubles politiques dus aux conflits entre orangistes et patriotes révolutionnaires, mais la situation financière de la Compagnie hollandaise des Indes orientales est des plus déplorables, ses affaires déclinant à mesure que s'affaiblissait son édifice colonial<sup>1</sup>.

Meuron met sous les yeux des directeurs de la Compagnie hollandaise un tableau général de ses réclamations et sollicite le remboursement des pertes qu'il a subies au Cap, suite à l'implacable règlement de comptes concernant l'affaire du *Fier*. Il demande aussi une décision au sujet "d'autres difficultés qui lui avoient été suscitées au sein du Régiment où plusieurs officiers, ouvertement soulevés contre lui, avaient formé une Cabale qui menaçoit de causer la ruine du Chef et celle du Corps entier...". Durant près d'une année, le colonel voyage de Flessingue à Amsterdam, de La Haye à Middlebourg, ville fortifiée dans l'île de Walcheren; on le renvoie d'une instance à l'autre, sans que "ses affaires s'acheminassent à leur fin, sans qu'elles parussent plus avancées qu'au premier jour...".

Justice est tout de même rendue au plaignant sur tous les points où son honneur d'officier était inculpé: sa conduite est trouvée irréprochable, la gestion de son régiment approuvée sans réserve. Tout ceci correspondait à la vérité et d'ailleurs ne coûtait pas cher... "Nous avons trouvé que la gestion de l'administration est bonne, en règle, et aussi bien dirigée que bien ordonnée et que le Colonel n'a pas passé les bornes de sa Capitulation..." (Flessingue, 18 mars 1787)<sup>2</sup>

Passant par Bruxelles, Meuron se rend en octobre 1786 à Paris pour



20. Maison des Indes Orientales, à Amsterdam, par S. Webbers — Gemeentelijke Archiefdienst, Amsterdam.

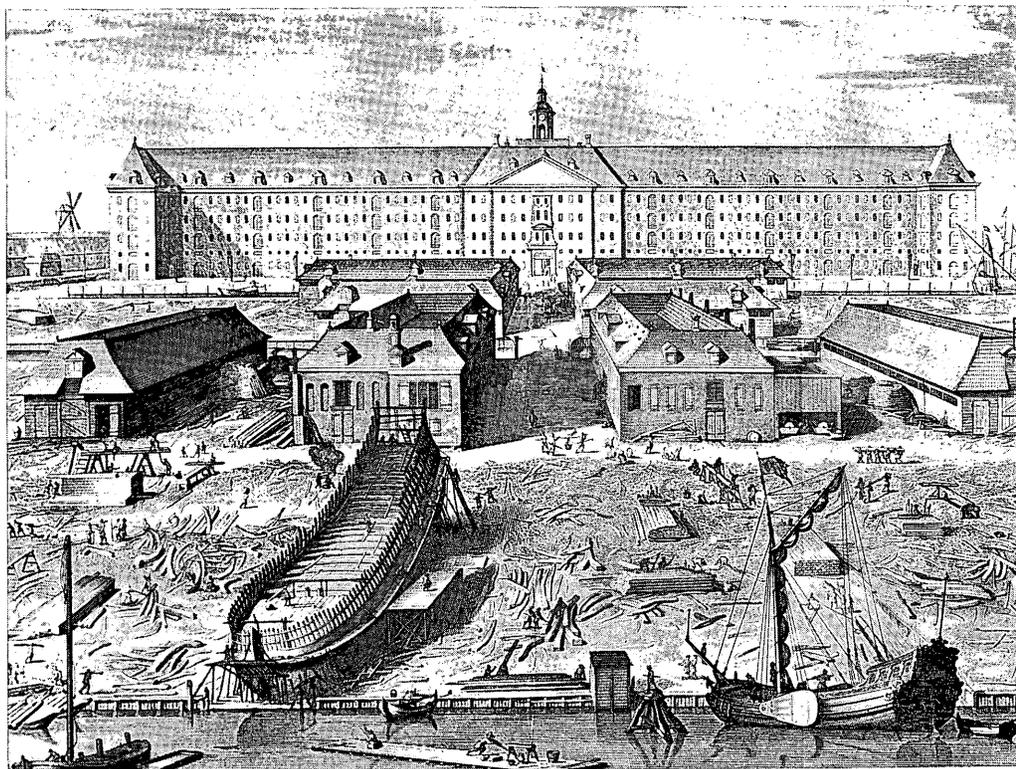
s'occuper de ses affaires personnelles avec la banque Perregaux, et y reste jusqu'à la fin de l'année. Après quoi, il retourne aux Pays-Bas pour reprendre ses tractations avec la Compagnie hollandaise. Quant au remboursement des 460 825 florins réclamés par le colonel — et basé sur les dizaines de pièces comptables établies en florins et en rixdalers, le tout compliqué par les déductions de change et les pertes sur papier-monnaie — on finit par offrir au colonel la somme dérisoire de 20 000 florins comptant, sous la condition expresse qu'il renonce à toute autre prétention financière. Vu son mauvais état de santé qui ne lui permet pas de se rembarquer pour le Cap, Meuron propose à la Compagnie hollandaise de nommer Pierre-Frédéric futur commandant du régiment et "Propriétaire en survivance", et de lui octroyer le brevet de colonel (1<sup>er</sup> avril 1787).

Connaissant la situation précaire de Charles-Daniel, les directeurs de la

Compagnie hollandaise lui portent un nouveau coup pour l'obliger à accepter leurs conditions: ils menacent de refuser de remettre son brevet de colonel à Pierre-Frédéric qui devait s'embarquer sans délai pour le Cap, les vaisseaux étant déjà prêts au départ<sup>3</sup>. Charles-Daniel doit céder devant cette contrainte *in extremis*, d'autant plus que de mauvaises nouvelles venaient d'arriver au sujet du régiment qui était en train de se désorganiser; il devenait urgent que Pierre-Frédéric en prenne la tête sans tarder. Les deux frères règlent alors leurs droits réciproques en signant une convention à Flessingue; posséder à l'époque un régiment signifiait aussi être à la tête d'une entreprise commerciale susceptible de rapporter d'appréciables bénéfices.

Charles-Daniel de Meuron quitte alors les Provinces Unies, constatant la réaction qui suivit leur envahissement par les troupes prussiennes en septembre 1787; celles-ci avaient été envoyées par Frédéric-Guillaume II pour rétablir l'autorité chancelante de son beau-frère, le *Stathouder*, époux de la princesse Wilhelmine, sœur du roi de Prusse. Cette invasion aura pour conséquence de

21. Arsenal maritime de la Compagnie Hollandaise des Indes Orientales, à Amsterdam — Gemeentelijke Archiefdienst, Amsterdam.





22. Vue de Middelbourg — Bibliothèque Nationale, Paris/Cabinet des Estampes.

soustraire les Pays-Bas à l'influence française, changeant ainsi au détriment de la France, l'équilibre des forces en Europe occidentale.

Rentré au pays, Meuron s'installe dans la maison de ses pères, à Saint-Sulpice, au Val-de-Travers. Dès l'époque de la Révolution, les lettres qu'il reçoit de Paris portent l'adresse "Au Citoyen colonel Meuron". Il occupe ses loisirs à constituer son cabinet d'histoire naturelle qui deviendra un célèbre objet de curiosité. En rassemblant animaux, oiseaux, poissons, coquillages et objets ethnographiques qu'il avait fait expédier en Europe lors de ses séjours à l'étranger, le colonel trouve un délassement aux multiples soucis que lui cause son régiment, dont l'avenir ne se présente guère sous des auspices favorables: aux dissensions toujours vives dans ses rangs s'ajoutent encore le mécontentement et le ressentiment de Meuron-Bullot qui avait dû remettre le commandement du régiment à son nouveau chef.

A Neuchâtel, Charles-Daniel de Meuron rencontre le lieutenant-colonel François de Sandol-Roy qui, en novembre 1785, avait quitté avec fracas le

régiment au Cap, et avec lequel il a de vives altercations qui se terminent par un duel. Pour éviter de nouveaux scandales, le Conseil d'Etat rend un arrêt, suivant lequel "il fait notifier au Sieur Colonel de Meuron et au Sieur Colonel de Sandol-Roy qu'ils sont pris sous la protection de la Seigneurerie (*sic*) contre les agressions l'un de l'autre et que défense très sérieuse leur est faite de s'agrédir ni de fait, ni de parole, sous peine d'être poursuivis selon les rigueurs de la Loi." <sup>4</sup>

Toujours au courant de la politique européenne, Charles-Daniel de Meuron cherche à mettre à profit les relations qu'il s'était faites durant les nombreuses années passées au service de France et de Hollande. Connaissant l'influence de

23. Vue de Flessingue — Bibliothèque Nationale, Paris/Cabinet des Estampes.

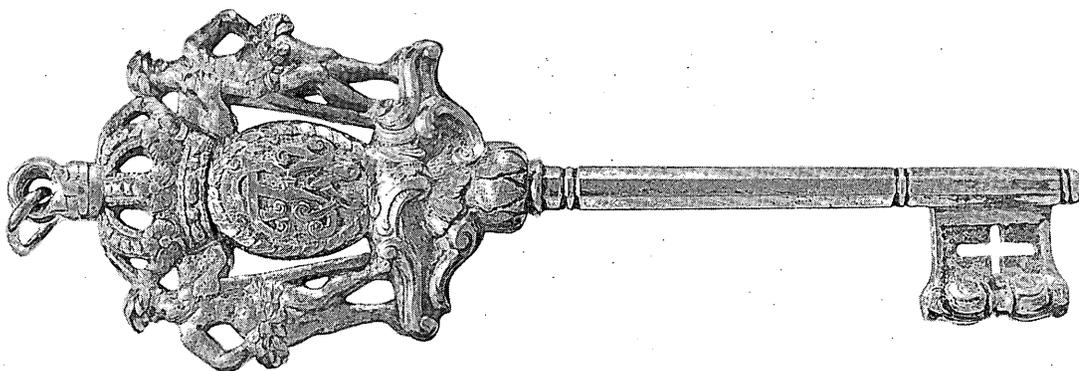


la Prusse sur le *Stathouder*, il se rend à Berlin en 1789, y fréquente les personnages influents de la Cour et utilise ses talents de courtisan pour se faire présenter au roi. Fin septembre, Meuron obtient l'autorisation d'assister aux manœuvres des troupes royales et, le mois suivant, s'adresse directement au roi. "L'accueil flatteur dont Votre Majesté a bien voulu m'honorer, écrit-il, m'autorise à penser qu'en qualité de sujet né dans ses Etats, je puis avec confiance implorer Sa bonté dans une affaire qui est pour moi de la plus haute importance... La Direction de la Compagnie (*hollandaise*) en Europe n'a eu aucun égard aux plaintes que je n'ai cessé de lui porter à ce sujet... D'après les comptes parfaitement en règle, je puis prouver que les sommes qui me sont actuellement dues, par l'effet d'une progression qui augmente chaque année, s'élèvent à plus de 400 000 florins... L'inutilité de toutes les démarches que j'ai faites jusqu'à présent pour obtenir le redressement de tous ces griefs m'oblige à recourir à la protection de Votre Majesté..." (Berlin, 12 octobre 1789) <sup>5</sup>

Accueillant favorablement cette requête, Frédéric-Guillaume II ordonne au baron de Keller, son ministre auprès des Etats-Généraux de Hollande "d'intervenir dans cette affaire par des démarches convenables et de procurer au Comte de Meuron la satisfaction qui lui est due; mais celui-ci aura soin de son côté, de faire remettre à La Haye au baron de Keller tous les papiers dont il aura besoin" (Berlin, 18 octobre 1789). A la fin du mois, le roi confère à Charles-Daniel de Meuron le titre purement honorifique de chambellan et lui en remet les insignes sous la forme d'une clef en or, actuellement déposée au Musée d'Ethnographie, à Neuchâtel. "Je me prête d'autant plus volontiers à vous accorder la Clef de Chambellan que vous ambitionnez suivant votre lettre du 25 de ce mois, écrit le roi, que vos bons & généreux sentiments me sont connus depuis longtems et que je suis bien aise de trouver cette occasion pour vous témoigner mon estime & ma bienveillance. Les expéditions requises à cette fin, que je viens d'ordonner, vous seront remises sous peu..." (Postdam, 29 octobre 1789) <sup>6</sup>

A Berlin, le correspondant et l'homme de confiance de Charles-Daniel de Meuron est un Neuchâtelois, Denis-François-Scipion Jeanneret de Beaufort, gouverneur de l'Académie. De Berlin, Meuron entretient une abondante correspondance, entre autres avec son neveu Ja(c)ques-Louis Du Pasquier<sup>7</sup> qui habite Fleurier; ce sont de longues lettres d'une écriture serrée, assez facilement lisibles, mais dont il n'est pas toujours facile de saisir tout le sens, étant donné l'emploi de nombreuses abréviations, d'initiales et de diverses allusions à certains événements non précisés. Cette correspondance, conservée dans les archives de la famille Coulon, a fait l'objet de trois intéressantes publications par A. Du Pasquier<sup>8</sup>.

Toutes ces lettres nous fournissent de précieux renseignements sur les événements politiques du temps, les intrigues à la Cour de Prusse, les opinions et les préoccupations du colonel, ainsi que les menus détails de son existence. On y trouve aussi toutes sortes de réflexions, certaines parfois assez amères; en



24. Clef de chambellan en or, donnée en 1789 à Charles-Daniel de Meuron par le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II — Musée d'Ethnographie, Neuchâtel (Photo J.-M. Breguet).

voici quelques-unes extraites de diverses lettres: “Que les prétendus philosophes ont fait de mal... Pourquoi les lumières qui font l'agrément de l'homme sage & réfléchi produisent-elles tant de maux & enivrent plus que les liqueurs fortes? ... Le monde se gouverne par l'opinion, surtout par les sots & c'est le plus grand nombre; elle trouve des protecteurs que l'honnêteté cherche en vain... Tout n'est que méchanceté, envie & jalousie... Comment serait-il possible que la raison put gouverner les têtes qui n'en ont point, cela me paraît impossible...”

Voulant rendre service à deux de ses parents éloignés, Abram et Abram-Henri Meuron, tous deux membres du Grand Conseil à Neuchâtel, Charles-Daniel réussit à leur faire accorder à Berlin le même certificat de noblesse qu'au reste de la famille. Il est assez piquant de constater que, dans ces lettres patentes datées du 3 décembre 1789, le passage relatif à l'origine de la famille a été enjolivé d'un touchant roman d'amour relevant de la plus haute fantaisie. On y lit en effet que “Abram et Abram-Henri Meuron descendent également du tronc commun de Claude Meuron qui existoit au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle et qui avait épousé Jeanne du Terraux... et dont une Branche établie dans l'Italie et issue avec eux d'une souche commune du Chevalier Claude Moron, qui s'est établi à Neuchâtel environ l'An 1400 avec Sybille Visconti, sa femme, une religieuse qu'il avait enlevée, lequel était le cinquième ayeul de Claude Meuron susmentionné, avait conservé sa noblesse sous le nom de Comte de Moron...” Charles-Daniel cherchait sans doute par ce biais à faire justifier également le titre de comte qu'il s'était attribué lui-même depuis quelque temps déjà et que le roi de Prusse lui confirmera d'ailleurs peu après.

Muni d'une lettre de recommandation que le ministre Hertzberg lui a fournie pour la princesse Wilhelmine d'Orange, Meuron quitte Berlin pour reprendre le chemin des Pays-Bas. Il ne semble pas qu'il ait eu davantage de succès à la Cour

de La Haye, car en mars 1790, il adresse un long mémoire aux directeurs de la Compagnie hollandaise, dans lequel il résume à nouveau ses nombreux griefs, ainsi que les sommes qui lui sont dues. "On violait ouvertement divers articles de la Capitulation, leur écrit-il, ... on tordait le sens de quelques autres, on éludait d'en exécuter plusieurs... Il me fallut opter entre l'amertume de renfermer le mécontentement au fond de mon Cœur, ou l'humiliation de voir toutes mes remontrances repoussées... Les abus continuent... Vos ordres ne sont pas mis en exécution; et si vous n'y portez un prom(p)t remède, il peut en résulter les plus dangereuses conséquences pour le service..." En fin de compte, l'Assemblée des Dix-Sept fait répondre au colonel, par l'intermédiaire de son représentant Nederburgh, que "ses prétentions nouvelles sont renvoyées à la Chambre de Zélande, afin de les examiner & d'en faire rapport dans une prochaine séance." (10 mai 1790)

Certes, la situation financière du colonel n'était probablement pas aussi désespérée que sa correspondance et les mémoires pathétiques adressés à la Compagnie hollandaise pouvaient le laisser supposer. Il n'en reste pas moins vrai que l'impitoyable règlement de compte qu'il avait dû subir lui avait occasionné des pertes considérables. De plus, l'entreprise commerciale faite avec la levée de son régiment ne lui avait pas procuré tous les bénéfices qu'il en espérait; momentanément, il se trouvait aussi dans l'impossibilité de réaliser les fonds laissés au Cap.

Une agréable satisfaction avait pourtant été accordée à Meuron dans un autre domaine, le 22 juin 1790; en raison des nombreux services rendus à la *Gesellschaft Naturforschender Freunde zu Berlin*, dont il avait augmenté les collections de pièces "aussi instructives que curieuses", Charles-Daniel de Meuron venait d'en être nommé membre honoraire; en français, cette association portait le pittoresque nom de "Société des Scrutateurs de la Nature"<sup>9</sup>.

Sentant qu'il n'avait désormais plus rien à attendre de la Compagnie hollandaise, Meuron se rend alors à Paris en juillet de la même année pour s'occuper de diverses affaires et y revoir ses amis<sup>10</sup>. C'est de là, où il était arrivé, un mois après la fête de la Fédération, qu'il informe le ministre Hertzberg de l'insuccès de ses démarches aux Pays-Bas: "Madame la Princesse d'Orange, lui écrit-il le 16 août, m'a accueilli avec bonté, mais Monsieur le Stathouder, qui me regarde toujours à la Boutonnière, me voit entaché par ma Croix du Mérite du péché originel (*le Service de France*) n'a mis qu'un intérêt de politesse et de convenance fondé sur les recommandations dont j'étois honoré, pour me servir dans la justesse de mes réclamations... J'attendrai du temps qui est un si grand Maître..."

Trouvant la capitale bien changée en cette période révolutionnaire, le colonel écrira quelques jours plus tard au roi de Prusse: "Je suis à Paris, Sire, depuis un mois; Paris ressemble aujourd'hui à une vieille femme qui a été jolie et séduisante, et qui est réduite à se plâtrer de rouge et de mouche, pour rappeler qu'elle a

existé. Lorsque je serai assez heureux pour me mettre aux pieds de Votre Majesté, si Elle le désire, je lui détaillerai cette idée que le tableau me suggère et que la prudence me fait refermer..." (Paris, 23 août 1790)

Le 12 août, Meuron avait adressé au comte de la Tour du Pin, ministre de la guerre, un mémoire résumant ses propres états de service et sollicitant le grade de maréchal de camp. Une telle demande, dans une situation inconcevable aujourd'hui, montre qu'à l'époque, tout en étant propriétaire d'un régiment neuchâtelois et soldé par la Compagnie hollandaise des Indes, le colonel restait encore au service de France.

Charles-Daniel de Meuron vit alors avec la comtesse Duhamel, ou du Hamel, née Victoire de Verry, femme du comte Duhamel de Précourt, partiellement impliqué, semble-t-il, dans l'affaire du collier de la reine. Meuron connaissait depuis longtemps la comtesse qui s'était montrée fort dévouée envers lui, lorsque étant aux Gardes-Suisses à Fontainebleau, il avait eu le genou fracassé en 1775. D'après les dispositions testamentaires de celui qu'on nommera plus tard le général Meuron, on peut admettre que Madame Duhamel avait mis à sa disposition une grande partie de sa fortune, alors qu'il était empêtré dans ses graves difficultés financières<sup>11</sup>. Elle lui avait sans doute aussi avancé des fonds en vue de faciliter ses entreprises commerciales pour lesquelles il eut de tout temps des dispositions particulières. C'est auprès d'elle que le colonel trouva le bonheur qu'il n'avait pas rencontré auprès de son épouse. Elle est "l'amie dont je révere de plus en plus les qualités" écrira-t-il l'année suivante. La comtesse viendra plus tard à Neuchâtel accompagner le colonel dans les dernières années de son existence<sup>12</sup>.

A deux pas de la place des Victoires et de son ancien domicile de la rue des Fossés-Montmartre, Charles-Daniel de Meuron, accompagné de la comtesse Duhamel, se fait un jour portraiturer au physionotrace. Au moyen de cet appareil, imaginé par G. L. Chrétien et exploité par Edme Quenedey, on dessinait le profil en silhouette, puis, après réduction, le graveur complétait les détails de la miniature. "Douze jours après la séance, disait le prospectus de l'époque, on a le dessin, la gravure et une douzaine d'épreuves; en y mettant le prix, on vous sert en 48 heures." Grâce aux numéros d'ordre figurant sur les miniatures (K 50 pour madame Duhamel et K 57 pour le colonel), il est possible d'en dater l'exécution en automne 1790<sup>13</sup>.

En cette période révolutionnaire, le commerce savait bien conserver ses droits. Meuron, qui disposait à Paris d'un comptoir, fait venir du Cap diverses marchandises, particulièrement du vin de Constance, fort prisé à l'époque.

En vue de placer son argent en lieu sûr, le colonel, par l'intermédiaire de son frère Théodore-Abram, procède à divers achats de terrains et de domaines au pays de Neuchâtel, des moulins à Saint-Sulpice et des forêts au Bois de la Halle, du côté de la Brévine.

En octobre 1790, Meuron rentre à Saint-Sulpice pour s'occuper de ses



25. Portrait de la comtesse Duhamel, amie de Charles-Daniel de Meuron, dessiné et gravé au physionotrace, par Quenedey, rue Croix-des-Petits-Champs No 10, à Paris. Musée des Suisses de l'étranger, Château de Penthes, Genève.

affaires et de ses domaines. Il manque l'acquisition de la maison Tullemont, le "Tilleul" à Saint-Blaise, "ayant été primé par Monsieur Thérès (*André-César Terrisse*) par ma faute, n'ayant pas voulu finir à Paris" écrit-il de Neuchâtel, le 10 février 1791.

Meuron fait aussi divers envois à Berlin, ainsi au comte de Finckenstein: "cent demi Bouteilles de trois qualités... il y en a Cinquante d'une qualité que bien peu de personnes peuvent avoir... Quant à celui qui est en caisse, il y en a de différentes espèces. J'en destine une au Roy, de celui marqué d'une F c'est Frontignan... il coûte le double sur les lieux..." A un autre correspondant berlinois, il mande: "J'expédierai six peaux de Zèbre que tu seras chargé d'offrir au Roy de ma part par le canal du Grand Ecuyer pour faire des couvertures de chevaux... Lorsque les pieds & les dents sont garnis en argent & les peaux bien bordées, c'est la plus riche couverture que l'on puisse avoir & digne d'un Roy..." (Saint-Sulpice, 25 mai 1791)

La correspondance que Meuron entretient avec ses divers amis à Berlin reste toujours aussi abondante. A son neveu Du Pasquier, qu'il avait réussi à faire nommer chapelain du roi de Prusse et qui ne se montre pas suffisamment assidu

26. Portrait de Charles-Daniel de Meuron, dessiné et gravé au physionotrace par Quenedey, rue Croix-des-Petits-Champs No 10, à Paris — Plaque de cuivre originale: Musée des Armes et d'Histoire, Colombier.



comme courtisan, il fait de multiples recommandations sur l'art de se comporter à la Cour.

De nouvelles difficultés surgissent pour le colonel au début de 1791, tant dans ses affaires personnelles que du côté de la Compagnie hollandaise qui lui crée de nouveaux ennuis, en suite d'un rapport défavorable concernant le régiment et son nouveau chef. "Les Hollandais, tu le sais, sont des monstres qui ne respectent rien, écrit-il à son neveu... La France dans un état à redouter la banqueroute, elle est même assurée d'une façon plus particulière qu'avant la Révolution... Paris est devenu le théâtre de tous les crimes, de la licence la plus affreuse, la plus scandaleuse et la plus révoltante, où il n'y a pas de vestige de cette urbanité, de cette politesse extérieure qui pouvoit au moins faire l'illusion sur les sentiments... Voilà le fruit de la nouvelle Cuisine. Les droits de l'Homme & l'Egalité qui séduisent en apparence la raison ont fait substituer la loy du plus fort à la Justice... Que la spéculation métaphysique est fausse. Dieu conserve à jamais les bons gouvernements monarchiques..."

Obligé de partir à nouveau pour se justifier en personne, Meuron passe par Bâle, suit le Rhin pour arriver à La Haye au début de septembre "après un long

voyage, car j'ai fait de courtes journées à cause de mes Reins & du Gravier qui s'en détachoit... les eaux de Contrexeville m'avoient fait quelque bien, mais pas autant que je l'espérois..." écrit-il toujours à son neveu auquel il décrit la Hollande comme "un païs froid & ennuyeux, désert par l'absence de la Cour qu'il faut bien que j'attende."

Par l'intermédiaire de sociétés scientifiques, Meuron cherche à compléter sa bibliothèque personnelle, en achetant de nouveaux ouvrages et des planches coloriées. Il envoie à Berlin un fourmilier à écailles et un herbier venant du Cap, il décrit l'accouplement des éléphants "que l'on disoit n'avoir jamais vu. Pierre-Frédéric me mande qu'il a été plus favorisé que personne et m'en fait la description..." (La Haye, 8 septembre 1791).

En automne de la même année, Meuron fait à Londres un mystérieux voyage dont il fait part à son neveu: "Je dois chercher à sortir de l'oppression d'une manière ou d'une autre, il y a quelque possibilité à la réussite de mes vues, quoique la Chose soit encore bien peu avancée. Tu conçois toute la circonspection que je dois mettre... Le tems étoit on ne peut plus favorable, mais des circonstances inattendues m'ont forcé à resserrer la bride... J'ai resté un mois à parcourir Londres. Notre Cousine de Montmol(l)in <sup>14</sup> en est la Coqueluche, la Reyne, les Princesses, le Roy en raf(f)ole, elle y a tous les agrémens possibles... Je me suis fait présenter à la Cour qui est brillante... Le Roy est très bien remis, il parle parfaitement françois ainsi que la Reyne..." (La Haye, 17 décembre 1791)

Si Charles-Daniel de Meuron tentait de se concilier les bonnes grâces du roi et du gouvernement d'Angleterre, c'est qu'il cherchait une occasion favorable de leur offrir ses services; il pressentait avec perspicacité que les troubles de Hollande et la décadence de la Compagnie hollandaise allaient rendre de plus en plus précaire l'avenir de son régiment. C'est au cours de ce séjour à Londres qu'il rencontra Hugh Cleghorn, l'agent britannique dont il avait fait la connaissance à Neuchâtel et que nous retrouverons plus tard, en mars 1795, lorsqu'il apparaîtra sur le devant de la scène.

De multiples relations existaient à l'époque entre la Suisse et l'Angleterre, dues, non seulement à des affinités confessionnelles, mais aussi à un amour commun de la nature, ainsi qu'aux voyages et séjours des Anglais en Suisse. Le roi et la noblesse s'entouraient de Suisses<sup>15</sup>. On lisait les *Lettres sur les Voyages* et les *Lettres sur les Anglais et les Français* de Béat de Muralt. L'anglomanie était à la mode; on allait à Londres pour "apprendre à penser".

En 1792, après son retour aux Pays-Bas, les soucis continuent de plus belle pour le colonel: difficultés de recrutement pour le régiment engagé à Ceylan dans une guerre contre le roi de Kandy et dont on n'avait pas de nouvelles. "C'est une guerre qui ne peut être longue, écrit-il, l'Empereur de Candie n'a point de cavalerie & une fort mauvaise artillerie. Celle des Hollandois est nombreuse & bonne, mon Régiment a 8 pièces & d'excellents artilleurs..." Les affaires avec la

Compagnie hollandaise ne s'arrangent toujours pas et, pour comble de malheur, les nouvelles de Berlin sont désastreuses: par suite d'intrigues de Cour, dans lesquelles le chapelain Du Pasquier semble impliqué (il devra quitter Potsdam peu après), la comtesse Sophie-Juliane-Frédérique Dönhof, épouse morganatique de Frédéric-Guillaume II, a dû subitement abandonner le palais en été 1792. Accompagnée de sa dame de compagnie, mademoiselle L'Hardy, elle se réfugie en Suisse, dans la principauté prussienne de Neuchâtel, d'abord à Cottendart (au-dessus de Colombier), puis à Fontaine-André (au-dessus de La Coudre) et finalement à Neuchâtel dans une propriété que Charles-Daniel de Meuron acquerra quelques années plus tard, la Rochette ou Grande Rochette. C'est là que l'année suivante, la comtesse mettra au monde sa fille Julie <sup>16</sup>.

Mais rien de ce qui touche à la prospérité des siens ne laisse Charles-Daniel de Meuron indifférent. Il fait placer son neveu Charles-Gustave de Meuron, fils de Pierre-Frédéric, à l'Académie Militaire de Berlin, et un autre de ses neveux, Henri-Auguste de Meuron, fils de Théodore-Abram, aux Cadets et recommande à Jeanneret de faire donner à l'un d'entre eux deux écus par mois, ajoutant: "C'est assez s'il est sage, c'est trop s'il ne l'est pas." Le colonel travaille également à la création d'une Caisse de Famille destinée à l'éducation des jeunes et à venir en aide aux membres de la famille qui pourraient en avoir besoin. (La Haye, 28 mai 1792)

N'ayant pu obtenir gain de cause auprès de la Compagnie hollandaise, ni aller à Berlin, comme il en avait l'intention, Meuron quitte les Pays-Bas en automne 1792 et revient en Suisse pour arranger son divorce et régler les affaires de sa femme. Il s'installe à Saint-Sulpice, où il doit rester alité plusieurs mois d'hiver pour soigner une jambe cassée et "une Ecorchure sous le Talon, qui s'est envenimée au point de devenir plaie suppurante".

Ainsi indisposé, le colonel ne peut même pas recevoir une illustre visiteuse, la comtesse Dönhof, venue à Saint-Sulpice pour admirer son cabinet d'histoire naturelle; elle ne prend aucun intérêt à la maladie du propriétaire et ne daigne même pas répondre à son offre de venir le voir.

Des mains de Jean-Daniel Prince, le colonel venait d'acquérir en 1792 à Neuchâtel la Petite Rochette, élégant pavillon de style classique en pierre jaune, construit par Abraham Bosset, d'après les plans d'Erasmus Ritter, l'architecte de l'hôtel Du Peyrou. Meuron écrivait alors: "Je l'ai payée avec les meubles Douze mil Cinq Cent florins..., elle est chère, mais il me fallait un pied à terre en Ville & je n'en connois pas de plus agréable." Cette propriété, autrefois dénommée "Jardin Bosset" ou "Rochette du Faubourg", ne comportait alors qu'un rez-de-chaussée, surmonté d'une balustrade en pierre; au centre, un vaste salon avec trois fenêtres en plein-cintre, de chaque côté deux ailes semi-circulaires. Sur le devant, une terrasse dominant la grève du lac <sup>17</sup>. Sise au numéro 68 du Faubourg de l'Hôpital, cette propriété est actuellement le siège de l'Ecole normale

cantonale. Ne pas la confondre avec une autre propriété de construction plus récente, également dénommée "Petite Rochette", située avenue de la Gare 17, Neuchâtel.

Toujours préoccupé de politique, Charles-Daniel de Meuron a l'intention d'écrire une adresse au gouvernement "pour les Six Communautés qui sont unanimes contre la plantation des arbres de prétendues Libertés qui ne sont que le signe du Libertinage... C'est Saint-Sulpice qui a montré l'exemple, les cinq autres ont suivi..." (Saint-Sulpice, 10 janvier 1793)

Dans une lettre précédente, Meuron avait annoncé à son neveu Du Pasquier: "Sois tranquille à l'égard de notre Pays. Enfin la Suisse l'a pris & couvert de ses Ailes; elle a accepté la neutralité qui lui a été offerte, elle a tiré un Cordon qui existe aussi dans notre Pays..." (28 mai 1792) En effet, les données tant géographiques que politiques unissaient et rapprochaient de plus en plus les Neuchâtelois des cantons suisses. Pour s'assurer le bénéfice de la neutralité helvétique, la principauté ne devint pas encore canton, mais entra alors dans ce que les gouvernements appelaient *Neutralitätsbezirk* (Décision de la Diète, mai 1792).

En Hollande, les événements s'étaient précipités. Les patriotes révolutionnaires ayant gagné du terrain, la Convention avait déclaré la guerre, le 1<sup>er</sup> février 1793, au Stathouder en même temps qu'à l'Angleterre. Jamais à cours d'idées, Meuron soumet au roi de Prusse en juillet de la même année une nouvelle suggestion, consistant à fonder une colonie dans l'île de Boulam (archipel des Bissagos, dépendant de l'ancienne Guinée portugaise) sur la côte occidentale de l'Afrique. "On pourroit, écrit le colonel, y établir des relations commerciales, tant avec la métropole, qu'avec les diverses colonies européennes en Amérique, au moyen desquelles cette Isle seroit presque devenue le Centre du négoce du Nouveau Monde... Cet Etablissement qui, tout en facilitant l'écoulement des productions de Vos Etats, suffiroit pour les approvisionner en Sucre, Caffé, Indigo, Cotton, Gommés & autres Objets de cette nature, devenus denrées de première nécessité & qui ne parviennent maintenant à Vos Sujets qu'après avoir passé par des mains étrangères & avides..." (Neuchâtel, 10 juillet 1793)<sup>18</sup>

Frédéric-Guillaume, qui devait faire face à d'autres préoccupations plus importantes, daigne tout de même répondre que "le manque d'une flotte pour soutenir des possessions par delà les Mers y met un empêchement invincible"; il termine sa lettre par cette pieuse recommandation: "Je me réfère à ce que je vous ai déjà marqué précédemment à cet Egard, priant Dieu qu'il vous ait, M. le Comte de Meuron, en Sa Sainte & Digne Garde." (Berlin, 19 décembre 1793)<sup>19</sup>

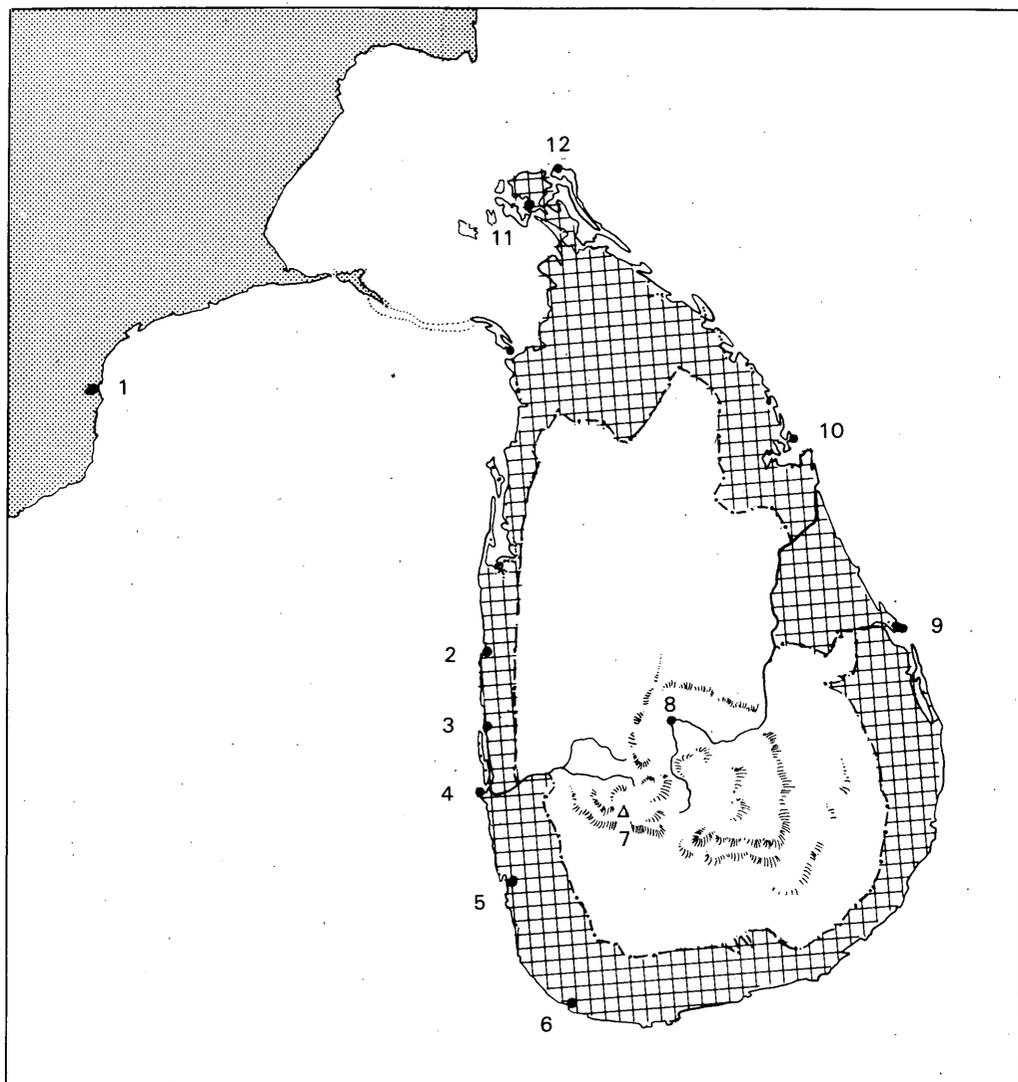
### Diverses campagnes à Ceylan (1788-1795)

C'est en 1787 qu'une partie du régiment Meuron — le reste prendra la même route l'année suivante — quitte ses quartiers du Cap pour les Indes, ce mystérieux continent qui, à l'époque, excitait l'admiration et l'envie de l'Europe entière. On laisse au Cap un dépôt pour l'entraînement des recrues, dépôt d'une trentaine d'hommes sous le commandement du capitaine J. Zorn, accompagnés des lieutenants J. L. Bär et U. Kibourg; ce dépôt, qui subsistera plusieurs années, ne sera rendu aux Anglais que le 16 septembre 1796.

On se rendait alors aux Indes en passant par les Mascareignes, seules îles au cœur de l'Océan Indien et dont la plus importante, l'Île de France (actuellement Île Maurice), point stratégique de premier ordre, constituait la base navale de la flotte française, où elle se réfugiait pendant les moussons. C'est là, dans les délices de l'île de Paul et de Virginie, "ce jardin sous les palmiers avec sa nature vierge", que se complaisaient par trop les équipages de la marine française. On connaît le mot de Suffren: "Je sers pour faire la guerre et non ma cour aux femmes de l'Île-de-France."

Après cette longue traversée, la rencontre de Ceylan, cette larme de jade accrochée au continent indien, merveilleusement verte de la frange de ses cocotiers, avec ses lagunes bleues et son sable blanc, impressionne toujours fortement ceux qui y abordent pour la première fois. Située presque au milieu de l'Océan Indien, entre l'est et l'ouest, Ceylan se trouvait alors véritablement "*on the crossroads of the continents*", baignant dans la douceur et la sérénité, belle à faire rêver.

Jamais lieu ne fut gratifié de noms plus enchanteurs et poétiques: Île des Délices, Etang des Lotus rouges, Terre des pierres précieuses, Île d'Émeraude, Île des Jacinthes et des Rubis, les rubis, ces gouttes de sang d'un héros cinghalais tombé dans une rivière. De Tambapanni, elle devint la Taprobane des Grecs et des Romains, puis l'Île des Lions (Sihalam ou Sinhaladipa), d'où le nom populaire de Silan, dont les Portugais firent Cilao, les Hollandais et les Anglais Ceylon. Reprenant l'ancien nom de Lanka, les Cinghalais<sup>1</sup> d'aujourd'hui la nomment fièrement Sri Lanka, le Pays royalement lumineux, l'Île radieuse, resplendissante et rayonnante de beauté, dispensatrice de bonheur. Paradis terrestre, Jardin d'Éden dans la fraîcheur du matin, a-t-on dit. Rien n'est plus vrai. "Au commencement était la Jungle, dit une vieille chronique orientale. Brahma



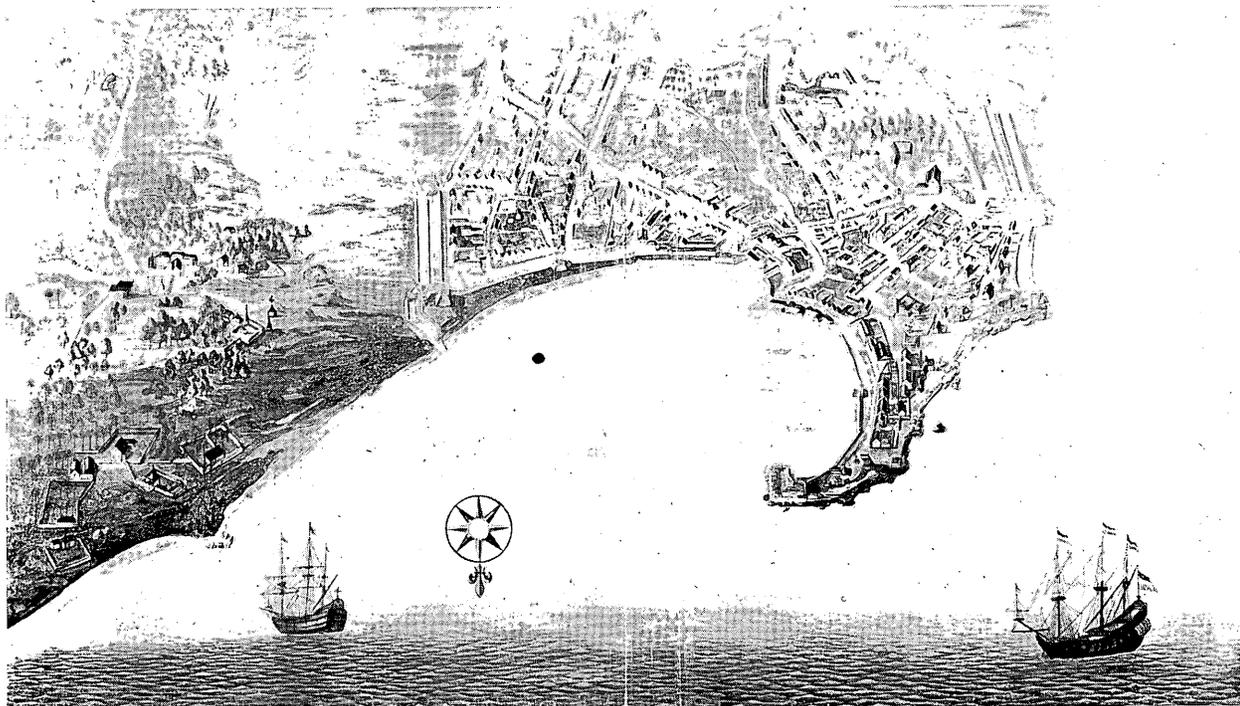
27. Carte de Ceylan avec les Provinces Maritimes et au centre le royaume de Kandy. — 1. Tuticorin — 2. Chilaw — 3. Negombo — 4. Colombo — 5. Kalatura (aujourd'hui Kalutara) — 6. Point de Galle (aujourd'hui Galle) — 7. Pic Adam — 8. Kandy — 9. Batticaloa — 10. Trinquemalé (aujourd'hui Trincomalee) — 11. Jaffnapatam — 12. Pointe Pedro. (Dessin: P. de Meuron).

fit cadeau de l'antique Taprobane à Adima et à Heva, l'ancien paradis sur terre, leur ordonnant de peupler l'île merveilleuse déjà couverte de fleurs, d'arbres chargés de fruits et peuplée d'éléphants blancs et de toutes sortes d'animaux qui vivaient en paix dans l'épaisseur de la Jungle..."

D'autres racontent que, lorsque Adam fut chassé du Paradis, ils se posa en premier lieu sur terre au sommet du Pic Adam. De là-haut, debout sur un pied, il pleura durant mille ans ce qu'il avait perdu. Preuve en est l'empreinte de son pied gauche, considérée comme étant aussi celle de Bouddha. La légère excavation de l'immense pied qui mesure cent soixante-deux sur soixante-quinze centimètres est abritée dans un petit temple au sommet du Pic Adam, mystérieuse silhouette triangulaire, montagne sacrée et lieu de pèlerinage, tant pour les bouddhistes et les brahmanes que pour les mahométans. "Une montagne se dressait dans toute sa gloire, écrivait en 1355 Jean de Marignolli, légat du pape. Seyllan n'est séparée du Paradis que par une faible distance: l'on y entend, paraît-il, le chant de la Fontaine céleste: c'est le lieu le plus merveilleux de la Terre..." Telle est cette île éternellement fascinante, dévote et mystique, avec ses nombreux temples, ses statues et ses peintures, ce Ceylan paradisiaque qui semble bien avoir été l'un des hauts-lieux des premiers dialogues de l'Homme avec les Dieux.

Séparée par les bas-fonds du détroit de Palk, Ceylan fait géographiquement partie du continent indien auquel l'île est à peine reliée par le chapelet de récifs et de bancs de sable qui constitue le Pont d'Adam. Semblable à une imposante

28. Vue à vol d'oiseau de Colombo, fin XVII<sup>e</sup> siècle — Archives Royales, La Haye.

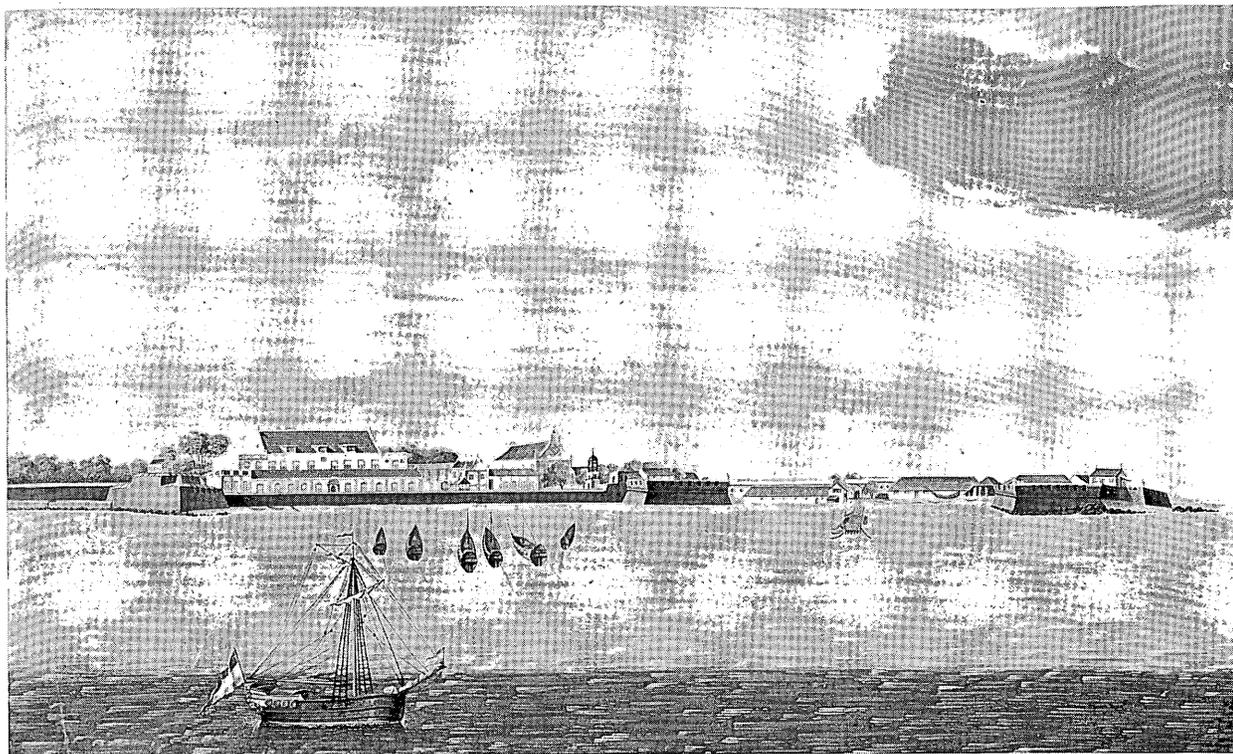


forteresse, un massif montagneux s'élève peu au sud du centre de l'île; s'y rattachent différentes chaînes, un plateau et des vallées recouvertes de forêts gigantesques et presque impénétrables. Ce sont les forêts où se cachent des temples mystérieux, des statues colossales, des lagons phosphorescents et les ruines de villes disparues. C'est aussi la jungle étouffante d'humidité, avec ses lianes entrelacées, ses frangipaniers avec leurs fleurs de cire au parfum enivrant, ses orchidées géantes, ses palétuviers couverts de chauves-souris, la jungle peuplée d'oiseaux étranges, avec ses myriades d'insectes bruyants et ses papillons grands comme des assiettes.

Cet écran montagneux central détermine le régime des pluies réparties assez inégalement par les moussons annuelles. Une plaine côtière, plus étendue vers le nord, ceinture toute l'île. Les parties du sud et du sud-ouest, ainsi que la partie centrale et montagneuse sont abondamment arrosées par la mousson du sud-ouest (mai à août-septembre) et par les pluies d'équinoxe; les parties côtières de l'est et du nord le sont notablement moins par la mousson du nord-est (fin octobre-novembre à février) et constituent la zone sèche de l'île. De tout temps, ces deux moussons ont réglé la vie entière à Ceylan.

Le monopole de la cannelle, la chasse aux éléphants, les pierres précieuses, les pêcheries de perles, la récolte d'autres épices, constituaient à l'époque les principales ressources et revenus de Ceylan. De plus, le palmier, véritable providence des habitants, leur fournissait du bois, des feuilles pour couvrir leurs habitations, de l'huile, des fruits, des boissons naturelles, fermentées ou distillées, de même que des fibres servant à fabriquer toutes sortes de cordages.

Installés à Ceylan dès les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle, les Portugais avaient réussi à imposer leur domination grâce à leurs persécutions religieuses; ils avaient pu s'allier avec les chefs cinghalais du littoral, mais non avec les rois de Kandy (ou Candie) qui régnaient sur les régions montagneuses de l'intérieur. Les Hollandais, eux, étaient parvenus à chasser les Portugais vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, grâce à l'opportunité d'une alliance que leur avait offerte un roi kandien. Devenus ainsi maîtres des régions côtières — ou Provinces maritimes — les nouveaux colons, tout comme leurs prédécesseurs, ne purent conquérir l'intérieur du pays, ni vivre en paix avec les souverains de Kandy. Quelques Français qui avaient tenté de fonder une colonie à Ceylan furent repoussés par les Hollandais dans les parties les plus inaccessibles de l'île. Désireux, eux aussi, d'avoir un pied à Ceylan, les Anglais avaient accepté en 1762 d'entrer en pourparlers avec un des rois de Kandy qui cherchait une alliance contre les occupants des Provinces maritimes; mais la mission diplomatique de John Pybus échoua complètement. C'est à la suite de ces incidents que les Hollandais envahirent l'intérieur de Ceylan et imposèrent au roi le traité de 1766 qui le privait d'accès à la mer; le royaume se trouvait dans une dépendance complète, même pour son approvisionnement en sel. Ayant ainsi augmenté contre eux l'animosité du souverain et de ses sujets,



29. Colombo, vu de la mer au XVIII<sup>e</sup> siècle. Sont visibles trois bastions de la citadelle, ainsi que la résidence du gouverneur hollandais — Aquarelle de C. Steiger, Rijksmuseum, Amsterdam.

les Hollandais avaient encore affaibli leur position dans l'île, préparant inconsciemment le déclin de leur suprématie.

Dès son arrivée à Ceylan, le régiment Meuron est réparti comme suit: cinq compagnies à Colombo, deux à Trinquemalé (autres graphies: Trinquemalay, Trincomalé, Trincomali, Trincomalie, Trinkonomalai), une à Point de Galle (Punte de Galle, Punto Gale, Puntogalle, Galle, Gale) et les autres distribuées en divers détachements à Cochin et dans quelques autres stations des Indes. Dès lors, le régiment Meuron constitue la principale défense de l'île<sup>2</sup>.

Orientée approximativement comme celle du Cap, la baie de Colombo s'ouvre également vers le nord-ouest; pendant la mousson du sud-ouest, elle offre refuge aux barques et bateaux de faible tonnage, mais, ne disposant pas d'un port proprement dit, elle n'est pas adéquate au mouillage de grands navires. Au sud, sur un promontoire rocheux avançant dans la mer, se dresse le fort presque entièrement entouré d'eau; ses remparts comportent sept bastions: quatre tournés vers la mer, trois du côté de la baie et du lac intérieur, situé à l'est du fort; celui-ci n'est dominé par aucune colline ou terrain suffisamment élevé.

Grâce à ses écluses, le fort pouvait être à cette époque complètement isolé et entouré d'eau. Ses casernes pouvaient abriter un régiment entier. Le gouverneur hollandais disposait d'une résidence particulière, le commandant de la garnison et les officiers de bâtiments qui leur étaient réservés. Aujourd'hui, le centre de la ville s'appelle encore le Fort; mais des anciens bastions, des casernes et de la résidence du gouverneur hollandais, ne subsistent que quelques rares vestiges encastrés dans des constructions plus modernes.

Deux autres compagnies du régiment Meuron vont en outre renforcer la garnison hollandaise de Trinquemalé, sur la côte nord-est et s'installer dans le Fort Frédéric (ou Frederick) et celui d'Ostembourg (ou Oostenburgh) qui défendent l'entrée de la rade et celle du port. Durant toute l'année, Trinquemalé offre un abri sûr contre les deux moussons et les ouragans fréquents d'octobre à mars. C'est un des rares endroits aux Indes où l'on peut caréner les navires, opération des plus difficultueuses à l'époque. L'immense rade de Trinquemalé permettait, suivant l'ancienne expression marine, d'y abriter toutes les escadres du monde. Cette position-clé permettait de boucler le Golfe de Bengale et l'Océan Indien. Exprimant l'opinion du temps, Charles-Daniel de Meuron avait écrit en 1784 déjà: "Si le Cap est la clef de l'Inde, Trinquemalé en est la porte..."

On envoie une autre compagnie du régiment à Point de Galle (actuellement Galle), situé au sud de l'île et historiquement le premier port de Ceylan. Sur son promontoire rocheux, le fort commande l'entrée du port, le second en importance après Trinquemalé; les navires ne viennent y mouiller qu'au temps de la mousson hivernale du nord-est.

Outre le service de garde et quelques expéditions contre les naturels du pays, la vie de garnison à Ceylan se déroule de façon assez monotone; elle consiste le plus souvent à assurer le contrôle de la récolte de la cannelle dont les infractions sont sévèrement punies, la peine de mort étant requise contre ceux qui vendent ou exportent en contrebande la cannelle aux Indes ou en Europe.

Dès son installation à Colombo, Pierre-Frédéric de Meuron cherche à s'instruire et recueille le plus d'informations possible sur l'île et ses habitants. A son neveu Du Pasquier, il fait part de la longueur des journées, de la grande chaleur, ainsi que de ses loisirs qui lui permettent de lire, et le prie de lui envoyer de bons ouvrages, car il a entrepris une description de Ceylan; il ne pourra malheureusement pas la mener à chef, les affaires militaires reprenant le dessus.

En décembre 1789, le capitaine-lieutenant Isaac-Henri (de) Meuron du Rochat avait épousé la veuve du major Lever, commandant à Point de Galle, décédé en août précédent. "Elle a été la beauté de l'Isle et s'est bien conservée; elle est très économe, aimant Meuron à l'adoration..." écrit Pierre-Frédéric à son frère (Colombo, 20 janvier 1790).

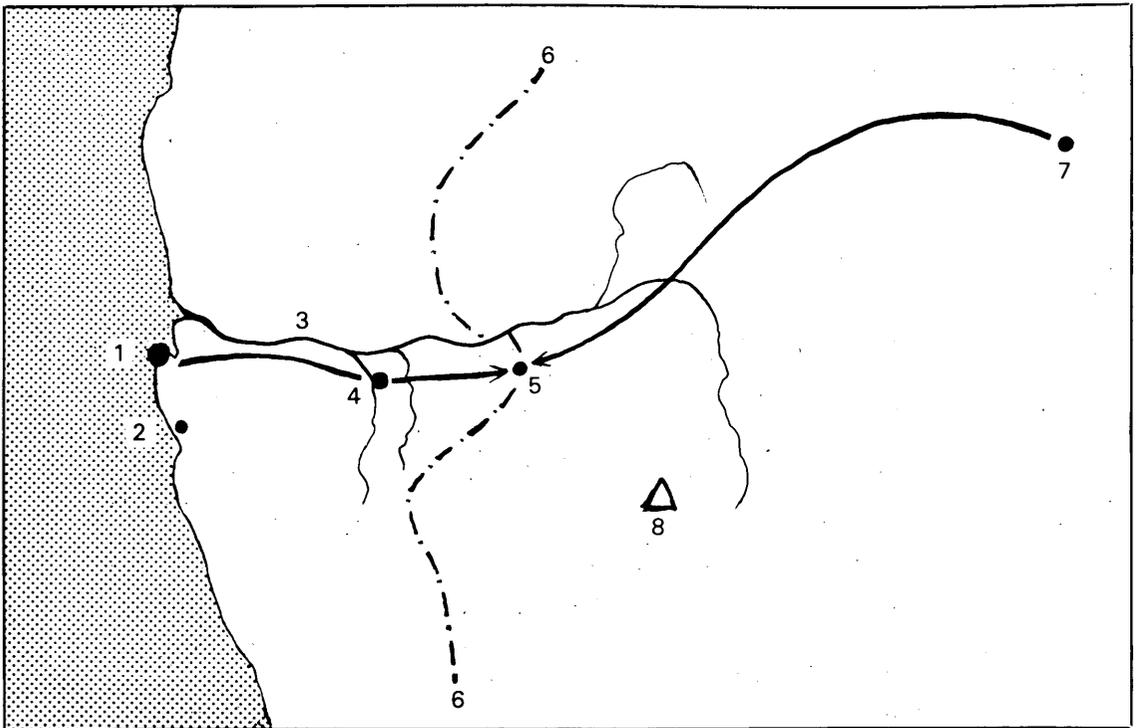
Fin 1798; on envoie 320 hommes du régiment Meuron à Cochin, au sud-ouest de la presqu'île indienne, pour renforcer la garnison hollandaise qui s'y



30. Plan de la citadelle et des environs de Colombo au XVIII<sup>e</sup> siècle. — 1. Citadelle — 2. Ville indigène ou Pettah — 3. Fleuve Kelany Ganga — 4. Route de Negombo — 5. Route de Point de Galle — 6. Lacs intérieurs.  
(Dessin: P. de Meuron).

trouvait déjà contre les entreprises dangereuses du sultan du Mysore, Hyder-Ali. Dans les premiers mois de 1791, des troubles surgissent dans des salines où, suivant le traité de 1766, les Kandiens avaient été autorisés, sous certaines conditions, à tirer leur sel; en compensation, ils devaient laisser les Hollandais récolter librement la cannelle à l'intérieur du pays. Mais le souverain de Kandy avait levé des troupes indigènes, aux limites de ses territoires, pour s'opposer à la récolte de la cannelle de l'année. Comme on venait encore d'intercepter un message du roi aux Français demandant leur aide contre les Hollandais, le gouvernement de Colombo envoie Pierre-Frédéric de Meuron pour rétablir l'ordre. "Le 4 février, écrit-il à son frère Charles-Daniel, je partis avec un Bataillon pour Hangewelle, où il (*le gouverneur de Colombo*) établit son quartier général, duquel il me donna le commandement. Nos démarches promptes ont contenu nos habitans & étonné les Candiens. Cependant ils ont formé leurs armées & se sont approchés de nos frontières... mais se sont occupés à exercer et à faire des retranchemens & ne font pas mine de nous attaquer... On croyoit qu'ils ne nous laisseraient pas entrer. M. Le Gouverneur vint prendre le commandement des Troupes. Le 28 May, je le reçus avec toute la Pompe possible & le soir nous nous mîmes en marche pour Situak (*autres graphies: Sittiwaka, Citiwaka*), sur les limites du Roy. Le lendemain, on expédia des manifestes & les Canneliers passèrent sans obstacle... Tout fut tranquille une Couple de jours. Le lendemain, je partis avec une petite armée composée de 120 hommes Européens du Régiment & 180 Malais, accompagnés d'environ 400 Lascorins & 500 Coulis pour porter les munitions & vivres. En palanquin, je traverse les frontières aux environs de Situak; les premières gardes candiennes se retirent..." (Colombo, 12 novembre 1791)<sup>3</sup>

Pierre-Frédéric et sa troupe s'enfoncent dans la forteresse naturelle de l'intérieur, pénétrant dans la masse verte, invulnérable et silencieuse de la jungle cinghalaise. On ne peut avancer qu'avec difficulté, en file indienne, dans une moiteur étouffante, le long de cheminements escarpés; durant la mousson, les rivières avaient enflé, rendant les communications presque impossibles. Toute la troupe traverse une rizière où les hommes pétrissent la boue jusqu'à la ceinture. Les milices kandiennes, qui compensaient leur faible armement par une grande mobilité et une cruauté sans pareille, se retirent sans combattre. En juin 1791, Pierre-Frédéric de Meuron réussit à pénétrer dans la jungle jusqu'à Kendangomuwa<sup>4</sup>; étant donné l'imprécision et la fantaisie des cartes de l'époque, il ne nous a pas été possible de localiser cet endroit. Exposé durant trois jours à d'incessantes pluies torrentielles, sa troupe alourdie par une quarantaine de malades, coupé de ses arrières et bloqué au milieu d'un marais, Pierre-Frédéric décide de ne pas aller plus avant en direction de Kandy. Isolée au milieu de la jungle, la capitale des rois cinghalais n'était alors accessible que par quelques rares sentiers escarpés, intentionnellement mal entretenus. Meuron quitte Sittiwaka le 20 juin pour revenir à Hangewelle. C'est au cours de cette retraite



31. Hangewelle et Sittiwaka, entre Colombo et Kandy — C'est à Sittiwaka, sur la frontière des Provinces Maritimes et du royaume de Kandy qu'avaient lieu les entrevues diplomatiques avec le roi de Kandy. — 1. Colombo — 2. Galkissa — 3. Fleuve Kelany Ganga — 4. Hangewelle — 5. Sittiwaka — 6. Frontière entre les Provinces Maritimes et le royaume de Kandy — 7. Kandy — 8. Pic Adam. (Dessin P. de Meuron).

qu'il évita de peu d'être pris dans un piège avec tout son détachement, grâce au fait qu'il suivit, par hasard, un cheminement différent de celui que les indigènes pensaient qu'il prendrait. A Colombo, des bruits couraient déjà qu'il avait été trahi (les Hollandais avaient plus de 3000 mille soldats indigènes dans leurs établissements), encerclé, pris et massacré avec toute son escorte. Dans la même lettre à son frère, où il relate ces événements, Pierre-Frédéric remarque encore que "c'est quelque chose de fort singulier qu'un Européen ne puisse pas supporter l'air de l'intérieur du País, sans faire de longues maladies; autant l'air de la côte est salubre, autant celui de l'intérieur leur est nuisible..."

Cette expédition, ainsi qu'une autre de moindre importance, constituaient d'heureuses diversions qui mettaient une sourdine aux dissensions entre certains officiers et un frein aux duels qui s'ensuivaient fréquemment, de même qu'à la jalousie du lieutenant-colonel J.-P. de Meuron-Bullot envers Pierre-Frédéric. Celui-ci, également en difficultés avec son frère Charles-Daniel, ne lui remboursait

pas ses avances et ne lui envoyait pas les sommes prévues dans leur convention mutuelle.

Au début de 1792, on attend des troupes malaises pour une nouvelle expédition à l'intérieur du pays, expédition qui n'eut pas lieu. Meuron ne put prendre sa revanche et, comme il l'espérait "ouvrir le chemin de Candie, planter avec le Pavillon du Prince, le Drapeau du Régiment Neuchâtelois". (Colombo, 24 janvier 1792)<sup>5</sup>

A côté de ses préoccupations militaires et personnelles, Pierre-Frédéric entretient de bonnes relations avec le gouverneur W.J. Van de Graaf, frère de celui du Cap, et qu'il qualifie "d'homme d'esprit, qui a beaucoup de connoissances, parlant peu & jamais inutilement". De lui, Meuron reçoit un vaste terrain à Kalutara, à une lieue au sud de Colombo, en direction de Galkissa, terrain qu'il fait défricher pour y planter du café et du poivre; le colonel y recueille aussi du riz, des bananes et des melons d'eau. Pendant son absence lors de l'expédition de Sittiwaka, c'est le chirurgien-major du régiment, Antoine-Pierre-Louis Reyne qui prend soin de cette plantation. "Elle sera la plus jolie de l'île", écrit encore Pierre-Frédéric à son frère, ajoutant qu'il a fait planter "environ 4800 caféiers, des cocotiers et 250 arbres pour le poivre, ainsi que mille touffes de canne à sucre qui ont supérieurement réussi... Mon moulin ne sera fait qu'au mois de mars où l'on commencera à cuire le sucre: ce sera le premier qui se soit fait dans l'Isle... J'ai fait faire une charrue, une herse & un Hache paille... Je voudrais avoir un homme intelligent pour me faire un Moulin à farine, car le pain nous est cher, quand nous avons du blé, par la grande perte en le moulant..." (Colombo, 12 novembre 1791)<sup>6</sup>

A son neveu Du Pasquier, Pierre-Frédéric en parle également: "Tout cela m'a occupé & si je n'avais pas un Jardin, où je vais une ou deux fois la semaine, je crois que la stagnation m'auroit fait étouffer, car j'ai des dispositions à engraisser..."

En 1793, les Anglais demandent aux Hollandais avec lesquels ils sont encore en bons termes, des troupes auxiliaires pour une campagne sur la côte de Coromandel. Deux compagnies du régiment Meuron, commandées par le capitaine G.-L. Bernard y prennent part et séjournent quelques mois pour consolider la conquête de Pondichéry. En effet, les Français, qui avaient perdu ce comptoir en 1761, l'avaient repris deux ans plus tard, mais durent le céder aux Anglais en 1778; quelques années plus tard, la ville repassa en mains françaises, mais pas pour longtemps, car les Anglais venaient de la reconquérir à nouveau le 22 août 1793. Semblable demande est adressée en 1794; un contingent de 800 hommes, parmi lesquels deux compagnies du régiment Meuron, sous les ordres du capitaine Pierre Lardy, se rend à Negapatam, d'où les Anglais projetaient une expédition – qui n'eut d'ailleurs pas lieu – contre les Français et leurs bases aux Iles de France et de Bourbon (actuellement La Réunion).

Inlassablement, tout comme son frère, Pierre-Frédéric de Meuron ne cesse

ses réclamations concernant les arriérés de solde et autres paiements auprès des gouverneurs de Ceylan et des commissaires-généraux de la Compagnie à Batavia, sans grand succès d'ailleurs.

En janvier 1794, J. G. Van Angelbeek, arrivant de Cochin, succède à W. J. Van de Graaf qui venait d'être nommé gouverneur-général. Pour lui servir d'escorte jusqu'à sa nouvelle résidence de Batavia et pour procéder à son installation, Van de Graaf choisit la compagnie du régiment Meuron commandée par le capitaine Samuel Gigaud, dans laquelle se trouvait le lieutenant J.-B. Vautier. Van de Graaf avait une telle confiance en Gigaud qu'il lui remet le commandement général de 600 hommes de troupe embarqués sur son escadre, composée de quatre vaisseaux de guerre.

Van de Graaf avait à peine quitté Colombo que des désagréments surgissent avec les Anglais qui, depuis longtemps, tournaient autour de Ceylan, cherchant une nouvelle occasion favorable pour y mettre le pied.

## Les Anglais débarquent à Ceylan (1795)

1795: Cent trente-six années depuis que les Hollandais s'étaient rendus entièrement maîtres des Provinces maritimes de Ceylan, trente-trois depuis l'échec de la mission Pybus et sept à huit depuis l'arrivée du régiment Meuron dans l'île. C'est aussi l'année où Bonaparte mitrilla à bout portant une troupe de royalistes massés sur les degrés de l'église Saint-Roch. Anglais et Hollandais, liés par le traité d'alliance de 1787, dirigé contre toute puissance manifestant des intentions belliqueuses à leur égard, avaient jusqu'alors vécu et commercé relativement en paix. Mais la Compagnie anglaise des Indes n'avait pas oublié que, dans ses débuts, elle avait été supplantée par sa rivale néerlandaise; et celle-ci dont le monopole des épices commençait à être battu en brèche, ne disposait plus de moyens suffisants pour l'imposer. La roue se mettait lentement à tourner...

1795: Cette même année, qui sera riche en péripéties de toute nature, tant pour le régiment Meuron que pour ses chefs, verra s'opérer l'important changement de leur passage au service de Sa Majesté Britannique<sup>1</sup>.

On se trouvait alors dans la quatrième phase des conflits anglo-français, celle des Guerres de la Révolution. Si, en 1783, la signature du Traité de Versailles avait mis fin à la guerre en Europe, la tranquillité était loin de régner dans les esprits. Dans les Provinces-Unies, le vent nouveau soufflait aussi; durant la Guerre d'Indépendance américaine, le Parti des patriotes avait sympathisé avec les colonies révoltées, alors que le Stathouder était resté pro-anglais. Et c'est au début 1793 que la France avait déclaré la guerre à l'Angleterre et aux Pays-Bas.

Durant l'hiver 1794-1795 les Provinces-Unies sont envahies par les hussards de Pichegru et par la Légion batave. L'eau, qui fut toujours l'alliée des Pays-Bas contre les envahisseurs, les avait alors trahis en se prenant en glace. Cascade d'événements variés: le prince Guillaume V d'Orange s'enfuit dans la nuit du 18 au 19 janvier pour se réfugier à la Cour d'Angleterre, chez son cousin, le roi George III. Aux Pays-Bas, après avoir aboli le Stathoudérat et le Conseil des Dix-sept, on instaure la République batave qui remplace désormais les Etats-Généraux. Le nouveau gouvernement, allié de la France, séquestre les biens de la Compagnie hollandaise qui a déjà subi des pertes énormes, supprime son monopole et déclare libre le commerce avec les Indes. Euphorie qui ne sera pas de longue durée...



32. Guillaume V, Prince d'Orange et de Nassau, Stathouder des Pays-Bas — Rijksmuseum, Amsterdam.



33. Sa Majesté  
le roi George III  
d'Angleterre — British  
Museum, Londres/  
Paints & Drawings

En ce début d'année 1795, Théodore-Abram de Meuron, écrivain de Saint-Sulpice, renseigne son frère Pierre-Frédéric à Ceylan: "Que d'événements malheureux & inattendus se sont succédé depuis ma dernière (*lettre*), que de flots de sang ont coulé, tous les mois cinq ou six batailles très sanglantes: les Patriotes ont eu le plus souvent le dessus, cela n'est pas surprenant... Les voilà maîtres de Maestrick, de Nimègue, de Venloo, de Gand, ils assiègent Breda, Berg-opsom (*sic*), Luxembourg, Mayence et Mannheim... Cependant les Anglais font des armements considérables, les Hollandais, avec leur lenteur ordinaire font peu de choses, mais les Allemands se préparent à faire une terrible campagne..." (15 janvier 1795)

Constatant la faillite de la Compagnie hollandaise et la précarité du nouveau régime, l'Angleterre voit s'ouvrir devant elle la perspective de supplanter ses anciens rivaux. Avec William Pitt comme premier ministre, Grenville comme ministre des affaires étrangères et Dundas, l'un de ses secrétaires d'Etat les plus

avisés, elle dispose d'une équipe d'hommes politiques remarquables. La diplomatie britannique cherche tout d'abord à utiliser les bonnes relations que la Cour entretient avec le prince d'Orange exilé; celui-ci ne reconnaîtra d'ailleurs jamais sa destitution, la fonction de Stathouder étant héréditaire depuis 1748.

Le roi d'Angleterre formule des promesses dans le *Reversal* du 2 février 1795, suivant lequel "Sa Majesté s'engage de la manière la plus formelle qu'Elle ne tiendra qu'en dépôt tout Vaisseau, forteresse ou place quelconque qui se mettra sous sa protection en conséquence du dit Ordre, et qu'Elle les restituera à la République des Provinces Unies, dès que Sa Majesté et la République se trouveront en paix avec la France et que l'Indépendance de la République et sa constitution légitime garantie par Sa Majesté en 1788, seront assurées."

Se basant sur ce texte, Grenville réussit à persuader le prince Stathouder de signer le 7 février la Déclaration de Kew, du nom de la résidence de George III, château en briques rouges de style hollandais, situé à peu de distance du Public Record Office, où sont conservées aujourd'hui les archives britanniques se rapportant au régiment Meuron. D'après cette déclaration, le prince d'Orange donne comme instructions aux gouverneurs des colonies hollandaises "de recevoir à Trinquemalé et dans les autres parties de la colonie sous leur autorité, les troupes de Sa Majesté le Roi de Grande-Bretagne et de recevoir également dans les autres ports, les Vaisseaux de guerre, frégates et autres bâtiments armés qui sont envoyés sur l'ordre de Sa Majesté. Vous devez les considérer comme des troupes et des vaisseaux appartenant à une puissance amie et alliée qui vient protéger la colonie d'une invasion française." 2

Aujourd'hui encore cet acte du Stathouder est fortement critiqué. Celui-ci avait-il le droit, bien que constituant l'autorité suprême des deux Compagnies hollandaises, de donner de telles instructions aux différents gouverneurs des colonies? Du point de vue purement formel, certainement pas. Mais, vu la situation et l'extrême urgence des circonstances, le prince d'Orange n'hésita pas à signer cette déclaration, ceci d'autant plus qu'il avait reçu du gouvernement britannique les assurances les plus formelles contenues dans le *Reversal* du 2 février.

Notons dès maintenant l'imprécision, sans doute intentionnelle, de ces deux textes qui ne fixent pas dans quelles conditions et sous quel commandement opéreront les troupes britanniques aux colonies hollandaises. Cette imprécision permettra plus tard à l'Angleterre d'interpréter ces textes comme bon lui semblera et d'agir à son gré, suivant le déroulement des événements.

Faisant jouer la garantie du Traité de 1787, l'Angleterre rompt ses relations diplomatiques avec la France, ne voulant à aucun prix que les Français, qui avaient déjà occupé Trinquemalé durant une dizaine de mois en 1782-1783, puissent s'y installer à nouveau et s'emparer de Ceylan pour s'en servir de base contre les Indes. "A la réception de cette lettre, écrira plus tard Théodore-Abram de Meuron à Pierre-Frédéric, vous serez déjà instruit des désastres arrivés en

Hollande. Cet événement nous a consternés. Les Patriotes ont trahi leur Prince, leur Patrie & tout ruiné à jamais; on ne peut prévoir quelle en sera l'issue, sinon qu'il y aura bien des victimes & des fortunes renversées. Je n'entreprendrai point de vous faire les détails de cette fatale invasion, les papiers anglais s'en chargeront... Les Anglais ont donné ordre à tous leurs vaisseaux de guerre d'emmener tout vaisseau hollandais de gré ou de force dans les ports d'Angleterre pour y être séquestrés... Les nouvelles publiques de Londres disent que le Stathouder a requis le gouvernement anglais de prendre sous sa protection les Etablissements de la Compagnie Hollandaise aux Indes Orientales et qu'on y a fait passer aussitôt par terre divers exprès & qu'ils envoient une Escadre au Cap de Bonne-Espérance avec une garnison. Dieu veuille qu'ils y arrivent à tems & que le Stathouder ait donné des ordres à tous vos Gouvernemens de se mettre sous leur protection. Si cela peut être ainsi, vos affaires & les nôtres n'en seront que meilleures à ce que j'espère et surtout si vous êtes à la solde de l'Angleterre..." (Saint-Sulpice, 29 mars 1795)

Quant au régiment Meuron, il se trouve dès lors dans une situation des plus ambiguës. De qui, ou de quelle instance dépend-il dès aujourd'hui? Du Stathouder exilé à Londres, de la Compagnie hollandaise avec laquelle Charles-Daniel de Meuron avait signé la capitulation de 1781 et qui pratiquement n'existait plus, ou de la nouvelle République batave encore au berceau?

Le 9 février, soit deux jours seulement après la signature de la Déclaration de Kew, le gouvernement de Sa Majesté envoie des instructions à tous les gouverneurs des Indes orientales et occidentales pour leur exposer la nouvelle situation politique et les informer que des ordres seront expédiés en conséquence aux commandants des forces anglaises sur mer et sur terre.

Parallèlement, le Cabinet britannique met en branle ses services secrets. Pitt, qui ne voulait pas déployer de forces militaires sur le continent, avait chargé ses diplomates et ses agents de tout mettre en œuvre pour briser le régime révolutionnaire en France. Nous retrouverons plus loin l'un d'entre eux en train de soumettre, à cette époque précisément, au secrétaire d'Etat Dundas une suggestion concernant le régiment Meuron.

Les ordres du gouvernement de Londres et les nouvelles des événements de Hollande, transportés par voie terrestre, étaient arrivés fin juin aux Indes. A Madras, Lord Hobart, installé dans sa résidence de Fort Saint-George, prépare ses batteries. Le 7 juillet, il lance une proclamation générale au nom de son Conseil, écrit le même jour au Commodore P. Rainier, commandant suprême des forces navales britanniques dans les mers indiennes, au colonel J. Braithwaite, chef des armées de terre aux Indes, au colonel J. Stuart, futur commandant du corps expéditionnaire, ainsi qu'au gouverneur de Colombo, J.G. Van Angelbeek. Le gouverneur-général, Van de Graaf, résidant à Batavia, reçoit également l'ordre d'accueillir favorablement les troupes anglaises. Une telle demande n'avait

d'ailleurs rien d'extraordinaire; en effet, suivant le Traité d'alliance de 1787, les Hollandais avaient déjà envoyé à diverses reprises des troupes aux Anglais, lorsque ceux-ci projetaient leur expédition contre l'Île-de-France, ou pour renforcer leurs garnisons contre d'éventuelles attaques de Tippoo.

Madras soumet encore au roi de Kandy la proposition de conclure une alliance pour s'éviter des ennuis futurs; deux textes de réponse, datés du 21 juillet, sont préparés d'avance, l'un destiné à être envoyé si les Hollandais acceptent la protection anglaise, et l'autre s'ils la refusent et résistent à Trinquemalé.

Mais la principale offensive sera dirigée contre Ceylan: elle consiste en la combinaison d'une mission diplomatique confiée au major Patrick A. Agnew, député-général de Madras, mission bien orchestrée avec l'envoi d'un corps expéditionnaire placé sous les ordres du colonel J. Stuart. Le gouvernement anglais, ainsi que Lord Hobart, sceptiques quant à l'efficacité des ordres du Stathouder, avaient jugé prudent d'appuyer leur politique du poids des canons de Sa Majesté. Ce corps expéditionnaire, formé de troupes assez disparates, comprend diverses compagnies du 71<sup>e</sup>, 72<sup>e</sup> et 73<sup>e</sup> régiment d'infanterie, un détachement d'artillerie royale et de celle de Madras. Les Anglais avaient été obligés de prélever ces troupes à différents endroits pour ne pas trop dégarnir leurs positions sur le continent indien, la guerre étant toujours latente avec les Mahrattes ou le sultan du Mysore, allié des Français; ceux-ci attendaient toujours qu'une flotte leur amenât d'Europe de nouveaux renforts.

Les nouvelles d'Europe, publiées dans le numéro du 27 juin de la *Gazette de Madras*, étaient parvenues à Ceylan au début de juillet. S'étant réuni le 12, le Conseil de Régence de Colombo avait confirmé sa fidélité au Stathouder, ainsi qu'aux Etats-Généraux, et déclaré qu'en cas de siège, les forts de Trinquemalé et de Galle se défendraient jusqu'au bout.

Stuart et son corps expéditionnaire quittent Madras le 20 juillet sous la protection des forces navales de Rainier. En vue de Ceylan, l'*Héroïne*, frégate portant pavillon parlementaire, avec à bord le major Agnew, quitte l'escadre pour se rendre seule à Colombo.

Le 25, Agnew remet à Van Angelbeek le texte de la Déclaration de Kew, ainsi que la lettre de Hobart du 7 juillet qui offre la protection britannique et prie le gouverneur d'accepter le débarquement de 800 soldats anglais (500 pour Colombo et 300 pour Trinquemalé) en vue de renforcer les garnisons de l'île, "de manière à éviter que les colonies hollandaises ne tombent aux mains des Français", sous-entendu des Républicains français. Agnew écrira plus tard à Braithwaite: "D'après ce que j'ai pu voir lors de mon passage au Fort de Colombo et de ses environs, je puis dire qu'il est bien fortifié, en bon ordre et que sa garnison est digne de respect..." (18 août 1795)

Dans sa lettre du 7 juillet, Hobart offrait également d'engager au service

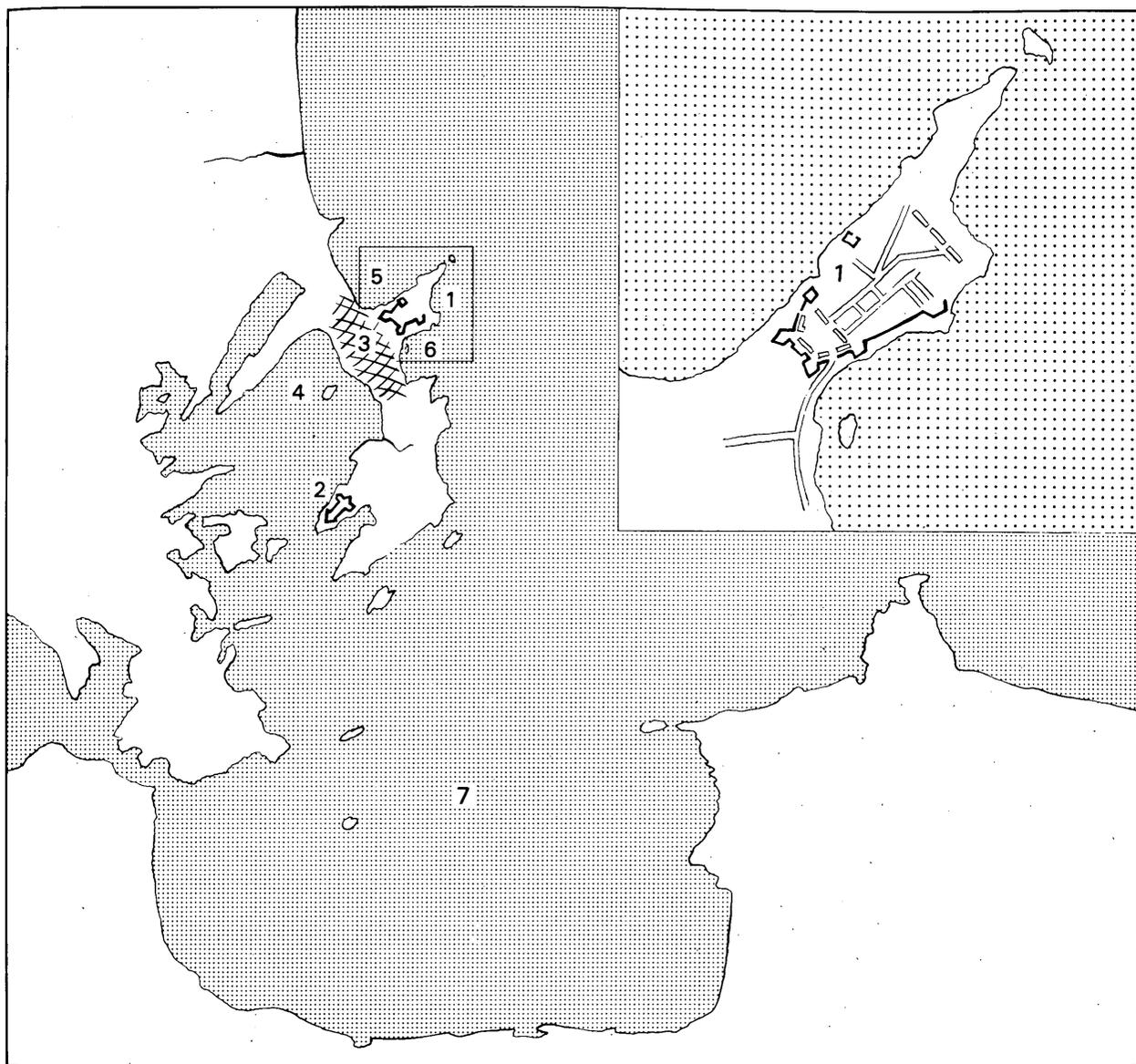
de Sa Majesté les corps de troupes européennes actuellement à Ceylan: le régiment Meuron, celui de Wurtemberg et les troupes nationales hollandaises. Mais il insiste surtout sur le fait que si "contrairement aux ordres du Stathouder, une résistance était opposée pour ne pas livrer les colonies de Ceylan, le Gouverneur serait tenu pour responsable des conséquences qui résulteraient d'une telle action..." En général, cet ordre du Stathouder ne fut pas suivi: certaines colonies ou établissements, tels ceux du Cap de Bonne-Espérance, des côtes de Malabar et de Coromandel, ainsi que ceux de Ceylan, opposèrent une résistance, mais furent ensuite pris par les Anglais, alors que ceux d'Indonésie purent résister avec succès. Seuls certains gouverneurs des Indes occidentales (Guyane, Surinam et Antilles néerlandaises) se placèrent sous la protection britannique, leurs colonies étant effectivement et directement menacées par une invasion française<sup>3</sup>.

Réunis le lendemain, 26 juillet, Van Angelbeek et son Conseil sont perplexes: la chute de l'ancien régime les prive de secours pouvant venir des Provinces-Unies. De plus, la Déclaration de Kew ne les convainc guère, car elle ne précise pas qui, des Anglais ou des Hollandais, doit contrôler Ceylan. Le gouverneur, ne voulant pas trop effaroucher son Conseil, prend un biais et décide de rester loyal au Stathouder, tout en s'efforçant de conserver l'alliance anglaise. Désirant faire preuve de bonne volonté, Van Angelbeek rédige le 27 une lettre dans laquelle il accepte l'envoi des 800 soldats anglais sous certaines conditions, tout en se rendant parfaitement compte qu'un refus de sa part serait suivi d'une offensive à laquelle les Hollandais étaient mal préparés à résister. En manœuvrant ainsi, le gouverneur cherche à sauvegarder l'indépendance de Ceylan, sans risquer de provoquer des hostilités ouvertes. Mais de nombreux indices, passivité devant les préparatifs anglais connus depuis longtemps, absence d'un plan général de défense de l'île, laissent déjà entrevoir chez lui, sous des apparences de fidélité, une attitude toute faite de souplesse et voisine d'une certaine duplicité; il sent bien qu'un jour ou l'autre les Anglais auront le dessus.

Ayant aussi senti que la situation n'était plus sûre à cette époque-là, Pierre-Frédéric écrira plus tard à son frère Charles-Daniel: "Depuis le mois de May, nous nous sommes attendus à la rupture qui a eu lieu. L'arrivée du major Agnew au mois de juillet me rendit l'espoir, car, malgré le secret que l'on vouloit garder, peu d'heures après, je sçu le contenu des lettres dont il étoit porteur..." (10 ou 16 novembre 1795)<sup>4</sup>

Muni de cette lettre du 27 juillet, Agnew quitte Colombo pour Trinquemalé avec l'impression d'avoir réussi dans sa mission. Il est accompagné de Jan Francken, porteur d'ordres du Conseil de Colombo, bien connu pour ses sympathies pro-anglaises et revêtu pour cette mission du titre de sous-marchand, titre administratif dans le département politique de la Compagnie hollandaise des Indes orientales<sup>5</sup>.

L'ensemble de Trinquemalé comporte le port, dans une immense baie partiel-



34. Baie de Trinquemalé, avec les forts Frédéric et Ostembourg, au XVIII<sup>e</sup> siècle. — 1. Fort Frédéric — 2. Fort Ostembourg — 3. Ville de Trinquemalé (aujourd'hui Trincomalee) — 4. Port de Trinquemalé — 5. Baie du Nord (North Bay ou Back Bay) — 6. Baie du Sud (ou Dutch Bay) — 7. Baie de Trinquemalé (ou Great Bay) — (Dessin: P. de Meuron).

lement fermée au nord par une presqu'île allongée sur laquelle se trouve la ville. Cette presqu'île, longue langue de terre recourbée, se ramifie en de nombreux promontoires; sur l'un de ceux-ci, au nord, la citadelle principale de Fort Frédéric protège la rade de la Baie du Nord (North Bay ou Back Bay), ainsi que la Baie du Sud (ou Dutch Bay); sur un autre promontoire se dresse au sud Fort Ostembourg qui défend l'entrée du port proprement dit.

Commandée par le major hollandais J.G. Fornbauer, la garnison totale de Trinquemalé comporte un millier d'hommes, répartis comme suit: au Fort Frédéric, environ 760 hommes, dont 147 de troupes nationales hollandaises, 136 du régiment de Wurtemberg et quatre-vingt-quatre du régiment Meuron (cinquième compagnie), dont les officiers, les capitaines F. Piachaud, Isaac de Meuron-du Rochat, le capitaine-lieutenant P.-F. Filsjean, le lieutenant L. Fabert et l'enseigne P.-D. Guisan(t), trente-cinq artilleurs et environ 360 Malais et Cipayes.

Fornbauer a écrit un *Journal*, rédigé en hollandais, qui n'a jamais été publié<sup>6</sup>; aimablement traduit en français à notre intention par M. H.F. Reynvaan (VELP/G.), ce journal nous a fourni maints détails sur les combats qui eurent lieu à Trinquemalé.

Naviguant sur le *Suffolk*, navire-amiral du corps expéditionnaire, Agnew et Francken arrivent à Trinquemalé le samedi 1<sup>er</sup> août 1795, débarquent vers le soir et remettent au major Fornbauer les dépêches en provenance de Colombo. Le lendemain, une dizaine de navires anglais jettent l'ancre dans la Baie du Nord. A sept heures du matin, puis à nouveau vers onze heures, le capitaine Renaud, du régiment Meuron, et le capitaine hollandais Bellon, sont envoyés à bord du *Suffolk* avec la réponse de Fornbauer. Celui-ci fait savoir aux émissaires anglais qu'il avait connaissance des préparatifs anglais et savait qu'ils étaient dirigés contre Ceylan. Prétextant la non-validité de cet ordre qui ne portait que la signature du gouverneur et non celle des autres membres du Conseil (comme cela est d'usage pour la Compagnie hollandaise), Fornbauer refuse d'obtempérer. Les capitaines Renaud et Bellon rapportent vers trois heures la réponse des Anglais: Rainier et Stuart réclament les forts de Trinquemalé. Un nouveau refus net de Fornbauer met fin aux négociations. Le 2, au matin, les Anglais débarquent des troupes et de l'artillerie au nord de Trinquemalé, hors de portée des canons de Fort Frédéric.

Hollandais et Anglais placent leurs avant-postes sur la presqu'île, envoient des patrouilles qui échangent quelques coups de feu. On s'observe de part et d'autre, les hostilités ne sont pas ouvertes; Fornbauer, dont les positions sont maintenant pratiquement coupées par mer et par terre, retire ses troupes à l'intérieur du fort et attend les nouvelles instructions qu'il vient de demander d'urgence à Colombo.

A Ceylan, comme d'ailleurs dans toutes les autres colonies hollandaises, la situation était devenue de plus en plus précaire. Les nouvelles d'Europe, transmises par les journaux anglais, annoncent maintenant que la révolution aux

Provinces-Unies n'avait pas été imposée par les troupes françaises, comme on l'avait cru tout d'abord, mais que "le changement de gouvernement avait été effectué avec le consentement de la majorité du peuple hollandais". La plus grande confusion règne outre-mer: il est difficile de savoir qui y commande réellement, les autorités locales étant souvent divisées entre partisans du Stathouder et ceux qui reconnaissent le nouveau régime. Van Angelbeek et son Conseil, révisant leur attitude, déclarent leur attachement à la République batave aujourd'hui souveraine des colonies, le Stathouder étant définitivement déchu de ses fonctions. Devant cette nouvelle situation, encore aggravée par le débarquement des Anglais à Ceylan, la Régence de Colombo révoque sa décision d'accepter des troupes auxiliaires britanniques et décide de défendre les positions de Colombo, Trinquemalé et de Galle. Cette ferme résolution du 15 août, communiquée à Fornbauer et aux commandants des forces navales anglaises devant Trinquemalé, met le feu aux poudres.

Le 18 août, les Anglais établissent des batteries au nord et en face de Fort Frédéric, ainsi que dans le voisinage de Fort Ostembourg. Fornbauer convoque immédiatement son Conseil de guerre dans lequel siègent les capitaines F. Piachaud et I. de Meuron du Rochat, tous deux du régiment Meuron; on décide d'empêcher à tout prix l'installation de ces batteries anglaises. Après avoir retiré vers minuit les avant-postes, on commence une forte canonnade sur les positions anglaises jusqu'à trois heures du matin, qui s'arrête le 19, pour reprendre le lendemain et les jours suivants.

Les Anglais ripostent avec leur artillerie qu'ils avaient malgré tout réussi à mettre en place en face de Fort Frédéric, battent l'esplanade, lancent des boulets rouges qui mettent le feu à divers bâtiments. Le 24, une brèche entame les remparts. Les Anglais demandent la reddition de la forteresse; la réponse de Fornbauer ayant été jugée peu satisfaisante par le colonel Stuart, les Anglais reprennent leur feu meurtrier. Prévoyant l'assaut final pour le 26, Fornbauer lance un dernier ordre de résistance aux compagnies européennes, mais quelques officiers viennent lui déclarer qu'on ne pourrait résister à un assaut, leurs hommes refusant de se battre; des mutins font apparaître un drapeau blanc sur les remparts, d'autres abaissent le pavillon hollandais. Dans son *Journal*, Fornbauer note: "Parmi les sous-officiers et les soldats européens à l'intérieur de Trinquemalé, il n'y eut qu'un seul Européen brave, le cadet Montandon, du régiment Meuron."

Bien que ses troupes soient supérieures en nombre à celles des assaillants, Fornbauer est obligé d'accepter les conditions de reddition. Ainsi que cela avait été exigé, deux officiers "avec rang de capitaine, servant d'otages, vont porter le texte aux vainqueurs. Fort Frédéric se rend donc le 26 août, à quatre heures de l'après-midi, dans des conditions fort honorables. En considération de sa défense courageuse, "la garnison est autorisée à sortir avec les honneurs de la guerre, tambours battant et drapeaux déployés... sur le glacis, les hommes déposeront

leurs armes & se rendront eux-mêmes comme prisonniers de guerre... les officiers gardant leurs épées.”<sup>7</sup> Les pertes semblent avoir été assez élevées, spécialement pour la cinquième compagnie du régiment Meuron qui perdit une trentaine d’hommes. Et, avant le coucher du soleil, les couleurs anglaises flottent au sommet du pavillon de Trinquemalé.

Sur place, nous avons vu les solides remparts bien conservés qui défendaient la forteresse établie sur un promontoire rocheux, ainsi que la porte du fort, surmontée de l’inscription *Fort Frederick* par où la garnison sortit avec les honneurs de la guerre. Les Anglais y ont ensuite ajouté leurs armes avec la devise *Dieu et mon droit*. Sur l’esplanade, à l’intérieur du fort, les Cinghalais font aujourd’hui l’exercice près des anciennes casernes où logeaient autrefois les soldats du régiment Meuron.

Quant au Fort Ostembourg, qui défend le port de Trinquemalé proprement dit, on ne peut l’attaquer que si l’on s’est rendu maître de Fort Frédéric et que l’on ait forcé l’entrée de la rade. Fort Ostembourg, commandé par le capitaine hollandais G. Hoffmann (du régiment de Wurtemberg), est défendu par environ deux cent quarante hommes, dont soixante-neuf du régiment Meuron provenant de la huitième compagnie, ayant pour officiers le capitaine Pierre Renaud, le capitaine-lieutenant R.-L. Desbordes, le sous-lieutenant C. Bugnon. En outre, cinquante-quatre hommes du régiment de Wurtemberg, trente-deux de troupes nationales hollandaises, huit artilleurs et quatre-vingts Malais. Sommé de se rendre, Hoffmann refuse, mais doit finalement céder le 31 août; sa garnison est également autorisée à sortir avec les honneurs de la guerre. Toutes les troupes européennes, prisonnières de guerre, furent alors envoyées à Madras.

Après la chute de Trinquemalé, les Anglais cherchent à s’assurer au plus vite, c’est-à-dire avant la mousson, la possession des autres places encore occupées par les Hollandais. Celles-ci, disséminées sur la côte de Ceylan à des distances souvent considérables, ne pouvaient pratiquement se porter mutuellement secours. Elles tombent les unes après les autres: Batticaloa le 18 septembre, Point Pedro le 27, Jaffnapatam le lendemain et Manaar dans les premiers jours d’octobre. Les Anglais se sont ainsi rendus maîtres de la presque totalité des côtes de Ceylan et surtout de Trinquemalé, ce qui rendait inutile leur coûteux établissement de carénage installé aux îles Andaman.

Restaient encore les deux importantes places fortes de Colombo et de Point de Galle. La première, forte d’environ 880 hommes, comportait cinq compagnies du régiment Meuron et environ 2000 soldats de troupes indigènes; dans la seconde, se trouvaient deux compagnies du régiment Meuron et deux de celui de Wurtemberg. Contrairement à celles de Colombo, les fortifications de Point de Galle sont aujourd’hui pour ainsi dire intactes; établies sur le pourtour du promontoire qui avance dans la mer, elles renferment la vieille ville et les

anciennes casernes dont la porte d'entrée est surmontée du monogramme de la Compagnie hollandaise des Indes orientales (VOC).

Le colonel Van Driberg, commandant de place de Colombo, étant malade depuis le mois d'août, c'est Pierre-Frédéric de Meuron qui assure le commandement de la garnison, de la ville et des défenses extérieures. Sachant que "la reddition de Trinkonomalé et d'Oostenbourg nous annonçoit un pareil sort, écrira-t-il plus tard à Charles-Daniel, tout fut décidé à une deffense vigoureuse. On travailla de tous côtés & avec une activité inconcevable qui m'a étonné. Les ouvrages tendoient à leur fin & l'Epoque où nous sup(p)osions que nous serions attaqués ap(p)rochoit..." (10 novembre 1795)

Entre-temps, Lord Hobart avait appris, vers la mi-septembre, que Charles-Daniel de Meuron, accompagné d'un agent anglais, venait de débarquer sur le continent indien pour informer le gouvernement de Madras du passage du régiment Meuron au service de Sa Majesté Britannique. Devant l'importance de cette nouvelle, Hobart réunit son Conseil. Si ce transfert peut réellement s'effectuer, il s'en suivra une notable diminution des forces défensives de Ceylan. Le gouvernement de Madras, qui désire occuper Colombo sans être obligé d'engager trop de moyens pour éviter frais et pertes inutiles, décide d'y envoyer sans tarder une seconde mission diplomatique et compte maintenant sur la rapide capitulation de la place forte.

Le major Agnew se met à nouveau en route. A son passage à Gondelour, il rencontre Charles-Daniel de Meuron qui lui confie quelques lettres pour son frère. Et le 8 octobre, le plénipotentiaire anglais se présente à Colombo pour remettre à Van Angelbeek et au Conseil de Régence une lettre de son gouvernement, datée du 22 septembre dernier. Elle y renouvelle les termes de la proposition déjà faite le 7 juillet, regrette d'avoir été obligée de recourir à la force pour occuper certaines places de Ceylan, souligne qu'il y a été contraint par le refus de Colombo, insiste une fois de plus sur le fait que le terme de "protection" signifie à ses yeux "contrôle absolu", puis dévoile finalement son atout majeur: Charles-Daniel de Meuron a accepté de transférer à Sa Majesté le régiment dont il est propriétaire.

Ce fait nouveau nous oblige, avant de suivre à Ceylan le déroulement des événements, à transporter la scène en Europe et à retourner au début de cette même année 1795.

## Tractations avec Hugh Cleghorn (1795)

C'est en Ecosse que le rideau se lève: en scène, Hugh Cleghorn, jeune professeur d'histoire, qui s'intéressait davantage aux événements qui se passaient dans le vaste monde qu'à l'enseignement qu'il aurait dû inculquer à ses élèves. Trop fréquemment absent de ses cours, il avait quitté ou dû quitter l'université de Saint-Andrews pour entrer dans les services secrets de Sa Majesté Britannique<sup>1</sup>.

Alors que la prédominance française s'imposait de plus en plus sur le continent, Pitt cherchait à se servir de la Suisse comme base d'action pour soutenir et encourager les forces de la contre-révolution; il avait placé à Berne l'un de ses meilleurs diplomates, William Wickham, qui répandait l'or à flots<sup>2</sup>. C'est à Neuchâtel<sup>3</sup>, excellent poste d'observation, que Cleghorn et Charles-Daniel de Meuron s'étaient rencontrés pour la première fois; liés d'amitié, ils s'étaient revus secrètement à Londres en automne 1791. Cleghorn informe alors Dundas, ministre des colonies, que Charles-Daniel de Meuron était disposé à quitter la Compagnie hollandaise des Indes orientales pour mettre son régiment à la disposition du roi d'Angleterre ou de la Compagnie anglaise des Indes (*East India Company*); il ajoute que le régiment consiste en 1200 hommes, qu'il est pourvu d'officiers expérimentés, tous bien accoutumés au climat des colonies (28 octobre 1791)<sup>4</sup>.

Quelque temps après, Cleghorn envoie à Lord Fitzgerald, ministre plénipotentiaire près le Corps Helvétique, une note datée du 9 juin 1793, dans laquelle il expose que l'Angleterre "a besoin d'entretenir dans l'Inde une armée nombreuse qui se recrute aux dépens de la Métropole. Il paraît donc qu'il serait très intéressant pour cette Puissance de se procurer dans l'Inde un Corps de troupes étrangères. Si ce Corps était déjà formé & fait au Climat des lieux où il devrait servir, son utilité serait plus prompte et plus sûre... Le Régiment dont le Comte de Meuron est Colonel Propriétaire pourrait réunir les avantages & l'on peut présumer que la Compagnie Hollandaise des Indes Orientales, au service de laquelle il est actuellement, le céderait volontiers pour les considérations suivantes..."<sup>5</sup>

Après l'envahissement des Pays-Bas par les troupes françaises et la fuite du Stathouder à Londres, Cleghorn revient à la charge, car il entrevoit, non seulement la possibilité de rendre service à son pays, mais surtout une occasion de se réserver pour lui-même un rôle politique important. Une semaine seulement après la

35. Hugh Cleghorn (1751-1836) — Plénipotentiaire du gouvernement anglais qui négocia avec Charles-Daniel de Meuron le transfert du régiment Meuron au service de Sa Majesté Britannique en 1795 — Propriété particulière de la famille Sprot, Dunino, près de St-Andrews, Fife, Ecosse.



signature de la déclaration de Kew du 7 février 1795, Cleghorn envoie à Dundas une lettre, datée du 14 février, dans laquelle il résume les avantages que la Grande-Bretagne pourrait retirer, si l'on parvenait à détacher le régiment Meuron du service de la Compagnie hollandaise.

“Bien que levé en Suisse, déclare Cleghorn, ce régiment n'est sous le contrôle d'aucun canton. Le colonel Comte de Meuron en est le propriétaire et par un arrangement avec ce dernier, on pourrait transférer ce régiment au service britannique des Indes ou agir là-bas suivant les ordres du Stathouder, sans que les autorités suisses aient le droit d'intervenir... Le régiment est bien commandé par ses officiers, et bien discipliné; depuis longtemps accoutumé au climat des Indes, il constitue la principale force des Hollandais pour conserver leur possession de Ceylan... Par une longue correspondance et par des conversations confidentielles avec le comte de Meuron, je suis en mesure d'assurer aux Ministres de Sa Majesté que celui-ci est extrêmement dégoûté de la façon dont il a été traité par le Gouvernement Hollandais et par la Compagnie des Indes et qu'il y a grande probabilité

36. Signature de Hugh Cleghorn.

A handwritten signature in cursive script that reads "H Cleghorn".

de se l'attacher lui et son régiment, pourvu qu'on entame une négociation rapide et secrète... Je possède des lettres du Colonel montrant les causes de son mécontentement, combien lui et son régiment ont mal été utilisés eu égard à leur conduite envers la Compagnie et combien ils avaient tous désiré en 1792 pouvoir être employés au Service Britannique... Si ce plan peut être mis à exécution, l'île de Ceylan avec ses forts de Trincomalie doivent tomber d'eux-mêmes sans autre. Ce régiment a servi au Cap durant toute la dernière guerre sous le commandement du Comte qui est lui-même un bon officier des troupes du génie (*who is a good engineer*); les officiers de tout grade, par leur long service de garnison, sont bien accoutumés au climat des colonies. Ce régiment peut être d'une grande utilité au cas où une expédition serait entreprise depuis les Indes contre lui..." (*Berners Stv.*, N° 35, 14 février 1795)<sup>6</sup>

Sous le titre de *Cleghorn Papers*, le Rev. W. Neil a publié les tractations entre le gouvernement anglais, Hugh Cleghorn et Charles-Daniel de Meuron, ainsi que le voyage de ces derniers aux Indes. Parmi les documents non classés de Hugh Cleghorn (conservés actuellement dans la famille Sprot, chez son descendant à la cinquième génération, Mr. G.H.C. Sprot, à Dunino, près de Saint-Andrews, Fife, Ecosse), nous avons pu consulter sur place les six volumes manuscrits du *Journal* de Hugh Cleghorn consacrés à son *Voyage aux Indes*. Seuls les deux premiers intéressent notre thème. Nous y avons trouvé maints détails inédits et constaté notamment que dans son manuscrit, Cleghorn parle du "Compte de Meuron" et non du "Compte de Meuron", ainsi que l'écrit le Rév. W. Neil tout au long de son ouvrage.

Parmi les avantages offerts par Ceylan, Cleghorn considérait cette île comme un lieu de retraite en cas de danger "semblable à un long bateau proche d'un navire qui peut devenir la proie des flammes". Ajoutons encore à ce propos que Cleghorn fut grandement aidé et soutenu dans ses entreprises par Dundas, son compatriote et ami.

Plan astucieux sans doute, qui permettra d'affaiblir notablement la défense de Ceylan, en procurant sur place à l'Angleterre un excellent corps de troupe, déjà bien habitué au climat des Indes, et faire ainsi pencher la balance en sa faveur. Mais plan qui se révélera diabolique aussi. Car, lorsque l'opération aura réussi, les ministres anglais imposeront à Meuron de nouvelles conditions et le menaceront même de le déposséder de son régiment, s'il ne se contentait pas de ce qu'on voulait bien lui offrir, ceci en dépit des engagements qu'ils avaient eux-mêmes signés.

Dundas, après avoir mis cette lettre sous les yeux de Sa Majesté, prie Cleghorn de se rendre en Suisse, muni d'instructions datées du 17 février: "Si le Comte accède aux conditions que vous êtes chargés de lui offrir, vous signerez une Capitulation à cet effet et vous me la transmettez; et pour obvier aux difficultés qui pourraient survenir dans l'Inde à ce que le régiment soit employé au

37. Henry Dundas (1742-1811), premier comte Melville, secrétaire d'Etat du cabinet britannique — British Museum, Londres/Paints & Drawings.



service de ce pays, d'après les circonstances qui peuvent naturellement arriver, je voudrais que vous usiez de toute votre influence sur le Comte pour l'engager à partir lui-même pour Ceylan et à prendre pour quelque temps le commandement de son régiment. Il est fort à désirer que votre négociation avec le Comte soit amenée à sa conclusion aussi tôt que possible, et en cas de réussite, que le régiment soit avisé des circonstances et de la situation où il se trouvera; pour cet effet, il est important que le départ du Comte soit hâté autant que possible, et enfin je souhaite que vous l'accompagniez jusque là... J'ai ordonné aux Lords Commissaires de l'Amirauté de tenir un Vaisseau prêt à Livourne (*clause modifiée par la suite à Venise*) pour vous transporter à travers la Méditerranée à tel port que vous jugerez le plus convenable pour faciliter votre voyage dans l'Inde..."<sup>7</sup>

Vu l'importance de l'affaire, Dundas autorise Cleghorn, dans une lettre secrète du même jour, à offrir à Charles-Daniel de Meuron "*a handsome Douceur to induce his acquiescence*"<sup>8</sup>.

Muni des instructions du gouvernement britannique et d'une lettre de recommandation pour le gouvernement de Madras, Cleghorn quitte l'Angleterre le 1<sup>er</sup> mars, traverse l'Allemagne par Cassel, Darmstadt et passe en Suisse par Schaffhouse, puis Soleure. En traversant la Hesse, il avait annoncé secrètement son arrivée à Meuron, alors à Saint-Sulpice: "C'est avec le plus vrai plaisir que je

me trouve chemin faisant pour la Suisse. J'ai fait exprès ce voyage pour vous voir et je ne perdrai pas un moment dans ma route. En y remplissant les ordres que j'ai reçu de mon Roy, j'aurai infiniment de plaisir à faire des arrangemens avec vous qui puissent à la fois avancer vos intérêts et s'accorder à votre amour pour le service militaire. Je suis muni de pleins pouvoirs; mais il y a de fortes raisons qui m'empêchent d'entrer en de plus grands détails dans une correspondance épistolaire... Ne faites part à personne que vous avés reçu de mes nouvelles; et ayez la bonté en trois ou quatre jours au plus tard, de passer à Neuchâtel sous la couleur d'y faire une visite à vos amis. Je m'empresserai de vous y embrasser, mais il faut que nous fassions semblance d'y avoir rencontré par hasard. Il (*n*)y aura cependant point de semblance quand j'aurai l'honneur de vous assurer en personne de mon Respect le plus parfait et de mon amitié la plus fidèle. Je ne me propose pas de m'adresser à aucun de mes anciens amis à Neuchâtel que le jour même de mon arrivée." (Cassel, 14 mars 1795)

Débarquant à Neuchâtel le 24 ou le 26 mars, Cleghorn est reçu par Charles-Daniel de Meuron à la Petite Rochette, ou Rochette du Faubourg, propriété bordant le lac sur la route de Saint-Blaise. C'est ainsi que, par la rencontre de ces deux hommes, la petite ville de Neuchâtel deviendra, pendant quelques jours, une case importante sur le grand échiquier des services secrets de Sa Majesté Britannique. L'envoyé anglais communique au colonel le rapport adressé en 1793 au *War Office*, une copie de la Déclaration de Kew, les instructions qu'il a reçues de Dundas, ainsi que les quatre points suivants figurant en annexe:

"1. Le Régiment de Meuron recevra la paie anglaise du moment où le Colonel aura réussi à le détacher du service du Gouvernement hollandais à Ceylan et il continuera à la recevoir sous la garantie du gouvernement anglais pour le même nombre d'années pour lequel il s'était engagé au service des possessions hollandaises dans l'Inde.

"2. La personne habilitée à traiter avec le Colonel sera autorisée à promettre le paiement de tels arrérages (= *arriérés*) qui pourraient être dûs au Régiment par la Compagnie des Indes Orientales d'Hollande.

"3. Les dépenses du Colonel aux Indes et de son retour en Europe seront remboursées par l'Angleterre ou par ordre sur le Gouvernement de Madras.

"4. Monsieur le Comte sera accrédité auprès du Gouvernement de Madras qui aura ordre de lui donner toute assistance et coopération nécessaires." <sup>9</sup>

Cleghorn insiste sur le fait que les droits et les intérêts du prince d'Orange doivent à tout prix être préservés, les mêmes, dit-il que ceux du gouvernement actuel: il faut protéger les colonies hollandaises des risques d'une invasion française, la République batave ayant été proclamée et le pays occupé par la France, Ceylan cessait d'être sous l'allégeance du Stathouder qui avait engagé le régiment Meuron. Cleghorn n'ignore pas non plus les nombreux griefs du colonel envers la

Compagnie hollandaise, quant aux arrérages de solde et aux plaintes déposées contre les gouverneurs du Cap et de Ceylan.

Il est évident que, dans les circonstances d'alors, le régiment Meuron se trouvait dans une situation difficile, n'ayant même plus la possibilité de rentrer en Europe, la retraite par mer lui étant coupée. De plus, si les Anglais réussissaient à s'emparer de Ceylan — ce qui semblait des plus probables alors — avant qu'un accord n'ait été réalisé, le régiment eût été fait prisonnier de guerre; cela signifiait de plus que les officiers et les soldats seraient privés de solde ou de demi-solde et ceci sans aucun espoir de recevoir une retraite.

On imagine aisément ces deux hommes discutant les termes d'un arrangement, enfermés dans le bureau du colonel, ou faisant quelques pas au jardin dominant les eaux. Qu'on le veuille ou non, le lac attire toujours par le mystère de sa beauté; il ne se donne pas facilement et ne dévoile pas à chacun ses secrets et ses richesses. Aujourd'hui, temps bouché. Sur l'autre rive, averses de pluie qui se déplacent lentement tout au long du Vully. Ciel lavé, brusques rafales de vent; lac déchaîné, violet à l'horizon, par places indigo, en grande partie émeraude. Mouettes dansant au sommet des vagues crêtées d'écume qui viennent s'étaler sur la grève, au pied de gros blocs de pierre, dont plusieurs, encastrés dans un mur de construction plus récente, sont encore visibles aujourd'hui. S'il est un jour farouche guerrier noir de colère, notre lac sait aussi calmer son visage des mauvais jours, lorsqu'au soir précédent, le joran l'a caressé en surface de ses draperies ondoyantes. Plein de douceur et d'harmonie, il expose alors à l'infini toutes les nuances moirées de sa palette. "Ah! ne me dites pas que mon lac est morose..." chantera plus tard Philippe Godet.

Envers la Compagnie hollandaise, Charles-Daniel de Meuron se sent en quelque sorte libéré de son serment de fidélité, parce que, confiera-t-il plus tard au capitaine de Meuron du Rochat, "ceux avec lesquels j'avois traité sont subjugués par la force tyrannique française, parce que les Etats-Généraux sont dissous et parce que le Prince d'Orange a été obligé de se réfugier en Angleterre... Enfin parce que la Compagnie Hollandaise n'a jamais rempli ses engagements, parce qu'au mépris d'une Capitulation sacrée, elle a toujours payé le Régiment en papier au Cap et en cuivre à Ceylan..." (Palmacotta, 18 septembre 1795)

Malgré tout, Meuron ressent des scrupules qu'il exprimera dans une lettre à son frère de Ceylan: "L'honneur me fit faire quelques réflexions, mais, outre que la Compagnie avec laquelle j'avois traité avoit fait banqueroute, elle n'existoit plus comme gouvernement reconnu par aucune puissance, ny par la Maison d'Orange, ny par les trois-quarts de la nation hollandaise dont la moitié s'est expatriée. Je fis venir mon neveu Du Pasquier et mon frère Théodore qui furent d'avis d'accepter..." (5 juin 1795)

Si le colonel ne voulait pas conclure l'arrangement proposé par le plénipotentiaire anglais, il pouvait, soit licencier son régiment, soit le vendre aux

Anglais, qui lui avaient d'ailleurs fait des offres quelques années auparavant. Mais ces deux possibilités enlevaient à Meuron tout espoir de récupérer les arriérés hollandais et impliquaient l'abandon des officiers et des soldats de son régiment; devenus libres, il ne leur restait dès lors qu'à s'engager sur place ou à rentrer en Europe à leurs frais. Si, d'autre part, Charles-Daniel avait dénoncé son contrat à Amsterdam — on ne manqua d'ailleurs pas de lui reprocher de ne pas l'avoir fait — cela aurait immédiatement entraîné le désarmement et la mise en captivité du régiment entier. Mais ce dernier lui tient à cœur, et il entrevoit aujourd'hui, avec une intuition clairvoyante, la possibilité de le conserver, à condition d'agir rapidement.

Il ne nous appartient pas, bénéficiant aujourd'hui du recul des événements, de juger de l'attitude du colonel-proprétaire, aux prises avec de graves problèmes et des difficultés immédiates.

Voulant toutefois avoir des garanties, Meuron demande le remboursement intégral des soldes arriérées, ainsi que celui de toutes les sommes que la Compagnie hollandaise lui devait et qu'il avait vainement réclamées depuis une dizaine d'années. Il sollicite finalement pour lui le grade de major-général et celui de brigadier-général pour son frère Pierre-Frédéric. Comme les intérêts et les avantages des deux parties s'accordent réciproquement, on arrive assez rapidement — en quatre jours — à un arrangement valable, sans que Cleghorn ait eu besoin de faire miroiter la *handsome Douceur* aux yeux du colonel.

Et le 30 mars, ces messieurs signent une capitulation provisoire qui sera dénommée plus tard Capitulation de Neuchâtel; ses quinze articles fixent la composition du régiment qui reste approximativement la même qu'autrefois (deux bataillons, composés chacun de cinq compagnies), ainsi que les conditions de transfert au service de Sa Majesté Britannique<sup>10</sup>.

Transcrivons in extenso l'article 8 qui deviendra pas la suite le sujet d'après discussions, et l'article 15 dont on ne tiendra malheureusement presque jamais compte:

“Art. 8 Aussitôt que le Régiment sera entré au service de S. M. B., elle payera au Colonel Propriétaire tout ce qu'en vertu de l'ancienne Capitulation la Compagnie Hollandaise reste légitimement devoir, soit au dit Colonel personnellement, soit au Régiment. Les titres & les créances qui fondent les réclamations du Colonel Propriétaire seront examinés par des Commissaires respectifs nommés par le Gouvernement de Madras au nom de S. M. B., et par le Comte de Meuron pour sa part. Sur leurs décisions, le solde de ces créances lui sera remis en lettres de change sur la Banque de Londres ou en espèces sonnantes à Madras, à son choix.”

“Art. 15 Si l'expérience faisoit connoître au bout de quelque tems, des inconvéniens ou des omissions préjudiciables au Régiment dans la Capitulation qui se conclura, le Colonel Propriétaire se réserve le droit de demander qu'il

y soit apporté les changemens qu'exigeroient les Circonstances & l'Equité." (Texte complet, voir *Annexe II.*)

Le même jour, Cleghorn écrit à Dundas pour lui annoncer le succès de la première partie de sa mission et lui soumettre le texte de la capitulation provisoire; il ajoute ensuite avec satisfaction "*a Douceur of L. 5000 is completely saved*"<sup>11</sup>. C'est d'ailleurs lui-même qui touchera cette somme lorsque l'entreprise aura complètement réussi!

Cleghorn quitte Neuchâtel le lendemain 31 mars pour se rendre à Berne chez Wickham qui tenait à sa disposition un courrier spécial pour le Foreign Office. Le même jour, Cleghorn écrit à Dundas pour lui demander de nouvelles instructions. Dans une autre lettre au ministre anglais, Cleghorn offre ses services pour entreprendre des démarches semblables à Stuttgart auprès du duc de Wurtemberg qui possédait, également au service de la Compagnie hollandaise, un régiment cantonné à Ceylan et à Batavia; mais ces démarches, jugées trop hasardeuses, n'eurent pas lieu.

Lorsque les officiers du régiment, informés par leurs familles, apprendront l'année suivante aux Indes qu'à Neuchâtel on avait abondamment critiqué le passage au service britannique, ils estimèrent qu'ils devaient exprimer leur opinion. Pour justifier ce transfert aux yeux du gouvernement neuchâtelois, trente-trois officiers adressèrent une lettre, signée le 20 juillet 1796 par les officiers de Pondamallée et le 24 par ceux de Vellore, suivant laquelle "la Compagnie Hollandaise, ne réglant plus de solde depuis 3 ans, avait mis le Colonel-Propriétaire en plein droit de retirer son Régiment & qu'il étoit à l'abri de tout reproche en le transportant au service d'une Puissance alliée des Provinces Unies & Protectrice du Prince d'Orange, au nom duquel tous les brevets des Officiers du Régiment étoient expédiés... La bonne volonté de tout le Corps, la Confiance entière que nous sommes fondés à donner à notre Colonel Commandant (*Pierre-Frédéric de Meuron*), nous donnent lieu d'espérer que nous ne diminuerons pas l'opinion que l'on a des Suisses..."

La conduite héroïque du régiment lors de diverses campagnes aux Indes et surtout lors de la prise de Seringapatam contribueront largement, quelques années plus tard, à rendre leur honneur au corps de troupe et à ses chefs, parmi l'opinion publique du pays de Neuchâtel.

Aux Pays-Bas, on critiqua vivement aussi l'attitude de Charles-Daniel de Meuron; son régiment fut en effet le seul qui, dans les circonstances d'alors, quitta le service hollandais pour changer de maître. Lorsque à la Paix d'Amiens (25 mars 1802), les Anglais rendirent aux Hollandais les colonies qu'ils avaient occupées, on chercha un coupable et "la trahison de Meuron" revint à l'ordre du jour. On prétendit alors que, seules les colonies qui s'étaient placées sous la protection du roi d'Angleterre avaient été restituées, les autres devenant possessions britanniques. Si cette argumentation est valable pour les colonies de

Surinam, Curaçao et ses îles qui retournèrent effectivement aux Hollandais, elle ne joue pas pour les Indes orientales. Aux colonies du Cap, de Ceylan, de Malacca, des côtes de Malabar et de Coromandel, aucun gouverneur ne se soumit aux injonctions de la déclaration de Kew; tous ayant résisté, les Anglais durent les conquérir par la force. Et pourtant, ils les rendirent toutes, sauf Ceylan, sachant bien pourquoi ils gardaient cette île.

On prétendit même, du côté anglais, que la restitution de Ceylan ne s'était pas faite pour ne pas offenser Charles-Daniel de Meuron, devenu entre-temps lieutenant-général au service britannique... !

Suivant l'opinion actuelle d'historiens hollandais, il n'y a aucun rapport entre la perte de Ceylan et la conduite du colonel-proprétaire du régiment. D'après ceux-ci, et c'est une opinion spécialement pertinente dans le cas particulier, on ne peut adresser aucun blâme à Charles-Daniel de Meuron. La République batave, qui s'était emparée des droits de la Compagnie hollandaise des Indes orientales, ne représentait pas le successeur légal du Conseil des Dix-Sept: par suite de la Révolution, la capitulation signée en 1781 avec cette Compagnie devenait sans valeur et, en conséquence, Meuron pouvait disposer librement de son régiment. Gardons-nous d'ailleurs de juger les événements d'une époque avec l'optique d'une autre.

Après cette parenthèse, retournons dans les salons de la Petite Rochette où le colonel discute encore âprement avec Cleghorn qui le presse d'effectuer avec lui le voyage aux Indes. Vu son âge — il a cinquante-sept ans — et ses infirmités, fracture d'une jambe non remise complètement et maladie de la pierre qui lui causera une sérieuse crise en mer Rouge, Charles-Daniel de Meuron hésite sérieusement; il y consent finalement, mais à contre-cœur. Avant de partir, il liquide ses affaires courantes, entre autres fait don de son cabinet d'histoire naturelle à la ville de Neuchâtel. Installé tout d'abord dans deux salles de l'ancienne Maison des Orphelins (aujourd'hui Hôtel communal) et plus tard au Collège latin, ce cabinet d'histoire naturelle donnera plus tard naissance à trois de nos musées, celui d'Histoire, celui d'Histoire naturelle et d'Ethnographie. (Voir *Annexe IV*.)

Le 12 avril, Meuron reçoit de la Compagnie hollandaise le grade de brigadier-général qu'il espérait obtenir depuis longtemps; ce brevet, daté de Middelburg, le 26 mars 1795, est signé par le nouveau président-directeur de la compagnie<sup>12</sup>. Mais le colonel assure Cleghorn de sa fidélité aux engagements qu'il vient de prendre avec le gouvernement britannique et réaffirme qu'il ne veut pas servir sous les ordres de la nouvelle république batave.

De Londres, Cleghorn reçoit l'ordre de se rendre aux Indes par voie terrestre pour devancer si possible les nouvelles et les ordres déjà expédiés par la voie du Cap. Pour éviter de donner l'éveil, ces deux messieurs ne partent pas ensemble. Le colonel quitte Neuchâtel accompagné de son aide de camp, le capitaine J.-J. Bolle qui avait précédemment servi dans le régiment de Sonnenberg, ainsi que de

François-Michel Choppin, son secrétaire particulier et de Julius, son serviteur noir. Cleghorn part le 17 avril, accompagné de son valet de chambre, Michel Mirowsky. Après s'être retrouvés à Zurich, les voyageurs et leur suite passent par Innsbruck pour arriver le 8 mai à Venise. La Sérénissime République vivait ses dernières heures de splendeur. Charles-Daniel de Meuron se trouve à Venise le jour de l'Ascension où toute la ville est en fête: le Doge épouse la mer. Un courrier spécial remet aux voyageurs des instructions complémentaires de Londres, ainsi que la réponse de Dundas à Cleghorn, datée du 13 avril: "J'observe avec beaucoup de satisfaction que vous avés fait tous les efforts possibles pour amener la négociation dont vous êtes chargé à une fin prompte et heureuse... Sa Majesté me charge de vous dire qu'Elle approuve la Convention que vous avés faite avec M. le Comte de Meuron en lui accordant ses demandes... Les inconvéniens qui peuvent arriver en s'accordant à ces stipulations quoiqu'elles seroient plus graves actuellement que je ne croyois, ne peuvent être balancés un moment avec l'importance de s'assurer dans les Circonstances présentes à notre Patrie, des avantages du service de Régiment du Cte. de Meuron..."<sup>13</sup>

Le colonel reçoit une somme de 2500 livres pour frais de voyage, ainsi qu'une autre de 4000 livres, à titre d'avances "afin qu'il puisse se liquider entièrement et que son départ précipité et dont le motif doit rester secret, ne puisse avoir l'air d'une fuite, ni être interprété au désavantage de son honneur..."

Voyage romanesque d'environ quatre mois, par la Méditerranée et la mer Rouge<sup>14</sup>.

18 mai (lundi). Départ de Venise sur l'*Inocenza*, brick vénitien de cent quatre-vingts tonneaux. Dans son *Journal*, Charles-Daniel note: "Un vent faible nous éloigna insensiblement des lagunes de Venise... Nous côtoyâmes les côtes de Dalmatie... Là, nous fûmes contrariés par un vent du sud que les navigateurs appellent siroco et les poètes zéphir... Je n'ay encore jamais joui à la mer d'autant d'agrémens, je me porte aussi bien que possible... Arrivés à Alexandrie, nous serons forcés de prendre le costume arabo-égyptien, nous nous y préparons en laissant croître nos moustaches, ce qui est assés incommode, je n'ay pas la plus belle: elle est toute blanche et mal garnie, de sorte que je n'ay pas l'espoir de faire des conquêtes en Egipte..."

5 juin. En vue de Candie, Charles-Daniel écrit à son frère à Ceylan: "Cette lettre vous servira de preuve incontestable de l'intérêt et de l'amitié que je n'ay cessé d'avoir pour vous, d'attachement pour mon Régiment et les individus qui le composent, par la résolution que j'ay prise, à mon âge avec mes infirmités et mes accidens, d'avoir entrepris le voyage pénible des Indes à travers des dangers & des fatigues inséparables de cette Route pour sauver le Régiment de son anéantissement indubitable par l'invasion de la Hollande par les François anarchistes... C'est pourquoi, je vous fais parvenir cette lettre, afin que vous sachiés les engagements que j'ay contractés et dont je ne doute pas que vous ne les ratifiés..."

Je connois d'ailleurs vos sentimens pour la Nation angloise qui a toujours captivé votre Estime comme la mienne..."

10 juin. Débarquement dans le port d'Alexandrie. Lendemain, départ sur un chébec pour Rosette (actuellement Rashid), sur la deuxième embouchure du Nil, où "nous étions adressés chés le Consul impérial, lequel nous a fait politesse et où nous avons couché sans pouvoir fermer l'œil par les puces, punaises et rats qui nous ont tourmentés toute la nuit..." Cette pouillierie nocturne n'était d'ailleurs qu'un avant-goût précédant le grouillement des foules, les promiscuités louches, les criaileries; les fourberies des marchands et toutes les multiples surprises que le monde arabe allait encore leur réserver.

17 juin. Le Caire, "où nous sommes arrivés, après avoir labouré le Nil le tiers du chemin, ce qui a retardé notre navigation... ces rues si étroites sont encombrées par une multitude d'ânes et l'on a de la peine à y passer sans recevoir des bourrades..."

28 juin (dimanche). Départ du Caire à quatre heures du matin. Caravane de quatre-vingts chameaux avec de nombreux chevaux, jusqu'à Suez, où les voyageurs arrivent le 1<sup>er</sup> juillet.

9 juillet (Suez). Quatre à cinq mille pèlerins attendent une occasion de s'embarquer pour la Mecque. Par miracle pour la saison, nos voyageurs trouvent un vaisseau arabe de soixante-dix tonneaux, le seul qui consente à les embarquer avec plus de deux cents pèlerins, "escortés de quelques milliers de poux à la destruction desquels ils travaillent du matin au soir..."

12 juillet. En mer, note Cleghorn, "nous sommes fort alarmés au sujet du colonel en proie à une violente crise de gravelle, affection à laquelle il est fréquemment sujet. Il applique des compresses d'herbes qu'il emporte toujours avec lui dans ce but... Il est toujours au lit, fiévreux et souffrant beaucoup..."

27-28 juillet. La situation devient des plus désagréables: chaleur extrême... les nuits sont pires que les jours. Sur le pont, foule compacte et sale des pèlerins qui chantent interminablement des passages du Coran. En bas, l'air est irrespirable; la puanteur de l'eau la rend imbuvable...

1<sup>er</sup> août. Risque de naufrage avant d'aborder à Jeddah, où l'on débarque le même jour. Il est de toute importance que Meuron et Cleghorn gardent le plus grand secret quant à leur identité, ainsi que sur le but de leur voyage; dans ces régions, chaque Anglais sait que le Régiment Meuron est au service de la Compagnie hollandaise, et la moindre indiscretion, en parvenant à Ceylan, risquerait de tout compromettre.

1<sup>er</sup>-8 août. Jeddah. Les voyageurs -et leur suite sont enfermés et retenus prisonniers à terre durant une semaine. Bagages confisqués, palabres interminables et duplicité des fonctionnaires arabes. Un dixième des biens de Meuron et de Cleghorn sont gardés comme frais de douane...

9 août. Enfin, départ pour les Indes. Le 15, Hodeida... Le 17, tempête. Le 18, passage à Mokka. Le 22, Bab el-Mandeb...

23 août. Au large d'Aden, tout l'équipage dort, y compris le pilote et l'officier de quart. Vers trois heures de l'après-midi, le vent fraîchit considérablement sans que personne n'y prête attention, sauf Meuron qui réussit, non sans peine, à réveiller le pilote indigène pour lui faire comprendre par signes qu'il devait modifier sa voilure.

1<sup>er</sup> septembre. Nuages entre le colonel et Cleghorn. Ce dernier cherche à dissuader son compagnon qui veut débarquer en personne le plus rapidement possible pour informer son frère du changement intervenu. Cela est par trop dangereux: Anglais et Hollandais sont gens soupçonneux, rétorque Cleghorn qui insiste encore par écrit. Lui seul peut le faire sans risque, sous le simple prétexte de donner à certains officiers du régiment des nouvelles de leurs familles à Neuchâtel.

5 septembre. Arrivée en vue de la côte de Malabar. Pénurie d'eau, annonce le pilote. D'où accostage obligé à Tellichéry, peu au nord de Mahé.

6 septembre. Cleghorn, se faisant passer comme "British Chargé d'Affaire in Suabia" descend à terre et apprend de Handley, commandant du fort, que les hostilités contre les Hollandais ont déjà commencé: leur possession de Cochin, voisine de Tellichéry, est investie par l'armée anglaise du colonel Petrie. Une autre action militaire plus importante, commandée par le colonel Stuart, est engagée contre Ceylan. Ces informations incitent Cleghorn à dévoiler à Handley le but de sa mission, et à renseigner Petrie auquel il envoie une copie de la nouvelle capitulation concernant le régiment Meuron; ce même jour, Cleghorn en fait parvenir un autre exemplaire à Lord Hobart, en l'informant de sa prochaine arrivée à Madras.

De son côté, Meuron écrit dans le même sens au colonel Petrie et adresse aux officiers de son régiment stationnés dans Cochin les ordres suivants que le capitaine Bolle ira leur porter:

"En conséquence de la dissolution du Gouvernement avec lequel j'avois fait la Capitulation pour le service de mon Régiment en 1781, j'ay pris la résolution de le retirer et de transférer ce Corps au service de Sa Majesté Britannique qui a donné sa protection au Prince d'Orange Stathouder et qui a garanti la conservation des Etats-Généraux établis en 1787. Je vous en donne avis, afin de vous diriger en conséquence. Je connois trop vos principes et votre attachement pour douter un instant que vous ne remplissiez tous les devoirs que ce nouvel ordre de chose vous impose. En même tems, je vous ordonne de vous mettre, ainsy que les troupes que vous commandés, sous les ordres des officiers militaires de terre ou de marine de S.M.B., auxquels vous devés désormais obéissance." (6 septembre 1795) Ce même ordre sera envoyé de Palmacotta le 18 septembre à tous les officiers du régiment "partout où ils se trouvent", puis de Madras, le

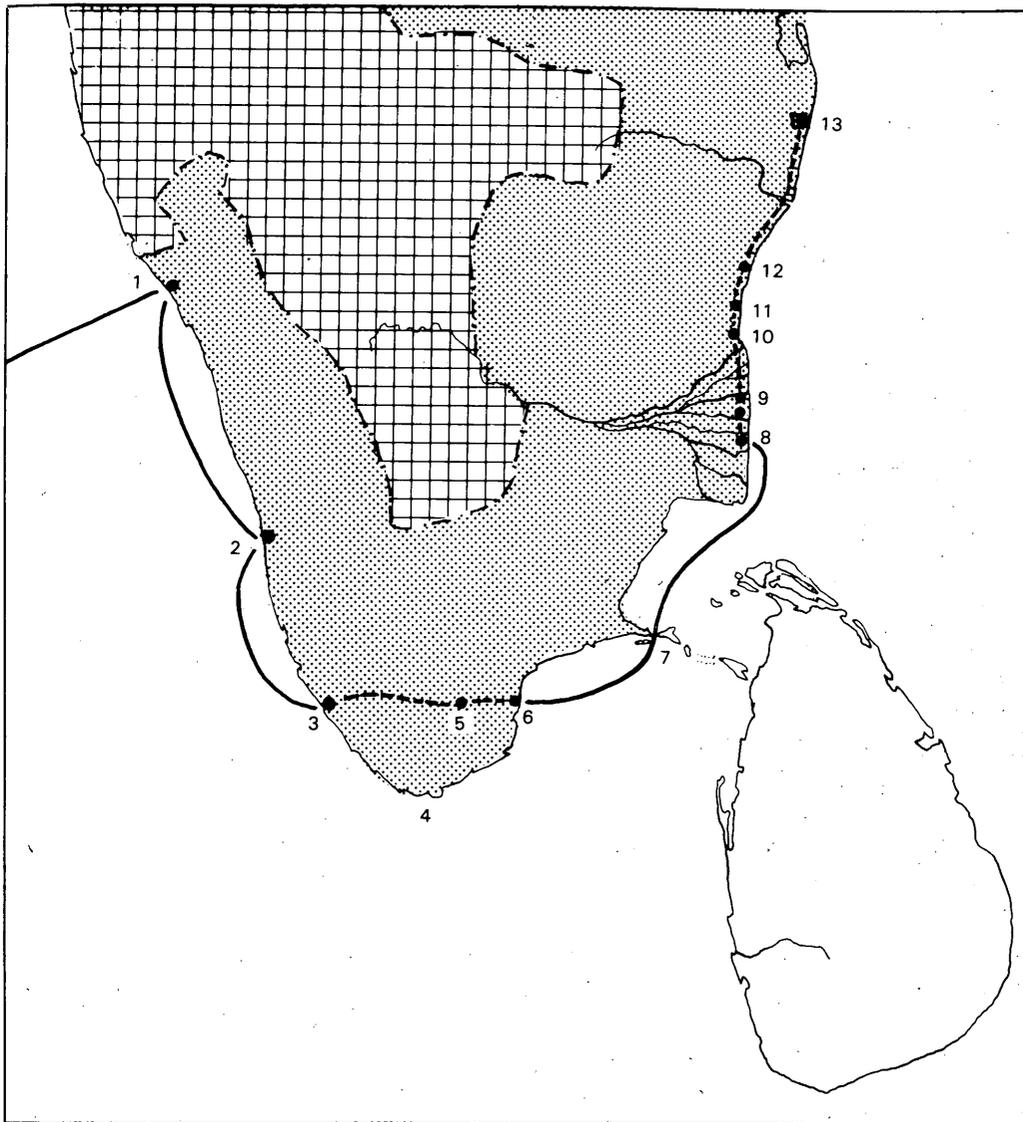
16 octobre, au capitaine Gigaud qui commande une compagnie à Batavia. C'est la première fois que Meuron peut apposer, après sa signature, son nouveau titre: Colonel Propriétaire du Régiment Suisse de Meuron au Service de Sa Majesté Britannique.

Au capitaine-lieutenant J.-G. Gradmann qui commandait les troupes du régiment Meuron à Cochin, le colonel communique les nouveaux arrangements "avec défense de porter les armes contre les troupes de son nouveau Maître, seulement de rester neutre, sans se laisser désarmer, au cas que le Gouverneur voulut se défendre et ne voulut pas le laisser sortir de la place". Avant de repartir, Cleghorn, qui voulait entrer secrètement en relation avec Pierre-Frédéric, lui envoie une missive demandant de fixer un rendez-vous urgent à Madras, ou à tout autre endroit à sa convenance.

On remet à la voile le lendemain. Calme plat du 9 au 10 septembre. Le 12, arrivée à Ajanjo, où nos voyageurs apprennent que les Anglais ont déjà commencé à "prendre les colonies hollandaises sous leur protection" et que Trinquemalé est déjà tombé aux mains de Stuart le 27 août dernier. S'ils étaient arrivés aux Indes un mois plus tôt, remarquent-ils amèrement, deux compagnies du régiment Meuron actuellement prisonnières à Madras, n'auraient pas eu à se battre contre les Anglais. Constatant que la prise de Colombo risquait d'être fort coûteuse dans les circonstances actuelles, Cleghorn écrit à Hobart pour exprimer le vœu que le reste du régiment obéisse aux ordres de son colonel-propiétaire et que les autres troupes étrangères au service de la Hollande suivent son exemple.

Le 14, les voyageurs quittent Ajanjo. Et, comme il était particulièrement dangereux de naviguer sur un bateau arabe dans le voisinage de Ceylan, ils continuent leur route en *doolies* (palanquins en bambou recouverts d'une toile peinte), effectuent la traversée à gué de rivières "où les porteurs avaient de l'eau jusqu'à la bouche et portaient les palanquins sur leurs têtes", pour arriver à Palmacotta le 17. Charles-Daniel ne peut s'empêcher de revêtir son nouvel uniforme de major-général, à la vive désapprobation de Cleghorn qui craint toujours que cela ne donne l'alarme à Colombo. De Palmacotta, Meuron écrit le 18 à son frère Pierre-Frédéric: "Enfin, malgré les contretiens les plus pénibles et les plus inquiétants qui nous ont retenus dans la Mer Rouge cinquante et quelque jours, et 20 tant à Venise qu'au Caire, la Providence permit que nous arrivâmes à Palmacotta avant-hier en assez bonne santé. Vous devés aisément vous faire une idée de notre impatience et de notre chagrin en apprenant ce qui s'étoit passé à Trinquemalle et des négociations retardées ailleurs... J'ai pesé mûrement tous les moyens possibles de vous instruire de tout ce qui m'étoit possible..." (18 septembre 1795)

La suite de cette même lettre nous renseigne sur les instructions que le colonel-propiétaire donne à son frère, en face de la nouvelle situation: "Je sens l'embarras où vous serés d'abord; mais votre tête est bonne et après quelques



38. Voyage de Charles-Daniel de Meuron aux Indes avec Hugh Cleghorn. 1. Tellichery — 2. Cochin — 3. Ajanjo — 4. Cap Comorin — 5. Palmacotta — 6. Tuticorin — 7. Détroit de Palk — 8. Negapatam — 9. Tranquebar — 10. Porto Novo — 11. Gondelour (aujourd'hui Cuddalore) — 12. Pondichéry — 13. Madras — (Dessin: P. de Meuron).

heures de réflexion, j'espère que vous serez assez bien inspiré pour prendre le meilleur parti. Il s'agit de mettre vous et le Régiment en sûreté au cas que vous ne puissiez rien faire de mieux par voie de négociation. Je sens que votre délicatesse souffriroit d'employer la force à moins que vous n'y soyez contraint..."

Nos voyageurs arrivent le 21 septembre, à six heures du matin, à Tuticorin, ville évacuée dernièrement par les Hollandais et occupée aujourd'hui par les Anglais; c'est là que le capitaine Bolle les rejoint le lendemain, revenant de Cochin par voie terrestre. Puis, le voyage se poursuit en barque jusqu'à Negapatam, atteint le 26. Cleghorn y trouve une lettre de Hobart l'informant que le gouvernement de Madras a décidé d'envoyer à Colombo le major Agnew qui avait déjà effectué la première mission diplomatique de juillet dernier; Hobart prie en outre Meuron et Cleghorn de se rendre tous deux à Gondelour pour y rencontrer le plénipotentiaire anglais.

Lorsqu'on lit la correspondance de l'ambitieux Cleghorn, on se rend compte qu'il aurait bien voulu mener seul à chef les tractations avec le gouvernement de Colombo. Toutes sortes d'événements imprévus (l'embarquement du 52<sup>e</sup> régiment d'infanterie pour Ceylan, auquel il vient d'assister à Negapatam, le temps qui presse — il faut éviter à tout prix une nouvelle effusion de sang —) sont pour lui d'excellents prétextes pour ne pas donner suite aux instructions de Madras. Il en informe Hobart le 27 et s'embarque sur une chelingue venant de Tranquebar, dernière possession danoise aux Indes, pour aborder à Point Pedro, au nord de Ceylan, après trente heures de navigation. Les forces britanniques étaient alors en train de quitter cette position, ainsi que Jaffnapatam qu'ils venaient de prendre aux Hollandais, de sorte que l'embarcation danoise ne put rien vendre de sa marchandise à l'armée anglaise.

Cleghorn raconte dans son *Journal* qu'il réussit à persuader le pilote de la chelingue d'aller à Colombo pour apporter ouvertement de sa part à Pierre-Frédéric de Meuron un message disant que ses amis de Suisse se portaient bien et de lui remettre secrètement un fromage hollandais qui renfermait un billet de Charles-Daniel l'informant de son arrivée aux Indes et du transfert du régiment au service britannique.

Parmi les manuscrits de Cleghorn, nous avons trouvé un billet écrit par Charles-Daniel, de format onze sur dix-huit centimètres, soit la moitié d'une feuille qu'il utilisait habituellement. Ce billet, non signé, est post-daté de Gondelour, le 30 septembre 1795; il porte en tête "Mon cher frère..." puis le même texte que celui que le colonel-proprétaire avait adressé au début du mois aux officiers de son régiment: "En conséquence de la dissolution du Gouvernement... tous les devoirs que ce nouvel ordre de chose vous impose."

Il s'agit en l'occurrence, soit d'une copie du message que Charles-Daniel avait confié à Cleghorn, soit du billet original que Cleghorn n'a pas transmis ou pu faire transmettre, ainsi qu'il le prétend, dans un fromage hollandais<sup>15</sup>.

Cleghorn revoit son fils, officier dans les troupes anglaises de génie, prend contact le 28 avec le colonel Stuart, puis informe le commodore Rainier qu'une compagnie du Régiment Meuron se trouvait encore en garnison à Batavia. Sa mission officielle se termine ici. N'ayant pu poursuivre personnellement les tractations du gouvernement britannique, il s'en était retourné à Madras.

Pendant ce temps, Meuron se rend à Gondelour où, le 30 septembre, il rencontre l'envoyé anglais au sujet duquel Cleghorn lui avait confié: "Vous pouvez vous livrer avec la plus grande confiance à M. Agnew et lui faire part de toutes les Circonstances de notre Capitulation et lui donner tous les Eclaircissemens nécessaires pour diriger sa conduite et s'il est nécessaire de le munir de Lettres pour votre frère à Colombo... Ayés la bonté de luy détailler les motifs qui m'ont décidé d'après votre avis & votre approbation de m'embarquer pour Ceylon et luy témoigner mon vif désir de l'y rencontrer..."

Après avoir donné à Agnew toutes les informations destinées à faciliter sa mission et lui avoir remis une lettre pour son frère, Meuron part le même jour en palanquin pour Madras, où il arrive le 6 octobre. De là, il écrit à son frère Théodore-Abram, à Saint-Sulpice, pour lui faire part de ses impressions: "Après des obstacles très pénibles qui ont contrarié notre impatience, je suis enfin arrivé à Madras le 6 octobre au lieu de fin juillet... Le Gouverneur (*de Colombo*) a l'air de vouloir se deffendre, je crois que ce n'est que pour la forme et pour avoir meilleure composition. Mylord Hobart vient d'y envoyer un officier parlementaire pour annoncer à la Régence de Colombo officiellement le changement arrivé dans les affaires de Hollande et la nouvelle disposition de mon régiment. J'ai eu avec cet officier une longue conférence à Gondelour..."

"J'espère que mon frère se conduira comme il doit le faire, d'autant plus qu'il a autant de raisons de se plaindre du nouveau Gouverneur que j'en avois contre celui du Cap. Tous les officiers, ainsi que les soldats sont dans le même cas & M. Angelbeek réfléchira que ne pouvant résister aux forces angloises qui trouveroient les moyens de le faire repentir du tort qu'il pourroit faire à mon Régiment, cela me tranquillise un peu; il est fâcheux sans doute que nous n'ayons pu arriver à tems, Mr. Cleghorn étant autorisé de traiter avec le Col. de Würtemberg, et nos deux régiments eussent fait la loy et tout seroit dit actuellement... Galle est entre les mains du Colonel Hiegels (*Hügel*), colonel de Würtemberg qui ne demande pas mieux que de traiter. Ces deux compagnies (*9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> du régiment Meuron*) sont donc en sûreté..."

"Je ne peux avoir aucune nouvelle du Régiment; tout ce que je peux vous dire c'est que notre frère se portoit bien, ainsi que tous les officiers il y a un mois. Deux compagnies de mon régiment (*5<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>*) furent faites prisonnières à Trinquemalé et transportées icy prisonnières. Soixante (*hommes*) se sont engagés avant que Mylord eut connaissance de ma Capitulation, mais j'espère qu'ils me seront rendus avec intérêt. J'ai trouvé icy les Cap. Meuron-du Rochat, Renaud,

Piachaud, le Cap. Lt. Desbordes, les lieutenant Favre, Bugnon et Guisant. Jugés de la nouvelle du changement de leur sort, se croyant ruinés et sans ressource, sachant l'état de la Hollande et de la Compagnie. Il m'est impossible de vous peindre leur extase; ils se portent tous bien, ont tous l'air ulcéré de la manière indigne avec laquelle ils ont été traités par les Hollandais, surtout pendant le siège; ils m'ont tous assuré qu'il n'y a aucun individu dans le Régiment depuis mon frère jusqu'au dernier tambour qui ne regardera pas comme une fortune inattendue d'être délivré du joug hollandais, ce qui augmente mes espérances et me rend plus tranquille sur l'attente des nouvelles de Colombo et du succès de la Négociation du Major Agnew..." (Madras, 7 octobre 1795)

D'autres inquiétudes plus graves assiègent également Charles-Daniel. Mauvaises nouvelles au sujet de la 2<sup>e</sup> compagnie du régiment, celle du capitaine Gigaud, que Van de Graaf avait demandée pour sa garde personnelle, lorsqu'il avait été nommé gouverneur-général à Batavia. Meuron vient d'apprendre que deux officiers de cette compagnie sont rentrés à Colombo avec une quinzaine d'hommes. Mais personne ne connaît encore l'étendue du désastre.

De son côté, Agnew fait diligence, car il craint que la nouvelle du transfert du régiment au service britannique, déjà abondamment répandue dans l'opinion publique, ne parvienne ou ne soit déjà parvenue aux oreilles de Van Angelbeek. Le soir même de sa rencontre avec le colonel-propriétaire, il quitte Gondelour pour Tuticorin, s'y embarque pour Colombo où il aborde le 8 octobre.

### Le régiment Meuron quitte Ceylan (1795)

A Colombo: atmosphère confuse et ambivalente. Les partisans de l'ancien régime, encore nombreux, sentaient leur position faiblir, alors que ceux de la nouvelle république batave se montraient particulièrement actifs, faisant sentir leur influence jusqu'au sein du gouvernement. Depuis longtemps, le Conseil de Régence n'avait reçu de Hollande ni ordres, ni renforts, ni argent; partagé, lui aussi, entre ces deux tendances, il reste en grande partie fidèle au Stathouder. Le gouverneur Van Angelbeek se montre loyal en apparence et dans ses actes officiels, mais l'opinion publique a déjà flairé chez lui une attitude équivoque et suspecte à maints égards<sup>1</sup>.

Les versions concernant les événements des jours suivants varient selon les sources et leurs auteurs: de ce que ceux-ci ont vu ou entendu, leurs opinions politiques, leur objectivité ou simplement ce qu'ils tiennent à démontrer. Telle la partie émergée d'un iceberg, ces différentes versions ne donnent qu'une vision incomplète de la réalité; c'est dans leurs prolongements qu'il faut les interpréter, si l'on veut pénétrer le plus avant possible dans le tissu sous-jacent des circonstances et serrer la vérité de plus près; celle-ci se révèle d'ailleurs toujours plus complexe qu'il ne semble au premier abord, certains de ses aspects paraissant parfois contradictoires.

Ainsi R. Percival, capitaine au 19<sup>e</sup> régiment d'infanterie britannique, parle de la faiblesse et du manque de courage d'officiers et de leurs dissensions avec les officiers civils, ainsi que de défenses militaires complètement négligées, alors que le Français C.-F. de la Tombe mentionne les importants travaux exécutés pour renforcer la défense de la citadelle, et dit que seule la trahison permit l'invasion de la colonie.

Plusieurs documents nous ont fourni des éléments qui permettent de compléter ou de rectifier le récit des événements, tels qu'ils se sont déroulés durant ces jours cruciaux allant du 8 au 13 octobre 1795. Ce sont entre autres des lettres écrites de Tuticorin par Pierre-Frédéric de Meuron à son frère, Charles-Daniel, tout au début de la période de service britannique, lettres qui n'ont aucune raison de faire mystère sur le détail des tractations entre Madras et le gouvernement de Colombo. Ce sont aussi des documents conservés aux Archives royales de La Haye, tels que les rapports de Van Angelbeek, de C. Francken, de P. Kuntz,

ainsi que deux textes intitulés *Aperçu sur la chute de Ceylan* écrits par Th. Contamine, dont le témoignage est accablant pour Van Angelbeek<sup>2</sup>.

En ce matin du jeudi 8 octobre, Van Angelbeek forme son Conseil de guerre et charge Pierre-Frédéric de Meuron de le faire assembler chaque fois qu'il le jugera à propos. C'est au sortir de ce premier Conseil qu'on signale l'arrivée d'un bâtiment anglais portant pavillon parlementaire qui jette l'ancre, au moment où le colonel et ses officiers se rendent au palais du gouverneur pour dîner. Du navire descend un lieutenant annonçant que le major Agnew demande audience; celui-ci vient à terre vers trois heures pour remettre à Van Angelbeek la lettre du gouvernement de Madras, datée du 22 septembre, ainsi qu'à Pierre-Frédéric de Meuron des lettres de son frère et une autre de Cleghorn, également datée du 22 septembre, annonçant leur arrivée aux Indes et le passage du régiment au service anglais<sup>3</sup>.

La nouvelle du transfert du régiment Meuron au service britannique constitue pour le gouverneur une surprise complète; avec une grande émotion de fureur il aurait dit: "Il me paraît qu'on veut me mettre à de très fortes épreuves." D'autre part, il semble bien que Pierre-Frédéric n'ait pas été informé de ce transfert par le message que Cleghorn lui aurait fait parvenir, à l'intérieur d'un fromage hollandais; nulle part, dans la correspondance du colonel, nous n'avons trouvé une allusion ou une indication à ce propos.

Le lendemain, vendredi 9, Pierre-Frédéric, accompagné de ses officiers, se rend chez le gouverneur pour lui donner connaissance de la lettre de son frère, datée de Gondelour et qui lui a été transmise par Agnew. Le colonel exprime l'opinion que, dans les circonstances présentes, lui et ses officiers veulent rester au service de la Compagnie hollandaise pour en défendre les possessions, ainsi que la ville de Colombo. Il désire être honoré de l'avis de Van Angelbeek. "Monsieur le Gouverneur, lui dit-il, nous combattons avec vous pour la Compagnie (*hollandaise*)."

Rappelant cette situation, le colonel-commandant écrira plus tard à Charles-Daniel: "Appréciez cette Circonstance; notre Zèle pour la défense de Colombo nous méritoit les distinctions & des amitiés de tout le monde. C'étoit dans le Régiment, le Major (*Meuron-Môtiers*) & moi, que résidoit le point de confiance & l'espoir d'une défense qui nous eut couvert de gloire... C'est dans ce moment que je reçus votre lettre de Gondelour... Je me montrais ouvertement au Gouverneur en lui montrant ma lettre. Il nous prit à part, le Major & moi; il nous demanda ce que nous pensions; nous lui répondîmes en même temps, nous conduire en Gens d'honneur & de probité & vous pouvez compter sur notre Parole. Il étoit pâle & tremblant. De son côté, il nous promit de nous traiter avec amitié & en Père..." (10-16 novembre 1795)

Ce même jour, réunion du Conseil de Régence qui n'est pas unanime, mais ne manifeste nullement l'intention de céder sur toute la ligne; on espère toujours

qu'une flotte française viendra au secours de Ceylan ou qu'une diversion de Tippoo sur le continent empêchera les Anglais de rassembler des forces suffisantes pour s'emparer de Colombo. On conteste également le droit que s'est arrogé le colonel-proprétaire, en quittant le service hollandais, et l'on ne veut pas laisser partir le régiment Meuron. Certains conseillers envisagent de le faire prisonnier de guerre. D'autres estiment que les compagnies devraient être assemblées séparément, ensuite remerciées, puis désarmées; les hommes qui voudraient prendre du service dans les milices nationales hollandaises n'auraient qu'à s'annoncer.

Samedi et dimanche, pas de réunion officielle. Mais nombreux tête-à-tête et entretiens secrets à deux ou trois, entre le gouverneur, le colonel Driberg, commandant de la garnison, le major Agnew et Pierre-Frédéric de Meuron, entretiens sur lesquels nous ne sommes pas renseignés.

Pro-anglais dans son for intérieur, Van Angelbeek doit sauver les apparences par une attitude officielle, loyale envers son pays. Pour manifester son zèle et rendre suspect le régiment Meuron aux yeux de l'opinion publique, il l'avait soupçonné d'être acquis aux idées nouvelles, même de vouloir l'égorger, lui et ses officiers, pour se rendre maître de Colombo. La garde hollandaise avait fait toutes les perquisitions possibles, mais "n'avait trouvé que des soldats dormant, que leurs fusils avaient des pierres en bois et que leurs gibernes étaient vuides." En effet, hors du service, on plaçait un morceau de bois en guise de pierre à fusil.

Dans son *Premier Aperçu sur la chute de Ceylan*, Contamine parle également de cette situation et du commandant du régiment Meuron. "M. Van Angelbeek, écrit-il, avait en lui (*Pierre-Frédéric de Meuron*) et le Colonel Driberg des conférences longues et réitérées relativement à la nouvelle face que la guerre semblait prendre. Je connoissais les opinions du Colonel de Meuron, il était attaché aux Anglais... Si l'on juge des conférences de ces trois personnages par les faits ci-dessus exposés, il sera facile d'en deviner la nature et l'on pourra sans craindre de se tromper, avancer que M. Van Angelbeek avait en Monsieur de Meuron un homme à ménager..." Ce même auteur ajoute encore dans son *Deuxième Aperçu sur la chute de Ceylan*: "Je crois pouvoir assurer que sous les Circonstances d'alors, ce Régiment eût, par son courage, été l'âme de notre puissance dans cette île..."

Quant à Pierre-Frédéric de Meuron, s'il a des sympathies et du respect pour les Anglais, il ne le montre pas. Partagé entre son devoir de fidélité envers la Compagnie hollandaise et son devoir d'obéissance au colonel-proprétaire, il doit en premier lieu défendre son honneur de chef qui lui interdit de laisser désarmer ses hommes.

Lundi, 12 octobre, les discussions reprennent au Conseil de Régence. Van Angelbeek n'est pas satisfait des réponses écrites qu'il a demandées à chaque membre; il clôt brusquement la séance, disant: "Messieurs, nous remettons les délibérations concernant le Régiment Meuron à demain."

Le 13, au matin, Pierre-Frédéric de Meuron se rend avec ses officiers chez le gouverneur et là, en présence du major Agnew, déclare qu'il ne peut accepter les solutions discutées au Conseil: elles sont incompatibles avec son honneur et celui du régiment. "Nous avons réussi, écrira plus tard le colonel-commandant; les Détails sont trop longs pour les mettre en écrit & d'ailleurs cela peut se dire de bouche; mais personne ne pourra être surpris de notre Déclaration à Mr. Agnew, qui d'ailleurs est fondée sur l'honneur; avec la Nation anglaise, il faut, pour être bien traités, mériter son Estime & je pense que nous y avons droit."

Il semble que l'entrevue entre Pierre-Frédéric de Meuron et le gouverneur ait été des plus orageuses, Van Angelbeek menaçant d'emprisonner le colonel avec les hommes de son régiment, s'ils tentaient de quitter Ceylan pour passer chez les Anglais<sup>4</sup>. De son côté, Pierre-Frédéric se serait mis en grande colère, déclarant que le gouverneur ferait bien de considérer si, avec sa garnison, il pourrait prétendre désarmer et garder prisonniers 500 hommes prêts à remplir — les armes à la main, s'il le fallait — les engagements inhérents à l'honneur du régiment.

La réponse que Van Angelbeek donne le même jour au Conseil de Régence ne fut pas celle que chacun attendait, savoir: "Engager le dit Régiment de toute sa puissance pour défendre la Compagnie (*hollandaise*) jusqu'à ce que les graves orages qui planaient sur Colombo se soient dissipés..". Et, sans tenir compte des avis diversement partagés par les membres de son Conseil, le gouverneur décide de laisser partir le régiment Meuron, ceci sous la seule condition qu'à l'avenir, ce corps de troupe ne soit pas utilisé contre Ceylan, en cas de reprise des hostilités ou du siège de la ville. Condition d'ailleurs guère gênante pour les Anglais, le régiment pouvant aisément être engagé dans d'autres opérations sur le continent indien.

Si l'opinion publique ne comprit pas à l'époque les raisons de l'attitude du gouverneur hollandais, elle les saisira mieux plus tard, lors de la chute de Colombo...

Officiellement, le Conseil de Régence consigne ses résolutions dans une lettre, datée du 13 octobre, adressée au gouvernement de Madras, dans laquelle il rejette avec hauteur les propositions offertes, proteste contre les méthodes d'oppression anglaises et contre le transfert du régiment neuchâtelois. "De quel droit ou de quel argument pouvez-vous vous prévaloir, si ce n'est celui de la supériorité de votre force, pour nous obliger à vous livrer nos établissements, ainsi que vous l'avez fait dans votre lettre du 22 septembre dernier... Quant à la capitulation que le Comte de Meuron a conclue avec votre Gouvernement au sujet du régiment suisse, nous déclarons qu'il n'avait pas le pouvoir de le faire, car il avait engagé de façon permanente son Régiment à notre service, ainsi que cela ressort de l'article 25<sup>5</sup>... Bien que nous soyons privés des services de ce Régiment, nous ne manquons pas de ressources pour défendre ce qui nous a été confié; et, si nous sommes finalement écrasés par une force supérieure, nous trouverons suffisamment de consolation dans le fait que nous aurons fait tout ce qui est

digne d'officiers loyaux qui préfèrent leur honneur et leur devoir à toute autre considération."

Lorsqu'il sut que son régiment pourrait s'embarquer avec armes et bagages, le colonel-commandant décide de faire précéder ce départ de formalités et de mesures destinées à le mettre à l'abri de tout reproche. C'est ainsi que le régiment Meuron est officiellement licencié et délié de son serment de fidélité par une résolution du Conseil de Régence, datée du 13 octobre également. Tout le corps des officiers de la garnison se rend le même jour au palais du gouverneur où, en présence du plénipotentiaire anglais, Van Angelbeek l'informe que le régiment Meuron a l'honneur de passer au service de Sa Majesté Britannique.

Au soir de cette mémorable journée, Pierre-Frédéric de Meuron envoie un bref message à son frère à Madras pour l'informer que le major Agnew lui a bien remis sa lettre, ainsi que celle de Cleghorn. "La Candeur avec laquelle j'en ai agi avec Monsieur le Gouverneur, ajoute-t-il, me procure de sa part les procédés les plus nobles. Je compte être à Tutukoryn (*Tuticorin*) aux premiers jours du mois prochain avec tout ce que j'ai en état d'être embarqué; de là, je vous écrirai très au long, si je ne vous y trouve pas." (Colombo, 13 octobre 1795)<sup>6</sup>

Ayant reçu ce message, Charles-Daniel de Meuron écrit à son frère Théodore-Abram: "Je viens de recevoir une lettre de Pierre-Frédéric du 13 courant; comme elle est officielle, elle est courte. Il m'annonce qu'il partira de Colombo les premiers jours de Novembre, qu'il espère que les bâtiments que l'on arme à Colombo seront prêts pour le transporter à Tutucorin. Le gouverneur Angelbeek, tout dévoué qu'il est au Prince d'Orange, n'a pu gagner sur son Conseil d'accepter les conditions du Gouvernement de Madras. Il faudra en venir à la force, et ses moyens sont bien diminués par la retraite de mon Régiment." (Madras, 22 octobre 1795)<sup>7</sup>

Quelques jours plus tard, Van Angelbeek fait publier la proclamation suivante: "Monsieur le Gouverneur fait savoir au Régiment suisse de Meuron que le Colonel-Propriétaire a transporté son Régiment à Sa Majesté Britannique & qu'il est pris dans le Conseil de Régence une résolution de remercier ce Régiment, de le délier de son Serment de Fidélité & de l'embarquer le plus promptement possible pour Tutukoryn. Il est de plus résolu qu'il ne sera pas reçu un homme dudit Régiment au Service de la Noble Compagnie (*hollandaise*) & que la demeure dans cette Isle ne sera accordée qu'à trois ou quatre Personnes qui, sur un Passeport du Colonel-Commandant, recevront Permission à cet effet." (Colombo, 16 octobre 1795)<sup>8</sup>

A Pierre-Frédéric de Meuron, le gouverneur délivre ce certificat: "Ainsi est, que nous accordons au susdit Sieur de Meuron, Colonel-Commandant, sa juste demande, & certifions publiquement par les Présentes, que pendant le temps qu'il a servi chez nous, il s'est acquitté de son devoir à satisfaction. De sorte que, comme homme d'honneur & de conduite irréprochable, nous n'avons fait aucune

difficulté de le recommander partout & de lui accorder les Présentes pour servir de preuves." (Colombo, 27 octobre 1795)<sup>9</sup>

Un certificat semblable fut aussi accordé au major H.-D. de Meuron-Môtiers, mais pas, semble-t-il, au lieutenant-colonel J.-P. de Meuron-Bulot qui se tenait toujours à l'écart, plus ou moins en froid avec le colonel-commandant. A Colombo, Pierre-Frédéric de Meuron fait payer toutes les dettes, militaires et civiles, même celles des simples soldats.

Officiellement, le régiment Meuron passe au service de l'Angleterre le 31 octobre, mais dans les contrôles de corps, états de service, il est fait mention du 14 octobre comme date d'entrée *in British Pay*.

Quant au major Agnew, après l'échec partiel de sa mission, il s'en était retourné à Madras avec la réponse du Conseil de Régence, persuadé que Colombo tombera sans difficulté lorsqu'une armée anglaise se présentera en force devant ses murs. Durant son séjour, il avait d'ailleurs abondamment récolté des renseignements et tissé suffisamment de fils pour la réussite d'une telle entreprise.

Le temps presse, car la mousson est imminente... Il faut faire partir le régiment sans éclat et sans dommage, étant donné que la nouvelle de ce départ inattendu avait provoqué pas mal de remous et un fort mécontentement dans la ville où toute une faction cherchait à jeter le discrédit sur lui.

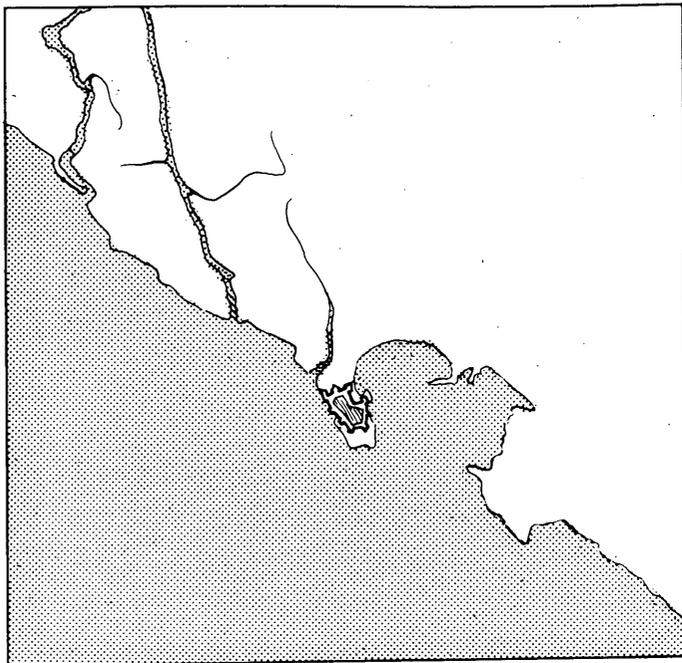
Sentant cette nécessité d'accélérer ce départ, Pierre-Frédéric de Meuron est disposé à bien des sacrifices. Il abandonne sa maison "située dans le plus bel emplacement de Colombo. Si la prise de la ville (*par les Anglais*) a lieu, écrit-il, j'aurai un grand avantage, mais si les Français y arrivent les premiers, tout serait confisqué & perdu." Il laisse avec regrets son plantage et ses plantations de Kalutara (au sud, entre Colombo et Galkissa); c'est là qu'il cultivait la canne à sucre, faisait du sucre et distillait du rhum; avant de partir, il avait eu tout de même le plaisir de voir son moulin à sucre travailler à sa satisfaction.

Une triste nouvelle, apportée le 20 octobre par deux flûtes<sup>10</sup> venant de Batavia, avait encore assombri ce départ: celle de la mort du capitaine S. Gigaud et celle du lieutenant J.-B. Vautier, de la deuxième compagnie du régiment Meuron. Seul rentrait un détachement de treize hommes sous la conduite d'un fourrier: c'était tout ce qu'il restait de cette compagnie de soixante-deux hommes, anéantie par les maladies et le climat tropical.

Les plus pressantes difficultés surgissent lorsqu'il s'agit de savoir comment se fera l'embarquement, qui paiera les frais de transport et de subsistance. Van Angelbeek n'en veut rien savoir, ce qui est bien compréhensible, alors qu'Agnew refuse de considérer le régiment Meuron comme troupe britannique, tant qu'il n'aura pas mis le pied sur le continent indien<sup>11</sup>.

Comme le gouvernement de Madras n'avait pas prévu de bâtiments de transport, force est bien d'en trouver sur place. Il n'y avait alors à Colombo que trois

39. Point de Galle, citadelle et rade au XVIII<sup>e</sup> siècle — (Dessin: P. de Meuron).



bâtiments à disposition: celui du gouverneur, la *Fidelle* et deux chaloupes plus petites, appartenant à la Compagnie hollandaise, bâtiments insuffisants pour transporter tout le régiment. Sur ces entrefaites, arrive l'*Alamgum* ou *Alamguir*, battant pavillon de Tippoo et appartenant à Pierre Monneron, chargé d'affaires de France à Ceylan et député des Indes françaises. Pierre-Frédéric de Meuron, ne sachant comment assurer le transport des deux compagnies de Point de Galle, qu'il ne voulait pas abandonner, convient alors avec Van Angelbeek et Agnew d'un arrangement suivant lequel la *Fidelle* et l'*Alamgum* / *Alamguir* (ce dernier déclaré bateau neutre avec les privilèges d'un navire parlementaire) transporteront les troupes stationnées à Colombo, alors que les deux chaloupes se chargeront des compagnies en garnison à Point de Galle.

Comme des troubles s'étaient produits dans cette place forte où des agents hollandais cherchaient à débaucher des sous-officiers et des hommes du régiment, Pierre-Frédéric de Meuron y envoie en toute hâte le capitaine Zweifel avec les deux chaloupes, la *Jonge Willem Arnold* et la *Grutaaf*, munies de sauf-conduits et arborant pavillon parlementaire. Il était en effet urgent de venir au secours du capitaine J.-G. Gradmann et du capitaine-lieutenant F.-L. Senn qui commandaient les neuvième et dixième compagnies du régiment pour les aider et faire accélérer leur embarquement.

Malgré la promesse écrite du gouvernement de Ceylan de ne pas le faire, quatre-vingt-deux hommes du régiment Meuron furent enrôlés dans les troupes hollandaises, soixante-dix à Point de Galle et douze à Colombo. Nous retrouverons plus loin ces hommes dénommés à tort "déserteurs du régiment Meuron", et verrons le rôle qu'on leur fit jouer, lors de la chute de Colombo, qui tombera aux mains des Anglais le 14 février 1796.

Résumant ses impressions, Pierre-Frédéric écrira plus tard à son frère que "la transposition du Régiment d'une Puissance à une autre est un Evenement unique & sans exemple; mais la sortie du Régiment de Colombo est une chose que l'on ne peut concevoir qu'en pesant les Circonstances. Notre Conduite a été telle, que nous emportons les regrets de la grande Généralité. On nous a comblés d'honneur & d'amitiés les derniers jours. Quelques personnes ont semé des roupies & fait des promesses pour débaucher nos Gens, qui eux-mêmes nous ont instruit. Enfin, je n'ai perdu que 12 hommes à Colombo & 8 à l'hôpital, dont 2 seulement laissent l'espoir de se rétablir. Le Major & moi, nous avons nos certificats de Conduite qui nous feront toujours honneur."

Parmi les troupes et la population de Colombo circulent toujours encore d'étranges rumeurs quant à des mutineries, inventées pour troubler l'opinion. "Quelques mauvais sujets, remarque Pierre-Frédéric, s'avisèrent de la plus noire méchanceté et firent insinuer au Gouverneur que le mécontentement étoit général, qu'il y auroit un Massacre à craindre pour la nuit de Samedy à Dimanche, qu'il pourroit regarder premièrement les Officiers & ensuite quelques Personnes de distinction; ce qui donna des inquiétudes. Le samedy, vers les 9 heures, on envoya le Garde-Pavillon en haut du Mât & fit rapport qu'il avoit vu plusieurs gros Vaisseaux. Sur le champ, on donna à l'Artillerie de faire charger toutes les pièces... Tout le jour et toute la nuit, l'artillerie fut sur pied, la mèche allumée..."

Seule une discipline exemplaire avait permis au régiment Meuron de vivre, dans la citadelle hollandaise de Colombo, cette situation paradoxale de troupe maintenant au service de Sa Majesté Britannique, ceci durant onze jours entiers; soit du 14 octobre (le régiment avait été délivré de son serment le 13), jusqu'au 24, veille de l'embarquement.

Celui-ci commence le dimanche, 25 octobre. A six heures du matin, la 7<sup>e</sup> compagnie, qui logeait près de la porte de Galle, se met en marche. Personne en rue, portes et fenêtres sont closes: on croit qu'il s'agit d'un signal de rébellion. De la galerie de sa résidence, Van Angelbeek constate avec quelque étonnement que cette compagnie marche en bon ordre pour se ranger devant la maison du colonel-commandant; elle y prend un drapeau puis, avec une partie de la 3<sup>e</sup>, va s'embarquer sur la *Fidelle*.

Voyant qu'aucun trouble n'éclatait, les habitants ouvrent leurs maisons et sortent en rue. La 6<sup>e</sup> compagnie et le reste de la 3<sup>e</sup> s'embarquent au début

de l'après-midi. Le lendemain, le lieutenant-colonel J.-P. de Meuron-Bulot, ainsi que les épouses des officiers et leur suite, enfants et domestiques, montent à bord. A mesure que le bâtiment qui transporte 250 hommes prend le large, on entend les cris de "Adieu Colombo" et de "Uuse" (prononcez: ouzè, signifiant dehors en dialecte suisse alémanique). Les hommes du régiment, de nationalités fort diverses, partagés entre adeptes de l'ancien régime et fervents des idées nouvelles, quittaient Ceylan avec regret et sans grand enthousiasme pour le service britannique.

Le mardi 27, tôt le matin, c'est au tour de la première compagnie qui, avec deux drapeaux déployés, s'embarque sur l'*Alamgum / Alamguir*. La 4<sup>e</sup>, et le restant des autres compagnies, au total 142 hommes, quittent leurs quartiers vers midi pour traverser la ville. Durant ce trajet, le sergent-tambour Bernard fait jouer "Malbrough s'en va-t-en guerre", air qu'il avait spécialement choisi pour cette occasion. "Jamais, note Pierre-Frédéric de Meuron, on n'avait vu à Colombo une compagnie marcher si lestement, ce qui égaya toute la population... Van Angelbeek ne put voir marcher cette compagnie sans s'attendrir & faire cette remarque: Voilà comme l'on cherche à tromper un Gouverneur...", faisant ainsi allusion aux faux-bruits qu'il avait lui-même contribué à mettre en circulation.

Ce même jour, avant le départ, Van Angelbeek offre encore au colonel-commandant et à Meuron-Môtiers un repas d'adieu de plus de soixante couverts, "dîné qui ne fut pas fort gay, mais on but à notre heureuse traversée à Tutukoryn". Mis à part trois ou quatre hommes ivres le dernier jour, tous les préparatifs de départ et l'embarquement s'étaient déroulés sans incident notable. Et l'*Alamgum / Alamguir*, chargé de 262 hommes, lève l'ancre, puis met les voiles pour le continent indien.

Le régiment Meuron, lui aussi, les mettait vers sa nouvelle destinée...

\* \* \*

Avant de clore ce chapitre, livrons-nous un instant au jeu passionnant des "si". Que serait-il arrivé, si la France avait expédié une importante flotte au secours des Hollandais à Ceylan? Et, si Tippoo avait, à cette même époque, déclenché une nouvelle offensive à partir du Mysore contre les Anglais à Madras, en s'alliant avec les sultans du Nizam et du Bengale? Ou encore, que se serait-il passé si Pierre-Frédéric de Meuron n'avait pas obtempéré aux ordres de son frère, le colonel-proprétaire du régiment? Ou si le gouverneur Van Angelbeek avait réussi à le persuader, ou l'y avait contraint, de rester au service du prince d'Orange? Il est certain qu'alors le régiment Meuron et les autres troupes qui

défendaient Colombo eussent opposé une résistance glorieuse aux Anglais revenus en force. Mais après ? Il est bien peu probable que les Hollandais, vu la faillite de leur Compagnie des Indes orientales, eussent pu tenir longtemps encore à Ceylan.





Pl. III Enseigne avec drapeau d'Ordonnance du régiment Meuron au service de Sa Majesté Britannique. Gouache P.-A. Favre. (Propriété particulière, Bâle)

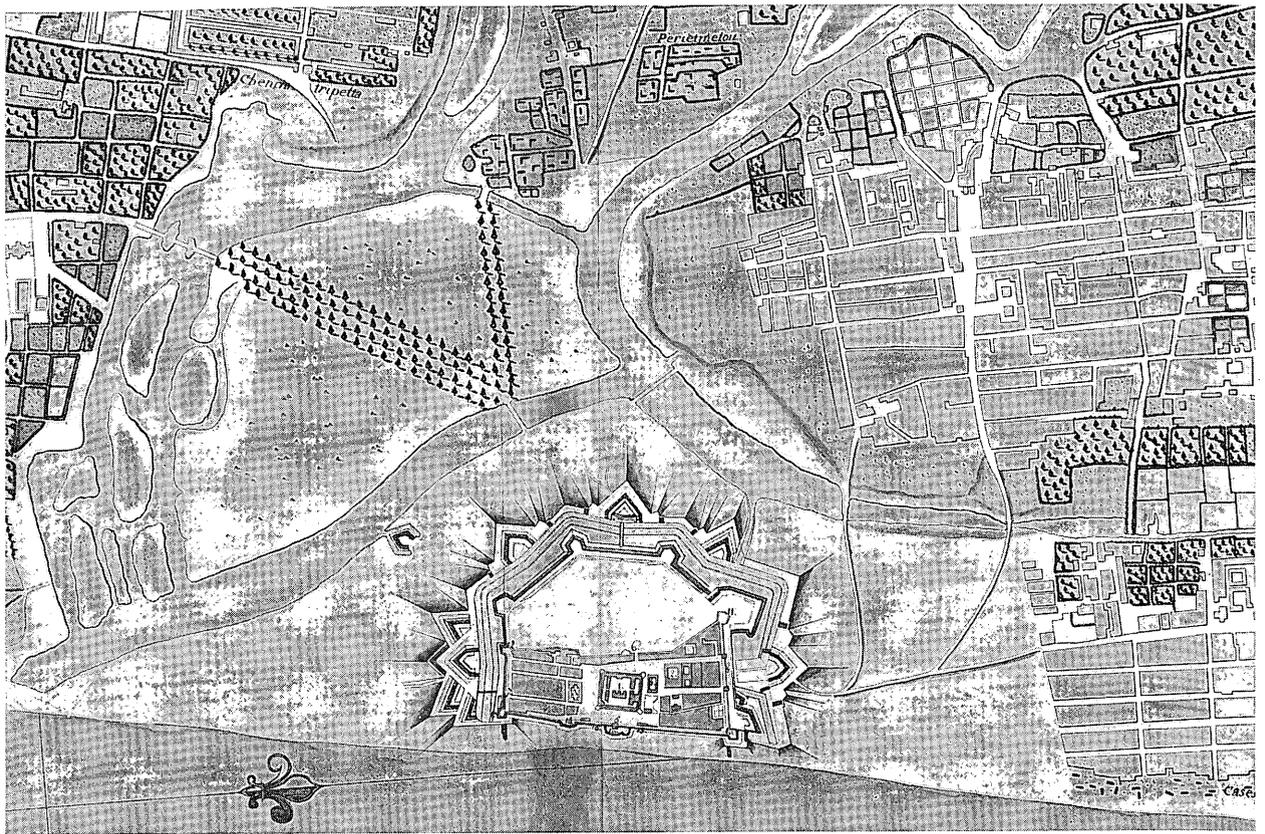
### En garnison aux Indes (1795-1797)

Ainsi donc, le 1<sup>er</sup> novembre, au soir, cinq compagnies du régiment Meuron, venant de Colombo, débarquent en pleine saison des pluies dans la citadelle anglaise de Tuticorin, sur la côte de Coromandel. Pierre-Frédéric de Meuron est reçu fraîchement par le lieutenant-colonel Campbell, commandant de place. Impossibilité d'écrire le soir même à Madras pour annoncer son arrivée à Charles-Daniel: ni table, ni chaise, ni lumière dans le fort qu'on lui destine comme résidence.

De plus, Pierre-Frédéric se trouve dans une situation embarrassante, car Campbell part le lendemain, sans vouloir accepter le rapport sur l'état du régiment, ni donner à son colonel-commandant la possibilité de prêter serment. Pierre-Frédéric s'en plaint dans une lettre qu'il écrit à son frère pour lui annoncer son arrivée à Tuticorin; il lui donne en outre des nouvelles au sujet de Colombo: "Notre embarquement a étonné tout le monde, notre départ a fait grande sensation. Dès qu'il a été connu, la mutinerie s'est mise dans les Corles ou Provinces... La garnison est divisée, il ne restera pas à Colombo de quoi y maintenir la police, ce qui me fait croire qu'une Escadre (*anglaise*) sera reçue comme un bienfait & non comme des Ennemis... Nous ne sommes remplacés à Colombo que par 200 hommes (*du régiment*) de Würtemberg & comme l'a dit souvent le Gouverneur: je ne puis remplacer ni le Colonel, ni le Major / cecy entre vous & moi..."<sup>1</sup>

Inquiet pour ses deux compagnies de Point de Galle, Pierre-Frédéric de Meuron attend avec impatience l'arrivée des deux chaloupes qu'il y avait envoyées. Il sait que la situation est fort confuse dans cette garnison et que la traversée risque d'être longue et périlleuse. Aussi est-ce avec joie que, le 7 novembre, il voit arriver la *Grutaaf* avec le capitaine-lieutenant Senn qui ne ramène que vingt-six hommes de la 9<sup>e</sup> compagnie (autrefois forte de soixante-treize hommes), les autres ayant déserté ou s'étant révoltés.

Quant à l'autre chaloupe, la *Jonge Willem Arnold*, partie de Point de Galle le 30 octobre avec le capitaine A.-C. Zweifel, le lieutenant P. Gradmann et la 10<sup>e</sup> compagnie, on craint le pire: peut-être a-t-elle sombré, à moins que, poussée par la mousson au sud du Cap Comorin, elle n'ait été entraînée par le courant vers les Maldives. Mais non; démâtée à la hauteur de Chilaw, la chaloupe avait été déportée en dérive jusqu'à Colombo, où elle était arrivée le 11 novembre.



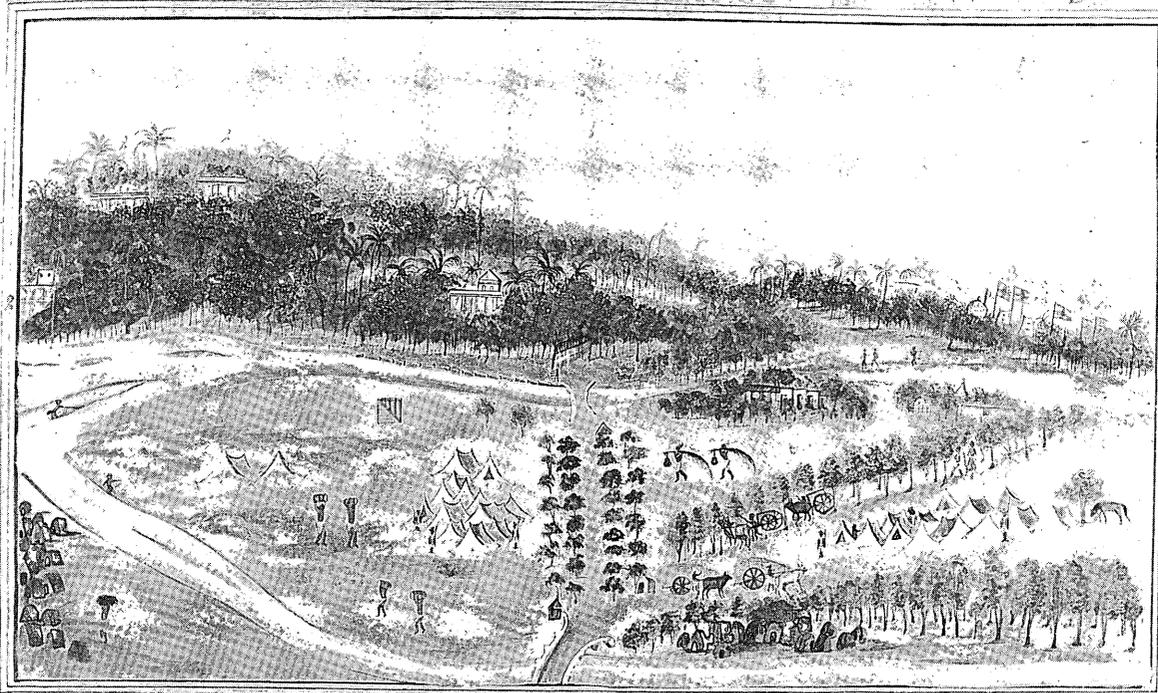
40. Madras, Fort St-George. A l'ouest de la citadelle, la porte de Wallajah conduisait, par un pont, à la route principale, bordée de chaque côté d'une double rangée d'arbres; cette route principale porte aujourd'hui le nom de Mount Road. En haut, sur la gauche, on peut lire Chendatripettah, aujourd'hui quartier de Chintatripet. Fragment d'un plan de Madras: Bibliothèque Nationale, Paris / Cartes & Plans.

Zweifel était descendu à terre pour voir le gouverneur et prendre congé de ses connaissances; le lendemain, il réembarque ses hommes sur la *Grutaaf* qui, après son premier voyage, venait de rentrer de Tuticorin. Quelques jours plus tard, Zweifel et ses hommes rejoignent enfin le gros du régiment<sup>2</sup>.

Ces pertes et ces ennuis ne seraient pas arrivés, ou du moins pas dans une telle proportion, si, après Colombo, le major Agnew s'était rendu aussitôt à Point de Galle pour y transmettre les instructions du colonel-proprétaire et les arrangements conclus avec Van Angelbeek.

A Madras, les premières nouvelles de Ceylan étaient parvenues le 20 octobre. Le major Agnew avait fait savoir à Lord Hobart que Van Angelbeek consentait

N.° 41. Vue du Camp de la Compagnie de Maisons du Nabab & du temple des Pajers.



Vue du Camp de la Compagnie de Maisons appartenant au Nabab Sabada & du temple situé dans le Village de Chindadrepettah. Prise de dessus d'un terre-plein de la Compagnie, situé devant la porte Wallajah.

41. Camp du régiment Meuron à Chindadrepettah. Situé dans la boucle d'une rivière, ce camp se trouvait aux abords immédiats de Fort St-George, à Madras. Au centre, la route principale, à droite, celle qui conduisait à Chindadrepettah; à l'arrière-plan, la maison du Nabab (Palais du gouverneur) entourée d'arbres. Cette vue a été prise depuis le terre-plein situé au-dessus de la porte de Wallajah. Comparer ce dessin avec le plan de Fort St-George et remarquer la similitude de la topographie des lieux: la rivière, les ponts et les deux routes en forme de V bordées de rangées d'arbres. Dessin colorié exécuté par un artiste indigène. Musée d'Ethnographie, Neuchâtel.

à laisser partir le régiment Meuron et que cette nouvelle avait causé une impression considérable à Colombo, jetant le trouble dans tous les esprits.

Ne voulant pas que Lord Hobart soit surpris de sa conduite à Colombo, Pierre-Frédéric de Meuron lui en explique les raisons: "Je voulois en sortir avec honneur, lui écrit-il. J'y ai réussi & j'espère que j'ai droit à l'Estime d'une Nation dont la façon de penser est trop noble pour ap(p)rouver les petits moyens; aussi ma Conduite passée est un gage pour l'avenir... Il faut acquérir un régiment qui saura toujours se conduire d'après les principes qui lui mériteront l'Estime de ses supérieurs & la considération de ses camarades."<sup>3</sup>

Cleghorn n'oublie pas de rendre compte à Londres du succès de sa mission:

la perte du régiment Meuron, écrit-il, prive les Hollandais de la partie la plus efficace de leurs forces européennes, ainsi que de leurs officiers les plus capables et expérimentés. C'est grâce à lui, Cleghorn, que Ceylan est devenu possession britannique.

De son côté, Charles-Daniel de Meuron renseigne son frère Théodore-Abram à Saint-Sulpice: "Je viens de recevoir une lettre de P*(ierre)* F*(rédéric)* du 13. Comme elle est officielle, elle est courte; il m'annonce qu'il partira de Colombo les premiers jours de novembre... Notre frère me mande que la loyauté avec laquelle il a traité avec le Gouverneur de Ceylan luy a attiré les procédés les plus généreux de sa part; je suppose que c'est pour sa maison de campagne qu'il abandonne derrière luy que cela porte & pour me rassurer moy même, car il a dû supposer que cela m'inquiétoit aussy..." (Madras, 7 et 22 octobre 1795)

Il est de fait que si les pourparlers avaient échoué, le transfert du régiment Meuron n'aurait pas eu lieu, la capitulation de Neuchâtel eût été sans effet et le désastre complet, tant celui du régiment que celui du colonel-proprétaire.

A Madras, le fort Saint-George, vaste polygone irrégulier, fait face à la mer; ses casernes pouvaient loger un millier d'hommes; présentant d'imposantes fortifications du côté de la terre, il était séparé de la ville par une immense esplanade. Sur place, nous avons pu localiser l'endroit où se trouvait le camp du régiment Meuron à Chindadrepettah, représenté sur un dessin exécuté par un artiste indigène. La traduction du texte original en Telugu a permis de compléter les indications françaises. Ce dessin a été fait depuis le terre-plein situé devant la porte de Wallajah – encore utilisée aujourd'hui – à l'ouest du fort Saint-George. Le camp du régiment Meuron se trouvait donc aux abords immédiats de la citadelle, dans la boucle d'une rivière; il comportait de nombreuses tentes, un dépôt de munitions, des huttes pour indigènes et des champs de sésame. Au centre du dessin, un pont, puis la route principale (aujourd'hui Mount Road) bordée de chaque côté d'une double rangée d'arbres; sur la droite, la route menant à Chindadrepettah, à l'arrière-plan, la maison du nabab (palais du gouverneur) entourée d'arbres.

Reçu tout d'abord chez le major de place Allen, Charles-Daniel de Meuron est ensuite logé dans la belle et vaste demeure des commandants d'escadre; il jouit d'une excellente santé, et "le soleil lui a donné une teinte qui le rapproche de celle des naturels du pays".

Le colonel-proprétaire s'occupe activement à récupérer les hommes des deux compagnies faites prisonnières dans les derniers jours d'août à Trinquemalé. Bien qu'arrivées à Madras en même temps que la nouvelle du passage du régiment Meuron au service britannique, ces deux compagnies restèrent encore en prison jusqu'au début de décembre. Malgré les plus énergiques protestations de Meuron, soixante et onze de ces prisonniers furent enrôlés dans divers régiments anglais. Pour compenser ces pertes, le colonel réussit à recruter plus d'une centaine de

soldats parmi les prisonniers allemands et hollandais, tout en espérant trouver de nouvelles possibilités, lorsque Colombo serait tombé.

Quelques extraits de lettres de Charles-Daniel de Meuron à son frère Théodore-Abram nous renseignent sur sa vie à Madras: "Il règne icy un luxe asiatique difficile à décrire, aussi tout y est d'une cherté épouvantable...<sup>4</sup> Il me faut une armée de domestiques effrayante, il est vray qu'ils ne sont pas si chers qu'au Païs<sup>5</sup>. J'ai douze porteurs de palanquin, deux porte-lanternes et deux Pions, espèces de domestiques qui ne font que les Commissions & courent devant le palanquin pour faire place; ceux cy sont revêtus d'une Echarpe de livrée avec une plaque d'argent avec le chiffre du Maître gravé dessus... L'on ne fait de visites aux femmes qu'en sortant de Dîner à 7 ou 8 heures du soir, car il y en a à une lieue et demi de la Ville qui se ferme à minuit. On ne peut que faire 3 ou 4 visites dans la soirée. C'est un charmant spectacle que ces maisons de campagne par leur architecture et leur illumination; ce sont des palais variés dans le goût italien... Si j'étois plus jeune, je sacrifierois trois ans dans ce païs, car je serois assuré d'y faire une fortune immense presque en dormant, mais il faut savoir se contenter. Mon objet est mon retour & de vivre tranquillement en m'occupant du sort de tous les miens..." (Madras, 7 et 22 octobre 1795)

Dans le courant de novembre, Charles-Daniel de Meuron expose à Lord Hobart les avantages qui résulteraient d'une reprise des tractations avec le gouvernement de Colombo, et suggère de prendre comme prétexte les hommes de son régiment enrôlés dans les troupes hollandaises à Point de Galle et à Colombo. Y trouvant également son profit pour la suite des opérations contre Ceylan, Hobart organise une rencontre entre Pierre-Frédéric de Meuron, le major Agnew et le capitaine Mac Kenzie, commandant des troupes anglaises du génie. Ces officiers se réunissent entre le 10 et le 25 décembre à Trichonopoly (sur la rivière Cauvery, à 65 milles à l'ouest de Negapatam) chez le colonel Floyd, commandant de la garnison, où loge Pierre-Frédéric. Ce dernier expose la situation générale et l'état des fortifications de la citadelle de Colombo: si la place est solidement fortifiée, ni sa garnison ni son gouvernement n'offrent de cohésion du point de vue politique de défense.

Le 30 décembre 1795, Charles-Daniel de Meuron reçoit son brevet de major-général et, le même jour, Pierre-Frédéric celui de brigadier-général; suivant l'article 11 de la capitulation de Neuchâtel, ces deux nominations ont effet rétroactif au 30 mars de la même année<sup>6</sup>.

De retour à Tuticorin, Pierre-Frédéric de Meuron prépare le départ du régiment qui, vu les inondations et le débordement des rivières, doit sans cesse être retardé. Ce n'est que le 25 janvier qu'il peut se mettre en route pour Madras "avec un train inexprimable..., une grande suite de femmes et d'enfants et presque autant de serviteurs dont la langue leur est inconnue...". En route se présentent de graves difficultés d'approvisionnement, ainsi que pour le passage

à gué d'une centaine de rivières. Près de Madure, le colonel-commandant quitte le régiment sur un palanquin, accompagné de vingt-quatre porteurs, un ordre l'ayant prié de se rendre seul à Madras. En passant à Crétichinapole, d'autres ordres concernant la dislocation du régiment lui enjoignent de laisser 250 hommes dans cette garnison: Meuron-Môtiers en prend le commandement, tandis que Meuron-Bulot conduit le reste du régiment à Pondamallée et à Vellore. A son neveu Du Pasquier, Charles-Daniel de Meuron écrira: "que ces officiers y vivront moitié meilleur marché qu'à Madras, où le Régiment étoit d'abord destiné... Ils y eussent été écrasés par le luxe et la cherté..."

Momentanément débarrassé de ses plus graves soucis et satisfait de la tournure générale des événements, Charles-Daniel en profite pour s'occuper de ses affaires personnelles. Il annonce à sa famille son prochain retour au pays "après règlement de tous les comptes, où il est possible que j'essuye quelque tracasserie; je m'y attends au moins, mais le texte (*de la capitulation*) est si formel & j'ai si bonne opinion de la loyauté angloise, que j'espère de pouvoir repartir pour arriver encore en Automne..., j'aurais mieux aimé que ce fut en Été... Je suppose que le cher Professeur <sup>7</sup> (*Henri de Meuron*) aura fait transporter par ordre de la Ville le cabinet (*d'histoire naturelle*) que je luy ai donné. Je m'occupe encore de l'enrichir; c'est une maladie dont je ne guérirai jamais..." (Madras, 10 février 1796)<sup>8</sup>

Le capitaine Bolle fait aussi part de ses impressions à J.-L. Du Pasquier: "En hyver, nous grillons déjà sous un soleil pas encore brûlant, mais déjà fort chaud, sur notre horizon depuis environ 7 heures du matin jusqu'à 6 h. du soir. intervalle pendant lequel il est presque impossible de sortir, vu la Chaleur & la poussière, dont nous avons un peu plus qu'il n'y en a entre Serrières & Auvernier en été... Mais nous sortons, au moins moi, avant le soleil levé & tous les soirs avec le général, lorsqu'il est couché; le serin qui tombe alors, abattant cette poussière, fait que nos porteurs & (*notre*) suite consistant en 24 hommes, nous incommodent beaucoup moins qu'ils ne le feraient dans la journée... Ce cortège est indispensable au grade de Colonel & Général; étant pratiqué ainsi par tout le monde, (*ils*) ajoutent à cette dépense celle de l'entretien de plusieurs chevaux & d'un Carosse..."

Ouvrons ici une parenthèse: bien que le régiment Meuron n'ait pas été directement mêlé à la suite des événements, narrons brièvement ceux qui aboutirent à la chute de Colombo, point final de cette campagne.

Il est de fait que le départ du régiment avait exercé une grande influence sur le moral de la population et de l'armée: mutineries et désertions avaient encore affaibli la valeur combattive des troupes qui restaient (2700 hommes, dont environ 830 de troupes européennes). Van Angelbeek ne put, ou ne voulut pas, lutter contre cet état d'esprit qui prenait de plus en plus d'ampleur; sentant

bien que toute résistance devenait illusoire, il préparait en sous-main ce qu'il pourrait sauver, lorsque les Anglais reviendraient en force.

A Madras, Cleghorn, qui ambitionnait toujours d'être envoyé en mission à Colombo, renouvelait ses efforts auprès de Hobart. N'y trouvant pas d'écho, il se tourne vers Pierre-Frédéric de Meuron qu'il décrit comme un homme ouvert et agréable dans ses manières et plein de bon sens, pour lui demander une lettre de recommandation destinée à l'introduire auprès de Van Angelbeek. "Je préférerais vous envoyer une pinte de mon sang, et même deux ou trois, si cela peut vous rendre service", lui répond par écrit le colonel-commandant qui ne tient pas à compromettre sa situation.

La mousson passée, les préparatifs anglais sont terminés. Sous le commandement du colonel Stuart et sous la protection de la flotte, ils débarquent, entre le 3 et le 6 février 1796, une partie de leurs troupes à Negombo, sur la côte ouest de Ceylan, à quelques milles au nord de Colombo. Le major Agnew et Cleghorn prennent également part à l'expédition. Charles-Daniel de Meuron, qui compte compléter les effectifs du régiment après la prise de la place forte "où est la meilleure et la plus belle espèce d'hommes", avait dépêché le capitaine-lieutenant R.-L. Desbordes et H.-F. Montandon, promu sous-lieutenant depuis Trinquemalé, ainsi que trois sergents et treize soldats pour servir de guides.

Les troupes anglaises s'avancent le long de la rive sans rencontrer de résistance, pendant que l'artillerie, le ravitaillement et les bagages suivent par mer. Les Anglais parviennent ainsi sans coup férir aux abords de la citadelle: ni les passages obligés, ni les bois avoisinants, ni les redoutes ne sont occupés par les Hollandais. Seules, quelques troupes légères sont envoyées en avant avec le colonel Raymond, de nationalité française, venant du régiment de Luxembourg, qui est mortellement blessé, ainsi que la compagnie de ceux qu'on nommait "les déserteurs du régiment Meuron", sous les ordres du capitaine Légrevisse. Les Anglais les culbutent aisément le 12 février, en leur infligeant de sévères pertes. Le 13, Van Angelbeek ouvre les négociations secrètes. Le lendemain, Agnew demande la reddition de Colombo et la remise en liberté sans condition des prétendus déserteurs du régiment Meuron. La capitulation est signée le 15, et le 16 février les couleurs anglaises flottent sur la forteresse<sup>9</sup>.

Les conditions des Anglais furent assez avantageuses pour les troupes européennes, envoyées à Madras comme prisonnières de guerre. Les officiers du régiment de Wurtemberg qui en manifestèrent le désir, purent retourner à Ceylan, après avoir donné leur parole de ne pas servir contre les Anglais; ceux qui voulurent rentrer en Europe purent le faire dans les mêmes conditions, mais sans la possibilité d'émettre une réclamation quelconque au sujet de la solde ou d'un dédommagement éventuel<sup>10</sup>.

Tel eût été le sort du régiment Meuron s'il était resté au service de la Compagnie hollandaise des Indes orientales. Et son histoire se terminerait ici,

ce jour-là même, si, du Cap de Bonne-Espérance, Charles-Daniel de Meuron n'était pas rentré suffisamment tôt en Europe et n'avait pas entrepris son voyage mystérieux à Londres en automne 1791.

La nouvelle situation de la reddition de Colombo parvient à Madras le 22 février; lors des festivités organisées à cette occasion, les deux frères, Charles-Daniel et Pierre-Frédéric, se retrouvent après de longues années d'absence et s'embrassent avec émotion. Quant au colonel Stuart, il n'oublie pas de manifester sa reconnaissance au colonel-proprétaire, lui écrivant: "C'est à vous, mon Général, que nous sommes redevables pour le peu de résistance que nous avons à combattre ici; sans la perte de votre régiment, la garnison de Colombo aurait été en état de se défendre. Agréez-en mes remerciements..." (29 février 1796)

Si le départ du régiment Meuron a grandement facilité la chute de Ceylan, il est loin d'en avoir été la cause principale, comme l'écrivit Dundas. La fin rapide de la puissance hollandaise s'explique autant par une perte de vitalité-et de supériorité navale, que par une situation économique voisine de la catastrophe. Le crédit de la Compagnie hollandaise tombé au plus bas, d'immenses stocks de marchandises ne pouvant être exportés, les coffres du gouvernement vides et la monnaie dépréciée annonçaient clairement la banqueroute à brève échéance.

Et ce fut l'Angleterre qui profita de ces circonstances. L'occupation des établissements hollandais fut l'œuvre du Cabinet de Londres et des forces britanniques, réalisée aux frais, mais aussi à l'avantage (ne l'oublions pas) de la *East India Company*. Laissons le mot de la fin à Lord Malmesbury qui reconnaîtra plus tard avec clairvoyance que "ces possessions du Cap et de Ceylan n'avaient pas été prises de trop bon jeu, qu'elles se trouvaient à nous par un peu de trahison, puisqu'elles l'étaient par la connivence d'une autorité qui n'existait déjà plus en Hollande." 11

Fin janvier 1796, le régiment Meuron se trouve disloqué dans différentes garnisons du Carnatic. Quatre compagnies sont à Vellore avec le lieutenant-colonel J.-P. de Meuron-Bullot, trois sont à Tripassor avec le major H.-D. de Meuron-Môtiers et trois à Pondamallée sous les ordres du capitaine P. Lardy.

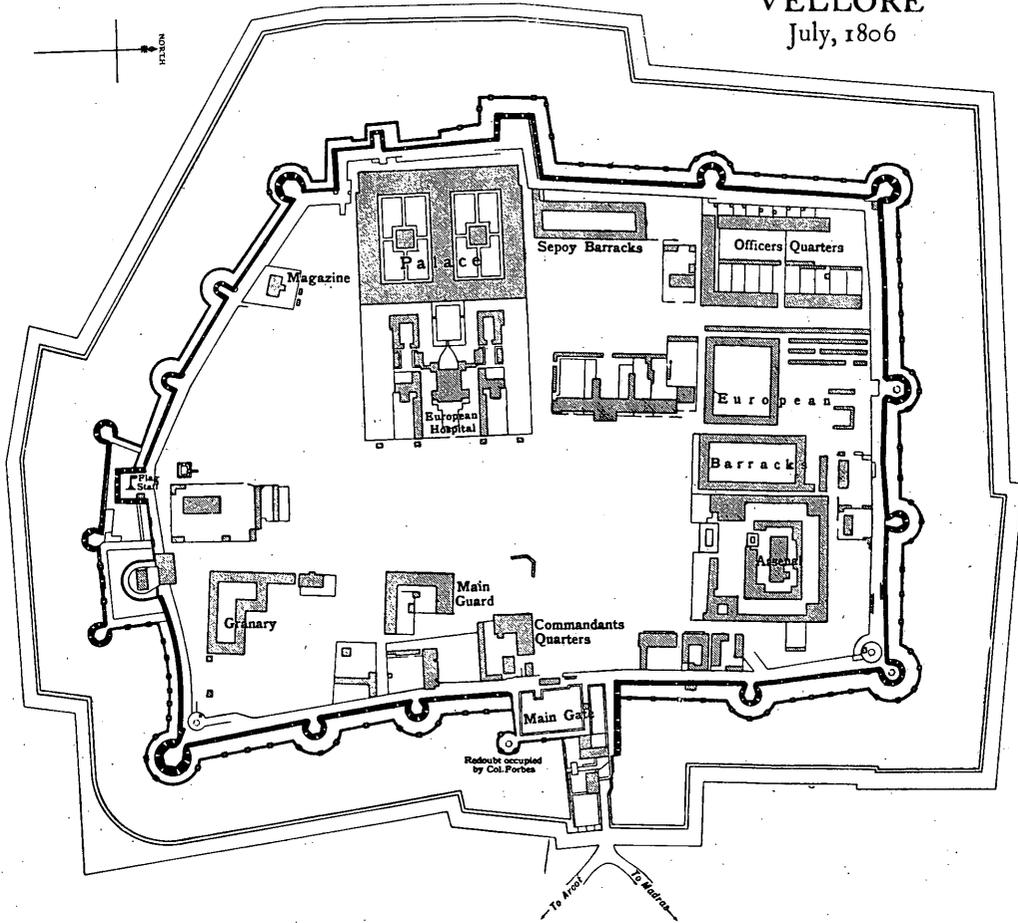
Pierre-Frédéric de Meuron reçoit tout d'abord le commandement de Vellore, la plus forte citadelle des Indes, avec ses bastions flanqués de nombreuses tours rondes et ses redoutables fossés creusés dans le roc et remplis d'alligators pour en défendre l'accès.

Dans ses débuts aux Indes, il semble que le régiment Meuron fut principalement employé comme troupe auxiliaire au service de la Compagnie anglaise des Indes; il ne sera définitivement incorporé dans l'armée britannique que quelques années plus tard, lors de la campagne du Mysore 12.

Ayant appris aux Indes que la nouvelle du passage du régiment au service britannique avait soulevé de nombreuses critiques à Neuchâtel, trente-trois offi-

# VELLORE

July, 1806



42. Citadelle de Vellore. Pierre-Frédéric de Meuron en fut le gouverneur durant quelques mois et Jean-Pierre de Meuron-Bullot y séjourna durant la campagne du Mysore.

ciers du régiment adressent, fin juillet, une lettre aux magistrats de cette ville. Dans le style quelque peu ampoulé de l'époque, ils écrivent que "le Corps des Officiers est pénétré de reconnaissance pour ce vénérable Père (*qu'est pour eux le colonel-propriétaire*) et qu'il commence à jouir des fruits de l'activité étonnante de son chef, M. le Major-Général Comte de Meuron qui, par les ressources que lui fournit son Génie & par les ressources qui lui fait surmonter les obstacles & braver les périls, a fait passer son Régiment de la perspective la plus affligeante à la perspective la plus désirable pour tout bon Militaire..." (Pondamallée, 20 juillet 1796 et Vellore, 24 juillet 1796)<sup>13</sup>

Si la première partie du programme — le passage du régiment Meuron au service britannique — s'est déroulée sans trop d'accrocs, la seconde va se révéler beaucoup plus compliquée et ardue. Il va falloir faire confirmer la capitulation de Neuchâtel, restée provisoire jusqu'à l'entrée effective du régiment au service britannique; il faudra surtout en fixer les modalités financières.

Les Anglais de Madras ne veulent pas tout d'abord reconnaître la capitulation de Neuchâtel; Charles-Daniel de Meuron s'en plaint à Cleghorn: "A l'heure qu'il est, je n'ay encore rien de terminé: tantôt c'est une chose, tantôt c'est une autre. L'on me fait des difficultés sur presque tous les articles de la Capitulation de Neuchâtel, quoique ratifiée par le ministre & sanctionnée par le Roy. J'ignore quand cela finira." (Madras, 15 juillet 1796) Mais Cleghorn n'en a cure et se dérobe à chaque occasion.

A force de volonté et d'énergie, Meuron parvient à s'imposer sur presque tous les articles, en particulier sur ceux qui se rapportent aux arrérages de la Compagnie hollandaise, ainsi qu'au mode de paiement des divers titres de créance, dont le montant doit encore être fixé par des commissaires spéciaux.

La nouvelle capitulation, dénommée capitulation de Madras, rédigée en anglais et en français, est enfin ratifiée et signée le 2 août 1796 à fort Saint-George. Elle porte les signatures de Charles-Daniel de Meuron, de Lord Hobart et celles des membres de son Conseil<sup>14</sup>.

Dans ses grandes lignes, la nouvelle capitulation est assez semblable à celle de Neuchâtel. Le régiment reste la propriété de Charles-Daniel de Meuron. Il aura la même composition que précédemment (art. 1); il recevra sa solde de la même manière que les autres troupes britanniques (art. 2); il conservera sa propre justice (art. 7). Le régiment aura les drapeaux, l'habillement de la musique, des tambours et des fifres aux couleurs du colonel-propriétaire; les tambours battront les marches suisses (art. 8). Le colonel-propriétaire tiendra le régiment au complet, moyennant la somme de 6000 L. par an (art. 10).

D'autre part, au sujet des dettes de la Compagnie hollandaise, l'article 12 stipule: "Le régiment, étant entré au service britannique, S. M. paiera comptant au colonel-propriétaire tout ce qu'en vertu de l'ancienne capitulation, la Compagnie hollandaise reste légitimement devoir. Les titres et les créances qui fondent les réclamations du colonel-propriétaire seront examinées par des Commissaires respectifs, nommés par le Gouvernement de Madras, au nom de S. M., et par le Comte de Meuron, pour sa part. Sur leur décision, le solde de ces créances lui sera remis en lettres de change sur Londres à 6 mois de date ou en espèces sonnantes à Madras, à son choix." (Texte complet, voir: *Annexe II*)

Le régiment Meuron, qui comporte toujours dix compagnies, reste formé en deux bataillons: le premier avec les compagnies impaires et le second avec les paires<sup>15</sup>. Quarante-huit officiers sont incorporés dans les compagnies et neuf dans l'état-major. Un tambour-major dirige les musiciens (dix fifres et vingt tambours)

qui sont incorporés dans les compagnies. Le régiment fournit à chaque soldat son habillement et son équipement, ou "monture" que son capitaine doit lui faire entretenir en bon état <sup>16</sup>.

Le colonel-propriétaire n'est pas entièrement satisfait de toutes les dispositions prises, mais son frère, Pierre-Frédéric, lui écrit: "Vos arrangements sont bons & solides. Je veux chercher tous les moyens possibles pour nous mettre sur cette parfaite Egalité qui détruit à tout jamais tout Esprit de Jalousie & de Mécontentement; au moyen de quoi, nous serons chez les Anglois, comme nous l'étions chez les Hollandois, une force réelle & principale..."

La nouvelle capitulation à peine signée, Pierre-Frédéric de Meuron commande à Londres du matériel pour habiller à neuf le régiment suivant l'ordonnance anglaise: pour les officiers, deux cents verges de Cachemire écarlate, cent de bleu de roi, seize de bleu céleste et cinq de blanc, des écharpes en soie cramoisie, du fil d'or et d'argent à broder, de la canetille d'or et d'argent, quatre-vingts chapeaux cylindriques (dessus plat, à poil ras, bordés d'un petit ruban de soie noire), des plumets larges et bien fournis en plumes de coq, des bas de soie, etc.

Pour les sous-officiers et soldats: mille cinquante verges de drap rouge, cent soixante-dix de bleu céleste et vingt-six de blanc, huit cent cinquante chapeaux avec cocardes, des plumets en plumes de canard (la moitié blancs en bas, rouges en haut, l'autre moitié noirs en bas et rouges en haut), des souliers, des boutons, des brosses, des peignes, etc. Pour les tambours, fifres et musiciens, du drap vert et du drap noir, pour le tambour-major, deux plumets rouges très gros, ainsi qu'un assortiment de musique militaire pour 20 L.

Pour son usage personnel, Pierre-Frédéric de Meuron commande à Londres "ce qui a été écrit de meilleur sur la Guerre de l'Inde, les Règlements d'exercice et manoeuvres actuellement en pratique, ce qui peut donner les meilleures connaissances sur l'armée anglaise, ordres de service, discipline, tenue, administration et comptabilité, un Almanach de la Cour et le Cours de physique expérimentale, de Désaguiller", ajoutant au bas de sa commande officielle: "Si on peut avoir cet ouvrage en français, il me ferait plus de plaisir, étant destiné à ma récréation et à mon amusement."

En attendant l'arrivée des nouvelles étoffes, la troupe porta à Madras, d'après Cotton, un uniforme taillé dans un drap de couleur terne, préfigurant le kaki moderne, à parements bleu saxon et ornements d'argent.

Si les tractations avaient enfin abouti, si les arrangements financiers paraissaient conclus par la signature de la nouvelle capitulation, rien en réalité n'était terminé: les négociations allaient recommencer. Divers codicilles modifièrent bientôt le sens de certains articles, rendant d'autres inopérants. L'article 7 ne tardera pas à donner bien des tracas aux officiers. Mais c'est surtout l'article 12, concernant la dette hollandaise, qui va prendre le plus d'importance, et Meuron devra consacrer tous ses efforts pour le faire appliquer.

Bien que le gouverneur-général des Indes ait donné l'assurance que le régiment toucherait la solde anglaise dès le 20 mars 1795, rien n'a encore été payé au colonel-proprétaire, si ce n'est l'acompte de 4000 L. reçu à Venise, somme qu'il avait versée à Pierre-Frédéric, en traites sur Londres. C'est uniquement en mettant son crédit et sa fortune personnelle à contribution qu'il avait pu jusqu'à ce moment-là engager de nouvelles recrues et régler le 20 % des soldes arriérées.

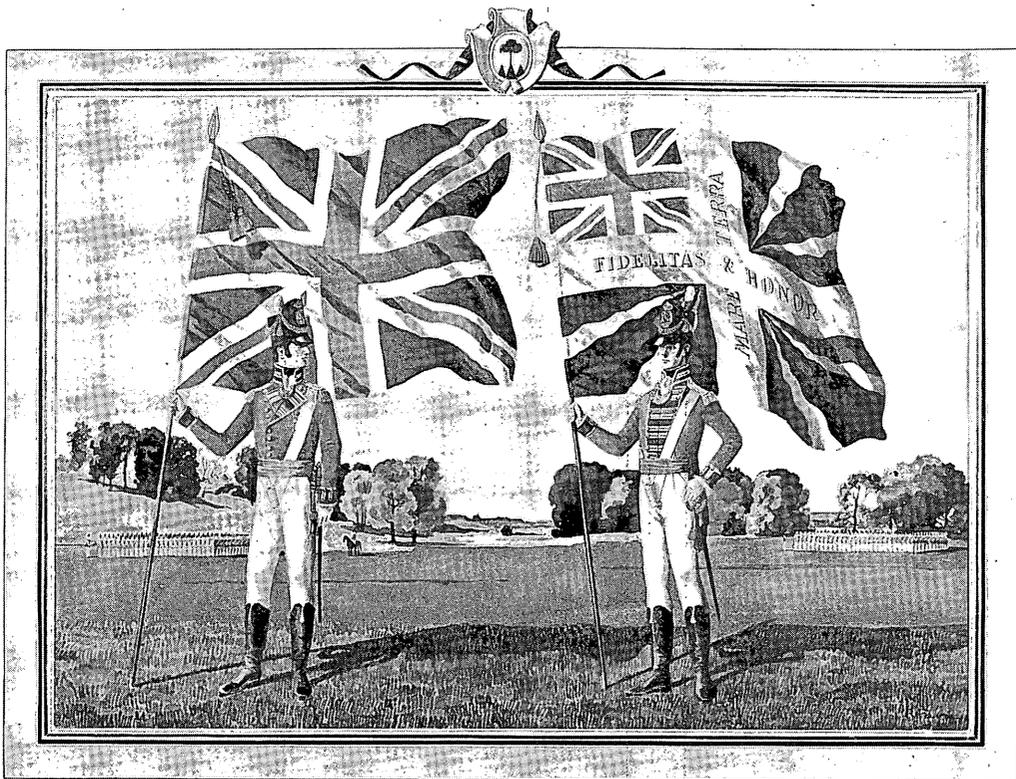
“Comme l'article de mes comptes ne pourra être réglé de sitôt, écrit Charles-Daniel de Meuron le 5 août à Cleghorn, il m'est impossible de profiter pour mon retour des vaisseaux de cette saison, me voilà forcé d'attendre le mois de janvier.”

Six semaines plus tard, Meuron relance à nouveau Cleghorn, qu'il n'appelle plus “Monsieur bien cher & féal ami”, pour lui écrire: “Ce que j'avois prévu se vérifie bien singulièrement à mes dépens, car selon toute apparence et pour prix de mon Dévouement au Gouvernement anglais & à l'amitié que je vous ay vouée, je n'emporterai de ce Pays que le regret de m'être livré sans réserve & avec trop peu de précautions à ces sentimens nobles qui peuvent & qui doivent constituer la sécurité et par conséquent le bonheur de la société. Je n'emporterai que des regrets d'avoir sacrifié la paisible tranquillité où je vivois en Suisse & d'avoir altéré ma santé par le pénible & dangereux voyage que nous avons fait ensemble. L'ennuy, les contrariétés, les humiliations continuelles de 18 mois de séjour dans ce climat dévorant, sans l'ombre d'un instant d'agrément, tel est le sort où je suis réduit... N'ayant point vendu mon Régiment, m'étant contenté de la promesse solennelle d'être payé de ce que la Compagnie Hollandoise me redevoit, ainsy qu'au Régiment, j'avois lieu d'espérer que mes titres fondés sur l'inexécution de cette Capitulation, seroient examinés militairement & loyalement. Après six semaines de démarches, les pièces les plus claires sont envisagées insuffisantes.” (Madras, 18 septembre 1796)<sup>17</sup>

Cleghorn, se défilant une fois de plus, va visiter Ceylan avec une certaine idée de derrière la tête. Puis, abandonnant froidement Charles-Daniel de Meuron à son sort, il s'embarque pour Londres, afin de rendre compte à Dundas de la réussite de sa mission. Pierre-Frédéric écrira plus tard à son frère: “Vous avez été victime du langage mielleux de l'adroit Cleghorn.”<sup>18</sup>

Malgré ces soucis, Charles-Daniel ne néglige nullement ses affaires personnelles. Ecrivain à son frère, Théodore-Abram, il espère qu'à Saint-Sulpice le Pont des Isles est terminé, qu'on a planté des peupliers aux alentours du Closelet, près de ses moulins, et qu'on lui a acheté diverses parcelles de terrain dans son village natal.

A Neuchâtel, il envoie “plusieurs caisses de curiosités naturelles, contenant entre autres une tête d'éléphant complète avec sa trompe, un fourmilier, un paresseux, un canard à deux têtes, une scie d'espadon, une araignée de velours, des



43. Enseignes avec les drapeaux Colonel et d'Ordonnance du régiment Meuron au service de Sa Majesté Britannique — Musée des Armes et d'Histoire, Colombier — Gouache de P.M. Favre — (Photo: P.A. Duvoisin).

salamandres, des serpents, 18 échantillons de bois de Ceylan, 10 bâtons de cannelle, des cristaux, une cassette de minéraux...”<sup>19</sup>

De son côté, Pierre-Frédéric se plaint à son frère Théodore-Abram, qui s'occupe des questions relatives au recrutement du régiment, de n'avoir pas reçu de nouvelles de Suisse depuis plus d'une année; il l'autorise à vendre la demeure (avec jardins, prés et champs) qu'il possède à Saint-Sulpice et lui demande de s'informer “combien coûte la prise de Milord Wemys et en quoi elle consiste”, ajoutant, “là je serois près du monde & retiré, ce qui convient à mon humeur...”. Il s'agit de la propriété de Cottendart, au-dessus de Colombier, ayant appartenu à Lord Wemys et dans laquelle Pierre-Frédéric s'installera en juin 1802.

Quant aux difficultés financières avec les Anglais, elles reprennent peu après de plus belle. La commission nommée pour établir les comptes des arrérages dus par la Compagnie hollandaise ne put ou ne voulut terminer son rapport, donnant comme prétexte le manque de documents aux Indes, les principaux devant se



44. Charles-Daniel de Meuron en uniforme de major-général au service de Sa Majesté Britannique, avec son adjudant et aide de camp, le lieutenant Charles Moreau — Tableau de Th. Hickey — Propriété particulière.

trouver en Europe ! Personne ne veut payer le colonel-proprétaire : ni les directeurs de la Compagnie anglaise des Indes, ni le gouvernement de Madras qui lui conseille "d'en appeler au Ministre de Sa Majesté à Londres..."

Tous les efforts de Charles-Daniel de Meuron restent vains. En face de cette situation inextricable, sans avoir été remboursé de ses frais de voyage, ni même avoir reçu ses appointements de brigadier-général, il se décide finalement à partir pour Londres. Il demande une somme de 26 000 L. "pour lui permettre de quitter les Indes avec honneur, c'est-à-dire se libérer de ses engagements & de ses dettes, et partir sans appréhension". On lui octroie une avance de 12 000 L., ajoutant à cette occasion qu'il ne recevrait rien de plus *in this country*.

Pierre-Frédéric de Meuron obtient de son côté 22 000 L. pour subvenir aux frais immédiats du régiment, mais on était loin du compte. En se basant sur les centaines de pièces comptables, rapports et réclamations diverses des deux frères Meuron, contenus dans les archives, on pourrait écrire un livre entier rien que sur le sujet de ces comptes, encore compliqués par l'emploi de plusieurs monnaies et leur constante dévaluation<sup>20</sup>.

D'après une récapitulation établie par Pierre-Frédéric de Meuron, le gouvernement anglais devait une somme de 1 099 240 L., dont 866 948 L. pour les arriérés hollandais.

Le 27 mars 1797, Charles-Daniel de Meuron obtient un congé d'un an pour retourner à ses affaires en Europe<sup>21</sup>. Avant son départ, les principaux officiers du régiment lui avaient adressé la lettre suivante: "Quelque peine que nous éprouvions en vous voyant repartir sans avoir eu la satisfaction de terminer l'objet qui vous avait fait entreprendre un voyage que votre situation physique rendoit aussi périlleux que pénible, nous sommes trop pénétrés de la grandeur de S. M. Britannique et trop persuadés de la droiture de son Ministre pour craindre qu'un long séjour à Londres vous soit nécessaire pour obtenir tout ce que la Capitulation vous attribue..." (Pondamallée, 9 février 1797) Eux aussi se faisaient de cruelles illusions quant à la suite des événements !

Après avoir déjeuné le 28 mars chez le général Tijenham avec Pierre-Frédéric, le capitaine Lardy et six autres officiers du régiment, Charles-Daniel de Meuron s'embarque sur le *Burrington* qui lève l'ancre le lendemain. Voyagent à bord, Sir Robert Abercromby, commandant en chef des troupes de l'Inde, le capitaine J.-J. Bolle, le lieutenant C. de Meuron-d'Ivernois, Choppin et le jeune enseigne Samuel de Meuron<sup>22</sup>, fils du lieutenant-colonel J.-P. de Meuron-Bulot. Sur un autre navire se trouve Jacques (de) Meuron-du Parc, fils de Jean-Henri, cadet-sergent qui retourne en Europe, "vu qu'il n'est pas propre à devenir officier".

Escortés par cinq vaisseaux de guerre, les vingt bateaux de la flotte transportent un chargement considérable de marchandises estimées à six à sept millions de Livres, dont 14 000 balles de cannelle; deux navires entiers sont chargés de poivre venant de Sumatra.



45. Plaque de baudrier exécutée d'après les données particulières de Charles-Daniel de Meuron. Au centre, la couronne britannique, avec les initiales G.R. (George Rex) et, au-dessous, l'inscription : DE MEURON'S SWISS REGIMENT — Musée des Armes et d'Histoire, Colombier — (Photo: P.A. Duvoisin).

Jusqu'au Cap, traversée fort mouvementée et qui commence mal<sup>23</sup>:

Début avril. Choppin meurt cinq jours après le départ, suite de dysenterie; on le bascule en mer devant Negapatam. Puis, mouillage avec escale d'une douzaine de jours à Trinquemalé.

1<sup>er</sup> mai. On passe la ligne par une mer épouvantable.

Juin. Ouragan et mauvais grains; vent soufflant en rafales, éclairs et tonnerre... pluie mêlée de giboulées de neige et de grêle...

5 juillet. La mer est de plus en plus démontée; les vagues surmontant le gaillard, enfoncent le chapeau du couvercle de l'escalier, noyant dix-sept moutons. La chambre du général est pleine d'eau...

15 juillet. Mouillage au Cap, à False Bay. Charles-Daniel de Meuron va coucher à terre, sa suite également; il dîne chez M. Zorn, ancien capitaine du régiment Meuron qui avait commandé le dépôt du régiment au Cap; le général profite de ce séjour pour se reposer longuement et agréablement. Chacun en avait grand besoin.

26 août. Changement de vaisseau, à la demande du général, puis départ du Cap à bord du *Fort William*.

11-20 septembre. Escale à Sainte-Hélène. Rocher volcanisé au milieu d'une mer immense, qui a des sites épouvantables, note Bolle, mais d'autres charmants...

Octobre et novembre. Les alizés de l'est poussent la flotte jusqu'au 46<sup>e</sup> degré de longitude ouest, méridien de Londres, alors qu'ordinairement les vaisseaux des Indes ne vont que jusqu'au 34<sup>e</sup>, au plus au 36<sup>e</sup>. La flotte reste ainsi plusieurs semaines sur les bancs de Terre-Neuve; il fut même question de faire escale dans un port d'Amérique lorsque des vents favorables lui permirent enfin de faire route vers l'Angleterre, recouverte d'épais brouillards.

12 décembre. Le *Fort William* jette l'ancre aux Dunes, neuf mois après avoir quitté Madras... !

Le lendemain, on débarque en rade de Deal, où l'escadre anglaise venait d'amener la flotte hollandaise, vaincue à Camperdown en octobre précédent.



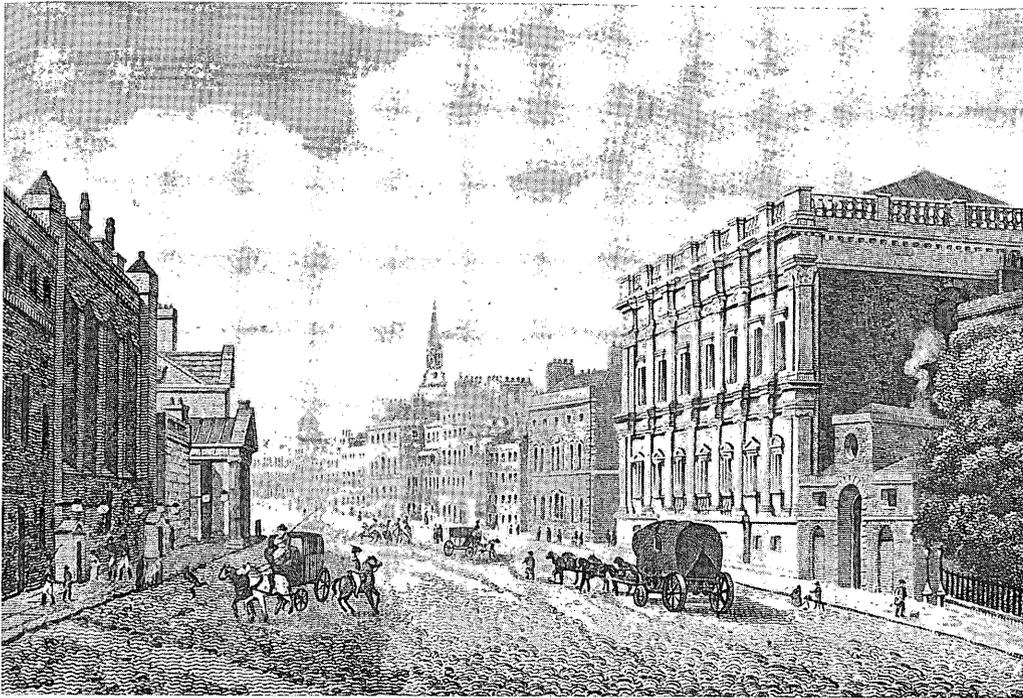
## Pourparlers avec le gouvernement de Londres (1797-1798)

Charles-Daniel de Meuron et sa suite descendent à Londres au *Grenier's Hôtel*, Jermyn Street, l'actuelle rue de la Paix des Londoniens, mais n'y restent pas "étant trop cher, 19 shillings par jour...". Fréquenté par de nombreux étrangers et réfugiés français, cet hôtel se trouvait au numéro 81, dans la partie sud de la rue; dénommé plus tard *Miller and Reddish Hotel*, il fut démoli par la suite; à son emplacement se trouve aujourd'hui l'Hôtel Cavendish<sup>1</sup>. Le major-général loue peu après "une petite maison, toute meublée, dans Portman Square, rue des Boulangers (*11, Baker Street*), quartier neuf, bien aéré, un peu loin de la Cité et même de St- James...". Meuron habitera plus tard Clay Hall, près de Windsor, puis Saint-James Street, ainsi qu'au numéro 11, Park Place, près de Saint-James<sup>2</sup>.

D'innombrables difficultés de tout genre vont, dès maintenant, s'abattre sur la tête du major-général qui, en annonçant son arrivée au Ministre Dundas, lui demande à qui il doit s'adresser pour toucher ce qui est dû au régiment depuis qu'il a l'honneur d'être au service de S. M. Britannique.

Ne recevant aucune réponse, le colonel-propriétaire s'en plaint à Meuron-Môtiers. "Les ministres anglais sont tellement occupés, lui écrit-il, que c'est une mer à boire pour les voir & obtenir des décisions." Puis, il renouvelle sa demande à William Huskisson, secrétaire de Dundas. "Etranger dans ce País & ignorant la langue, les usages, les formes & les ordonnances, cette situation est d'autant plus pénible que j'eus l'honneur d'écrire à M. Dundas... je ne suis pas encore favorisé d'une réponse que j'attends avec autant d'impatience que les Juifs le Messie... En outre; dix-huit Invalides de mon Régiment manquent de tout, ayant inutilement frappé à la porte de tous les bureaux de la Guerre pour obtenir logement & subsistance pour retourner dans leur patrie; ils ont été repoussés de partout, en leur disant que le nom de mon Régiment ne leur était pas connu..." (Londres, 10 janvier 1798)

Huskisson, qui se trouve statufié dans un parc de Londres pour avoir eu l'honneur d'être la victime du premier accident de chemin de fer, reçoit tout d'abord Charles-Daniel de Meuron assez cordialement; il lui promet que, dans un délai de quinze jours, toutes les affaires du régiment seront terminées. Le général Nesbitt, présent durant l'entretien et à qui Meuron avait écrit le 18 janvier<sup>3</sup>, assure le major-général que nulle difficulté ne lui sera faite. Mais, lors de la



46. Vue de Parliament Street à Londres — British Museum, Londres / Paints & Drawings.

deuxième entrevue, cinq jours plus tard, Meuron trouve Huskisson “hérissé sur tous les points...”

Nouvelles complications et déceptions, lorsque le major-général se présente chez MM. Meyricks, agents des troupes du roi, qu’il avait chargés depuis Madras de représenter son régiment à Londres: rien n’a été expédié, ni les étoffes pour les uniformes, ni les équipements commandés par Pierre-Frédéric. L’agent londonien ne peut s’occuper du régiment, n’y ayant pas été autorisé par le gouvernement... !

On lui imposera plus tard, comme représentant, Lukin, beau-frère du ministre Dundas, qui ne pourra d’ailleurs que traiter des questions financières. Un second représentant, Wilson, sera nécessaire pour l’exécution des commandes militaires.

Lorsque Meuron cherche à négocier ses traites sur la Compagnie des Indes, il n’y parvient qu’avec peine et encore avec une perte de change d’environ 30 %. Il voudrait se dépêcher de finir ses affaires dans cette ville “où les Guinées ne valent pas un petit Ecu dans notre bon & cher País... Dieu sait ce que vont me coûter 4 uniformes différents, deux de Général en or & deux du Régiment en argent...” (Londres, 22/27 décembre 1797)



47. William Huskisson, secrétaire de Henry Dundas — British Museum, Londres / Paints & Drawings.

Au début 1798, le major-général avait créé un bureau dirigé par le capitaine Bolle et installé Hay Market 33, en vue de traiter toutes les affaires concernant le régiment. En janvier, Meuron lance encore un ultime appel à Cleghorn qui, sans même donner signe de vie ou faire connaître son nouveau domicile, part quelques jours plus tard pour Ceylan; il venait d'y être nommé secrétaire de Frédéric North, le nouveau gouverneur de l'île.

Profitant de la situation en Europe, le gouvernement de Londres cherche à tirer parti des événements et refuse d'agréer la Capitulation de Madras, principalement les articles relatifs aux arrérages hollandais, auxquels le colonel-proprétaire tenait tout particulièrement. Alors que rien n'avait été prévu, on signifie à Charles-Daniel de Meuron que son régiment allait être mis sur le même pied que ceux des émigrés. Fin janvier, il reçoit un projet pour une nouvelle capitulation, élaboré par le général Nesbitt, et accompagné d'un billet priant "Monsieur le Major-Général de Meuron de bien vouloir peser attentivement ce Projet qui terminerait à l'amiable une affaire dont la discussion serait nécessairement bien coûteuse pour le Général..." (23 janvier 1798)

D'après ce nouveau projet qui n'a plus aucun rapport avec les capitulations de Neuchâtel et de Madras, le régiment Meuron deviendrait purement et simplement un régiment anglais. Le montant des dettes hollandaises y est réduit à

30 000 L. à prendre sur la somme de 36 000 L., déjà reçue par le major-général et considérée comme solde total de toutes ses réclamations. A lui-même, on n'alloue qu'un subside annuel de 3500 L. pour entretenir le régiment au complet, au lieu des 6000 prévues à Madras. On lui laisse toutefois généreusement "la faculté de se faire payer après la paix par le Gouvernement hollandais, s'il est en son pouvoir..."

Outré et indigné, le colonel-proprétaire proteste contre l'esprit de ce projet contraire aux conventions précédentes et refuse de le ratifier. De sa main, il écrit au bas de ce texte: "La réponse de M. le Général Comte de Meuron (*verbale*) a été qu'il avoit trop de respect pour le Roy & ses Ministres pour rien répondre à une proposition pareille & aussi diamétralement opposée à sa première capitulation."

En Suisse, la famille du major-général prend des mesures pour mettre à couvert les biens-fonds qu'il possède, "lesquels très vraisemblablement seraient confisqués si les Français persistaient à vouloir établir leur régime parmi nous, écrit J.-L. Du Pasquier à son oncle. Vous avez trop marqué, trop été en vue dès le commencement de la Révolution pour vous flatter d'échapper à la prescription dont partout ils ont frappé ceux qui ne pensaient pas comme eux..., car on ne se fait pas une idée de leur fureur, de leur rage contre tout ce qui tient au nom anglais, qu'ils voudraient, dans leur accès de frénésie, faire disparaître de dessus la face de la terre & effacer du souvenir des hommes..." (Neuchâtel, 16 février 1798)<sup>4</sup>

A cela s'ajoutent encore les difficultés du courrier qui, étant donné la situation politique, devait passer par Hambourg ou par Francfort. Les correspondances du major-général, surveillées comme toutes celles de l'époque, continuent à être parsemées de nombreux termes, d'initiales et d'abréviations énigmatiques qui rendent certains passages parfois incompréhensibles.

Les affaires traînent à Londres, et les tribulations de Meuron continuent de plus belle. Celui-ci multiplie démarches et lettres à Dundas et au duc d'York, général en chef des armées britanniques. Au Cabinet de Sa Majesté, il rappelle qu'il a exécuté tous ses engagements, aussi bien ceux de la capitulation de Neuchâtel que de celle de Madras. "Reste la partie de vos engagements: où en êtes-vous de leur exécution?", écrit-il. Inlassable et obstiné, il continue à frapper de porte en porte: partout on le renvoie avec de bonnes paroles...

Puis, violente crise de découragement, encore aggravée par les mauvaises nouvelles qui lui parviennent de Suisse: l'Evêché de Bâle, Bienne, la Neuveville, le Pays de Vaud, les Petits Cantons sont envahis..., la marche sur Berne a commencé..., Bonvillars, sa propriété vaudoise a été pillée, imposée, puis séquestrée.

Entêté et persuadé de son bon droit, le major-général maintient ses réclamations et "persévère dans les plus instantes suppliques jusqu'à ce qu'il voye arriver l'instant où les Ministres du Roy daigneront le recevoir d'un œil plus attentif..."

Il y est encouragé par ses amis et connaissances qui lui recommandent de résister sans faiblir; s'il se laisse entamer, lui disent-ils, il est un homme perdu.

Il s'agit surtout de sa cousine Julie de Montmollin<sup>5</sup>, déjà rencontrée sept ans plus tôt "qui a réussi au-delà de toutes Espérances à la Cour de Londres"; elle s'efforcera de faciliter un arrangement avec des personnages influents en haut lieu, en particulier le général Charles Stuart. D'après le livre d'adresses de Charles-Daniel, Julie de Montmollin habite "Queen's Lower Lodge, Windsor". Dans son testament, Meuron saura se souvenir de celle qui sera connue plus tard à Neuchâtel sous le nom de Miss Montmollin. A Londres, elle avait été précédée par sa cousine, Charlotte de Montmollin<sup>6</sup>, également institutrice et gouvernante des princesses royales, filles de George III.

En septembre, les dispositions du Ministère changent subitement. Tout doit être réglé en quelques jours. Lettres et réponses se suivent à un rythme accéléré. On exerce des pressions sur le major-général en le menaçant de le déposséder de son régiment. On lui offre toutefois la possibilité de "s'adresser aux Tribunaux; ici ou aux Indes, ils vous sont ouverts. Vous pourrez y réclamer vos droits; il (*le gouvernement anglais*) saura défendre les siens..." (Wimbledon, 18 septembre 1798)

Le lendemain, réponse indignée du colonel-proprétaire. "Il m'a fallu relire pour m'en convaincre, l'article de votre lettre par laquelle vous m'informez que vous êtes autorisé à me faire part du Plan qui doit fixer le sort de mon Régiment, indépendant de moi. Comment, Monsieur, c'est une propriété sacrée, reconnue solennellement au nom du Roy, sanctionnée par son Ministre, propriété que la Justice & la Loyauté de la Nation Anglaise doivent rendre inviolable, c'est elle, qu'après les services que j'ay rendus, on veut m'arracher?" (Clay Hall, 19 septembre)

On fait ensuite du chantage au temps-délai qui presse: les navires vont partir pour les Indes et doivent emporter les nouvelles dispositions concernant le régiment. On menace Meuron de le faire démissionner. Résigné, vaincu et profondément atteint dans sa santé, le major-général se voit obligé de céder à cet ultimatum, s'il ne veut pas qu'on le dépouille complètement de son régiment<sup>7</sup>. Meuron écrira plus tard: "Il (*Huskisson*) me dicta une Capitulation qu'il fallût signer en 24 heures, ou voir partir l'ordre d'anéantissement de mon Régiment. Je me dévouai & je signai... J'ai été forcé, le pistolet sur la gorge..."

Meuron avait cédé sur les questions financières (il ne recevra en définitive qu'une faible partie du montant total des arrérages hollandais et anglais), mais avait tenu ferme quant au maintien de l'intégrité du régiment. C'était la seconde fois qu'il le sauvait de l'anéantissement. Si la propriété du régiment n'avait pas été sauvegardée à ce moment crucial de son histoire, ce corps de troupe aurait disparu comme tel; il serait devenu un régiment anglais anonyme ou aurait été dispersé, comme ce fut le cas pour le régiment de Wurtemberg. Il ne s'agissait pas pour le

major-général d'une simple question de prestige, "une chose aussi importante qui fixe le sort de tant de braves gens mérite bien que l'on y apporte toute l'attention possible. Sitôt que ces observations seront en règle, je viendrai pour les signer mardi prochain à votre bureau."

Et le mardi, 25 septembre, dans le courant de l'après-midi, Meuron appose sa signature au bas du texte qui devint la capitulation de Londres, à côté de celle du lieutenant-colonel John Ramsay, inspecteur-général des troupes de Sa Majesté Britannique<sup>8</sup>.

D'après cette nouvelle capitulation, le régiment Meuron est engagé pour une période de dix ans, comptée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1799. Considéré jusqu'alors comme corps auxiliaire indépendant, et ne servant qu'en cas de nécessité, le régiment Meuron fait, dès maintenant, partie de l'armée anglaise: officiers et soldats auront droit à tous les avantages dont jouissent les troupes britanniques (art. 1). Cela signifie que le régiment, tout en restant propriété de Charles-Daniel de Meuron, perd sa qualité de "suisse-neuchâtelois", ainsi que les privilèges qui s'y rattachent, celui de la justice souveraine, en particulier. En revanche, il peut s'enorgueillir du titre de *His Majesty's Regiment de Meuron* qui figure dans les documents officiels ou de *De Meuron's Swiss Regiment* qui orne les plaques de baudrier et les boutons d'uniforme. Désormais, sous tous les rapports, il sera considéré comme un régiment anglais.

Le régiment doit être formé aussi rapidement que possible à l'effectif complet de dix compagnies (art. 2). Il comportera un colonel et commandant en chef (P.-F. de Meuron). Deux lieutenants-colonels (J.-P. de Meuron-Bulot et H.-D. de Meuron-Môtiers), un major (P. Lardy) commandant du premier bataillon, un major (F. Piachaud) commandant le second bataillon, sept capitaines avec compagnies, un capitaine-lieutenant, vingt et un lieutenants, huit enseignes, un paie-maître, un adjudant, un quartier-maître, un chapelain, un chirurgien, deux aides-chirurgiens, un clerc, un sergent-major, un quartier-maître sergent, cinquante sergents, cinquante caporaux, vingt tambours, deux fifres et neuf cent cinquante soldats. Total: onze cent vingt-cinq hommes.

Le régiment devra se conformer sous tous les rapports aux règlements des troupes britanniques (art. 4). En plus de la somme de 36 000 L. qu'il avait déjà reçue de la Compagnie anglaise des Indes, le major-général recevra celle de 80 000 L. représentant le solde total et définitif de toutes ses réclamations, dettes hollandaises comprises (art. 5). Pour l'habillement et l'équipement du régiment qui seront conformes à ceux de l'armée britannique, le major-général ne recevra qu'une somme annuelle de 3000 L., soit la moitié de celle qui avait été fixée dans la capitulation de Madras (art. 6).

Pour chaque recrue allemande, le colonel-proprétaire touchera 16 L. et 10 sh., et, vu la difficulté de se procurer des Suisses, "on lui accordera une moitié en sus pour chaque soldat de cette Nation, engagé en Suisse" (art. 8). Les officiers

du régiment ne pourront être que des Suisses, et continueront à être nommés par le major-général.

Le régiment conservera sa devise et ses couleurs. Le drapeau-colonel portera dans son entier les couleurs britanniques; les trois drapeaux d'ordonnance, semblables à ceux du service hollandais, porteront les couleurs britanniques dans le premier quartier. Le sceau du régiment sera conservé, mais on supprime les mots: *Au service de la Compagnie hollandaise des Indes orientales*, ainsi que le monogramme correspondant VOC. Le régiment pourra battre des marches militaires suisses, sauf à la parade (art. 9). Parmi celles-ci, certaines sont encore jouées aujourd'hui lors du Carnaval de Bâle, sous forme modifiée, par exemple la *Dreier* (anc. *Mariner*) et l'*Arabi*, inspiré des *Englische Grenadiere*<sup>9</sup>.

Il n'y aura désormais plus qu'un seul colonel, payé comme tel, celui qui commande le régiment, Pierre-Frédéric de Meuron, ayant rang de brigadier-général dans l'armée anglaise. Charles-Daniel de Meuron se réserve le droit, pendant les dix années de cette capitulation, de céder le régiment à son frère qui pourra lui succéder, en cas de décès (art. 10). Au bout de dix ans, le gouvernement de Sa Majesté pourra renouveler les termes de cette capitulation, "selon qu'Elle le jugera convenable". En cas contraire, les officiers recevront la demi-paie anglaise, selon leurs grades respectifs; il en sera de même pour les soldats, après qu'on leur aura offert la possibilité de s'engager dans d'autres régiments (art. 11). Quant à tous les objets qui ne sont pas stipulés par la capitulation, il est entendu que les usages suivis dans le service britannique seront exactement observés (art. 12). Et pour qu'à l'avenir, il n'y ait plus de recours ou de contestations possibles, le dernier article précise que "tout traité, arrangement ou capitulation quelconque entre le Gouvernement britannique et le Major-général Comte de Meuron, antérieur à ce jour, seront regardés comme nuls et non avenue" (art. 13). (Texte complet, voir: *Annexe II*)

Plusieurs officiers du régiment profitent de l'occasion de cette nouvelle capitulation pour démissionner ou se faire mettre à la retraite. Ce sont le capitaine Pierre Renaud, les capitaines-lieutenants Louis-René Desbordes (ou des Bordes de Jouy), Charles Groener, Pierre-François Filsjean, Louis Renaud et Albert Fivaz, ainsi que le lieutenant Louis Bove.

Après ces aventures, Charles-Daniel entreprend un voyage dans l'ouest et le nord de l'Angleterre "première & unique récréation que je me suis permise icy, écrit-il à son neveu Du Pasquier, j'en avois besoin, car ma santé commençoit à se ressentir de l'excès des inquiétudes & du travail, en ayant par-dessus la tête, de toutes Espèces qui, jointes aux Embarras où je me suis trouvé, ont pensé me la faire perdre; je regarde comme un miracle de la Providence que j'aye pu la conserver... Si je n'eusse craint d'hasarder le sort de tant de braves employés de mon bureau dans les circonstances politiques actuelles, je n'aurois jamais signé des sacrifices aussi grands. Cependant il me restera un sort honnête, à peu près 20 000

livres & une pension pendant 10 ans de 3000... Je ne te parlerai point des sensations pénibles que je ressens des malheurs de notre chère Patrie, tu connois mon cœur. Je te remercie des détails que tu m'en donnes, continue, je t'en prie, ne me laisse rien ignorer sur ce point autant qu'il sera en ton pouvoir..." (Londres, 4 octobre 1798)

Pour traiter tous les problèmes soulevés à Londres et aux Indes concernant l'exécution de la nouvelle capitulation et relatifs au recrutement, à l'habillement, à l'équipement, ainsi qu'au règlement des questions financières, difficultés avec Pierre-Frédéric quant à leurs comptes réciproques, le major-général a dû agrandir son bureau; à côté du capitaine Bolle et de Cabanis, il engage de nouveaux employés et commis, parmi lesquels de jeunes Neuchâtelois, Bosset, Dardel, Matthey et Lequin.

Vu la situation troublée sur le continent, les opérations de recrutement et de réengagement deviennent de plus en plus difficiles. Toujours à son neveu Du Pasquier, Meuron confie: "Je désire avoir des soldats expérimentés de Fr(iburgh), de Be(rne), de S(oleure), de Z(urich), du Vs (Valais) et des petits C(antons) infortunés..." (Londres, 4 février 1799).

A côté de ses préoccupations militaires et malgré ses multiples tracas journaliers, le major-général s'occupe de ses affaires personnelles; il entrevoit son retour au pays. Ses nombreuses lettres nous renseignent sur ses désirs et le détail de ses intentions. Le courrier subit toujours de grands retards, certaines lettres mettant plus de trois mois pour parvenir à destination.

Loin des siens, Charles-Daniel de Meuron soupire après leur affection, et ces retards ne font qu'augmenter ses tracas. Il n'est pas le premier, ni le dernier, à faire l'expérience que, plus on vit loin de son pays, plus on y devient attaché.

En vue d'embellir sa propriété de la "Petite Rochette", Meuron demande le plan exact du plancher du grand salon et celui de la chambre neuve, située au-dessus du vestibule d'entrée et qui deviendra plus tard la sienne. Non seulement il cherche à agrandir son bien par l'achat de la maison voisine du Lion d'Or et de diverses parcelles près du Crêt Taconnet, mais lorgne déjà du côté de la "Rochette" (Grande Rochette) dont il pourra se rendre acquéreur deux ans plus tard.

Dans le Val-de-Travers et à Saint-Sulpice, il possède déjà les Bois de la Halle, les moulins de l'Étang; il convoite la Toffière, le Serroillet, la Chaux et les montagnes qui en dépendent. Il désire acheter diverses maisons, celle du Plan de la Croix appartenant à l'avoyer Raymond; il projette un chemin en droite ligne jusqu'à l'Areuse, car dit-il "je me propose de faire une Isle Domaine avec la maison de nos Pères..."

Désirant que l'on construise un nouveau pont à l'est du village, le futur Pont des Isles, il a déjà donné mille écus à la commune et déplore que rien n'ait encore été entrepris.

En proie à une forte dépression, le major-général confie à son neveu Du Pasquier (qu'il a nommé chapelain de son régiment, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1798): "L'Amitié est l'idole favorite de mon Cœur qui ne peut être heureux que par elle... J'ai besoin de repos, mon Phisque (*sic*) en a autant besoin que mon Moral... Enfin tu vois le diffus de ma lettre; elle a été écrite à bâtons rompus & dans plusieurs instants de coliques violentes qui me tourmentent, tantôt des Spasmes d'estomach, tantôt Coliques de gravier & autres d'entrailles..."

Il prie son neveu de faire mille compliments à Madame la Chanoinesse (Charlotte-Frédérique de Meuron, fille de Samuel, chanoinesse de Saint-Vallenburg du Loiret) (*sic*) "qui m'étonne par sa bonne & saine philosophie & la justesse de son Esprit...". Il n'oublie pas non plus son ancienne amie, la comtesse Duhamel, à demi ruinée par la Révolution, ni la commune de Saint-Sulpice, dont la prospérité lui tient particulièrement à cœur.

A Londres, le major-général revoit Thomas Pitt (Lord Camelford) qu'il avait déjà rencontré à Ceylan et qui avait été autrefois dans sa jeunesse l'élève du professeur Henri de Meuron, à Neuchâtel.

Par l'intermédiaire de son correspondant de Berlin, Jeanneret de Beaufort, Meuron reçoit des nouvelles de la Cour de Prusse, de la politique étrangère, des promotions militaires, de ses neveux et de ses protégés. Un an après la signature de la capitulation de Londres, le major-général estime qu'il peut laisser la direction de son bureau au capitaine Bolle et, à l'âge de soixante et un ans, songer à rentrer au pays. Le 1<sup>er</sup> septembre 1799, il obtient la permission de se rendre sur le continent, en vue de poursuivre le recrutement du régiment. Passant par la Hollande et Hambourg, il séjournera ensuite à Berlin, où nous le retrouverons plus loin.

## Pierre-Frédéric de Meuron à Ceylan (1797-1799)

Avant de suivre aux Indes les campagnes du régiment Meuron au service de Sa Majesté Britannique, retournons à Ceylan rendre visite à Pierre-Frédéric de Meuron qui exerce d'importantes fonctions dans l'administration de l'île, celles de président du *Committee of Investigation* et de commandant de toutes les forces militaires de l'île. C'est dans l'exercice de ces deux fonctions qu'il pourra mettre en valeur, non seulement ses capacités militaires et la fermeté de son caractère, mais aussi son esprit d'organisation, la clarté de son intelligence, sa perspicacité et son sens des réalités<sup>1</sup>.

Après la chute de Colombo et des autres places fortes de Ceylan, les Provinces maritimes étaient devenues possessions britanniques, provisoirement du moins, au dire des Anglais qui avaient promis de les restituer aux Hollandais, la paix revenue. Si ces territoires avaient bien été conquis par les troupes de Madras, c'était en réalité aux frais de la *East India Company* qui comptait récupérer largement ses dépenses en profitant des monopoles hollandais sur la cannelle et les perles. Le colonel Stuart, commandant de toutes les forces militaires de l'île, exerçait l'autorité suprême, alors que le pouvoir civil se trouvait assuré par Robert Andrews, investi du titre de *Resident and Superintendent of Revenue*. Comme Stuart disposait d'un pouvoir discrétionnaire, les frictions se glissaient nombreuses entre les deux organes aux compétences mal délimitées.

Assurer l'ordre, installer une nouvelle organisation et percevoir les impôts (il fallait bien remplir à nouveau les caisses!), n'allèrent pas sans provoquer de multiples difficultés pour cette administration de Madras, dont seule nous intéresse la première période allant de 1796 à 1798.

Dès le début, on avait annihilé d'un trait de plume les institutions existantes pour instaurer celles qui étaient en usage aux Indes. On avait aboli les antiques méthodes d'imposition. On avait introduit de nouvelles taxes, entre autres sur les palmiers. On avait remplacé les mudiliyars, anciens fonctionnaires locaux qui avaient travaillé pour les Hollandais, par des aumildars natifs de la région de Madras, fonctionnaires malais et musulmans ignorant complètement le langage, les coutumes et les prérogatives du peuple cinghalais et qui, de plus, brutalisaient les habitants de l'île. Rien d'étonnant à ce que le mécontentement soit devenu général.

48. Signature de Pierre-Frédéric de Meuron, B.G. (Brigadier-Général) et Cl. Cdt. (Colonel Commandant) — Bibliothèque de la ville de Neuchâtel.

Au colonel Stuart, promu en juin 1796 à un grade supérieur, avait succédé le major-général Doyle, qui constatait que les impôts ne pouvaient être perçus que “*at the point of bayonet*”.

Le feu couve sous la cendre... Aux injustices et aux exactions des fonctionnaires de Madras, s'ajoute la haine que leur vouent maintenant les Cinghalais; aux guerillas des indigènes massacrant les aumildars, succèdent de cruelles répressions. Eclate alors une révolte ouverte qui durera plusieurs mois. Troublé par les rapports qu'il reçoit, Lord Hobart se rend personnellement à Ceylan et, dès son retour, condamne en termes sévères la rapacité et la cruauté de la plupart des nouveaux fonctionnaires. “Le système est si foncièrement mauvais, écrit-il le 2 juin 1797, qu'on ne peut suffisamment le réprouver.”

Pour remédier à cette situation, Hobart nomme le 9 juin un *Committee of Investigation* ou plus exactement un *Committee to investigate the state of revenue and other important matters on the Island of Ceylon*, dont la tâche consistera à renseigner Madras sur les mesures à prendre, quant à la perception des impôts; ce comité étudiera aussi tous les problèmes concernant l'administration et les ressources de l'île.

Lord Hobart, qui avait Pierre-Frédéric de Meuron en grande estime, tant à cause de son caractère que de ses connaissances approfondies du pays, le nomme président de ce comité<sup>2</sup>. C'est à son corps défendant que Meuron dut accepter cette fonction, car il comptait équiper son régiment suivant la nouvelle ordonnance anglaise et surtout en parfaire l'instruction d'après les règlements britanniques “autant que cela est possible d'après la capitulation de Madras & nos Privilèges et Usages”<sup>3</sup>.

Ce comité compte encore parmi ses membres le major Agnew et Andrews lui-même. Agnew, adjudant-général, devenu plus tard lieutenant-colonel, en raison des services rendus, lors de la prise de Colombo, est bien au courant de la situation générale; de plus, il possède de précieuses qualités diplomatiques et financières. Quant à Andrews, c'est une personnalité capable qui agit souvent seul et de son plein gré; rien d'étonnant à ce qu'il ne collabore guère aux travaux de ce comité, chargé de remédier au système tyrannique qu'il avait lui-même installé.

Et c'est en pleine atmosphère de révolte, encore avivée par des intrigues hollandaises, que Pierre-Frédéric de Meuron débarque à Colombo le 31 juillet 1797. Le Comité d'investigation ou le *De Meuron's Committee*, comme on l'appellera plus tard, commence tout de suite à siéger, dès le 4 août. Deux jours après, le brigadier-général apprend qu'il vient d'être nommé par Madras *Commander of the British Troops in Ceylon*, commandant en chef des troupes britanniques à Ceylan, avec le contrôle général sur toutes les affaires de la Compagnie des Indes dans l'île de Ceylan, et ceci jusqu'à la conclusion d'un arrangement permanent. Le titre de gouverneur militaire qu'on attribue généralement à Pierre-Frédéric de Meuron n'est pas exact; s'il en exerçait en quelque sorte toutes les fonctions, il ne le portait pas. Le premier gouverneur de l'île ne sera nommé que l'année suivante, en la personne de Frédéric North.

Pierre-Frédéric de Meuron prend ainsi la succession du colonel Bonnevaux qui venait de mourir à Colombo, de même que les deux commandants précédents, en l'espace de quelques mois<sup>4</sup>.

Des mesures militaires urgentes s'imposent: le 6 août, Meuron lance une proclamation pour lutter contre la révolte et rétablir l'ordre dans les régions soulevées par les rebelles. Leur chef, Signoe Appo (Sinno Appu) parvient néanmoins à s'enfuir pour se réfugier à la cour de Kandy qui l'accueille à bras ouverts; vers la fin de l'année, la révolte se calme, et, au printemps suivant, l'ordre et la tranquillité sont rétablis.

Cet apaisement du pays n'est pas seulement le résultat d'opérations militaires, mais aussi le fruit de nombreuses mesures administratives du Comité d'investigation approuvées par le gouvernement de Madras qui, bien souvent, en recommanda l'application immédiate.

Meuron déplore que les Anglais aient totalement négligé de tenir compte des coutumes du pays qu'il connaissait lui-même depuis longtemps et qu'ils aient aboli l'ancienne administration de l'île. Il s'efforcera de rétablir de nombreux usages profondément ancrés dans les mœurs, particulièrement ceux qui se rapportent au prélèvement des impôts.

Meuron condamne également avec vigueur le système d'imposition instauré par l'administration anglaise de Madras et demande que l'on rétablisse les anciennes méthodes liées à l'organisation du pays, aux diverses castes et à leurs privilèges particuliers; fort complexes, ces systèmes connus sous le nom de *service tenures*, *service lands* ou *land tenures*, présentaient des analogies frappantes avec ceux de nos anciens régimes féodaux. Les mudiliyars, fonctionnaires chargés de leur application, jouissaient d'une grande autorité et du respect général; ne touchant pas de rétributions directes, ils profitaient de terrains exempts d'impôts et liés aux fonctions qu'ils exerçaient.

Particulièrement impopulaire était la taxe sur les palmiers, introduite pour compenser la suppression des *land tenures*, car elle frappait la providence des

Cinghalais qui en tiraient le principal de leur nourriture, noix de coco, bourgeon terminal, huile, boisson transformée en alcool, ainsi que des fibres pour toutes sortes de cordages. De plus, cette taxe injuste ne frappait qu'une partie de la population: les individus de certaines castes pouvaient posséder cinquante palmiers non taxés, alors que d'autres étaient exemptés de cet impôt. La taxe uniforme de un silver fanam, qui frappait de façon identique tous les palmiers, quelle que soit leur valeur, était parfois supérieure à leur rendement. Sur recommandation urgente du Comité d'investigation, Hobart fit abolir cet impôt le 16 septembre 1797.

Pierre-Frédéric de Meuron réclame en outre le départ de tous les fonctionnaires de Madras et l'installation d'une administration compétente, honnête et compréhensive; il demande le rétablissement des mudiliyars dans leurs anciennes fonctions, ainsi que leur subordination à l'autorité suprême de l'île, c'est-à-dire à lui-même.

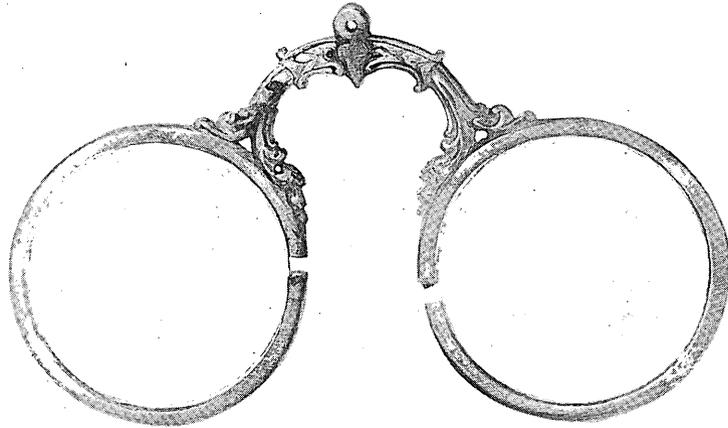
Condamnant aussi le système en vigueur pour l'administration de la justice, qui réunissait en une seule et même personne les pouvoirs d'un juge et ceux d'un percepteur d'impôts, Meuron instaure des *Courts of Equity*, sortes de tribunaux indépendants de toute autre administration; comme les anciens fonctionnaires nommés par Madras refusaient de continuer leur travail dans ces conditions, Meuron charge diverses personnalités hollandaises d'assumer ces nouvelles fonctions de juge.

Une autre tâche allait encore incomber à Pierre-Frédéric de Meuron: celle des relations avec la cour de Kandy. En arrivant à Ceylan, les Anglais avaient hérité d'un problème qui n'avait été résolu ni par les Portugais ni par les Hollandais: celui du royaume de Kandy qui s'étendait autrefois sur l'île entière et dont la politique était par principe hostile à toute puissance établie sur les régions côtières. Le roi exerçait une autorité despotique sur son territoire grâce à ses forces militaires, sortes de milices paysannes faiblement armées, mais d'une cruauté féroce; elles livraient des combats de guérilla facilités par le terrain montagneux et les forêts impénétrables de l'intérieur.

Quelques jours avant la chute de Colombo, les Anglais avaient signé à Madras avec des envoyés kandiens un traité que la cour de Kandy refusait de ratifier. En vue de rétablir des relations cordiales avec celle-ci, Lord Hobart se rend à Ceylan au début 1798 et charge Pierre-Frédéric de Meuron de cette mission<sup>5</sup>. Ce dernier avait d'ailleurs déjà rencontré en septembre 1797 le Grand Adigar, Pilima Talawe, premier ministre tout-puissant à la cour du roi.

Vers le milieu de mars, une nouvelle conférence réunit durant trois jours le Grand Adigar et Pierre-Frédéric de Meuron accompagné d'Agnew. Notons en passant que les multiples formalités d'étiquette et de politesses orientales, celles qui accompagnaient la cérémonie rituelle de distribution de cadeaux, les difficultés de traduction, ainsi que les subtilités cauteleuses de la diplomatie kandienne,

49. Paire de lunettes en cristal taillées et montées à Kandy, offertes en cadeau à Pierre-Frédéric de Meuron à Sittiwaka, par le Grand Adigar Pillima Talawé, en janvier 1798 — Musée d'Ethnographie, Neuchâtel (Photo: J.M. Breguet).



ne facilitaient guère le succès de telles rencontres. Si ce dialogue de sourds ne donna pas de résultat tangible immédiat, il faut reconnaître que des relations diplomatiques existèrent de nouveau; Kandy cherche dès lors à reprendre les pourparlers et manifeste son désir d'envoyer une nouvelle ambassade à Colombo pour annoncer le prochain mariage du roi. Au début de juillet, on informe Pierre-Frédéric de Meuron de ne pas prévoir de nouvelle rencontre. Il envoie néanmoins le même mois deux chevaux au Grand Adigar qui lui donnera en janvier 1799, à Sittiwaka, une paire de lunettes de cristal avec monture de cuivre, actuellement déposée au Musée d'Ethnographie de Neuchâtel. L'ancienne forteresse de Sittiwaka construite sur la frontière du Royaume de Kandy, à environ vingt-cinq milles de Colombo, servait fréquemment de lieu de rencontre entre plénipotentiaires.

Les véritables desseins du Grand Adigar n'apparaîtront au grand jour que plus tard, sous le gouvernement de North, lorsque celui-ci apprendra que Pilima Talawe cherchait à détrôner ou à faire éventuellement assassiner le roi fantoche régnant pour se faire lui-même couronner roi avec l'appui du gouvernement britannique; en contrepartie, il offrait aux Anglais de prendre le royaume sous leur contrôle. Indigné, North refusa, rendant le Grand Adigar responsable de la vie du roi qu'il reconnaissait comme seul souverain du royaume de Kandy.

En juillet 1798, on apprend à Colombo que Londres avait décidé de donner à Ceylan une forme permanente de gouvernement et de placer l'île directement sous la Couronne britannique. Pitt venait, en effet, de créer le *Board of Control*, destiné à coordonner les questions politiques, militaires et financières des possessions de l'Inde. Ceylan dépendra dès lors du Ministère des Colonies par l'intermédiaire du gouverneur-général des Indes.

Pour diriger cette nouvelle administration, Londres avait nommé Frédéric North, futur duc de Guildford, premier gouverneur et commandant militaire en chef de Ceylan. Débarquant à Colombo le 12 octobre, North prête serment le lendemain devant son prédécesseur, Pierre-Frédéric de Meuron, entouré des

principaux officiers et fonctionnaires civils. Avec le nouveau gouverneur arrive toute une pléiade de jeunes fonctionnaires fraîchement nommés; parmi ceux-ci réapparaît Hugh Cleghorn, notre ancienne connaissance, qui voit aujourd'hui la réalisation de ses plans, car il venait d'être promu premier secrétaire attaché au gouverneur; de la part de la Compagnie anglaise des Indes, il avait reçu une somme de 5000 L. "en récompense de ses services méritoires qui ont permis la conquête rapide et aisée de Ceylan".

Peu après son arrivée, North constate que "l'île se trouve en parfaite tranquillité", il loue "les importants travaux de la Commission qui ne lui laisse plus grand'chose à faire, sinon mettre à exécution les réformes sages et prudentes qu'elle recommande"; il ajoute encore qu'il "est heureux d'avoir à sa disposition des hommes, tels que De Meuron, Cleghorn et Agnew".

Fin octobre, le *Committee of Investigation* décide de remettre ses pouvoirs au nouveau gouverneur; North n'accepte pas, mais prie le comité de diriger encore quelque temps l'administration des Provinces maritimes<sup>6</sup>. Pierre-Frédéric de Meuron dépose alors un rapport, daté du 3 novembre 1798, sous le titre de *Minute of Brig. Genl. de Meuron communicating the results of his Examination of the Dutch Books with general explanations and Opinions on Subjects of Revenue of Ceylon*. Cet important document, qualifié de *masterly report* par Mills Lennox, forme un volume de 399 pages; il est généralement connu sous le nom de *De Meuron's Report*<sup>7</sup>.

Partant de considérations humaines qui, aujourd'hui, n'ont rien perdu de leur valeur, le brigadier-général constate que "les coutumes et les préventions d'une nation ne peuvent être changées que de deux manières: soit graduellement, par Douceur, en expliquant clairement les avantages pouvant résulter d'un changement proposé, soit par Violence manifestée par les effets d'une force supérieure. Il est toujours difficile de dissiper la méfiance inhérente à un Peuple non éclairé et chaque changement suscite sa suspicion... Etant donné que les changements que nous avons introduits sont de nature oppressive et que les habitants voient leurs propriétés héréditaires soumises à des taxes élevées, le produit de leurs terres, ainsi que leurs Personnes et leurs Familles livrées à la merci des collecteurs d'impôts appartenant à des castes inférieures aux leurs, il ne faut pas s'étonner que des désordres se soient produits comme conséquences immédiates de ces mesures... Or, il faut bien reconnaître que la Douceur et la Persuasion n'ont pas été les lignes directrices de notre changement de système et que notre Force n'a pas été capable d'en exiger l'Obéissance..."

On trouve dans ce rapport, non seulement l'historique des diverses coutumes cinghalaises et des méthodes d'imposition en vigueur depuis des siècles, en fonction des richesses naturelles du pays, mais aussi une étude approfondie des ressources de Ceylan et une information précise et valable sur chaque sujet.

Faisant la revue des cultures qu'il faut développer, principalement celle de la

cannelle, Meuron estime que son monopole doit être strictement sauvegardé et le commerce réservé uniquement au gouvernement. Le riz se faisant rare, force était d'en importer de Batavia ou des Indes. Pour en développer la culture, Meuron insiste sur la nécessité de reconstituer les anciens bassins ou réservoirs (tanks), et de rétablir tout le système de digues et de canaux destinés à recueillir l'excès des eaux et à en régulariser la distribution. En effet, Ceylan possédait autrefois de vastes rizières abondamment et régulièrement irriguées par d'ingénieux systèmes dont le raffinement et la perfection technique font aujourd'hui encore l'admiration des spécialistes hydrauliciens. Les canaux comportaient une pente régulière de six pouces par mille ! "Aucune goutte d'eau ne doit arriver à la mer, disait un ancien roi de Kandy, avant qu'elle ait été utile aux besoins du peuple." La destruction de ces systèmes d'irrigation lors d'invasions venues du continent, avait transformé le nord de l'île en désert et les lacs en marais, où pullulaient les moustiques vecteurs de malaria.

Quant aux autres ressources, Meuron relève l'importance de la culture de la noix d'arec, du commerce du bois, de la pêche en mer et en eau douce. Il préconise le rétablissement des droits de douane sur l'importation des tissus, sur l'exportation de l'arrack, des huiles, du cuir, des cordages, sans oublier le tabac de Jaffnapatam. Dans chaque cas, chiffres à l'appui, il propose des améliorations et fixe le rendement auquel on peut s'attendre.

Au sujet du sel, le brigadier-général pense qu'il faut toujours s'en assurer le monopole, mais qu'il serait avantageux d'adopter de nouvelles mesures avec le gouvernement de Kandy.

On a parfois reproché à Meuron de ne pas avoir proposé de développer davantage l'industrie des perles; il en donne pourtant la raison à la fin de son rapport: "Je n'ai pas parlé de la chasse ou de la vente des éléphants, car ce domaine est aléatoire, ni de la question des pêcheries de perles, domaine mieux connu aujourd'hui qu'autrefois, mais je dois prier M. Andrew de communiquer au Committee ses observations sur le rendement que le Gouvernement peut en attendre."

Le brigadier-général n'a pas non plus mentionné un important commerce, celui des pierres précieuses, richesse de l'île, probablement parce qu'il faisait en fait encore aujourd'hui l'objet d'une contrebande incontrôlable. Rappelons en passant que Pierre-Frédéric de Meuron avait lui-même planté avec succès de la canne à sucre dans la région située entre Colombo et Galkissa.

Après quelques remarques personnelles, voici la conclusion de ce rapport: "Ayant examiné et fixé la nature et le montant des revenus sous le régime hollandais, mon opinion est qu'il serait avantageux de remettre leur système en vigueur et d'introduire des changements seulement lorsque l'expérience aura prouvé que cela est avantageux... J'ai l'honneur de soumettre ces notes comme le résultat de mes recherches dans les livres de la Compagnie Hollandaise, ainsi que mes

opinions sur la plupart des questions qui s'y rapportent. Je crois qu'on trouvera qu'elles contiennent des données utiles pour un tel mémoire et qu'elles seront satisfaisantes pour le Gouvernement."

Durant de nombreuses années, le *De Meuron's Report* servira de base aux nouvelles mesures promulguées dans les Provinces maritimes de Ceylan. Pour résoudre la plupart des problèmes qui se présenteront au cours de son administration, North trouva des solutions adéquates dans les minutes des réunions du Comité d'investigation, ainsi que dans le rapport du 3 novembre. North adopta également l'attitude de Pierre-Frédéric de Meuron et celle d'Agnew quant au traité et à la politique à suivre envers la Cour de Kandy. Le changement administratif qui se fit graduellement ne deviendra effectif qu'en 1802. Si North mit le plus souvent en pratique les recommandations de son prédécesseur, il ne tint pas compte de ses avertissements, ni de la désapprobation de Lord Hobart, lorsqu'il abolit à nouveau les *service tenures*. Les inconvénients qui en résultèrent obligeront son successeur, le général Maitland, à rétablir une nouvelle fois les anciens systèmes d'imposition, peu après son installation en 1805.

Ayant ainsi terminé sa mission, Pierre-Frédéric de Meuron demande, mais sans succès, vers la mi-novembre, à être relevé de ses fonctions. Sachant que la campagne du Mysore se préparait, il insiste encore auprès du gouverneur, lui écrivant que sa présence devenait chaque jour plus nécessaire au régiment Meuron "afin de le mettre en état de rendre les services que l'on peut en attendre" (Colombo, 22 décembre 1798)<sup>8</sup>. North répond le même jour au brigadier-général d'attendre l'arrivée de son successeur, le colonel Josias Champagne, et l'assure qu'il conservera toujours la plus grande reconnaissance de l'aide offerte avec tant de bonté dans les différents domaines de sa position difficile<sup>9</sup>.

Pierre-Frédéric de Meuron renouvelle sa requête le 7 février 1799. North y répond aussitôt: "Je ne puis vous prier de la différer au sacrifice de votre propre intérêt... Il faut que j'accepte votre démission & que j'en fasse part aux Troupes."<sup>10</sup>

Par sa conduite, Meuron s'était attiré l'attachement de chacun, laissant un magnifique souvenir derrière lui<sup>11</sup>. Il quitte Ceylan et rentre alors, non en Europe, comme on l'a prétendu, pour aider la Suisse dans sa lutte contre Napoléon, mais à Madras, pour rendre compte à Lord Hobart des détails de sa mission. Il règle également diverses affaires concernant le régiment Meuron qui venait de quitter Vellore avec l'armée anglaise partant en campagne contre le Sultan Tippoo.

Quant aux fonctionnaires, nommés autrefois par Madras, ils n'eurent guère lieu d'être satisfaits des réformes administratives. North trouva tant d'abus et d'irrégularités qu'il fut obligé d'en renvoyer plusieurs et de prendre la même mesure envers Cleghorn, son propre secrétaire, devenu l'un des superintendants des pêcheries de perles. Celui-ci s'absentait souvent, loin de ses fonctions officielles "comme tant d'autres qui ont travaillé dans le même genre que l'Illustre

Cleghorn, en fripponnant l'un sur les Perles et l'autre, je ne sais sur quoi, ce qui a causé leur disgrâce", écrira de Colombo le lieutenant Charles Moreau, aide de camp de Charles-Daniel de Meuron, à Pierre-Frédéric de Meuron.

Lorsque Cleghorn quitta Ceylan en janvier 1800, North, qui n'avait jamais pu s'entendre avec lui, s'écria à haute voix: "Le ciel soit loué, le *Preston* avec Cleghorn à bord vient de lever l'ancre..."<sup>12</sup>

Rentré en Ecosse, Cleghorn mourra en 1836, âgé de quatre-vingt-cinq ans et comblé d'honneurs. Dans le cimetière de Dunino, à quelques kilomètres au sud de Saint-Andrews, nous avons relevé l'inscription suivante sur sa pierre tombale, adossée à l'église:

*Hugh Cleghorn*

*1751-1836*

*He was the agent through whose instrumentality  
the Island of Ceylon was annexed  
to the British Empire*

Epitaphe par trop élogieuse, car Cleghorn avait exagéré l'importance de son propre rôle dans ces événements. S'il fut certes un agent actif, d'autres facteurs contribuèrent aussi au passage de Ceylan à la puissance britannique. D'autre part, il eût été plus conforme à la vérité de ne parler que des Provinces maritimes, car le Royaume de Kandy ne sera conquis que bien plus tard et ceci non sans peine. L'Angleterre garda Ceylan à la Paix d'Amiens, mais ne pourra soumettre entièrement l'île qu'en 1815.

## Campagne du Mysore et prise de Seringapatam (1799)

Passons maintenant sur le continent indien pour suivre les nouvelles destinées du régiment Meuron, toujours impliqué dans le conflit franco-anglais, mais aujourd'hui du côté de Sa Majesté Britannique<sup>1</sup>.

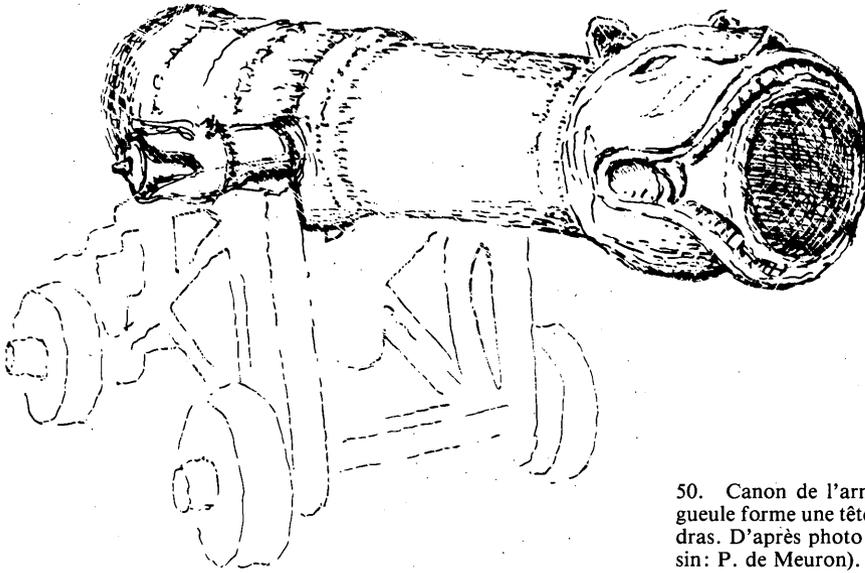
La péninsule de l'Inde comportait à cette époque, au nord, les Etats des Mahrattes et ceux du Nizam, plus au sud, le Mysore et le Dekkan, et, à l'est, le Carnatic longeant la côte de Coromandel.

La forte position de la France aux Indes avait rapidement diminué après le rappel de Dupleix et le désaveu de sa politique; mais l'influence française restait toujours vivace sur les hauts plateaux du Dekkan et du Mysore, où Hyder-Ali avait établi son empire. De sa capitale Seringapatam (aujourd'hui Srirangapatna), il dominait tout le sud-ouest de la péninsule, mais ne disposait que d'un seul port de mer, Mangalore, sur la côte de Malabar; obstrué par une forte barre qui lui servait de défense, ce port ne pouvait être desservi que par des navires de faible tonnage.

Fidèle à son alliance avec la France, Hyder-Ali avait par deux fois rencontré Suffren en 1782 sur la côte de Coromandel, en vue de coordonner ses opérations terrestres avec la stratégie navale de l'amiral français. Après le décès de Hyder-Ali, en décembre de la même année, son fils Tippoo-Saïb lui avait succédé. De "Saïb", le seigneur, Tippoo était devenu "Sultan", c'est-à-dire le souverain. C'est à tort, par malveillance aussi, que plusieurs auteurs continuèrent à le nommer encore Tippoo-Saïb, au lieu de Tippoo-Sultan, même après son accession au trône.

Entouré d'une cour brillante, Tippoo était resté l'ami des Français. Grâce à leur aide, il disposait d'excellents officiers d'artillerie et de génie; il avait fait construire, dans sa capitale, deux fonderies de canons qui fabriquaient des pièces d'artillerie, dont la gueule s'ornait d'une figure de tigre dévorant une tête humaine. Un tel exemplaire se trouve au Musée historique de Madras.

Surnommé le Tigre du Bengale, le nouveau Sultan, musulman fanatique, personnage irascible et tyrannique, inflexible dans sa haine des Anglais, avait réussi, en 1783, à les expulser du Mysore, portant la terreur, à la tête de ses cavaliers, jusque devant les portes du Fort Saint-George, à Madras. En 1788, Tippoo envoya une ambassade à la Cour de Versailles pour demander à Louis XVI des secours, qu'il ne réussit pas à obtenir<sup>2</sup>. Prenant leur revanche, les Anglais



50. Canon de l'armée de Tippoo, dont la gueule forme une tête de tigre. Musée de Madras. D'après photo G. de Meuron — (Desin: P. de Meuron).

battirent Tippoo, lui imposant le Traité de 1792, qui le privait de son empire qu'ils se partagèrent alors avec les Mahrattes. Abandonnées à leur sort, de nombreuses troupes françaises, réduites à quelques bandes d'aventuriers, furent obligées de se disperser dans le Bengale.

Le régiment Meuron se trouvait alors réparti dans différentes garnisons des Indes: quatre compagnies à Vellore, avec le lieutenant-colonel Jean-Pierre de Meuron-Bulot, trois compagnies à Tripassor, avec le major Henri-David de Meuron-Môtiers et trois compagnies à Pondamallée, sous les ordres du capitaine Pierre Lardy. Effectif total du régiment; 1287 hommes, officiers compris<sup>3</sup>. Le 27 janvier 1797, il est inspecté par le major-général anglais Clarke qui, dans un ordre du jour "exprime sa satisfaction pour la belle tenue du régiment et l'habileté des hommes à se servir de leurs armes, compte tenu du court laps de temps durant lequel le régiment a pu s'exercer d'après les règlements britanniques pour l'exercice et les manoeuvres en campagne"; de plus, "il ne douta pas que ce corps de troupe se distinguera bientôt et deviendra un corps fort bien discipliné." (*sic*)

Lors du débarquement de Bonaparte en Egypte, il fut question d'y envoyer une partie du régiment Meuron, mais seul un détachement d'une vingtaine d'hommes accompagna le général Lake à Calcutta. Ce détachement s'embarqua ensuite pour escorter un convoi de munitions destiné à l'entreprise malheureuse du général Baird en Egypte. De ce détachement, seul le fusilier Portinger rentrera quelques années plus tard aux Indes, tous ses camarades ayant péri en cours de route ou ayant été tués par les Arabes. En dédommagement de ses peines et

fatigues et pour le récompenser de son courage, il fut nommé sergent honoraire avec la paie de caporal<sup>4</sup>.

Malgré les clauses du Traité de 1792 qui le lui interdisait, Tippoo cherche, non seulement à renouer avec les Mahrattes, mais aussi envoie, au début de 1798, une ambassade à l'île de France pour demander du secours et des renforts. Cette crainte des armées françaises eut pour effet de redoubler l'énergie des Anglais qui venaient encore d'intercepter, à son retour, une ambassade que Tippoo avait envoyée à Bonaparte en Egypte.

Décidés à réagir contre le sultan du Mysore, les Anglais cherchent à s'assurer, dès le début, une position forte en vue des opérations futures. Le gouverneur-général anglais, le marquis Wellesley, dépêche dans les Etats du Nizam un fort détachement conduit par le lieutenant-colonel Roberts et comportant quelques compagnies du régiment Meuron. Ayant investi, le 10 octobre 1798, l'importante place forte de Hyderabad, Roberts bat sans difficulté les troupes françaises qui la défendaient et qui commençaient à se mutiner; l'assistance du prince du Nizam est ainsi assurée pour la campagne qui se prépare. Quant aux Mahrattes, il ne fut possible d'obtenir que leur neutralité.

Bien qu'on ait appris aux Indes les victoires anglaises en Egypte, Wellesley cherche encore à gagner du temps, en vue de rassembler ses forces dispersées dans le Carnatic. Il ne rompt pas avec Tippoo, mais ouvre des négociations; il l'informe, le 8 novembre de la même année, qu'il est au courant de ses tentatives de liaison avec les Français et propose de lui envoyer un ambassadeur pour rétablir les relations diplomatiques. Le sultan ne répond pas, temporise aussi, espérant toujours recevoir des renforts français. Nouvelle avance diplomatique anglaise au début de 1799; nouveau silence de Tippoo qui prétexte une partie de chasse, camouflant en réalité une véritable expédition militaire<sup>5</sup>.

Mettant à profit cette période de négociations, les Anglais rassemblent leurs diverses armées: celle du Carnatic qui, sous les ordres du lieutenant-général George Harris, se concentre aux environs de Vellore, et celle de Bombay, commandée par le lieutenant-général James Stuart, sur la côte de Malabar, de l'autre côté de la péninsule indienne; celle-ci doit se porter vers Sedesear, position avantageuse qui domine le royaume du Mysore. On prévoit la jonction de ces deux armées sous les murs de Seringapatam.

De nombreux renseignements sur le rassemblement des troupes, leur longue et pénible marche jusqu'à la capitale du Mysore et la prise de la citadelle, nous ont été laissés par divers officiers anglais, mais surtout par les lieutenants François-Henri de Meuron-Bayard et Charles de Meuron-Tribolet. Tous deux ont écrit des récits détaillés de ces événements.

Une grande partie des troupes anglaises se trouvait déjà à Wallajanghur, à dix-huit milles de Vellore, sous les ordres du colonel Arthur Wellesley, frère du gouverneur-général des Indes, et futur duc de Wellington; une division, celle du

51. Portrait de Tippoo, Sultan du Mysore, surnommé le Tigre du Bengale — India Office, Library and Records, Londres / D'après un tableau de G.F. Cherry, dont l'original se trouve au Musée de Seringapatam.



major-général Floyd, commandant en chef de la cavalerie, campait à Wallajabad, à une trentaine de milles de Madras. Ces troupes et diverses autres se mettent en route pour se concentrer aux environs de Vellore; l'armée du Nizam et le détachement du colonel Roberts, venant d'Hyderabad, rejoindront le gros de l'armée après son départ. Finalement "*last but not least*, comme l'écrit J.-J. Cotton, *occurs the name of the Swiss Regiment de Meuron.*" Quatre compagnies se trouvaient déjà en garnison à Vellore et six à Tripassor.

Etant indisposé, le lieutenant-colonel de Meuron-Bullot restera dans la citadelle de Vellore avec un faible détachement de malades et d'invalides. Parmi les membres de la famille, mentionnons encore le major Henri-David de Meuron-Môtiers qui fonctionnera comme commandant du régiment, le lieutenant et paie-maître Isaac de Meuron-du Rochat, ainsi que les lieutenants François-Henri de Meuron-Bayard, Charles de Meuron-Tribolet et Henri de Meuron-d'Orbe, ces deux derniers fonctionnant comme adjudants.

On peut se demander pour quelles raisons Pierre-Frédéric de Meuron ne reçut pas le commandement du régiment, alors qu'il avait terminé sa mission à Ceylan, et qu'à la fin de 1798, il avait demandé à pouvoir rentrer aux Indes. Il est fort

*J. L. De Meuron Bullot Lieut. Col.*

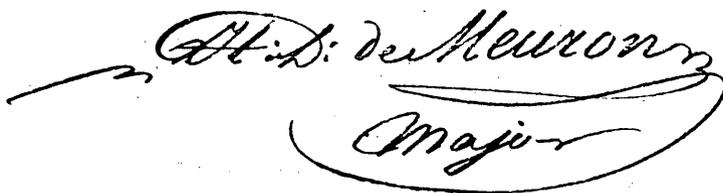
52. Signature de Jean-Pierre de Meuron-Bullot, lieutenant-colonel. Etant malade, il resta à Vellore et ne participa donc pas à la campagne du Mysore.

probable que son grade l'en a empêché et qu'on l'a intentionnellement tenu à l'écart, en faisant traîner son retour; par jalousie, on ne voulait laisser la gloire des succès futurs qu'à des officiers généraux purement britanniques<sup>6</sup>. Toujours est-il qu'on ne lui confia alors que le commandement de la place forte de Vellore, puis celle d'Arnée, et qu'il écrira plus tard: "Si j'avais pu arriver quinze jours plus tôt, j'aurais eu la Seconde Brigade à commander, qui est celle qui fut de service le jour de l'assaut..."

Les six compagnies du régiment Meuron cantonnées à Tripassor, rejoignent la division Floyd à Wallajabad, puis arrivent, le 4 février 1799, au camp établi près de Vellore, où elles se joignent aux quatre autres compagnies. C'est la première fois que tous les détachements du régiment sont réunis et que celui-ci est incorporé comme tel dans l'armée anglaise. Celle-ci comporte six brigades d'infanterie et deux de cavalerie. Le régiment Meuron, avec les 33<sup>e</sup> et 73<sup>e</sup> régiments d'infanterie anglaise et des troupes indigènes, fait partie de la deuxième brigade, commandée par le colonel J.-C. Sherbrooke. Cette armée, d'après J. Michaud "la plus belle qui eût jamais été assemblée dans l'Inde et la plus complète peut-être qui ait été réunie dans aucun pays", compte déjà plus de 20 000 hommes et dispose d'un important parc d'artillerie.

En vue de la campagne qui se prépare, l'armée s'organise avec un luxe tout asiatique, "luxe entretenu par la mollesse qu'inspire le climat et que permet la solde extraordinaire que ces troupes reçoivent. Un officier subalterne a besoin d'une douzaine de personnes pour son service particulier. Comme il n'y a pas de ravitaillement dans les camps, chaque officier est obligé de conduire avec lui un ménage monté et approvisionné pour deux ou trois mois; il a son cuisinier, un ou deux domestiques pour sa personne, un palefrenier, un homme qui fourrage pour son cheval et six hommes au moins qui portent son bagage. Le train d'un officier-général est quelquefois composé de cinq cents personnes. Les soldats même ont des gens qui les servent. Ils ne préparent jamais eux-mêmes leurs dîners, ne portent point leurs havre-sacs et ne pensent point leurs chevaux. Enfin, ils sont généralement exempts de tous les travaux du camp et ne font que se battre. La compagnie paie pour cela un grand nombre de gens appelés Lascars, qui, de leur côté, ne s'occupent nullement des affaires de la guerre; il y en a un très grand nombre, attaché au service de l'artillerie et un plus grand nombre encore, employé à prendre soin des tentes, à les transporter, à les monter et à les

53. Signature de Henri-David de Meuron-Môtiers, major. Commanda le régiment Meuron durant la campagne du Mysore.

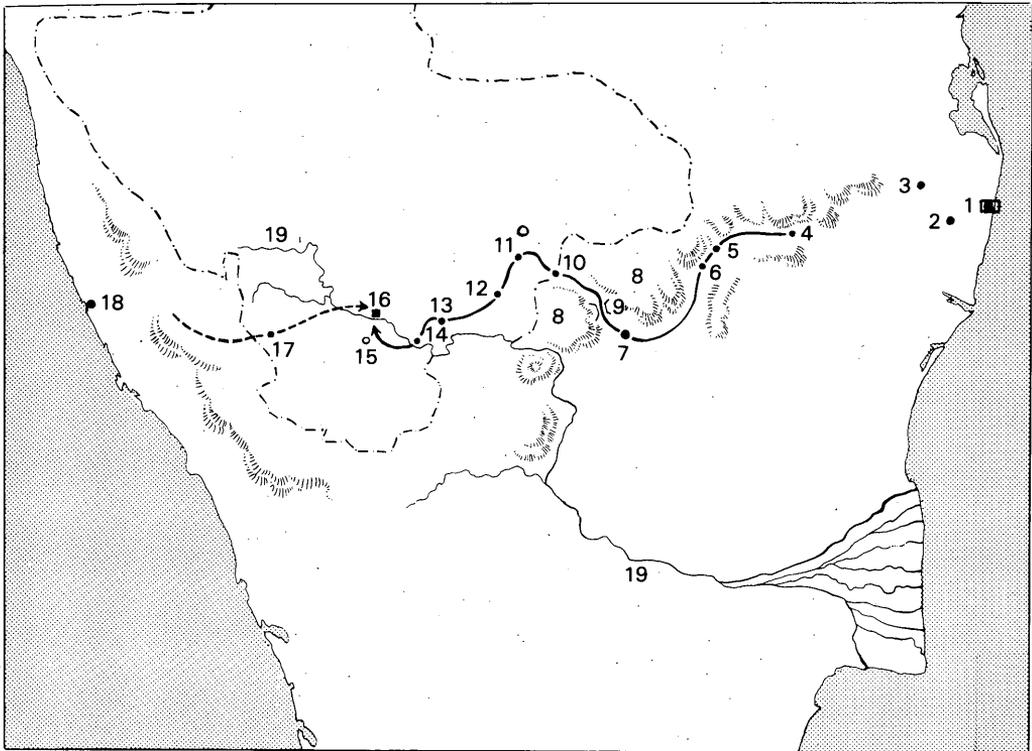
The image shows a handwritten signature in black ink. The signature is written in a cursive, flowing style. It begins with a long horizontal stroke that loops back under the main text. The main text reads "H. D. de Meuron" in a large, elegant script. Below this, the word "Major" is written in a smaller, simpler cursive hand. The entire signature is enclosed within a large, sweeping oval flourish that starts from the left and ends on the right, framing the text.

démonter. Le bagage qui ne peut être transporté par des hommes, est transporté par des boeufs; mais comme ils sont très petits et très faibles, il en faut un très grand nombre et une multitude de conducteurs..."<sup>7</sup>

Les familles de certains officiers participent également à l'entreprise; ainsi, la femme du major de Meuron-Môtiers, née Mary Roger, suivra toute l'expédition avec ses trois filles dans un howdar, monté sur un éléphant<sup>8</sup>. Spectacle haut en couleurs que celui de cette immense armée, alourdie par d'in vraisemblables impedimenta, qui se met en branle, le 14 février, à 5 heures du matin; accompagnée de troupeaux de boeufs — tant pour l'artillerie que pour le ravitaillement — elle mettra près de deux mois pour atteindre la capitale du Mysore, à plus de 250 milles de distance.

Peu après avoir dépassé Amboor (Ambur), le régiment Meuron étant en manoeuvres le 20 février, on capture et pend un espion de Tippoo, ancien soldat anglais qui avait déserté l'armée de Cornwallis en 1791. A la fin du mois, l'armée du prince du Nizam (général Mur-Allum, 6000 cavaliers et 6000 fantassins), ainsi que le détachement du colonel Roberts venant d'Hyderabad, rejoignent à Caramurgalam. Le 1<sup>er</sup> mars, toutes les troupes sont mises sous les armes, en ligne, pour recevoir Mur-Allam qui les passe en revue avec une suite considérable de fantassins noirs, de cavaliers et d'éléphants richement décorés.

Dès ce jour, le colonel Sherbrooke prend le commandement de la deuxième brigade, remplaçant Wellesley, nommé commandant de l'armée du Nizam. Devenue désormais la Grande Armée, celle-ci reprend sa marche, le lendemain, sous les ordres de Harris. Après Maranelly, elle traverse la haute chaîne des Gates (actuellement Ghâts), montagnes côtières des Indes, par la passe d'Odeadurgham, sans rencontrer de résistance. Le régiment Meuron, ainsi que toute l'artillerie, franchissent ce même passage, le 8 mars, par une chaleur torride et d'énormes difficultés pour les pièces d'artillerie; les boeufs étant déjà très affaiblis, on est obligé d'utiliser les soldats et les éléphants pour surmonter les derniers obstacles. Si Tippoo n'a pas défendu cet important passage obligé, c'est qu'il avait l'intention d'arrêter auparavant l'armée de Stuart venant de Bombay; mais, battu à Periapatam, le sultan doit se retirer; il se tourne alors contre Harris pour pratiquer la politique de la terre brûlée. Les cavaliers mysoréens incendient tous les villages, mettent le feu aux fourrages, empoisonnent les sources, accroissant encore la disette de l'armée anglaise et surtout celle des bestiaux qui périssent en



54. Marche de l'armée britannique lors de la campagne du Mysore. Partie de Vellore le 14 février 1799, l'armée arriva fin avril aux abords de Seringapatam. — marche de l'armée de Madras - - - - - marche de l'armée de Bombay. 1. Madras — 2. Pondamallee — 3. Tripassor — 4. Vellore — 5. Amboor — 6. Tripator — 7. Maranelly — 8. Chaîne des Gates (aujourd'hui Ghâts) — 9. Passe d'Odeadurgham — 10. Calacondapilly — 11. Bangalore — 12. Kankanelly — 13. Malavelly — 14. Gué de Sosilay/Soosilly — 15. Mysore — 16. Seringapatam (aujourd'hui Srirangapatna) — 17. Periapátam — 18. Mangalore — 19. Rivière Cauvery — (Dessin: P. de Meuron).

grand nombre. “Dans un pays qui est défendu par son propre climat, note Michaud, et où les difficultés de l'approvisionnement ne permettent pas à une armée d'être longtemps en campagne, c'était vaincre son ennemi que de suspendre quelques jours le cours de ses victoires... Le choc des éléments, ainsi que le débordement des rivières du Mysore pouvaient arrêter les efforts des Anglais...”

Sur les hauts-plateaux, l'armée avance difficilement en deux colonnes parallèles: les troupes britanniques à gauche, celles du Nizam à droite. La cavalerie déployée sur le front avant et en arrière-garde; au centre, les bagages, les bestiaux et les éléphants, le tout s'étirant sur une longueur d'environ sept milles, avec une largeur de deux à trois milles. La marche et l'avance deviennent de plus en plus pénibles par suite de la chaleur excessive, des routes sablonneuses, des nuages de

poussière et des ravins qui retardent considérablement la progression de l'artillerie. La cavalerie et les boeufs souffrent surtout du manque d'eau, la mortalité augmente chaque jour.

Le 10 mars, vers 4 heures, aux environs de Calacondapilly, un millier de cavaliers de Tippoo attaquent les trains de bagage, mais sans succès. Pendant la nuit du 10 au 11, nouvelle tentative contre le parc d'artillerie où se trouve le trésor de l'armée, tentative qui fut repoussée par les Cipayes du Bengale et quatrevingts hommes du régiment Meuron, de garde cette nuit-là. Passant à six milles au sud de Bangalore, l'armée infléchit sa marche vers le sud, traverse Caglioporam, Arvally, Kankanelly, et arrive le 25 près de la rivière Médoor. Ce jour-là, Meuron-Bayard risqua bien d'être capturé; en sa qualité d'adjudant, il avait porté des ordres au capitaine Renaud qui commandait un détachement chargé de protéger un millier de boeufs qui pâturaient à une demi-lieue du régiment. "Mais, en revenant au camp, écrit Meuron-Bayard, je fus surpris par trois cavaliers ennemis, armés de piques et de pistolets; voulant les éviter, je pris vivement une autre direction qui manqua me perdre, puisque ce mouvement m'éloigna du camp et je le perdis de vue, étant poursuivi pendant longtemps et sans savoir exactement où j'étais; je tombai dans le village de Sultan-Pettah qui était tout en feu, je le traversai toujours poursuivi et peu après, je découvris le camp que je joignis sans accident. Je fus sauvé de ce péril par la vigueur de mon cheval et de leur but de m'attirer dans leurs postes avancés."

Premier contact important avec l'armée ennemie, le 27 mars à Malavelly, où la cavalerie de Floyd se heurte à celle de Tippoo, forte d'environ 3000 chevaux. L'armée anglaise se met en ligne de bataille: vive canonnade de part et d'autre, baptême du feu pour une partie des hommes du régiment Meuron, fortement engagé durant trois heures (sept tués et nombreux blessés). Battues, les troupes du sultan se retirent, emportant leurs morts et leurs blessés. La route de Seringapatam est maintenant ouverte... Le 29, l'aile droite de l'armée anglaise marche au nord pour donner le change à Tippoo, lui laissant croire que toute l'armée suivrait la même route que Cornwallis, lors de la précédente campagne. Pendant ce temps, la colonne de gauche et l'artillerie se dirigent vers l'ouest et traversent la rivière Cauvery à Sosilay (Soosilly), à une quinzaine de milles de la capitale. Revenant sur ses pas, l'aile droite passe la rivière le lendemain, de sorte que la Grande Armée arrivera par le sud aux abords de Seringapatam: elle trouve dans cette région des boeufs et des fourrages en abondance, car l'ennemi ne s'attendait pas à une approche par cette route. Ce même jour, Tippoo, à la tête de sa cavalerie, se réfugie dans sa capitale, avec son artillerie et la majeure partie de son infanterie.

Le 2 avril, le gros de l'armée anglaise se trouve à environ neuf milles de Seringapatam et les avant-postes du régiment Meuron peuvent déjà apercevoir dans le lointain les immenses remparts de la citadelle. C'était alors une des villes

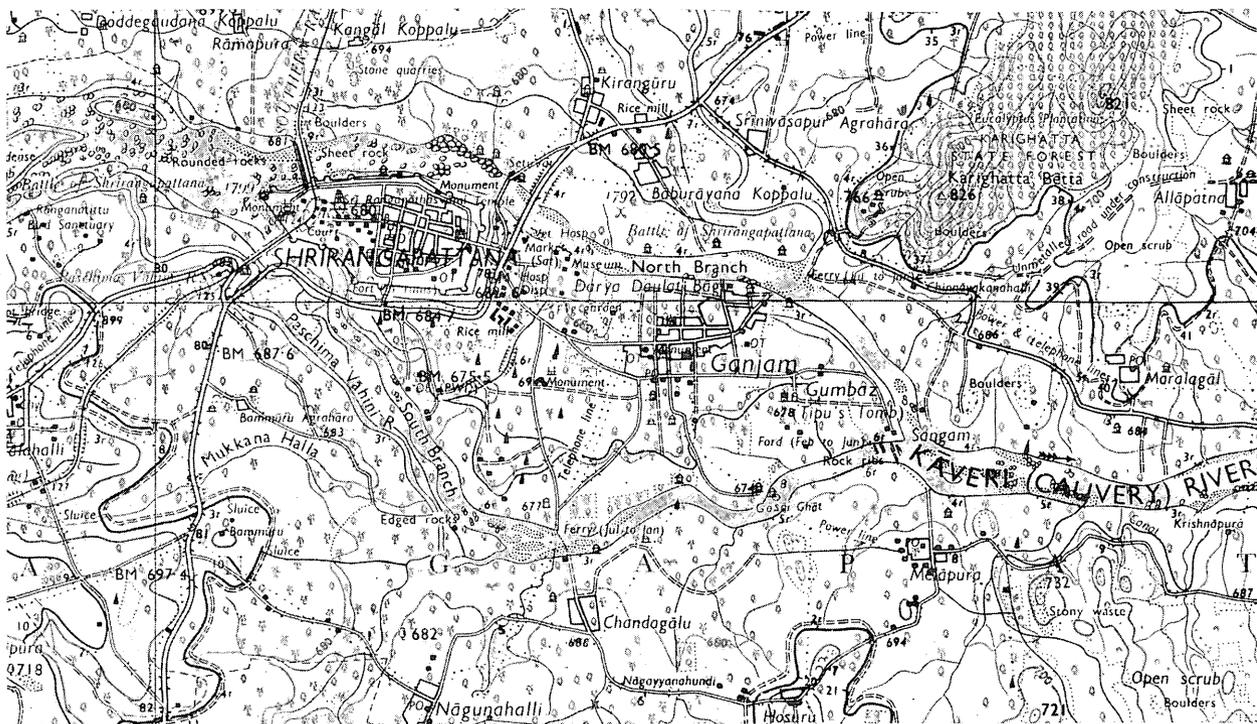
ಶ್ರೀರಂಗಪಟ್ಟಣ  
श्रीरंगपट्टण  
SRIRANGAPATNA

55. Seringapatam (aujourd'hui Srirangapatna) en caractères du langage local (Carnataka); en caractères hindis et latins. D'après photo: G. de Meuron — (Dessin: P. de Meuron).

les plus considérables de tout l'Hindoustan, particulièrement florissante par son commerce et le développement des arts, construite sur une île (trois milles et demi de longueur, sur un et demi de largeur) qui s'élève au milieu de la Cauvery. La citadelle, admirablement couverte par la rivière au nord et à l'ouest, occupe l'extrémité occidentale de l'île; les autres côtés sont entourés d'une double muraille; les remparts formés de blocs de pierre ont de vingt à trente-cinq pieds de hauteur; les fossés sont en partie creusés dans le roc. A l'intérieur de la place et sur le rempart sud, on avait élevé de nombreux cavaliers. Un puissant bastion, de construction européenne récente, défend l'angle nord-ouest, un autre, de forme circulaire se trouve à l'extrémité sud-est de la citadelle.

Sur place, nous avons pu constater, non seulement la complexité de ces fortifications construites à la Vauban (certains ouvrages, tels le bastion du sud-est, tiennent curieusement de la ligne Maginot), mais aussi le remarquable état de conservation de nombreux remparts, dont le pourtour extérieur complet mesure environ cinq kilomètres et demi. Il est particulièrement émouvant et d'un réalisme saisissant de pouvoir ainsi revivre et reconstituer sur place le détail de ces combats qui se déroulèrent ici, il y a quelque 180 ans!

Ayant reconnu les défenses extérieures de la place et la faible profondeur de la rivière à cet endroit, Harris décide de porter son attaque principale contre le rempart nord-ouest. Avec son armée, il contourne Seringapatam par le sud pour occuper l'avant-terrain fortement coupé qui s'étend à l'ouest de la citadelle: l'aile gauche appuyée à la Cauvery et l'aile droite, formée par la division de



56. Seringapatam et environs (fragment de carte moderne)

Wellington et le régiment Meuron, plus au sud. Harris cherche à placer ses batteries d'artillerie de façon à battre les remparts ouest et à prendre en enfilade les remparts nord. L'armée anglaise s'empare ainsi de divers postes avancés, notamment du poste de Shaw où, le 8 avril, le régiment Meuron vient de relever le 74<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Seringapatam se trouve maintenant investie par les deux armées anglaises réunies, car Stuart vient d'arriver dans la nuit du 15 au 16 avril; son armée prend position au nord de la Cauvery ayant en face d'elle une grande partie des troupes de Tippoo.

Les travaux de siège commencent alors par l'établissement d'une tranchée reliant le poste Shaw à celui de MacDonald, et se poursuivent par d'autres "parallèles" ou boyaux creusés en zig-zag; tous les régiments vont y travailler à tour de rôle durant la nuit, pour être gênés le moins possible par le feu de la place. C'est le capitaine P. Renaud qui commande le détachement du régiment Meuron travaillant à la tranchée. Plus ces travaux avancent, plus ils deviennent dangereux, car les Mysoréens lancent maintenant quantité de "raquettes", longues

piques munies d'une fusée allumée et souvent pourvues de charges explosives, qu'ils expédient à la main et savent diriger avec beaucoup d'adresse.

Le 17 avril, le régiment Meuron perd sept hommes; plusieurs officiers et soldats sont malades, par suite de la disette qui augmente de jour en jour; l'armée est à la demi-ration depuis longtemps déjà.

Partant du poste MacDonald, les grenadiers et les chasseurs du régiment Meuron accompagnés d'un bataillon de Cipayes, réussissent, sous les ordres du colonel Sherbrooke, à s'emparer d'un moulin à poudre défendu avec acharnement par les Mysoréens; cette attaque, commencée le 20 avril à 6 heures du soir, dure trois heures, avec des pertes assez considérables de part et d'autre. A mesure que les tranchées progressent, les Anglais installent leurs pièces d'artillerie, qui ouvrent le feu, dès qu'elles sont en place. Une des principales batteries prend alors en enfilade le rempart septentrional de la citadelle; celles de Stuart, installées au nord de la Cauvery, croisent leurs feux pour enfiler le rempart sud-ouest et ses défenses.

Comme il y avait de nombreux officiers français de mérite employés à la défense de la forteresse, il fallait agir avec prudence, en évitant tout ce qui aurait pu retarder les opérations du siège. Le 25 avril, le lieutenant-colonel Campbell, avec une partie du 74<sup>e</sup> régiment d'infanterie et quelques hommes du régiment Meuron, délogent les Mysoréens fortement retranchés dans les défenses extérieures de Seringapatam et réussissent à les repousser au-delà du pont de Periapatam<sup>9</sup>.

Les 26, 27 et 28: importants engagements de nuit. Le régiment Meuron détache cinq compagnies qui, avec le 74<sup>e</sup> régiment et les Chasseurs écossais, repoussent l'ennemi jusque dans un chemin couvert, plus loin que le pont de Periapatam. Pendant ce temps, le reste du régiment, qui travaille à la tranchée, est fortement inquiété par la canonnade et la mousqueterie ennemies; les assiégés lancent du haut des remparts des "balles à feu" pour reconnaître les positions des assaillants. "L'artillerie étant dirigée avec beaucoup de justesse dans nos tranchées, écrit Meuron-Tribolet, nous perdons du monde...", entre autres l'aide-chirurgien du régiment, Paulus Glessner. "Glessner a eu un boulet de canon au travers de l'estomac, assis dans la tranchée à côté de Piachaud qui crut qu'il plaisantait quand il roula à bas...", écrira plus tard Pierre-Frédéric de Meuron à son frère Charles-Daniel<sup>10</sup>. Le capitaine Piachaud, commandant la compagnie des chasseurs du régiment, est blessé d'une balle dans le bras.

Meuron-Bayard commande la 8<sup>e</sup> compagnie, en remplacement du lieutenant Bär, détaché de garde au quartier-général du parc de l'artillerie; le sergent-major Zehnpfennig, également du régiment Meuron, conduit une autre compagnie et se distingue particulièrement durant la dernière action. "Pendant cette nuit (*celle du 27 au 28 avril*), écrit le lieutenant Louis de Pury à son père, nous avons eu le feu de trois côtés... ce qui nous inquiétait le plus était le son des

trompettes lugubres qui se répétait de ces côtés-là...” Au cours du dernier accrochage, le lieutenant Guisan(t) est blessé, ainsi que sept de ses hommes, deux sergents sont tués. Le 28 au soir, on relève le régiment Meuron, après quarante-huit heures de service passé au combat.

D'autres batteries plus avancées “commencent à jouer”, le 29 et 30 avril, pour battre le rempart ouest. Le 1<sup>er</sup> mai, une partie du régiment Meuron se trouve à la batterie de brèche qui continue son feu sans interruption. Etant donné l'épuisement des provisions (le commissaire juge que les vivres ne pourraient suffire au-delà du 9 mai), Harris donne l'ordre à l'artillerie d'agir avec la plus grande vigueur. Le lendemain, “toutes les batteries, au total 29 pièces et 6 obusiers, firent un feu si bien dirigé que, dans la journée, il y avait une brèche praticable au mur de la fausse braye et tout le rempart était tellement endommagé qu'il devait bientôt être dans le même état...” (J. Michaud)

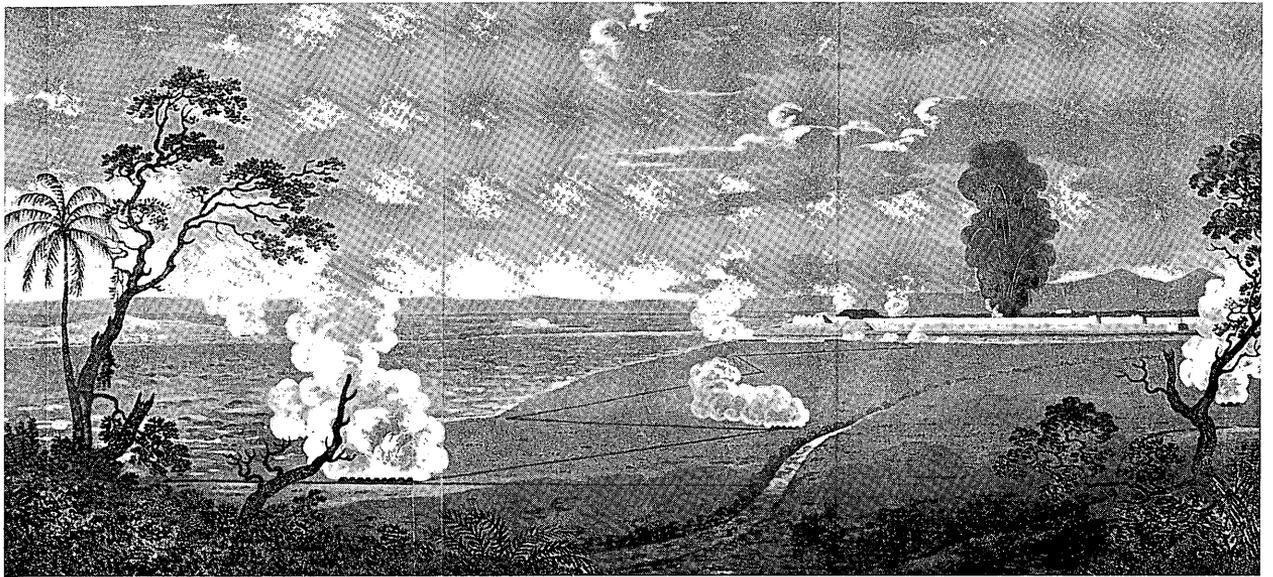
Depuis son arrivée au nord de la Cauvery, l'armée de Bombay avait mis son artillerie en position de façon à prendre en enfilade les remparts ouest de la citadelle.

“Dans la nuit du 2 au 3 mai, note Meuron-Tribolet dans son journal, une de nos bombes a mis feu à un magasin d'artifices, où se trouvait une grande quantité de raquettes, situé au centre de la place; ce qui nous a fourni un superbe feu d'artifice, la nuit étant très noire, et toutes les raquettes se croisant faisaient une gerbe de feu, difficile à imiter et même à décrire... (*cette explosion*) causa un grand fracas et écroula plusieurs maisons que nous vîmes distinctement tomber...” La même nuit, un lieutenant-ingénieur anglais traverse la rivière pour sonder et constater l'état de la brèche.

Le 3, tandis que l'artillerie continue son feu sans relâche, le régiment Meuron va à la tranchée; on détache ses deux compagnies de flanc (celle des grenadiers et celle des chasseurs) dans le boyau qui conduit à la grande batterie. Harris, satisfait des progrès obtenus par l'artillerie, fait à nouveau sonder de nuit la Cauvery, reconnaître le fossé et l'état de la brèche: le tout ayant été reconnu favorable, l'assaut est décidé pour le lendemain. Tous les autres grenadiers et chasseurs européens, ainsi que des Cipayes, sont alors réunis dans la tranchée, à la suite de ceux du régiment Meuron.

Quelques auteurs anglais mentionnent que deux compagnies de pionniers du régiment Meuron ont fait partie de la colonne d'assaut, mais ils ne donnent aucun détail sur le rôle qu'elles ont joué et n'indiquent aucun nom d'officier. Dans la description que nous donnons ci-après de l'assaut et de la prise de Seringapatam, nous avons utilisé le plus possible les récits des lieutenants F.-H. de Meuron-Bayard et C. de Meuron-Tribolet, en les complétant par les indications d'historiens anglais ou d'officiers anglais ayant participé à cet assaut: lieutenant-général G. Harris, colonel D. Baird, lieutenant-colonel A. Beatson et le major A. Allan.

A minuit, Baird prend le commandement du secteur de la tranchée, car c'est



57. Siège de Seringapatam avec les tranchées d'approche, les batteries anglaises, la brèche et l'explosion d'un magasin de munition et de fusées, dans la nuit du 2 au 3 mai 1799. J. Michaud écrit: «L'explosion du salpêtre répandait une lumière affreuse sur l'horizon... rien n'égale la sublime horreur de ce spectacle...» (p. 226) — Dessin du colonel A. Beatson, aide de camp du colonel Wellesley, dans l'ouvrage de J. Michaud, Histoire de l'Empire du Mysore, tome I, 1801.

lui qui est chargé de conduire toutes les troupes d'assaut. Et le 4 mai, à la pointe du jour, toutes les troupes qui la composent sont rassemblées dans le boyau le plus proche de la batterie de brèche. Tout d'abord, les compagnies de flanc (grenadiers et chasseurs) de tous les régiments européens, puis diverses compagnies des 12<sup>e</sup>, 33<sup>e</sup>, 73<sup>e</sup> et 74<sup>e</sup> régiments européens, suivis de trois bataillons de grenadiers cipayes, 200 hommes du Nizam et une centaine d'hommes d'artillerie: au total, plus de 4000 hommes.

Baird divise ses troupes d'assaut en deux colonnes, commandées, l'une par le colonel J.-C. Sherbrooke avec la compagnie de chasseurs du régiment Meuron, et l'autre par le lieutenant-colonel Dunlop, de l'armée de Bombay, avec la compagnie de grenadiers du régiment Meuron. Les huit compagnies restantes du régiment Meuron, ainsi que quatre bataillons de Cipayes, sont placés en réserve dans la tranchée, sous les ordres du major-général Popham, pour appuyer l'attaque en cas de besoin.

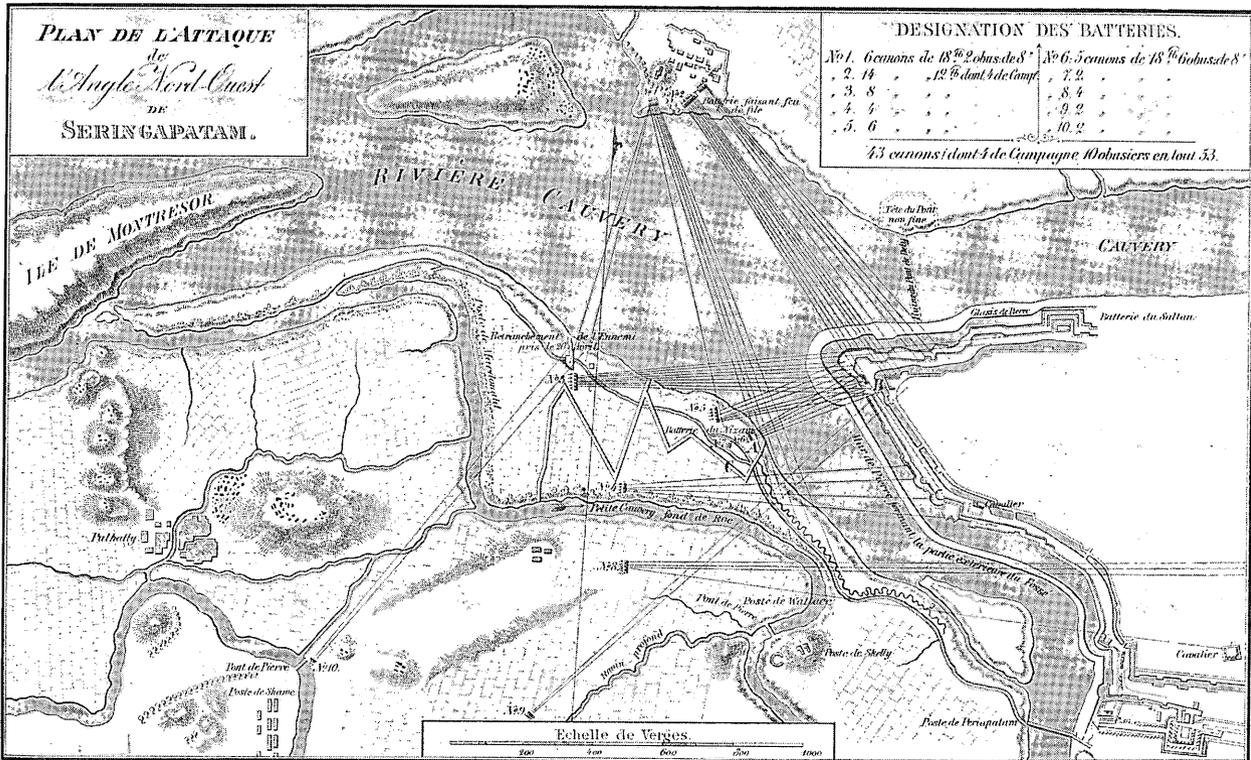
Si les compagnies de grenadiers et de chasseurs du régiment Meuron ont ainsi l'honneur de combattre en tête de la colonne d'assaut, c'est que, d'après le rapport de Harris, tout le régiment s'était signalé, au cours des travaux de siège, par sa belle tenue à la tranchée, son excellente discipline, son courage et son

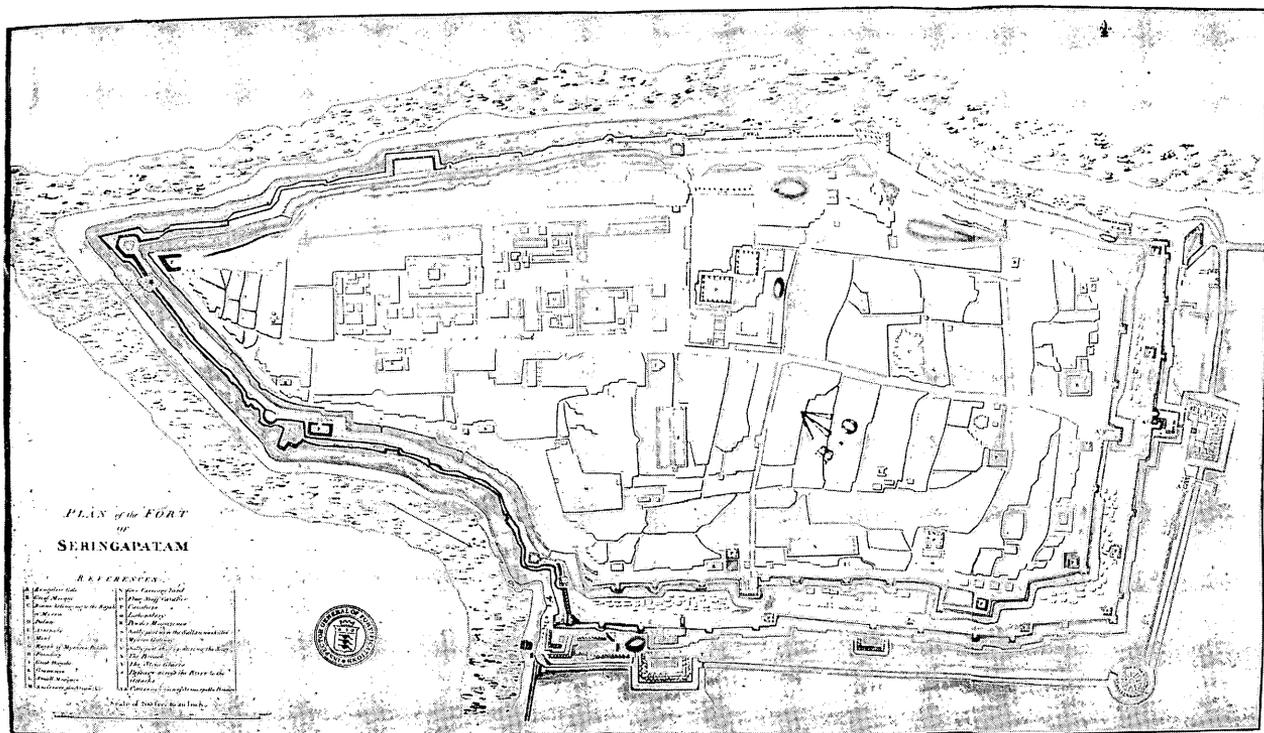
ardeur à repousser plusieurs sorties adverses; ses officiers disposaient en outre d'une plus grande expérience militaire que leurs camarades anglais 11.

Vers midi, on distribue à chaque soldat une drachme d'eau-de-vie et un biscuit. On réunit alors les *Forlorn Hope*, enfants-perdus commandés par le sergent anglais Graham, du 74<sup>e</sup> régiment, auxquels on joint un détachement de pionniers. A couvert du feu de la place, on leur distribue des échelles, des fascines et des outils de pionnier et on les poste en avant des troupes d'assaut. Désirant s'assurer les services d'un officier sachant l'anglais, le colonel Sherbrooke en avait fait la demande au capitaine Renaud, responsable du régiment Meuron à la tranchée; celui-ci détache le lieutenant Charles de Meuron-Tribolet, qui avait déjà sollicité cette faveur, ayant été fortement déçu que sa compagnie n'ait pas été désignée pour participer à l'assaut.

Aux environs d'une heure, au moment le plus chaud de la journée, Baird lance les enfants-perdus<sup>12</sup>, avec un détachement de pionniers commandés par Meuron-Tribolet, volontaire à ce poste; sortant de la tranchée, ils traversent à

58. Attaque de Seringapatam, avec les plans de feu des batteries anglaises, tranchées d'approche et détail des fortifications ouest de la citadelle — D'après: J. Michaud, Histoire de l'Empire du Mysore, 1801.



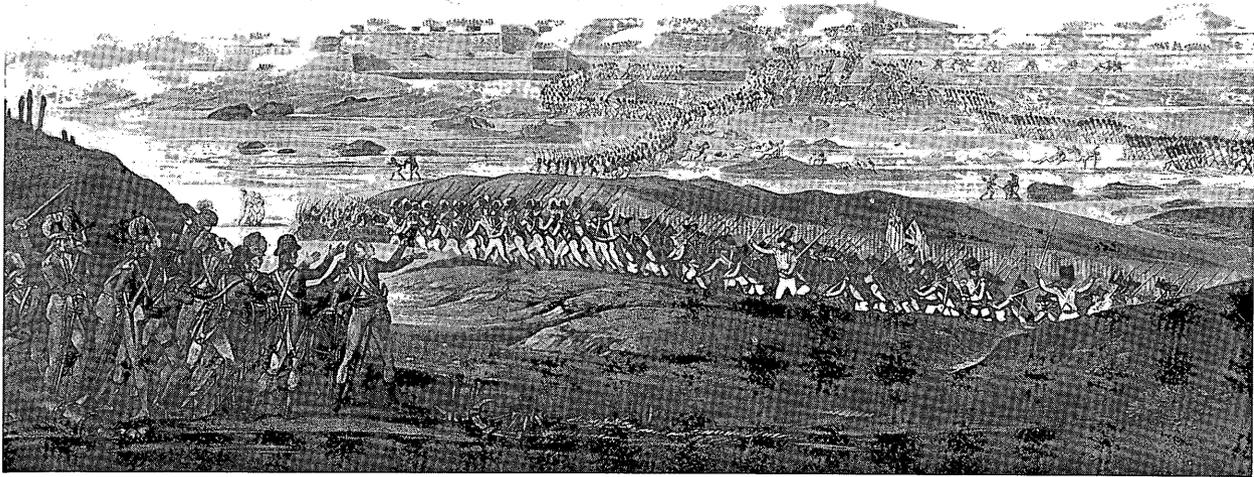


59. Ancien plan de la citadelle de Seringapatam. Remarquer la complexité des défenses: doubles remparts et fossés, qui sont aujourd'hui, en grande partie, en bon état de conservation — Public Record Office, Kew / Map room.

gué la Cauvery, passent le glacis de pierre et le premier fossé, large d'environ quarante yards et profond de sept pieds, partiellement rempli d'eau. Se mettant à couvert tant bien que mal au pied des remparts, les pionniers parviennent à placer leurs échelles à l'endroit que Baird avait indiqué à Meuron-Tribolet. Distance de la tranchée de départ au pied de la brèche: environ 600 pas.

Tous escaladent la brèche sans trop de difficultés. Au moment où Graham déploie au sommet les couleurs britanniques<sup>13</sup>, il tombe, mortellement touché. En signe de succès, Meuron-Tribolet jette en l'air sa coiffure; reconnaissant un chapeau du régiment, le colonel Wellesley interpelle son adjudant, le lieutenant Henri de Meuron-d'Orbe, qui se trouvait à ses côtés: "D'Orbe, lui demanda-t-il, qui du régiment est sur la brèche?" (*Journal de Meuron-Bayard*)

Lorsqu'il apprendra plus tard les détails de cet assaut, Charles-Daniel de Meuron écrira de Berlin au père de Meuron-Tribolet pour le féliciter de la conduite glorieuse de son fils à cette occasion: "Je vois par les Relations du



60. Assaut de Seringapatam, le 4 mai 1799. Partant de sa base d'attaque, l'armée anglaise traverse à gué la rivière Cauvery, puis, par la brèche, pénètre dans la citadelle — India Office Library and Records, Londres.

Général en Chef Harris qui commande l'Armée Anglaise dans l'Inde que votre fils ayant été commandé pour protéger le Détachement qui conduisait les Echelles pour l'assaut d'un Bastion, y mit tant d'ardeur & de célérité à les planter, que la Colonne qui devait les monter étant encore en arrière, ce qui tourmentait son impatience, il monte le premier en invitant son Détachement, qui plein d'impatience le suivit quoique ce ne fut pas sa destination; il emporta le Bastion, & s'y soutint assez longtemps pour être remarqué par le commandant de la Colonne qui naturellement aurait dû être à sa place, action qui a contribué à la Reddition de cette importante & grande Ville. Le Commandant de Régiment me mande que pour l'en récompenser, il lui a confié la fonction, importante chez les Anglais, d'adjudant de Régiment, fonction dont il s'acquitte avec autant d'intelligence que d'activité." <sup>14</sup>

Pendant ce temps, à la base d'attaque, les deux colonnes de Sherbrooke et de Dunlop se préparent. En tête de celle de Sherbrooke, se trouve la compagnie de

chasseurs du régiment Meuron qui aurait dû être commandée par le capitaine F.-L. Piachaud; mais, ayant été blessé le 27 avril, il ne put prendre part au combat. Comme sa compagnie aurait normalement dû être placée sous le commandement du lieutenant A. Matthey, le plus jeune officier du régiment, Meuron-Bayard en sollicita le commandement à son chef, le major H.-D. de Meuron-Môtiers, "à moins, avait-il ajouté, qu'un officier plus ancien n'en aie déjà fait la demande; après beaucoup d'objections de sa part, il sanctionna ma demande; c'est de cette manière, que je pris part à l'assaut de Seringapatam." (*Journal de Meuron-Bayard*)

Quant à l'autre colonne, celle de Dunlop, elle comporte donc en tête la compagnie de grenadiers du régiment Meuron, commandée par le capitaine P. Lardy. A chacune des colonnes, on avait attribué un certain nombre d'échelles. Pendant que les enfants-perdus et le détachement de pionniers escaladent la brèche, on avait pratiqué dans la tranchée de départ une ouverture pour permettre à douze hommes de sortir de front.

Ayant la certitude que l'assaut est maintenant praticable, Baird en donne le signal; l'épée à la main, il sort de la tranchée avec les deux colonnes qui entrent dans le lit de la rivière. Ces troupes s'avancent sous une grêle de mousqueterie, de grenades, de fusées, de bombes et de coups de canon chargés à mitraille. "Et la colonne, ayant en tête les compagnies du Régiment Meuron, les grenadiers commandés par le capitaine Lardy, avec les lieutenants de Montmollin et Wolff, les Chasseurs commandés par Meuron-Bayard et le lieutenant Matthey, s'élançant au pas de course sous un effroyable feu de place; pendant la traversée de la rivière et du fossé, les gibernes furent mouillées, de sorte que la troupe ne put tirer qu'un coup chargé avant le départ... C'est ce qui rendit cet assaut si brillant et si meurtrier... Le bruit des armes à feu, l'épaisse fumée, le grand nombre de tués, blessés et noyés, augmentaient beaucoup l'horreur de ce passage..." (*Journal de Meuron-Bayard*)

Alors que grenadiers et chasseurs escaladent la brèche et montent sur leurs échelles, le lieutenant Matthey est blessé d'une balle à la tête; il retombe sur Meuron-Tribolet qui a quelque peine à le retenir. Matthey succombera trois jours plus tard, le 7 mai, des suites de sa blessure. On l'enterrera sur la brèche avec les autres officiers tués au cours de l'assaut.

Dans une lettre datée de Madras, le 10 juillet 1799, Pierre-Frédéric de Meuron donnera encore les détails suivants à son frère Charles-Daniel, alors à Londres: "Piachaud a commandé le détachement du Régiment un jour et Bernard l'autre. L'un et l'autre se sont fait admirer de ceux qui conduisoient les partis et chérir des soldats qu'ils conduisoient. Le jour de l'assaut, le major (*H.-D. de Meuron-Môtiers*) étoit si mal que l'on craignoit pour ses jours. Il n'y eut que les deux Compagnies de Flanc qui y furent employées; elles formoient la 5ème division; elle se trouve la première sur la brèche par une manoeuvre dont personne ne peut parler que le général Baird qui est enthousiasmé de la sagesse, de la pru-

dence et de la tranquillité avec laquelle Lardy a conduit ses grenadiers qui ont montré une fermeté surprenante. Tout ce que le général Baird a osé se permettre, c'est de dire que quant il aura un coup hardy à faire, il aimera autant avoir le Régiment de Meuron qu'un Régiment anglais... Matthey a reçu une balle à la tête sur le sourcil, on l'a trépanné... Caudemont (*chirurgien-major du régiment*) l'ayant sortie avec les esquilles et une quantité de cervelle fut étonné de (*le*) voir les yeux ouverts et commencer à parler avec un aussi bon sens que si rien ne lui étoit arrivé. Caudemont lui dit: ma foi, il n'y a qu'une tête suisse qui puisse après une telle opération, conserver son bon sens, ce qui fit rire assez fort le pauvre souffrant. Les secours ne lui ont pas manqué, mais enfin il est mort regretté de tous ceux qui le connoissoient..."

Les troupes d'assaut qui montent pêle-mêle au milieu des enfants-perdus et des pionniers trouvent au sommet de la brèche une forte résistance. Meuron-Bayard, qui a eu son chapeau percé d'une balle, note encore: "Les assiégés se défendaient avec une bravoure extraordinaire, disputant chaque pouce de terrain jusqu'à la dernière extrémité..." Désagréable surprise, en arrivant au sommet de la brèche: un second fossé d'environ quarante pieds de large et un nouveau rempart forme une nouvelle ligne de défense intérieure.

La colonne de Dunlop avec la compagnie de grenadiers du régiment Meuron commandée par le capitaine P. Lardy, ainsi que les pionniers de l'armée de Bombay, tourne à gauche sur le rempart extérieur. Dangereusement blessé en escaladant la brèche, Dunlop reste en arrière; le capitaine Lardy est également grièvement blessé au bras en cette même occasion. Des trois officiers blessés sur la brèche, deux font partie du régiment Meuron.

De son côté, la colonne de Sherbrooke, avec les chasseurs du régiment Meuron, commandés par le lieutenant Meuron-Bayard, tourne à droite pour prendre possession des remparts sud-ouest et sud. Le major-général Baird, qui faisait partie de cette colonne<sup>15</sup>, réussit, avec un détachement, à traverser le fossé intérieur sur une étroite passerelle pour arriver sur le rempart intérieur; il tourne alors à gauche, avançant ainsi parallèlement à la colonne de Dunlop qui progresse sur le rempart extérieur<sup>16</sup>; ceci lui permet d'attaquer de flanc les Mysoréens qui se battaient en défendant farouchement le rempart nord. Une plus grande résistance se manifeste alors, car il s'agit des retranchements défendus par Tippoo lui-même.

Bien qu'il ne l'ait pas expressément mentionné, il semble que Meuron-Bayard ait fait partie du détachement qui, avec Baird, avait réussi à passer sur le rempart intérieur. La suite de son récit décrit les combats et la progression des troupes sur le rempart nord: "Cependant les Mysoréens furent obligés de nous céder insensiblement le terrain dans notre opération du côté de l'est, mais nous souffrions beaucoup du feu tiré des maisons et surtout du palais; au fur et à mesure que nous gagnions du terrain, nous enclouyions les canons et plantions des drapeaux anglais

sur tous les ouvrages que nous emportions et dans l'un desquels nous eûmes le bonheur de trouver une quantité de munitions abandonnées par l'ennemi, munitions qui nous furent très utiles. Nous entendîmes une violente fusillade du côté de la Porte du Nord, nous nous y portâmes et, traversant la place devant le palais, nous trouvâmes le 74<sup>ème</sup> régiment qui y étoit stationné et tous les François au service de Tippoo Saïb prisonniers."

Tippoo qui n'avait jamais cru à la possibilité d'une attaque au milieu du jour, ni les Anglais capables de forcer sa citadelle imprenable, était sorti sur le rempart nord. Vêtu de sa tunique orange et entouré de sa garde du corps, il s'était dirigé du côté de la brèche que la colonne d'assaut franchissait encore; déjà attaqué de front par la colonne de Dunlop, il se voit tout à coup pris de flanc par les troupes de Baird; il n'a plus qu'à se retirer précipitamment. "Voyant alors sa capitale prête à succomber, il se dirige dans la partie nord de la ville, cherchant à emmener avec lui les troupes encore disponibles & les joindre à son armée campée vis-à-vis de celle de Bombay; mais, arrivé sur le pont qui traverse la rivière, il le trouva tellement encombré de fuyards, qu'il fut obligé de rétrograder avec grand'peine vers la Porte du Nord."

Enorme confusion parmi les troupes mysoréennes que quelques officiers français s'efforcent en vain de rallier: panique indescriptible dans la ville qui commence à prendre feu. Dans le palais du sultan qui vient d'être pris, Baird envoie en parlementaire le major Allan, enveloppé d'un drapeau blanc, pour offrir à Tippoo et à sa famille, protection et sécurité. Deux des jeunes princes assurent au plénipotentiaire anglais que leur père n'est pas avec eux; on les fait prisonniers avec le général français Chappuis ("Monsieur Chappuis", suivant l'expression des chroniqueurs anglais), ses officiers et ses hommes; tous sont conduits au quartier-général de Harris.

Aux environs de quatre heures déjà, les Anglais sont maîtres de Seringapatam. On emporte finalement le Grand Cavalier; on descend le pavillon de Tippoo (soleil rayonnant sur fond vert) et l'on hisse les couleurs britanniques saluées par vingt et un coups de canon. Tous les tambours et fifres, y compris les cinq tambours du régiment Meuron qui avaient pris part à l'assaut, jouent la marche des "Grenadiers anglais"<sup>17</sup>.

Quant au sultan Tippoo qui s'était défendu avec acharnement sur le rempart nord, après avoir tenté de rallier son armée de l'autre côté de la Cauvery, il avait cherché à rentrer dans son palais, mais s'était fait massacrer dans une effroyable mêlée avec tous les hommes de sa garde. Son corps ne fut découvert que le soir, à environ 200 mètres à l'est de la porte dénommée Water Gate, après qu'on eut déplacé de nombreux cadavres; on le transporta sur un palanquin au palais, où il fut reconnu par sa famille et ses deux fils. On a prétendu que c'est un simple soldat du régiment Meuron, nommé Christenau, qui aurait tué le sultan<sup>18</sup>; ce soldat, natif d'Offenbourg, aussi connu sous le nom de "Brünswicker", devint plus tard

chef de fanfare à la garnison de Fort Saint-George. Faute de preuves, croyons-en plutôt Lord Valentia qui écrivit plus tard avec bon sens: "On ne sait pas qui a tué Tippoo."

Ainsi que Michaud l'a remarqué avec pertinence, Tippoo montra en cette occasion plutôt le courage d'un soldat que l'habileté d'un général. Il est tout de même extraordinaire de constater qu'en si peu de temps "l'on se soit rendu maître de cette place plus forte que beaucoup de forteresses en Europe", comme l'écrira plus tard le lieutenant Louis de Pury à son père. Il semble plutôt que Tippoo ait mis trop de confiance dans l'invulnérabilité de sa citadelle, ainsi que dans les horoscopes de ses devins. Bien qu'averti le matin même de la présence de milliers d'Européens dans la tranchée, Tippoo et sa garnison furent complètement surpris par l'heure de l'attaque "au temps où le soleil, embrasant l'horizon, vient à marquer aux hommes de ces contrées, le moment du repos...". L'insubordination, probablement aussi la trahison de certains de ses officiers, ont sans doute joué un rôle non négligeable.

D'après certains historiens hindous<sup>19</sup>, des contacts auraient eu lieu entre un général hindou et des officiers anglais venus dans la nuit du 3 mai sonder la rivière et constater l'état de la brèche: l'attaque aurait été fixée pour le lendemain à midi, heure à laquelle on aurait retiré des remparts une grande partie des troupes sous prétexte de leur distribuer la solde. Il n'en reste pas moins vrai que de nombreuses failles ont simultanément compromis tout cet admirable système de défense.

"*The city is fallen; it remained to plunder it*", la ville est tombée, restait à la piller, écrit J.-J. Cotton. En effet, vers le soir, Harris, par roulements de tambour, autorise le pillage à toutes les troupes qui avaient participé à l'assaut et ceci jusqu'au lendemain, sur le coup de midi. Cotton ajoute encore: "*For two days the sack lasted during time we may be certain that the vieilles moustaches of the Regiment de Meuron had no cause to stand astonished at their moderation*"<sup>20</sup>, le pillage dura deux jours durant lesquels les vieilles moustaches du régiment Meuron n'eurent aucune raison d'être étonnées de leur modération.

"Pendant le temps que dura le pillage, écrit Meuron-Bayard, j'avais le commandement du bastion près de la porte du Mysore où j'avais été placé; comme il me paraissait injuste que mes hommes fussent privés de leur part de butin, je divisai la compagnie en 3 sections, en permettant toujours à l'une d'entre elles d'être absente du poste, laissant à leur option de s'entendre entre eux pour le retour, ce qui réussit à leur grande satisfaction et profit. Il est satisfaisant d'observer que, pendant une circonstance aussi affligeante, la plus grande humanité fut tenue par tous les rangs, aussi bien pendant l'assaut que durant le pillage; les femmes furent principalement respectées et protégées, ainsi que le reste des habitants qui n'avaient pas les armes à la main. Cette honorable conduite fut due aux soins de l'officier commandant l'assaut, assisté de tous les officiers qui faisaient tous leurs efforts pour le seconder..." Même si la conduite des vainqueurs

comporta des exceptions, cette modération étonna les Indiens, peu accoutumés à voir respecter le droit des gens, en temps de guerre.

Le lendemain, la cessation du pillage est annoncée par trois coups de canon et la retraite battue en ville par les tambours; deux soldats, trouvés vers midi et demi encore en train de piller, furent pendus sur-le-champ. On enterra Tippoo le même jour avec tous les honneurs militaires, dans le mausolée royal situé dans les jardins de Lall Bagh, à l'extrémité est de l'île. Cette cérémonie était à peine terminée, qu'un orage particulièrement violent, marquant le début de la mousson, se déverse durant plusieurs heures sur la ville et le camp, foudroyant deux officiers et de nombreux hommes.

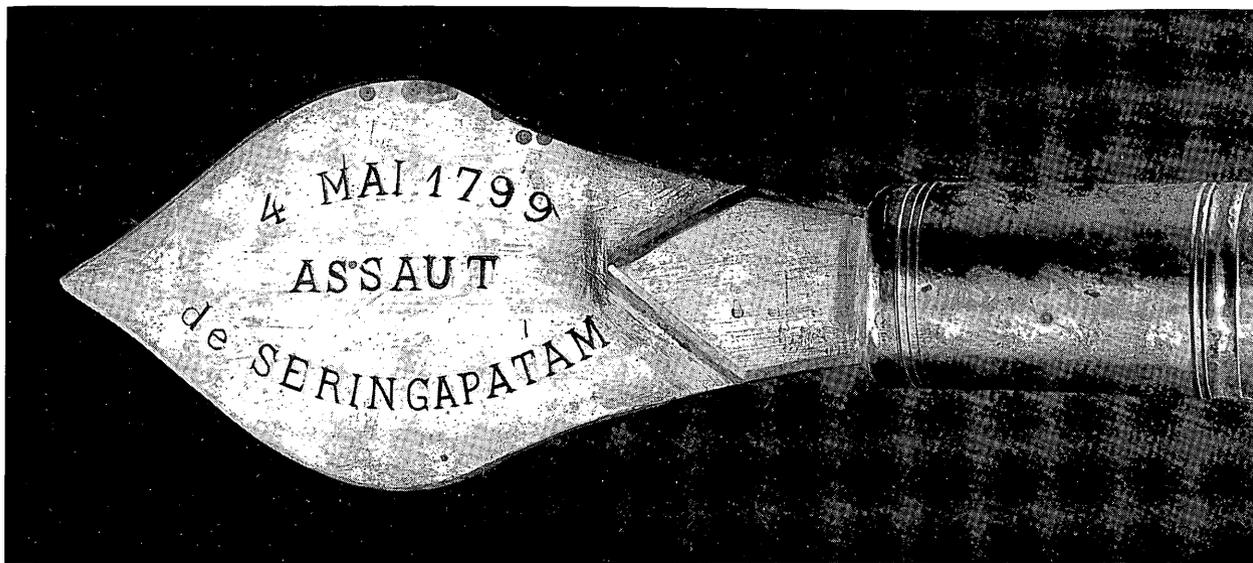
Après ce déluge, les positions des batteries furent complètement inondées et les tranchées remplies d'eau; la Cauvery resta infranchissable longtemps après. Si l'assaut avait été retardé, ne serait-ce que d'un seul jour, la prise de la citadelle n'aurait jamais eu lieu de façon aussi rapide et l'opération aurait probablement dû être renvoyée à une autre occasion.

Quatorze sous-officiers et soldats du régiment Meuron furent tués au cours de l'assaut du 4 mai: le sergent Louis Ciess, le caporal-grenadier Arnold Bode, le caporal Frédéric Eppen, le tambour Cornelius Christians, le musicien Charles Burchard, le grenadier G. Schuster et les fusiliers Maurice Dekoch, Isaac Eriksen, Jacob Gersen, Georg Mayer, Antony Motter, Henri Nicolas, J.-H. Reezer et Ch. Rischbush. Plus nombreux furent ceux qui moururent après, des suites de leurs blessures. Durant cette campagne, sur un effectif d'un millier d'hommes, le régiment Meuron en perdit soixante-huit; parmi ceux-ci deux officiers (l'aide-chirurgien Paulus Glessner et le lieutenant-chasseur Alphonse Matthey), quatre sergents et sept caporaux<sup>21</sup>. Proportionnellement, ces pertes furent environ dix fois plus élevées que celles de l'armée anglaise qui, sur un total d'environ 45 000 hommes en perdit 322 (22 officiers, 181 soldats et 119 Cipayes). Des 21 000 soldats de Tippoo, on prétendit que 8000 à 9000 furent tués, tant sur la brèche, que dans la ville et dans leur fuite du 4 mai, par la porte de l'est.

Après la chute de Seringapatam, le colonel Wellesley est nommé commandant de la forteresse et responsable du rétablissement de l'ordre. Le quartier-général britannique s'installe dans le palais d'été de Tippoo, Daria Doulat Bagh, aujourd'hui Musée de Seringapatam; le lieutenant-colonel H.-D. de Meuron-Môtiers et ses officiers y logent également.

Pour éviter que les femmes ne soient molestées et pour protéger les richesses conquises, le colonel Wellesley charge le régiment Meuron d'assurer la garde de la citadelle, car, écrit-il dans ses *Dépêches* "le Régiment de Meuron est particulièrement bien discipliné et l'on peut lui faire confiance pour exécuter les ordres donnés."<sup>22</sup>

Un obélisque situé à la pointe nord-ouest des remparts, rappelle aujourd'hui la mémoire de ces combats et les noms des officiers qui y laissèrent leur vie. Pour



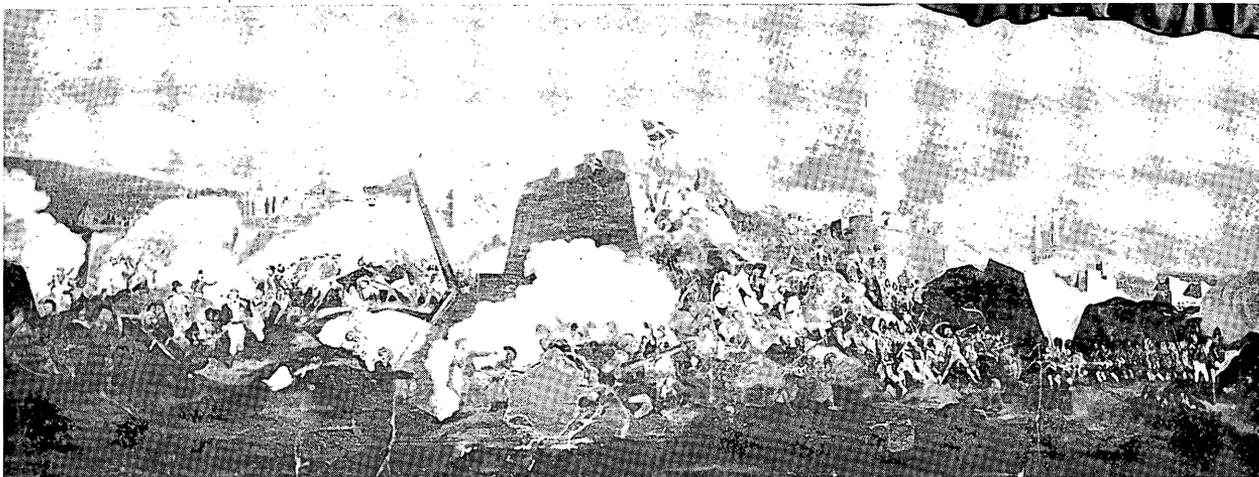
61. Pointe du drapeau d'ordonnance du régiment Meuron au service de Sa Majesté Britannique — Musée d'Histoire, Neuchâtel — (Photo: J.M. Breguet).

le régiment Meuron, seul l'aide-chirurgien P. Glessier y figure; il est regrettable que le lieutenant A. Matthey n'y soit pas mentionné, ce qui est probablement dû au fait qu'il mourut trois jours après l'assaut.

Le butin fut considérable: 930 canons, mortiers et obusiers, plus environ 200 000 fusils, quelques milliers de chevaux et une grande quantité de munitions. Le grand étendard de Tippoo et les drapeaux de la République française qui avaient été capturés à Seringapatam furent envoyés à Madras au gouverneur-général, Lord Mornington, qui les reçut avec la plus grande solennité le 4 juin 1799.

Les trésors en or, argent, bijoux et perles, furent estimés à l'époque à plus d'un million de livres sterling. On distribua de fortes primes en argent aux officiers et aux soldats, suivant leurs grades et leurs mérites. "J'ai eu pour ma première prise 9540 L. de France, écrit Louis de Pury, et la seconde ne sera pas moindre; la troisième viendra quand elle pourra... Au mois de février, le capitaine *(Pierre)* Renaud partira pour se rapatrier avec une belle fortune et une très belle pension... Le capitaine *(Pierre)* Lardy qui va devenir major ou lieutenant-colonel, s'est acquis beaucoup de gloire pendant cette campagne..."

Cette dure campagne, ainsi que les combats qui aboutirent à la prise de la capitale du Mysore, scellèrent l'union du régiment Meuron avec les troupes anglaises. "L'on ne fait plus de différence entre notre régiment et ceux de la



62. Assaut de Seringapatam. Venant par la droite, la colonne d'assaut, ayant en tête deux compagnies du régiment Meuron et conduite par le major-général Baird, arrive au sommet de la brèche où le sergent Graham brandit le drapeau de la Compagnie anglaise des Indes; assis à l'extrême gauche, le capitaine Lardy, du régiment Meuron, se fait panser le bras. Tableau de Robert Ker Porter (dim.: 122 x 300 cm.). Musée de Seringapatam — (Photo: N. Surendra Babu, Mysore).

nation (*anglaise*), nous sommes tous amis...”, écrit encore le lieutenant Louis de Pury à son père.

Ces hauts faits militaires eurent un immense retentissement en Europe et surtout en Angleterre. Ils ont inspiré de nombreux peintres, entre autres Robert Ker Porter qui brossa *The Assault of Seringapatam*, immense composition allongée de 2550 pieds carrés, comportant des centaines de personnages; exposé durant plusieurs années au Lyceum de Londres, ce panorama fut détruit dans un incendie en 1830. Les reproductions de cette œuvre et les gravures qui en ont été tirées montrent, au centre, la colonne d'assaut qui parvient au sommet de la brèche; le sergent Graham, avec un drapeau à la main, agite sa coiffure peu avant d'être tué; sur les remparts, Tippoo, entouré de sa garde, dirige la défense de la citadelle; assis à l'extrême gauche, le capitaine Lardy se fait panser le bras.

Quatre tableaux de W.-H. Singleton représentent également les épisodes de *L'assaut et la prise de Seringapatam*, *Les derniers combats et la mort de Tippoo*, *Le corps de Tippoo reconnu par sa famille*, *La reddition des deux fils de Tippoo au général David Baird*. Les gravures qu'en ont tirées Laminet et F. dal Pedro sont suffisamment connues, de telle sorte qu'une description en est superflue<sup>23</sup>.

Le gouvernement anglais fait frapper une médaille commémorative représentant, à l'avant, le lion britannique terrassant le tigre du Bengale qui tient un pavillon avec une inscription en caractères indiens; au revers, la colonne d'assaut

s'avance vers la citadelle. Frappée en argent pour les officiers et en bronze pour les soldats, cette médaille fut distribuée en juillet 1808 à tous ceux qui avaient participé à la campagne du Mysore.

Cette victoire de Seringapatam, la mort de Tippoo et la chute subite de son empire, assurèrent dès lors la mainmise des Anglais sur les Indes et marquèrent, d'autre part, la décadence des Français et de leur influence dans ces mêmes régions. Quel contraste, lorsqu'on se rappelle la puissance de ces derniers sous les Duplex, les La Bourdonnais et les Bussy, alors que les Anglais ne possédaient dans ces régions que Madras avec le fort de Saint-George et quelques établissements de peu d'importance !

63. Médaille commémorative de la campagne du Mysore et de la prise de Seringapatam. Avers: lion britannique terrassant le tigre du Bengale, à côté d'un fanion avec une inscription signifiant: au héros qui a remporté la victoire. En bas: IV MAY MDCCXCIX. Revers: vue de Seringapatam, avec la colonne d'assaut en marche vers la citadelle. En bas, inscription signifiant: Seringapatam cadeau de Dieu, avec la date: 1213 de l'Hégire — Musée des Armes et d'Histoire, Colombier — (Photo: P.A. Duvoisin).



## Autres campagnes aux Indes (1799-1806)

L'abondance et les excès qui suivirent cette victoire eurent pour conséquence une forte augmentation de la mortalité parmi les troupes affaiblies par les marches, les privations de toute espèce et les travaux durant le siège. Pour ces raisons, et aussi pour éviter les risques d'épidémies, on éloigna dans les jours suivants une partie de l'armée; ainsi, la deuxième brigade, dont faisait partie le régiment Meuron, alla camper à French Rocks à une quinzaine de milles de Seringapatam. Mi-juin, retour dans la capitale pour assister, le 30, avec toutes les troupes anglaises, à l'installation du nouveau rajah; âgé de six ans, celui-ci descendait des anciens souverains du Mysore dont le dernier avait été détrôné par Hyder-Ali, père de Tippoo. Quant aux quatre princes, fils aînés du sultan décédé, on les conduisit, avec leurs familles, dans la citadelle de Vellore<sup>1</sup>.

En octobre 1799, le régiment Meuron se met en route pour Arnée, où il arrive en novembre. Il y retrouve son colonel-commandant, Pierre-Frédéric de Meuron qui, après son retour de Ceylan, avait reçu le commandement de cette place et rongéait son frein de n'avoir pu participer à la campagne du Mysore.

1800. Deux tristes événements viennent assombrir la vie du régiment. Tout d'abord le décès du capitaine, paie-maître, Isaac de Meuron-du Rochat, survenu le 23 mai à Madras; un monument funéraire lui a été élevé dans le cimetière de Saint Mary<sup>2</sup>. (Voir: *Annexe III*)

Le mois suivant, c'est le lieutenant (aussi dénommé chevalier) Charles Moreau de Beauregard, aide de camp de Charles-Daniel de Meuron, qui, en juin, périt en mer, son vaisseau ayant fait naufrage, peu après le départ de Colombo; Moreau était, en effet, en train de rentrer à Madras, après avoir accompagné le gouverneur North, lors d'une ambassade auprès de la cour de Kandy. Dans le tableau de Th. Hickey, représentant Charles-Daniel de Meuron dans une tente, assis près d'une table, c'est le lieutenant Moreau qui se tient debout en face de lui.

Au mois d'août, nouveau déplacement du régiment Meuron. L'armée anglaise lève quatre régiments de cavalerie et 3000 hommes d'infanterie pour chasser Dhondiah Wangh qui, à la tête de 20 000 Mahrattes, cherchait à envahir les Etats du Nizam. Laissant 536 hommes à Vellore, le capitaine Bernard commande

64. Portrait de Samuel Schwerin, fourrier, puis sergent-major au régiment Meuron, peint aux Indes par un artiste indigène. Propriété particulière, Winterthur/ZH.



un détachement de 216 hommes du régiment Meuron qui participe à cette campagne sous les ordres de Wellesley; au début de septembre, Dondiah Wagh, battu à Lonagull, y perd la vie, tandis que son armée se retire en désordre.

Mentionnons encore qu'au cours de cette année, le capitaine Bolle avait dû adresser à Londres une réclamation au sujet du régiment qui, dans l'*Army List* était dénommé *Regiment of Foot*, au lieu de *His Majesty's Regiment de Meuron*, comme cela est stipulé dans la Capitulation de Londres<sup>3</sup>.

1801. Le 24 février, revue générale des troupes de la place de Madras, sur le glacis nord du fort Saint-George; dans son rapport, le major-général anglais Lake note que le régiment Meuron est "*very fit to be presented to either, friend or foe*", d'être montré à n'importe qui, ami ou ennemi. Le soir même, Pierre-Frédéric de Meuron donne un souper et un bal en l'honneur des autorités militaires anglaises.

Important changement pour le régiment, lorsque Pierre-Frédéric quitte les Indes pour l'Europe; embarqué le 20 mars sur le *Castel Eden*, il arrive à Deal,

près de Londres, le 31 octobre<sup>4</sup>. Dès lors, c'est le lieutenant-colonel Jean-Pierre de Meuron-Bulot qui, jusqu'à sa mort survenue en 1803, exercera le commandement du régiment. D'autres officiers suivent le colonel en Europe, ainsi les lieutenants Alexandre Dardel sur le *Hawke* et Charles de Meuron-Tribolet sur le *Prince William Henry*.

Entrecoupant son activité à Londres de séjours dans la principauté de Neuchâtel, Pierre-Frédéric restera en Angleterre pour y diriger l'administration du régiment jusqu'au retour de ce dernier en Europe (juillet 1806).

Fin mars, le 31, le lieutenant Louis de Pury meurt à Madras des suites d'une blessure reçue lors d'un duel avec le capitaine Alexandre Lequin; ce dernier, jugé et condamné par une cour martiale siégeant à Seringapatam le 3 janvier 1802, sera dégradé en présence du régiment et chassé du service.

Infatigables, les Poligars du sud reviennent à la charge et suscitent de nouveaux troubles dans les Etats du Nizam, après le décès du nabab Ali Hussein, survenu le 15 juillet; profitant de l'inexpérience de son fils âgé de quinze ans, ils cherchent à mettre la main sur ses Etats qui vivaient sous protection britannique. De Madras, une armée anglaise se met en route sous les ordres des colonels Agnew et Montrésor; quelques compagnies du régiment Meuron, commandées par les capitaines Zweifel et Bernard, participent à cette campagne destinée à rendre la sécurité aux Etats du jeune prince.

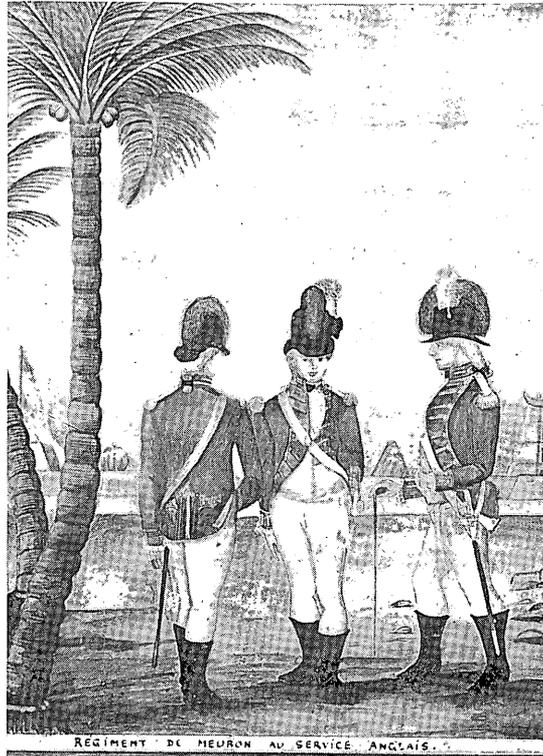
Poursuivant leurs conquêtes, les Anglais embarquent un contingent comportant deux compagnies du régiment Meuron commandées par le capitaine Bernard, sous les ordres du colonel Campbell, pour aller s'emparer de Tranquebar, petite colonie danoise, située entre Negapatam et Porto-Novo, alors livrée à elle-même et sans protection. Ces deux compagnies remplacent la faible garnison danoise qui s'était retirée sans coup férir; six semaines plus tard, retour par terre pour rejoindre le gros du régiment à Fort Saint-George<sup>5</sup>.

Le 1<sup>er</sup> août 1801, l'effectif du régiment se présente comme suit: 405 officiers et soldats à Fort Saint-George, 216 en campagne contre les Poligars, cinquante-quatre en garnison à Vellore, douze à Arnée et vingt au Bengale<sup>6</sup>.

En septembre, le régiment Meuron, avec armes et bagages, quitte Madras, sous les ordres de Meuron-Bulot, pour se rendre de nouveau à Seringapatam, où il arrive quarante jours plus tard; il y stationnera encore durant quatre ans.

1802. Malgré le traité de paix conclu avec les Anglais, les Mahrattes lèvent une armée de 35 000 cavaliers et 10 000 hommes d'infanterie, encadrés par d'excellents officiers français, tels que Pedron, Peyron et Fleury; cette armée comportait aussi une puissante artillerie de 500 arquebusiers, 500 équipages de fusées et 150 canons. Meuron-Bulot, au reçu de l'ordre de se préparer à faire campagne, fait remarquer au colonel Wellesley, alors gouverneur de Seringapatam, que les équipements et l'armement de son régiment se trouvent en piteux état;

65. Officiers du régiment Meuron au service de Sa Majesté Britannique. Dessin colorié exécuté aux Indes par un artiste indigène. Musée des Armes et d'Histoire, Colombier — (Photo: P.A. Duvoisin).



Wellesley fit équiper quatre compagnies du régiment avec ce qu'il trouva de mieux sur place, avant de les incorporer aux troupes anglaises qui se mettent en route contre Dowhut Row Scindiah, souverain nabab des Mahrattes.

Le rajah de Bullum avait en effet réoccupé Arakerry sur les frontières du Mysore et de Canara. Wellesley marche contre lui, en janvier 1802, répartissant son armée en trois divisions; dans chacune d'elle se trouve une compagnie du régiment Meuron<sup>7</sup>. La forteresse d'Allyghur capitule après un siège de quatre jours; Wellesley poursuit alors Peyron jusque sous les murs de Delhi; le dernier combat eut lieu le 16 décembre, avec la reddition de nombreux officiers français, dont Raymond.

Durant cette année, des bruits circulaient déjà, suivant lesquels tous les régiments suisses, excepté Meuron et de Roll, allaient être licenciés.

1803. Au début de l'année, rentre à Madras le fusilier Portinger qui, avec vingt hommes du régiment Meuron, avait accompagné un détachement du deuxième bataillon d'artillerie, ainsi que des pionniers, sous les ordres du major-général Baird; ce détachement avait été envoyé en 1801 en Egypte pour escorter

un vaisseau chargé de munitions. Reparti d'Alexandrie au début de mai 1802, ces hommes tentèrent de rentrer aux Indes. De ce détachement, décimé par la faim, massacré en partie par les Arabes, Portinger fut le seul survivant qui parvint au but. "En récompense de ses peines & fatigues, (*il*) a été fait sergent, avec la paie de caporal." <sup>8</sup>

Puis, nouvelle expédition anglaise contre les Poligars du sud, avec les mêmes compagnies du régiment Meuron; ce fut une campagne assez pénible qui dura environ sept mois, après lesquels ce corps de troupe rentra à Seringapatam au début de 1804.

Tragique journée, le 20 octobre 1803, où le commandant du régiment, le lieutenant-colonel Jean-Pierre de Meuron-Bulot se noie dans la baie de Madras, alors que, sur une chelingue avec sa femme et ses deux filles, il se rendait à bord d'un vaisseau qui devait les ramener en Europe. La barre était ce jour-là si forte que l'embarcation, malgré sa construction caractéristique, se brisa; se noyèrent Meuron-Bulot et sa fille aînée, "*a young lady of great worth and beauty*", écrivit alors la *Gazette de Calcutta*. La femme du colonel, son autre fille et le reste des passagers purent être sauvés par des indigènes montés sur des catimarons (ou catamarans).

A Madras, qui ne possède qu'une rade ouverte, la mer bat la côte avec violence et la barre y est plus redoutable que partout ailleurs; par temps calme, le ressac se fait sentir à cent mètres de la côte avec une vague de un mètre seulement, mais lorsque le vent souffle de l'est pendant la mousson, la lame commence à se briser à trois cents mètres et peut atteindre une hauteur de quatre à cinq mètres. Pour le trafic entre les navires et la côte, on se sert de cheliques, embarcations à fond plat, formées de planches ajustées ensemble avec des cordes en filasse de palmier, puis calfatées avec de la poix. Ce mode de construction, apparemment fort primitif, confère aux cheliques l'élasticité nécessaire pour passer la barre sans se briser, ce qui arriverait inmanquablement à tout autre bateau de construction rigide. Une dizaine d'Indiens, assis sur des traverses, manoeuvrant de longues rames, obéissent à un pilote dont l'art consiste à toujours présenter l'embarcation perpendiculairement aux lames et au ressac; à l'arrière se trouve une cabine où peuvent se tenir une douzaine de passagers. On se fait accompagner de plusieurs catimarons (constitués par deux ou trois troncs d'arbres liés ensemble et sur lesquels s'assoient les indigènes), destinés à recueillir les passagers en cas d'accident.

Nommé lieutenant-colonel en novembre 1785, Meuron-Bulot avait commandé le régiment à diverses reprises, sauf durant la campagne du Mysore. Une pierre tombale, gravée à son nom, se trouve à Madras, dans le cimetière Sainte-Mary <sup>9</sup>.

Dès le lendemain de ce terrible accident, c'est le lieutenant-colonel Henri-David de Meuron-Môtiers, présentement commandant de la place de Pondichéry, qui remplace son compagnon d'armes disparu. Ce même jour, 21 octobre, sont

promus: Pierre Lardy, au grade de lieutenant-colonel, et Antoine-Conrad Zweifel, à celui de major. (Voir: *Annexe VII*)

1804. Agréable diversion qui rompt la monotonie du service: le 29 février, Meuron-Môtiers a l'honneur de recevoir, avec ses officiers réunis devant le corps de garde principal du palais de Seringapatam, Lord Valentia qui accomplissait son voyage dans l'Hindoustan: "Je dînai chez le colonel de Meuron, écrit-il, qui avait invité tous ses officiers. Il habitait une partie du palais de Hyder Ali... J'allai voir la courtine, où l'on fit brèche. J'étais accompagné de plusieurs officiers qui étaient présents à l'assaut et qui m'en expliquèrent les particularités. Selon le système erroné des Asiatiques, la courtine se prolongeait beaucoup trop. En conséquence, il était plus facile de la battre en brèche et elle fut judicieusement choisie pour point d'attaque. Le feu de file de l'armée de Bombay qui était de l'autre côté de la rivière, exposait au plus grand danger tous ceux qui se présentaient sur les remparts. Les malheureux Indiens qui étaient obligés d'y faire le service, avaient creusé des trous en terre pour se mettre à l'abri. Ils étaient à dîner lorsque les troupes montées à l'assaut les surprirent et elles en immolèrent un grand nombre qui n'eurent pas le tems de se sauver..."

"Le Sultan avait fait pousser les fortifications jusqu'à l'angle du nord-ouest afin qu'elles eussent un fossé de l'un et l'autre côté. Dans la chaleur de l'assaut du 4 mai, une petite troupe de soldats passa du rempart extérieur sur le rempart intérieur en marchant sur un mur fort élevé qui n'avait pas un pied de largeur... cette troupe et une autre plus considérable qui pénétra par un autre point, seconda puissamment l'attaque en prenant en flanc le Sultan et les siens qui défendaient avec le plus grand courage une traverse après l'autre sur le rempart extérieur et qui se retirèrent seulement devant les forces supérieures des assaillants jusqu'à la porte pratiquée dans le mur extérieur..."

"Le fossé et le rempart intérieur ont été, l'un comblé et l'autre renversé. Cependant on a conservé le mur sur lequel les soldats ont passé et j'ai été charmé de trouver ce monument qui atteste leur courage... La porte sous laquelle Tippu expira a été démolie, ainsi que l'ouvrage intérieur. On les a remplacés par une allée d'arbres qui ajoutera beaucoup à la beauté de la ville. On ignore qui a porté le coup fatal au Sultan..."<sup>10</sup>

Diverses lettres et un journal, écrits par Louis-Guillaume de Courten, officier valaisan, arrivé à Madras comme lieutenant au régiment Meuron, nous renseignent sur ses impressions de service aux Indes, "le pays, écrit-il, qui excite l'admiration et la jalousie de l'Europe entière... Notre service est très sévère, car nous montons la garde 1 fois par semaine, souvent 3 fois en deux semaines; nous avons exercice tous les matins et parade tous les soirs. J'avoue que je suis terriblement dégoûté de ce service... Le régiment est fort d'à peu près 550 hommes..., composé de vieillards et d'invalides. S'il n'arrive pas un grand transport, il est à parier que le

régiment ne sera pas conservé longtemps...”<sup>11</sup> Au sujet de Meuron-Môtiers, Courten note avec quelque acrimonie: “Notre nouveau commandant est un original de première classe... c’est un homme ridicule, colérique, minutieux et se faisant un plaisir de vexer et tourmenter son régiment...”<sup>12</sup>

Quelques mois plus tard, le 23 septembre 1804, nouvelle tragédie à la tête du régiment: Meuron-Môtiers se noie accidentellement dans la Cauvery, laissant une veuve et deux filles, sans fortune et sans appui. Il fut enterré dans le cimetière de la garnison à Seringapatam; sa tombe est encore visible aujourd’hui<sup>13</sup>. (Voir: *Annexe III*) Dès le lendemain, le lieutenant-colonel Pierre Lardy prend le commandement du régiment. Georges-Louis Bernard est nommé lieutenant-colonel; il ne commandera jamais le régiment et se retirera du service en février 1807. Le capitaine Pierre-Joseph Donzel est promu major à la suite de Bernard.

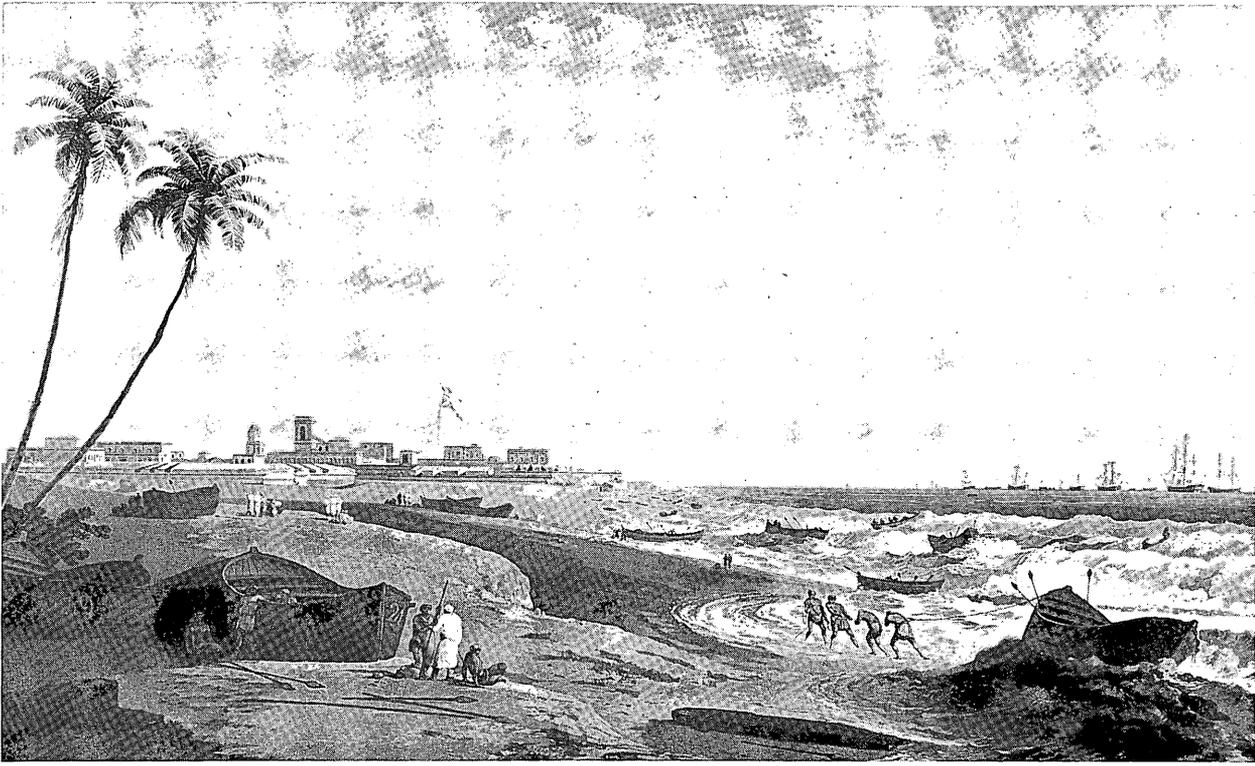
1805. En Europe, les hostilités avaient repris en 1803, l’année qui suivit la signature du Traité d’Amiens (25 mai 1802); l’Angleterre, aujourd’hui plus tranquille aux Indes, rappelle certains contingents d’outre-mer.

Avant son départ de Seringapatam, le régiment Meuron effectue une dernière revue le 1<sup>er</sup> août, puis quitte la capitale du Mysore le 29 août; il emmène tous ses bagages sur douze chariots, six pour le magasin, un pour l’adjutant, un pour le quartier-maître, un pour le chirurgien, un pour la musique et deux pour les enfants de troupe, au nombre de dix-neuf. A Madras, on en plaça douze dans le *Male Azilium*; ceux qui ne pouvaient encore y être admis furent laissés au Fort Saint-George, avec un capital suffisant à leur entretien pendant trois mois. Au régiment, les enfants de troupe recevaient une demi-ration jusqu’à l’âge de quatorze ans; ils devaient ensuite pourvoir eux-mêmes à leur subsistance.

Trente-huit sous-officiers et de nombreux hommes passèrent dans diverses unités anglaises d’infanterie et d’artillerie. Plusieurs soldats restèrent aux Indes, sans emploi militaire.

En revanche, rares furent les officiers qui se firent incorporer ailleurs, tels les capitaines François-Louis Senn et Henry-Louis de la Harpe qui obtinrent leur transfert au troisième régiment de Ceylan. Des descendants de ces derniers existent aujourd’hui encore dans l’île, de même que ceux du capitaine François Piachaud, décédé à Seringapatam en 1802. Echangeant par la suite leurs épées contre la charrue, ils devinrent planteurs et firent souche au pays. Une descendante de Senn (qui, lui-même, avait épousé une Cinghalaise), se fit connaître il y a quelques années aux autorités de Neuchâtel pour réclamer avec candeur sa part à la succession de son ancêtre...<sup>14</sup>

A ce propos, il est intéressant de relever qu’aujourd’hui on connaît encore l’existence du régiment Meuron, ainsi que le rôle joué par Pierre-Frédéric de Meuron comme président du *Committee of Investigation*. L’une des raisons en est que le régiment s’y est toujours conduit de façon honorable, et l’autre que son



66. Vue de Fort Saint-George, à Madras. De nombreuses embarcations, chelingues et catamarans, sont en difficulté pour traverser la barre, particulièrement forte devant Madras; c'est en voulant s'embarquer de cette façon pour l'Europe que le lieutenant-colonel J.-P. de Meuron-Bullot se noya avec sa fille le 20 octobre 1803 — Aquarelle de Th. Daniell - National Army Museum, Londres.

nom est mentionné à plusieurs reprises, de même que celui de ses chefs, dans une édition scolaire de l'Histoire de Ceylan<sup>15</sup>.

Partent pour l'Europe trente-cinq officiers, seize sous-officiers et cent seize hommes. Parmi les officiers, mentionnons le lieutenant-colonel Pierre Lardy, commandant du régiment, les majors Antoine-Conrad Zweifel et Pierre-Joseph Donzel, les capitaines François-Henry de Meuron-Bayard et Henri de Meuron-d'Orbe avec son fils Jean-Frédéric et sa fille Henriette-Louise, ainsi que le lieutenant Charles de Meuron-Tribolet.

L'embarquement de ce qui restait du régiment Meuron aux Indes se fit les 10 et 11 février 1806, sur l'*Admiral Gardner*, le *Metcalf* et le *Devonshire*, qui lèvent l'ancre le mercredi 11, à 4 heures du soir. Sous la protection de l'*Hindoustan* (cinquante-quatre canons), ils font voile pour Ceylan, où ils doivent rencontrer une importante flotte marchande en route pour l'Europe.

Le régiment Meuron a laissé de nombreux morts en terre indienne, à Seringapatam (cimetière de la garnison), à Madras (cimetière Sainte-Mary) et à Pondichéry (dans les deux cimetières, anglais et français). De grandes pierres tombales, souvent d'imposants monuments funéraires perpétuent la mémoire de ces officiers, de leurs épouses ou même de leurs enfants. (Pour le détail de ces inscriptions, voir *Annexe III*)



67. Officier et soldat du régiment Meuron. Croquis à la plume. Bibliothèque de la ville de Neuchâtel.

## Retour du régiment en Europe (1806) et service de garnison en Méditerranée (1807-1813)

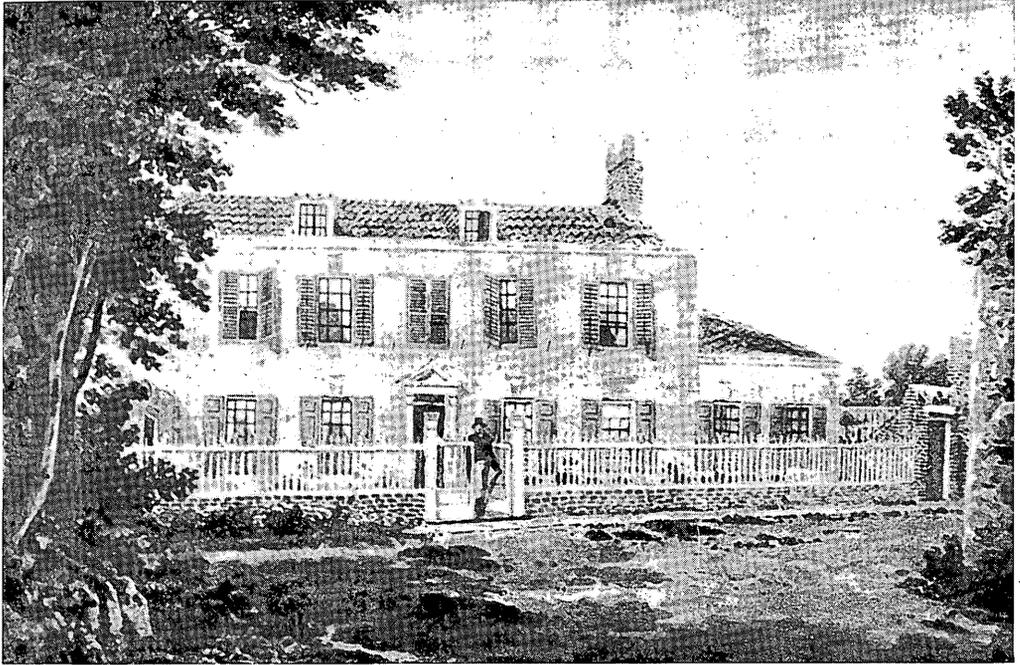
Les clauses du Traité d'Amiens prévoyaient que l'Angleterre devait rendre à la République française et à ses alliés – l'Espagne et la République batave – toutes les colonies et possessions qui avaient été occupées ou conquises par les forces britanniques, ceci à l'exception de la Trinité et des possessions hollandaises à Ceylan. On sait que ce traité de 1802 n'avait rien résolu, les Anglais refusant de céder Malte et les Français de libérer la Hollande, comme cela avait été convenu d'après le Traité de Lunéville.

Sans déclaration de guerre, les hostilités avaient repris l'année suivante. Et l'Angleterre, après Trafalgar, commençait à rallier dans la Manche, sur les côtes de France et en Méditerranée une partie de sa flotte dispersée sur les océans, renforçant ainsi ses positions autour du continent européen. En 1806, elle avait envoyé des troupes à Messine où, devant la pression des armées napoléoniennes, s'était réfugiée la cour du roi de Naples, le souverain du royaume des Deux-Siciles. L'Angleterre sut profiter, dans cette lutte, de la présence de nombreux émigrés, en utilisant divers régiments suisses dans les eaux méditerranéennes.

C'est dans le cadre de ces opérations que le régiment Meuron fut rappelé en Europe<sup>1</sup>.

Après avoir contourné Ceylan, les navires qui transportent les maigres effectifs du régiment s'arrêtent une quinzaine de jours à Colombo pour y attendre des vaisseaux marchands venant d'Indonésie. Renforcée par le *Tremendous* (soixante-quatorze canons), toute la flotte met à la voile le dimanche 16 mars 1806, à sept heures du soir. On passe la ligne, le 21, et le Tropique du Capricorne, le 4 avril. Si, en ce temps-là, les moyens de télécommunication avaient existé, le régiment eût pu apprendre deux jours plus tard la mort de son ancien commandant et colonel-proprétaire, Charles-Daniel de Meuron, survenue à Neuchâtel le 6 avril 1806.

Navigation mouvementée, mer dure et furieuse tempête le 23 avril et les jours suivants, en face du canal de Mozambique. Quatre hommes sont accrochés en permanence au gouvernail, quatre autres continuellement aux pompes... On navigue avec une seule voile, celle de tempête, en cuir, assujettie avec des



68. Cottage du capitaine Henry de Meuron d'Orbe, à Guernesey. Sa fille, Henriette-Louise, née à Ceylan en 1789, épousa en 1812 le peintre G. Lory, fils, auteur de cette aquarelle. Propriété particulière, Lausanne.

cordages en filasse de cocotier. Le 30, la flotte passe à deux lieues du Cap, sans s'y arrêter, puis remonte en direction de Sainte-Hélène pour y faire escale du 13 au 24 mai. Après cinq mois de navigation, le convoi arrive en Angleterre le 11 juillet; on s'arrête à Greenwich pour y déposer les malades. De là le régiment se rend à pied à Londres, puis à Lymington, en face de l'île de Wight, dépôt des corps de troupes étrangères, où il arrive le 14 septembre<sup>2</sup>.

Le régiment avait grand besoin d'être réformé et complété, son effectif étant réduit à environ 120 hommes, sous-officiers compris. Il deviendra dès lors de plus en plus cosmopolite: Allemands, Autrichiens, Alsaciens et Belges voisineront avec des Italiens, des Espagnols, des Flamands et des Polonais. "Les nouvelles recrues venant de Lymington, écrira par la suite le lieutenant-colonel Lardy, sont des éléments douteux, menaçant de désertir et de débaucher d'autres hommes. Ces éléments nuisent à la bonne réputation du régiment..." (3 et 24 avril 1807)

Une période creuse et monotone de service de garnison s'ouvre dans l'histoire du régiment et qui allait contrastèr avec les fastueuses aventures militaires des Indes. Rien d'étonnant à ce que plusieurs officiers résignent leurs commissions

ou aillent s'engager ailleurs<sup>3</sup>. Les officiers supérieurs qui commandent alors le régiment sont: Pierre-Frédéric de Meuron (à Londres), le lieutenant-colonel Lardy et les majors Zweifel (premier bataillon) et Donzel (deuxième bataillon).

Le régiment Meuron quitte l'île de Wight, le 24 septembre, pour prendre ses cantonnements à Guernesey. Mentionnons en passant l'aquarelle que fit le peintre Gabriel Lory, fils, et qui représente le cottage habité par son futur beau-père, le capitaine Pierre-Henry-Emmanuel de Meuron-d'Orbe; en effet, la fille de ce dernier, Henriette-Louise, née à Ceylan en 1789, épousera ce peintre en 1812, à Champion (Berne).

1807. Signalons l'exécution tragique à Paris du lieutenant Charles-Samuel Vitel, originaire des Verrières, entré au régiment Meuron comme enseigne le 2 avril 1799. Revenu des Indes en 1806, Vitel s'était rendu à Neuchâtel chez son oncle, le célèbre contre-révolutionnaire et imprimeur Louis Fauche-Borel, "la bête noire de Napoléon". Vitel accepte la périlleuse mission de se rendre à Paris pour s'aboucher avec un comité royaliste ayant pour but le renversement de Napoléon et le rétablissement des Bourbons. En fait, ce comité n'était qu'un piège qu'un certain Perlet, espion de Fouché, avait imaginé pour attirer dans les filets de la police impériale quelque membre de la famille Bourbon. Vitel tombe dans le guet-apens, en mars; on trouve dans le bambou de sa canne un billet demandant deux passeports en blanc. Sur ordre de l'Empereur, Vitel est condamné à mort et fusillé le 4 avril 1807 dans la plaine de Grenelle<sup>4</sup>.



69. Charles-Samuel Vitel, lieutenant au régiment Meuron. Pris à Paris par la police de Fouché, fut condamné par un Conseil de guerre, puis, sur ordre de Napoléon, fusillé dans la plaine de Grenelle le 4 avril 1807 — Propriété particulière, Bâle.



70. Vue de Gibraltar. Lithographie de T.M. Baynes, d'après H.A. West — National Army Museum, Londres.

Par suite de quoi, la Diète fédérale siégeant à Soleure émet un décret interdisant le recrutement des Suisses pour le service britannique. Bien qu'un décret de Berthier, promulgué le 21 novembre 1806, interdise dans sa Principauté de Neuchâtel, "toute espèce de recrutement pour l'étranger", quarante et un sujets neuchâtelois continuent à servir dans les rangs du régiment Meuron au milieu de l'année 1807<sup>5</sup>.

Par suite du blocus continental qui allait entraîner Napoléon à intervenir dans la péninsule ibérique, les Anglais déplacent des troupes en Méditerranée. Le régiment Meuron quitte alors Guernesey, le 6 juin, pour Gibraltar, où il arrive une quarantaine de jours plus tard.

En Méditerranée, notre régiment neuchâtelois allait rencontrer deux autres régiments suisses déjà à la solde de Sa Majesté Britannique, ceux de Roll et de Watteville<sup>6</sup>. Le premier, engagé depuis 1796, avait été en Corse, au Portugal, en Egypte, à Gibraltar et en Sicile; il servira encore en Espagne, puis, décimé par la peste, terminera sa carrière à Corfou en 1816. Quant au second, celui de Watteville, il avait déjà servi en Egypte et à Naples, participé à la victoire anglaise de Maïda (4 juillet 1806) et contribué à chasser les Français de Calabre. Après

son déplacement en Sicile, il mènera une vie parallèle à celle du régiment Meuron, participant également plus tard à diverses campagnes au Canada.

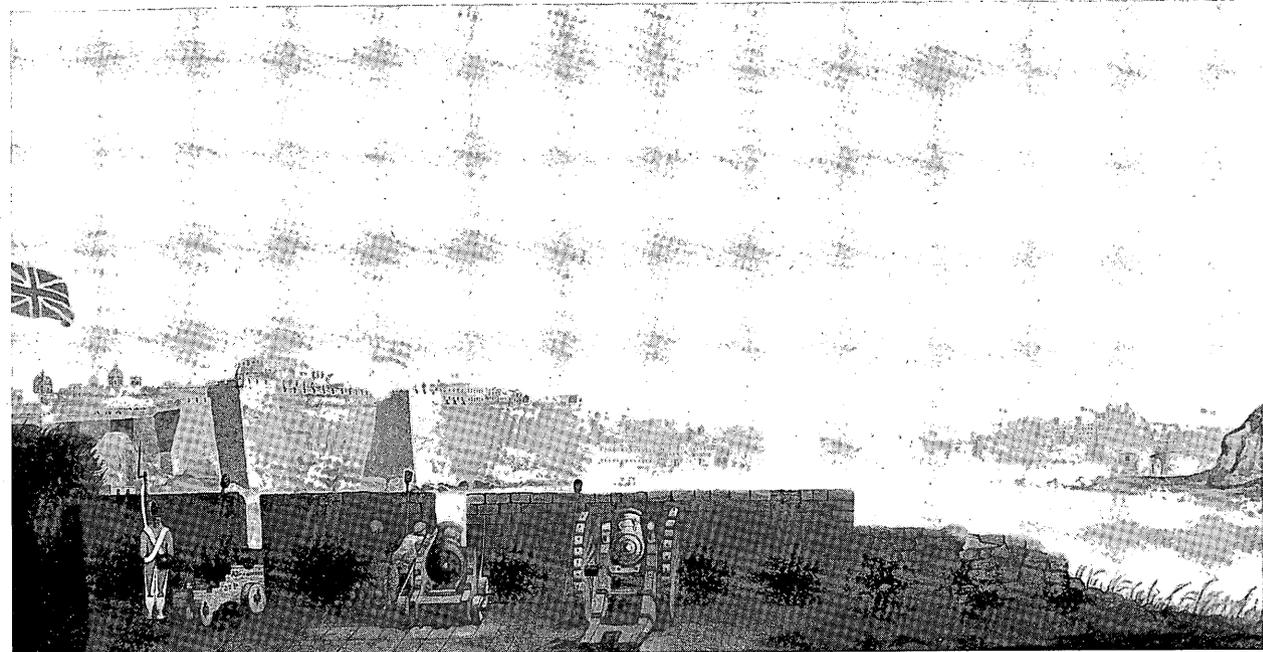
Une lettre que Pierre-Frédéric de Meuron écrit de Londres au capitaine de Meuron-d'Orbe nous donne certains détails sur l'équipement des sapeurs: "Les bonnets qui ne partent qu'aujourd'hui avec le complément de l'accouplement & celui des pionniers ou sapeurs, ne sont point en peau d'ours, mais, dès que le régiment sera à son complet & que vous trouverez que le climat peut le permettre, je vous enverrai les bonnets en peau d'ours avec l'habillement que je compte faire partir en Octobre ou Novembre pour que vous l'ayez ce Noël conformément au règlement; alors, avec le bonnet, il est clair qu'il faut la moustache, les backbartes & tout ce qui peut donner une physionomie terrible & intrépide; les bonnets en feutre feront un très bel effet hors de service..." (6 juin 1807)<sup>7</sup>

Au milieu de l'année, le capitaine de Meuron-Bayard est nommé major, le 11 juin 1807; il remplace, à la tête du deuxième bataillon, le major Donzel qui se retire du service. Le 6 août de la même année, le régiment reçoit vingt-deux nouveaux tambours, en remplacement de treize qui avaient été perdus en campagne et dont le remboursement avait toujours été refusé injustement par le gouvernement anglais.

1808. Après Gibraltar, le régiment Meuron est transféré au début de l'année à Malte, cette forteresse naturelle entre l'Europe et l'Afrique, entre Gibraltar et Port-Saïd, point focal de la Méditerranée et atout stratégique de première importance. "Malte était debout avec ses forts, ses canons à fleur d'eau, ses longues murailles luisantes au soleil, comme des marbres nouvellement polis." (Vigny)

La Valette, avec sa double rade, sa formidable chaîne de remparts, de bastions, ses forts à créneaux, le port immense, éclatant de blancheur: "La Valette, ville couleur de miel, aux maisons carrées, agrippées, se chevauchant les unes les autres ... ses faubourgs, Floriana, Marsa, Vittoriosa... Fin de l'Occident, verrou de l'Europe, porte de rêve, évoquant tout autant la Grande-Bretagne, la Sicile, que le monde arabe. Gigantesque monument d'architecture militaire. Capitale bardée de pierre, citadelle invincible contre laquelle l'Infidèle est venu briser ses galères. Plus qu'une ville, plus qu'une place forte, La Valette est l'incarnation d'un rêve de puissance. Elle a été construite pour servir de bouclier à la vraie Foi, dont les Grands de l'Europe étaient les dépositaires. Elle a aussi été élevée pour confirmer une haute idée de l'homme, le triomphe sur la médiocrité et la mort..."<sup>8</sup>

Conscient de l'importance stratégique de la Sicile, le gouvernement britannique y envoie en février 5000 hommes de renforts, parmi lesquels 167 du régiment Meuron et 824 de celui de Watteville; tous sont cantonnés à Messine. Au major-général anglais Sherbrooke, commandant des troupes en Sicile, succède Stuart qui arrive à Messine fin avril 1808.



71. Vue de La Valette, Malte — Aquatinte de J. Weir, d'après F. Chesham (publ. 1803) — National Army Museum, Londres.

Le 18 juillet, on distribue aux officiers et aux hommes du régiment Meuron qui avaient fait la campagne du Mysore et assisté à la prise de Seringapatam, ainsi qu'à leurs camarades anglais, la fameuse médaille commémorative rappelant ces événements glorieux.

Durant cette même année, 133 hommes provenant du régiment Meuron, sont incorporés dans l'artillerie anglaise, bien que l'on n'aimât guère admettre dans cette arme une trop grande proportion d'étrangers<sup>9</sup>.

L'intervention des armées napoléoniennes au Portugal les avait conduites à envahir l'Espagne. Murat, de son côté, arrivé à Naples au début de septembre, s'était emparé de Capri: il commençait ses préparatifs pour envahir la Sicile.

1809. L'effectif du régiment, de 278 au début de l'année, se voit porté à 798 à la fin de décembre, par l'incorporation de nouvelles recrues; celles-ci proviennent en grande partie des bataillons suisses du général Dupont, faits prisonniers à Bailén (juillet 1808), première défaite napoléonienne dans la guerre d'Espagne; ces prisonniers, détenus dans d'horribles conditions, consentirent à servir sous pavillon anglais "pourvu qu'ils ne fussent pas tenus de se battre contre la France".

C'est alors que l'Empereur fait intimer à la Diète de Soleure l'ordre de faire rentrer en Suisse les régiments au service de l'Angleterre, à savoir ceux de Meuron, de Roll et de Watteville, et d'interdire à nouveau tout recrutement pour les services étrangers. Devant cette situation, on envoie alors le capitaine Alexandre Dardel en Suède pour y faire du recrutement sans grand succès, semble-t-il.

Comme la Capitulation de Londres du 25 septembre 1798 (avec effet dès le 1<sup>er</sup> janvier 1799) arrive prochainement à expiration, il devient nécessaire d'en prévoir le renouvellement. Celui-ci est assuré par une lettre de service datée du 4 août 1809: "Le Régiment continuera à être appelé Régiment de Meuron et il devra servir partout où il plaira à Sa Majesté de l'employer..."<sup>10</sup> Etant donné que la plus grande partie des hommes engagés depuis 1806 l'ont été indépendamment de Pierre-Frédéric de Meuron, l'actuel colonel-proprétaire, le régiment n'est plus considéré comme sa propriété personnelle. (Voir: *Annexe II*)

1810. Les menaces venant d'Italie augmentent en mai, lorsque les colonnes de Murat, partant de Naples, descendent en Calabre, où 20 000 à 25 000 hommes se trouvent rassemblés en juin. Dans la nuit du 17 au 18 septembre, 3000 à 4000 hommes du général Cavaignac traversent le détroit pour débarquer à environ sept milles au sud de Messine; cette opération devait faire diversion, pendant que Murat lancerait l'attaque principale avec le gros de ses forces. Mais la tentative de Cavaignac échoue; bousculé par les troupes anglaises et les compagnies des régiments de Meuron et de Watteville, menacé d'être coupé dans sa retraite, Cavaignac se réembarque en hâte, laissant tout un régiment se faire encercler et prendre comme prisonnier.

1811. La Diète fédérale constate que, malgré l'interdiction promulguée en 1807, il y a encore de nombreux Suisses au service étranger et surtout britannique. Sur ordre de Napoléon, elle décrète que tous les Suisses au service étranger doivent rentrer au pays jusqu'à la fin de l'année, sous peine d'être déchus de leur nationalité et de voir leurs biens confisqués<sup>11</sup>.

Au sujet du service à Malte, nous avons le témoignage du lieutenant Frédéric de Graffenried qui arrive à Malte, où il retrouve son frère François, également lieutenant au régiment Meuron. Frédéric de Graffenried passe deux ans dans cette garnison, tantôt en caserne à Floriana, tantôt au fort Manuel, à Vittoriasa. "Nous n'avions pas grand choix en fait de divertissements, écrit-il dans ses *Mémoires*; nous allions voir les amis dans les forts divers; nous faisons des promenades à cheval et en bateau... Les exercices se faisaient de grand matin avant les chaleurs. Quand nous n'étions pas de service, nous n'étions point tenus à porter l'uniforme, nous portions une légère veste blanche, pantalons & gilets blancs, une petite dague comme un poignard à la place de l'épée..."

Fin 1811, l'effectif du régiment est de 957 hommes, alors qu'à la fin de l'année précédente, il se montait à 917 hommes.

1812. De nouveaux uniformes arrivent à Malte le 25 mars, amenant quelque diversité dans la monotonie du service de garde; c'est le troisième renouvellement depuis l'entrée au service britannique. On remplace l'ancien uniforme par une jaquette, un pantalon et un shako avec plumet rouge, vert ou blanc, suivant qu'il s'agissait de compagnies de grenadiers, de chasseurs ou de fusiliers; l'uniforme des officiers comportait une écharpe de soie bleue avec frange orange. "Cet ensemble de tons était des plus harmonieux et d'une éclatante gaieté", notait l'un d'entre eux.

Mi-août, le lieutenant Charles-Emmanuel de May rentre de congé à Malte, accompagné de l'enseigne Auguste de Loriol, après avoir vécu de rocambolesques aventures. Parti pour Berne le 7 décembre 1811, en congé de six mois, de May fait naufrage deux jours plus tard; pris par les Africains, il est emprisonné, puis relâché deux jours avant Noël. De Tunis, il s'embarque le 5 janvier 1812 pour Naples, où on le met en quarantaine; malade jusqu'au 2 mars, il repart pour arriver enfin à Berne le 12 avril. Dix jours plus tard, on l'avertit secrètement qu'il doit être arrêté sur ordre du gouvernement français. De May part en hâte, accompagné d'Auguste de Loriol qui va s'embaucher au régiment Meuron. En poste, par Schaffhouse, jusqu'à Ulm, puis descendant le Danube par Vienne, ces deux compagnons d'armes atteignent, le 29 mai, la frontière turque, passent à Serajevo et arrivent à Salonique, le 2 juillet. Le consul britannique de l'endroit leur procure, le 22 juillet, un passage pour Malte, où ils abordent trois semaines plus tard. De May avait dépassé d'environ deux mois la durée de son congé<sup>12</sup>.

Revenant de Sicile, le régiment entre en quarantaine à Malte, le 21 août 1812. Pierre-Frédéric de Meuron, malade, se retire officiellement du service le 23 octobre; il mourra à Neuchâtel, le 30 mars 1813. Il est remplacé à la tête du régiment par le colonel anglais George Walker qui sera le dernier colonel en titre jusqu'au licenciement du régiment en 1816.

Le lieutenant-colonel Pierre Lardy quitte le service le 14 mars et vend sa commission au régiment, mais reste en Sicile, attaché à l'état-major britannique; il est remplacé par le major George Wynd'ham, qui sera absent du régiment jusqu'au 12 décembre 1812. Ce sont les majors Zweifel et Meuron-Bayard qui exercent effectivement le commandement du régiment. (Voir: *Annexe VII*)

1813. Le lieutenant-colonel Wynd'ham se retire du service le 13 mars, n'ayant commandé le régiment que quelques mois; il est remplacé par Meuron-Bayard qui passera plus tard lieutenant-colonel.

Après la retraite de Russie, l'empire napoléonien commençait à craquer de toutes parts. Mi-février 1813, Murat était remonté au nord pour renforcer les armées de Napoléon, contre qui se dressait maintenant la Coalition générale.

En avril de cette même année, le régiment reçoit l'ordre d'aller au Canada renforcer les troupes britanniques qui s'y trouvaient déjà. La veille de l'embarquement, l'adjudant-général Anderson fait publier en anglais l'ordre de garnison suivant:

“Le lieutenant-général Oakes ne peut laisser le Régiment Meuron quitter cette garnison, dans laquelle il a été stationné si longtemps sous ses ordres, sans témoigner à tous les hommes du Régiment combien il a été satisfait de leur bonne conduite et de leur discipline qui se sont manifestées d'égale façon dans tous les grades; ils s'embarqueront d'ici dans un aussi bon ordre et aussi bien équipés que n'importe quel Régiment au service de Sa Majesté.

”Le lieutenant-général ne doute pas que leur conduite et leur courage au cours du service où ils seront employés n'apportent la confirmation de la haute opinion qu'il s'en est formé et qu'ils ne méritent également l'estime et l'approbation du Général sous les ordres duquel ils seront bientôt placés et qui ne manquera pas de rendre hommage à leurs mérites. Il prend la liberté d'assurer le Régiment des vœux les plus chaleureux qu'il forme pour sa gloire et ses succès, ainsi que de l'intérêt sincère qu'il prendra toujours à sa prospérité.” (La Valette, 4 mai 1813)<sup>13</sup>

C'était, jour pour jour, l'anniversaire de la prise de Seringapatam, quatorze ans auparavant...

## Campagnes au Canada et licenciement (1813-1816)

Ainsi donc, le régiment Meuron, fort d'environ 1100 hommes, s'embarque le 5 mai 1813 à Malte sur trois vaisseaux: le *Melpomène*, une grande frégate, le *Régulus* à deux ponts et le *Dover*, petite frégate, mais excellent voilier. Dès que les vaisseaux eurent mis à la voile, le gouverneur fit mettre l'île en quarantaine, une épidémie de peste s'y étant déclarée. Le 27, le convoi s'arrête à Gibraltar; les hommes doivent rester à bord, on ne fait que déposer à terre quelques malades incapables de continuer la traversée. Puis on embarque un détachement, commandé par le lieutenant C. Zehnpfennig et composé de nouvelles recrues venant d'Espagne, encore d'anciens prisonniers français<sup>1</sup>.

Quittant Gibraltar le 4 juin à quatre heures du matin, le régiment traverse l'océan pour le dernier épisode de son histoire. Il va renforcer l'armée britannique qui, au Canada, "ces quelques arpents de neige" de M. de Voltaire, défend ses possessions contre les poussées américaines. Traversée mouvementée sous la protection de frégates anglaises. Le *Dover* prend de l'avance et le *Régulus*, plus lourd, a de la peine à suivre; par un épais brouillard, le *Melpomène* touche le fond au voisinage de Terre-Neuve, mais peut repartir le lendemain, 25 juin, par marée haute.

Après une courte escale du 6 au 10 juillet, à Halifax, capitale de la Nouvelle-Ecosse, le convoi arrive le 5 août à Québec, au fond de l'estuaire du Saint-Laurent; sur le promontoire rocheux qui domine les eaux du fleuve, la cité arbore son allure majestueuse de vieille capitale du Canada. Toute la province du Québec "a gardé quelque chose de précieux et d'unique: un parfum français qui n'est à l'imitation de rien de connu" (Alain Bosquet).

En arrivant au Canada, le régiment Meuron et ses chefs prennent la succession d'autres Suisses qui avaient déjà combattu sous commandement britannique dans le *Royal American Regiment*. Recruté en 1754 par Jacques Prévost (Genève), ce régiment, sous la conduite d'Henri Bouquet (Rolle), avait étendu la domination anglaise jusque dans la vallée de l'Ohio. Avec ces mêmes troupes, Frédéric Haldimand (Yverdon) organisa la défense du Canada qu'il contribua ainsi à conserver à la Couronne britannique. C'est dire que les Suisses n'étaient pas des inconnus outre-Atlantique; ils avaient de plus l'avantage d'être protestants et de langue française, ce qui les rendait acceptables tant aux Anglais qu'aux Canadiens.

Rappelons que ces trois officiers suisses avaient fonctionné comme instructeurs au Canada, inculquant aux troupes anglaises les principes de combat pour l'infanterie légère<sup>2</sup>. Le capitaine P. Clias (Berne), un autre Suisse, n'avait-il pas introduit la gymnastique dans l'armée et la marine anglaises ?

Les provinces canadiennes, en refusant de s'associer au mouvement d'indépendance des colonies américaines (tout ce qui venait du sud, considéré comme suspect, devait être condamné) avaient montré ouvertement qu'elles rejetaient les principes de la Révolution française. Restant attachées à ceux du XVIII<sup>e</sup> siècle, elles manifestaient ainsi leur fidélité à Sa Majesté Britannique.

Devenus souverains, les Etats-Unis avaient commencé au sud des Grands Lacs leur expansion en direction du nord et vers l'ouest. Dans ces régions aux frontières non délimitées, les droits commerciaux, fortement entremêlés à ceux de chasse et de pêche, étaient devenus les causes de cette guerre de 1812; s'y ajoutait encore le blocus de l'Angleterre autour du continent européen qui entraînait tout commerce avec le Nouveau Monde.

En ce début de siècle, trois armées anglaises occupaient ces vastes régions nordiques: celle du Haut-Canada qui opérait vers le lac Ontario, celle du Centre et celle du Bas-Canada, dans la province de Québec; le tout sous les ordres du lieutenant-général Sir George Prévost, gouverneur du Canada et commandant en chef, dont les compétences militaires n'égalait pas celles de son père. Quartier-général britannique: Montréal. Epoque particulièrement défavorable pour l'Angleterre, presque toutes ses troupes se trouvant engagées dans les guerres napoléoniennes. Mais comme la tension avait diminué en Méditerranée, elle fut à même en 1813 d'envoyer d'Europe divers contingents de troupes pour faire face à ce nouveau conflit: parmi ceux-ci deux régiments suisses, Watteville et Meuron. Venant de Cadix, le premier avait débarqué au Canada quelques mois auparavant; incorporé dans l'armée du Haut-Canada, il était stationné à Kingston, sur le lac Ontario, poste qui commandait les communications avec le Bas-Canada<sup>3</sup>.

Quant au régiment Meuron, il remonte le Saint-Laurent, passe à Montréal pour se rassembler à Chambly, à une trentaine de kilomètres plus au sud. Le 3 septembre, Meuron-Bayard, qui avait été nommé lieutenant-colonel le 13 juin précédent, peut annoncer au quartier-général que son régiment est au complet, prêt à être inspecté. Le 9 septembre, le major-général anglais Schaeffe écrit à Sir George Prévost: "J'ai vu ce matin le régiment Meuron et j'ai été satisfait de son apparence militaire; il est pauvre en officiers, mais sous d'autres aspects, semble tout à fait à la hauteur de sa tâche..."

C'est Meuron-Bayard qui commandera en fait le régiment, jusqu'à son licenciement en 1816, bien que, sur les contrôles de corps, ce soit le colonel anglais G. Walker qui figure comme colonel du régiment Meuron, depuis le 24 octobre 1812.

Le régiment Meuron va donc, à la fin de sa carrière, servir dans cette contrée

toute chargée d'histoire, la vallée du Richelieu, ce cours d'eau – l'ancienne rivière des Iroquois – qui, du lac Champlain, se déverse dans le Saint-Laurent. De nombreux forts, construits par les Canadiens, jalonnent le cours du Richelieu: celui de William Henry à son embouchure sur le Saint-Laurent, puis ceux de Chambly, de Saint-Jean (St. John) et de l'Île-aux-Noix (ou Fort Lennox), bâti sur une île au milieu du fleuve. Pour les belligérants, il était indispensable de s'assurer la suprématie des lacs et des rivières, seules voies de communication en période de dégel; les routes n'étaient praticables que gelées, étant, le reste du temps, transformées en marécages et en bourbiers.

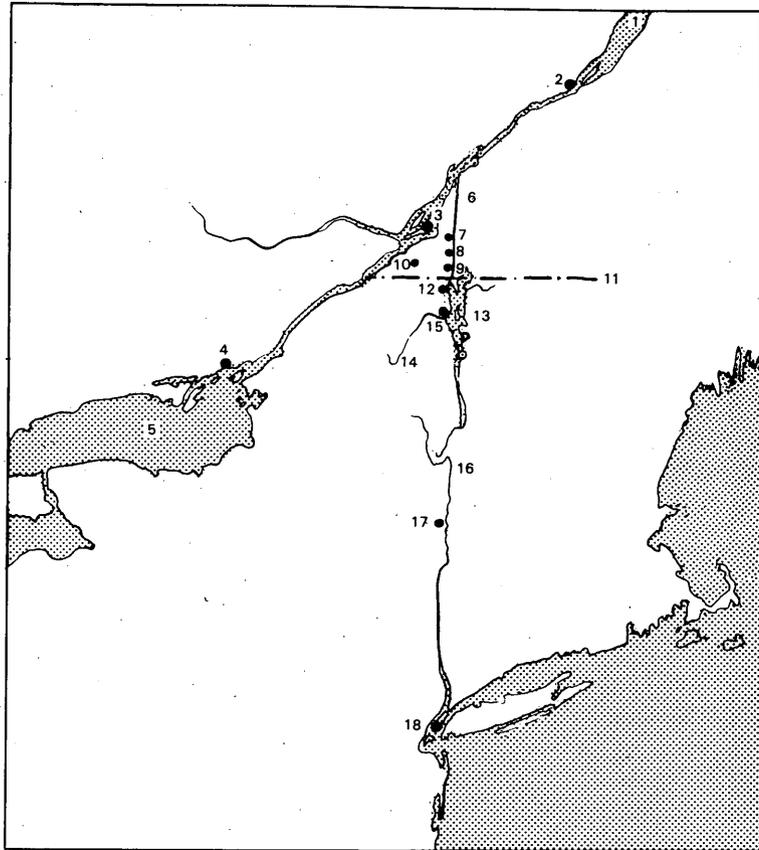
Toute cette région avait été le théâtre des luttes livrées par le Canada contre ses ennemis venant du sud, d'abord les Iroquois, puis les Anglais du temps de Montcalm, ensuite les Américains, lors de la Guerre d'Indépendance et aujourd'hui, eux encore dans celle de 1812. Disposant de la ville fortifiée de Québec, les Canadiens devaient surtout assurer la défense de Montréal, leur capitale commerciale. La sécurité de cette ville dépend du maintien d'une ligne impénétrable entre Chambly et La Prairie sur le Saint-Laurent, et ceci en disposant de flottilles adéquates.

C'est donc avec des troupes anglo-canadiennes que le régiment Meuron va tenir garnison, principalement au Fort de Chambly, importante place de rassemblement et dépôt d'armes, ainsi qu'à Saint-Jean, à La Prairie et à Blairfindie.

En cette seconde partie de la guerre, les Américains, malgré leur supériorité numérique, avaient déjà subi divers échecs sur les Grands Lacs; sur terre, leur invasion avait été repoussée au moulin de La Colle (à quelques kilomètres du Fort de l'Île-aux-Noix) et à Châteauguay. Devant l'acharnement des Canadiens, les Américains s'étaient retirés jusqu'à Plattsbourg, sur le lac Champlain, ville qui sera le quartier-général de leurs troupes terrestres et le point d'appui de leur flotte. Pour eux, le problème n'est plus tellement d'envahir le Canada, que de défendre leurs propres frontières.

Lors de l'importante victoire de Châteauguay (26 octobre 1813) – huit jours après celle de Leipzig – ni le régiment Meuron ni celui de Watteville ne furent engagés; mais la conduite de certains chefs laissa de tristes souvenirs. En effet, Prévost, accompagné de Louis de Watteville, major-général dans l'armée britannique, étaient venus inspecter les positions prises par les Canadiens, commandés par le colonel Salaberry. Les ayant trouvées en ordre, ils repartirent aussitôt après, laissant Salaberry se défendre seul avec 500 à 600 miliciens contre les troupes américaines de beaucoup supérieures en nombre. D'après B. Sulte<sup>4</sup>, il semble que les officiers suisses avaient résolu de faire échouer l'entreprise de Salaberry, dans le but de l'amoinrir à leur profit; avec un millier d'hommes, Prévost s'était retiré au repos et en réserve à cinq milles de là. Ce n'est qu'après la retraite précipitée des troupes américaines devant la fougue des Canadiens que Prévost, Watteville et leur troupe apparurent sur le champ de

72. Carte de la vallée du Richelieu. Vallée chargée d'histoire et qui fut le théâtre des luttes livrées par le Canada contre ses ennemis venant du sud, Iroquois, Anglais, puis Américains — 1. Embouchure du Saint-Laurent — 2. Québec — 3. Montréal — 4. Kingston — 5. Lac Ontario — 6. Rivière Richelieu — 7. Fort de Chambly — 8. Fort de Saint-Jean — 9. Fort de l'Île-aux-Noix (Lennox) — 10. Châteauguay — 11. Frontière Canada/États-Unis — 12. Fort Champlain — 13. Lac Champlain — 14. Rivière Saranac — 15. Plattsbourg — 16. Rivière Hudson — 17. Albany — 18. New York — (Dessin: P. de Meuron).



bataille. Les hommes de Salaberry qui avaient été abandonnés à eux-mêmes ne cessaient de dire: “Les maudits Suisses”, fâcheuse réputation qui rejaillit également sur Meuron-Bayard et son régiment.

Pour ses quartiers d’hiver, le régiment Meuron retourne à Montréal. A l’occasion de Noël, le 23 décembre, sept musiciens du régiment jouent à Notre-Dame de Montréal et reçoivent trois louis et dix shillings pour leur peine. Au cours de l’hiver, une fête, à laquelle participaient plusieurs officiers du régiment, est interrompue par une alarme obligeant le régiment à partir sur-le-champ. Pour traverser le Saint-Laurent complètement gelé et encombré de montagnes de glace, les hommes doivent se tailler un chemin à la hache; et c’est par un froid perçant que le régiment arrive de nouveau à Chambly. On venait d’apprendre que les Américains avaient l’intention de faire mouvement vers le nord.

1814. Année d’incertitude et de marchandages dans ses débuts. En Angleterre, il fut même question de réduire les corps de troupes étrangères, mais à Londres,

on estima judicieux de ne pas rapatrier pour le moment les deux régiments suisses. Mesure qui se révéla heureuse devant cette nouvelle menace américaine, menace qui obligera les forces anglo-canadiennes à se regrouper, pour se concentrer en vue d'opérations dirigées contre le sud. Le printemps se passe en marches et contremarches d'un village à l'autre. Période monotone et pénible, durant laquelle les soldats désertent fréquemment pour s'engager parmi les colons du pays.

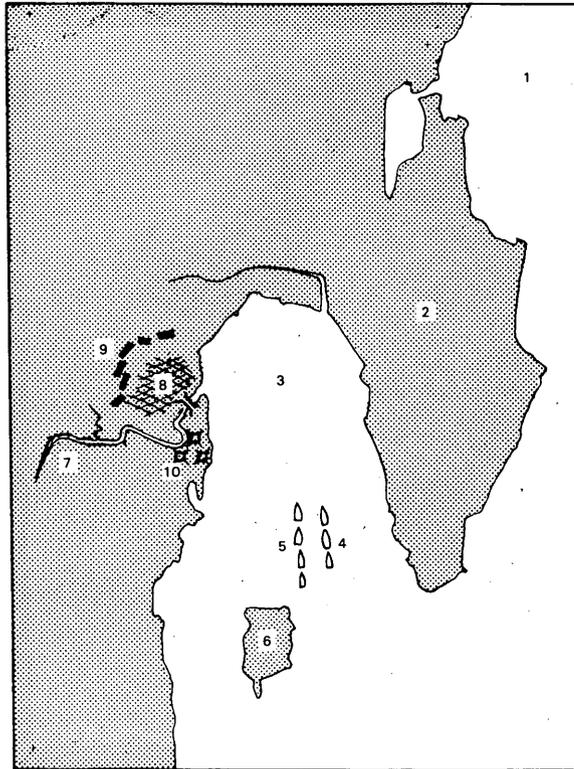
Une importante revue militaire a lieu à Chambly le 29 mai 1814, suivant laquelle le régiment compte dans ses rangs: un colonel (G. Walker), un lieutenant-colonel (F.-H. Meuron-Bayard), deux majors (W. Wauchope et E. de May), dix capitaines, dix-huit lieutenants, six enseignes, un trésorier, un adjudant, un quartier-maître, un chirurgien, soixante-quatre sergents, cinquante-neuf caporaux, vingt et un tambours et 852 soldats (total: 1038). Quant aux officiers, on dénombre vingt-huit Suisses, onze Anglais et cinq Allemands. Parmi les Suisses, on compte neuf Neuchâtelois, dont deux membres de la famille Meuron: François-Henri, le lieutenant-colonel, et Charles-César, enseigne, qui, peu après, sera nommé lieutenant. Suivent le régiment quatre-vingt-douze femmes légalement mariées et accompagnées de leurs enfants, vingt-six garçons et seize filles. A l'occasion de cette revue, on constate que les drapeaux du régiment, usés par dix-huit ans de service, ne sont plus à l'ordonnance: la croix jaune qui sépare les champs devrait être bleu clair.

Durant le mois de juillet, les Américains avaient consolidé leurs positions après s'être assuré les frontières du Niagara et celles du lac Erié; les belligérants se préparent à une lutte serrée pour la suprématie sur le lac Champlain. Anglais et Américains concentrent leurs troupes et augmentent leurs flottes, les premiers à l'Île-aux-Noix, les seconds à Plattsbourg. Prévost rassemble toutes les troupes disponibles, renforcées encore par divers contingents européens libérés par les défaites napoléoniennes et l'exil de l'Empereur à l'île d'Elbe. Au total, une trentaine de mille hommes.

Le moment apparaît favorable pour les Anglo-Canadiens de lancer une offensive vers le sud; certaines de leurs troupes venaient en effet d'incendier Washington en août. Prévost, dès le 31 août et les premiers jours de septembre, met en route une armée d'environ 11 000 hommes. Sur deux routes parallèles, celle-ci marche en longeant la rive ouest du lac Champlain: une colonne à droite, commandée par les majors-généraux Power et Rottenburg, et une autre à gauche, sous les ordres du major-général Brisbane. Dans celle-ci se trouve le régiment Meuron qui, avec les voltigeurs canadiens, est incorporé dans la deuxième brigade du major de brigade J. Campbell<sup>5</sup>.

Le 4 septembre, l'armée atteint le village de Chazy et rencontre, le lendemain, des arbres abattus et des ponts détruits par les Américains. Après quelques combats d'avant-garde, les deux colonnes arrivent le 6 septembre à proximité de Plattsbourg, celle de droite la première, celle de gauche peu après. Devant la très forte supériorité

73. Bataille de Plattsbourg sur le lac Champlain, livrée entre les flottes et les armées américaines et anglaises, mi-septembre 1814 — 1. Lac Champlain — 2. Presqu'île de Cumberland — 3. Baie de Plattsbourg — 4. Flotte anglaise — 5. Flotte américaine — 6. Ile Crab — 7. Rivière Saranac — 8. Ville de Plattsbourg — 9. Armée anglaise et régiment Meuron — 10. Fortins américains défendant Plattsbourg — (Dessin: P. de Meuron).



rité numérique de leurs adversaires, les troupes américaines (milice et volontaires) du général Alexander Macomb (environ 330 hommes) refusent le combat; elles détruisent le pont du Saranac qui divise la ville en deux et se retirent dans ce qu'on nommait pompeusement la citadelle, en réalité trois blockhaus et trois solides fortins, ceux de Moreau, Scott et Brown.

Les troupes anglo-canadiennes entourent Plattsbourg: Power et Rottenburg sur les hauteurs du nord-ouest, avec le quartier-général de Prévost au centre. Quant à la colonne de Brisbane, arrivée par la gauche, elle avait débouché au fond de la baie de Cumberland. Devant elle, la flotte américaine, quatre navires et dix chaloupes-canonnières, commandée par le capitaine Thomas Macdonough, à l'ancre, attend sa rivale.

Outre les sources connues<sup>6</sup>, nous avons utilisé pour la relation de la bataille de Plattsbourg le *Journal* de F.-H. de Meuron-Bayard, les *Mémoires* de Frédéric de Graffenried et le récit de Charles de Goumoëns<sup>7</sup>, ces deux derniers lieutenants au régiment Meuron.

“Quant au régiment de Meuron, écrit de Goumoëns, ne sachant pas quel chemin avait pris la tête de l'armée, il prit à gauche, entendant le canon de

Platzbourg dans cette direction & tomba sur la grand'route bordant le Lac Ontario (*en réalité, le lac Champlain*), qui était occupé par la flotte américaine, formée en demi-lune, attendant la venue de la flotte anglaise. Le régiment de Meuron s'attendait à être canonné par la flotte américaine, mais point; mais deux coups de canon partis du fort de Platzbourg, envoyèrent deux boulets qui ricochèrent par dessus la colonne sans toucher personne; alors tout ce régiment fit, sans commandement, un à droite pour se rendre dans la forêt qui faisait une pointe sur la ville; la colonne traversa au pas de course ce bois & ainsi entra dans la ville deffendue par des carabiniers embusqués là..."

De son côté, Graffenried raconte ces mêmes événements avec quelques variantes: "C'était la première fois que j'ai été au feu, écrit-il; en longeant la côte de la baie, la flotte nous régala de mitraille et nous fit perdre quelques hommes. Arrivés au faubourg, nous (*les quatre compagnies de Meuron*), nous nous y établissons; il était entièrement désert; les habitants avaient pris la fuite en nous voyant approcher. Il y avait beaucoup de provisions et dans bien des maisons les tables servies pour le dîner et les excellents cigares que je trouvai et dont je me suis servi sans invitation! Le reste de l'armée était campé à quelque distance derrière une forêt, à l'abri des canons du fort et de la flottille. Nous continuâmes à entretenir un feu assez vif pendant le reste de la journée du lendemain. Eux, ne ménageaient point leurs propres maisons qu'ils criblaient de boulets et de mitraille, sans nous faire grand mal. Une chaloupe canonnière nous incommodant sans cesse, le colonel m'envoya au quartier-général, monté sur son propre cheval, pour demander une pièce de canon qui fit promptement prendre la fuite à la dite chaloupe. En passant seul devant le Fort, je servis de but aux balles des Yankees, mais un cavalier n'est pas facilement atteint par un boulet de canon..."

Le 7, Campbell, par ordre de Brisbane, écrit à Meuron-Bayard: "J'ai reçu votre billet et suis heureux d'apprendre que vous allez bien, mais j'ai aussi appris par le porteur que vous avez placé votre corps principal à l'angle droit du bois, ce qui découvre entièrement la route conduisant autour de la berge du lac, et doit rendre difficile pour vous de soutenir l'Infanterie légère dans la Ville. Il sera donc nécessaire de poster environ 2 compagnies à l'angle gauche du bois ou après..."

Les cinq compagnies du régiment qui, sous les ordres du major Wauchope, avaient participé à l'attaque, s'installent dans la partie basse de la ville. "La ville de Platzbourg, continue Goumoëns, est divisée en deux parties par un ruisseau; un pont de bois reliait ces deux parties; le régiment s'installa dans la partie de la ville qu'il avait de son côté, le pont en bois avait été détruit, ce qui empêchait de passer dans l'autre partie de la ville qui contenait la citadelle. Nous perdîmes 18 hommes en entrant; nous gardâmes cette position durant 6 jours pendant lesquels les Américains nous incendiaient maison après maison & quand nous partîmes, toute cette partie de la ville brûlait. Quant le régiment fut entré dans la ville, le Colonel de Meuron fit demander au Général Prévost ce qu'il fallait

faire ? Le général répondit “Puisque vous y êtes entrés, restez-y !” nous y restâmes 6 jours, tirant jour & nuit, après avoir construit des batteries...”

Dans son rapport au Ministère de la Guerre, le général américain Macomb parle de cette infanterie légère qui l'incommoda beaucoup, tirant sans arrêt des fenêtres et des balcons, tout en cherchant à s'emparer du pont. Pour s'en défendre, Macomb fait tirer à boulets rouges, mettant ainsi le feu aux maisons<sup>8</sup>.

De leur côté, les Anglais préparent leurs batteries, préliminaires à une attaque combinée que Prévost avait prévue avec celle de sa flotte. Mais la situation devient des plus inconfortables avec la flotte ennemie à proximité et des milices américaines rôdant aux alentours. Des piquets anglais campent sur tous les chemine-ments; une compagnie du régiment Meuron reste sous les armes chaque nuit; on lutte pour la possession des gués du Saranac.

L'affaire traîne... La flotte anglaise se fait impatiemment attendre: pas de vent du nord qui lui eût permis d'arriver plus tôt à Plattsbourg. Wauchope, dans une brève missive datée du 10 septembre, annonce à Meuron-Bayard que le vent devient favorable. Et, le 11 au matin, la flotte de Downie apparaît enfin: une lourde frégate, trois navires de plus faible tonnage et une douzaine de chaloupes-canonnières. Après une entrée difficile dans la baie de Cumberland qui s'ouvre vers le sud, Downie joue de malheur, sa frégate s'ensable. Toute la flotte subit alors une terrible canonnade des vaisseaux américains. Downie est tué dès le début de l'engagement qui dure deux heures et demie et se termine en désastre; ce fut une des rares batailles navales gagnées par une flotte à l'ancre.

“Dimanche 12 septembre, poursuit Goumoëns qui se trompe d'un jour, nous vîmes arriver la flotte anglaise venant attaquer la flotte américaine, rangée en demi-lune pour l'attendre... Après un combat de deux heures, la flotte anglaise se rendit & amena son pavillon, elle s'était ensablée. Cette action se passait sous les yeux du régiment de Meuron qui devait monter à l'assaut pendant le combat naval, ce qui ne se fit pas, l'ordre n'en fut pas donné par le général Prévost qui commit là une grave faute; car les Suisses se seraient emparés de la citadelle, auraient de là canonné la flotte américaine & l'auraient empêché de s'emparer de la flotte anglaise ensablée...”

Dès le début de l'action navale, Prévost avait donné l'ordre à ses troupes de forcer les gués du Saranac pour encercler la citadelle américaine; mais ayant maintenant perdu sa flotte, il n'a plus de possibilité pour reconquérir la suprématie sur le lac Champlain. Il manqua d'énergie et d'esprit de décision rapide; il aurait dû, comme on le lui reprochera plus tard, battre Macomb d'abord et s'attaquer à Macdonough ensuite.

Prévost ordonne alors la retraite qui sera une retraite précipitée. Elle commence dans la nuit du 11 au 12 septembre, les canons américains s'étant tournés sur les troupes tenant la partie basse de la ville et ses environs immédiats. Les 12 et 13, l'artillerie anglaise se retire, suivie par le reste de l'armée anglo-

canadienne qui laisse sur place quantité de munitions et d'approvisionnements, ainsi que les blessés et les malades. "Pendant la nuit (*du 13 au 14*), note finalement Goumoëns, nous nous retirâmes, & notre Régiment resta le dernier pour couvrir la retraite..."

Un croquis, dont il ne nous a pas été possible de retrouver l'original, indique la position des troupes dans le voisinage du pont qui enjambe le Saranac: deux batteries, l'une à gauche et l'autre à droite de la route, couvertes par la compagnie de chasseurs du capitaine Frédéric Matthey, frère du lieutenant tué à Seringapatam, et les autres compagnies du régiment Meuron; plus au nord, les diverses unités de la deuxième brigade de Brisbane.

C'est Matthey qui défend le pont pour permettre aux batteries anglaises de se retirer, et c'est lui qui commandera les difficiles opérations d'arrière-garde lors de la pénible retraite. Sous une pluie terrible, l'armée doit marcher sur d'affreux chemins boueux et détremvés; les troupes fatiguées et mécontentes du résultat lamentable de l'opération sont, de plus, canonnées par les chaloupes adverses qui les suivent parallèlement dans leur marche; le régiment Meuron perd encore vingt-deux hommes pendant cette retraite. Lors d'un repos, les soldats épuisés ne peuvent se relever lorsque le grand état-major de Prévost passe devant eux; seul, le régiment Meuron qui fait exception, est mis à l'ordre du jour pour sa conduite et sa belle tenue. Un drapeau du régiment, qui fut à l'honneur durant cette campagne, porte gravé sur son fer de lance: "7-14 septembre 1814 à Plattsburg, couvrant la retraite de l'armée anglaise." Il est conservé au Musée d'Histoire de Neuchâtel.

Plattsbourg marque l'arrêt de l'avance anglaise en direction de New York que Prévost doit désormais renoncer à attaquer. C'est la dernière bataille de cette campagne, ainsi que le seul important engagement du régiment Meuron dans cette guerre de 1812-1814. Cet épisode marque également la fin de sa carrière combattante, dans lequel il s'est particulièrement distingué, ainsi qu'en témoigne cette lettre du quartier-maître J.-L. Vaucher à Meuron-Bayard: "Permettez, mon Colonel, que je vous félicite sur les grands éloges que l'on fait de vous & de notre Régiment; on ne parle que des Meuron dans le moment & cela me fait grand plaisir..."

Sir George Prévost fut sévèrement critiqué pour n'avoir pas montré suffisamment d'énergie au cours de cette campagne et surtout pour avoir ordonné si rapidement la retraite. On finit, malheureusement trop tard, par reconnaître que, devant l'issue fatale du combat naval, Prévost avait eu raison de ne pas chercher à s'emparer de Plattsbourg; en effet, ne disposant plus de la suprématie navale, il aurait dû, tôt ou tard, abandonner cette position, en risquant d'y perdre toute son armée<sup>9</sup>.

Sur la scène du Canada, la guerre se trouvait pratiquement terminée; lorsque Anglais et Américains s'entre-tuaient encore dans le delta du Mississipi,



74. Pointe du drapeau colonel du régiment Meuron. Musée d'Histoire, Neuchâtel — (Photo: J.M. Breguet).

la paix fut signée à Gand le 24 décembre 1814, mettant fin à cette seconde Guerre d'Indépendance entre les Etats-Unis et l'Angleterre. Ce fut une paix de lassitude, établie sur la base des territoires occupés de part et d'autre; la frontière fut fixée au 45<sup>e</sup> parallèle. Importante conséquence morale: les Canadiens se trouvent confirmés dans leur volonté de ne pas devenir Américains.

Dès que les nouvelles officielles de la conclusion de la paix parvinrent au Canada vers la mi-février 1815, les désertions augmentèrent de nouveau et l'effectif du régiment baissa jusqu'à 660 hommes. Il retrouve alors ses anciens stationnements de Saint-Jean, Chambly et Montréal; certains contingents séjournent en mai dans la région de Burtonville.

On parle de plus en plus du licenciement du régiment avec possibilité pour les officiers et leurs hommes de s'installer au pays comme colons. Le 29 novembre 1813 déjà, puis à nouveau le 9 janvier 1814, on avait lu au régiment un ordre général offrant la possibilité de s'engager dans les milices canadiennes ou de rester au pays "si les rapports sur le caractère et la conduite sont bons". Dans la *Gazette de Montréal* parut l'extrait suivant d'un ordre de régiment de la milice canadienne: "Nous devons tous nos remerciements au Lieutenant-colonel de Meuron-Bayard, pour son assistance & avoir bien voulu nous prêter des sous-officiers de son Régiment, pour présider à notre instruction, le zèle & l'activité

de ces derniers méritent votre reconnaissance & je me ferai un plaisir d'en témoigner toute ma reconnaissance à leur commandant. Vive le Régiment de Meuron..." (Signé P. de Boucherville, lieutenant-colonel)

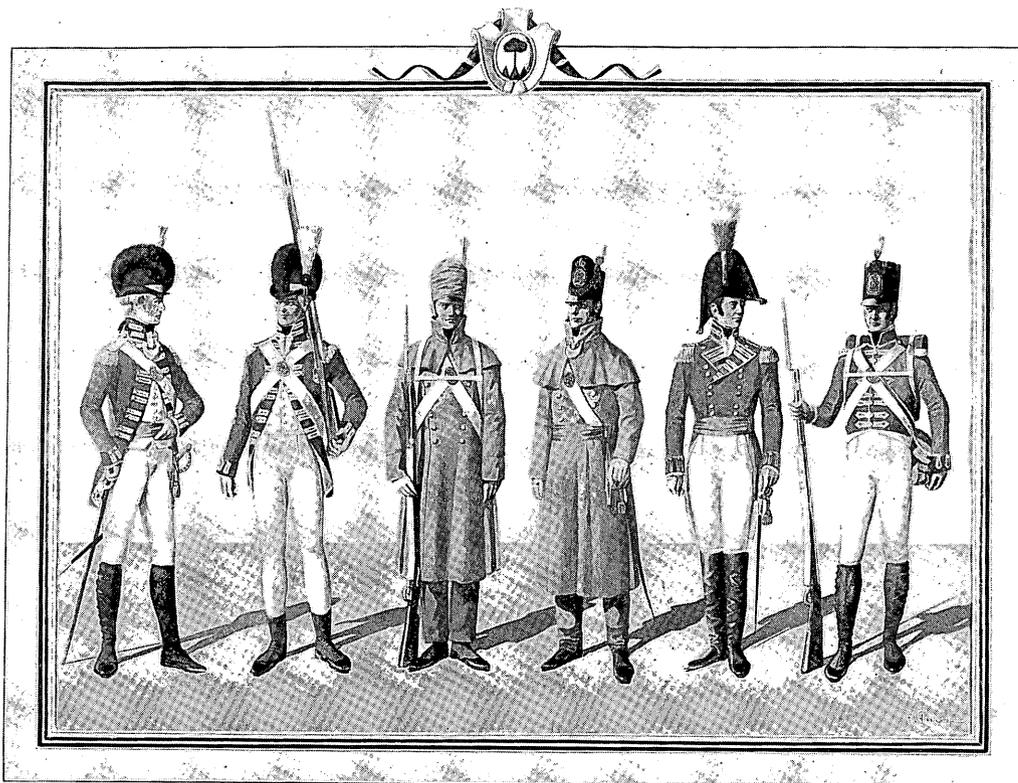
Ces offres sont renouvelées le 11 mai 1816 lorsque Lord Palmertson donne des ordres pour le licenciement du régiment. Les officiers, sous-officiers et soldats qui le désirent, pourront s'installer au Canada, à la colonie du Rideau ou à celle de Saint-Thomas. Seront attribués comme allocations en terrain: 1200 arpents pour un lieutenant-colonel, 1000 pour un major, 600 pour un capitaine, 200 pour un sergent et 100 pour un soldat, avec deux mois de paie comme gratification. Font usage de cette offre 343 officiers, sous-officiers et soldats, auxquels il faut ajouter soixante-dix-neuf femmes et une trentaine d'enfants. Parmi les officiers, on relève les noms des capitaines François-Louis Bourgeois, Frédéric Matthey, Protais d'Odet d'Orsonnens, des lieutenants Frédéric de Graffenried, Gustave-Adolphe Fauche, Joseph Wittmer, Williams Robins, Thomas Léonard, Charles-Duncan Napier et Stanislas Schultz.

C'est à cette époque que Matthey, Orsonnens et Graffenried font la connaissance de Lord Selkirk, riche Ecossais qui cherche de l'aide pour sa colonie de la rivière Rouge, qu'il avait fondée dans l'ouest canadien; nous retrouverons plus loin ces hommes épris d'aventures.

Il y eut à Montréal deux licenciements, le 24 mai et le 4 juin 1816<sup>10</sup>.

Sir John Sherbrooke, qui avait combattu avec le régiment Meuron et dirigé la colonne de droite lors de l'assaut de Seringapatam, manifesta sa reconnaissance en faisant promulguer, le 26 juillet 1816 l'ordre du jour suivant: "En se séparant des Régiments de Meuron et de Watteville que Son Excellence a eu l'avantage de commander tous les deux, dans d'autres parties du monde, Sir John Sherbrooke offre au Lieutenant-colonel de Meuron-Bayard & au Lieutenant-colonel de May, ainsi qu'aux officiers & soldats de ces deux corps, ses félicitations de ce qu'ils ont, par leur excellente conduite au Canada, soutenu la réputation que leurs services passés leur avaient si justement acquise. Son Excellence ne saurait hésiter à déclarer que le service de Sa Majesté a tiré beaucoup d'avantages, pendant la dernière guerre de leur bravoure et de leur discipline." Signé: J. Harwey, lieutenant-colonel, député-adjutant-général<sup>11</sup>.

Puis le régiment, ou du moins ce qu'il en restait (vingt-sept officiers, trente-sept sergents, vingt-deux caporaux, sept tambours et deux cent trente-deux soldats) s'embarque à Québec le 31 juillet 1816 à bord d'un navire répondant au nom fort peu militaire d'*Eliza*! Arrivé à Spitehead le 9 septembre, puis à Harwich le 15, le régiment Meuron y est définitivement licencié par décret du 24 septembre 1816. Les officiers présents sont: le lieutenant-colonel F.-H. de Meuron-Bayard, les majors E. de May, N. Fuchs, les capitaines R. de May, C. de Rham, P. Lardy (jun.), les lieutenants F. Lardy, C. de Goumoëns, J.-D. Dombre, A. de Loriol, L. Simoneau, Chs.-C. de Meuron, W. Griesbach et Th. Léonard<sup>12</sup>.



75. Officiers et soldats du régiment Meuron au service de Sa Majesté Britannique (1795-1816). Musée des Armes et d'Histoire, Colombier. Gouache de P.M. Favre — (Photo: P.A. Duvoisin).

Les invalides sont transférés à l'Hôpital Royal de Chelsea, puis le régiment est conduit à Lymington, d'où il s'embarque pour l'Europe. Les officiers reçoivent deux mois de solde, les sous-officiers et soldats le passage gratuit pour le continent, plus 28 sh. de dédommagement, ainsi que leurs uniformes, leurs capotes et leurs havresacs<sup>13</sup>.

Bénéficièrent de la demi-paie, trente-huit officiers en 1817, vingt-deux en 1830, onze en 1840 et sept en 1850. Le dernier en date fut le capitaine A. Dardel qui reçut la demi-paie jusqu'en 1863<sup>14</sup>. (Voir: *Annexe VIII*)

Mentionnons encore que la *British Swiss Legion* ou "Légion anglo-suisse" n'a rien de commun avec le régiment Meuron, et qu'aucun officier ou soldat du régiment ne s'y enrôla; levée en 1856, pour être engagée dans la Guerre de Crimée, cette légion fut licenciée avant d'avoir participé aux combats.

## Expédition à la colonie de Lord Selkirk au bord de la rivière Rouge (1816-1817)

L'histoire du régiment Meuron serait incomplète si nous ne parlions de l'aventureuse expédition de quelques officiers et de leurs hommes, engagés par Lord Selkirk pour aller porter secours à sa colonie de la rivière Rouge, dans l'ouest canadien. Celle-ci donnera plus tard naissance à Winnipeg et à Saint-Boniface, son plus important faubourg<sup>1</sup>.

En ce début du XIX<sup>e</sup> siècle, la fièvre des fourrures, précédant celles de l'or et du pétrole, sévissait depuis longtemps déjà dans ces vastes contrées inhospitalières situées au nord-ouest des Grands-Lacs. La plus que centenaire "Honorable Compagnie de la Baie d'Hudson", formée d'Anglais et d'Écossais protestants venant du nord, y opérait en vertu d'une ancienne charte royale; sa rivale, "la Compagnie du Nord-Ouest" d'origine française et catholique, ainsi que les Canadiens, parvenaient dans ces mêmes régions par un trajet plus long et plus difficile; remontant le cours du Saint-Laurent, ils passaient par les lacs Huron et Supérieur, puis par celui des Bois.

Par suite de leur expansion, les zones d'influence de ces deux compagnies s'interpénétraient de plus en plus. Leurs produits de chasse, provenant des vallées de l'Assiniboine et de la rivière Rouge, arrivaient au confluent de ces deux rivières, puis passaient au lac Winnipeg et aux différents points d'attache des commerçants et des marchands de fourrure. Toute la région située au sud du lac Winnipeg était en train de devenir une importante position-clé stratégique.

Perpétuellement en conflit, ces deux compagnies marchandes se livraient à une concurrence acharnée dans ces régions aux frontières non délimitées, où chasseurs des bois et bûcherons côtoyaient des aventuriers de tout poil et de cyniques colons. Les Indiens, de leur côté, voyaient d'un fort mauvais œil ces nouveaux immigrants s'étendre vers l'ouest, s'attaquant à leurs forêts et à leur sol pour le défricher. Dans leurs luttes, les compagnies rivales se servaient des indigènes, métis ou hommes libres, suscitant la haine entre tribus indiennes interposées. Une forte immigration avait permis un bel essor de l'agriculture, du commerce des bois et des fourrures, mais le développement des États-Unis était en train d'y provoquer de graves perturbations tant politiques qu'économiques.

La Compagnie de la Baie d'Hudson avait reçu une forte impulsion grâce à Thomas Douglas, cinquième comte de Selkirk, baron Dear and Shortcleigh

dans la pairie écossaise, nommé lord en 1806. De lui, Walter Scott avait écrit : *"I never knew in my life a man of more generous distinction."*

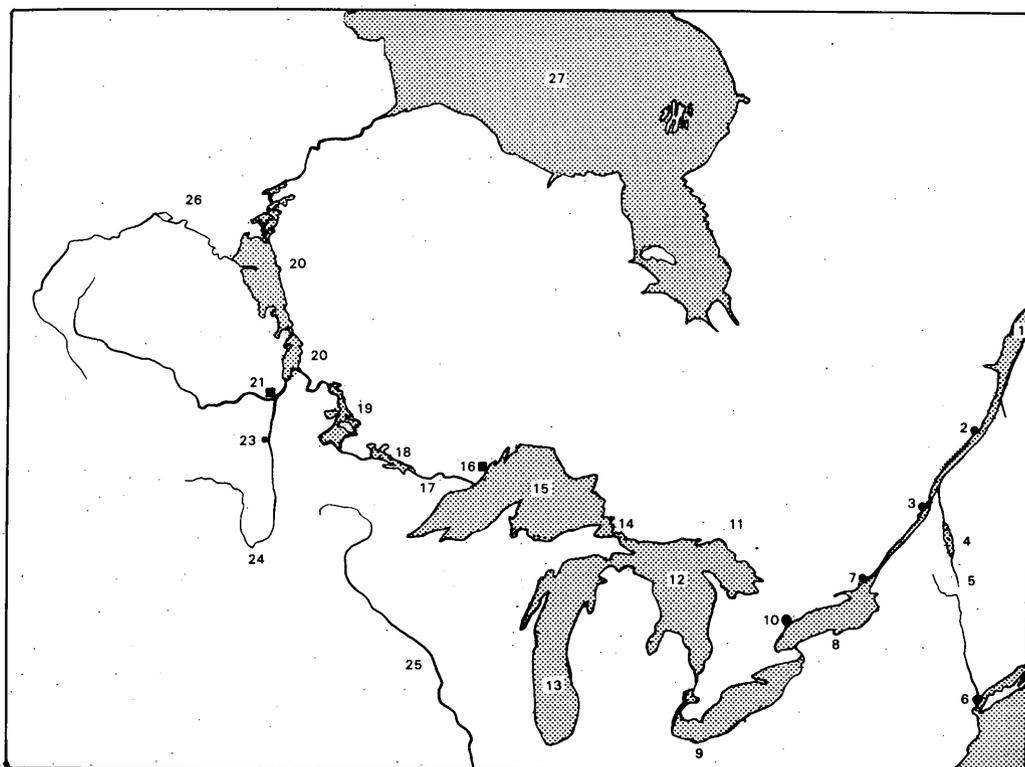
C'était un personnage dynamique doublé d'un commerçant avisé; grâce à sa fortune, et principalement à celle de sa femme, il avait acquis un grand nombre d'actions de cette compagnie pour s'assurer une concession de 116 000 milles carrés dans ces régions correspondant aujourd'hui au Manitoba, au Dakota du Nord et au Minnesota. En 1811, il avait fondé, le long de la rivière Rouge, une colonie qui s'augmenta l'année suivante d'une centaine de nouveaux arrivants. Le gouverneur de la nouvelle colonie, Miles Macdonell, s'était installé dans l'ancien fort de La Fourche (*The Fork*), situé quelque peu en aval du confluent de la rivière Rouge et de l'Assiniboine et qu'en l'honneur du lord écossais, il avait baptisé Fort Douglas (1813).

Non loin, au confluent même des deux rivières, se trouvait déjà Fort Gibraltar, poste de la compagnie rivale du Nord-Ouest, qui devint plus tard Fort Garry. De graves conflits ne tardèrent pas à éclater, spécialement lorsque Miles Macdonell interdit l'exportation de pemmican. En représailles, ceux de la Compagnie du Nord-Ouest, ou *Nor'Westers* dispersèrent la nouvelle colonie en 1815, capturant Miles Macdonell pour l'envoyer à Montréal.

Pressentant avec raison que la situation pourrait devenir critique au Canada, Lord Selkirk s'était embarqué la même année pour les Amériques, emmenant avec lui de nouveaux colons écossais. A l'ouïe de la ruine de sa colonie, Lord Selkirk se fit accorder "une commission de juge de paix dans les territoires indiens", ainsi que le droit d'avoir une escorte armée. A la rivière Rouge, il envoya comme nouveau gouverneur Robert Semple, avec autorité sur l'ensemble des territoires de la Compagnie de la Baie d'Hudson; à peine installé, celui-ci détruisit Fort Gibraltar, accroissant encore le mécontentement de la compagnie rivale.

Apprenant à Montréal que les régiments Meuron et Watteville allaient prochainement être licenciés, Lord Selkirk y voit une occasion inespérée pour sauver et renforcer sa colonie. Le colonel Meuron-Bayard est confidentiellement autorisé par ses supérieurs à laisser Selkirk recruter des officiers et des hommes désirant partir pour la rivière Rouge. Avec l'approbation de Meuron-Bayard, le lord écossais fait personnellement le choix des officiers, prenant ainsi à son service les capitaines Frédéric Matthey et Protais d'Odet d'Orsonnens, ainsi que les lieutenants Frédéric de Graffenried et Gaspard-Adolphe Fauche. De son côté, la Compagnie du Nord-Ouest engage à son service les lieutenants Charles Brumby et John-Théodore Misany, ainsi que le sergent Charles Reinhart, que nous retrouverons plus loin.

Chargé du recrutement, Matthey se montre également très exigeant sur le choix des hommes, point auquel Lord Selkirk attache une grande importance, tant pour leurs capacités physiques que pour leurs qualités morales: il veut qu'ils sachent travailler l'épée dans une main et le manche de la charrue dans l'autre



76. Les grands lacs canadiens — 1. Embouchure du Saint-Laurent — 2. Québec — 3. Montréal — 4. Lac Champlain — 5. Vallée du Richelieu — 6. New York — 7. Kingston — 8. Lac Ontario — 9. Lac Erié — 10. York (aujourd'hui Toronto) — 11. Georgian Bay — 12. Lac Huron — 13. Lac Michigan — 14. Sault-Sainte-Marie — 15. Lac Supérieur — 16. Fort William — 17. Pointe de Meuron — 18. Lac La Pluie — 19. Lac des Bois — 20. Lac Winnipeg avec le Fort du Bas-de-la-Rivière (Fort Alexander) — 21. Colonie de la Rivière Rouge avec Fort Douglas (Compagnie de la Baie d'Hudson) et Fort Gibraltar (Compagnie du Nord-Ouest); aujourd'hui Winnipeg et Saint-Boniface — 22. Rivière Assiniboine — 23. Fort Dear et Fort Pembina — 24. Rivière Rouge — 25. Mississippi — 26. Lac Meuron — 27. Baie d'Hudson — (Dessin: P. de Meuron).

“and a tool of industry in the other”. Ces hommes furent engagés en qualité de “voyageurs avec promesse de recevoir des terres à la Rivière Rouge, s'ils jugeaient à propos de s'y installer comme cultivateurs”. Tous ne s'embarquèrent pas en même temps.

Graffenried, dans ses *Mémoires*, nous a laissé de nombreux détails sur cette expédition. Ayant reçu de Lord Selkirk la mission de commander sa garde personnelle, il choisit une quinzaine d'hommes parmi les grenadiers et les chasseurs qui allaient être licenciés. Parti le 4 mai 1816, il arrive de nuit au Bas de Lachine, y trouve son ami le lieutenant Charles-César de Meuron, chez lequel il se restaure d'un plat de râtatouille, de pain et d'une bouteille de rhum. Faux départ avec

retour à Montréal: venant du quartier-général, un officier à cheval l'informe que le voyage est contremandé et que le régiment Meuron doit retourner en Angleterre pour y être licencié. Furieux, Lord Selkirk n'en continue pas moins, avec raison, ses préparatifs de départ en vue d'une expédition d'environ mille lieues.

De son côté, le capitaine d'Odet d'Orsonnens, natif du canton de Fribourg, commandant de la compagnie de grenadiers, quitte Montréal le 27 mai avec six hommes du régiment Meuron, remonte le Saint-Laurent et arrive le 1<sup>er</sup> juin à Kingston, où le régiment Watteville allait être licencié.

Suivent le capitaine Matthey, les lieutenants de Graffenried et Fauche qui partent de Montréal le 4 juin avec un détachement de quatre-vingt-cinq hommes libérés du service une vingtaine de jours avant le licenciement officiel du régiment Meuron. Graffenried et Fauche arrivent pour ainsi dire seuls à Lachine. Rien d'étonnant: leurs hommes, qui avaient reçu la veille deux mois de solde, s'étaient arrêtés dans les auberges rencontrées en cours de route. Graffenried qui s'attendait à ce genre de difficultés, avait noté avant le départ: "Les soldats, habitués à une discipline sévère, ne seront pas faciles à conduire lorsqu'ils seront libres."

Matthey et Fauche repartent le lendemain avec sept bateaux et un canot d'écorce; dans chaque embarcation, dix à douze hommes et trois ou quatre Canadiens, rameurs et bateliers expérimentés. Graffenried suit avec deux bateaux et vingt et un hommes. Il nous apprend que les Canadiens ont l'habitude de compter les distances par pipes; comme ils se reposent à peu près toutes les heures sur leurs rames pour allumer une pipe, ce terme correspond dans leur langage à environ une lieue. Quand le vent est favorable, on navigue à la voile, sinon à la rame, avec des perches ou des cordes dans les rapides; il faut souvent décharger les bagages sur des charrettes qui suivent le long des rivières.

Arrivée le 23 juin à Kingston, sur le lac Ontario. On y retrouve d'Orsonnens



77. Protais d'Odet d'Orsonnens, capitaine au régiment Meuron; fut engagé par Lord Selkirk après le licenciement du régiment Meuron pour sauver sa colonie de la Rivière Rouge en 1816-1817. Musée des Armes et d'Histoire, Colombier — (Photo: P.A. Duvoisin).

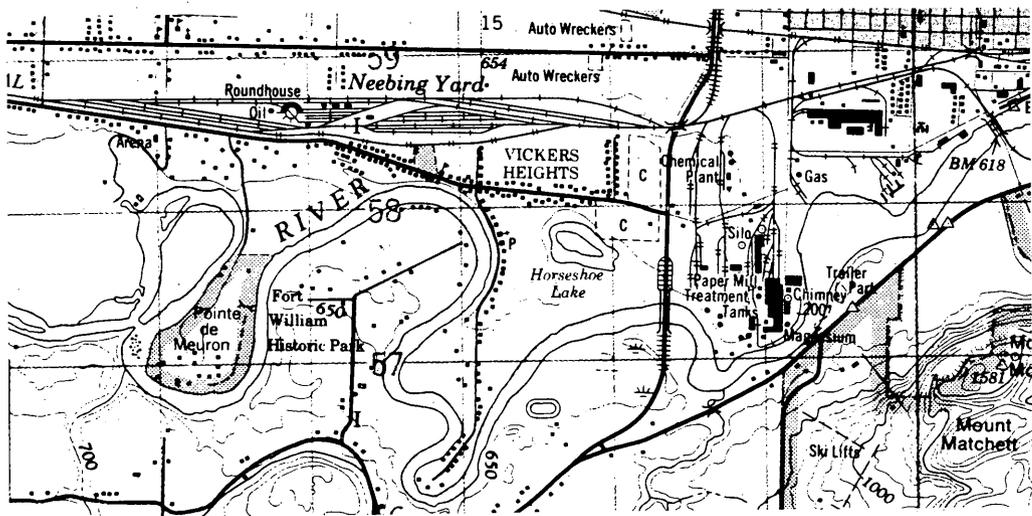
qui, de son côté, avait déjà engagé seize hommes ayant appartenu au régiment Watteville. L'expédition passe le 30 à York (aujourd'hui Toronto), se rend par terre jusqu'à Georgian Bay, sur le lac Huron, et de là, de nouveau en canoë jusqu'à Sault-Sainte-Marie, où elle débarque le 30 juillet. Pour remonter les dangereux rapides de ce "portage", on décharge les bateaux et on porte tous les bagages à dos d'homme, au moyen d'une courroie passée sur le front des porteurs.

Quant à Lord Selkirk, venant du lac Erié avec des provisions, il rejoint le 23 juillet. En cours de route vers le Grand Portage (Fonds du Lac) par le sud du lac Supérieur, l'expédition rencontre, le 25, l'ancien gouverneur Miles Macdonell qui avait réussi à s'enfuir. Celui-ci apprend à Lord Selkirk que la colonie de la rivière Rouge avait été détruite pour la seconde fois, le 19 juin dernier, lors du combat des "Sept Chênes" (*The Seven Oaks*), au nord de la colonie: Fort Douglas pris par les Bois-Brûlés, métis à la solde des *Nor'Westers*, le gouverneur Semple assassiné, vingt et un colons tués, d'autres faits prisonniers, le reste des habitants, femmes et enfants renvoyés par bateaux à la Baie d'Hudson. Malgré l'avis des Indiens, Lord Selkirk décide de continuer son avance, non plus vers Fonds du Lac, mais en direction de Fort William, quartier-général de la Compagnie du Nord-Ouest, à l'embouchure de la rivière Kaministikwia. L'expédition se partage alors en deux: une douzaine de canots avec vivres et provisions longent la rive sud du lac Supérieur, alors qu'un même nombre d'embarcations avec quatre-vingt-dix soldats, une trentaine de Canadiens, avec des guides et des interprètes, suivent la côte nord. Départ par bon vent, mais sous une pluie à verse. "Le soir, on se secoue comme font les canards", note Graffenried après ces journées passées entièrement sous la pluie, dans un bateau ouvert et la nuit dans des forêts mouillées.

L'expédition arrive le 10 août à la baie du Tonnerre (*Thunder Bay*), décharge son matériel, comprenant entre autres trois pièces de canon, puis campe sur la rive droite de la Kaministikwia, un peu plus haut que Fort William. Le lendemain, 13 août, Matthey, Odet d'Orsonnens et Graffenried s'emparent de Fort William qui se rend après une assez courte résistance<sup>2</sup>; ils en arrêtent les chefs que Selkirk considère comme responsables des crimes commis à sa colonie de la rivière Rouge, et les envoie à Montréal comme prisonniers, pour y être jugés.

Avec l'intention d'y passer l'hiver, Lord Selkirk achète Fort William et construit ensuite un poste de relai, avec dépôt de marchandises, dans une boucle de la Kaministikwia. Ce poste, situé à environ cinq lieues de l'embouchure, fut appelé Fort Meuron; il sera dissous en 1818. Indiqué comme Point Meuron par Graffenried et dans les *Selkirk Papers*, cet endroit fut aussi nommé Pointe à Meuron; aujourd'hui encore, il figure comme Pointe de Meuron sur la carte canadienne *Thunder Bay 52 A/6* (1: 50 000).

Craignant de manquer de vivres, Selkirk envoie, fin septembre, le capitaine Odet d'Orsonnens au Fort du Lac la Pluie, poste de la Compagnie du Nord-Ouest



78. Pointe-de-Meuron, dans une boucle de la Kaministikwia, près de Fort William, à l'ouest du lac Supérieur — Fragment de carte moderne.

réputé par l'abondance de ses provisions. La mission confiée à d'Orsonnens était de s'emparer de ce poste, d'hiverner ou, suivant les circonstances, de gagner directement la colonie de la rivière Rouge. D'Orsonnens part avec une trentaine de "Meurons", appellation commune qui désignait les soldats ayant fait partie des régiments Meuron et Watteville, sans distinction d'origine; par extension, elle s'appliquera par la suite aux colons de la rivière Rouge.

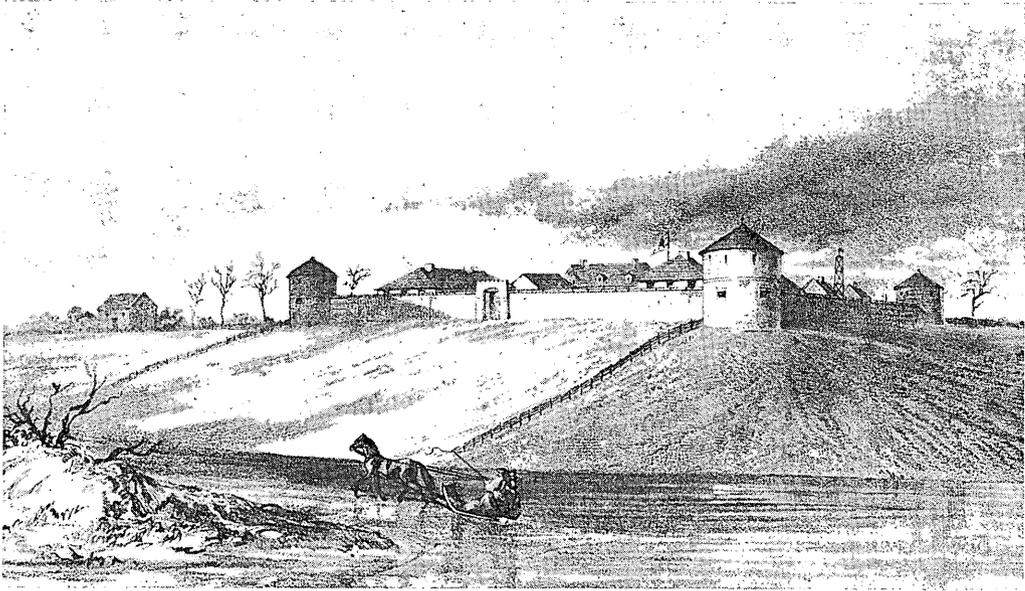
En cours de route, le capitaine fribourgeois apprend que les métis et les chasseurs alliés des *Nor'Westers* avaient la ferme intention de massacrer tous les Anglais et les partisans de Lord Selkirk qui se hasarderaiient dans ces parages. Parvenu le 3 octobre au Fort du Lac la Pluie (Fort Francis), d'Orsonnens y arrête Reinhart, cet ancien sergent du régiment Meuron, devenu présentement commis à la Compagnie du Nord-Ouest, lui disant que "s'il cherchait à s'évader, il serait un homme mort; il devait se rappeler que les Meurons étaient exacts dans leur service". Reinhart, ainsi que les lieutenants Brumby et Misany, étaient inculpés du meurtre d'Owen Keveny, agent de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Interrogé par d'Orsonnens, Reinhart avoue qu'il avait en effet transpercé de son sabre et achevé Keveny qui venait d'être mortellement abattu par un Bois-Brûlé, sur l'ordre des *Nor'Westers*. D'Orsonnens envoie alors Reinhart comme prisonnier à Fort William en le recommandant à Lord Selkirk, auquel il écrit: "ce crime est involontaire... C'est un honnête homme, il appartient à une bonne famille du Tirol; les véritables criminels sont les dirigeants de la Compagnie du Nord-Ouest." (Lettre du 8 octobre 1816)

Ne voulant pas que le Fort du Lac la Pluie retombe en mains ennemies, d'Orsonnens le met en état de défense, puis signe avec les anciens occupants un arrangement "pour assurer la sûreté des sujets de Sa Majesté". A la mi-novembre, d'Orsonnens est heureux d'y accueillir Miles Macdonell et ses hommes venant de Fort William.

D'Orsonnens décide alors de gagner la rivière Rouge pour reprendre sans tarder Fort Douglas, avant que la Compagnie du Nord-Ouest n'ait eu le temps de rassembler des renforts, en vue d'une attaque de grand style au printemps prochain. Lui et Miles Macdonell, accompagnés de trente-six hommes, dont vingt-huit avaient appartenu aux régiments Meuron, Watteville et Glengarry (le reste étant des Canadiens), se mettent en route le 10 décembre 1816, saison inattendue pour entreprendre une expédition d'environ trois cents milles; sur leurs traîneaux, ils emportent deux canons (*brass guns*) provenant de Fort William et que d'Orsonnens avait fait monter sur des trains, "bien déterminé d'en faire usage, écrit-il à Lord Selkirk, si on avait la témérité d'opposer de la résistance où je me présenterois..." (Lettre du 25 janvier 1817)<sup>3</sup>

Pour ne pas donner l'éveil sur ses véritables desseins, d'Orsonnens envoie quelques hommes vers le nord, disant qu'il suivrait prochainement. Mais en réalité, lui et sa troupe se dirigent vers l'ouest; traversant ces immensités glaciales, ils passent une myriade de lacs gelés, puis, en suivant les pistes silencieuses des forêts infinies, atteignent la rivière Rouge, le dernier jour de l'année. Ils s'arrêtent brièvement au Fort Dear (ainsi nommé en l'honneur de Selkirk) et à celui de Pembina, tous deux occupés par quelques hommes libres et leurs familles. Sans s'y attarder, d'Orsonnens se remet en route le 2 janvier 1817, se dirigeant maintenant vers le nord, en suivant le cours gelé de la rivière Rouge; mauvais temps, froid excessif et tempête de neige, contraignant la troupe à s'arrêter pendant deux jours dans un bois, à environ douze milles de son but.

Le 10 janvier, à quatre heures du matin, d'Orsonnens et ses hommes arrivent au confluent de l'Assiniboine et vont se réchauffer chez un de leurs partisans. Apprenant que les meurtriers du gouverneur Robert Semple et une quinzaine d'hommes se trouvent dans Fort Douglas, d'Orsonnens attaque aussitôt. "Voulant épargner l'effusion de sang, écrira-t-il à Lord Selkirk, nous nous procurâmes 5 échelles pour escalader le fort qui fut entouré. Huit hommes sautèrent à l'intérieur, ils nous ouvrent à l'instant une des portes; alors nous entrâmes en force et primes possession des maisons et fîmes prisonniers ceux qui s'y trouvaient." Miles Macdonell écrira de son côté, également à Lord Selkirk: "Ce fut une surprise complète: Mac Lellan et ses hommes furent pris avant qu'ils aient eu le temps d'enfiler leurs pantalons." (Lettre du 6 mars 1817)<sup>4</sup> Et, avant le lever du jour, l'emblème aux caribous dressés flotte de nouveau au sommet du mât de Fort Douglas. La Compagnie de la Baie d'Hudson porte en effet: deux caribous dressés, supportant un écusson lobé, écartelé à quatre castors rampant sur champ de



79. Vue de Fort Garry, autrefois Fort Gibraltar, sur la Rivière Rouge. Frontispice dans: A. Ross, *The Red River Settlement*, 1856. British Museum, Library, Londres.

gueules, crêté à un renard assis sur une coiffe de vair, cerclé d'or. En bandeau, la devise: *Pro pelle cutem* (Pour des fourrures, notre peau).

D'Orsonnens met la main sur cinq pièces d'artillerie, des armes, de la munition et d'autres objets qui avaient appartenu à Lord Selkirk. "J'étais certain, lui écrit-il, que Votre Seigneurerie sentiroit fortement la nécessité dans laquelle j'avois été d'adopter un système offensif comme le plus sûr et le plus avantageux dans les circonstances... La prise de ce Fort par escalade a fait un effet admirable parmi les Sauvages... Chaque moment, je dois m'attendre à être attaqué par les métisses... Le Fort est dans un bon état de défense et dans peu il sera imprenable... J'ai voyagé dans les 4 parties du globe et je n'ai jamais rencontré un aussi beau Pays..." (Lettre commencée le 22 février 1817)

La colonie recommence à s'organiser, mais ses habitants ne vivent pas en bons termes avec les colons écossais établis sur la rive ouest; ces puritains réformés ne veulent rien savoir des nouveaux venus, catholiques et Suisses alémaniques pour la plupart. Principale source de discorde: les femmes, de race blanche du côté écossais, métisses ou indiennes chez les Meurons. D'où, nombreuses disputes qui se terminent fréquemment par des règlements de compte sanglants. De sévères critiques s'élèvent contre ces *bello-agricultural-settlers*, ces colons-fermiers-soldats qui doivent manier la hache et la charrue et apprendre de durs métiers, nouveaux pour eux. Plusieurs avaient d'ailleurs déjà déserté.

Si les "Meurons" n'avaient pas tous de grandes dispositions pour le travail de la terre, il est par contre certain que leur présence à la rivière Rouge apporta un changement dans la vie de la colonie en y créant une atmosphère de plus grande sécurité. Malgré tout, la tension monte, la propagande et la politique s'en mêlent. Nous y reviendrons plus loin.

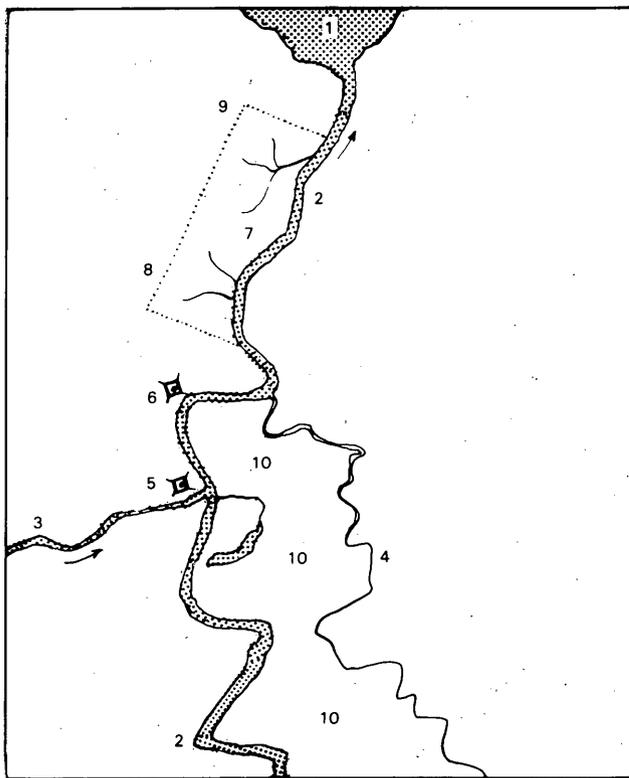
Entre-temps, Lord Selkirk avait envoyé de Fort William le lieutenant de Graffenried au Fort du Lac la Pluie avec une vingtaine d'hommes. Partis le 31 décembre 1816, montés sur des traîneaux à trois chiens ornés de grelots et de clochettes, ils souffrent d'un froid terrible; la faim les oblige à manger leur chien "Meuron", ancienne mascotte du régiment. Arrivés le 27 janvier 1817 au Fort du Lac la Pluie, Graffenried et ses hommes en repartent le 28 mars pour la rivière Rouge. Après deux tentatives malheureuses qui les avaient obligés à rebrousser chemin, ils parviennent enfin au lac des Bois, puis le 20 mai au Fort du Bas de la Rivière (Fort Alexander), sur le lac Winnipeg. Deux jours plus tard, d'Orsonnens, venant de la rivière Rouge, y rejoint son compagnon d'armes et remet le fort en état de défense: le passage jusqu'à la colonie de Lord Selkirk est de nouveau assuré.

A son arrivée à la rivière Rouge, Graffenried, loin de partager l'enthousiasme de son compatriote, ne cache pas son désappointement dans ses *Mémoires*: "Je fus très désappointé, je l'avoue; le 5 juin, point encore de verdure, cela ne pouvait promettre grand'chose. La rivière a une largeur d'environ 150 pieds, l'eau est sale et bourbeuse; des deux côtés, il y a des bois de chênes, de tilleuls et de trembles. Mais du côté du couchant, où est situé le fort, ce bois n'est plus qu'une petite lisière de 100 à 200 pieds de profondeur, suivie par les grandes prairies s'étendant à perte de vue. Tout ceci est inculte, inhabité pour ainsi dire et me rappelait la mer calme, sans horizon, mais sans les beautés! Ici, je voyais une plaine sèche et aride sans aucune variation... le Fort, appelé La Fourche ou Fort Douglas est situé sur le coteau de la rivière... C'est un carré de petites baraques entourées de fortes palissades de 18 pieds de hauteur et bordé de bois aux extrémités pour garantir du vent..." (Pages 340-341)

Fort Douglas, aussi remis en état de défense avec cinq pièces de canon braquées sur la rivière Rouge, est prêt à recevoir Lord Selkirk qui avait passé l'hiver à Fort William avec le capitaine Matthey. Tous deux arrivent le 21 juin 1817 avec le reste des colons. Prenant personnellement possession de sa colonie, Selkirk y rétablit son autorité et celle de la Compagnie de la Baie d'Hudson, au cours d'un immense rassemblement d'Indiens, venus souvent de fort loin pour vénérer le grand *Silver Chief* aux cheveux argentés.

Lord Selkirk octroie de nouveaux lopins de terre aux officiers dans le voisinage de Fort Douglas et aux soldats dans les terrains situés de l'autre côté de la rivière Rouge: c'est le *De Meuron Soldier Settlement*. Ces terrains sont baignés par un petit cours d'eau, la Seine, passagèrement nommé *German creek* ou

80. Colonie des Meurons à la Rivière Rouge — 1. Lac Winnipeg — 2. Rivière Rouge — 3. Rivière Assiniboine — 4. Rivière La Seine — 5. Fort Gibraltar (Compagnie du Nord-Ouest) — 6. Fort Douglas (Compagnie de la Baie d'Hudson/Lord Selkirk) — 7. Les Sept Chênes où le gouverneur Semple et ses hommes furent massacrés par les « Nor'Westers », le 19 juin 1816 — 8-9. Lotissements établis en 1814 et détruits en 1816 — 10. Terrains concédés aux Meurons sur les bords de la Seine lors du rétablissement de la colonie en 1817 — (Dessin: P. de Meuron).



ruisseau des Allemands (après le départ des colons, il reprendra son ancien nom). Sous ce terme d'Allemands, on désignait alors tous les colons de langue et d'expression germaniques, englobant ainsi tous les "Meurons", sans distinction de nationalité.

En automne 1817, un nouveau contingent de quarante-sept hommes (trènte-huit du régiment Meuron et huit de celui de Watteville, recrutés à Montréal par la femme de Selkirk, avec l'aide du lieutenant Joseph Wittmer, du régiment Meuron) arrive à la colonie de la rivière Rouge. A cette occasion, une douzaine de colons signent le 2 septembre 1817 (trois de leurs noms, les autres d'une simple croix) un arrangement avec Lord Selkirk au sujet des terrains concédés<sup>5</sup>.

Son entreprise ayant été couronnée de succès, Lord Selkirk peut s'en retourner à Montréal; il se met en route le 16 septembre, accompagné des capitaines d'Odet d'Orsonnens et Matthey, ainsi que du lieutenant Fauche, tous trois cités en justice pour répondre des accusations portées contre eux et leurs hommes par les dirigeants de la Compagnie du Nord-Ouest. En effet, un membre de l'administration de cette compagnie avait publié un manifeste dans lequel il accusait les "Meurons" d'être, non seulement des déserteurs des armées napoléoniennes

et des voleurs (leurs troupeaux croissant, disait-il, dans la même proportion que diminuent ceux des colons écossais), mais aussi d'avoir été une bande de pillards et de meurtriers dans l'affaire de Fort William.

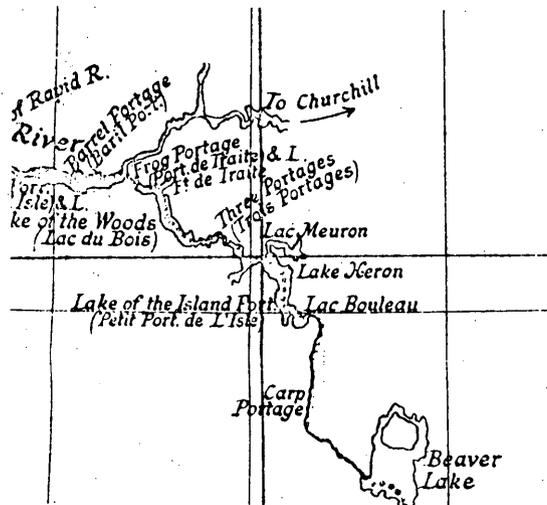
Sir John Sherbrooke, gouverneur du Canada, ordonne une enquête au sujet de ces accusations, ainsi que sur les crimes commis par les *Nor'Westers*, lors du combat des Sept Chênes, en juin de l'année précédente. De cette enquête, menée par V.-B. Cottman, il ressortit que la conduite des officiers et des hommes du régiment Meuron avait été parfaitement honorable: s'ils n'étaient pas des enfants de chœur, leurs procédés furent déclarés humains, puisqu'ils avaient réussi à reprendre cinq forts (Fort William, Fort Douglas, ceux du Lac la Pluie, de Pembina et du Bas de la Rivière) sans verser une goutte de sang, ni commettre de graves dilapidations. "Je me sens appelé en justice, écrit Cottman dans son rapport, à rendre témoignage à la conduite modérée et réglée des hommes du ci-devant régiment de Meuron; aucune plainte de violence ou de grossièreté n'a été portée contre eux durant toute ma mission. Cet heureux état de choses doit être attribué aux officiers dont les efforts ont évité l'effusion de sang dans plusieurs scènes de violence et qui contrebalancent à un haut degré les quelques erreurs commises par l'esprit de parti..."<sup>6</sup>

De leur côté, les capitaines d'Orsonnens et R. de May, ainsi que le lieutenant Fauche, rentrant en Europe, passent à Londres en juin 1817, où ils prennent connaissance du malveillant libelle publié par la Compagnie du Nord-Ouest. Sans perdre de temps, ces trois officiers, par l'entremise du colonel Charles-Philippe de Bosset, présentent à la Chambre des Communes un mémoire réfutant ces accusations mensongères. "On ne peut supposer, dit ce mémoire, qu'un général anglais (*Sir John Sherbrooke dans son ordre du jour du 26 juillet 1816*) prodigue de telles louanges, si elles n'avaient pas été méritées. Peut-on croire que ces hommes aient été contaminés au point de devenir des pillards au service d'un noble gentleman anglais et désiré devenir colons sous la protection d'un gouvernement qu'ils avaient appris à estimer durant le temps qu'ils étaient à son service?" Lu en séance, ce rapport est approuvé par la grande majorité des membres de la Chambre des Communes qui, en se levant, sanctionnent la réhabilitation du régiment Meuron.

Retournons à la colonie de la rivière Rouge, où Graffenried, remplaçant Matthey, avait passé l'hiver 1816-1817, avec la responsabilité de nourrir environ 200 personnes et soixante-dix à quatre-vingts chiens; il séjourne tantôt à Fort Douglas, tantôt à Fort Dear ou à ceux de Pembina ou du Bas de la Rivière. Le 18 juin 1818, une troupe de soldats Meurons s'empare d'un poste de la Compagnie du Nord-Ouest au portage des rapides de la rivière Saskatchewan, au nord-ouest du lac Winnipeg; à la suite de cette expédition, un petit lac fut baptisé lac Meuron (aujourd'hui: lac Miron) <sup>7</sup>.

Quant au capitaine Matthey, reconnu innocent à Montréal, il revient à la

81. Lac Meuron, sur la Churchill ou English River. Fragment de carte du voyage de Simpson dans l'Athabasca en 1820-1821.

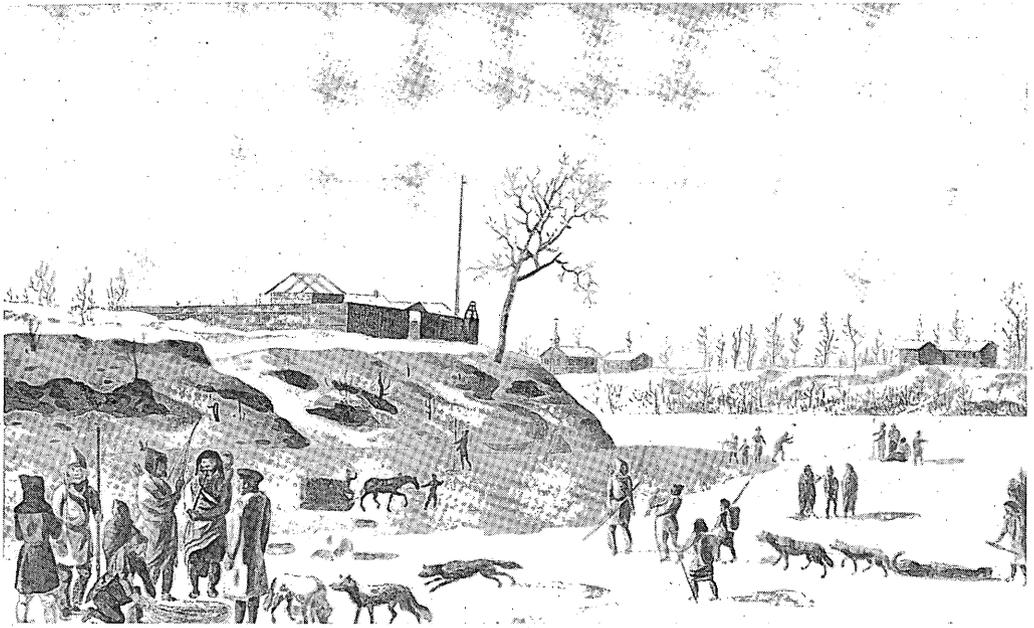


colonie de la rivière Rouge fin août 1818, avec un convoi de huit canots amenant soixante-quatorze personnes, femmes et enfants compris. Saisi par le mal du pays, Graffenried peut retourner dans sa patrie. “Enfin, j’ai pu partir!”, écrit-il le 30 août dans ses *Mémoires*.

Ayant été nommé superintendant par Lord Selkirk, le capitaine Matthey reprend la direction de la colonie. Une liste de colons, établie à cette date et dans laquelle les “Meurons” sont indiqués séparément, nous apprend qu’ils étaient alors au nombre de quarante-quatre ou quarante-cinq, soit environ la moitié de ceux qui étaient primitivement arrivés.

De son côté, Lord Selkirk retourne en Ecosse où il continue à s’intéresser à sa colonie de la rivière Rouge. Il y envoie un prédicateur en la personne de l’abbé Provencher qui, dans une lettre du 13 septembre 1818, écrit: “Les Meurons que nous avons ici sont de tous les pays et de toutes les religions. Ils se comportent assez bien. Ils n’ont pas de rhum facilement; ils ne sont pas mariés. Trois ou quatre ont pris des sauvagesses. Il y en a un en train de se marier avec une métisse qui est une de mes catéchumènes...” Parmi les “Meurons” qui se marièrent à la rivière Rouge, on peut, sur une liste établie en 1822, relever les noms de: Jacques Bender (Strasbourg), Joseph Bollender, Charles Bouché (Villers-Cotteret), Antoine Brüchler (Strasbourg), Simon Dazio, Jean Meyer (Regensberg), Martin Nord (Strasbourg), Jean Morell, Mathias Schmid (Kestenholz/Soleure), George-Simon Schreissen (Baden), Jean Wering, etc.

On construit une école, puis une chapelle; une station missionnaire se développe par la suite. Constatant la présence d’Allemands dans ces terres lointaines, l’abbé Provencher dédie la nouvelle église à Saint-Boniface, évangéliste des



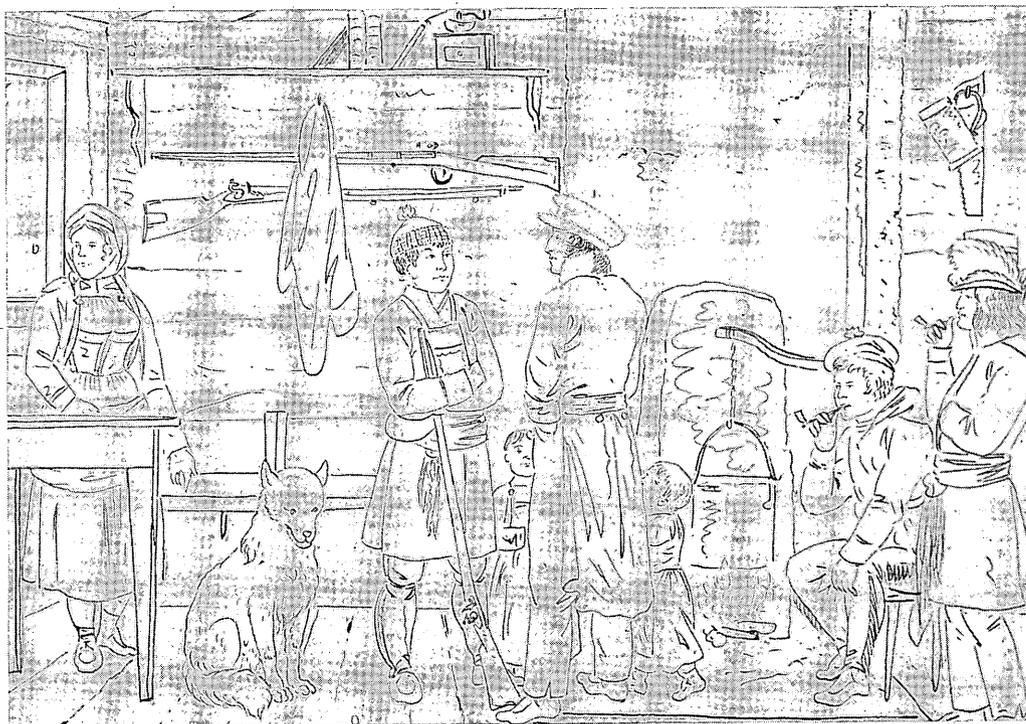
82. Colons pêchant à travers la glace au confluent de la rivière Rouge et de l'Assiniboine; dans le fond, l'ancien Fort Gibraltar, partiellement reconstruit. Aquarelle de P. Rindisbacher. Archives Publiques du Canada, Ottawa.

Germain, "afin, écrit-il, d'attirer par l'intercession de leur patron national, la bénédiction du ciel sur les Meurons allemands catholiques qui ne brillaient point par leur ferveur..." Il semble bien que la présence de deux prêtres (l'abbé Dumoulin arrivera peu après l'abbé Provencher) eut une influence apaisante sur l'ensemble de la colonie. Colin Robertson, qui avait dirigé les missionnaires catholiques à la rivière Rouge, écrivit peu après: "*The missionners are charmed with the fine appearance of the crops and the industry of the colonists in particular the Meurons; these men have raised houses and cultivated lands as it were by magic: German Street appears to have been settled there ten years in place of ten months.*"

En 1819, un nouveau conflit éclate avec la Compagnie du Nord-Ouest, au cours duquel le capitaine Matthey, avec une vingtaine de "Meurons", capture l'élite des marchands de la compagnie rivale. Matthey, qui s'était marié avec une indienne, part pour l'Europe en 1821, retourne à la rivière Rouge deux ans plus tard, puis rentre en 1824 à Neuchâtel où, avec le grade de lieutenant-colonel, il dirige la milice de la ville; il mourut à Yverdon le 7 juillet 1850. Parmi ses descendants, tel le poète Pierre-Louis Matthey, on retrouve le beau profil d'oiseau de proie caractéristique du sang indien.

Quant au recrutement européen pour la nouvelle colonie, c'est le capitaine Rodolphe de May qui s'en occupe; autrefois au service du régiment Meuron, il avait également passé à celui de Lord Selkirk. Rentré en Suisse pour y vanter les richesses du Nouveau Monde, il avait réussi à rassembler, par une propagande fallacieuse, de nombreuses familles à Kaiseraugst, près de Bâle qui, de là, s'embarquent pour le Canada. Arrivés en automne 1821 par l'ancienne route de la Baie d'Hudson, les nouveaux colons plantent tout d'abord leurs tentes près de Fort Douglas; parmi eux se trouve le jeune peintre bernois Peter Rindisbacher<sup>8</sup>; d'autres passent la rivière rejoindre leurs compatriotes. S'ils étaient dénués de tout, les nouveaux arrivés avaient du moins emmené avec eux leurs filles, richesses de grande valeur. Ceci pour le bonheur des "Meurons" qui renouvellent le rapt des Sabines, "*a modern Sabin rapt was made upon the young damsels who were actually carried away to the De Meurons homesteads*". Selon un contemporain, le Révérend John West eut fort à faire à les marier, dix dans les premiers jours, cinq la semaine suivante "*to no other than the Meurons*". C'est en cette même

83. Intérieur d'une maison de colons à la rivière Rouge; à droite de la famille des colons, un ancien soldat du régiment Meuron. Dessin de P. Rindisbacher. Archives Publiques du Canada, Ottawa.



année 1821 qu'eut lieu la fusion des deux compagnies rivales, celle de la Baie d'Hudson et celle du Nord-Ouest.

Pétris de bonnes intentions, mais mal préparés aux rudes travaux de la terre, les immigrés n'ont pas la vie facile; certains, mécontents des procédés des héritiers de Lord Selkirk (décédé à Pau en 1820), qui ne leur fournissaient plus les semences et les instruments aratoires promis, commencent à émigrer aux Etats-Unis. Les années deviennent de plus en plus dures pour ceux qui restent. S'ajoutent encore des calamités naturelles: longue période de sécheresse, suivie d'une invasion de sauterelles causant de graves dégâts. Et toujours, sempiternelles disputes avec les colons écossais. Le gouverneur Simpson, qui n'appréciait guère ces étrangers, écrit d'eux, partiellement avec raison sans doute: "Les Meurons et les Suisses en général, sont de mauvais colons, paresseux, souvent buveurs, imprévoyants, se plaignant et parlant continuellement d'abandonner la colonie." L'historien A. Ross, de confession protestante, les traite également de "mauvais fermiers, querelleurs et fameux compagnons de la dive bouteille: une bande de grossiers voyous sans foi, ni loi..."

Vinrent alors les terribles inondations de 1826: les eaux de la rivière Rouge, trop rapidement gonflées par la fonte des neiges, montent de quarante pieds (neuf pieds en un seul jour, le 2 mai), charriant de nombreux glaçons. Obligés de se réfugier avec leurs familles et leur bétail sur des terrains plus élevés, les colons voient leurs maisons emportées et leurs semailles détruites. Presque tous, découragés et ruinés, vendent leur bétail, réunissent ce qu'ils peuvent encore sauver et partent le 24 juin, au nombre de 243. Remontant la rivière Rouge, puis descendant le Mississippi, certains rejoignent leurs prédécesseurs à Fort Saint-Anthony, autour duquel se développera Minneapolis. D'autres s'installent à La Prairie du Chien (à la frontière entre le Wisconsin et l'Iowa), sur le Mississippi, ou travaillent aux mines de plomb de La Pointe, aujourd'hui Galena, au nord de l'Illinois, ainsi qu'aux établissements de Gratiot's Grove, où ils s'engagent comme mineurs ou fermiers.

Indépendamment de ces "Meurons" de la colonie de la rivière Rouge, d'autres soldats, sous-officiers et officiers — certains avec femmes et enfants — s'étaient établis au Canada après le licenciement du régiment en 1816. On en trouvait surtout dans les Cantons de l'Est (*Eastern Townships*), à Drummondville, à Saint-Germain de Gratham, à Wickham, à Perth, ainsi que dans les colonies de l'Avenir, du Rideau, au nord de Kingston (sur le lac Ontario) et de Saint-Thomas, au nord du lac Erié. Plusieurs durent abandonner leurs lotissements à des Canadiens plus capables et plus entreprenants.

De nombreux descendants de ces colons disséminés ont fait souche au Canada où l'on rencontre des Audet (Odet?), Chetlain (Châtelain)<sup>9</sup>, Choutems (Chautems), Descombès, Monnier, Quinche, etc. "Tous sont des citoyens sobres,

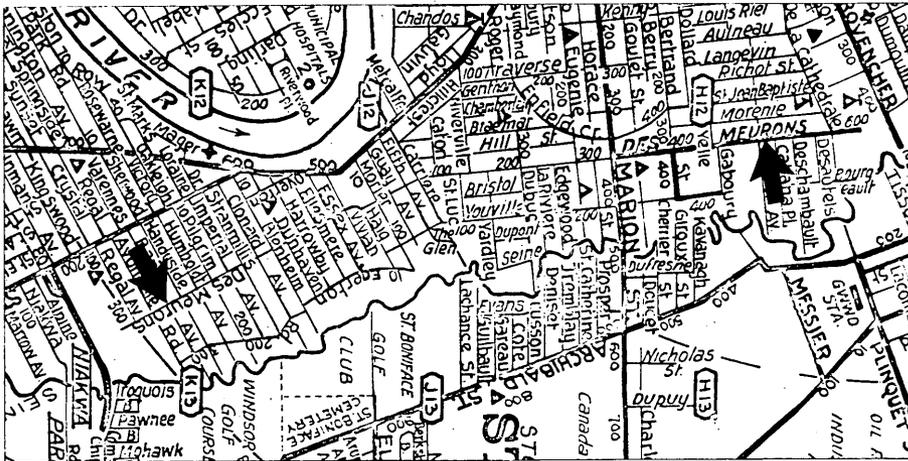
industrieux et observateurs des lois”, conclut un article du *Chicago Tribune*, dont l’auteur avait, lui aussi, partiellement raison.

Un Canadien raconte qu’à l’occasion de la fête du 15 août 1869, “il s’était rendu à Napierville, en compagnie du vice-consul de France à Montréal, porter trois médailles de Sainte-Hélène, venues du Ministère de la Guerre, à l’adresse de trois braves anciens soldats du régiment Meuron. Ces soldats, devenus laboureurs, et dont le plus jeune avait 73 ans, reçurent cette distinction avec un indicible attendrissement. Ils riaient et pleuraient tout à la fois, examinant le revers et la face de la médaille; et tous trois, comme aux grands jours de victoire, crièrent: Vive l’Empereur!”<sup>10</sup>

D’autres “Meurons”, tels les Bourgeois, Dufrêne, Genaud, La Bruyère, Montenach et d’Odet d’Orsonnens s’allièrent à des familles du pays. C’est ainsi que le lieutenant Charles-Nicolas-Fortuné de Montenach, s’étant marié avec Elisabeth Grant, devint juge de paix à Montréal; son fils, Charles-Théodore, fut major de la milice canadienne, député à l’Assemblée législative du Canada et mourut en 1885. Quant au capitaine Protais d’Odet d’Orsonnens, il revint au Canada, fut nommé lieutenant-colonel et commanda le bataillon de Lachenaye; retiré à Saint-Roch de l’Achigan (Québec), il mourut le 16 mars 1834 dans sa demeure connue, aujourd’hui encore, sous le nom de “Chalet Suisse”; d’après son évêque, c’était un excellent chrétien qui faisait plus qu’un prêtre dans sa paroisse. Le chanoine Adam, du chapitre de la collégiale de Montréal, était un descendant du capitaine François-Louis Bourgeois, décédé à Coteau-du-Lac en août 1861, à l’âge de quatre-vingt-onze ans<sup>11</sup>. Tous ces officiers et leurs descendants gardèrent longtemps le contact en se retrouvant lors de réunions annuelles, baptisées “dîners des Meurons”.

Géographiquement, le régiment a laissé divers souvenirs au Canada: en plus du Fort Meuron (Point Meuron, Pointe-à-Meuron ou Pointe de Meuron) et du lac Meuron déjà rencontrés plus haut, mentionnons encore l’“Avenue des Meurons” ou *De Meurons Street*, longue artère de deux milles et demi qui, à Winnipeg, dans le faubourg de Saint-Boniface, perpétue aujourd’hui encore le souvenir des anciens colons de la rivière Rouge<sup>12</sup>.

Il existe au Canada un petit rongeur, le tamia (en anglais: *chipmunk*), d’une dizaine de centimètres de longueur, au dos rayé de cinq ou six bandes noires, qui est aussi dénommé “écureuil suisse”, “suisse québécois” ou “suisse barré”; d’après un article paru dans la presse canadienne, ces diverses appellations tiendraient “à l’uniforme des soldats du régiment Meuron”. Nombreux sont aujourd’hui encore, les Canadiens férus de petite histoire qui s’intéressent toujours à ces étrangers venus d’Europe. Un abbé voulut même, paraît-il, ces dernières années, donner le nom de Meuronie à une région voisine de Drummondville...



84. Avenue des Meurons à Winnipeg, dans le faubourg de Saint-Boniface. Longue d'environ deux miles et demi, cette avenue perpétue aujourd'hui encore le souvenir des anciens colons de la rivière Rouge.

Ainsi prend fin l'épopée de ce régiment suisse-neuchâtelois, dont les derniers officiers et soldats allèrent se fondre dans l'*american melting pot*, creuset du mélange des races et chaudière du brassage des peuples, où se fondaient les apports venus de la terre entière. Ils firent dès lors partie intégrante des deux grandes nations du continent nord-américain.

## Charles-Daniel de Meuron († 1806)

Le colonel avait donc quitté Londres en automne 1799. Il passe par la Hollande et Hambourg, d'où il écrit le 22 septembre à son neveu Du Pasquier qu'il "aimeroit pouvoir satisfaire son désir de gagner NI (*Neuchâtel*) & de revoir des lieux si chers & d'y goûter la satisfaction de vous tous revoir, de vous serrer dans mes bras..."<sup>1</sup>

A Berlin, Meuron retrouve la Cour, ses amis, entre autres le baron de Heinitz. Participant à de nombreuses réceptions, il est invité chez le Prince Ferdinand qui reçoit à sa table Frédéric-Guillaume III. "Elle (*la reine*) n'étoit pas encore relevée de couche, écrit Charles-Daniel à son neveu, lorsque j'eus l'honneur de dîner botté & éperonné avec son Auguste Epoux, en face duquel je fus placé... Sa Soeur la Princesse Hér(*éditaire*) d'O(*range*) à sa droite, ses frères à sa gauche. J'en avois été parfaitement accueilly à la Parade où il m'avoit entretenu longtems malgré la Pluye; si le baron d'Hoffmann, assis à ma gauche n'avoit bavardé à tort & à travers sur la Suisse & les Grisons, je crois que le Roy n'eut point discontinué de me parler avec plus de gayeté que l'on dit qu'il n'a d'ordinaire. En partant de Potz(*dam*), il me dit qu'il ne me disoit pas adieux..." (Berlin, 7 novembre 1799)<sup>2</sup>

Dans le courant du même mois, le major-général apprend avec satisfaction "par la publicité des journaux, mais non officiellement, que le régiment a glorieusement participé à la prise de Seringapatam, le 4 mai dernier... Il paraît que le grade de mon frère l'a empêché de commander le Rég't., étant à Ceylon lorsque l'armée a marché. Il a quitté son commandement de Ceylon & il est arrivé trop tard. C'est Meuron-Môtiers qui le commandoit, Meuron-Bulot étoit resté à Vellore. Voilà tout ce que je sais..." écrit-il à son neveu les 7 et 14 novembre.

Le colonel rencontre aussi à Berlin ses deux neveux, Henri-Auguste, fils de Théodore-Abram et Charles-Gustave, fils de Pierre-Frédéric, venus en permission à Berlin, dont il paie la pension, mais qui ne lui procurent guère de satisfaction. "Ils n'ont pas de vices, écrit-il, mais des deffauts qui ne laissent aucun espoir de les voir jamais sortir de la voye ordinaire de la subalternité..."

D'autres protégés du colonel, Charles-Auguste et François-Louis, fils de Jean-Antoine Meuron, lui causent également des soucis. Du premier, Jeanneret de Beaufort lui avait écrit quelques mois auparavant: "Je sais qu'ayant eu tout à

la fois le plaisir et le malheur de tremper sa plume dans le cornet de la fille à son hôte et de lui enlever certaine fleur, il en est résulté un petit accident qu'on n'a pu guérir qu'au moyen d'une somme, une fois payée; de sorte que par cet arrangement, il n'a pas été tenu de se charger du poupon, ni de fournir à son entretien pendant 15 ans..."

Les soucis causés par les affaires du régiment, dont le capitaine Bolle l'entretenait régulièrement de Londres, ne font qu'aggraver la santé du major-général. "Mes infirmités augmentent chaque jour, la source de mes graviers est plus abondante... pendant un mois, il m'étoit impossible d'aller en voiture sans douleurs insoutenables & ne pouvois marcher un quart d'heure sans pisser le sang pur... C'est au bord du tombeau que je t'écris ces quelques lignes, n'ayant pas assez de force pour écrire longuement..." (Berlin, 18 février et 9 mars 1800)

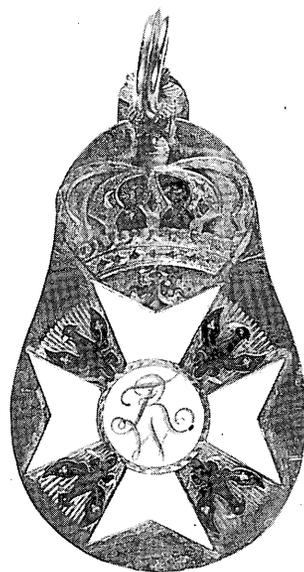
Dans le courant du printemps, l'état du major-général s'améliore, ses forces reviennent peu à peu. Songeant à rentrer en Suisse, il prend congé de la Cour. Son ami, le baron de Heinitz lui rend visite un jour, l'air gai et radieux, pour lui remettre l'Ordre de l'Aigle Rouge, accompagné d'une lettre de Frédéric-Guillaume III, datée de Charlottenbourg, le 24 juin 1800<sup>3</sup>. Transporté de joie par la remise de cette décoration, le major-général quitte Berlin le 19 juin et se met en route pour les bains de Teplice, en Bohême, puis pour ceux de Wilhelmsbad. Il aimerait "aller tout droit à Neuchâtel après lequel (*il*) soupire comme un Enfant", mais doit voyager par petites étapes, sur des routes abominables, "bien fatigué des chemins pierreux, mais surtout de l'excessive chaleur". Il souffre surtout "de ses ardeurs d'Urine, parce qu'ayant rendu la veille de mon départ de Carlsbad, le plus gros graviers que j'aye encore eus, le Canal en avoit été tout déchiré..."

Toujours à son neveu Du Pasquier, il fait diverses recommandations, lui écrivant qu'il a "expédié 4 grandes Caisses dont 2 contenant des Machines de Phisque, etc. Je te prie de les faire mettre, sans les ouvrir, en lieu de sureté & qu'elles soyent ménagées..." Il lui demande en outre de lui trouver "une excellente cuisinière & une bonne Gouvernante, ainsi qu'un bon cocher, qui sache mener en postillon, 4 chevaux de carosse & un de selle aussi, ainsi que 2 vaches, car il nous faut du lait & de quoi nourrir tout cela..." Il faut également bien garnir la cave "de bon & vieux vin rouge & blanc du paÿs, ainsi que de Bourgogne, de Champagne rouge & blanc, d'Hermitage & de Côte rotie, ainsi que du Frontignan bien sec & bien limpide..."

Meuron passe à Soleure "pour se reposer & goûter la satisfaction d'y revoir d'anciens & bons amis", puis débarque à Neuchâtel le 17 août. C'est ici qu'il passera les dernières années de sa vie.

"Canton royal", comme on l'a parfois nommé, celui de Neuchâtel n'était pas encore devenu canton suisse; situé en dehors de la Confédération helvétique, il constituait une terre d'asile et de refuge. Après la chute de Berne et de l'ancienne Confédération, le pays de Neuchâtel se sentait assez isolé, ses liens étant coupés

85. Décoration de l'Ordre de l'Aigle Rouge, donnée à Charles-Daniel de Meuron le 24 mai 1800 par le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III. Musée des Armes et d'Histoire, Colombier — (Photo: P.A. Duvoisin).



avec ses alliés d'autrefois. Les Neuchâtelois, faisant valoir leurs qualités de sujets du roi de Prusse, avaient jusqu'alors réussi à échapper à l'invasion française qui s'étendait déjà sur l'ancien évêché de Bâle.

Petite, mais florissante cité d'environ quatre mille habitants, Neuchâtel sortait alors à peine de ses anciens murs, ne dépassant guère les Terreaux en direction de l'est. Sur les coteaux couverts de vignes, deux splendides demeures: l'Hôtel DuPeyrou et la Rochette ou Grande Rochette. Le long de la grève, au bord du lac, la Petite Rochette<sup>4</sup>. C'est dans cette propriété, acquise en 1792, que va s'installer celui que l'on nommait le Général Meuron ou le Petit Général, pour le distinguer de son frère Pierre-Frédéric, le Gros Général. C'est déjà là qu'avait été reçu, en mars 1795, Hugh Cleghorn venu négocier le transfert du régiment Meuron au service de Sa Majesté Britannique.

Avant de rentrer au pays, Charles-Daniel de Meuron avait fait procéder à divers aménagements à sa demeure: il avait, entre autres, fait construire au nord un vestibule surmonté d'une chambre, la sienne, qui s'éclairait par quatre œils-de-boeuf, deux au nord, un à l'est et un autre à l'ouest. Le grand salon, refait à neuf, avait été tapissé de bleu uni, avec décors en bois sculpté sur les parois de style Louis XVI. Au-dessus de la porte du salon, une loge pour l'orchestre s'ouvre derrière un panneau mobile.

Dans le jardin, jet d'eau et massifs de fleurs. A l'ouest du portail d'entrée donnant au nord sur le faubourg se trouvent les bains et la buanderie, de l'autre côté une serre pour les orangers. Le général possède également le "Lion d'Or",

propriété voisine à l'est, habitée par son neveu Jaques-Louis Du Pasquier. Meuron fera don de la Petite Rochette à ce même neveu qui viendra l'habiter en 1806. Après avoir passé par alliance à la famille Coulon, cette propriété est, depuis 1967, le siège de l'Ecole normale cantonale.

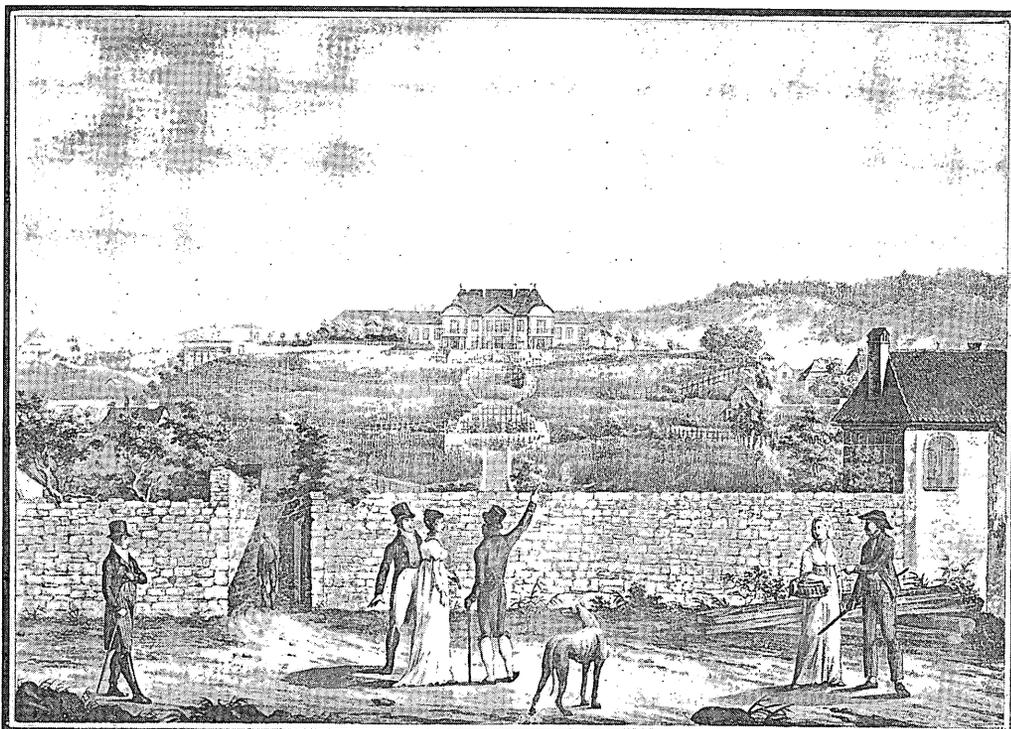
Outre ses amis qu'il fait bénéficier de sa large hospitalité, le général participe à la vie de société du monde neuchâtelois. Il reçoit et fréquente ses contemporains: Jean-Pierre de Chambrier-d'Oleyres, représentant de Sa Majesté Prussienne, Pierre-Alexandre DuPeyrou, David-François Le Chevalier de Rochefort, le ministre Heinzely, Jean-Frédéric de Montmollin maire de Valangin, Charles-Louis de Pierre, conseiller d'Etat et maire de Neuchâtel, son cousin, le ministre Henri de Meuron. Tous ces messieurs se rencontrent aussi à la Maison des Halles, au "Cercle du Jardin", pour commenter les événements politiques et financiers, ainsi que pour y lire les gazettes dont l'abonnement était fort onéreux à l'époque<sup>5</sup>.

Le major-général fréquente également le conseiller François de Diesbach, propriétaire du château de Cressier et du domaine qui en dépendait; il rencontre aussi Madame Jean-Frédéric de Bosset-Deluze, prénommée Rose-Marguerite, dite Rosette, et qui habitait le Bied, près de Colombier. Ces deux personnalités ont laissé chacune un *Journal*, source de renseignements précieux et de spirituelles observations sur la vie neuchâteloise de l'époque<sup>6</sup>.

Charles-Daniel de Meuron va aux bains de Loèche, monte encore à cheval, se rend à Saint-Blaise; rentré chez lui, il poursuit son abondante correspondance. Il participe à la vie de société, aux récréations musicales, aux bals parés, contre-danses et rigodons. Il joue au whist, aux échecs avec Jeanneret de Beaufort, rentré de Berlin, ainsi qu'avec Madame de Bosset, au Bied. Il s'intéresse surtout à ses plantations, ses légumes et ses roses. De Londres, il avait écrit à son neveu Du Pasquier: "Tu connais ma passion pour les fleurs, la seule à laquelle je me laisserai entraîner désormais... (*au sujet de roses*) je désire en greffer des jaunes et des blanches sur des houx, ce qui donne diverses couleurs vertes..." (Londres, 22 avril 1799)

En 1801, le général Meuron réussit à acquérir des mains de la famille Bosset la "Rochette" ou "Grande Rochette", qu'il convoitait depuis longtemps<sup>7</sup>. Autrefois centre viticole bâti sur une terrasse dominant les vignes, c'est actuellement une vaste demeure d'allure classique: au midi, un corps central, orné de dix colonnes rondes et de trois balcons, le tout surmonté d'un fronton triangulaire entre deux frontons semi-circulaires. On y accédait par l'ancien chemin des Fahys, récemment élargi, et qui suivait approximativement le tracé actuel de l'avenue de la Gare. Dans son *Journal*, Diesbach note combien il a été frappé de la beauté de l'entrée nord. On connaît le mot de Madame de Charrière parlant de Neuchâtel: "Je ne trouve pas que ce soit une charmante ville, mais la Rochette est une belle habitation; on y a bon air et une superbe vue..."

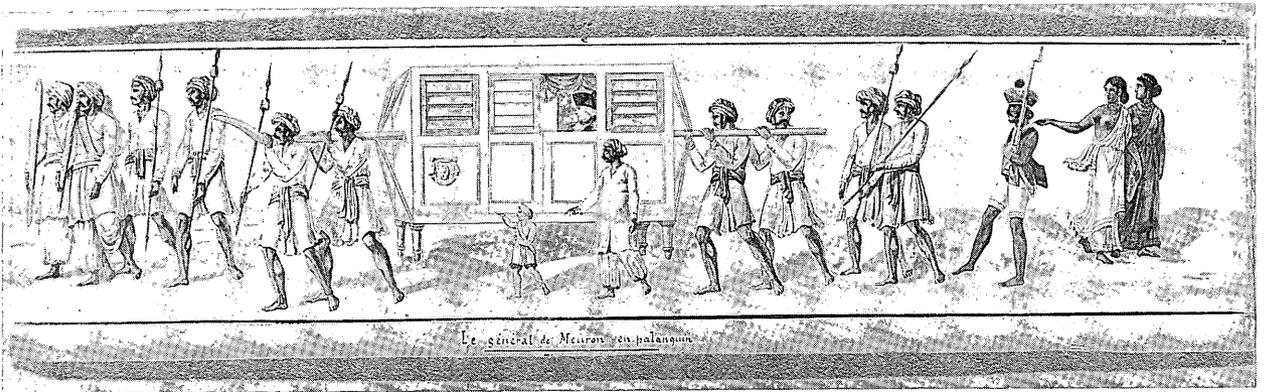
Meuron charge Philibert Vasserot, architecte à Paris, de procéder à divers



86. La Grande Rochette, à Neuchâtel, dans laquelle Charles-Daniel de Meuron vécut les dernières années de sa vie et où il mourut le 4 avril 1806. Gouache de Th. Steinlen. Propriété particulière, Neuchâtel.

aménagements: enfilade d'appartements, salle à manger et, au nord, une nouvelle cage d'escalier semi-circulaire, avec une élégante rampe en fer forgé. Un peintre de Bologne fixe à l'intérieur du vestibule des traits de l'histoire suisse, alors qu'un autre artiste, Garzia, de Lugano, peint à l'extérieur des fresques représentant des cipayes qui escortent le palanquin transportant le général. Théodore-Abram de Meuron, frère et héritier de Charles-Daniel, fera effacer en 1808 ces fresques devenues l'une des curiosités de Neuchâtel, car elles attiraient trop de visiteurs à la Rochette.

A l'extérieur, l'entrée nord est ornée aux armes du général. L'antichambre du premier étage est "remarquable par ses peintures et ses glaces posées de manière à représenter les objets huit fois de chaque côté", note Diesbach. C'est un ensemble peint en trompe-l'œil, avec des panneaux simulant des arcades s'ouvrant sur des paysages fantaisistes qui constitue une curiosité unique en son genre; ce vestibule ouvre sur un grand salon, classique par son décor, sa tapisserie et son mobilier.



87. Charles-Daniel de Meuron en palanquin escorté de cipayes. Dessin colorié, d'après une fresque ornant autrefois la Grande Rochette, à Neuchâtel. Musée d'Ethnographie, Neuchâtel — (Photo: J.M. Breguet).

On élargit de moitié la terrasse au sud et on la prolonge à l'ouest pour y construire un pavillon en pierre. Sur les murs d'une galerie couverte menant à une volière, des peintures représentent un rhinocéros, un éléphant et une girafe avec palmiers et bananier. Dans les jardins, une orangerie, une serre et des couches avec des plantes exotiques et rares, myrtes, citronniers et grenadiers. A travers les vignes, on descend au faubourg par une succession de superbes escaliers.

Diesbach note encore que le 9 septembre 1801, il rencontra le général Meuron en promenade dans une petite voiture légère: "Il descendit et nous aussi pour nous embrasser; il nous pria d'abord à dîner, ce que nous acceptâmes. Nous montâmes dans sa chambre qui a pour fenêtres des glaces ovales, avec un point de vue différent chacune... Dans sa chambre à manger, il y a de belles gravures; nous y dinâmes gaiement... Son salon est magnifique; il y avait sur la cheminée des bracelets et grelots en argent massif des Indiens..."

Dernier honneur militaire: Charles-Daniel de Meuron reçoit le 29 avril 1802 son brevet de lieutenant-général dans l'armée britannique.

Rappelons en passant qu'au début de 1803, l'Acte de Médiation, mettant fin à la République helvétique, avait créé un nouvel Etat, la Confédération suisse, entièrement soumise à la volonté de Napoléon.

Le général s'intéresse toujours au régiment; de Londres, le capitaine Bolle lui envoie chaque semaine des nouvelles détaillées<sup>8</sup>. Le 20 juin 1803, Meuron écrit encore aux officiers de son régiment: "Messieurs et chers Compagnons d'armes. Ne perdez pas de vue que vous êtes étrangers. Ne vous étayez jamais de l'exemple de dépense et de relâchement que les Nationaux pourraient vous donner; ils ont des protections que vous n'avez pas. Regardez-vous sans cesse

comme les Défenseurs des Vertus, les Soutiens de la Dignité de notre Nation...”

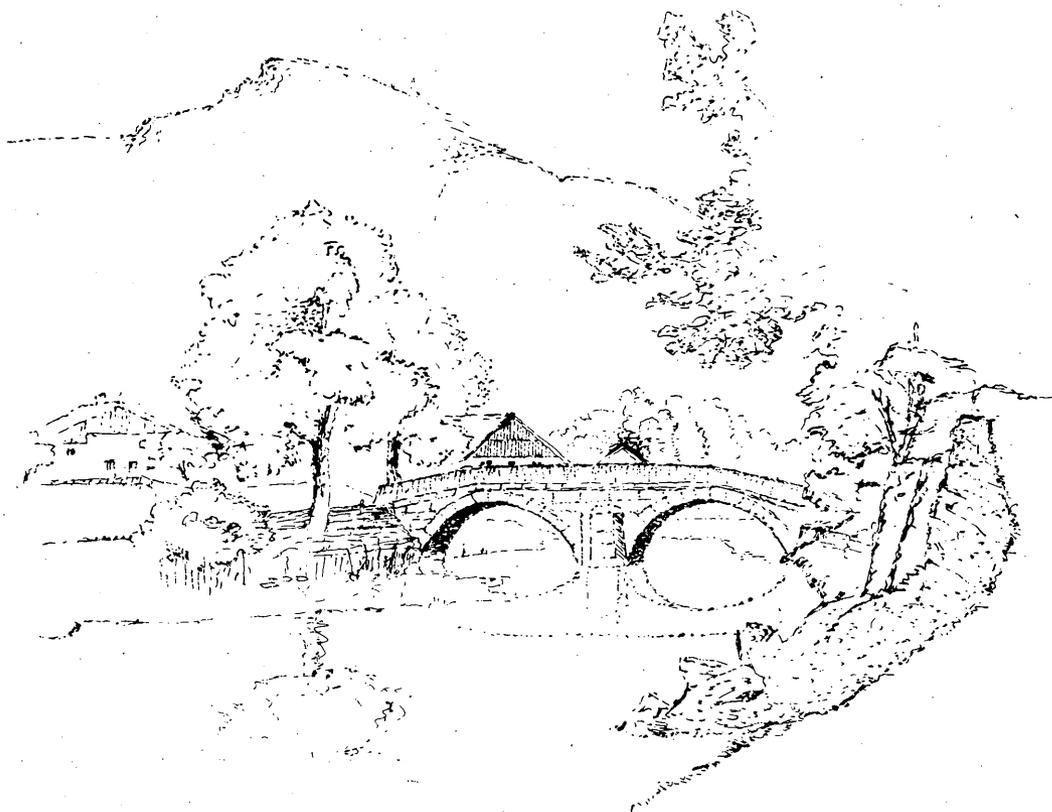
Durant les dernières années de la vie de Charles-Daniel, sa fidèle amie, Madame Duhamel, ou comtesse du Hamel, revient souvent de Fontainebleau faire de longs séjours à la Rochette. Le 12 octobre 1803, Diesbach y est reçu “à merveille”, puis Madame Duhamel conduit les nièces du conseiller à la Maison des Orphelins (actuellement Hôtel communal de Neuchâtel) pour leur faire voir le cabinet d’histoire naturelle que le général a donné à la ville. “Nous vîmes, écrit-il, une belle suite de médailles, coquillages placés méthodiquement dans des tiroirs étiquetés en dehors, beaucoup de minéraux, cristaux, pétrifications, plantes marines, coraux, calebasses, côte de baleine, mâchoires d’éléphant, armes de différents pays, zèbres et léopards empaillés, ainsi que des oiseaux...”

Meuron vérifie aussi les comptes des nombreuses propriétés qu’il possède au pays de Vaud (La Cour de Bonvillars, le Grand et le Petit Beauregard, les Joux de Concise, la Montagnetta – district de Grandson), à Neuchâtel et à Saint-Sulpice.

Outre la Petite et la Grande Rochette, ainsi que la maison du Lion d’Or, Meuron est propriétaire à Neuchâtel de plusieurs vignes et vergers à la Carrière, au Crêt Taconnet et à Vieux-Châtel; il a toujours été passionné par la recherche de



88. Charles-Daniel de Meuron en uniforme de lieutenant-général au service de Sa Majesté Britannique. Musée des Armes et d’Histoire, Colombier — (Photo: P.A. Duvoisin).



89. Le pont des Isles à Saint-Sulpice. Primitivement en bois, ce pont fut entièrement reconstruit en pierre grâce aux libéralités de Charles-Daniel de Meuron, entre 1799-1800. D'après Ch.-E. Calame — (Dessin: P. de Meuron).

l'eau, le gazouillis des fontaines l'enchantait; il cherche encore à acheter des terrains aux Fahys, dans l'espoir d'y trouver de l'eau pour animer les cascades qu'il projette de construire le long du grand escalier qui, à la Grande Rochette, descend au sud à travers les vignes.

A Saint-Sulpice, le général possède le moulin des Verrières et une part de celui du Pont de la Roche. Il se propose de faire dans son village natal une "Isle Domaine" en arrondissant le terrain autour de la maison de ses pères: l'Isleta, le Clos des Eterpilles, quelques champs au-dessus du Closelet; il possède en outre le Bois de la Halle, sur la route de La Brévine, convoite les deux Charbonnières, Chaux et la Montagne qui en dépend.

A son village natal (il faut toujours avoir un village dans son cœur, a-t-on dit), Meuron manifeste son profond attachement, en le faisant bénéficier de

diverses libéralités. Il fait construire un mur bordant l'Aréuse pour prévenir les inondations, telle que celle qui, au printemps 1795, avait obstrué le pont au milieu du village et occasionné des dommages considérables; ce mur porte une inscription commémorative. Meuron fait reconstruire à ses frais le Pont des Iles, primitivement en bois; entièrement refait à neuf en pierres de taille (1799-1800), ce pont comporte deux arches; d'allure élégante, son tablier s'incline aux deux extrémités. Il a survécu à la dernière correction de l'Aréuse, mais se trouve aujourd'hui en dehors du cours actuel de la rivière.

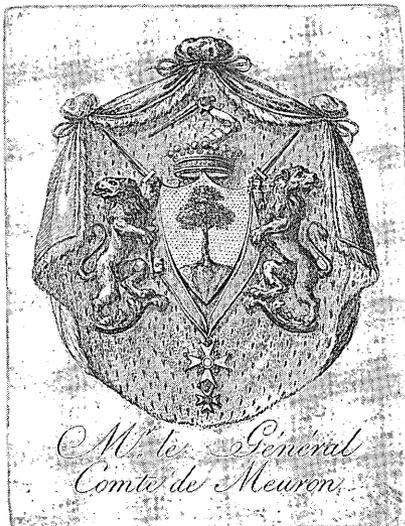
En 1802, le général fait don d'une cloche à Saint-Sulpice; détruite en 1820 lors de l'incendie qui ravagea l'église, ses débris ont été refondus dans la cloche actuelle. Le général fait encore un don de mille écus à son village, dont les revenus doivent servir à donner des "prix d'encouragement en faveur de la Jeunesse des deux sexes... prix de Sagesse, de Religion, d'assiduité, d'écriture, d'orthographe, arithmétique et chant..."

Meuron s'intéresse également à la route de la Clusette, toujours dangereuse avec des éboulements fréquents; un pasteur, probablement Antoine Prince, de la Côte-aux-Fées, y avait été tué en 1700. Le général fait venir de Melun un ingénieur français des ponts et chaussées pour étudier un nouveau tracé de cette route entre Brot-Dessous et Noiraigue<sup>9</sup>.

Pendant les réparations de sa nouvelle demeure, Meuron habite la Petite Rochette, d'où il peut facilement surveiller l'avancement des travaux. C'est en 1805 qu'il peut enfin loger définitivement à la Grande Rochette, dont les réparations sont en train de se terminer. Il installe son "Cabinet de Physique", sa cave qui renferme des crus abondants et variés: vin de Constance, champagne, absinthe, muscat et liqueurs diverses.

Dans sa bibliothèque, nous avons relevé quelques titres qui témoignent de l'éclectisme de son esprit: *Voyages au Cap de Bonne-Espérance et autour du Monde*, par le capitaine Cook (1787), *L'Art de la Marine*, par M. Rommé (La Rochelle, 1787), *Traité des maladies les plus fréquentes et des Remèdes propres à les guérir*, par M. Helvétius (1756), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers*, trente-six volumes (1781), *Traité sur la Manière d'empailler et de conserver les animaux*, par l'abbé Manesse (1787), *Manuel du Minéralogiste*, par T. Bergman (1792), *Mémoires sur les Gas* (1782), *Essais sur l'Hygrométrie* (1783), *Elemens de Chimie*, par Chaptal (1790), *Elemens d'Oryctologie* (ancien nom pour paléontologie) (1773), *Conchyologie*, par Dargenville (1780), etc.<sup>10</sup>

Devant toute cette science représentée dans ces livres et face à celle d'aujourd'hui ultra-spécialisée, super-électronisée et mise en conserve dans de gigantesques ordinateurs, n'est-il pas permis de regretter quelque peu cette heureuse époque, où la science montrait encore au monde le visage humain de ses différents aspects ?



Après avoir parcouru cette somptueuse demeure où sommeillent tant de souvenirs anciens qui prolongent l'existence de celui qui l'anima, allons prendre l'air. En sortant, nous ne fûmes nullement surpris de le rencontrer, lui qui nous a toujours accompagné de façon si vivante. Qu'on nous pardonne cette évocation mais il est là, au tournant d'une allée, près d'un laurier-rose. Son pas crisse sur le gravier. Boitant légèrement, mais encore alerte, il nous fait les honneurs de son jardin d'agrément et, dans la serre, des plantes rares de ses collections, ses myrtes, ses grenadiers, ses orangers, son citronnier. Le général nous montre sa volière, puis nous conduit dans son pavillon à l'ouest de la propriété et dont l'intérieur simule une tente, aux larges rayures vertes et blanches. Au mur, une peinture rapportée de Ceylan, représentant la procession de la *Perahera*, une des plus éblouissantes fêtes de tout l'Orient, au cours de laquelle on vénère en grande pompe la dent de Bouddha, au milieu d'éléphants richement harnachés, au son des tambours, parmi les danses et les flambeaux.

Sur la terrasse, quelques sièges. Un serviteur apporte deux verres et du Frontignan dans un carafon de cristal. Entrecoupant ses propos de longs silences, le général évoque avec une pointe de mélancolie ses souvenirs des pays lointains et rappelle sans aigreur ses démêlés avec Cleghorn et le gouvernement de Sa Majesté Britannique. Il dit surtout son contentement de pouvoir enfin jouir de ses amis et vivre dans son pays.

Devant nous, la descente des vignes et le rivage encore tout proche à l'époque; puis, l'admirable vue classique de Neuchâtel qui s'étend du Levant jusqu'au Trou de Bourgogne avec, à l'horizon, la ligne finement ciselée des Alpes. Le ciel s'agrandit sur l'immensité calme du lac dans la multitude de ses reflets

moirés. Paysage au cadre immobile, changeant sans cesse suivant les caprices de chaque instant. Vision panoramique de l'existence, rares moments d'intense contemplation qui produisent comme un agrandissement de la vie intérieure...

Arrivé au terme de sa vie, le général voit sa santé lui causer des soucis de plus en plus sérieux. Ce sera son ultime hiver...

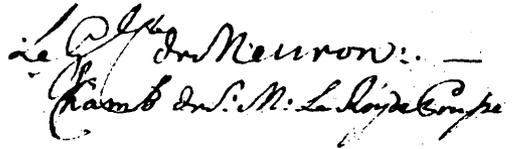
Les derniers temps de sa vie sont encore assombris par la cession de la principauté de Neuchâtel à la France, dont la nouvelle parvient au pays le 9 mars 1806. On sait que Berthier, nommé prince de Neuchâtel, n'y vint jamais. C'est Oudinot et ses grenadiers qui, dès le 18 mars, occupent le pays. Oudinot, à qui la ville avait offert les appartements du château, préféra s'installer à la Petite Rochette mise à sa disposition par Meuron qui avait autrefois fait sa connaissance à Paris. C'est là qu'Oudinot offrira à son état-major et aux autorités neuchâteloises ses célèbres dîners préparés par l'aubergiste de la Balance et qui, au dire des contemporains, réalisaient l'idéal des gastronomes <sup>11</sup>.

Le 30 mars 1806, le général rédige son testament, le complète le 2 avril et le lendemain, se confie à son chirurgien Petitpierre. Vu les conditions médicales de l'époque, la nature du mal et la longueur de l'opération, Meuron n'y survit pas et décède le vendredi 4 avril, à l'âge de soixante-sept ans et onze mois. Deux jours après, le 6, on l'enterre avec les honneurs militaires. David-François Le Chevalier de Rochefort, lieutenant-colonel au régiment des Gardes-Suisses, en uniforme de maréchal de camp tient un coin du drap mortuaire avec



91. Charles-Daniel de Meuron, en costume civil, dans les dernières années de sa vie. Propriété particulière, Genève — (Photo: Ursula Eberle).

92. Signature de Charles-Daniel de Meuron; le Gl. (Général) Cte (Comte) de Meuron, Chamb(ellan) de S.M. le Roy de Prusse.



des généraux français. Parti du faubourg, le cortège s'achemine lentement au son des marches funèbres jouées par les musiques françaises, vers le cimetière des Terreaux.

Lorsque le corps fut déposé dans la fosse, les troupes exécutèrent des salves en si grande quantité, a-t-on raconté par la suite, que "le cercueil s'ouvrit à leur commotion et que le général apparut aux yeux des spectateurs étonnés, quand la fumée se fut dissipée..." Dans la soirée, on reprocha aux grenadiers d'Oudinot d'avoir rendu les honneurs à un officier anglais. Ces propos exaspérèrent des soldats français qui formèrent le projet d'aller déterrer le général pour le jeter au lac; il fallut l'intervention de quelques officiers pour les en empêcher<sup>12</sup>.

Sur l'emplacement du cimetière des Terreaux, désaffecté quelques années plus tard, on construira l'Ecole secondaire et supérieure de jeunes filles. Tout comme pour Alexandre DuPeyrou et d'autres citoyens éminents de l'époque, il ne reste aucune pierre tombale rappelant dans le Neuchâtel d'aujourd'hui le souvenir de ces intéressantes personnalités. Le professeur neuchâtelois Jaques Henriod, historien et généalogiste à ses heures, nous écrivit un jour: "Le général Meuron dort à l'ombre des jeunes filles en fleurs..."

Aujourd'hui que ce bâtiment abrite le nouveau Musée d'Histoire naturelle, on peut dire que le général repose à l'ombre des premiers objets de ses collections qui, par sympathie, ont tenu à se rapprocher de celui qui les avait rassemblés avec tant d'amour.

Par son testament (voir: *Annexe V*), Meuron avait institué son frère Théodore-Abram, capitaine de milices au Val-de-Travers, son légataire universel; il lui lègue sa propriété de la Grande Rochette, lui donne tout ce qu'il laissera après sa mort, le charge de payer ses dettes et de régler les legs formulés dans son testament. Cette propriété resta aux mains des descendants de Théodore-Abram pendant environ soixante-dix ans, puis passa, par alliance, à la famille DuPasquier à laquelle elle appartient encore aujourd'hui.

A Pierre-Frédéric, le général donne "un Ecu petit", ajoutant: "il ne peut se plaindre légitimement, car, par anticipation, il a la meilleure part de ma succession par l'usage qu'il a fait de la gestion de tout ce que je lui avois laissé entre les mains pendant vingt ans. Je lui pardonne tous les chagrins dont il m'a abreuvé pendant ce laps de tems..."

A la comtesse Du Hamel "le contrat de rente perpétuel, provenant du contrat de rente viagère de mille Ecus sur la Ville de Paris que j'avois fait constituer sur ma tête", ajoutant: "Je la recommande comme une femme à laquelle ses malheurs

m'ont attaché depuis passé cinquante ans par les liens de la plus parfaite estime. C'est par cette estime & attachement qu'elle a exposé sa fortune pour moi, dans un tems de crise, où je me trouvois abandonné de ceux qui par devoir auroient dû venir à mon secours, surtout à l'époque où j'eus le genou cassé, qui me tint quatre mois au lit à Paris, dénué de tout et pillé par un Domestique, etc. Elle est par là, cause de ma fortune, mes héritiers doivent en conséquence lui en conserver une reconnaissance éternelle..."

A sa cousine Julie de Montmollin: "la somme de Cinq cent Louis d'or de vingt-quatre Livres, en reconnaissance de tous les bons offices qu'elle m'a rendus par amitié en Angleterre..."

Le général n'oublie aucun de ses parents, amis et connaissances, ni ses domestiques, ni Suzette et Thimothée, ni surtout Saint-Sulpice, son village natal auquel il lègue mille écus pour ses pauvres.

Un instant de recueillement s'impose devant la passionnante figure du général Meuron, un des personnages les plus attachants que notre pays de Neuchâtel ait produits en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Son histoire, la lecture de ses nombreuses lettres qui contiennent souvent des passages de libre bavardage, l'étude de ses portraits et l'analyse graphologique de son écriture, nous permettent de mieux caractériser l'homme derrière le personnage.

Romanesque existence que celle de ce fils d'un chamoiseur de Saint-Sulpice devenu lieutenant-général dans les armées britanniques, qui se termina dans les honneurs et dans une brillante situation financière. S'il est certes des carrières militaires plus glorieuses que la sienne, il n'en reste pas moins vrai que Charles-Daniel de Meuron fut intimement lié aux événements qui marquèrent la lutte des gouvernements monarchiques contre les nouvelles forces révolutionnaires et que, de ce fait-là, il nous apporta de précieux témoignages.

Né sous le signe du Taureau, son élément est la terre. Il est bâtisseur, constructeur dans l'âme; il est possessif, se tournant vers l'acquisition de biens matériels. C'est un esprit calculateur, obstiné, malin, mais plein de raison, faiseur de projets et doué d'un sens commercial très marqué. Il a l'amour de la terre et le désir de posséder; matérialiste, mais sans excès, il sait apprécier la bonne chère et les vins de qualité.

Son regard est fin et clairvoyant; sa mobilité d'expression dénote de la vivacité d'esprit. Intuitif, il est prompt à percevoir les intentions de ses interlocuteurs et à saisir les moindres courants de l'opinion publique.

Ayant le complexe de ceux qui sont d'une taille quelque peu au-dessous de la moyenne, il était d'un caractère parfois difficile. D'esprit tracassier et soupçonneux, assez impressionnable et susceptible, il présentait souvent des manifestations d'agressivité envers ses subordonnés. Mais il était sensible, comme on l'était alors. "Mon âme n'est ouverte à d'autres sentimens qu'à ceux de l'amitié",

écrivit-il un jour, ou à une autre occasion, "l'amitié est l'idole favorite de mon cœur".

Il avait des élans de générosité envers sa famille et ses neveux qui ne lui en étaient pas toujours reconnaissants. Tout en trouvant dans le présent plus de douceur qu'il n'en avait rencontré dans le passé, il était traditionnellement et profondément attaché à son pays. Son village natal et sa cité en profitèrent largement. On se rappelle qu'avant son départ pour les Indes, il avait donné à la Ville de Neuchâtel ses collections qui furent les embryons de nos Musées d'Histoire, d'Histoire naturelle et d'Ethnographie.

C'était un homme intelligent, un excellent administrateur, aimant l'ordre et l'exactitude. Travailleur, consciencieux, tenace, souvent têtu et presque impossible à dissuader, il allait au fond des choses, point embarrassé d'une réponse et ne se laissant jamais marcher sur les pieds. C'est grâce à cette persévérance extraordinaire, jointe à un courage indéniable dans ses entreprises militaires et civiles, qu'il réussit à s'imposer aux officiers de son régiment et à triompher des nombreuses difficultés accumulées sur sa route, luttant seul contre les tout-puissants directeurs de la Compagnie hollandaise des Indes orientales ou les ministres de Sa Majesté Britannique. Les honneurs et la fortune furent la récompense de son travail et de sa persévérance.

Son contemporain, Charles-Louis de Pierre, connu pour ses jugements perspicaces, mais souvent dépourvus de bienveillance, avait noté dans son *Journal* au lendemain de la mort du général Meuron: "Rien de plus romanesque que l'histoire du mort. Dieu lui ait fait paix. C'est un exemple que, pour réussir, l'esprit est moins nécessaire qu'une persévérance de caractère et de vues, qui, quand elle est comme chez lui, jointe à une souplesse sur le choix des moyens de parvenir, fait qu'ordinairement on atteint son but..."<sup>13</sup>

Esprit éclairé, doué d'une insatiable curiosité, il se passionnait pour toutes les sciences; les ouvrages de sa bibliothèque témoignent de son éclectisme et de l'ouverture de son esprit. Un souffle d'émancipation l'a toujours inspiré, le poussant continuellement vers l'idée de progrès.

C'était un homme de goût, ayant besoin de beauté, aimant ce qui lui appartient, heureux parmi ses objets de luxe et ceux de ses collections. Il aimait ses fleurs et ses plantes rares; son jardin et ses serres étaient l'émanation de cette personnalité en harmonie avec la nature.

Bel esprit, il montrait dans le monde beaucoup d'aisance, de grâce et d'humeur spirituelle. Mais s'il savait briller, entouré d'une auréole d'exotisme ramenée du Cap et des Indes, il serait injuste de méconnaître ou d'ignorer les indéniables qualités de courage et de chef militaire dont il fit preuve à maintes occasions.

C'était un homme de droite, au caractère fortement trempé — la rigueur

du pays natal y est pour quelque chose — et que l'esprit de la Révolution n'avait pas touché. A son sujet, Madame de Charrière avait écrit: "Les Jacobins sont redoutés en Angleterre, en Hollande, en Suisse. M. Meuron (*Charles-Daniel de Meuron*), oncle de M. DuPasquier, n'est pas même démocrate, loin d'être Jacobin." (Lettre à Henriette L'Hardy, du 13 août 1792) Cet homme de droite était caractérisé par un jugement juste et sûr, dégageant une autorité que personne ne discutait, parce qu'elle était un fait et non une prétention. A Neuchâtel, c'était un personnage redouté et respecté.

Et par-dessus tout, on peut résumer sa personnalité en disant qu'il fut un homme d'honneur, l'honneur constituant alors la règle du comportement de l'homme de l'Ancien Régime. Pour bien comprendre ce terme, presque complètement disparu du vocabulaire d'aujourd'hui, il faut lui rendre son sens et sa vraie valeur, consistant en la liberté de décider nous-mêmes ce que nous devons faire, en acceptant la responsabilité morale de nos actes.

C'est ainsi que le général Meuron a laissé derrière lui toute une ambiance et un style qui en font une silhouette particulièrement attachante et vivante, comme celle d'un personnage de légende.

Ce que la grand-mère de George Sand, Madame Dupin de Francueil, disait un jour à sa petite-fille, peut tout aussi bien s'appliquer au général: "Est-ce qu'on n'était jamais vieux en ce temps-là? C'est la Révolution qui a amené la vieillesse dans le monde. Votre grand-père a été beau, élégant, soigneux, gracieux, parfumé, enjoué, aimable, affectueux et d'une humeur égale jusqu'à l'heure de sa mort... On savait vivre et mourir alors; on n'avait pas d'infirmités importunes; on se cachait de souffrir par bonne éducation. On n'avait pas de ces préoccupations d'affaires qui gâtent l'intérieur et rendent l'esprit épais... On jouissait de la vie et quand l'heure de la perdre était venue, on ne cherchait pas à dégoûter les autres de vivre..."

## Pierre-Frédéric de Meuron († 1813)

Seize ans après Marianne, huit après Charles-Daniel et cinq après Théodore-Abram, Pierre-Frédéric vint au monde à Saint-Sulpice, le 17 avril 1746. Il allait suivre les traces de son aîné, qui s'occupait de lui avec sollicitude, comme en témoigne le billet, déjà transcrit plus haut, qu'il reçut, alors qu'il était âgé de dix ans, de la part de Charles-Daniel, en service au régiment de Hallwyl, à Rochefort: " Mon cher petit frère, je vous écris pour vous prévenir qu'ici l'on fera sa fortune plutôt qu'ailleurs & que pour cela il faut être extrêmement sage & réglé. Voilà le moyen d'y parvenir: il vous faut bien aller à l'école, apprendre à bien écrire, lire & l'allemand qui nous sers beaucoup et il ne faut pas appréhender la mort, les coups de fusil et de canon, & aprenés en Musique quelque instrument, pour quand vous n'aurés rien à faire vous ne vous ennuié pas dans votre Chambre, plutot que d'aller courir les rues. Outre cela l'on est bien reçu chés Chacun quand l'on sçai amuser les autres. M. Barbier a eu comme cela une femme qui lui a fait sa fortune. Dieu veuille que nous fassions autant..."

Rappelons que ce billet n'est pas daté, mais ses plis concordent exactement avec ceux d'une lettre que Charles-Daniel avait écrite à ses parents, de Rochefort, en date du 4 juin 1756<sup>1</sup>.

Tout comme ils l'avaient fait pour son frère, ses parents envoyèrent Pierre-Frédéric dans la région de Bâle pour apprendre l'allemand et les éléments du commerce. Pour montrer à ses parents les progrès qu'il fait dans cette langue, il leur écrit un jour en lettres gothiques les dernières lignes d'une de ses lettres, signant de même: "*Ihr gehorsamster Sohn Peter Friedrich Mörong*".

Au mois de mai 1760, une autre missive à ses parents est datée de "Waldhorn", groupe de maisons qui se trouvaient au bord du Rhin, sur la route de Bâle à Grenzach, près du bac menant à Birsfelden<sup>2</sup>. Pierre-Frédéric informe ses parents qu'il a été à Riehen voir le docteur au sujet d'une glande qui le tourmente; il a également passé à Bâle acheter du papier pour le ministre Daniel Meuron. L'année suivante, Pierre-Frédéric retournera encore à Bâle.

Rentré au pays, le jeune Meuron continue son apprentissage de commerce, allant entre autres à la foire de Zurzach y vendre du fil, des peaux, des balles de coton. En 1768, il travaille à Neuchâtel chez son parent, Félix-Henry Meuron, marchand-drapier, maître-bourgeois et membre du Petit Conseil. Son grand-père,

Votre Gehorsamster Sohn Peter Friedrich Mörong

93. Signature de Pierre-Frédéric à l'âge de 14 ans dans une lettre à ses parents: « Votre gehorsamster Sohn Peter Friedrich Mörong » — Archives de l'Etat, Neuchâtel.

Théodore, le justicier, lui écrit souvent de Saint-Sulpice; utilisant parfois l'abréviation neuchâteloise de Frédéric, il adresse ses lettres à Pierre-Frédry Meuron.

S'étant engagé comme cadet dans les milices du Val-de-Travers, Pierre-Frédéric y parvient au grade de major, sous les ordres du lieutenant-colonel Abraham de Pury; il fonctionne également comme justicier du Val-de-Travers.

Le 1<sup>er</sup> novembre 1776, Pierre-Frédéric épouse Anne-Françoise Roux, d'une excellente famille vaudoise, qui lui donnera deux enfants, Octavie et Charles-Gustave. Octavie, née le 31 octobre 1777 à Vevey, mourut en octobre 1799; elle avait épousé Charles-Louis Réal, de Chapelle-sur-Moudon. Quant à Charles-Gustave, né le 6 avril 1779, nous le retrouverons plus loin.

Dans un chapitre précédent, nous avons vu Pierre-Frédéric engagé par son frère, comme capitaine au régiment Meuron, dès sa fondation, le 1<sup>er</sup> juin 1781. Tout d'abord à l'île d'Oléron, puis aux Pays-Bas (Amsterdam, Middlebourg et Flessingue), il s'occupe de toutes les questions relatives au recrutement, à l'équipement et à l'administration du régiment, alors en service au Cap de Bonne-Espérance. Lorsque Charles-Daniel se vit obligé de rentrer en Europe pour défendre sa réputation et les intérêts de son régiment auprès des directeurs de la Compagnie hollandaise des Indes orientales, il nomma Pierre-Frédéric colonel et le fit agréer comme nouveau commandant du régiment. A cette occasion, le pasteur Frêne, de Tavannes, avait noté dans son *Journal*: "Charles-Daniel de Meuron a envoyé aux Indes son frère cadet, homme marié, qui, pour faire la fortune de sa femme et de ses enfants, a hasardé cette entreprise, et est parti sans leur dire adieu..."<sup>3</sup>

Arrivé au Cap le 25 octobre, Pierre-Frédéric prend effectivement le commandement du régiment en novembre de la même année. Nous l'avons suivi ensuite à Ceylan dans ses campagnes contre le roi de Kandy, puis souligné l'attitude ferme et courageuse qu'il prit à Colombo, lors du passage du régiment au service de Sa Majesté Britannique, en octobre 1795.

Nous avons ensuite relaté son activité comme président du *Committee of Investigation* et comme commandant des troupes anglaises à Ceylan, à partir du 9 juin 1797, ainsi que ses pourparlers de paix avec la cour de Kandy par l'intermédiaire du Grand Adigar, Pilima Talauwe. Pierre-Frédéric avait été nommé major-général le 1<sup>er</sup> janvier 1798. A la fin de cette même année, le 3 novembre, il avait déposé son magistral rapport concernant son activité à Ceylan et les mesures à prendre pour l'avenir de l'île.

Libéré de ses fonctions à Ceylan en février 1799, Meuron ne put, comme il l'aurait voulu, rejoindre et commander son régiment parti pour la campagne du Mysore. De retour à Madras, il devra se contenter de ce qu'on lui offre: commandant de place à Vellore, puis à Arnée. C'est là, après cette campagne, que le régiment Meuron retrouvera son chef en novembre de la même année.

Après la revue générale des troupes du 24 février 1801 sur le glacis de Fort Saint-George à Madras, et la réception qu'il donna le soir même en l'honneur des officiers anglais, Pierre-Frédéric s'était embarqué le 18 mars sur l'*Eden Castle*, pour arriver à Deal le 31 octobre. A Londres, le major-général s'occupe à nouveau du régiment.

Pour rétablir sa santé altérée par des fièvres et des maux de tête contractés aux Indes, Pierre-Frédéric entrecoupe son activité de voyages en pays neuchâtelois. Il séjourne principalement à Cottendart<sup>4</sup>, au-dessus de Colombier. C'est l'ancienne propriété de Lord Wemyss (prononcez "ouims")<sup>5</sup>, pair d'Ecosse, décédé en 1787, qui avait légitimé sa fille naturelle Marguerite et l'avait instituée son héritière universelle. A l'âge de quinze ans, celle-ci avait épousé l'intendant Antoine LeBel, originaire de Neufmoutier en Brie.

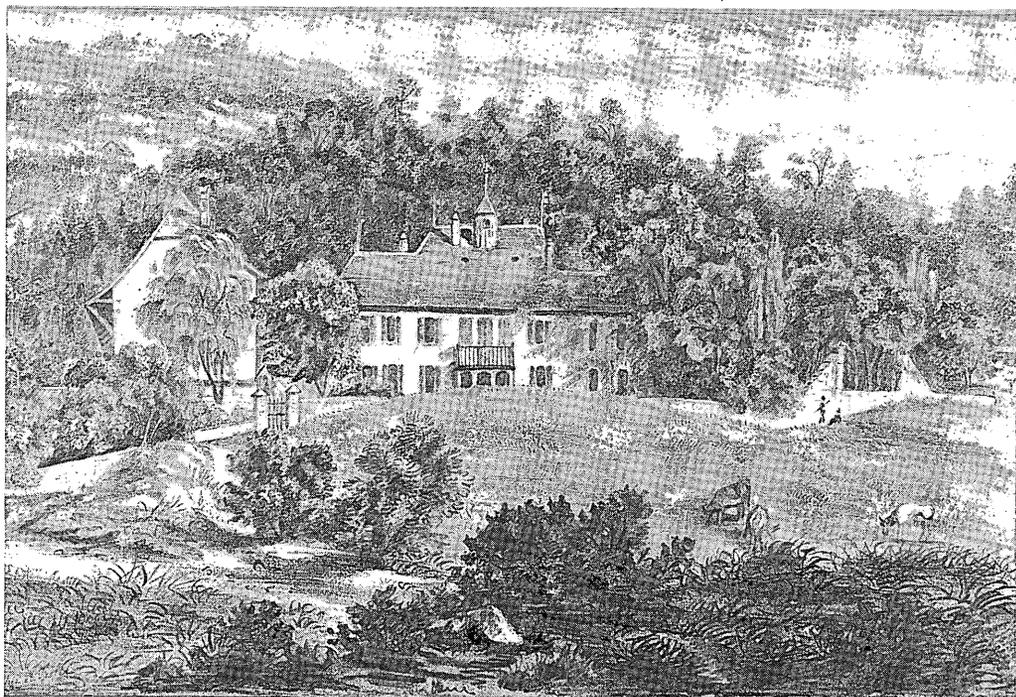
Rappelons en passant qu'Auguste Bachelin a tiré de cette idylle le sujet de *Sarah Wemyss*, bon roman du terroir neuchâtelois, dans lequel Marguerite, l'héroïne, est devenue Sarah et son mari, Pierre.

Ajoutons encore que les LeBel eurent une fille, Marianne-Alexandrine, qui deviendra la femme de Guillaume de Meuron, maître des Clefs à Neuchâtel. De cette union naquirent trois filles: la première, Alix, resta célibataire; la seconde, Anne-Sophie, épousa le colonel Antoine Courant et la troisième, Julie-Françoise, le colonel de cavalerie Edouard Aulas de Courtigis.

C'est en 1802 que Marguerite LeBel avait vendu Cottendart à Pierre-Frédéric de Meuron qui l'acquit au nom de son fils, Charles-Gustave, alors en service dans les armées prussiennes à Königsberg.

Allons maintenant retrouver celui que l'on nomme aussi Meuron de Cottendart ou Meuron-Cottendart, ainsi que sa charmante femme, dans cette gentilhommière qui comporte un domaine de plus de soixante-quatre poses; le maître de céans est en train de procéder à divers aménagements et à de nombreuses réparations. Heureux de son installation, Pierre-Frédéric l'annonce à son frère Théodore-Abram, à Saint-Sulpice: "Je suis fixé à Cotendar (*sic*) depuis jedy. Je m'y plais beaucoup et suis très satisfait de cette acquisition. Je vais faire des réparations que je crois utiles... (*Charles-*)Gustave vous racontera tout ce que nous avons fait et mes projets de réparations et combien je suis content d'être ici..." (8 juin 1802)<sup>6</sup>

On raconte que, pratique et économe, le major-général fit simplement



94. Cottendart, au-dessus de Colombier. Propriété que Pierre-Frédéric de Meuron habita dans les dernières années de sa vie. Dessin au crayon de Sophie et Julie Terrisse. Propriété particulière, Neuchâtel — (Photo: P.A. Duvoisin).

retourner la girouette portant le W de Wemyss, pour en faire l'initiale de son nom.

Pierre-Frédéric achète une paire de bons et forts chevaux, fait remettre en état une voiture viennoise, s'intéresse au domaine agricole et à l'élevage de moutons. A son frère de Saint-Sulpice, il mande: "J'ai eu plus de foin que je ne croïois... Je compte que vous aurez la complaisance de faire le marché que vous m'avez dit pour mettre mes foins en grange... J'enverrai mon troupeau (*de moutons*) à Saint-Sulpice. Je vous prie de faire préparer un endroit pour le mettre; je crois que le mieux serait la Grande Ecurie qui seroit à portée d'être surveillée, mais il faut quelque chose de bien solide, car le bélier est fort de quinze brebis en chaleur; il est méchant; il ne fait pas bon l'approcher; hier, il me courut après dans le verger et j'étois obligé d'aller d'arbre en arbre pour sortir..." (15 novembre 1803)

La femme de Pierre-Frédéric, spirituelle et charmante personne, se lie avec Rose-Marguerite de Bosset, dite Rosette, qu'elle rencontre fréquemment dans sa



95. Cachet de Pierre-Frédéric de Meuron, sur une lettre adressée à son frère Charles-Daniel, et datée du 3 juin 1803 — Archives de l'Etat, Neuchâtel.

belle propriété du Bied. Celle-ci note un jour dans son *Journal*: “Le grand bosquet de Cottendart est charmant. Mme. de Meuron reçoit très agréablement. J’y fus la journée. Mr. de Meuron a un commencement d’asthme, à 60 ans, et un embonpoint excessif. Malgré cela, la guerre des Français et des Anglais excite son courage...”, puis à une autre occasion: “Le général Meuron nous a reçu à Cotendar, Mademoiselle Ostervald et moi, avec effusion dans les bras, toutes les deux ensemble. Je crois qu’il y aurait eu encore place pour une troisième...” (23 octobre 1803)

Mais des médisances arrivent aux oreilles de la femme de Pierre-Frédéric; ce dernier avait en effet loué à Neuchâtel “la maison de Samuel Chambrier, dans la grande rue” (actuellement Grand’Rue numéro 4). Six semaines plus tard, Anne-Françoise de Meuron confie à son amie Rosette, au Bied: “Mon mari ne vous a point reconnue hier; il a été ébloui par quelques dames très ornées de fleurs, mais n’en a distingué aucune. Vous voyez qu’il est volage! Et puis, c’est qu’il venait du faux-bourg (à *Neuchâtel*) où vous savez qu’il existe une pépinière de sirènes...”

Le major-général, toujours en route, en procès avec son frère Charles-Daniel, devient de jour en jour plus bourru, lorsqu’il rentre à Cottendart. Après un vif entretien en avril 1804, les époux conviennent, sans procès, d’une séparation de corps et de biens.

Anne-Françoise de Meuron rentre au pays de Vaud, dans son château de Chapelle, sur Moudon. Elle conservera toujours d’agréables relations avec son fils Charles-Gustave et surtout avec son amie Rosette, à laquelle elle écrit un jour ces lignes pleines de finesse: “Je regrette Neuchâtel, bien qu’on y flatte certain personnage chamarré qui semble y prendre singulièrement d’embonpoint... Avez-vous revu l’aimable hermite de Cottendart; il a peuplé son hermitage de bergères jeunes et fraîches, en sorte qu’il se croit encore dans son sérail de Colombo. Badinage à part, savez-vous que j’y pense infiniment peu. Je tâche de jeter un voile très ample et très épais sur lui et ses voyes...”

Le 1<sup>er</sup> janvier 1805, Pierre-Frédéric de Meuron a la satisfaction d’être promu au grade de lieutenant-général dans l’armée britannique.

C’est à Londres qu’il apprend en 1806 la mort de son frère, Charles-Daniel;

il est peu probable qu'il en ait été profondément affecté, vu la teneur du passage du testament de Charles-Daniel le concernant.

La même année, Charles-Gustave de Meuron quitte le service de Prusse lors de la cession de la principauté de Neuchâtel à la France; il avait en effet servi deux ans comme enseigne, puis comme lieutenant dans les régiments d'infanterie prussienne de Brüneck et de Schöning, à Königsberg. Le 10 août 1804, il s'était marié avec Henriette von Willich, dont il n'eut pas d'enfant. Sa situation étant devenue assez délicate à Berlin, il vient s'installer à Cottendart, où il fait de nombreux séjours.

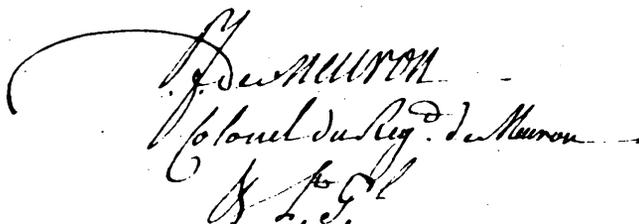
Quant à Pierre-Frédéric, atteint dans sa santé et désireux de quitter le service britannique, il avait demandé en juin 1810 un passeport pour rentrer définitivement à Neuchâtel, où il arrive en 1812. Après s'être officiellement retiré du service le 23 octobre 1812, c'est en ville qu'il s'éteint. A la page 170 du registre mortuaire de la ville, on trouve ces lignes: "Le 1<sup>er</sup> avril 1813, on a enseveli M. Pierre-Frédéric de Meuron, lieutenant-général au service d'Angleterre, âgé de 67 ans, décédé le 30 mars, de suite d'une hydropisie..."

Personnage totalement différent de son frère, Pierre-Frédéric était de forte corpulence, de tempérament sanguin, souffrant d'un embonpoint maladif. De son front puissant, de son visage au teint chaudronné, de ses traits plutôt lourds, émanait une expression de force, bien ancrée sur terre. Energique et doué d'une volonté réfléchie, il disposait de toutes les qualités d'un chef militaire-né. C'était un esprit intelligent, éclairé, vif et avisé; il savait toujours dominer dans leur ensemble les problèmes qui se présentaient à lui. Il sut remarquablement mettre à profit ses qualités et son autorité innée durant ses trente et une années de service au régiment Meuron, dont une dizaine comme colonel-commandant.

C'est grâce à sa forte personnalité, à la clarté de son intelligence et à ses talents d'organisateur qu'il se vit confier par le gouvernement de Madras, non seulement le commandement de toutes les forces militaires de Ceylan, mais aussi la mission de remédier aux désordres de tout genre qui régnaient en maîtres dans l'île.

S'il était parfois violent et colérique, il savait aussi être un homme de cœur et d'une familiarité cordiale. A son frère Charles-Daniel, il avait écrit un jour:

96. Signature de Pierre-Frédéric de Meuron, Colonel du Régiment de Meuron & Lt. Gl. (Lieutenant-Général). Londres, 4 mars 1806 — Bibliothèque Publique de la ville de Neuchâtel.



The image shows a handwritten signature in dark ink. The signature is written in a cursive, flowing style. It begins with a large, decorative flourish that loops back to the left. The main text of the signature reads "P. de Meuron". Below this, there is a second line of text, "Colonel du Rég. de Meuron", which is also written in cursive but appears to be a separate line or a continuation of the signature. At the bottom of the signature, there are initials "L. G." written in a simpler, more blocky cursive.



97. Charles-Gustave de Meuron (1779-1830), fils de Pierre-Frédéric de Meuron.

“Les affaires se traitent avec la Tête, c’est une partie indépendante qui doit agir. Après quoi, rien n’est plus noble que de laisser agir le Coeur; par ce moyen, l’on devient nécessairement ami des Personnes avec qui l’on traite...”<sup>7</sup> Cleghorn, peu après l’avoir rencontré, en décembre 1795, avait déjà remarqué qu’il était “un homme très sensé, qui distingue toujours ce qu’il sait de ce qu’il croit”.

Resté seul, Charles-Gustave de Meuron reprend du service après la chute de Napoléon; il entre au Bataillon neuchâtelois des Tirailleurs de la Garde, à Berlin, bataillon qu’il commanda comme major de 1814 à 1817<sup>8</sup>. Il fut ensuite ministre plénipotentiaire de Prusse près la Confédération helvétique, puis envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse près les cours de Bavière, à Munich, enfin au Danemark. C’est à Copenhague qu’il mourut le 8 janvier 1830. Notons finalement que, si Pierre-Frédéric et Charles-Gustave de Meuron étaient qualifiés de comtes, une autorisation de porter ce titre ne fut officiellement accordée par Frédéric-Guillaume III qu’en 1828, en faveur de Charles-Gustave.

Après la mort de ce dernier, Cottendart fut vendu aux créanciers, avec tout ce que la maison contenait. Que de belles choses furent ainsi dispersées aux quatre vents des cieux, si l’on se réfère à l’inventaire des enchères qui ne comprenait pas moins de 187 pages... !



Pl. IV Pierre-Frédéric de Meuron, en uniforme de lieutenant-général au service de Sa Majesté Britannique. Tableau à l'huile, peint par Anton Graf, en 1805. Musée des Armes et d'Histoire, Colombier. (Photo: P.A. Duvoisin)

## François-Henri de Meuron-Bayard († 1859)

Fils de Jean-Frédéric et de Jeanne-Marie Gindroz, originaire du Petit Bayard, François-Henri de Meuron naquit à Saint-Sulpice le 25 décembre 1771. Bien que la branche de sa famille n'ait pas été anoblie, son nom est toujours précédé de la particule dans les registres du régiment, ainsi que cela était d'usage pour tous les autres membres de la famille qui se trouvaient dans le même cas. Afin de le distinguer d'autres officiers du même nom, on lui apposa celui de Bayard, d'après l'origine de sa mère.

Entré le 14 janvier 1789 comme enseigne au régiment Meuron, François-Henri est nommé sous-lieutenant, le 27 juillet de la même année et passe lieutenant à Colombo, le 12 décembre 1791. A Vellore, au service anglais, il devient lieutenant-adjutant, le 19 septembre 1796. Lors de la campagne du Mysore, nous avons vu que, le 25 avril 1799, il risqua d'être capturé par trois cavaliers de Tippoo, alors qu'il portait des ordres au capitaine Renaud, commandant un détachement chargé de protéger un millier de bœufs qui pâturaient à une demi-lieue du régiment. Le 4 mai, Meuron-Bayard participa courageusement comme volontaire à la prise de Seringapatam, en commandant la compagnie des chasseurs du régiment, à la tête de la colonne d'assaut.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1800, Meuron-Bayard résigne l'adjudance pour prendre le commandement d'une compagnie; il passe capitaine-lieutenant le 19 novembre de la même année et devient paie-maître le 23 septembre 1802. Il est nommé capitaine le 2 novembre suivant, puis rentre en Europe avec le régiment en 1806; au début de 1807, il résigne ses fonctions de paie-maître, pour être nommé major, le 11 juin 1807.

Après que Pierre-Frédéric de Meuron se fut officiellement retiré du service le 23 octobre 1812, c'est le major-général anglais George Walker qui, dès le lendemain, avait pris la place de colonel en chef à la tête du régiment Meuron; il conservera cette place jusqu'en 1816, mais ne commanda jamais réellement le régiment. En fait, c'est Meuron-Bayard qui le commanda effectivement, en collaboration avec le major Zweifel, et ceci jusqu'au 15 septembre 1812; après cette date, il le commandera partiellement avec le lieutenant-colonel Wynd'ham, jusqu'au 13 mars 1813, puis seul dès cette date. (Voir: *Annexe VII*)

Le 17 juin 1813, Meuron-Bayard est nommé lieutenant-colonel; il est à la



98. François-Henri de Meuron-Bayard, comme jeune officier. Avec le grade de lieutenant-colonel commanda le régiment Meuron durant les campagnes du Canada, depuis 1813 jusqu'à son licenciement en 1816. Musée des Armes et d'Histoire, Colombier — (Photo: P.A. Duvoisin).

tête du régiment, lors des campagnes du Canada, à Plattsbourg en septembre 1814, et y restera jusqu'au licenciement de 1816<sup>1</sup>. Meuron-Bayard avait été environ six ans sous les ordres de la Compagnie hollandaise des Indes orientales, et vingt et un ans au service de Sa Majesté Britannique.

Lors du licenciement du régiment en Angleterre, le major-général Walker fit don des drapeaux du régiment au lieutenant-colonel de Meuron-Bayard. Celui-ci avait remis à cette même époque au *War Office* quarante-neuf volumes d'archives: vingt-six volumes d'ordres de garnison, cinq volumes d'ordres généraux, trois volumes de cour martiale, deux volumes de rapports et deux autres concernant des mutations d'officiers<sup>2</sup>. Une lettre, datée du *War Office*, le 17 octobre 1816, adressée à Meuron-Bayard et signée par le ministre Palmerston<sup>3</sup>, confirme la réception de ces volumes qui, malgré toutes nos recherches à Londres, au *War Office* et au *Public Record Office* (*Chancery Lane et Kew*), sont restés introuvables; les personnalités compétentes de ces institutions sont d'avis que ces volumes ont dû être détruits avant leur transfert du *War Office* au *Public Record Office*, c'est-à-dire avant l'établissement des inventaires actuels.

99. Signature de François-Henri de Meuron-Bayard. Lieutenant-colonel, commandant du régiment Meuron — Bibliothèque Publique de la ville de Neuchâtel.



François-Henri de Meuron-Bayard avait épousé à Seringapatam, le 28 octobre 1802, Susanna-Cornelia Lever, veuve de William Castle, dont il eut six enfants (quatre fils sans descendance masculine et deux filles, dont l'une, Dorothea, morte à l'âge de deux ans, est enterrée à Seringapatam). Meuron-Bayard mourut le 13 mars 1859 à Heusden, aux Pays-Bas. De son premier mariage, Susanna-Cornelia Lever avait eu une fille, alliée Reynvaan; celui-ci fut le grand-père de Monsieur H.-F. Reynvaan qui possède encore des archives familiales et auquel nous avons rendu visite à Velp, près d'Arnhem, aux Pays-Bas.

Après la mort de F.-H. de Meuron-Bayard, les drapeaux et autres documents concernant le régiment passèrent à ses descendants. Ils sont actuellement conservés à Neuchâtel (Musée d'Art et d'Histoire, et d'Ethnographie, ainsi qu'aux Archives de l'Etat et à la Bibliothèque publique de la ville), à Colombier (Musée des Armes et d'Histoire / château de Colombier) et au château de Penthes, près de Genève (Musée des Suisses à l'Etranger). (Voir: *Annexes IX et X*)

## En guise de conclusion

Ainsi se termine l'histoire du régiment Meuron, qui eut ses ombres comme ses pages de gloire. Durant toute son existence, ce corps de troupe et ses officiers se comportèrent partout et toujours avec honneur, le leur propre et celui de leur patrie neuchâteloise.

Et si, aujourd'hui encore, le régiment Meuron a laissé une impression favorable à Ceylan, aux Indes et au Canada, tout le mérite en revient à ses chefs et colonels-commandants, Charles-Daniel et Pierre-Frédéric de Meuron, tous deux fils d'un simple commerçant chamoiseur de Saint-Sulpice, ainsi qu'à François-Henry de Meuron-Bayard.

Le régiment Meuron porta toujours le même nom et put le conserver, même après que la propriété familiale se fut éteinte. Faisant campagne dans quatre continents, ayant navigué sur les océans, il servit à l'étranger, sans interruption, durant une période particulièrement longue de trente-cinq ans et quatre mois (quatorze ans quatre mois et demi, du 1<sup>er</sup> juin 1781 au 15 octobre 1795, au service hollandais, puis vingt ans onze mois et demi, du 15 octobre 1795 au 24 septembre 1816, au service anglais). Cette durée d'existence dépasse notablement celle d'autres régiments suisses, tels ceux de Roll (vingt et un ans) ou de Watteville (dix-huit ans).

Bien que remarquablement tenus, les registres originaux et les contrôles de corps présentent parfois des divergences ou des imprécisions orthographiques qui ne permettent pas d'établir des statistiques parfaitement exactes. Durant la période allant de 1781 à 1816, environ 4300 hommes passèrent dans les rangs du régiment, à peu près 2300 sous la période hollandaise et 2000 sous l'anglaise.

Dans ses débuts, le régiment compta une grande majorité d'Européens, de Suisses, d'Allemands, de Hollandais, d'Alsaciens, de Français, puis en moins grand nombre, des Italiens, des Espagnols, des Hongrois, des Anglais, des Portugais, des Russes, des Polonais et quelques ressortissants isolés provenant de Ceylan, de Saint-Domingue et de la Guadeloupe. C'est particulièrement après le retour du régiment en Europe et lors des campagnes au Canada, que sa composition devint de plus en plus cosmopolite.

Quant aux officiers, nous avons pu en recenser 218 (enseignes non compris). Bien que leur origine ne soit pas toujours indiquée, il nous a été possible de dénombrer soixante-deux Neuchâtelois, soixante-cinq Suisses d'autres cantons et pays alliés, une trentaine de Français, une trentaine d'Allemands et

un nombre semblable d'officiers originaires d'Angleterre et d'autres nations.

Parmi les soixante-deux officiers originaires du Pays de Neuchâtel, dix-sept (y compris deux cadets) firent partie de la famille Meuron:

	Grade dans le rgt M.	Grade dans l'armée brit.
Charles-Daniel de Meuron (1738-1806) f. Théodore	colonel	lieut.-général
Pierre-Frédéric de Meuron (1746-1813) f. Théodore	colonel	lieut.-général
Jean-Pierre de Meuron-Bulot (1744-1803) f. Samuel	lieut.-colonel	colonel
Henri-David de Meuron-Môtiers (1753-1804) f. Charles	lieut.-colonel	lieut.-colonel
François-Henri (de) Meuron-Bayard (1771-1859) f. Jean-Frédéric	lieut.-colonel	lieut.-colonel
Isaac-Henry (de) Meuron-du-Rochat (1765-1800) f. Jean-Henry	capitaine	capitaine
Charles de Meuron-d'Ivernois (1770-1845) f. Charles-Joseph	capitaine	capitaine
Charles-Frédéric (de) Meuron-laTour (1763-1797) f. Jean-Frédéric	capitaine	capitaine
Henri (de) Meuron-d'Orbe (1770-1829) (Pierre-Henri-Emmanuel) f. Henri-François	capitaine	capitaine
Charles de Meuron-Tribolet (1769-1824) f. Jean-Jacques	lieutenant	lieutenant et adjudant
Charles-César de Meuron (1798-1852) f. Charles	lieutenant	lieutenant
François-Louis de Meuron-Renaud (1783-1810) f. Jean-Antoine	lieutenant	lieutenant
Samuel de Meuron (1790-1811) f. Jean-Pierre	lieutenant	lieutenant
Charles-Gustave de Meuron (1779-1830) f. Pierre-Frédéric	enseigne	—
Henri-Auguste de Meuron (1778-1827) f. Théodore-Abram	enseigne	—
Jacques-Henri (de) Meuron-du Parc (1756-1797) f. Jean-Henri	cadet	cadet
Pierre-Henri de Meuron (1750-1797) f. Félix-Henri	cadet	—

Dans les contrôles de corps, tous les noms des officiers figurent avec la particule, bien que cinq d'entre eux soient issus de familles non anoblies (particule entre parenthèses). Cette tendance à l'anoblissement, d'ailleurs générale à l'époque, se retrouve chez d'autres officiers du régiment: Desbordes s'est transformé en Des Bordes, puis en De Bordes; Descordal devint d'Escordal, etc. (Voir: *Annexes I, VI et VII*)

L'histoire de ces officiers s'inscrit entre celle de quelques-uns de leurs ancêtres qui, dans les siècles précédents, avaient servi les rois de France: (ainsi Jonas, Pierre, Moïse tué à Rocroi, René, Isaac tué au siège de Candie, Peterman, Rodolphe, Jean-Henri et Daniel-Henri) et celle de ceux qui, militairement, suivirent leur exemple.

Entrer au service étranger restait une tradition. Figurent ci-après les noms de ces officiers, dont trois avaient déjà servi au régiment Meuron, ou n'y étaient pas restés longtemps:

Charles de Meuron (1769-1824), f. Jean-Jacques, déjà rencontré plus haut, sous le nom de Meuron-Tribolet; devint plus tard capitaine / aide-major dans le Bataillon neuchâtelois des Tirailleurs de la Garde, à Berlin <sup>1</sup>.

Charles-Louis-Aimé-Samuel Meuron (1776- ), f. Henri-Louis; fut officier en Prusse, dans les Chasseurs de Voss.

Charles-Auguste de Meuron (1776-1820), f. Jean-Antoine; fit du service au régiment de Brüneck, à Königsberg.

Jean-Pierre de Meuron (1777- ), f. Jean-Antoine; fut officier en Prusse au Régiment du prince Ferdinand.

Louis, ou Louis-Marc (Jean-Marc-Louis) de Meuron (1777-1852), f. Henri-Louis. Capitaine au Bataillon de Neuchâtel, ou de Berthier, dit des "Canaris" <sup>2</sup>, ainsi qu'au Bataillon neuchâtelois des Tirailleurs de la Garde. Major, puis lieutenant-colonel. Portait une jambe de bois. Quitta le service en 1835 et fut anobli en 1841.

Henri-Auguste de Meuron (1778-1827), f. Théodore-Abram. Ayant quitté le régiment Meuron comme enseigne, fut élève de l'Académie militaire de Berlin, puis second-lieutenant au régiment de Brüneck. Devint chambellan du roi de Prusse et termina sa carrière militaire comme lieutenant-colonel dans les troupes fédérales.

Charles-Gustave de Meuron (1779-1830), f. Pierre-Frédéric. Déjà rencontré plus haut. Devint major du Bataillon neuchâtelois des Tirailleurs de la Garde, qu'il commanda de 1814 à 1816. Ministre plénipotentiaire de Frédéric-Guillaume III près la Confédération helvétique de 1821 à 1826, puis près la Cour de Danemark.

Jean-Frédéric de Meuron (1797-1859), f. Pierre-Henri-Emmanuel. Lieutenant dans le régiment de Hanovre; assista à la bataille de Waterloo.

Henri-Frédéric de Meuron (1802-1872), f. Daniel-Henry. Capitaine au Bataillon neuchâtelois des Tirailleurs de la Garde, à Berlin. Devint lieutenant-colonel dans les troupes fédérales.

Auguste (Louis-Philippe-Auguste) de Meuron (1805- ), f. Charles-Auguste. Cadet en Prusse, puis officier dans les troupes nationales hollandaises. Mourut à Batavia.

Et finalement, en dehors du régime des capitulations aboli en 1848:

Alfred de Meuron (1870-1959), f. Edouard-Frédéric. Fut le dernier membre de la famille à s'enrôler au service d'un Etat étranger. Ayant quitté sa famille à l'âge de quinze ans, s'enrôla dans la marine impériale allemande. Devint capitaine-lieutenant et termina sa carrière comme vice-amiral et capitaine de corvette.

\* \* \*

Bouclons la boucle. Retournons à notre point de départ: Saint-Sulpice, au pied de la Corbière, dans son amphithéâtre de rochers presque entièrement fermé qui domine le village, "bonbonnière, à laquelle il ne manque qu'un couvercle", a-t-on dit.

Après avoir tracé les brillantes carrières de Charles-Daniel et de son frère Pierre-Frédéric, belles figures caractéristiques de l'Ancien Régime, il nous a paru judicieux de les équilibrer en évoquant la mémoire d'une autre figure du lieu, qui, dans un contexte diamétralement opposé, a également bien mérité du pays. Poussons la grille du vieux cimetière où dorment ceux de l'endroit. La pierre tombale de celui que nous cherchons ne s'y trouve plus; sur la molasse grise de la région, on pouvait lire ces lignes:

Constant Meuron (1804-1872)

*Patriote et martyr, il vécut exilé  
Mais nos enfants liront son nom dans notre histoire.  
Puissent-ils comme lui ne chercher d'autre gloire.  
Que l'amour du pays et de la liberté*

Simple horloger, issu d'une branche non anoblie de la famille, il n'avait jamais quitté le village et faisait partie de la catégorie de ces gens d'apparence paisible, mais bourrés intérieurement d'idées explosives.

Membre du Comité révolutionnaire de Roessinger, il fut l'un des patriotes de 1831. Nommé chef d'une troupe venue de Genève pour aider la colonne de Bourquin, il fut pris et condamné à mort. On l'enferma dans la Tour des Prisons,

à Neuchâtel, d'où il s'évada de façon rocambolesque le 13 juillet 1834, à l'aide de ses draps coupés en lanières, pour se réfugier à Morat, puis en France. A La Chaux-de-Fonds, il avait fréquenté Bakounine qui disait de lui: "C'est un saint". Parfaite antithèse de l'histoire de Charles-Daniel, celle de Constant Meuron n'a jamais été écrite. Et pourtant, elle mériterait de l'être...

Avant de revenir dans le monde d'aujourd'hui, nous avons repassé à la source de l'Areuse – où ce récit débute – et dont Rousseau vantait l'attrait. "Elle est fort enfoncée dans les roches escarpées d'une montagne, on y est toujours à l'ombre; et la fraîcheur continuelle, le bruit des chutes, le cours d'eau m'attirant l'été à travers ces roches brûlantes, me font souvent mettre en nage pour aller chercher le frais près de ce murmure ou plutôt de ce fracas plus flatteur à mon oreille que celui de la rue Saint-Martin."

En quittant Saint-Sulpice, nous nous sommes attardé sur le vieux pont de pierre, au centre du village, le pont, ce symbole éternel qui joint et qui réunit. Et là, accoudé sur le parapet, nous avons longuement regardé la vie de l'Histoire qui coulait entre les pierres moussues, dans les eaux claires et frémissantes de la rivière.

Annexe I

**Généalogie des membres de la famille Meuron  
mentionnés dans cet ouvrage  
et des officiers du même nom  
ayant servi au régiment**  
*(Archives famille Meuron)*



- 33 Alfred de Meuron (1871-1959) f. Edouard-Frédéric  
Capitaine de corvette et vice-amiral dans la marine impériale allemande  
Auguste, voir: Louis-Philippe-Auguste
- 20 Charles de Meuron d'Ivernois (1770-1845) f. Charles-Joseph  
(du nom de sa première femme, née Marianne-Victoire d'Ivernois)  
Capitaine au régiment Meuron
- 27 Charles de Meuron-Tribolet (1769-1824) f. Jean-Jacques  
(du nom de sa mère, née Marianne Tribolet)  
Lieutenant et adjudant au régiment Meuron; capitaine / aide-major dans le Bataillon  
neuchâtelois des Tirailleurs de la Garde, à Berlin
- 21 Charles-Auguste de Meuron (1776-1820) f. Jean-Antoine  
Officier au régiment de Brüneck, à Königsberg
- 30 Charles-César de Meuron (1798-1852) f. Charles  
Lieutenant au régiment Meuron
- 8 Charles-Daniel de Meuron (1738-1806) f. Théodore  
Colonel-propriétaire et colonel-commandant du régiment Meuron; lieutenant-général au  
service de Sa Majesté Britannique
- 12 Charles-Frédéric (de) Meuron-La Tour (1763-1797) f. Jean-Frédéric  
Capitaine au régiment Meuron
- 25 Charles-Gustave de Meuron (1779-1830) f. Pierre-Frédéric  
Enseigne au régiment Meuron; major et commandant du Bataillon neuchâtelois des  
Tirailleurs de la Garde, à Berlin
- 17 Charles-Louis-Aimé-Samuel Meuron (1776- ) f. Henri-Louis  
Sert au régiment des Chasseurs de Voss
- 11 Charlotte-Elisabeth de Meuron (1748- ) f. Théodore  
Soeur de Charles-Daniel de Meuron
- 28 Constant Meuron (1804-1872) f. Daniel-Henri  
Révolutionnaire de 1831
- 3 Daniel de Meuron (1700-1773) f. Etienne  
Pasteur de Saint-Sulpice / NE
- 13 François-Henry (de) Meuron-Bayard (1771-1859) f. Jean-Frédéric  
(du nom de sa mère, Jeanne-Marie née Gindroz, originaire du Petit-Bayard / NE  
Lieutenant-colonel au régiment Meuron et dernier commandant
- 23 François-Louis de Meuron-Rénaud (1783-1810) f. Jean-Antoine  
(du nom de sa mère, née Marie-Charlotte Renaud)  
Lieutenant au régiment Meuron
- 6 Henri de Meuron (1752-1813) f. Simon-François  
Ministre du Saint Evangile, professeur et premier bibliothécaire de la ville de Neuchâtel  
Henri (de) Meuron-d'Orbe, voir: Pierre-Henri-Emmanuel
- 24 Henri-Auguste de Meuron (1778-1827) f. Théodore-Abram  
Second-lieutenant au régiment de Brüneck; enseigne au régiment Meuron; lieutenant-  
colonel dans les troupes fédérales
- 4 Henri-David de Meuron-Môtiers (1753-1804) f. Charles  
(sa famille habitait à Môtiers/NE, lui-même y étant né)  
Lieutenant-colonel au régiment Meuron
- 32 Henri-Frédéric de Meuron (1802-1872) f. Daniel-Henry  
Capitaine au Bataillon neuchâtelois des Tirailleurs de la Garde, à Berlin; lieutenant-  
colonel dans les troupes fédérales

- 15 Isaac-Henry (de) Meuron-du Rochat (1765-1800) f. Jean-Henry  
Capitaine au régiment Meuron
- 14 Jacques-Henry (de) Meuron-du Parc (1756-1797) f. Jean-Henry  
Cadet au régiment Meuron
- 29 Jean-Frédéric Meuron (1797-1859) f. Pierre-Henri-Emmanuel  
Lieutenant au régiment de Hanovre
- 18 Jean-Marc-Louis de Meuron (1777-1852) f. Henri-Louis  
Capitaine au Bataillon de Neuchâtel (ou de Berthier), dit des "Canaris", ainsi qu'au  
Bataillon neuchâtelois des Tirailleurs de la Garde, à Berlin; reprit du service en Prusse  
et devint lieutenant-colonel
- 16 Jean-Pierre de Meuron-Bulot (1744-1803) f. Samuel  
(du nom de sa mère, née Rose-Marguerite Bulot)  
Lieutenant-colonel au régiment Meuron
- 22 Jean-Pierre de Meuron (1777- ) f. Jean-Antoine  
Officier en Prusse au régiment du prince Ferdinand  
Louis, ou Louis-Marc, voir: Jean-Marc Louis
- 31 Louis-Philippe-Auguste de Meuron (1805- ) f. Charles-Auguste  
Cadet en Prusse; officier dans les troupes nationales hollandaises en Indonésie
- 7 Marianne / Marie-Anne de Meuron (1730-1808) f. Théodore  
Soeur de Charles-Daniel de Meuron
- 10 Pierre-Frédéric de Meuron (1746-1813) f. Théodore  
Colonel-propriétaire et colonel-commandant du régiment Meuron; lieutenant-général  
au service de Sa Majesté Britannique
- 5 Pierre-Henry de Meuron (1750-1797) f. Félix-Henry  
Cadet au régiment Meuron
- 19 Pierre-Henri-Emmanuel (de) Meuron-d'Orbe (1770-1829) f. Henri-François  
(du nom d'une branche de la famille établie à Orbe)  
Capitaine au régiment Meuron
- 26 Samuel de Meuron (1790-1811) f. Jean-Pierre  
Lieutenant au régiment Meuron
- 1 Théodore de Meuron (1681-1775) f. Peterman  
Grand-père de Charles-Daniel de Meuron
- 2 Théodore de Meuron (1707-1765) f. Théodore  
Père de Charles-Daniel de Meuron
- 9 Théodore-Abram de Meuron (1741-1831) f. Théodore  
Frère de Charles-Daniel de Meuron

## Textes des diverses capitulations

1. Capitulation avec la Compagnie hollandaise des Indes orientales (28 mai 1781).
2. Adjonction à la précédente capitulation (24 septembre 1781).
3. Lettre concernant le passage du régiment Meuron au service britannique (21 septembre 1793).
4. Instructions du Bureau de la Guerre, Londres (17 février 1795).
5. Capitulation provisoire, dite de Neuchâtel (30 mars 1795).
6. Instructions complémentaires concernant la capitulation provisoire, dite de Neuchâtel (13 avril 1795).
7. Capitulation de Madras (2 août 1796).
8. Capitulation de Londres (25 septembre 1798).
9. Renouvellement de la capitulation de Londres (4 août 1809).

### 1. Capitulation avec la Compagnie hollandaise des Indes orientales (28 mai 1781)

AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossier 1.

#### *Capitulation pour le Régiment suisse de MEURON*

entre Monsieur Charles-Daniel de Meuron de Morvaux, chevalier du Mérite, Colonel d'infanterie et lieutenant des Gardes Suisses de Sa Majesté Très Chrétienne, et Messieurs Paul-Edouard Van de Perre, Seigneur des quatre bans de Duyreland, Directeur de la Compagnie Hollandaise des Indes Orientales, et Frédéric-Guillaume Boers, avocat de la dite Compagnie, chargés à cet effet et munis de pleins pouvoirs de la dite Compagnie,

Les dits Députés, autorisés et accrédités, sont convenus des articles suivants, par lesquels la Noble Compagnie hollandaise des Indes Orientales prend à sa solde le susdit Régiment.

*Article premier.* Monsieur le chevalier de Meuron fournira, avant la fin du mois d'octobre prochain, un régiment de onze cent vingt hommes, au complet, habillé et armé, dont aucun ne sera au-dessous de cinq pieds de Hollande, sans infirmités ou défauts quelconques, en état de faire la guerre et d'être employé partout où il sera ordonné au dit régiment de marcher.

*Art. 2.* Pour la levée du dit régiment et pour le transport à l'île de Ré, la Compagnie s'engage à payer une fois pour tout au dit chevalier de Meuron la somme de trois cent livres de France par homme, faisant celle de trois cent trente-six mille livres pour le régiment entier, laquelle somme ne sera payée que le jour de la revue et du serment prêté entre les mains des députés de la dite Compagnie, le dit chevalier de Meuron se soumettant de payer dix mille livres de France s'il

lui manquait plus de cent hommes à l'époque sus-mentionnée, dont le transport aux Indes serait en outre à ses frais.

*Art. 3.* Le régiment sera suisse neuchâtelois et portera le nom de Meuron; tous ceux qui le composeront seront de religion protestante, tous les officiers seront suisses de nation, excepté ceux de deux compagnies, dont Messieurs les Directeurs se sont réservés la nomination, qui seront de telle nation qu'ils jugeront convenable; les soldats seront au moins les deux tiers suisses de nation, dans lesquels seront compris tout ce qui tient à la Confédération helvétique, comme Grisons, l'Evêché de Genève, Mulhausen, le Valais, Montbéliard, St.-Gall. Le reste sera allemand.

*Art. 4.* Le susdit régiment sera armé comme suit, savoir: d'un bon fusil avec sa baïonnette, d'une giberne avec sa bandoulière; les sergents auront une épée; les caporaux et les tambours un sabre, les soldats un ceinturon pour porter la baïonnette.

Il sera habillé comme suit, savoir: d'un casque, d'un habit de bon drap rouge sang de boeuf, revers, parements et collet bleu-clair, veste et culotte de coton blanc; de deux paires de bas de fil, trois chemises, deux paires de guêtres de basane, deux paires de souliers, d'un bonnet de nuit et de travail uniforme, d'un havre-sac de peau de veau avec son poil; le tout selon le modèle qui en aura été présenté à Messieurs les Députés et agréé par eux.

Pendant la traversée, l'équipement et armement étant emballés, le soldat aura une veste et une culotte de tricot, un surtout et une culotte à la matelotte (de toile) et un bonnet de police.

*Art. 5.* Le régiment sera composé d'un chef commandant propriétaire qui aura le rang de colonel, d'un commandant en second qui aura le rang de lieutenant colonel, d'un major, de dix capitaines, de six capitaines-lieutenants, d'un lieutenant-trésorier, de trois enseignes, d'un premier chirurgien, de dix chirurgiens en second, d'un sergent-tambour, d'onze cent vingt hommes divisés en dix compagnies de cent douze hommes, y compris douze canonniers, quatre sergents et quatre caporaux dans chaque compagnie.

*Art. 6.* La Noble Compagnie fera payer par son trésorier au trésorier du régiment, sur son reçu, signé du commandant et du major, valeur d'Hollande, le florin à vingt sols courant sans aucune espèce de retenue d'escompte ni déduction d'échange, en douze paiements égaux, le premier de chaque mois, les appointements et gages des officiers, bas-officiers et soldats comme suit, savoir:

	Florins
Au commandant propriétaire, par an	3 000
Au commandant en second, par an	2 400
Au major	1 800
Aux dix capitaines, à raison de 1200 fl. chaque	12 000
Aux dix capitaines-lieutenants, à raison de 720 fl. chaque	7 200
Aux dix lieutenants, à raison de 600 fl. chaque	6 000
Aux trois enseignes, à raison de 480 fl. chaque	1 440
Au lieutenant-trésorier	600
Au premier chirurgien	600
Aux dix chirurgiens en second, chacun 264 fl	2 640
Au sergent-Tambour	240
Somme pour l'Etat-Major, ci, florins	37 920

Aux sergents, au nombre de 40, à 4 par compagnie, à raison de 240 fl. chaque	9 600
Aux caporaux, pareil nombre, chaque à 163 fl.	6 720
Aux vingt tambours, deux par compagnie, à 108 fl. chaque	2 160
1020 soldats, à raison de                    chaque	10 160
	<hr/>
Ce qui fait en tout la somme de florins	66 560

*Art. 7.* Cette somme diminuera au prorata du nombre des hommes qui pourraient manquer par mort ou autrement, la Noble Compagnie n'étant tenue de payer que l'effectif du nombre d'hommes d'après l'état et revue faite, et signé par ses préposés dans toutes les possessions où le régiment se trouvera en entier ou en partie; bien entendu qu'en cas où le régiment, en entier ou en partie, serait pris par l'ennemi, la Noble Compagnie serait chargée à ses frais de leur échange, et qu'elle indemniserait le propriétaire des pertes qui lui en seraient résultées, lequel propriétaire en laisse l'estimation à la justice et à l'équité de la Compagnie.

*Art. 8.* La Noble Compagnie payera, en outre de la somme mentionnée dans l'art. 6, celle de vingt-cinq mille florins par an pour l'armement, l'habillement qui sera renouvelé tous les deux ans, et toutes les recrues qui seront nécessaires au remplacement des morts et désertés pour tenir le régiment au complet.

*Art. 9.* Au moyen de ces sommes, le propriétaire tiendra les sergents, caporaux, soldats et tambours au décompte, ainsi qu'il est d'usage parmi les Suisses en France; il leur fera rendre bonne et brève justice; leur fera payer exactement leur prêt tous les huit jours; les entretiendra de bonnes armes et l'habillement, conformément aux articles 4 et 8.

*Art. 10.* Les appointements du commandant, commandant en second, major, les capitaines, capitaines-lieutenants, lieutenants, enseignes, lieutenant-trésorier, et premier chirurgien, ne commenceront que du 1<sup>er</sup> novembre prochain, mais la demi-paie leur en sera accordée du 1<sup>er</sup> juin prochain; et à l'égard des chirurgiens ordinaires, sergents, caporaux, tambours et soldats, il est convenu que la solde sera payée à compter du jour de leur arrivée au lieu du dépôt.

*Art. 11.* Le propriétaire se soumet à une amende de mille ducats, si quatre mois après l'avis donné à son préposé par la Noble Compagnie, il n'avait pas fourni le nombre de recrues nécessaires au complet du dit régiment, sur l'état de la dernière revue, lesquelles recrues seront rendues de la part du propriétaire et à ses frais à l'endroit indiqué par la Compagnie.

*Art. 12.* La Noble Compagnie fera payer trois mois d'avance à tout le régiment au moment de son embarquement, dont il sera tenu compte par le propriétaire au trésorier de la Noble Compagnie dans le lieu de sa destination, afin qu'il restitue la paye des officiers ou soldats qui seraient morts avant les trois mois.

*Art. 13.* Toutes les fournitures comme armes, habillements, seront achetées en temps de guerre en France, ou ailleurs, par le propriétaire, mais en temps de paix, il sera obligé de les acheter dans la République et de la fabrique d'Hollande, la Noble Compagnie s'engageant à les transporter où le régiment se trouvera pour son service gratis sur ses vaisseaux ou autres, mais au risque du propriétaire.

*Art. 14.* Le régiment aura le privilège de faire battre les marches suisses, un drapeau sera aux

couleurs de la Noble Compagnie et l'autre à celle du propriétaire, ainsi que la livrée des tambours.

*Art. 15.* Les ustensiles de campagne, comme tentes, pelles, bidons, pioches, seront fournis par la Noble Compagnie et transportés à ses frais, ainsi que la totalité du régiment ou en partie, partout où il sera d'utilité pour son service.

*Art. 16.* Les officiers de l'état-major auront au moins six ans de service, les capitaines et capitaines-lieutenants au moins quatre ans, les sergents au moins trois ans, ce qui sera prouvé par le propriétaire, de même que leur origine, leur âge et qualité, lesquelles preuves seront remises entre les mains de Messieurs les Députés avant l'inspection du régiment.

*Art. 17.* La Noble Compagnie se réservant la nomination des officiers de deux compagnies, le chef propriétaire ayant la présentation du reste, il sera tenu d'envoyer au lieu qui lui sera indiqué les officiers qu'il proposera pour le remplacement, afin de les faire agréer par Messieurs les Directeurs, et en cas que l'officier fût pris dans le corps, il sera présenté au chef de l'établissement qui l'acceptera ou le refusera, toujours sous l'agrément de la Chambre des Dix-Sept.

*Art. 18.* Les officiers et soldats participeront aux Indes à tous les avantages des autres troupes de la Compagnie, soit en fourrage, ration, logement, traitement pour les estropiés ou blessés, ou sous toute autre dénomination qu'il puisse se trouver.

*Art. 19.* Les malades seront reçus et traités dans les hôpitaux de la Compagnie de la même manière que ceux des autres troupes, moyennant la suspension de leur prêt, pendant le temps qu'ils y resteront, au profit de la Compagnie.

*Art. 20.* Le chef-commandant, propriétaire du régiment, sera, aussi bien que le régiment même, soumis aux ordres du commandant en chef de l'établissement où il se trouvera en garnison.

*Art. 21.* En cas de division de corps par détachements, il restera toujours deux drapeaux, au moins quatre compagnies sous l'état-major, pour le maintien de la discipline, lesquels détachements rentreront aux drapeaux autant qu'il sera possible, et seront relevés par d'autres au moins tous les deux ans.

*Art. 22.* Le régiment aura son Conseil de guerre et sa propre justice souveraine, comme toutes les autres troupes suisses servant à l'étranger, se conformant aux lois de la Compagnie, et si quelque officier se rendait coupable de haute trahison ou malversation, ce qu'à Dieu ne plaise, le Conseil suprême de Batavia le fera juger par le Conseil de justice.

*Art. 23.* Les officiers ne pourront s'absenter qu'avec la permission du chef du régiment, ratifiée par le chef de l'établissement où il se trouvera, et perdront au profit de la Compagnie leurs appointements; pour tout congé, hormis pour cause de maladie ou blessures; mais ceux qui auront des congés pour ces causes conserveront leurs appointements et seront passés gratis sur les vaisseaux de la Compagnie, ainsi que leurs domestiques et bagages.

*Art. 24.* L'engagement des bas-officiers et soldats sera au moins pour cinq ans de service à la Compagnie.

*Art. 25.* La capitulation sera permanente, autant que la Compagnie aura besoin du dit régiment; mais si elle jugeait à propos de le réformer ou de le congédier, elle serait obligée d'accorder la demi-solde aux officiers, leur vie durant, tant qu'ils ne reprendraient point de service chez d'autres puissances, et la Compagnie payerait en ce cas au propriétaire la dette que lui devraient tous sergents, caporaux, tambours, soldats par son décompte.

En foi de quoi le dit seigneur chevalier de Meuron et Messieurs Van de Perre, députés de la dite Noble Compagnie hollandaise des Indes orientales ont signé la présente capitulation.

Fait en triple entre nous à Paris, le 28 mai 1781.

(sig.) Ch.Dan. de Meuron  
P.-E. Van de Perre  
H.-J. Boers

### *2. Adjonction à la précédente capitulation (24 septembre 1781)*

Messieurs les députés de la Noble Compagnie des Indes orientales d'Hollande sont convenus avec Monsieur le chevalier de Meuron que, pour réparer les pertes naturelles qu'il est à présumer que le régiment de Meuron pourra faire dans la traversée, il y aura un excédent de cinquante hommes, lesquels seront armés, habillés et équipés suivant l'art. 4 de la capitulation et payés à Monsieur le colonel de Meuron suivant l'art. 2. Ces cinquante hommes recevront la paye comme les autres soldats du régiment.

A mesure qu'il y aura perte de soldats dans le dit régiment, ces cinquante hommes entreront successivement dans le rôle du régiment. Monsieur le colonel de Meuron bonifiera au fur et à mesure trois cent livres de France par homme sur les sommes qui seront payées chaque mois pour l'entretien de son régiment dans le lieu où il sera.

Fait et signé en double à Paris, le 24 septembre 1781.

(sig.) P.-E. Van de Perre  
H.-J. Boers  
Ch.-Dan. de Meuron

### *3. Lettre concernant le passage du régiment Meuron au service britannique (21 septembre 1793)*

BPVN: Ms. 2108, doc. A 54

A Mylord Robert Fitzgerald, Ministre plénipotentiaire de S. M. B. près le L: C: H: (= *Louable Corps Helvétique*)

J'ai l'honneur de vous envoyer, Mylord, la Note sur le Régiment de Meuron, dont nous parlâmes jeudi. L'amitié qui me lie au Colonel, mon envie d'être utile à mes Concitoyens et l'opinion où je suis que ce Corps pourroit servir utilement Votre Cour, qui m'a engagé à vous

présenter mon idée à ce sujet. Il est superflu de vous dire que le Ministre de Prusse n'y est pour rien. Le Régiment du Comte de Meuron est composé d'environ 1200 hommes et pourroit être augmenté.

Veuillez Mylord peser ce que je vous adresse et y donner la Suite dont vous le jugerés digne.

\*\*\*

L'Angleterre engagée dans sa coalition des Puissances, croisée pour ainsi dire contre l'anarchie qui sembloit prête à envahir le Globe, sent vivement combien il lui importe de ménager ses sujets. Cependant elle a besoin d'entretenir dans l'Inde une armée nombreuse qui se recrute aux dépens de la Métropole. Il paroît donc qu'il seroit très intéressant pour cette puissance de se procurer dans l'Inde un Corps de troupes étrangères. Si ce Corps étoit déjà formé et fait au Climat des lieux où il devoit servir, son utilité seroit plus prompte et plus sûre... Le Régiment dont le Comte de Meuron de Neuchâtel est Collonel propriétaire pourroit réunir les avantages et l'on peut présumer que la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales, au service de laquelle il est actuellement le céderoit volontiers par les considérations suivantes.

- 1<sup>o</sup> Cette Compagnie composée de soixante et quatorze membres plus désunis que jamais, par la rivalité des partis Orange et Patriote et divisée en cinq Chambres qui ne savent s'accorder que pour augmenter leur dividende est infiniment au-dessous de son affaire et quoique depuis trois ans l'Etat vienne à son secours, elle ne sauroit se soutenir.
- 2<sup>o</sup> Les troupes que cette Compagnie avait levées en 1780 pour la deffense de ses possessions dans l'Inde ne pouvoient les protéger efficacement qu'avec l'aide de la Marine françoise et aujourd'hui que cette Marine est selon toute apparence détruite pour longtems, la ditte Compagnie ne jouit en quelque sorte de ses établissemens que sous le bon vouloir des Anglois.
- 3<sup>o</sup> Elle paroît donc n'avoir plus besoin de troupes que pour la police intérieure et la conservation de celles qu'Elle se vit obliger de lever en 1780, peut être regardée à présent comme aussi inutile que dispendieuse.

Si l'Angleterre agréoit cette ouverture, il seroit facile de faire une Capitulation provisoire pour le Régiment en question, d'engager la Compagnie Hollandoise à s'en déssaisir, et peut-être même d'obtenir des Etats Généraux que le dépôt de ses recrues restât à Middlebourg.

Ce seroit une liaison de plus entre l'Angleterre et la Suisse, avantageuse aux deux Nations et conforme aux sentimens qui paroissent animer Sa Majesté Britannique et le Corps Helvétique.

4. *Instructions du Bureau de la Guerre, Londres (17 février 1795)*  
*Lettre de Henry Dundas à Hugh Cleghorn, datée de Londres, Bureau de la Guerre*  
*(17 février 1795)*

BPVN: Ms. 2108, doc. A 60

Monsieur,

J'ay mis sous les yeux de Sa Majesté les papiers que j'ay reçu de vous concernant le Régiment de Meuron maintenant employé dans l'Isle de Ceylan et j'ay en conséquence reçu ordre de vous autoriser à vous rendre en Suisse où vous ouvrirez une négociation avec le Comte de Meuron pour engager le service de ce Régiment.

Si le Comte accède aux conditions que vous êtes chargés de lui offrir, vous signerez une Capitulation à cet effet et vous me la transmettez; et pour obvier aux difficultés qui pourraient survenir dans l'Inde à ce que le Régiment soit employé au service de ce pays, d'après les circonstances qui peuvent naturellement arriver, je voudrais que vous usiez de toute votre influence sur le Comte pour l'engager à partir lui-même pour Ceylan et à prendre pour quelque tems le commandement de son Régiment. Il est fort à désirer que votre Négociation avec le Comte soit amenée à une conclusion aussi tôt que possible et en cas de réussite que le Régiment soit avisé des circonstances et de la situation où il se trouvera; pour cet effet, il est important que le départ du Comte soit hâté autant que possible et enfin je souhaite que vous l'accompagniez jusque là.

DUNDAS  
Ministre de la Guerre

1. Le Régiment de Meuron recevra la paye anglaise du moment où le Colonel aura réussi à le détacher du service du Gouvernement Hollandais à Ceylan, et il continuera à la recevoir sous la Garantie du Gouvernement anglais pour le même nombre d'années pour lequel il s'était engagé au service des possessions hollandaises dans l'Inde.
2. La personne habilitée à traiter avec le Colonel sera autorisée à promettre le paiement de tels arrérages (= *arriérés*) qui pourraient être dûs au Régiment par la Compagnie des Indes Orientales d'Hollande.
3. Les dépenses du Colonel aux Indes et de son retour en Europe seront remboursées par l'Angleterre ou par ordre sur le Gouvernement de Madras.
4. Mr. le Comte sera accrédité auprès du Gouvernement de Madras qui aura ordre de luy donner toute assistance et coopération nécessaires.

*5. Capitulation provisoire, dite de Neuchâtel (30 mars 1795)*

AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossier 1

BPVN: Ms. 2108, doc. A 59 et A 61

Le Régiment Suisse de Meuron actuellement au Service de la Compagnie des Indes Orientales de Hollande, en garnison à l'Isle de Ceylan, appartenant comme propriété héréditaire au Comte Charles Daniel de Meuron, et commandé par son frère, le Colonel Pierre Frédéric de Meuron, à qui la survivance en est assurée passera au Service de S. M. B. aux conditions suivantes:

- 1<sup>o</sup> Il recevra la solde et les Emolumens dont jouissent les autres troupes Européennes qui servent dans les Etablissements anglais aux Indes.
- 2<sup>o</sup> S'il vient à être réformé au bout de quatre ans ou de tel autre terme dont on conviendra, les officiers et bas-officiers auront comme pension de retraite leur vie durant la dernière solde anglaise selon leur grade respectif.
- 3<sup>o</sup> Les Bas-Officiers et Soldats qui pour cause de blessure ou autre infirmité ne pourroient continuer leur Service, jouiront du même traitement que l'on accorde en pareille Circonstance aux autres troupes de S. M., ou de la Compagnie Anglaise aux Indes.
- 4<sup>o</sup> Quant à ce qui regarde l'administration de la justice, la police, la Discipline et la tenue du Régiment, ainsi que tous les autres avantages qui lui sont attribués par la Capitulation passée lors de sa création avec la Compagnie Hollandaise, il restera sur le même pied jusqu'à la confection d'une nouvelle Capitulation qui devra se traiter de gré à gré entre les Gouvernements de S. M. B. à Madras et le Colonel propriétaire, ou son frère comme fondé de procuration, et cela trois mois au plus tard après que le Régiment aura passé au service de S. M. B.
- 5<sup>o</sup> Le Régiment composé de deux bataillons, chacun de cinq Compagnies de Cent vingt hommes, pourra être augmenté au moyen de nouveaux arrangemens, si le bien du Service le demande.
- 6<sup>o</sup> Les quatre Chefs de Régiment, savoir le Colonel propriétaire, le Colonel Commandant, le Lieutenant Colonel et les Majors, recevront outre la paie de leur grade, les appointemens et émolumens de Capitaines comme s'ils étoient chacun à la tête d'une Compagnie.
- 7<sup>o</sup> Le Gouvernement Anglais payera annuellement au Colonel propriétaire pour le recrutement, la somme de six mille Livres Sterlings qu'il touchera par quartiers de trois mois en trois mois. Le dit propriétaire fournira les recrues nécessaires pour tenir le Régiment au complet, et les livrera à ses frais à un port du Continent qui sera assigné pour servir de Dépôt, et d'où elles seront embarquées.

Dès le moment de leur arrivée au susdit Dépôt, elles seront aux frais du Gouvernement anglais, qui dédommagera le Colonel propriétaire à raison de vingt cinq Livres Sterlings pour chaque homme qui périra en mer, ou qui sera tué ou pris. Le Gouvernement Britannique aura le droit de nommer un Commissaire pour inspecter et vérifier les recrues, et le Colonel un officier pour les recevoir.

- 8° Aussitôt que le Régiment sera entré au service de S. M. B., elle payera au Colonel Propriétaire tout ce qu'en vertu de l'ancienne Capitulation, la Compagnie Hollandaise reste légitimement devoir, soit au dit Colonel personnellement, soit au Régiment. Les titres et les créances qui fondent les réclamations du Colonel propriétaire seront examinées par des Commissaires respectifs nommés par le Gouvernement de Madras au nom de S. M. B. et par le Comte De Meuron pour sa part. Sur leur décision, le solde de ces créances luy sera remis en Lettres de change sur la Banque de Londres, ou en Espèces sonnantes, à Madras, à son choix.
- 9° Il aura également l'option de se faire paier la Solde de chaque mois, ainsi que les Emolumens, et tout ce qui pourra être dû au Régiment en espèces sonnantes par la trésorerie de l'Inde, ou en Lettres de Change sur la banque de Londres.
- 10° Il y aura dans le Régiment deux aides-majors, et deux adjudans, non compris dans l'ancienne Capitulation, mais admis par consentement et payés.
- 11° Le Comte de Meuron ne demande point qu'il soit icy statué un traitement fixe pour sa personne. Il s'en rapporte sur ce point à la Loyauté du Gouvernement Anglois, et à la générosité de S. M. B., mais le rang de Général Major lui étant dû depuis dix ans, S. M. B. sera sup(p)liée de lui en faire expédier le brevet avant son départ, ainsi que celui de Brigadier Général pour son frère, le comte Pierre Frederick de Meuron, Colonel commandant actuel du Régiment. Il déclare au reste qu'il ne se prévaudra point de ce grade de Général Major pour prétendre en cette qualité à aucun commandement où sera employé son Régiment, ne voulant point donner d'ombrage à aucun des officiers qui commandent maintenant dans l'Inde pour S. M. B.
- 12° Comme il ne pourroit sans exposer sa réputation et susciter des embarras fâcheux à sa famille, quitter sa Patrie, avant d'avoir réglé ses comptes et mis ordre à toutes ses affaires, il luy sera fait dès à présent, sur ce qui devra luy être payé dans la suite, une avance de quatre mille Livres Sterling, afin qu'il puisse se liquider entièrement, et que son départ précipité et dont le motif devra rester secret, ne puisse point avoir l'air d'une fuite, ny interprétée au désavantage de son honneur.
- 13° Toutes les dépenses du voyage et du retour, pour sa personne, sa suite et ses Equipages, seront supportées par le Gouvernement anglais, qui pourvoira à son entretien d'une manière convenable à son rang pendant tout le tems qu'il séjournera dans l'Inde. Le Colonel propriétaire aura la Liberté d'emmener avec lui, comme aide de camp le Capitaine Bolle ou tel autre officier du même grade qui luy conviendra, lequel jouira du rang, des appointemens, émolumens et demie solde, comme tous les Capitaines du Régiment, et sera de même que le Colonel défrayé de ses routes.
- 14° Il sera loisible au Colonel Propriétaire de revenir en Europe dès l'instant qu'il le croira nécessaire à sa santé, ou à ses affaires, en laissant ses pouvoirs à son frère le Colonel Pierre Frederick De Meuron, lequel le remplacera dans tous les Emplois, dans toute l'autorité que le Roi luy aura confiée.
- 15° Si l'expérience faisoit connoître au bout de quelque tems, des inconvéniens ou des omissions préjudiciables au Régiment dans la Capitulation qui se conclura, le Colonel

propriétaire se réserve le droit de demander qu'il y soit apporté des Changemens qu'exigeroient les Circonstances et l'Equité.

Fait à Neuchâtel, en Suisse, le 30 mars 1795

Signé par moi muni de pouvoirs à cet effet

Huges (*sic*) Cleghorn

Le C. de Meuron

*6. Instructions complémentaires concernant la capitulation provisoire, dite de Neuchâtel (13 avril 1795) (Traduction d'époque)*  
*Instructions du Bureau de la Guerre, à Londres, remises à Charles-Daniel de Meuron à Venise par un courrier spécial, datées de Londres, 13 avril 1795.*  
BPVN: Ms. 2108, doc. A 62.

Les articles 1, 2, 3 de la capitulation provisoire seront basés sur la solde des troupes de la Compagnie anglaise des Indes.

Article 4. Quant à ce qui regarde l'administration de la justice, de la police, de la discipline et de la tenue du régiment, ainsi que de tous les autres avantages qui lui sont attribués par la capitulation passée, lors de sa création, avec la Compagnie hollandaise, il restera sur le même pied jusqu'à la nouvelle capitulation qui devra se traiter de gré à gré avec le gouvernement de Sa Majesté à Madras et le colonel propriétaire ou son frère, comme son fondé de pouvoir, et trois mois au plus tard après que le régiment aura passé au service de Sa Majesté britannique.

Article 8. Aussitôt que le régiment sera entré au service de Sa Majesté, on payera au colonel propriétaire tout ce qu'en vertu de l'ancienne capitulation la Compagnie hollandaise reste légitimement devoir, soit au dit colonel personnellement soit au régiment.

Les titres et créances qui fondent les réclamations du colonel propriétaire seront examinés par des commissaires respectifs par le gouvernement de Madras, au nom de Sa Majesté britannique et par le colonel pour sa part.

Sur leur décision, le solde de ses créances lui sera remis en lettres de change sur la banque de Londres, ou en espèces sonnantes, à son choix, à Madras.

J'observe avec beaucoup de satisfaction que vous avez fait tous les efforts possibles pour amener la négociation dont vous vous étiez chargé à une fin prompte et heureuse. J'ai toujours considéré comme un objet important que Monsieur le comte se déterminât à vous accompagner aux Indes où je suis persuadé que son influence personnelle sur les officiers de son régiment les doit engager fortement à accepter les avantages offerts au régiment par la capitulation proposée.

Les stipulations contenues dans les articles de cette capitulation auxquels vous trouvez des difficultés d'accéder n'étoient pas, en vérité, prévues avant votre départ, mais comme je ne doute pas que vous vous soyez servi de tous les moyens possibles pour les lever, autant qu'il se

pouvoit, sans compromettre le succès de la négociation, Sa Majesté me charge de vous dire qu'elle approuve la convention que vous avez faite avec le comte de Meuron en lui accordant ses demandes.

Les inconvénients qui peuvent arriver en s'accordant à ces stipulations, quoiqu'elles soient plus graves actuellement que je ne croyois, ne peuvent être balancés un moment avec l'importance de s'assurer dans les circonstances présentes à notre patrie des avantages du service du régiment du comte de Meuron. Sur les objections qui se présentent sur les articles 11 et 12, je m'empresse de vous informer des arrangements qui ont été pris pour leur donner efficacité.

Article 11. Le comte de Meuron ne demande point qu'il soit ici statué un traitement fixe pour sa personne. Il s'en rapporte sur ce point à la loyauté du gouvernement anglais et à la générosité de Sa Majesté.

Article 12. Comme il ne pourroit, sans exposer sa réputation et susciter des embarras fâcheux à sa famille avant d'avoir réglé ses comptes et mis ordre à toutes ses affaires, il lui sera fait, dès à présent, sur ce qui devra lui être payé dans la suite une avance de 4000 livres sterling, afin qu'il puisse se liquider entièrement, et que son départ précipité, et dont le motif doit rester secret, ne puisse point avoir l'air d'une fuite, ni être interprété au désavantage de son honneur.

### *7. Capitulation de Madras (2 août 1796)*

*Le texte est en deux langues: français à gauche, anglais à droite.*

AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossier 1; MAHC;

PROK: WO. 1 / 878

Le Régiment suisse de Meuron ayant passé au service de S. M. Britannique comme propriété héréditaire du comte de Meuron, en vertu d'une Capitulation provisoire faite et signée à Neuchâtel, en Suisse, le 30 mars 1795, en confirmité du 4ème article de la Capitulation devant être réglée de gré à gré entre le Gouvernement de Madras et le Colonel Propriétaire, les articles cy après ont été réglés et arrêtés:

*Article 1er.* Le Régiment sera composé de deux Bataillons, chacun de cinq Compagnies de cent vingt hommes suivant le tableau annexé à la présente.

Par cet établissement, il se trouve un huitième Capitaine qui, n'ayant point de compagnie, sera envisagé comme surnuméraire, jusqu'il y ait une vacance de compagnie, lequel surnuméraire sera le plus jeune des Capitaines. Dans le cas où le Capitaine Zorn rejoindrait le Régiment avant la fin de cette année avec l'intention et les facultés d'y continuer son service, et dans ce cas le dit Capitaine Zorn toucherait ses appointements comme les autres Capitaines, en compensant la subsistance qu'il peut avoir touchée au Cap comme prisonnier.

Les Capitaines-Lieutenants actuels rempliront la tête de la colonne des lieutenants et ne seront plus remplacés que sous la dénomination de lieutenant, mais il continueront de jouir des prérogatives de Capitaine-lieutenant.

Au cas qu'il plût à S. M. d'augmenter les forces du Régiment, les compagnies pourront être portées jusqu'à cent cinquante hommes, sans augmentation d'Officiers et Bas-Officiers. La

dépense et les conditions de cette augmentation seront convenues en Europe entre les Préposés de S. M. et le Colonel Propriétaire.

*Article 2ème.* Le Régiment recevra la paye, appointemens, émolumens et allouances (= *pensions*) sur le même pied et de la même manière que les autres troupes de S. M. Le Colonel Propriétaire ou celui qui commandera le Régiment fera payer exactement MM. les Officiers, Bas-Officiers et Soldats, conformément aux réglemens du service de S. M. à ce sujet.

*Article 3ème.* Les Officiers, de quelque grade qu'ils soient, Bas-Officiers et Soldats qui, pour cause de blessures ou autres infirmités, ne pourront pas continuer leurs services, jouiront du même traitement que l'on accorde en pareilles circonstances aux autres troupes de S. M.

*Article 4ème.* Les Officiers prendront rang dans l'armée à la Date de leurs Commissions au Régiment et jouiront de tous les avantages dont les Régimens de S. M. jouissent aux Indes ou en Europe, sous quelle dénomination que ce soit.

*Article 5ème.* Si le Régiment vient à être réformé au bout de quatre ans, ou tel autre terme à convenir avec les Ministres de S. M. et le Colonel Propriétaire, les Officiers et Bas-Officiers auront comme pension leur vie durant, tant qu'ils ne prendront point de service militaire chez d'autres Puissances, la demy solde anglaise selon leur grade respectif, et S. M. fera transporter à ses frais le susdit Régiment dans l'un des Postes du Continent de l'Europe, où il sera payé à chaque Individu une subsistance relative à son grade et au chemin qu'il aura à faire pour se rendre chez lui.

*Article 6ème.* S. M. fournira au Régiment les armes comme à ses autres troupes. L'armement actuel étant au compte du Soldat, S. M., vu l'honorable Compagnie, s'en chargera et remboursera le prix qui en sera convenu avec le Colonel Commandant qui réglera le compte de chaque soldat. Note: L'armement a été fourni en partie, mais il dépendra de la détermination des Ministres de S. M. si le Comte doit le payer ou non.

*Article 7ème.* Le Régiment conservera sa Justice Souveraine pour l'exercer selon l'usage des Troupes Suisses chez les différentes Puissances en Europe. Note: Cet article doit être référé en Europe; en attendant, le Gouvernement agira selon les Circonstances et gardera en vue les sentimens et désirs du Colonel du Régiment.

*Article 8ème.* Le Régiment aura les Drapeaux, l'habillement de la musique, Tambours et Fifres, aux couleurs du Colonel Propriétaire. Les Tambours batteront les marches suisses.

*Article 9ème.* La Nomination à tous les Emplois appartenant au Colonel Propriétaire, il pourra conférer ce pouvoir au Colonel ou à l'Officier commandant le Régiment, et lorsque le Propriétaire ou son Représentant aura fait une Nomination, il la communiquera au Gouverneur ou au Commandant de l'Armée, qui mettra le Promu en possession des appointemens depuis la vacance et les Emolumens depuis la publication et le fera prendre rang dans l'Armée.

*Article 10ème.* Le Colonel Propriétaire tiendra son Régiment au complet moyennant la somme de Six Mille Livres Sterlings par an, qui seront payées à son Agent à Londres, en quatre termes de trois en trois mois. Au moyen de quoi, il s'engage à faire les Recrues nécessaires pour compléter et tenir constamment son Régiment au complet.

S. M. indiquera un lieu de rassemblement dans le Continent, où le Colonel Propriétaire fera rendre à ses fraix les Recrues qui y seront inspectées et reçues à leur arrivée par un Préposé de S. M., et dès ce moment, elles seront à la charge du Gouvernement, qui les fera transporter à ses frais au lieu où se trouvera le Régiment.

S. M. fera payer au Colonel Propriétaire vingt cinq Livres Sterlings pour chaque Homme qui mourra, ou qui sera tué, ou pris, d'après les Contrôles d'Embarquement, à ceux d'arrivée et d'après les Etats de Revue dans l'Inde.

S. M. fera expédier les Passeports nécessaires pour la sûreté du transport des Recrues depuis la Suisse et l'Allemagne au lieu de rassemblement ou Dépôt qui sera établi pour cet objet.

*Article 11ème.* Les Comptes relatifs au Régiment seront ajustés deux fois par an: au 31 janvier pour tous les paiemens faits jusqu'au 31 août; et ceux faits jusqu'au 31 janvier, le seront au 31 août, d'après les Revues qui en seront faites à ces deux époques, lesquels Comptes et Etats seront expédiés en Europe par première Occasion.

*Article 12ème.* Le Régiment étant entré au Service Britannique, S. M. payera comptant au Colonel Propriétaire *tout ce qu'en vertu de l'ancienne Capitulation, la Compagnie Hollandaise reste légitimement devoir, soit au dit Colonel personnellement, soit au Régiment.*

Les titres et créances qui fondent les Réclamations du Colonel Propriétaire seront examinées par des Commissaires respectifs nommés par le Gouvernement de Madras au nom de S. M. et par le Comte de Meuron pour sa part. Sur leurs décisions, le solde de ces Créances lui sera remis en Lettres de Change sur Londres, à six mois de date, ou en espèces sonnantes à Madras, à son choix.

*Article 13ème.* L'article 6ème de la Capitulation faite à Neuchâtel, le 30 mars 1795, est ici rappelé pour qu'il porte son plein et entier effet, dont la teneur suit: "Les quatre Chefs de Régiment, savoir le Colonel Propriétaire, le Colonel Commandant, le Lieutenant Colonel et le Major recevront, outre la paie de leur grade, les Appointemens et Emolumens de Capitaines, comme s'ils étaient chacun à la tête d'une Compagnie."

*Article 14ème.* Les articles 11, 12, 13 et 14 de la même Capitulation du 30 mars 1795 regardent personnellement le Comte de Meuron, ils sont rappelés ici pour qu'ils portent leur plein et entier effet.

*Article 15ème.* Les Soldats du Régiment dont le tems est expiré continueront leur service jusqu'à ce qu'il y ait des Occasions pour les embarquer pour l'Europe. A leur arrivée en Angleterre, il leur sera donné une subsistance pour passer au Continent et se rendre chez eux.

*Article 16ème.* La présente Capitulation (*est*) arrêtée pour le tems que le Régiment subsistera au service de l'Inde; après lequel tems, s'il est continué au service de S. M., il lui plaira d'en informer le Colonel Propriétaire conformément à l'article 5ème.

*Article 17ème.* Si l'expérience faisait connaître au bout de quelque tems des inconvéniens ou omissions préjudiciables au Régiment, dans la présente Capitulation, le Colonel Propriétaire

se réserve le droit de demander qu'il y soit apporté des Changemens qu'exigeront les Circonstances et l'Équité.

Fait au Fort St. George, le second du mois d'août 1796

Charles Daniel Comte de Meuron

Hobart  
Alured Clarke  
Ewd<sup>d</sup> Saunders  
El. Fallo(w)field

*8. Capitulation de Londres (25 septembre 1798)*

*Signée entre Charles-Daniel de Meuron et le gouvernement britannique*

MAHC: texte en français

Les Capitulations entre le Gouvernement Britannique et le Comte Charles de Meuron, signée à Neuchâtel le 30 mars 1795 par M. Hugh Cleghorn, et dans l'Inde le 2 août suivant par le Gouvernement de Madras au nom du Gouvernement Britannique d'une part, et de l'autre part par le dit Comte de Meuron en son nom et pour son Régiment, ayant paru contenir des dispositions incompatibles à quelques égards avec le système militaire et les Loix du Royaume, et étant d'ailleurs dans le cas de faire naître des contestations difficiles à terminer, surtout par rapport aux articles où il est question de la Dette Hollandaise, les deux Parties contractantes également animées du désir de les terminer d'une manière juste et définitive, et les articles suivans leur ayant paru remplir cet objet désirable, ils ont été agréés le vingt cinquième jour de septembre 1798 par le Lieutenant Colonel John Ramsay au nom du Gouvernement et par le Major Général Comte Charles de Meuron en son propre nom et pour son Régiment.

*Article 1er.* Il est convenu de la part de Sa Majesté que le Régiment Suisse de Meuron sera considéré comme engagé à son service (avec les réserves cy après spécifiées) pour le terme de dix années à dater du 1er janvier 1799, durant lequel tems il sera considéré sous tous les rapports comme un Régiment Anglais; les Officiers recevront du Roi les Commissions datées du jour de leurs Grades respectifs dans le Régiment. Les Officiers, de même que les Officiers non commissionnés et Soldats auront droit à tous les avantages dont jouissent les Troupes Britanniques, et le dit Comte Charles de Meuron aura droit aux Offrekonings et à tous autres Emolumens appartenant à un Colonel anglais, étant bien entendu que le Colonel Comte de Meuron sera de son côté obligé à fournir son Régiment de tous les objets qui sont fournis par les Colonels Anglais, et qu'il s'engage également à assurer pour le terme de dix ans, autant qu'il sera en son pouvoir, la continuation du service de tous les hommes qui sont aujourd'hui au Régiment, et que Sa Majesté se réserve le droit d'abrèger le terme accordé pour la continuation du Régiment à son service, si à l'expiration de cinq années, le Comte de Meuron n'a pu réussir à assurer pour le dit terme de dix ans la continuation des services de la moitié au moins des hommes qui seraient alors présents aux drapeaux et qui auront droit à leur congé avant l'expiration de cette période.

*Article 2.* Le Régiment doit être formé aussi promptement que possible après la réception de la présente Capitulation dans l'Inde, selon l'Etablissement porté ci après, et les officiers (s'il y en a), qui se trouveraient restés surnuméraires après cette formation seront attachés au Régiment

selon leurs rangs respectifs avec la même paye et les mêmes avantages que les Officiers de même rang en activité de service, bien entendu que les allouances ne seront accordées que pour dix compagnies, et ils succéderont aux premières vacances qui auront lieu dans leurs rangs respectifs. Aucun Etranger ne pouvant être reçu au dit Régiment que jusqu'à ce que tous les Officiers soient placés, et que le nombre total des Officiers soit réduit à celui fixé par cet Etablissement.

*Article 3.* La paye et les allouances de Capitaines accordées précédemment aux Officiers Supérieurs du Régiment de Meuron, étant chose inconnue au service britannique seront considérées comme supprimées du Jour de la nouvelle formation dans l'Inde, mais ils en seront payés jusqu'au dit jour.

*Article 4.* Le Régiment de Meuron devra se regarder comme engagé à servir Sa Majesté partout où il lui plaira de l'employer, et se conformer sous tous les rapports aux Règlements auxquels se conforment les Troupes Britanniques de Sa Majesté.

*Article 5.* Le comte de Meuron recevra en addition de la somme de L. 36 000 qu'il a déjà reçue de la Compagnie des Indes Orientales, celle de quatre vingt mille Livres Sterlings. Cette somme lui sera payée dans les termes suivants, savoir cinquante mille Livres Sterlings qui lui seront délivrés dans l'espace d'un mois après la signature de la présente Capitulation, et les trente mille Livres restantes, le 15 avril 1799. Cette somme devra être considérée comme le solde total et définitif de toutes les réclamations sur le Gouvernement Britannique, soit pour la dette hollandaise, soit pour tout ce qui pourrait être dû au Comte de Meuron ou aux Officiers de son Régiment, depuis qu'il est entré au service de Sa Majesté, bien entendu néanmoins que la solde des troupes, la paye et le traitement entier des officiers présents aux Drapeaux, c'est à dire les arriérés dus depuis que le Régiment est au service du Roi, n'y sont point compris, et qu'ils restent et demeurent à la charge de la Compagnie des Indes ou du Gouvernement.

*Article 6.* Le Colonel Comte de Meuron, outre les émoluments que reçoivent les Colonels Anglais dans l'Inde comme en Europe, recevra pendant tout le temps que son Régiment restera au service anglais, sur le pied stipulé par la présente Capitulation, un subside annuel de trois mille livres sterlings, étant cependant bien entendu en même temps que cette somme lui est accordée à l'effet de l'aider à tenir son Régiment au complet. Les Officiers qui ont essuyé des pertes en esclaves ou meubles à leur sortie précipitée de Colombo, lorsque le Régiment est passé au service du Roi, pourront réclamer une indemnité, ainsi qu'il est d'usage dans l'armée anglaise en cas de pertes faites à la guerre, et Sa Majesté donnera des ordres à son Gouvernement de Madras ou de Ceylan pour que Justice leur soit rendue.

*Article 7.* Si, contre toute attente, le Comte de Meuron ne peut réussir à l'expiration de cinq années à engager de nouveau la moitié des hommes alors présents aux Drapeaux du Régiment et que Sa Majesté en conséquence voulut réformer le dit Régiment, les Officiers auront une allouance annuelle durant leur vie, laquelle ne pourra être au dessous de la demi paie selon les grades respectifs, et dont ils pourront jouir dans leur patrie, et seront transportés en Europe, eux, leurs femmes et leurs enfants, aux fraix du Gouvernement, et le susdit subside de trois mille Livres Sterlings n'en serait pas moins continué au Comte de Meuron jusqu'à l'expiration de dix années à compter du 1er janvier 1799.

*Article 8.* Pour le recrutement du Régiment en temps de paix comme en temps de Guerre, soit pour les recrues faites en Europe ou ceux rengagés dans l'Inde, le général Comte de Meuron

recevra à tous égards le même prix pour chaque recrue allemande qui est accordé pour le recrutement au 60ème régiment, et ce prix en conséquence est maintenant fixé à seize Livres sterling 10 shillings pour chaque Allemand, et vu la difficulté de se procurer des Suisses, on accordera une moitié en sus pour chaque soldat de cette nation engagé en Suisse.

*Article 9.* Le Général Comte de Meuron continuera de nommer tous les Officiers de son Régiment sous l'approbation de Sa Majesté. Les Officiers ne pourront être autres que des Suisses. Le Régiment conservera ses Couleurs, avec un Drapeau à celles de Sa Majesté, et les Batteries Suisses, excepté à la parade.

*Article 10.* Il n'y aura à l'avenir qu'un seul Colonel payé comme tel, qui sera le Comte Pierre Frédéric de Meuron, actuellement Brigadier Général et Colonel Commandant du Régiment, sans préjudice au rang de Major Général stipulé pour le Comte Charles de Meuron, lorsque son Régiment est entré de service de Sa Majesté, et le Major Général Comte Charles de Meuron se réserve le droit pendant les dix années de cette Capitulation de céder le dit Régiment à son dit frère qui y succédera en cas de son décès. Le Régiment ne recevant qu'à la date de l'arrivée de la présente Capitulation dans l'Inde la formation anglaise, les sept officiers dont les noms sont portés au pied de cette pièce, hors d'état de servir pour leurs infirmités, recevront dès le jour de la nouvelle formation l'allouance de retraite stipulée dans les articles 7 et 11 de la présente Capitulation.

*Article 11.* Sa Majesté, à l'expiration du terme fixé pour la durée de la présente Capitulation, pourra entrer dans de nouveaux arrangements avec le Comte de Meuron, ou continuer ceux stipulés ci dessus, selon qu'Elle le jugera convenable. Mais si à l'époque du terme fixé par la présente Capitulation, Elle ne trouvait pas à propos de continuer plus longtemps le Régiment de Meuron à son service, les Officiers recevront pour leur vie une allouance annuelle qui ne pourra être moindre que la demi paye anglaise, selon leurs grades respectifs, et seront transportés en Europe aux fraix de Sa Majesté, ainsi que leurs femmes et leurs enfants, et ceux des hommes qui préféreront retourner dans leur Patrie, après que le choix leur aura été donné de s'engager dans d'autres régiments, pourvu que le tems de leur engagement soit fini, seront reconduits en Europe, aussi avec leurs femmes et leurs enfants, aux fraix du Gouvernement et recevront une somme pour fournir à leur dépense jusqu'en Suisse.

*Article 12.* Tous les Invalides, qui arriveront en Angleterre avec les certificats nécessaires, recevront une allouance pour fournir à leurs dépenses jusque dans leur Patrie, et quant au traitement pour les Officiers malades et blessés, de même que généralement pour tous les objets qui ne sont point stipulés par la présente Capitulation, il est entendu que les usages suivis dans le Service Britannique seront exactement observés à leur égard.

*Article 13.* La présente Capitulation commencera à avoir son effet dès ce jour, le vingt cinq septembre 1798, et tout traité, arrangements ou Capitulation quelconque entre le Gouvernement Britannique et le Major Général Comte de Meuron, antérieurs à ce jour, seront regardés comme nuls et non avenues.

Fait à Londres, ce vingt cinquième jour de septembre 1798

JOHN RAMSAY  
Inspecteur Général

Le Comte Charles de Meuron  
Major Général

*9. Renouveau de la Capitulation de Londres (4 août 1809)*  
*Lettre de service du War Office / Foreign Department, datée de Londres, le 4 août 1809,*  
*envoyée par G. L. Gower au Lieutenant-Général Pierre-Frédéric de Meuron (traduit de*  
*l'anglais).*  
PROK: WO. 1/669, fol. 55-60.

Monsieur,

La Capitulation suivant laquelle le Régiment de Meuron fut engagé au service britannique ayant expiré le 1<sup>er</sup> janvier 1809, je dois vous informer que Sa Majesté a jugé à propos de conserver ce Corps à son service, ceci aux conditions spécifiées ci-après:

*Art. 1.* Le Régiment continuera à être nommé Régiment de Meuron et sera obligé de servir partout où Sa Majesté l'estimera judicieux.

*Art. 2.* Les officiers prendront rang dans l'armée britannique selon la date des commissions qu'ils auront obtenues de Sa Majesté.

*Art. 3.* Les recrues qui seront enrôlées de temps en temps pour le Régiment de Meuron le seront conformément aux articles de guerre en vigueur pour les troupes étrangères au service de Sa Majesté à l'époque d'un tel enrôlement.

*Art. 4.* Les recrues n'auront pas une taille inférieure à 5 pieds 4 pouces mesure anglaise, et seront enrôlées pour une durée de 7 ans et ceci pour un service général; si la Grande-Bretagne se trouve en état de guerre à l'expiration de cette période, les hommes seront obligés de servir, sans prime supplémentaire, jusqu'à six mois, après la ratification d'un traité de paix définitif.

*Art. 5.* Aucun homme originaire d'Italie ou de France ou d'autres pays incorporés à ceux-ci, ne pourra être enrôlé au régiment, ni aucun sujet de Sa Majesté, à moins d'une autorisation spéciale accordée dans chaque cas particulier.

*Art. 6.* La somme d'enrôlement pour les hommes engagés au Quartier-Général du régiment dans un pays étranger sera fixée par l'officier général britannique responsable du commandement dans ce pays. Pour les recrues engagées en Grande-Bretagne ou pour celles qui l'auront été sur le continent, cette somme sera fixée par le commandant en chef et par le secrétaire d'Etat à la Guerre pour la période convenue; il est à souhaiter que le plus grand nombre de recrues soient de nationalité suisse.

*Art. 7.* Les hommes du régiment dont le terme arrive à expiration, doivent, s'ils désirent se réengager, le faire suivant les termes prescrits par les articles de la présente lettre de service.

*Art. 8.* Les officiers actuellement en service dans le régiment de Meuron au 1<sup>er</sup> janvier passé devront, en cas de réduction d'effectif du régiment, à moins que ce ne soit pour mauvaise conduite, être mis au bénéfice d'une pension à vie, dont le montant n'excédera pas la demi-paie accordée aux officiers britanniques du même rang.

*Art. 9.* Les officiers qui seront nommés au régiment après le 1<sup>er</sup> janvier 1809 devront, s'ils sont retenus au service de Sa Majesté pour une période de 5 ans, être considérés comme ayant droit aux pensions telles qu'elles sont spécifiées à l'article 8 de la présente lettre de service. Ceux qui auront servi durant une période inférieure à 5 ans seront considérés comme n'ayant droit qu'à une partie de cette pension, suivant la durée de leurs services respectifs.

*Art. 10.* Tous les officiers suisses appartenant au régiment qui seraient rendus inaptes au service militaire, soit par suite de blessures ou d'infirmités survenues durant l'accomplissement de leur service militaire, auront droit à une pension égale à la demi-paie aux conditions stipulées ci-après.

*Art. 11.* Les officiers non commissionnés, tambours et soldats qui, par suite de blessures ou d'infirmités survenues durant leur service militaire, sont devenus inaptes à ce service, recevront du gouvernement une pension annuelle ou une somme d'argent destinée à leur venir en aide et à subvenir aux dépenses de leur voyage pour se rendre dans leur pays d'origine.

*Art. 12.* Les officiers, les officiers non commissionnés, tambours et soldats auxquels des pensions seront accordées en vertu des articles 9, 10 et 11 de la présente lettre de service, ne les recevront que s'ils résident en Grande-Bretagne ou, s'ils sont au bénéfice d'une autorisation spéciale de Sa Majesté de la recevoir sur le continent; dans ce dernier cas, ces pensions seront soumises aux règlements et aux restrictions promulguées de temps à autre pour le paiement de ces pensions.

*Art. 13.* Du point de vue paie et pensions, le régiment sera placé sur le même pied qu'un régiment britannique d'infanterie et devra, sous ce rapport, se conformer aux ordres et règlements actuellement en vigueur et à tous ceux qui pourraient être adoptés par la suite pour l'administration des troupes étrangères au service du Roi.

*Art. 14.* Sa Majesté a la possibilité de licencier le régiment lorsqu'elle estimera à propos de se passer à l'avenir de ses services; toutes les dispositions et accords qui figurent dans la dernière capitulation, et qui ne sont pas mentionnés ou repris dans la présente lettre de service, seront considérés, sous tous les rapports, comme nuls et nonavenus.

G. L. GOWER

## Monuments funéraires et pierres tombales aux Indes

Deux monuments importants commémorent aux Indes le souvenir de ceux qui sont tombés durant la campagne du Mysore en 1799.

L'un, à Seringapatam, sous la forme d'un obélisque élevé en 1907 à l'angle nord-ouest des remparts, non loin de l'emplacement de la brèche qui permit l'assaut de la citadelle. Nous avons pu lire sur la face sud, parmi la liste des troupes: "*H. M<sup>s</sup> REGIM. DE MEURON 16 killed (tués) 60 wounded (blessés).*" Sur la face nord, parmi les noms "*of those gallant officers*", des officiers courageux qui tombèrent durant les opérations du 5 avril au 4 mai 1799, ne figure pour le régiment Meuron, que celui de l'aide-chirurgien Paulus Glasser (mentionné par erreur comme: Glasser). Il est fort regrettable que le nom du lieutenant Alphonse Matthey n'y soit pas mentionné, ce qui est probablement dû au fait qu'il mourut le 7 mai, soit trois jours après l'assaut final. Rappelons qu'il fut enterré sur la brèche par ses camarades de régiment.

L'autre monument se trouve dans le fort de Bangalore; c'est un cénotaphe moderne, sur la face ouest duquel on peut lire: "*IN MEMORY OF THOSE WHO FELL IN CAMPAIGN OF 1799... Action at Malavelly: DR. GLASSER, Regiment de Meuron... LIEUTENANT MATTHEY, Regiment de Meuron... Total loss in campaign: killed 307, wounded 1092, missing 128. Total: 1527.*" Remarquons en passant que l'aide-chirurgien Paulus Glasser (et non Glasser) fut tué le 27 avril 1799 d'un coup de canon dans la tranchée devant Seringapatam, et non à la bataille de Malavelly.

Plusieurs voyageurs, dont quelques Suisses, se sont étonnés de rencontrer à Seringapatam des monuments et des pierres tombales d'une telle importance. "Les Hindous brûlant leurs morts, écrit G. Etienne<sup>1</sup>, les Musulmans ayant des cimetières très simples, la présence de pierres tombales et de monuments funéraires avait de quoi m'étonner..."

De son côté, l'ancien conseiller fédéral G. Lepori<sup>2</sup> raconte ses impressions: "Dans le cimetière reposent aussi des soldats suisses ayant fait partie du régiment Meuron. Nombreuses sont leurs tombes; la plupart se présentent sous la forme d'un monument avec de petites colonnes doriques sur un soubassement de quelques marches. Quelques monuments — ceux de personnalités importantes — sont surmontés d'une amphore classique ou d'une pierre faîtière monolithique. De tout l'ensemble se dégage une atmosphère froide et désertique.

"Entre ces pierres grises et ces constructions monotones ne pousse aucune fleur, aucune plante qui pourrait apporter quelque pensée consolatrice. La forêt s'est arrêtée aux murs du cimetière; çà et là, la couronne d'un palmier s'incline et se balance doucement sur les tombes abandonnées. Les inscriptions funéraires sont peu lisibles; nous trouvons toutefois deux tombes rappelant la mémoire de Suisses... Nous savons qu'aujourd'hui on juge sévèrement le service étranger. Mais nous sommes fiers de pouvoir rendre hommage à ceux qui, sur terre et sur mer, et sous la bannière "Honneur et Fidélité", illustrèrent glorieusement le nom de la Suisse jusque dans ces pays lointains." (Traduit de l'allemand)

Un autre voyageur anonyme, cité par A. Lätt, qui cherchait à dégager les pierres pour en déchiffrer les inscriptions, dut abandonner son entreprise, car "les monceaux de pierre sont

devenus un véritable paradis pour les serpents et les mauvais esprits effraient de nuit les Hindous. C'est ainsi que les féroces soldats du régiment Meuron montent sévèrement la garde devant leurs tombes lointaines et solitaires."

J. J. Cotton<sup>4</sup> mentionne l'existence de ces tombes à Seringapatam, à Madras et à Pondichéry; certaines des indications qu'il donne ne sont pas toujours complètes ou ne correspondent pas exactement à la réalité. Il est vrai que ces inscriptions sont difficilement déchiffrables et partiellement effacées par l'usure du temps et des intempéries. Nous avons pu vérifier les inscriptions de six tombes sur les neuf qui se trouvent à Seringapatam, grâce à des photographies que M. Otto Stripp (Bangalore) a eu l'obligeance de prendre sur place à notre intention en 1968.

A Seringapatam, aux abords immédiats de la citadelle, nous avons visité ce cimetière de la garnison (*Garrison Cemetery*) ouvert en 1800 et situé dans un endroit idyllique le long de la Cauvery; derrière un portail de bois, à l'ombre de palmiers hauts sur tige, se trouvent les tombes de plusieurs officiers et soldats du régiment Meuron ensevelis avec certains membres de leur famille (femme ou enfant), à côté de leurs camarades anglais. De modestes pierres tombales voisinent avec d'imposants monuments funéraires.

- Henri-David de Meuron-Môtiers, lieutenant-colonel et commandant du régiment Meuron, qui se noya accidentellement à Seringapatam le 23 septembre 1804, à l'âge de 52 ans. L'inscription funéraire est aujourd'hui pour ainsi dire illisible. J. J. Cotton, sous le N° 2249, indique: "*Henri-David de Meuron, Lieut-Col. in H. M<sup>s</sup> Regiment de Meuron who departed this life 23rd September 1804, aged 52 years.*"
- François Piachaud, major au régiment Meuron, décédé à Seringapatam le 28-29 décembre 1802, à l'âge de 40 ans. Inscription funéraire: "*Here lienth the Remains of François Piachaud late Major in H. M<sup>s</sup> Regiment de Meuron who departed this life the 28th of December 1802, aged 40 years. Erected to his Memory by his disconsolated widow.*" (Mentionné dans J. J. Cotton, sous le N° 2246)
- Jean-François Mayer, capitaine au régiment Meuron, décédé à Seringapatam le 1<sup>er</sup> novembre 1802, dans sa 43<sup>e</sup> année. Inscription funéraire: "*Here lies the body of J. F. Mayer late a Capt. in H. M<sup>s</sup> Meuron Reg. who died sincerely regretted the 1st November 1802 in his 43rd year. Erected by an intimate friend.*" (J. J. Cotton N° 2245)
- John Reynolds, paie-maître au régiment Meuron, décédé à Seringapatam le 22 septembre 1802, à l'âge de 31 ans. Inscription funéraire: "*Here lieth the body of John Reynolds Pay Master of H. M<sup>s</sup> Reg de Meuron who departed this life the 22th September 1802, aged XXXI years and 11 days.*"  
Sous le N° 2244, J. J. Cotton mentionne, par erreur, l'âge de 34 ans; à la notation XXXI, il ajoute par mégarde la première lettre de *years* qui ressemble davantage à un "V" qu'à un "Y", ce qui lui donne XXXIV.
- Charles Bugnon, lieutenant au régiment Meuron, qui se noya accidentellement à Seringapatam le 6 novembre 1803, à l'âge de 40 ans. Inscription funéraire: "*Here lyes the body of the late Ch. Bugnon Lieut. of H. M<sup>s</sup> Reg. de Meuron deceased the 6th Nov. 1803 aged 40 years and 5 months. Erected to his Memory by his Brother Officers of the Corps.*" (J. J. Cotton, sous le N° 2247)
- Philipp Schneider, simple soldat au régiment Meuron, décédé le 18 mars 1805, à l'âge de 45 ans. Inscription funéraire: "*Private in H. M<sup>s</sup> Regiment de Meuron died 18th March 1805 aged 45 years.*" (D'après J. J. Cotton, sous le N° 2250)
- Naizer Rattan, jeune fille indigène, décédée le 1<sup>er</sup> décembre 1803, à l'âge de 22 ans, amie de A. Miéville, sergent-quartier-maître au régiment Meuron. Inscription funéraire: "*Erected*

*to the Memory of Naizer Rattan girl native of Tallenga deceased 1st December 1803 aged twenty two years. By her good friend A. Mieville Qr M<sup>r</sup> Sergeant of H. M<sup>s</sup> Regiment de Meuron."*

J. J. Cotton mentionne, sous le N<sup>o</sup> 2250, cette tombe qui se trouve près de celle de Philipp Schneider, mais indique par erreur le nom de Rettan et l'âge inexact de 23 ans.

- John Jacob William Bär, décédé le 10 novembre 1801, à l'âge de quatre ans, fils de John Thomas Bär, capitaine au régiment Meuron. Inscription funéraire: "*Here lies the Body of John Jacob William Bar, Son of Captain J. T. Bar of H. M<sup>s</sup> Regim. de Meuron who departed this life the 10th November 1801 aged four years.*" (Mentionné par J. J. Cotton, sous le N<sup>o</sup> 2243)
- Dorothea de Meuron, décédée le 29 juin 1804, à l'âge de deux ans et huit mois, fille de François-Henri de Meuron-Bayard, à l'époque lieutenant et adjudant au régiment Meuron qui devint plus tard lieutenant-colonel et commandant du régiment jusqu'en 1816. Inscription funéraire: "*Sacred to the Memory of Dorothea de Meuron who departed this life 29th June 1804 aged 2 years 8 months.*" Cette tombe ne figure pas dans la liste donnée par J. J. Cotton.

A Seringapatam, sont également décédés:

- Fr.-Daniel Sandoz, cadet-sergent au régiment Meuron, décédé le 7 août 1803
  - John Sma(a)sen, aide-chirurgien au régiment Meuron, décédé le 26 mars 1802
- Ces noms ne figurent pas sur la liste donnée par J. J. Cotton.

A Vellore, sont décédés:

- John/Heinrich Gericke, chapelain au régiment Meuron, décédé le 1<sup>er</sup> octobre 1803
  - Jean-Georges Gradmann, sen., capitaine au régiment Meuron, décédé le 19 septembre 1796
  - Paul Gradmann, lieutenant au régiment Meuron, décédé le 20 mai 1798
  - Henry Kerns, quartier-maître au régiment Meuron, décédé le 16 août 1802
  - François-Louis Martin, capitaine-lieutenant au régiment Meuron, décédé le 28 décembre 1797
- Ces noms ne figurent pas sur la liste donnée par J. J. Cotton.

A Madras, dans le cimetière de Sainte-Mary qui entoure la plus ancienne église des Indes, se trouvent les pierres tombales suivantes:

- Jean-Pierre de Meuron-Bulot, lieutenant-colonel au régiment Meuron, qui se noya accidentellement, avec sa fille, à Madras, le 20 octobre 1803, à l'âge de 59 ans. D'après J. J. Cotton, sous le N<sup>o</sup> 234, inscription funéraire: "*Colonel J. P. de Meuron-Bulot aged 63 years*" alors qu'en réalité il était âgé de 59 ans.
- Isaac de Meuron-du Rochat, lieutenant et paie-maître au régiment Meuron décédé le 24 mai 1800, à l'âge de 34 ans. Inscription funéraire, d'après J. J. Cotton, sous le N<sup>o</sup> 221: "*Captain de Meuron de Rochat of His Majesty's Regiment de Meuron departed this life 24th May 1800 aged 34 years.*"  
Sa veuve épousera le 5 novembre 1801 le capitaine J. G. Gradmann, également du régiment Meuron.
- Mary de Meuron, née Jeanne-Marie Roger, veuve du lieutenant-colonel Henri-David de Meuron-Môtiers, décédée le 17 août 1805, à St Thomé, à l'âge de 50 ans. Inscription funéraire, d'après J. J. Cotton, sous le N<sup>o</sup> 246: "*Here reposes the body of the late Mary de Meuron, relict of the late Lieut. Colonel de Meuron. She died at St. Thomé (sic) 17th August 1805 aged 50 years.*"

Egalement à Madras, au cimetière de Pursewalkum se trouve la tombe de Miss M. P. de Meuron ensevelie le 28 mars 1882, à l'âge de 81 ans, et qu'il ne nous a pas été possible d'identifier. J. J. Cotton mentionne cette tombe en note sous le N° 246.

A Pondichéry le cimetière anglais renferme les tombes suivantes:

- Pauf-Frédéric Casselli, ancien capitaine au régiment Meuron, devenu peintre-miniaturiste connu dans la région, décédé le 23 mai 1817; en 1805, il avait épousé Pétronille de Meuron, fille du lieutenant-colonel Henri-David de Meuron-Môtiers. Inscription funéraire: "Ci-gît Paul Frederick de Casselli, né à Bâle en 1775, capitaine au régiment suisse de Meuron, enlevé à sa famille et à ses amis le 23 mai 1817." (Mentionné dans J. J. Cotton, sous le N° 2144)
- Nicolas de Bergeon, capitaine au régiment Meuron, décédé le 7 août 1831. Inscription funéraire: "Nicholas François Jules de Bergeon Capitaine au Service de Sa Majesté Britannique." (Mentionné dans J. J. Cotton, sous le N° 2153)

Egalement à Pondichéry, au cimetière français se trouvent les tombes suivantes:

- Pétronille de Meuron, née au Cap de Bonne-Espérance le 7 mai 1789, décédée à Pondichéry le 22 juin 1879, fille cadette du lieutenant-colonel Henri-David de Meuron-Môtiers. Le prénom de Pétronille ou de Petronella était fréquemment donné parmi les familles hollandaises. En 1805, elle avait épousé Paul-Frédéric Casselli, ancien capitaine au régiment Meuron, peintre-miniaturiste cité plus haut. Sur l'imposant monument funéraire qui lui est consacré, on peut lire l'inscription: "Dame Pétronille de Meuron, veuve de P. F. de Casselli et en 2ème mariage de J. Dayot, intendant-général des Etablissements français dans l'Inde, née le 7 mai 1789." (Mentionné dans J. J. Cotton, sous le N° 2185)
- Louise de Gaechter, née Charlotte-Marie-Louise de Meuron au Cap de Bonne-Espérance en 1784, décédée à Pondichéry le 30 avril 1880, fille de Henri-David de Meuron-Môtiers; le 26 février 1806, elle avait épousé à Colombo Jean-Jacques de Gaechter, adjudant, plus tard capitaine au régiment Meuron. Inscription funéraire, sujette à caution: "Dame Louise de Gaechter, née à Ferrare le 30 avril 1824 (?)." (Mentionné dans J. J. Cotton, sous le N° 2186)

Aux Indes sont encore décédés les officiers suivants:

- Louis Fabert, lieutenant au régiment Meuron, décédé à Tripassor, le 28 mai 1796
  - Charles-Frédéric de Meuron-La Tour, capitaine au régiment Meuron, décédé à Madras ou à Pondamallée, le 24 mai 1797
  - Henri-Frédéric Montandon, sous-lieutenant au régiment Meuron, décédé à Pondamallée, le 21 novembre 1797
  - Louis de Pury, lieutenant-trésorier au régiment Meuron, tué en duel à Madras, le 31 mars 1801
  - Louis Renaud, capitaine-lieutenant au régiment Meuron, décédé à Arnée, le 29 juin 1799
  - Balthasar Steussy, lieutenant et quartier-maître au régiment Meuron, décédé à Pondamallée, le 22 janvier 1797
  - Elie-Frédéric Wolff, lieutenant au régiment Meuron, décédé lors de la campagne contre les Poligars, le 17 septembre 1801
- Ces noms ne figurent pas dans l'ouvrage de J. J. Cotton.

## Le cabinet d'histoire naturelle de Charles-Daniel de Meuron

Si, au pays de Neuchâtel, diverses collections particulières constituées par des naturalistes éclairés existaient déjà au XVIII<sup>e</sup> siècle, celle de Charles-Daniel de Meuron était sans contredit l'une des plus riches et des plus variées<sup>1</sup>.

Déjà intéressé par la collection de coquillages marins de son père<sup>2</sup>, Charles-Daniel commença à la compléter alors qu'il était jeune officier au régiment de Hallwyl. Mais c'est surtout lorsque le régiment Meuron se trouvait en service au Cap de Bonne-Espérance que Charles-Daniel envoya à Saint-Sulpice de nombreux animaux et oiseaux empaillés, des reptiles, des poissons, des coquillages, des zoophytes et divers objets ethnographiques.

Après ses voyages en Europe (Pays-Bas et Berlin), Meuron était rentré au pays. Un grave accident à la jambe et une fatigue générale le retinrent alité plusieurs mois dans la maison patrimoniale de Saint-Sulpice; c'est en rassemblant et en classant les objets de sa collection qu'il constitua ainsi son propre cabinet d'histoire naturelle. Le pasteur Frêne, de Tavannes, notait dans son Journal: "Charles-Daniel de Meuron s'est retiré depuis peu chez lui à Saint-Sulpice, où il s'est formé un des plus beaux et des plus riches cabinets qu'on puisse voir en curiosités et raretés naturelles et exotiques..."<sup>3</sup>

De nombreux voyageurs, intéressés par les curiosités du pays, mentionnent ce cabinet assez connu à l'époque. Une Française, madame Gautier, qui parcourait la Suisse en 1789, nous en donne une description détaillée<sup>4</sup>: "On nous conduisit à Saint-Sulpice, dans le Cabinet d'histoire naturelle de M. de Meuron, Colonel au Service de la Compagnie hollandaise. La collection de coquilles est nombreuse; nous vîmes des meubles, des habits et des armes à l'usage des Indiens et des Chinois, que le propriétaire a rapportés de ses voyages, ainsi que quelques plantes sèches; le talipo(t)<sup>5</sup> y est dans son entier. On me permit de mâcher du bétel; je lui trouvai un goût d'épice qui me déplut et qui me fit rejeter ce parfum, quand même il n'aurait pas l'inconvénient de noircir les dents. J'examinai avec plaisir une collection de quadrupèdes extrêmement réduits dans leurs proportions mais imités à merveille, posés avec grâce et naturel; ils sont d'ailleurs revêtus de peaux des animaux qu'ils représentent..."

Rappelons que Charles-Daniel de Meuron avait rendu de nombreux services à la *Gesellschaft naturforschender Freunde zu Berlin* en augmentant ses collections de pièces "aussi instructives que curieuses"; le 22 juin 1790, il avait été nommé membre honoraire de cette association qui, en français, portait le nom pittoresque de "Société des Scrutateurs de la Nature".

Avant de partir pour les Indes avec Hugh Cleghorn, Charles-Daniel de Meuron fait don de son cabinet à la ville de Neuchâtel<sup>6</sup>. Le *Manuel des Quatre-Ministres de Neuchâtel* consigne, en date du 29 avril 1795, le don de "ce cabinet d'histoire naturelle qui est à Saint-Sulpice comme un hommage de son amour pour sa Patrie..." Une lettre de Jacques-Louis Du Pasquier, neveu de Charles-Daniel de Meuron, datée du 25 et 26 décembre 1795, nous renseigne sur les débuts de cette donation: "Le Professeur Meuron<sup>7</sup>, avec l'inspecteur Touchon sont allés passer quelques jours à Saint-Sulpice pour tout emballer. Les caisses sont à Neuchâtel depuis

plusieurs mois, mais comme l'emplacement destiné à cette précieuse collection n'est pas entièrement arrangé, les caisses n'ont pas encore été ouvertes, excepté toutefois les bocaux et les autres objets qui auraient pu se dégrader. Mais tout sera mis en place dans le courant de l'hiver. On a pris pour cela et en attendant que l'on puisse réunir dans le même local le Cabinet et la Bibliothèque, deux chambres de la Maison de Charité que l'on a jointes en une, et où tout s'arrangera fort bien. C'est un beau commencement pour un dépôt public, je dis commencement, parce que j'espère que quelques-uns de vos concitoyens imiteront l'exemple que vous avez donné, et se feront un plaisir d'enrichir ce cabinet autant qu'ils le pourront. On présume bien aussi que votre voyage aux Indes ne sera pas perdu pour lui. Il faudrait ne pas vous connaître du tout pour en douter... J'ai expédié à la Société des Curieux de la nature à Berlin la caisse des plantes du Cap de Bonne-Espérance; je n'en ai pas encore la réception, mais j'espère qu'elle sera arrivée à sa destination..."

Le passage suivant, tiré d'une lettre que Charles-Daniel de Meuron écrivait de Madras, le 10 février 1796, montre bien tout l'intérêt et l'amour qu'il portait à ses collections: "Je suppose que le cher professeur (*Henri de Meuron*) aura fait transporter par ordre de la ville le cabinet que je luy ai donné. Je m'occupe encore de l'enrichir; c'est une maladie dont je ne guérirai jamais..."<sup>8</sup>

Installé tout d'abord en 1796 dans deux salles de l'ancienne Maison des Orphelins (aujourd'hui Hôtel communal), ce cabinet d'histoire naturelle se trouvait rattaché dans ses débuts à la Bibliothèque de la ville; il était ouvert au public trois ans après et c'est le bibliothécaire, le professeur Henri de Meuron, qui en était le conservateur. Suivant le désir du fondateur, on y plaça "un tronc dont le produit est destiné, moitié à la Maison des Orphelins et moitié aux pauvres de Saint-Sulpice".

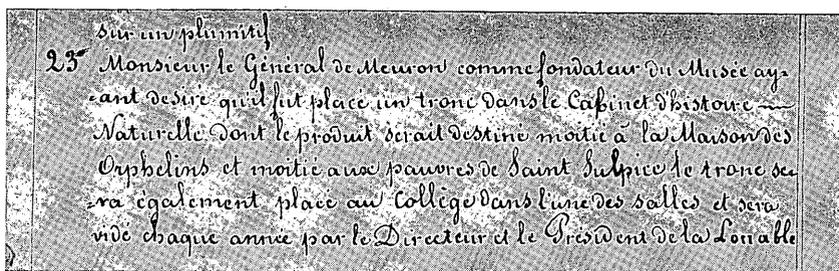
Le Registre des procès-verbaux de la Commission de la Bibliothèque nous renseigne sur la vie et l'évolution de ce premier musée<sup>9</sup>. Le 17 août 1795, on présente "un plan pour l'arrangement intérieur des deux chambres destinées à placer le cabinet d'histoire naturelle"; le 31 août suivant, le charpentier Petitpierre soumet un devis: "M. le Banneret (*Henri-Frédéric de Meuron*) a été prié de conclure avec lui au meilleur marché possible." En date du 4 juillet 1796, "le cabinet d'histoire naturelle étant prêt à être rangé, la Commission s'occupant de cet objet trouve convenable de le séparer de la Bibliothèque et de prier Mrs du Conseil, lorsque le Cabinet sera arrangé, d'assigner des fonds pour les dépenses qu'exigera cet établissement." Le 4 juillet 1800, "M. le Président est autorisé à remettre à Mrs. du Comité de la Chambre de Charité les layettes dépendantes du Cabinet d'histoire naturelle, reçues de Saint-Sulpice."

Dès lors, les dons affluent, le général lui-même complète sa donation: une grande caisse de coquillages des Indes, ... un modèle de canot des sauvages du Canada, fait de la même écorce qu'on emploie pour les grands canots et accompagné de figures en bois, représentant leurs vêtements, leurs armes, ... deux tableaux de pierres fines, rangées dans un ordre systématique..." Des officiers revenant de l'étranger, des commerçants, des notables, offrent des porcelaines, des cristaux, des armes exotiques, des animaux empaillés, des médailles, qui enrichissent ainsi les collections d'origine.

Nous avons relaté plus haut, au chapitre XIX, la visite que fit François de Diesbach, de Cressier, accompagné de ses trois nièces "pour voir les raretés de Neuchâtel", visite qu'il narre dans son *Journal* en date du 12 octobre 1803.

Que contenait alors ce cabinet d'histoire naturelle? Un inventaire, gros in-folio relié en parchemin clair, malheureusement incomplet, nous renseigne à ce sujet<sup>10</sup>. Il est ainsi possible de reconstituer avec assez de précision le contenu du cabinet primitif. Parmi les quadrupèdes on trouvait des zèbres, une girafe, un bufle bison, un gnou, une antilope Bosh Bock, un babiroussa, un zébu; un galéopithèque de Java, un fourmilier, un loris, un tatou; une collection

100. D'après l'article 23 du Règlement pour l'Administration des Musées de Neuchâtel (1838), le général Charles-Daniel de Meuron est considéré comme le fondateur du Musée; ce musée, à l'époque unique, comportait les embryons de nos musées actuels d'Histoire, d'Histoire naturelle et d'Ethnographie. Archives du Musée d'Histoire naturelle, Neuchâtel.



d'animaux factices en petit, tels que lion, tigre panthère, ocelot, éléphant, rhinocéros, ours blanc, paresseux. Parmi les amphibiens "un veau marin, un ours marin, un lion marin, des têtes de dauphin, des caméléons, des lézards et des tortues... de nombreux reptiles et serpents, ainsi que des oiseaux: courlis rouges de l'Inde, merle doré, grand toucan, faisan doré de Chine, secrétaire ou serpentinaire d'Afrique du Sud, des oiseaux-mouche, un paradisier, un puffin, un pétrel et un ceryle... des œufs d'autruche, des nids d'oiseaux dont les Chinois sont très friands...". Des poissons, poisson-lune, poissons volants, une scie d'espardon, une corne de licorne (narval), des coraux, des étoiles de mer, des éponges. Le cabinet comportait encore une collection minéralogique, une série de plantes séchées et des coquillages particulièrement nombreux, environ 400; ceux-ci n'ont pas été rassemblés au hasard, mais le collectionneur avait pris soin de les classer systématiquement.

De nombreuses pièces originales existent encore aujourd'hui dans notre Musée d'Histoire naturelle, ainsi trois mammifères: l'antilope Bosh Bock, le galéopithèque de Java et le loris; une quinzaine d'oiseaux, environ vingt-cinq reptiles et une dizaine de poissons; conservés à sec, ceux-ci ont perdu leurs couleurs et passablement souffert du temps.

Les pièces ethnographiques, conservées actuellement au Musée d'Ethnographie de Neuchâtel, au nombre d'une cinquantaine, ne sont pas d'une grande rareté, mais sont remarquables par leur bonne conservation et leur ancienneté; certaines portent encore l'étiquette d'origine. La collection comprend dix-huit tapas tahitiens (sortes d'étoffes faites de lanières d'écorce battues et rouies), un costume de danse des îles Ellice, un hausse-col tahitien, un

panier dont se servent les Hottentots pour traire le lait (travail de vannerie remarquablement serré), un casse-tête bochiman, une marimba (sorte de balafon), deux arcs avec carquois contenant une quinzaine de flèches de type composite. L'Asie est surtout représentée par des objets chinois: deux dragons montés par des personnages, quatre tasses craquelées, deux tasses en verre coulé imitant le jade, une abaque, un petit tonneau de cannelle, un carquois de bambou provenant des Indes néerlandaises.

Parmi les objets non retrouvés, mais cités dans l'inventaire, mentionnons "un modèle de bateau d'écorce fait par les sauvages des Caraïbes avec des figures de bois; des feuilles de talipot travaillées, servant de parasol aux habitants de Ceylan; des ajustements en soie et or que les dames du Japon mettent quand elles sortent..."

On le voit, nous sommes loin du simple cabinet de curiosités ou de la nature morte de salon. A la pure recherche d'objets ethnographiques, s'ajoute l'intérêt pour les moeurs des indigènes; dans le domaine zoologique, on constate que les classifications sont opérées de façon systématique. Mais ce qu'il serait vraiment intéressant de connaître, c'est l'arrangement de toutes ces pièces dans le cabinet original: comment oiseaux et crocodiles empaillés, instruments de musique javanais et coraux voisinaient avec un poisson-lune, une scie d'espadon et un foetus de négresse. De tous ces objets hétéroclites devaient se dégager de multiples senteurs exotiques, un appel de puissances mystérieuses et un pouvoir d'enchantement qui n'existent plus dans nos collections modernes trop spécialisées, aseptisées, ripolinées et air-conditionnées.

Le Cabinet d'histoire naturelle, le "Musée" comme on disait alors, se développe et prend de plus en plus d'extension; sa réputation dépasse nos frontières. Il a l'honneur d'être cité dans la Grande Encyclopédie, dans laquelle on peut lire <sup>11</sup>: "... les collections rassemblées dans les séjours de Meuron au Cap et aux Indes ont fait le fonds du musée d'histoire naturelle de Neuchâtel." Le 23 novembre 1829, le Conseil général décide de procéder à un dédoublement et de nommer un conservateur en la personne de Louis Coulon, fils. On transporte alors en 1835 les objets ethnographiques dans une salle du bâtiment du Trésor et l'on nomme M. Monvert inspecteur de cet établissement; ces collections sont l'embryon du Musée d'Ethnographie inauguré le 14 juillet 1904 dans son bâtiment actuel, soit la villa léguée par James de Pury.

Quant aux collections de mammifères, d'oiseaux, de poissons, de reptiles, de coquillages, etc., on les installa en 1835 dans la partie occidentale du Gymnase (actuellement Collège latin et Bibliothèque publique de la ville de Neuchâtel) peu après son inauguration; ces collections donnèrent ainsi naissance à l'actuel Musée d'Histoire naturelle.

Une description vivante nous a été laissée par F. Caumont qui écrivait en 1838 <sup>12</sup>: "Nous entrâmes par la porte du milieu, et la femme du concierge nous mena dans toutes les chambres, nous expliquant avec politesse leur destination... Du milieu du corridor partent deux rampes d'escaliers, bordées d'une balustrade en pierre, et ornées de colonnes. Nous les montâmes lestement, et, tournant à gauche, on nous ouvrit le cabinet d'histoire naturelle, composé de trois chambres, dont une seule est garnie; mais elle l'était si bien que le coup d'œil en était délicieux. Tout autour des parois il y avait des armoires vitrées remplies d'oiseaux, et au milieu de la chambre deux longues tables aussi vitrées, avec des compartiments pour les coquillages et pour les insectes. Sous ces tables étaient épars, en attendant une autre destination, quelques débris de quadrupèdes, et d'énormes pétrifications. Je laissai d'abord mes jeunes amis se rassasier d'une première vue, et faire les uns après les autres leurs exclamations. Puis venaient des coqs de bruyère, des aigles, des vautours, des cygnes, des ibis rouges, des couroucous, une quantité de colibris et d'autres oiseaux étrangers des plus belles couleurs qu'on puisse voir. J'aurais bien à faire si je voulais vous décrire tout ce qui mériterait une attention particulière..."

Ces collections avaient aussi frappé Tanneguy de Wogan qui, passant par notre pays, écrira plus tard <sup>13</sup>: "Le Musée d'ornithologie de Neuchâtel que j'ai exploré, est certainement un

des plus complets d'Europe, à tel point qu'à diverses reprises, il a fourni au British Museum des spécimens qu'il avait en double et que ce dernier établissement, si riche cependant, ne possédait pas."

Un "Règlement pour l'Administration des Musées" est adopté par le Conseil général le 9 avril 1838 <sup>14</sup>; dans son article premier, il stipule la séparation définitive des Musées d'Histoire naturelle et d'Ethnographie. Au début de l'article 23, le général Meuron est nommé expressément "comme fondateur du Musée...", marquant ainsi un de ses titres totalement laissé dans l'oubli par les autorités communales de l'époque; celles-ci avaient bien placé à l'entrée du Musée d'histoire naturelle les bustes des premiers conservateurs, P.-L.-A. Coulon et de son fils Louis, mais négligèrent de mentionner le nom du donateur et fondateur de notre premier musée.

Cette ingratitude des autorités avait déjà frappé J. J. Cotton <sup>15</sup>. "Dans un coin du musée de la ville suisse de Neuchâtel, écrivait-t-il au début de ce siècle, se trouvent des coquillages et diverses pièces d'histoire naturelle, mentionnées comme "Collection de Meuron". Apportées de la côte de Coromandel depuis plus d'un siècle, ces curiosités devinrent le noyau du musée d'histoire naturelle de Neuchâtel qui fut ensuite enrichi par des hommes tels qu'Agassiz et Coulon; ce musée est devenu aujourd'hui une des célébrités de la ville, tout autant que son chocolat Suchard et ses montres. C'est une caractéristique de l'ingratitude de la postérité que, si la mémoire de Meuron doit être conservée aux yeux de ses compatriotes, cela ne soit qu'au moyen d'une collection conchylienne dans un coin sombre du musée de Neuchâtel. En tant que général britannique, ayant eu autrefois une certaine importance, il mériterait une place plus honorable dans l'histoire de son pays." (Traduit de l'anglais)

C'est maintenant chose faite. Monsieur Jean Gabus, conservateur du Musée d'Ethnographie de Neuchâtel, a comblé cette lacune en réunissant dans une petite salle de ce musée de nombreux objets originaux qui faisaient partie de l'ancien cabinet d'histoire naturelle; il a réalisé ainsi en 1978 une remarquable reconstitution de ce témoin du passé, souvenir d'un homme qui a marqué dans l'histoire de son pays.

Grâce à son bon goût et à sa profonde intuition pour percevoir l'âme des choses et les mettre en valeur, Monsieur Gabus a réussi à évoquer l'esprit de la culture qui régnait au XVIII<sup>e</sup> siècle et qui imprégnait tout le cabinet du général <sup>16</sup>.

## Le testament de Charles-Daniel de Meuron

Arch. fam. Coulon

Voici mes dernières volontés

Au nom de Dieu Amen !

Considérant que rien n'est plus certain que la mort, & rien de si incertain que l'heure où elle nous surprend, j'ai voulu assurer ma tranquillité & prévenir les difficultés qui pourroient survenir entre mes parents à l'égard de ma succession, en déposant ici mes intentions, que je prie tous mes parents de respecter & tous juges d'en protéger l'exécution, comme étant dictées librement & sans induction quelconque.

Premièrement, je pardonne à tous mes ennemis, je prie Dieu qu'il leur pardonne de même tout le mal qu'ils m'ont fait & ont voulu me faire.

Je donne & lègue à la Communauté de St Sulpice, pour ses pauvres, mille Ecus petits une fois payés /. de même, Cent Ecus petits une fois payés. (?)

Je n'ai point eu de patrimoine, l'ayant laissé & abandonné lors des partages de mes père & mère, auxquels je ne voulus point participer, ce que je laisse est le fruit d'un travail long & pénible, légitimement acquis; je crois être en droit d'en disposer à mon gré. En conséquence, je fais & institue mon frère Théodore Abram de Meuron, Capitaine de Milice, mon légataire universel & lui donne tout ce que je laisserai après ma mort, dans quelque pays qu'il soit, ou à ses enfants en cas qu'il n'existât plus. A la charge de payer mes dettes légitimes s'il s'en trouve après mon décès & d'acquitter & payer tous les legs ci après décrits & ceux que je pourrai faire par codicile si Dieu prolonge ma vie, & cela un an après ma mort, en bonifiant l'intérêt au 4 p 100 depuis le jour de la mise en possession, savoir

A ma Soeur Marie Anne de Meuron, Veuve de Mr Jean Pierre DuPasquier, en son vivant Major, la somme de Cent mille Ecus petits une fois payés, ou à ses enfans, en cas que Dieu dispose d'elle avant moi, & cela en fonds de terre, montagnes au prix des acquisitions que j'en ai fait & cela jusqu'au proratat de quatre pour cent, soit douze mille Livres de France de rapport par an.

A ma soeur Charlotte de Meuron, femme de Mr Benoit Sergeans, ci devant Colonel en Second de mon Régiment, vingt cinq Louis d'or de rente sa vie durant, sur son reçu seul; & au cas que Dieu dispose d'elle avant moi, ses deux enfans en jouiront pendant vingt ans par moitié au jour de mon décès; cette soeur que j'ai toujours tendrement aimée, me pardonnera facilement si je ne fais pas plus pour elle. Elle en pénétrera les raisons, j'en ai pardonné les Causes.

Je donne à mon frère Pierre Frederic de Meuron, Lt Gl au service de sa Majesté Britanique & Colonel commandant de mon Régiment un Ecu petit une fois payé; il ne peut se plaindre légitimement, car par anticipation, il a la meilleure part dans ma succession par l'usage qu'il a fait de la gession de tout ce que je lui avois laissé entre (*les*) mains pendant vingt ans. Je lui pardonne tous les chagrins dont il m'a abreuvé pendant ce laps de tems. J'ai reconnu dans sa conduite, la main de la Providence qui m'a puni de la prédilection que j'ai toujours eue pour lui sur mes autres frères & sœurs quoique je les aie toujours tous constamment aimés, & que je ne crois pas jamais avoir laissé échapper l'occasion de leur en donner des preuves réelles.

Je donne à mon neveu Jaques Louis Du Pasquier, Chapelain du Roi de Prusse, fils de ma soeur Marie Anne, en reconnaissance des soins qu'il s'est donné en beaucoup d'occasions, la maison qu'il occupe actuellement ci devant appelée le Lion d'or, à côté de mon Pavillon situé au Faubourg sur le bord du lac, soit vulgairement appelé la petite Rochette, avec le Jardin acquis de Mr le Banneret Bosset, la moitié de la cour qui sépare la Maison des Ecuries qui resteront annexées au Pavillon. Je lui donne aussi tous les terrains (*sic*), vignes ou vergers que je possède à Vieux Châtel & au Crêt Tacconnet, ainsi que les terrasses, sans qu'il puisse gêner le Cours des eaux depuis la Mine jusqu'au Jardin de la petite Rochette. Il n'a tenu qu'à lui que ce lot ne soit meilleur.

Je donne à mes neveux & nièces, fils & filles de mes deux frères & de ma soeur DuPasquier les rentes viagères sur l'hôtel de ville de Paris que j'avois constitué sur deux têtes, & dont je m'étois réservé la jouissance.

Elmire, fille cadette de mon frère Théodore, n'y ayant pas été comprise dans le tems, je lui donne deux mille Ecus petits une fois payés, pour lui en tenir lieu.

Je lègue & donne à ma Cousine Charlotte Bonhote cent Ecus petits une fois payés.

Je donne & lègue à Mme Victoire de Verry, Veuve de Mr. le Comte Duhamel de Précourt, Chevalier de St Louis, Colonel d'infanterie, le Contrat de rente perpétuel, provenant du Contrat de rente viagère de mille Ecus de Rente sur la ville de Paris, que j'avois fait constituer sur ma tête. Je la recommande à toute ma famille & particulièrement à mon frère Théodore, comme une femme à laquelle ses malheurs m'ont attaché depuis passé cinquante ans par les liens de la plus parfaite estime. C'est par cette estime & attachement qu'elle a exposé sa fortune pour moi, dans un tems de crise, où je me trouvois abandonné de ceux qui par devoir auroient du venir à mon secours, surtout à l'époque où j'eus le genou cassé, qui me tint quatre mois au lit à Paris, dénué de tout & pillé par un Domestique & &. Elle est par là, cause de ma fortune, mes héritiers doivent en conséquence lui en conserver une reconnaissance éternelle.

Je donne & lègue à Mlle Mme Charlotte Frédérique de Meuron, Chanoinesse de Saint-Vallenburg du Loiret (*sic*) une pension viagère, sa vie durant de vingt quatre Louis d'or neufs de vingt quatre Livres comme une marque d'attachement & d'estime pour l'amitié qu'elle n'a cessé de me donner.

Je donne à ma Cousine Julie de Montmollin, Institutrice des Enfants du Roi d'Angleterre, la somme de Cinq Cent Louis d'or, de vingt quatre Livres une fois payés, en reconnaissance de tous les bons offices qu'elle m'a rendus par amitié en Angleterre, & le souvenir de l'amitié que ma cousine sa mère, ainsi que feu mon parent & ami le Procureur de Vallengin m'ont constamment montré.

Je lègue & donne à Mr Petitpierre Chirurgien comme marque de reconnaissance de son attachement & de ses soins, mille francs de dix batz une fois payés.

Je donne & lègue à Mr Samuel de Meuron, Officier dans mon Régiment, fils de feu Mr de Meuron-Bullot, Lt Colonel de mon Régiment, mille Ecus petits de vingt batz une fois payés.

Je prie Mrs le Ministre Meuron, J. Jaq. de Meuron-Tribollet, le Colonel Bedaulx, le Capitaine de Pury, Mr le Chatelain de Thielle de Sandoz, & Mr de Pierre-Bosset d'agr eer comme souvenir d'amiti e chacun une bague de la valeur de vingt cinq   trente Louis d'or.

Neuch atel, ce 30 mars 1806 (sign e)

Charles Daniel Comte de Meuron . .  
Chambellan de Prusse  
Chevalier de l'Aigle Rouge  
Lt. Gl des arm ees Britanniques

J'institue ex ecuteur testamentaire de mes derni eres volont es, comme il me l'a offert gratuitement, Mr J. J. de Meuron-Tribolet, mon ami, ou son fils Fran ois, si Dieu avoit dispos e de lui avant moi, le priant de s'en charger de le faire ex ecuter, & de s'associer s'il le juge   propos, tel honn ete homme qu'il jugera convenable, le priant d'agr eer pour ce service Cent Louis d'or une fois pay es, avec mon portrait en uniforme rouge, lui seul pourra  tre juge arbitre en dernier ressort sur toutes difficult es inattendues, qui pourroient survenir dans l'ex ecution du pr esent, mais si contre toute attente, quelqu'un de mes h eritiers vouloit ou pouvoit esp erer de se rendre quelque juridiction assez favorable pour l'admettre en cause, il ne pourra le faire sans avoir auparavant d epos e quarante mille francs de dix batz au Greffe pour les pauvres, qu'il r eussisse ou non   faire annuler mes volont es ici librement exprim es, ce que je ne crois pas qu'il puisse jamais arriver.

Je recommande   mon fr ere nos parents pauvres & qui peuvent se trouver dans le besoin. Dieu ne pouvant b enir ceux qui ne s'occupent que d'eux m emes.

Je recommande   mon l egataire mes Domestiques, je leur donne d'abord   chacun une ann ee de leurs gages en outre de celle qui courra lors de la mise en possession; ils sont tous nouveaux   mon service except e Suzette & Timoth ee, je leur donne en outre l'ann ee ci dessus exprim ee vingt cinq Louis d'or   Suzette, en outre l'usage pour le deuil, qui sera donn e   tous, & je donne   Timoth ee, outre l'ann ee ci dessus exprim ee, trente six louis d'or une fois pay es, avec trois douzaines de chemises, autant de mouchoirs, & deux habits bourgeois.

  Mr. Grisel mon homme d'affaires  galement apr es l'ann ee  coul ee depuis son entr ee, le montant d'une seconde, avec ma montre en or   r ep etition, le recommandant particuli erement   mon fr ere Th eodore, ainsi qu'  tous mes parents & amis, comme un bon sujet.

Telles sont en abr eg e mes intentions & derni eres volont es, que je veux qui soient ponctuellement ex ecut es, demandant   Dieu pardon de mes fautes, & excuses   tous ceux que j'ai pu avoir offens e, ce que je ne crois pas jamais avoir fait avec intention.

fait   Neuch atel, le 2 avril 1806

(sign e)

Charles-Daniel de Meuron . .  
Chambellan de Prusse  
Chevalier de l'Aigle rouge  
Lt. Gl. des arm ees Britanniques

## Etats de service des officiers ayant servi au régiment Meuron de 1781 à 1816

Divers registres et contrôles de corps originaux nous renseignent sur les noms des officiers, bas-officiers et soldats qui ont servi dans le régiment Meuron depuis sa formation en 1781 et ceci sans interruption jusqu'à son licenciement en 1816.

Pour les officiers, les dates de nomination et de promotion y figurent également, accompagnées parfois de brèves indications biographiques. Ces dates peuvent parfois prêter à confusion: celle qui figure pour la nomination d'un officier à un grade déterminé (brevet), n'est pas forcément celle à partir de laquelle il exerça la fonction correspondante (commission). Ces dates ne coïncident pas toujours forcément avec les périodes durant lesquelles ces officiers exercèrent les fonctions de leur grade. Certains officiers avaient déjà fonctionné avant leur nomination officielle; d'autres, nommés officiellement, durent résigner leurs charges sans les avoir exercées, n'ayant jamais joint le régiment.

Ces registres et contrôles de corps originaux présentent parfois certaines erreurs ou divergences de date pour une même nomination. Si, par recoupement, il est souvent possible de déterminer quelle date est valable, l'incertitude subsiste dans d'autres cas.

L'orthographe des noms et prénoms est parfois défectueuse ou fantaisiste; un même officier peut figurer sous des prénoms différents.

Après le passage au service britannique, certains officiers avaient, dans l'armée de Sa Majesté, un grade supérieur à celui qu'ils avaient dans le régiment Meuron.

Les annuaires de l'armée britannique (*Army List*) ne mentionnent les officiers du régiment Meuron qu'à partir de 1799<sup>1</sup>.

Comme l'*Etat nominatif des officiers suisses qui ont servi dans le régiment Meuron de 1781 à 1816* (paru en 1866)<sup>2</sup> présente diverses erreurs et omissions, nous avons jugé à propos d'en établir un nouveau dans lequel figurent également les officiers étrangers; dans la mesure du possible, nous avons rectifié les graphies et complété les dates et les indications biographiques.

ANGELO, Gaetano / Gustave d'

Entré comme enseigne, 6.8.1814

Passa au Régiment sicilien, 24.4.1815

AUBIN, Thomas

Entré comme capitaine, 1.9.1814

Passa à l'Etat-major britannique

AZEROND, Antoine-François

Entré comme chirurgien en second, 1.6.1781

Démissionna et resta au Cap de Bonne-Espérance

BACLE de SAINT-LOUP

Voir: SAINT-LOUP, Jean Bâcle de / Jean-Baptiste de

BAER

Voir BAR

BAILEY, Morris-William

Entré comme major surnuméraire, 25.11.1809

N'a jamais exercé de commandement

Fut obligé de quitter le régiment à Gibraltar en 1810, sur les représentations du colonel-commandant P.-F. de Meuron, vu qu'il était entré à l'encontre des articles de la capitulation

BAILLY, Jean-Baptiste (Neuchâtel ou Vevey)

Entré comme lieutenant, 1.6.1781; officier à la suite employé à l'Etat-major.

Quitta le régiment au Cap de Bonne-Espérance

BAR / BAER / BÄR, Jean-Thomas (Thurgovie)

Entré comme sous-lieutenant, 5.12.1788

Enseigne, 30.12.1788

Lieutenant, 1.6.1790

Fit partie du détachement qui accompagna le gouverneur Van Angelbeek à Batavia, 1794

Capitaine-lieutenant, 25.9.1798

Fit la campagne du Mysore, 1799

Capitaine, 1.1.1800 (date du brevet)

Résigna ses fonctions à Lymington, 25.4.1807

BAUTY, ...

Entré comme enseigne, 19.5.1812; n'a jamais joint le régiment

BERGEON, Nicolas-Julien, Nicolas-François-Jules de (Neuchâtel)

Entré comme sous-lieutenant, 13.12.1787

Enseigne, 30.12.1788

Lieutenant, 12.3.1791

Fit la campagne du Mysore, 1799

Capitaine-lieutenant / Capitaine, 23.5.1800 (brevet), 19.11.1800 (commande une compagnie)

Se retira aux Indes, 25.4.1807 / 28.2.1810

Décédé à Pondichéry, 7.8.1831

Enterré au cimetière anglais de Pondichéry

Figure sur liste de demi-paie jusqu'en 1839 (?)

BERNARD, Georges-Louis / Louis-George (Montbéliard)

Entré comme lieutenant, 1.6.1781

Capitaine-lieutenant, 1.5.1787

Capitaine, 24.11.1789

Fit la campagne du Mysore, 1799

Participa à la prise de Tranquebar

Major, 30.12.1802

Lieutenant-colonel, 24.9.1804; n'a jamais commandé le régiment

Se retira du service en février 1807

**BEYSSER, Jean-Michel**

Entré comme chirurgien-major en chef, 1.6.1781

Démissionna, 20.4.1784

**BIBRA, Frederick (de) (Allemagne)**

Entré comme enseigne, 16.10.1809

Lieutenant, 25.4.1811

Fit les campagnes du Canada, 1813-1814 et servit jusqu'au licenciement de 1816

Reçut la demi-paie jusqu'en 1850

**BESSARDON / BISSARDON, Matthias**

Entré comme sous-lieutenant, 1.5.1782

Démissionna, 8.5.1792

**BLASSIN du**

Voir: QUERRENET du BLASSIN, François-Hippolyte de

**BOCK, William**

Entré comme capitaine, 2.9.1813; n'a jamais joint le régiment

**BOLLE, Jean-Jacques (Les Verrières / NE)**

Nommé à la compagnie additionnelle / Etat-major, 1.6.1790

Aide-de-camp de Charles-Daniel de Meuron, 1795 à 1797

Fit partie avec Hugh Cleghorn de la mission auprès du roi de Kandy, 1796

Capitaine, 25.7.1798 / 25.6.1802 (brevet)

Chef de bureau à Londres et commandant du dépôt

Se retira du service et fut pensionné, 26.4.1808 / 28.8.1808

**BONSTETTEN, Charles-Philippe-Rodolphe, baron de (Berne)**

Entré comme capitaine, 1.6.1781

Quitta le service sur les ordres de la Compagnie hollandaise des Indes orientales et donna sa démission au Cap de Bonne-Espérance, 10.11.1787

**BOSSET, Charles-Philippe de (Neuchâtel)**

Entré comme enseigne, 5.8.1796

Lieutenant, 25.9.1798

N'a pas joint le régiment en campagne aux Indes

Fit du recrutement en Suisse pour le régiment Meuron

Quitta le régiment en 1803

Devint plus tard colonel et gouverneur de Céphalonie

**BOSSET, Fr.-Guillaume (Neuchâtel)**

Entré comme enseigne, 5.8.1786 / 21.6.1787

Lieutenant, 30.12.1788

N'a pas joint le régiment; fut remplacé, 12.12.1791

BOSSET, Louis-François-Charles / Louis-Philippe (?) (Neuchâtel / Berne) (?)

Entré comme enseigne, 5.8.1795

Au dépôt du Cap de Bonne-Espérance

Lieutenant, 25.9.1798 / 1.1.1800 (brevet)

Fit les campagnes des Indes de 1801 et 1802

Reutra en Europe et donna sa démission en 1807

BOUCHER, François-Joseph (Cudrefin / BE)

Entré comme cadet-sergent, sous-lieutenant titulaire et officier à la suite, 1.6.1781

Démissionna, n'ayant jamais joint le régiment, 30.9.1784

BOURBLANC, H. de

Voir: DUBOURBLANC, H. de

BOURGEOIS, François-Louis (Neuchâtel)

Entré comme enseigne, 1.12.1803

Fit le service de garnison en Méditerranée

Lieutenant, 28.12.1803

Capitaine, 17.6.1813

Fit les campagnes du Canada, 1813-1814, jusqu'au licenciement de 1816

Resta ensuite au Canada

Reçut la demi-paie jusqu'en 1827

BOVE, Louis (Furnes / Flandres)

Entré comme cadet et sous-lieutenant, 21.3.1791

Enseigne, 18.7.1794

En service au dépôt du Cap de Bonne-Espérance, 1795 à 1799

Lieutenant, 22.1.1797

Mort en mer, au cours de son voyage de retour à Londres, 25.4.1799

BOYER, Laurent (Montpellier)

Entré comme lieutenant et capitaine lieutenant attaché à l'état-major, 20.6.1794

Quartier-maître et capitaine-lieutenant à la suite, 30.1.1797

Fit la campagne du Mysore comme quartier-maître, 1799

Fut pensionné, 1.1.1800

Reçut la demi-paie jusqu'en 1839

BRÉART, Joseph de

Entré comme sous-lieutenant, 1.9.1786

Passa dans l'artillerie hollandaise à Colombo, 30.5.1790

BREGUET, Louis-Auguste

Entra comme ministre, chapelain du régiment, 1.6.1781

Donna sa démission à Colombo, 25.12.1798 ou 1795

BREWER, Gaspard / Jean-Gaspard (Allemagne)

Entré comme enseigne, 22.5.1811

Lieutenant, 18.5.1812

Résigna sa commission pour rester au Canada, 28.9.1814

BRUMBY, Charles

Entré comme enseigne et lieutenant, 11.5.1815  
Resta au Canada après le licenciement de 1816  
S'engagea ensuite au service de la Compagnie du Nord-Ouest  
Reçut la demi-paie jusqu'en 1817

BUGNON, Charles (Nyon / VD)

Entré comme fourrier, 4.2.1793; 4.6.1793 (brevet)  
Sous-lieutenant, participa à la défense de Trinquemalé (Fort Ostembourg), août 1795  
Lieutenant, 5.12.1798  
Fit la campagne du Mysore, 1799  
Se noya à Seringapatam, 6.11.1803  
Monument funéraire au cimetière de la garnison à Seringapatam

CAMPBELL, William J.

Entré comme capitaine, 1.7.1813; n'a jamais joint le régiment

CASSELLI / CASSELLY, Frederick / Paul-Frédéric

Entré comme enseigne et lieutenant, 25.2.1803  
Résigna ses fonctions 23.7.1804 et resta aux Indes; devint peintre miniaturiste  
Epousa Pétronille de Meuron, fille du lieutenant-colonel Henri-David de Meuron-Môtiers  
Décéda à Pondichéry 23.5.1817  
Monument funéraire au cimetière anglais de Pondichéry

CASTLE, Laurent / Lawrence (Angleterre)

Paie-maître, 25.1.1807  
Fit les campagnes du Canada, 1813-1814 et servit jusqu'au licenciement de 1816  
Reçut la demi-paie jusqu'en 1817

CASTLE, William (Angleterre)

Entré comme enseigne, 25.1.1816  
N'a jamais joint le régiment qui fut licencié en 1816

CAUDEMONT / CAUDMONT, Charles-Philippe / Jacques-Philippe

Entré comme aide-chirurgien, 1.6.1781  
Chirurgien-major, 1.11.1795 / 25.3.1795  
Fit la campagne du Mysore, 1799  
Quitta le régiment, 8.2.1804

CONRAD, J.S.H.-Louis

Entré comme enseigne, 1807

CORBIÈRE / COURBIÈRES, Frédéric de la (Nyon / VD)

Entré comme lieutenant, 1.6.1781  
Démissionna, 1.6.1782

CORSY, Juste de

Entré comme enseigne, 3.3.1803

Lieutenant, 7.11.1803  
Promu dans le régiment de Froberg, 1807

COSTE, Louis-Henry de  
Entré comme sous-lieutenant, 1.7.1783  
Démissionna du service, 7.1.1788 / 20.1.1788

COURANT, Antoine  
Entré comme enseigne, 1.9.1800  
Lieutenant, 18.3.1802  
Capitaine, 1.3.1810  
Passa dans le régiment de Roll 21.3.1811 / 1810

COURTEN, Joseph de (Sierre / VS)  
Entré comme enseigne, 11.8.1814 / 14.9.1815  
N'a jamais joint le régiment

COURTEN, Louis, Guillaume / Louis-Guillaume de (Sierre / VS)  
Entré comme enseigne, 24.2.1803  
Lieutenant, 25 ou 26.2.1803  
Fut en service aux Indes et rentra en Europe, février 1806  
Résigna ses fonctions, 26.9.1810 ou 1811

DARDEL, Alexandre (Saint-Blaise / NE)  
Entré comme enseigne, 5.8.1796  
Lieutenant, 25.9.1798; 1.1.1800 (brevet)  
Rentra en Europe, 15.3.1801  
Capitaine, 24.9.1804  
Fit du recrutement en Allemagne et en Suède, 1805 à 1806  
Se retira du service, 25.4.1808  
Reçut la demi-paie jusqu'en 1863

DAUPHIN, Jean (Valogne / France)  
Entré comme lieutenant, 1.6.1781; puis lieutenant-trésorier  
Capitaine-lieutenant, 1.1.1783  
Quitta le régiment au Cap de Bonne-Espérance, 1.1.1787

DAVIES / DAVIS, Henry  
Entré comme lieutenant-colonel, 11.12.1812  
Décédé en Sicile, sans avoir joint le régiment, décembre 1813

DAVOIS, Pierre-François / Nicolas-Pierre-François (Bâle)  
Entré comme capitaine-lieutenant et aide-major, 1.6.1781  
Employé en Europe pour organiser le régiment avant son embarquement pour le Cap de Bonne-Espérance, quitta le régiment peu après

DEAGE, Joseph (Genève)

Entré comme lieutenant, 1.6.1781

Démissionna, 10.7.1782

DEFROGER de Saintville

Voir: FROGER, Chevalier de

DELLOY, Benoît / Laurent-Benoît (Porrentruy)

Entré comme capitaine-lieutenant, 1.6.1781

Décédé au Cap de Bonne-Espérance, 6.1.1788

DESBARBIERS / DES BARBIERS, François / François-Louis ( Neuchâtel)

Entré comme enseigne, 1.6.1781

Lieutenant, 1.5.1782

Capitaine-lieutenant,...

Décédé en Europe, 3.5.1787

DESBORDES / DES BORDES / DE BORDES de Jouy, René-Louis / Louis-René (Strasbourg)

Entré comme lieutenant, 1.6.1781

Capitaine-lieutenant, 1.6.1787

Participa à la défense de Trinquemalé (Fort Ostembourg), août 1795

Pensionné à Arnée (Indes), 1.1.1800; resta aux Indes

DESCORDAL / D'ESCORDAL, Louis

Entré comme enseigne, 13.7.1813

Résigna ses fonctions sans avoir joint le régiment, 6 ou 16.10.1814

DOMBRE / D'OMBRE, Jean-David (Genève)

Entré comme enseigne, 25.7.1811

Lieutenant, 21.5.1812

Fit les campagnes du Canada, 1813-1814 et servit jusqu'au licenciement de 1816

Rêçut la demi-paie jusqu'en 1834

DONZEL, Jean (Les Breuleux / NE)

Entré comme ..., 14.9.1781

Enseigne, 14.9.1782

Lieutenant, 15.8.1785

Capitaine-lieutenant, 18.1.1788

Décédé à Trinquemalé, 10.4.1790

DONZEL, Pierre-Joseph (Les Breuleux / NE)

Entré comme cadet, 1.1.1787

Sous-lieutenant, 1.6.1787

Enseigne, 22.6.1787

Lieutenant, 19.1.1788

Capitaine-lieutenant, 6.12.1790

Capitaine, 25.9.1798

Fit la campagne du Mysore, 1799

Major, 24.9.1804  
Se retira du service, 10.6.1807  
Reçut la demi-paie jusqu'en 1821 ou 1822

**DROZ, Henry (Le Locle / NE)**

Entré comme fourrier  
Sous-lieutenant, 18.1.1788  
Enseigne, 1.6.1790  
Lieutenant, 12.12.1791  
Fit la campagne de 1799  
Fut pensionné aux Indes, 1.1.1800; rentra en Europe

**DUBAS, Jacques (Treykovagne)**

Entré comme sous-lieutenant, 18.1.1788  
Enseigne, 1.6.1790  
Lieutenant, 12.12.1791  
Décédé à Colombo, 23.5.1794

**DUBEY, Louis / Jean-Frédéric-Louis (Grandcourt / VD)**

Entré comme capitaine-lieutenant, 1.6.1781  
Décédé, 30.4.1782

**DUBOIS-DUNILAC, Charles (Neuchâtel)**

Entré comme lieutenant, 1.6.1781  
Capitaine-lieutenant, 1.6.1783  
Donna sa démission au Cap de Bonne-Espérance, 20.11.1788

**DUBOIS, Pierre (Saint-Sulpice / NE)**

Entré comme lieutenant, 1.6.1781  
Capitaine-lieutenant, 1.5.1782  
Donna sa démission au Cap de Bonne-Espérance, 1.1.1788 / 20.1.1788

**DUBOURBLANC / BOURBLANC, Hippolyte (de)**

Entré comme capitaine, 18.2.1813  
Résigna ses fonctions, 1.7.1813

**DUCAT, Charles**

Entré comme aide-chirurgien, 4.6.1813  
En fonction jusqu'au licenciement de 1816  
Reçut la demi-paie jusqu'en 1817

**DU PASQUIER, Jean-Jacques (Neuchâtel)**

Entré comme ministre, chapelain du régiment, 25.12.1798  
Résigna ses fonctions sans avoir joint le régiment, 1800

**EDGELON / EDGELOW, John (Angleterre)**

Entré comme quartier-maître, 26.12.1814  
En fonction jusqu'au licenciement de 1816

- FABERT, Louis (Steinbach)  
Entré comme fourrier-adjutant  
Sous-lieutenant, 30.12.1788  
Enseigne, 1.6.1790  
Lieutenant, 12.12.1791  
Participa à la défense de Trinquemalé (Fort Frédéric), août 1795  
Décédé à Tripassor (Indes), 28.5.1796
- FANE, Thomas  
Nommé major, 8.12.1814  
N'ayant jamais joint le régiment, fut licencié, 24.9.1816 (?)
- FAUCHE, Charles (Neuchâtel)  
Entré comme enseigne, 15.6.1815; n'a jamais joint le régiment
- FAUCHE, Gustave (Neuchâtel)  
Entré comme enseigne, 31.8.1815  
Fut licencié au Canada en 1816  
Reçut la demi-paie jusqu'en 1817
- FAUCHE, Gaspard-Gustave-Adolphe (Neuchâtel)  
Entré comme enseigne, 12.12.1811  
Lieutenant, 29.10.1812  
En service en Méditerranée, Gibraltar, Sicile et Malte  
Fit les campagnes du Canada 1813-1814, jusqu'au licenciement de 1816  
Fut engagé par Lord Selkirk et prit part à l'expédition de la Rivière Rouge  
Rédigea le mémoire sur cette expédition qui fut présenté à Londres pour justifier les hommes du régiment qui y avaient participé  
Reçut la demi-paie jusqu'en 1830
- FAUCHE, Samuel, Jean-Pierre-Samuel (Neuchâtel)  
Entré comme enseigne, 24.2.1799 / 29.2.1799  
Lieutenant, 13.7.1800  
Fut en garnison à Seringatam, Arnée et Vellore  
Obtint un congé pour cause de maladie et rentra en Europe, 1805  
Capitaine, 26.4.1808  
Rejoignit le régiment à Malte  
Se retira du service en 1813  
Reçut la demi-paie jusqu'en 1818
- FILSJEAN, Pierre-François (Porrentruy)  
Entré comme cadet-adjutant et sous-lieutenant, 30.4.1786  
Enseigne, 1.6.1787 / 21.6.1787  
Lieutenant, 1.11.1787  
Capitaine-lieutenant, 1.6.1790  
Participa à la défense de Trinquemalé (Fort Frédéric) août 1795  
Fit la campagne du Mysore, 1799  
Se retira aux Indes avec la demi-paie, 1.1.1800; resta aux Indes

FIVAZ, Albert / Samuel-Albert (Yvonand / VD)

Entré comme cadet

Sous-lieutenant, 1.6.1790

Sous-lieutenant avec fonctions de Grand-Juge, 20.7.1790

Capitaine-lieutenant avec fonctions de capitaine Grand-Juge, 28.12.1793

Pensionné avec demi-paie à Arnée (Indes), 1.1.1800

FORBES, George, Lord

Capitaine, 6.10.1814; n'a jamais joint le régiment

FRANCK, John (Stuttgart)

Entré comme aide-chirurgien, 1.1.1799

Fit la campagne du Mysore, 1799

Se retira du service avec la demi-paie, 22.7.1807 / 24.1.1807

FREULER, Fridolin (de) (Glaris)

Entré comme enseigne, 1.3.1803 / 2.3.1803

Lieutenant, 24.10.1803

Promu dans les Chasseurs britanniques, 1807

FREULER, Sébastien (de) (Glaris)

Entré comme enseigne, 2.3.1803

Lieutenant, 14.12.1803

Décédé en mer, venant d'Europe, alors qu'il joignait le régiment aux Indes

FROGER / DEFROGER de Saintville, Chevalier de

Entré comme sous-lieutenant, 1.5.1782

Démissionna du service, 20.9.1788

FUCHS / FUCKS / FUKS, Nicolas / Niklaus de (Schwyz)

Entré comme capitaine, 11.3.1810

Major, 4.6.1813 / 1814

Fit les campagnes du Canada, 1813-1814 et servit jusqu'au licenciement de 1816

Reçut la demi-paie jusqu'en 1831

GAECHTER, Jean-Baptiste (Rorschach / SG)

Entré comme enseigne, 22.1.1797

Lieutenant, 25.9.1798

Décédé en Europe, 5.7.1800, sans avoir joint le régiment

GAECHTER, Jean-Jacques (Rorschach / SG)

Entré comme enseigne, 27.8.1796 / 1.9.1796

Lieutenant, 25.9.1798; 1.1.1800 (brevet)

Fit la campagne du Mysore de 1799 et celles de 1801 et 1802

Adjudant attaché à l'état-major du régiment, 30.12.1802 / 24.3.1803 (brevet)

Capitaine, 19.2.1807

Vendit sa commission, 27.5.1812

GARNIER, André (Neuchâtel)

Entré comme lieutenant, 1.6.1781, avec fonctions de quartier-maître attaché à l'état-major  
Décédé à Colombo, 1792

GERBOLLES, Guillaume

Voir: PEZON de GERBOLLES

GERICKE, John / Heinrich

Entré comme ministre, chapelain du régiment, 19.11.1800  
Décédé à Vellore (Indes), 1.10.1803

GIGAUD, Samuel (Neuchâtel)

Entré comme lieutenant, 1.6.1781  
Capitaine-lieutenant, 1.7.1784  
Capitaine, 22.9.1788  
Fut détaché avec la 2ème compagnie pour accompagner le gouverneur Van Angelbeek  
qui s'installait à Batavia, 1794  
Décédé à Batavia, 1795

GLE(E)N, Edward S.

Entré comme enseigne, 11.12.1814 / 11.5.1815  
Servit au régiment jusqu'au licenciement de 1816

GLESSER, George-Paulus / Paulus (Oberfaren / Anspach)

Entré comme aide-chirurgien, 14.10.1795  
Fit la campagne du Mysore, 1799  
Fut tué d'un boulet de canon dans la tranchée devant Seringapatam, 26 ou 27.4.1799  
Son nom figure sur l'obélisque de Seringapatam et sur le cénotaphe de Bangalore

GOUMOËNS, Charles / Charles-Philippe-Rodolphe de

Entré comme enseigne, 24.11.1809  
Lieutenant, 28.4.1811  
Fit du service de garnison en Sicile  
Fit les campagnes du Canada, 1813-1814 et se distingua à la bataille de Plattsbourg,  
septembre 1814 et servit jusqu'au licenciement de 1816  
Ecrivit une *Relation sur la prise de Plattsbourg*  
Reçut la demi-paie jusqu'en 1860

GOUMOËNS, Théodore / Nicolas-Théodore de

Entré comme enseigne, 24.11.1809  
Lieutenant, 27.4.1811

GOUPILLIERE, Ambroise, Chevalier de la

Entré comme cadet-sergent et sous-lieutenant, 1.6.1781  
Enseigne, 1.7.1783  
Lieutenant, 1.5.1787  
Démissionna de ses fonctions, 1.11.1787

GRADMANN, Jean-Georges (sen.) (Ravensburg)  
Entré comme capitaine-lieutenant, 1.6.1781  
Capitaine, 1.6.1787; 21.6.1787 (brevet)  
Décédé à Vellore (Indes), 19.9.1796

GRADMANN, Jean-Georges (jun.), neveu du précédent (Ravensburg)  
Entré comme sous-lieutenant, 1.10.1787 / 6.10.1787  
Enseigne, 30.12.1788  
Lieutenant, 1.6.1790  
Capitaine-lieutenant, 28.12.1793  
Fit la campagne du Mysore, 1799  
Donna sa démission à Madras, 18.11.1800  
Epousa le 5.11.1801 la veuve d'Isaac de Meuron-du RoCHAT, paie-maître du régiment,  
décédé à Madras, 24.5.1800

GRADMANN, Paul (Ravensburg)  
Entré comme lieutenant, 6.3.1794  
Décédé à Vellore (Indes), 20.5.1798

GRAFFENRIED, François / Franz de (Berne)  
Entré comme enseigne, 5.11.1807  
Lieutenant, 1.3.1810  
En service de garnison en Sicile et à Malte  
Fit les campagnes du Canada et servit jusqu'au licenciement de 1816  
Reçut la demi-paie jusqu'en 1848

GRAFFENRIED, Frédéric / Antoine-Frédéric de (Berne) (frère du précédent)  
Entré comme enseigne, 20.9.1810  
Lieutenant, 30.4.1811  
En service à Malte  
Fit les campagnes du Canada, 1813-1814 et se distingua à la bataille de Plattsbourg,  
septembre 1814; servit jusqu'au licenciement de 1816  
Fut engagé par Lord Selkirk et prit part à l'expédition de la Rivière Rouge pour sauver sa  
colonie  
Ecrivit un journal sur ses activités militaires

GRANDCOURT, Pihan de  
Entré comme cadet et sous-lieutenant, 15.8.1785  
Donna sa démission, 4.1.1792

GREHNE, Christian-Friedrich / Johann-Friedrich  
Entré comme aide-chirurgien, 26.1.1797  
Fut renvoyé du régiment à Seringapatam, 5.10.1799

GRIESBACH, William / Wm. Herschel  
Entré comme enseigne, 8.12.1814  
Lieutenant, 26.1.1816  
Servit au Canada jusqu'au licenciement de 1816  
Reçut la demi-paie jusqu'en 1817

GROENER, Charles (Ludwigsburg)

Entré comme sous-lieutenant, 1.5.1782

Enseigne, 1.6.1787

Lieutenant, 1.11.1787

Capitaine-lieutenant, 4.6.1789

Fit partie du détachement envoyé à Batavia avec le capitaine Gigaud pour accompagner le gouverneur Van Angelbeek lors de son installation

Pensionné à Arnée (Indes), 1.1.1800

GUISAN(T), Pierre-David (Avenches / VD)

Entré comme sergent-fourrier

Sous-lieutenant, 21.3.1791

Enseigne, 8.7.1794

Participa à la défense de Trinquemalé (Fort Frédéric), août 1795

Lieutenant, 19.9.1796

Fit la campagne du Mysore et fut blessé dans la nuit du 27 au 28 avril 1799

Capitaine-lieutenant, 24.9.1804; 25.4.1805 (brevet)

Capitaine, 28.12.1803 (?)

Se retira du service avec la demi-paie, 1.3.1810

Reçut la demi-paie jusqu'en 1835

HARPE, Jean-Guillaume (Aubonne / VD)

Entré comme cadet-sergent et sous-lieutenant titulaire, 1.6.1781

HARRIES / HERRIES, William

Major dans l'armée britannique

Entré comme capitaine au régiment, 28.6.1812; n'a jamais joint le régiment

HENRY, Roch / Nicolas-Roch (Nyon)

Entré comme quartier-maître à l'état-major du régiment, 1.6.1781

Officier à la suite avec rang de capitaine

Quitta le régiment, 1.7.1783

HENRY, André-Urbain, dit "le NIEPS" (Nyon / VD)

Entré comme capitaine, 1.6.1781

Décédé au Cap de Bonne-Espérance, 26.4.1787

Le capitaine Louis-Henri Prévost reprit ensuite le nom de "le NIEPS"

HENRY le NÔTRE, François / Nicolas-P.-François

Entré comme lieutenant, 1.7.1782

Officier à la suite employé au bureau du régiment

Fut renvoyé par ordre du colonel-proprétaire

HOLZBERG, Emmanuel-Godfried

Chapelain du régiment, en l'absence de J.-L. Du Pasquier, 31.5.1805

IVERNOIS, D.-Henri d' (Saint-Sulpice / NE)

Entré comme cadet, 1.3.1794

Lieutenant, 1.1.1795

Après le transfert du régiment au service britannique, resta à Colombo jusqu'au 10.12.1795 pour évacuer le magasin du régiment et s'occuper des affaires personnelles de Pierre-Frédéric de Meuron

Quitta Madras avec Charles-Daniel de Meuron, mars 1797

JENNER, Frédéric de (Berne)

Entré comme enseigne, 22.11.1809

Lieutenant, 29.4.1811

Résigna sa commission sans avoir joint le régiment, 19.5.1812

JÉQUIER, Samuel (Fleurier / NE)

Entré comme capitaine-lieutenant, 1.6.1781 et fonctionne comme grand-juge

Capitaine, avec fonctions de grand-juge, 1.5.1787

Décédé à Point de Galle (Ceylan), 14.5.1789

JOBART, Jean

Entré comme aide-chirurgien, 1.6.1781

Décédé, 15.11.1785

KAPPER, Carl von

Entré comme enseigne, 11.8.1814

Résigna sa commission sans avoir joint le régiment, 15.6.1815

KERNS, Henry (Hanovre)

Entré comme quartier-maître à l'état-major du régiment, 21.4.1800

Décédé à Vellore (Indes), 16.8.1802

KIBOURG, Jérôme (Bâle)

Entré comme capitaine-lieutenant, 1.6.1781

Décédé en France, 1.11.1782

KIBOURG, Ulrich (Bâle)

Entré comme cadet-sergent, enseigne et sous-lieutenant, officier à la suite, 1.6.1781

Enseigne, 2.9.1782

Lieutenant, 1.7.1784

Capitaine-lieutenant, 18.1.1788

Affecté au dépôt du régiment au Cap de Bonne-Espérance

Donna sa démission, 1796

LA HARPE, Henry-Louis de (Aubonne / VD)

Entré comme cadet et sous-lieutenant, 1.6.1790

Enseigne, 12.12.1791

Lieutenant, 4.2.1793

Fit la campagne du Mysore, 1799

Capitaine-lieutenant, 2.11.1802

Capitaine, 30.12.1802

Passa au 3ème Régiment de Ceylan, 1806

LA HARPE, Jean-Charles / Jean-César de (Aubonne / VD)

Entré comme enseigne, 1.5.1782 / 1.5.1787

Lieutenant, 1.11.1787

Capitaine-lieutenant, 30.12.1788

Donna sa démission, 23.9.1790

LAPPE (S), de, ...

Entré comme capitaine, 27.5.1812; n'a jamais joint le régiment

LARDY, Frédéric (Auvernier / NE)

Entré comme enseigne, 16 ou 18.10.1809

Fut en garnison en Méditerranée

Lieutenant, 27.9.1811

Fit les campagnes du Canada, 1813-1814 et servit jusqu'au licenciement de 1816

Reçut la demi-paie jusqu'en 1822

LARDY, Louis (Auvernier / NE)

Entré comme enseigne, 12.4.1808

Lieutenant, 1809

Décédé à Malte, 25.9.1810 ou 1811

LARDY, Pierre (sen.) (Auvernier / NE)

Entré comme capitaine-lieutenant, 1.6.1781

Capitaine, 11.11.1787

En garnison au Cap de Bonne-Espérance et à Ceylan

Conduisit quatre compagnies du régiment à Negapatam comme troupes auxiliaires pour le gouvernement britannique, 1794

Escorta le gouverneur Van Angelbeek, de Cochin à Colombo, 1794

Mentionné comme capitaine commandant la compagnie des Chasseurs durant la campagne du Mysore, il avait été nommé 1<sup>er</sup> major le 1.1.1800 (date du brevet), probablement avec effet rétroactif au 25.9.1798, date qui figure dans la plupart des registres officiels.

Fit la campagne du Mysore, 1799; lors de l'assaut, commanda la compagnie des grenadiers et fut blessé au bras, 4.5.1799

Fit les campagnes de 1801 et 1802

Lieutenant-colonel, 21.10.1803

Commanda le régiment en remplacement du lieutenant-colonel de Meuron-Môtiers, qui s'était noyé accidentellement à Seringapatam, depuis le 24.9.1804 et ceci sans interruption jusqu'au 14.3.1812

Fit du service de garnison en Méditerranée

Vendit sa commission au lieutenant-colonel G. Wynd'ham et resta en Sicile attaché à l'état-major britannique

LARDY, Pierre / Jean-Pierre / John Peter (jun.) (Auvernier / NE)

Entré comme enseigne, 11.6.1807

Lieutenant, 25.4.1808

Lieutenant et adjudant, 1.3.1810; résigna l'adjudance, 20.5.1811

En service de garnison à Guernesey, Gibraltar, Sicile et Malte

Fit les campagnes du Canada, 1813-1814

Capitaine, 25.1.1816  
Servit jusqu'au licenciement de 1816  
Reçut la demi-paie jusqu'en 1819

LAVENUT, Guillaume-Joseph-Xavier  
Entré comme aide-chirurgien, 1.6.1781  
Donna sa démission, 1.6.1787.

LENTZBOURG, Louis-Stanislas-Xavier de (Argovie)  
Entré comme enseigne, 26.2.1803  
Lieutenant, 4.9.1803  
Quitta le régiment pour passer dans le Régiment Royal de Malte, 1807

LEONARD, Thomas  
Entré comme lieutenant, 1.11.1811  
Fit les campagnes du Canada, 1813-1814 et servit jusqu'au licenciement de 1816  
Reçut la demi-paie jusqu'en 1817

LEQUIN, Alexandre (Fleurier / NE)  
Entré comme enseigne, 22.1.1797  
Lieutenant, 25.9.1798 ; 1.1.1800 (brevet)  
Tua en duel le lieutenant Louis de Pury, à Madras, 31.3.1801  
Fut dégradé à Seringapatam en présence du régiment et chassé du service, 3.1.1802

LORIOU, Auguste de (Lausanne)  
Entré comme enseigne, 29.10.1812  
En service de garnison en Méditerranée  
Fit les campagnes du Canada, 1813-1814  
Lieutenant, 28.9.1814  
Servit jusqu'au licenciement de 1816.

LYON, Charles  
Entré comme aide-chirurgien, 1.6.1781  
Fonctionna aussi comme apothicaire.

MANUEL, Charles (Berne)  
Entré comme cadet  
Enseigne, 2.3.1807  
Lieutenant, 26.9.1810 ou 1811  
Résigna ses fonctions et resta au Canada, 28.9.1814

MARIN, Armand de  
Entré comme sous-lieutenant, 1.8.1782  
Donna sa démission, 1.12.1789

MARTIN, François-Louis (Peseux / NE)  
Entré comme lieutenant, 21.6.1787  
Capitaine-lieutenant, 1.6.1790

Participa à la défense de Trinquemalé, août 1795  
Décédé à Vellore (Indes), 28.12.1797

**MATTHEY, Alphonse (Cornaux / NE)**

Entré comme cadet-sergent et sous-lieutenant, 28.9.1795  
Fit la campagne du Mysore, 1799; participa à l'assaut de Seringapatam avec les chasseurs du régiment commandés par F.-H. de Meuron-Bayard, et fut grièvement blessé à la tête, 4.5.1799  
Décéda des suites de ses blessures, 7.5.1799

**MATTHEY, Frédéric / Jacques-Frédéric (frère du précédent) (Cornaux / NE)**

Entré comme enseigne, 24.9.1797  
Lieutenant, 25.9.1798; 1.1.1800 (brevet)  
Fit la campagne du Mysore, 1799 et celles de 1801 et 1802  
Rentra en Europe pour cause de maladie, 1805  
Capitaine, 25.4.1808  
En service de garnison à Guernesey, en Méditerranée, Sicile et Malte  
Fit les campagnes du Canada, 1813-1814  
Commanda la compagnie des Chasseurs du régiment pour couvrir l'arrière-garde de l'armée anglaise, lors de la retraite de Plattsbourg, sept. 1814  
Servit jusqu'au licenciement de 1816  
Fut engagé par Lord Selkirk et commanda son expédition pour sauver la colonie de la Rivière Rouge  
Reçut la demi-paie jusqu'en 1850

**MATTHEY, Victor (Cornaux / NE)**

Entré comme cadet  
Sous-lieutenant, 18.1.1788  
Donna sa démission, 28.12.1789, pour entrer dans les troupes nationales hollandaises, à Batavia

**MAY, Emmanuel / Charles-Emmanuel (Utzenstorf / BE)**

Entré comme enseigne, 1.9.1796  
Lieutenant, 25.9.1798; 1.1.1800 (brevet)  
Fit les campagnes de 1801 et 1802  
Capitaine, 11.6.1807  
Service de garnison à Guernesey, Gibraltar, Sicile et Malte  
Son retour de congé de six mois se fit dans des conditions aventureuses (décembre 1811 jusqu'en juillet 1812)  
Major, 17.6.1813  
Fit les campagnes du Canada, 1813-1814, et servit jusqu'au licenciement de 1816  
Reçut la demi-paie jusqu'en 1853

**MAY, Rodolphe / Rodolphe-Amédée (Oron / VD)**

Entré comme enseigne, 1.4.1799  
Lieutenant, 19.8.1800  
Fit les campagnes de 1801 et 1802  
Service de garnison à Guernesey, puis en Méditerranée

Capitaine, 28.2.1810

Fit les campagnes du Canada, 1813-1814, et servit jusqu'au licenciement de 1816

Fut engagé par Lord Selkirk et participa à l'expédition à la colonie de la Rivière Rouge

Reçut la demi-paie jusqu'en 1848

MAYER, Jean-François (Saint-Gall)

Entré comme sous-lieutenant, 1.5.1782

Lieutenant, 4.5.1787; 1.11.1787 (brevet)

Capitaine-lieutenant, 30.12.1788

Capitaine, 25.5.1797

Fit la campagne du Mysore, 1799

Décédé à Seringapatam, 1.11.1802

Monument funéraire au cimetière de la garnison (Seringapatam)

MERCKEL, Elias (Ravensburg)

Entré comme cadet et sous-lieutenant, 4.2.1793

Sous-lieutenant, 4.2.1793

Lieutenant, 25.5.1797

Fit la campagne du Mysore, 1799

Capitaine, 28.12.1803

Se retira du service, 1.3.1810

Reçut la demi-paie jusqu'en 1849

MERLIN, Abram

Entré comme sous-lieutenant, 1.6.1790

Mort en duel à Trinquemalé, 10.5.1792

MEURON, Auguste. Voir: Charles-Auguste

MEURON-d'Ivernois, Charles de (Neuchâtel)

(du nom de sa première femme, née Marianne-Victoire d'Ivernois)

Entré comme enseigne, 25 ou 28.2.1801

Lieutenant, 2.11.1802

Capitaine, 2.5.1811

Se retira du service, 17.2.1813

MEURON-Tribolet, Charles de (Neuchâtel)

(du nom de sa mère, née Marianne Tribolet)

Entré comme cadet, sous-lieutenant et adjudant, 4.2.1793

Lieutenant et adjudant, 22.1.1797

Résigna l'adjudance, 25.10.1797

Fit la campagne du Mysore, 1799; participa comme volontaire à l'assaut de Seringapatam avec les enfants perdus; après la mort du sergent anglais Graham sur la brèche, reçut du colonel Sherbrooke l'ordre de commander les pionniers pour la continuation de l'assaut, 4.5.1799

Quitta les Indes, en congé pour un an, 18.3.1801

Donna sa démission, 17.3.1802

Ecrivit un journal sur la campagne du Mysore

MEURON, Charles-Auguste, Auguste de (Neuchâtel)  
Officier au régiment de Brüneck, à Königsberg  
Entré comme sous-lieutenant, 4.8.1796  
N'a jamais joint le régiment

MEURON, Charles-César de (Neuchâtel)  
Entré comme enseigne, 28.10.1812  
Lieutenant, 26.9.1814  
Servit au Canada jusqu'au licenciement de 1816  
Reçut la demi-paie jusqu'en 1854

MEURON, Charles-Daniel de (Neuchâtel)  
En service comme enseigne, puis sous-lieutenant au régiment de Hallwyl, basé à Rochefort, septembre 1755-août 1763  
En campagne à la Martinique, décembre 1757-janvier 1759  
En service comme sous-lieutenant aux Gardes-Suisses, janvier 1765-mai 1781  
Promu Chevalier de l'Ordre Royal du Mérite militaire, 30.5.ou 2.6.1773  
Reçut une commission pour tenir rang de colonel, 21.6.1778  
Signa avec la Compagnie hollandaise des Indes orientales une capitulation pour la levée d'un régiment "suisse-neuchâtelois", à son nom, dont il fut le colonel-propriétaire et le colonel-commandant, 28.5.1781  
Le régiment Meuron se constitue et se rassemble à l'île d'Oléron, 1781-1782, s'embarque pour le Cap de Bonne-Espérance, puis débarque à la Ville du Cap, 7 février 1783, où il resta en service jusqu'en 1788  
Charles-Daniel de Meuron quitte le Cap, donne le commandement du régiment à son frère, Pierre-Frédéric et s'embarque pour l'Europe, mars 1786; passa aux Pays-Bas, puis à Berlin, où il reçut le titre de Chambellan du Roi de Prusse, octobre 1789; Paris, été 1790 et retour à Saint-Sulpice. Nouveau voyage aux Pays-Bas, en Angleterre, novembre 1791 et retour par les Pays-Bas, Berlin à Saint-Sulpice, automne 1792  
Négocia avec Hugh Cleghorn, envoyé par le gouvernement de Londres, le transfert du régiment Meuron au service britannique, mars / avril 1795  
Nommé major-général dans l'armée britannique, 30.3.1795; 30.12.1795 (brevet)  
Donna son cabinet d'histoire naturelle à la ville de Neuchâtel, 6.6.1795  
Fit avec Hugh Cleghorn le voyage aux Indes (Suez / mer Rouge), pour effectuer sur place ce transfert par l'intermédiaire de son frère, Pierre-Frédéric, qui le commandait alors à Ceylan; passage du régiment au service britannique, octobre 1795  
S'installa à Madras et signa la capitulation de Madras, 2.8.1796  
S'embarqua pour l'Europe, mars 1797 et débarqua à Londres, décembre 1797  
Négocia et signa avec le gouvernement britannique la capitulation de Londres, 25.9.1798  
Quitta Londres, automne 1799, pour Berlin, où il reçut l'Ordre de l'Aigle rouge, juin 1800. Rentra à Neuchâtel, août 1800 et s'installa à la Petite, puis à la Grande Rochette  
Fut nommé lieutenant-général, 29.4.1802  
Décédé à Neuchâtel, 4.4.1806

MEURON-la Tour, Charles-Frédéric (de) (Saint-Sulpice / NE)  
Entré comme cadet-sergent et sous-lieutenant à la suite, 1.6.1781  
Enseigne, 1.5.1782  
Lieutenant, 1.6.1783

En service de garnison au Cap de Bonne-Espérance  
Capitaine-lieutenant, 1.11.1787  
Capitaine, 23.12.1793  
Décédé à Pondamallée (Indes), 24.5.1797

MEURON, Charles-Gustave, Gustave de (Saint-Sulpice / NE)  
Entré comme enseigne, 3.8.1796  
Donna sa démission, n'ayant jamais joint le régiment

MEURON-Bayard, François-Henry (de) (Saint-Sulpice / NE)  
(du nom de sa mère; née Jeanne-Marie Gindroz, originaire du Petit-Bayard / NE)  
Entré comme enseigne, 14.1.1789  
Sous-lieutenant, 27.7.1789  
Lieutenant, 12.12.1791  
Fut à Negapatam avec le capitaine Lardy, 1794  
Lieutenant et adjudant, 19.9.1796  
Fit la campagne du Mysore, 1799; participa comme volontaire à l'assaut de Séringapatam  
en commandant la compagnie des chasseurs du régiment, 4.5.1799  
Résigna l'adjudance pour prendre le commandement d'une compagnie, 1.1.1800  
Capitaine-lieutenant, 19.11.1800  
Paie-maitre, après le décès de Reynolds, 23.9.1802  
Capitaine, 2.11.1802  
Résigna ses fonctions de paie-maitre, 24.1.1807  
Major, 11.6.1807  
En service à Guernesey, en Méditerranée, Gibraltar, Malte et Sicile  
Commanda provisoirement le régiment avec A.-C. Zweifel, dès le 2.1.1812, puis en  
assura le commandement définitif à partir du 18.3.1813, après le départ de G. Wynd'ham  
Nommé lieutenant-colonel le 1.6.1813, à la suite du décès de H. Davies  
Fit les campagnes du Canada, 1813-1814, et couvrit la retraite de l'armée anglaise après la  
bataille de Plattsbourg, septembre 1814, et commanda le régiment jusqu'au licenciement  
de 1816  
Reçut la demi-paie jusqu'en 1830

MEURON-Renaud, François-Louis de (Neuchâtel)  
(du nom de sa mère, née Marie-Charlotte Renaud)  
Entré comme enseigne, 25.2.1801  
Lieutenant, 25.12.1802  
En service en Méditerranée  
Décédé en mer durant son retour de Malte en Angleterre, 1810

MEURON, Gustave. Voir: Charles-Gustave

MEURON-d'Orbe, Henry. Voir: Pierre-Henry-Emmanuel

MEURON, Henri-Auguste de  
Entré comme enseigne, 4.8.1796  
Démissionna pour entrer au régiment de Brüneck, Königsberg, 1798

MEURON-Môtiers, Henry-David de (Môtiers / NE)

Entré comme capitaine-lieutenant, 1.6.1781  
En service au Cap de Bonne-Espérance et à Ceylan, 1783-1795  
Capitaine, 8.9.1790 (?)  
Major, 8.9.1790 (?)  
Lieutenant-colonel, 25.9.1798 ; brevet, 1.1.1800  
Fit la campagne du Mysore, durant laquelle il commanda le régiment  
Fit la campagne de 1801  
Nommé commandant du régiment après le décès du lieutenant-colonel J.-P. de Meuron-Bullot, 21.10.1803  
Se noya accidentellement à Seringapatam, 23.9.1804  
Monument funéraire au cimetière de la garnison, Seringapatam

MEURON-du Rochat, Isaac-Henri (de) (Saint-Sulpice / NE)

Entré comme cadet-sergent et sous-lieutenant, 1.6.1781  
Enseigne, 1.5.1782  
Lieutenant, 10.7.1782  
En service au Cap de Bonne-Espérance et à Ceylan, 1783-1795  
Capitaine-lieutenant, 1.11.1787  
Capitaine, 1.3.1792  
Fit la campagne contre le roi de Kandy, 1793  
Participa à la défense de Trinquemalé (Fort Frédéric), août 1795  
Paie-maître, 25.10.1795 (avec nomination à l'Etat-major du régiment)  
Fit la campagne du Mysore, comme commandant de compagnie, 1799  
Décédé à Madras, 23.5.1800  
Monument funéraire à Madras (cimetière de Sainte-Mary)

MEURON-du Parc, Jacques-Henri (de)

Entré comme cadet  
Congédié à Pondamallée (Indes), 16.3.1797, "n'étant pas propre à devenir officier"  
Décédé durant son retour en Europe, 1797

MEURON-Bullot, Jean-Pierre de (Neuchâtel)

(du nom de sa mère, née Rose Bullot)  
Entré comme capitaine, 1.6.1781  
Major, 1.7.1783  
En service au Cap de Bonne-Espérance et à Ceylan, 1783-1795  
Lieutenant-colonel, 9.11.1785  
Commanda provisoirement le régiment à diverses reprises depuis 1786 et depuis début juin 1797, jusqu'à son décès  
Ne fit pas la campagne du Mysore, étant malade, mais resta à Vellore  
Colonel, 29.4.1802 (?)  
Se noya avec sa fille aînée à Madras, 20.10.1803, alors qu'il s'embarquait pour l'Europe  
Monument funéraire à Madras (cimetière de St.-Mary)

MEURON, Pierre-Frédéric de (Saint-Sulpice / NE)

Entré comme capitaine, avec brevet d'honneur de lieutenant-colonel, 1.6.1781  
Colonel-commandant, 1.4.1787

Commanda le régiment au Cap de Bonne-Espérance, novembre 1787, puis à Ceylan, où il fit deux campagnes contre les sujets du roi de Kandy  
Brigadier-général, 30.3.1795; brevet, 30.12.1795  
Lors du transfert du régiment au service britannique, prit à Colombo des mesures énergiques pour la défense de la citadelle et pour sauver l'honneur du régiment; fut, ainsi que le régiment, relevé de son serment envers la Compagnie hollandaise des Indes orientales, octobre 1795; quitta Ceylan pour le continent indien  
Président du *Committee of Investigation* et commandant des troupes anglaises à Ceylan, juin 1797 à février 1799  
Major-général, 1.1.1798  
Ne put prendre part à la campagne du Mysore en 1799, mais fut commandant de place à Arnée et Vellore (Indes)  
Rentra en Europe, 18.3.1801 et séjourna à Londres jusqu'en 1807  
Lieutenant-général, 1.1.1805  
Colonel-proprétaire du régiment après le décès de son frère, 7.4.1806  
Se retira du service, 23.10.1812  
Décédé à Neuchâtel, 30.3.1813  
N.B. — S'il figure comme colonel-commandant du 1.4.1787 au 23.10.1812 dans les registres officiels, il n'a effectivement exercé cette fonction que jusqu'au début de juin 1797. Ce furent alors les lieutenants-colonels J.-P. de Meuron-Bullot, puis H.-D. de Meuron-Môtiers qui assurèrent le commandement du régiment

MEURON, Pierre-Henry de

Entré comme recrue, puis cadet  
Décédé au Cap de Bonne-Espérance, 1797

MEURON-d'Orbe, Pierre-Henry-Emmanuel / Henry (de) (Orbe / VD)

(branche de la famille établie à Orbe)  
Entré comme cadet-sergent, 18.9.1789  
Enseigne, 1.2.1791  
Sous-lieutenant, 4.2.1793  
Lieutenant, 28.12.1793  
Lieutenant et adjudant, 25.10.1797  
Fit la campagne du Mysore, 1799; fut adjudant du lieutenant-général Harris à Seringapatam, car il parlait et écrivait couramment en français, anglais, allemand et hollandais  
Fit la campagne de 1802 contre les Poligars  
Capitaine-lieutenant, 30.12.1802  
Capitaine, 1.1.1803  
Rentra en Europe avec le régiment, février 1806  
Fut en garnison à Guernesey et en Méditerranée  
Se retira du service, 13.5.1812  
Reçut la demi-paie jusqu'en 1831

MEURON, Samuel de (Neuchâtel)

Entré comme enseigne, 1.10.1804  
Rejoignit le régiment dans l'île de Wight, 1806  
Lieutenant, 19.2.1808

En service de garnison en Méditerranée  
Décédé à Malte, 19.5.1811

MISANI / MISANY, Jean / Johann / John-Théodore (Tessin)

Entré comme enseigne, 16.10.1809

En service de garnison en Méditerranée

Lieutenant, 25.4.1811

Fit les campagnes du Canada, 1813-1814, jusqu'au licenciement de 1816

Après le licenciement, s'engagea pour le compte de la Compagnie du Nord-Ouest

Reçut la demi-paie jusqu'en 1845

MOEHLING, Abram

Entré comme cadet

Sous-lieutenant à Trinquemalé

MONTAGNE, François-C. de la

Entré comme sous-lieutenant, 1.10.1784

N'a jamais joint le régiment

MONTANDON, François (La Brévine / NE)

Entré comme enseigne, 1.6.1781

Lieutenant, 1.5.1782

En service de garnison au Cap de Bonne-Espérance et à Ceylan

Capitaine-lieutenant, 1.11.1787

Capitaine, 13.9.1790

Décédé à Colombo, 26.2.1792

MONTANDON, Henry-Frédéric / Henri-François (La Brévine / NE)

Entré comme cadet-sergent

Se distingua à la défense de Trinquemalé (Fort Frédéric) et fut promu en conséquence sous-lieutenant, 25 ou 28.9.1795

Décédé à Pondamallée (Indes), 21.11.1797

MONTENACH, Antoine / Antonin-Gaspard de (Fribourg)

Entré comme enseigne, 12.10.1810

En service de garnison en Méditerranée

Lieutenant, 1.5.1811

Fit les campagnes du Canada, 1813-1814 et servit jusqu'au licenciement de 1816, puis resta au Canada

Reçut la demi-paie jusqu'en 1822

MONTENACH, Charles / Charles-Nicolas-Fortuné / Charles-Théodore de (Fribourg)

(frère du précédent)

Entré comme enseigne, 11.10.1810

Lieutenant, 1.5.1811

Fit les campagnes du Canada, 1813-1814 et se distingua à la bataille de Plattsbourg, septembre 1814

Résigna sa commission, 7.12.1814; resta au Canada

- MONTMOLLIN, Jean-Frédéric de (Neuchâtel)**  
 Entré comme cadet et sous-lieutenant, 21.3.1791  
 Enseigne, 28.12.1793  
 Lieutenant, 28.5.1796  
 Fit la campagne du Mysore, 1799; participa à l'assaut de Seringapatam dans la compagnie commandée par le capitaine P. Lardy, 4.5.1799  
 Fit la campagne contre les Poligars, 1801  
 Capitaine-lieutenant, 21.10.1803  
 Capitaine, 28.12.1803  
 Se retira du service avec la demi-paie, 2.5.1811
- MORACK, Grégoire de**  
 Entré comme major, 27.3.1788  
 Quitta le régiment pour entrer au Bataillon hollandais de Colombo, 5.9.1790
- MOREAU de Beauregard, Charles, Chevalier de**  
 Entré comme enseigne, 25.8.1796  
 Lieutenant, 25.9.1798  
 Aide-de-camp de Charles-Daniel de Meuron; figure avec lui sur le tableau peint par Th. Hickey  
 Participa avec North, gouverneur de Ceylan, à une ambassade auprès du roi de Kandy, 1800  
 Se noya au voisinage de Colombo, alors qu'il se rendait de Ceylan à Madras, juin 1800
- MULLER, Joseph, baron de Friedberg (Glaris)**  
 Entré comme enseigne, 25.8.1796  
 Lieutenant, 25.9.1798  
 Fit la campagne du Mysore, 1799, et celles contre les Poligars, 1801 et 1802  
 Rentra en Europe pour cause de maladie, août 1805  
 Passa comme capitaine au régiment de Froberg, 1806
- MULLER Frédéric (Hanovre)**  
 Entré comme aide-chirurgien, 1.2.1807  
 En service de garnison en Méditerranée  
 Mourut sur le *Douvres* durant la traversée de Malte au Canada, 3.6.1813
- NABB, John Mac / Joseph (Angleterre)**  
 Entré comme enseigne, 28.9.1815  
 N'a jamais joint le régiment
- NAPIER, Charles-Duncan**  
 Entré comme enseigne, 3.5.1815  
 Lieutenant, 11.5.1815  
 En service de garnison au Canada jusqu'au licenciement de 1816
- NICOD / NICOL, Pierre-François (Vevey / VD)**  
 Entré comme capitaine, 1.6.1781  
 Décédé au Cap de Bonne-Espérance, 11.4.1782

NIEPS, Henry le. Voir: HENRY, André-Urbain, dit "le NIEPS"

ODET D'ORSONNENS, Protais d' (Fribourg)

Entré comme enseigne, 24.4.1801

Lieutenant, 30.12.1802

En service de garnison aux Indes et en Méditerranée

Capitaine-lieutenant

Capitaine, 12.5.1812

Fit les campagnes du Canada, 1813-1814, comme commandant de la compagnie des grenadiers et servit jusqu'au licenciement de 1816

Resta au Canada après le licenciement du régiment pour s'engager aux ordres de Lord Selkirk pour aller délivrer sa colonie de la Rivière Rouge, expédition de 1816

Reçut la demi-paie jusqu'en 1836

PALLAS, Didier

Aide-chirurgien, 1.6.1781

Démissionna au Cap de Bonne-Espérance, 1797, et y resta

PERRET, Frédéric-Henri (Vevey / VD)

Entré comme enseigne, 12.8.1807

En service de garnison en Méditerranée

Lieutenant, 26.4.1808

Fit les campagnes du Canada, 1813-1814, et servit jusqu'au licenciement de 1816

Reçut la demi-paie jusqu'en 1819

PESTALOZZI, Ulrich (Zurich)

Entré comme enseigne, 12.6.1807

Cassé par cour martiale à Gibraltar, février 1808

PETER, Abram-Louis (Hauterive / NE)

Entré comme enseigne, 22.1.1797

Lieutenant, 25.9.1798; 1.1.1800 (brevet)

Fit la campagne du Mysore, 1799, et celles de 1801 et 1802

En service à Guernesey, puis en Méditerranée

Capitaine, 19.2.1808

Fit les campagnes du Canada, 1813-1814, et servit jusqu'au licenciement de 1816

Reçut la demi-paie jusqu'en 1837

PEZON de GERBOLLES, Guillaume (Valais)

Entré comme cadet-sergent et sous-lieutenant titulaire, 1.6.1781

Enseigne, 1.7.1783

Donna sa démission, 1.6.1787

PHILIPPIN, Jonas (Neuchâtel)

Entré comme enseigne, 2 ou 22.5.1811

Lieutenant, 22.5.1811

Décédé en mer alors qu'il rejoignait le régiment, 11.12.1811

PIACHAUD, François (Nyon / VD)

Entré comme lieutenant, 1.6.1781

En service au Cap de Bonne-Espérance et à Ceylan

Capitaine-lieutenant, 1.9.1786

Capitaine, 30.9.1788 / 30.12.1788

Participa à la défense de Trinquemalé (Fort Frédéric), août 1795

Major, 25.9.1798; 1.1.1800 (brevet)

Fit la campagne du Mysore, 1799; commanda la compagnie des chasseurs du régiment et fut blessé d'une balle au bras, à la tranchée devant Seringapatam, durant la nuit du 27 au 28.4.1799; lors de l'assaut de la citadelle, fut remplacé par le lieutenant F.-H. de Meuron-Bayard

Décédé à Seringapatam, 29.12.1802

Monument funéraire au cimetière de la garnison (Seringapatam)

PILLICHODY, Charles (Yverdon / VD)

Entré comme enseigne, 3.4.1799 / 3.8.1799

Lieutenant, 18.9.1801; 20.10.1801 (brevet)

Donna sa démission en 1806 pour passer dans les Dragons anglais aux Indes

PILLICHODY, Louis (Yverdon / VD)

Entré comme enseigne, 4.3.1803

Lieutenant, 25.12.1803

Passa au régiment de Watteville en 1806

PLACIARD, Jean-Pierre (Porrentruy)

Entré comme cadet-sergent et sous-lieutenant titulaire, 1.6.1781

Décédé en Europe, 25.4.1782

PLETT(E)NER, Aloisius

Entré comme aide-chirurgien, 17.12.1795

Donna sa démission à Pondamallée (Indes), 1.10.1797

POLIGNY, Dominique / Jean-Baptiste-Dominique de (Valais)

Entré comme cadet-sergent et sous-lieutenant titulaire, 1.6.1781

Enseigne, 1.6.1783

Lieutenant, 1.9.1786

Donna sa démission, 14.1.1790

PREVOST, Henry / Louis-Henry / Pierre-Louis (Nyon / VD)

Entré comme capitaine-lieutenant, 1.6.1781

Capitaine, 1.9.1786

Quitta le régiment et prit le nom de "le NIEPS", novembre 1786

(Voir: HENRY, André-Urbain)

PURY, Louis de (Neuchâtel)

Entré comme cadet

Sous-lieutenant et quartier-maître, 28.12.1793

Lieutenant, trésorier et quartier-maître, 26.4.1799

Fit la campagne du Mysore, 1799  
Fut tué en duel à Madras, 31.3.1801, par le capitaine A. Lequin

QUERRENET / QUERNET du Blassin, François-Hippolyte de (Le Landeron / NE)  
Entré comme cadet-sergent et sous-lieutenant titulaire, 1.6.1781  
Donna sa démission, 18.9.1788

RAÏTRIE, François-Moulé, Chevalier de la (Lausanne)  
Entré comme cadet-sergent, enseigne et sous-lieutenant titulaire, 1.6.1781  
Enseigne, 15.8.1785  
Lieutenant, 1.6.1787  
Donna sa démission à Ceylan, 10.1.1791

RAYMOND / REYMOND, François / François-Joseph (Saint-Sulpice / NE)  
Entré comme lieutenant, officier à la suite, 1.6.1781  
En service de garnison au Cap de Bonne-Espérance et à Ceylan  
Capitaine, 21.6.1787  
Capitaine et Grand-juge à l'état-major du régiment, 21.6.1789  
Décédé à Colombo, 19.7.1790

REBORY, Louis / Pierre-André  
Entré comme chirurgien en second, 1.6.1781  
Décédé à Colombo, 1794

RENAUD de Coquillard, François-Simon  
Capitaine chargé du dépôt du régiment à Flessingue (Pays-Bas)

RENAUD, Louis (Neuchâtel)  
Entré comme cadet  
Sous-lieutenant, 1.5.1787 / 21.6.1787  
Enseigne, 1.11.1787  
Lieutenant, 19.1.1788  
Capitaine-lieutenant, 6.12.1790  
Décédé à Arnée (Indes), 29.6.1799

RENAUD, Pierre (Neuchâtel)  
Entré comme capitaine, 1.6.1781  
En service de garnison au Cap de Bonne-Espérance et à Ceylan  
Participa à la défense de Trinquemalé (Fort Ostembourg), août 1795  
Fit la campagne du Mysore, 1799, et commanda le détachement du régiment durant les travaux de siège devant Seringapatam  
Pensionné à Madras, 1.1.1800; retourna en Europe

REYNE / RAYNE, Antoine-Pierre-Louis / Charles-Antoine  
Entré comme chirurgien-major, 1.6.1781  
Quitta le régiment à Colombo pour rester à Ceylan, 25.3.1795; démissionna le 20.10.1795

REYNE / RAYNE, Claude-François

Entré comme aide-chirurgien, 1.6.1781

Donna sa démission à Pondamallée (Indes), 28.6.1796

REYNE / RAYNE, Edouard / Benoit-Edouard

Entré comme chirurgien en second, 1.6.1781

Donna sa démission à Colombo, 30.12.1798

Décédé à Colombo, 1799

REYNOLDS, John

Entré comme paie-maître, 24.5.1800

Décédé à Seringapatam, 22.9.1802

Monument funéraire au cimetière de la garnison, Seringapatam

RHAM, Charles de (Yverdon / VD)

Entré comme enseigne, 4.4.1799

Lieutenant, 3.1.1802; 11.1.1802 (brevet)

Lieutenant et adjudant, 19.2.1807 jusqu'au 1.3.1810

En service de garnison en Méditerranée

Capitaine, 1.3.1810

Fit les campagnes du Canada, 1813-1814, et servit jusqu'au licenciement de 1816

Reçut la demi-paie jusqu'en 1822

RIED, Antoine / Dominique-Antoine, baron de

Entré comme lieutenant, 1.6.1781

Capitaine-lieutenant, 1.7.1783

Donna sa démission au Cap de Bonne-Espérance, 7.3.1787

ROBINS, William

Entré comme enseigne, 23.5.1811

Lieutenant, 24.5.1811 / 19.5.1812

Fit les campagnes du Canada

Résigna ses fonctions, 24.7.1814

ROSS, Jean-Baptiste

Entré comme enseigne, 11.12.1814 / septembre 1815

N'a jamais joint le régiment

SAINT-ANDRE / SAINT-ANDREW, St. John

Entré comme enseigne, 13.5.1813

Lieutenant, 29.9.1814

Fit les campagnes du Canada et servit jusqu'au licenciement de 1816

SAINT-LOUP(S), Jacques / Jean-Baptiste / Jean-Bâcle de

Entré comme capitaine-lieutenant, 1.6.1781

Fit du recrutement en Europe

Quitta le régiment, 1.6.1783 / 1.7.1783

SALTMANN, Jean (La Haye)

Entré comme fourrier

Sous-lieutenant, 4.2.1793

Lieutenant, 29.12.1797

Donna sa démission à Tripassor et fut renvoyé du régiment à Pondamallée (Indes), 4.12.1798

SANDOL-ROY, François / Isaac-François de (Neuchâtel)

Entré comme major, 1.6.1781

Lieutenant-colonel, 1.7.1783

En service au Cap de Bonne-Espérance

Donna sa démission, 9.11.1785

SANDOL-ROY, Simon de (Neuchâtel)

Entré comme capitaine, 1.6.1781

En service au Cap de Bonne-Espérance

Quitta le régiment et donna sa démission, 10.11.1787

Passa dans les troupes nationales hollandaises, gouverneur des Moluques

SANDÓZ, Fr.-Daniel (Le Locle / NE)

Entré comme cadet-sergent et enseigne, 24.4.1801

Décédé à Seringapatam, 7.8.1803

SAUM, Julius-César / Jules-César

Entré comme enseigne, 7.12.1814

Lieutenant, 25.1.1816

Servit au Canada jusqu'au licenciement de 1816

SCHOLER, Jean-Georges

Entré comme sous-lieutenant, 19.6.1787 / 21.6.1787 / 1.11.1787

Enseigne, 21.6.1787 / 19.1.1788

Lieutenant, 30.12.1788

Décédé à Colombo, 25.2.1791 / 25.11.1791

SCHULTZ, Stanislas (Altkirch)

Entré comme enseigne, 24.7.1811

Lieutenant et adjudant 20.5.1811 / 20.5.1812 / 20.8.1812

Fit les campagnes du Canada et servit jusqu'au licenciement de 1816

SENN, François-Louis (Neuchâtel)

Entré comme cadet

Sous-lieutenant, 21.6.1787

Lieutenant, 19.1.1788 / 30.12.1788

Capitaine-lieutenant, 4.2.1793

Capitaine, 25.9.1798; 1.1.1800 (brevet)

Fit la campagne du Mysore, 1799, et celles de 1801 et 1802

Donna sa démission et resta aux Indes lorsque le régiment s'embarqua pour l'Europe, février 1806

SERGEANS, Benoît de (Peseux / NE)

Entré comme colonel en second, 1.6.1781

N'a jamais commandé effectivement le régiment

Donna sa démission au Cap de Bonne-Espérance, 1.7.1783

SERGEANS, Louis, Charles-Louis (Peseux / NE)

Entré comme capitaine, 1.6.1781

Fut obligé de quitter le régiment au Cap de Bonne-Espérance, 2.3.1786

SHOR(T)LAND, John

Entré comme chirurgien-major, 14.7.1814

Servit au Canada jusqu'au licenciement de 1816

SIMONEAU, Louis

Entré comme enseigne et lieutenant, 27.10.1814

Servit au Canada jusqu'au licenciement de 1816

SMA(A)SSEN, John (Pays-Bas)

Entré comme aide-chirurgien, 1.1.1799

Décédé à Seringapatam, 26.3.1802

SPIELER, Jacob-Frédéric (Fribourg)

Entré comme cadet

Sous-lieutenant, 27.6.1787 / 1.11.1787

Enseigne, 30.12.1788

Lieutenant, 4.6.1789

Décédé à Colombo, 1.11.1791

SPRECHER von Bernegg, André (Coire / GR)

Entré comme enseigne, 25.12.1803

Lieutenant, 28.12.1803

Résigna ses fonctions, 17.5.1812

SPRECHER von Bernegg, Florian (Coire / GR)

Entré comme enseigne, 26.12.1803

Lieutenant, 28.12.1803

Donna sa démission en 1807 ou 1808, et passa à la Légion hanovrienne

STEIN, Jean-Gottlieb (de) (Thurgovie)

Entré comme capitaine-lieutenant, 1.6.1781

Capitaine, 1.7.1783

Décédé à Trinquemalé (Ceylan), 22.11.1793

STERKY, Alexandre (Zurich)

Entré comme ministre, chapelain du régiment, 2.10.1803

Résigna ses fonctions sans avoir joint le régiment

STEUSSY, Balthasar (Glaris)

Entré comme lieutenant et adjudant, 21.3.1791

Enseigne, 4.2.1793  
Lieutenant et quartier-maître, 17 ou 18.7.1794  
Décédé à Pondamallée (Indes), 22.1.1797

STOFFEL(D), Jean-Antoine (Saint-Gall)

Entré comme cadet  
Sous-lieutenant, 1.7.1784  
Résigna ses fonctions, 13.1.1791 pour passer dans l'artillerie hollandaise à Ceylan

THEURET, Jean-Baptiste

Entré comme aide-chirurgien, 1.6.1781  
Donna sa démission, 25.1.1788

THI(E)BAULT / THIÉBAUD, Louis / Louis-Michel (Buttes / NE)

Entré comme cadet-sergent et sous-lieutenant titulaire, 1.6.1781  
Lieutenant, 1.7.1783  
Donna sa démission au Cap de Bonne-Espérance, 15.8.1785, pour entrer dans les troupes de génie du Cap

TOUCHON, Jean-Henri (Neuchâtel)

Entré comme enseigne, 1.6.1781  
Enseigne et lieutenant, 1.5.1782  
N'ayant pas joint le régiment, fut remplacé, 1.11.1787

TOURETTE, Hippolyte, Chevalier de la

Entré comme capitaine, 1.6.1781  
Fut obligé de donner sa démission au Cap de Bonne-Espérance, 10.11.1787

TRIGG, Thomas

Entré comme enseigne  
Lieutenant, 13.5.1815  
Fit les campagnes du Canada et servit jusqu'au licenciement de 1816

TULLER, Louis / Abram-Louis

Entré comme fourrier  
Enseigne, 30.12.1788 / 12.12.1791  
Sous-lieutenant, 1.6.1790  
Lieutenant, 4.2.1793  
Décédé à Trinquemalé (Ceylan), 20 ou 30.6.1794

VALMINIL, Jean-François l'Anglais de

Entré comme capitaine-lieutenant, 1.6.1781  
Capitaine, 1.7.1784  
Décédé en mer, 26.4.1788

VAUCHER, Jacques-Louis (Neuchâtel)

Entré comme quartier-maître, 2.5.1811

Fit les campagnes du Canada, 1813-1814  
Décédé à Saint-John (Canada), 25.12.1814

VAUT(H)IER, Jean-Baptiste

Entré comme... (?)  
Sous-lieutenant, 21.3.1791  
Enseigne, 4.2.1793  
Lieutenant, 18.7.1794  
Décédé à Batavia en 1795

VESTRAM, L.

Entré comme enseigne, 27.10.1812

VIT(T)EL / VUITTEL / WITTEL, Charles / Charles-Samuel (Les Verrières / NE)

Entré comme enseigne, 2.4.1799  
Lieutenant, 19.11.1800  
Rentra en Europe avec le régiment, février 1806  
Condamné par un Conseil de guerre et, sur ordre de Napoléon, fusillé à Paris, dans la plaine de Grenelle, 4.4.1807

WALKER, George / George Townsend

Major-général dans l'armée britannique, entré comme colonel, 23.10.1812, succédant ainsi à Pierre-Frédéric de Meuron, comme colonel-commandant  
Bien que colonel en chef du régiment depuis cette date jusqu'au licenciement de 1816, ne le commanda jamais, n'ayant pas joint le régiment; ce furent les lieutenants-colonels G. Wynd'ham, puis F.-H. de Meuron-Bayard qui exercèrent successivement le commandement du régiment

WAPPEN, Carl von

Entré comme enseigne, 11.8.1814  
Résigna sans avoir joint le régiment, 25.6.1815

WARNING, Charles

Entré comme chirurgien-major, 30.11.1813  
Donna sa démission, 13.7.1814

WAUCHOPE, William

Entré comme major, 14.1.1813  
Rejoignit le régiment à Québec, 25.7.1813  
Vendit sa commission de major à Th. Fane, 8.12.1814

WEBER, Frédéric (Hanovre)

Entré comme chirurgien-major, 22.10.1807  
Décédé à La Prairie (Canada), 14.11.1813

WERSTURME, Louis

Entré comme enseigne, 27.10.1812  
N'a jamais joint le régiment

- WINTER, Ludwig / Louis-Auguste (Wurtemberg)  
 Entré comme aide-chirurgien, 1.2.1803 / 1.9.1803  
 Résigna avec demi-paie en 1815 / 25.7.1816  
 Reçut la demi-paie jusqu'en 1839
- WITTMER / WITTWER, Joseph / John (Soleure)  
 Entré comme enseigne, 2.3.1809  
 Lieutenant, 5.4.1810  
 En service de garnison en Méditerranée  
 Fit les campagnes du Canada, 1813-1814 jusqu'au licenciement de 1816 et resta ensuite au Canada  
 Reçut la demi-paie jusqu'en 1833
- WOLFF, Elie-Frédéric / Elias-Friedrich (Ravensburg)  
 Entré comme cadet et sous-lieutenant, à Colombo, 1.6.1790  
 Enseigne, 12.12.1791  
 Lieutenant, 4.2.1793  
 Fit la campagne du Mysore, 1799; participa à l'assaut de Seringapatam avec la compagnie de grenadiers commandée par le capitaine Lardy  
 Décédé lors de la campagne contre les Poligars, 17.9.1801
- WYBROW, William  
 Entré comme chirurgien-major, 9.2.1804  
 Quitta le régiment, 21.10.1807
- WYND'HAM, George  
 Entré comme lieutenant-colonel, 14.3.1812  
 Joignit le régiment, 12.12.1812 et le commanda depuis cette date jusqu'au 13.3.1813
- YORCK, Jean-David-Louis  
 Entré comme capitaine, 1.6.1781  
 Fut obligé de donner sa démission au Cap de Bonne-Espérance, 1.6.1784
- ZEHNPFENNIG, Charles / Charles-Joseph (Düsseldorf)  
 Entré comme sergent-major, 17.7.1793  
 Quartier-maître, 17.8.1802  
 Enseigne, 7 ou 9.2.1808  
 Lieutenant, 9.3.1810  
 Résigna ses fonctions de quartier-maître, 1.5.1811  
 Fit les campagnes du Canada, 1813-1814 jusqu'au licenciement de 1816  
 Reçut la demi-paie jusqu'en 1856
- ZORN, Jean (Souabe)  
 Entré comme lieutenant, 1.6.1781  
 Capitaine-lieutenant, 1.5.1782  
 Capitaine, 11.11.1787; 1.11.1787 (brevet)  
 Commanda le dépôt du régiment au Cap de Bonne-Espérance, 1793  
 Donna sa démission au Cap, 1796

ZWEIFEL, Anton-Conradin / Antoine-César / Anthony Conrad (Glaris)

Entré comme capitaine-lieutenant, adjudant et aide-major, 19.11.1787, en remplacement de P.-F. Davois; a continué à l'état-major jusqu'à sa promotion au grade de capitaine Capitaine, 19.9.1796

Fit la campagne du Mysore, 1799

Major, 21.10.1803

En service de garnison à Guernesey, Méditerranée, Sicile et Malte

Commanda temporairement le régiment avec le major F.-H. de Meuron-Bayard, jusqu'à son départ en congé pour l'Angleterre, 15.9.1812

Se retira du service et vendit sa commission de major à W. Wauchope, 14.1.1813

## Officiers supérieurs et d'état-major du régiment (1781-1816)

Voir texte d'introduction de l'Annexe VI.

### *Colonels-propriétaires*

Chs.-D. de Meuron	1.6.1781	—	6.4.1806 ( )
P.-F. de Meuron	7.4.1806	—	23.10.1812 (dém.)

La propriété du régiment s'éteignit le 23.10.1812, date de la démission de P.-F. de Meuron.

### *Colonels-commandants*

Chs.-D. de Meuron	1.6.1781	—	1.4.1787
P.-F. de Meuron	1.4.1787	—	23.10.1812

Ce dernier commanda le régiment au Cap de Bonne-Espérance, puis à Ceylan jusqu'au début de juin 1797, date de sa nomination comme président du *Committee of Investigation*; ne commanda pas le régiment durant la campagne du Mysore.

Commandèrent temporairement ou provisoirement le régiment:

— Lieut.-colonel J.-P. de Meuron-Bullot: à diverses reprises depuis 1786; puis, dès le début de juin 1797 jusqu'à son décès, 20.10.1803; ne commanda pas le régiment durant la campagne du Mysore.

— Lieut.-colonel H.-D. de Meuron-Môtiers: durant la campagne du Mysore, 1799, et depuis le 21.10.1803 jusqu'à son décès, 23.9.1804.

— Lieut.-colonel P. Lardy (sen.): depuis le 24.9.1804 jusqu'à ce qu'il se retire du service, 14.3.1812.

— Majors A.-C. Zweifel et F.-H. de Meuron-Bayard: depuis le 2.1.1812 jusqu'au départ en congé du major A.-C. Zweifel, 15.9.1812.

— Major F.-H. de Meuron-Bayard: depuis le 15.9.1812 jusqu'au 12.12.1812, date à laquelle le lieut.-colonel G. Wynd'ham joignit le régiment.

— Lieut.-colonel G. Wynd'ham: depuis le 12.12.1812 jusqu'à sa démission, 13.3.1813.

— Major, puis lieut.-colonel F.-H. de Meuron-Bayard: depuis le 13.3.1813 jusqu'au licenciement du régiment, 24.9.1816.

### *Colonel en second*

B. de Sergeans *	1.6.1781	—	1.7.1783 (dém.)
------------------	----------	---	-----------------

### *Lieutenants-colonels*

Fr. de Sandol-Roy *	1.7.1783	—	9.11.1785 (dém.)
---------------------	----------	---	------------------

J.-P. de Meuron-Bullot	9.11.1785	—	20.10.1803 ( )
------------------------	-----------	---	----------------

\* N'a jamais commandé le régiment.

H.-D. de Meuron-Môtiers	25.9.1798	—	23.9.1804 ( )
P. Lardy (sen.)	21.10.1803	—	14.3.1812 (retiré)
G.-L. Bernard *	24.9.1804	—	février 1807 (retiré)
G. Wynd'ham	14.3.1812	—	13.3.1813 (retiré)
H. Davies *	11.12.1812	—	juin 1813 ( déc. 1813)
F.-H. de Meuron-Bayard	19.6.1813	—	24.9.1816 (lic. rgt.)

### Majors

Fr. de Sandol-Roy	1.6.1781	—	1.7.1783
J.-P. de Meuron-Bullot	1.7.1783	—	8.11.1785
G. de Morack	27.3.1788	—	sept. 1790
H.-D. de Meuron-Môtiers	8.9.1790	—	25.9.1798
P. Lardy (sen.)	25.9.1798	—	20.10.1803
F. Piachaud	25.9.1798	—	29.12.1802
G.-L. Bernard	30.12.1802	—	24.9.1804
A.-C. Zweifel	21.10.1803	—	13.1.1813
P.-J. Donzel	24.9.1804	—	10.6.1807
F.-H. de Meuron-Bayard	11.6.1807	—	19.6.1813
W. Bailey	25.11.1809	—	.....1810
W. Wauchope	14.1.1813	—	8.12.1814
E. de May	17.6.1813	—	lic. 1816
Th. Fane	8.12.1814	—	lic. 1816 ?

### Autres officiers d'état-major

P.-F. Davois, capitaine-lieutenant et aide-major, 1.6.1781; employé en Europe pour organiser le régiment avant son embarquement pour le Cap de Bonne-Espérance; quitta en Europe.

A.-C. Zweifel, capitaine-lieutenant, adjudant et aide-major, 19.11.1787, en remplacement de P.-F. Davois.

B. Steussy, lieut. et adjudant	21.3.1791	—	22.1.1797
C. de Meuron-Tribolet, lieut. et adjudant	22.1.1797	—	25.10.1797
F.-H. de Meuron-Bayard, lieut. et adjudant	19.9.1796	—	1.1.1800
P.-H.-E. de Meuron-d'Orbe **, lieut. et adjudant	25.10.1797	—	30.12.1802
J.-J. Gaechter, lieut. et adjudant	30.12.1802	—	19.2.1807
C. de Rham, lieut. et adjudant	19.2.1807	—	1.3.1810
P. Lardy (jun.), lieut. et adjudant	1.3.1810	—	20.5.1811
S. Schultz, lieut. et adjudant	20.5.1811	—	..... ?
R. Henry, quartier-maître	1.6.1781	—	?
A. Garnier, quartier-maître	1.6.1781	—	?
L. Boyer, quartier-maître	30.1.1797	—	?
L. de Pury, quartier-maître	28.12.1793	—	31.3.1801
H. Kerns, quartier-maître	21.4.1800	—	16.8.1802
C.-J. Zehnpfennig, quartier-maître	17.8.1802	—	1.5.1811
J.-L. Vaucher, quartier-maître	2.5.1811	—	25.12.1814
J. Edgelow, quartier-maître	26.12.1814	—	lic. 1816

\* N'a jamais commandé le régiment.

\*\* Adjudant du lieut.-général Harris durant la campagne du Mysore.

I.-H. de Meuron-du Rochat, paie-maître	25.10.1795	—	23.5.1800
J. Reynolds, paie-maître	24.5.1800	—	22.9.1802
F.-H. de Meuron-Bayard, paie-maître	23.9.1802	—	24.1.1807
L. Castle, paie-maître	25.1.1807	—	lic. 1816
J.-M. Beysser, chirurgien-major	1.6.1781	—	20.4.1784
A.-P.-L. Reyne, chirurgien-major	1.6.1781	—	25.3.1795
C.-P. Caudmont, chirurgien-major	25.3.1795	—	8.2.1804
W. Wybrow, chirurgien-major	9.2.1804	—	21.10.1807
F. Weber, chirurgien-major	22.10.1807	—	14.11.1813
Chs. Warning, chirurgien-major	30.11.1813	—	13.7.1814
J. Shortland, chirurgien-major	14.7.1814	—	lic. 1816
L. Rébory, chirurgien en second	1.6.1781	—	.....1794
E. Reyne, chirurgien en second	1.6.1781	—	.....1799
A.-F. Azerond, chirurgien en second	1795 ?	—	1797 ?
C.-P. Caudmont, aide-chirurgien	1.6.1781	—	24.3.1795
J. Jobart, aide-chirurgien	1.6.1781	—	15.11.1785
C.-F. Reyne, aide-chirurgien	1.6.1781	—	28.6.1796
G. Lavenut, aide-chirurgien	1.6.1781	—	1.6.1787
A.-F. Azerond, aide-chirurgien	1.6.1781	—	.....1795 ?
D. Pallas, aide-chirurgien	1.6.1781	—	.....1797
J.-B. Theuret, aide-chirurgien	1.6.1781	—	25.1.1788
C. Lyon, aide-chirurgien	1.6.1781	—	?
P. Glessner, aide-chirurgien	14.10.1795	—	26.4.1799
A. Plettner, aide-chirurgien	17.12.1795	—	1.10.1797
C.-F. Grehne, aide-chirurgien	26.1.1797	—	5.10.1799
J. Franck, aide-chirurgien	1.1.1799	—	24.1.1807
J. Sma(a)sen, aide-chirurgien	1.1.1799	—	26.3.1802
L. Winter, aide-chirurgien	1.9.1803	—	1815 / 1816 ?
F. Müller, aide-chirurgien	1.2.1807	—	3.6.1813
C. Ducat, aide-chirurgien	4.6.1813	—	lic. 1816
L.-A. Breguet, ministre / chapelain	1.6.1781	—	25.12.1798
J.-J. DuPasquier, ministre / chapelain	25.12.1798	—	.....1800
J. Gericke, ministre / chapelain	19.11.1800	—	1.10.1803
A. Sterky, ministre / chapelain	2.10.1803	—	?
E.-G. Holzberg, ministre / chapelain	31.5.1805	—	?
S. Jéquier, capit.-lieut. / grand-juge	1.6.1781	—	1.5.1787
capitaine / grand-juge	1.5.1787	—	14.5.1789
F.-J. Raymond, capitaine / grand-juge	21.6.1789	—	19.7.1790
A. Fivaz, capitaine / grand-juge	20.7.1790	—	.....1795 ?
J.-J. Bolle, cap. à la compagnie additionnelle	1.6.1790	—	26.4.1808

## Annexe VIII

# Liste des officiers à la retraite depuis 1816

Voir texte d'introduction de l'Annexe VI.

De nombreux officiers bénéficièrent de la demi-paie après le licenciement de 1816: une quarantaine en 1817, vingt et un en 1830, onze en 1840 et sept en 1850. Le dernier en date fut le capitaine A. Dardel qui reçut la demi-paie britannique jusqu'en 1863.

N.-F.-J. de Bergeon, capitaine	1839 ?
F. de Bibra, lieutenant	1850
F.-L. Bourgeois, capitaine	1827
L. Boyer, lieutenant	1839
C. Brumby, lieutenant	1817
L. Castle, paie-maître	1817
A. Dardel, capitaine	1863
J.-D. Dombre, lieutenant	1834
P.-J. Donzel, major	1821 / 1822 ?
C. Ducat, aide-chirurgien	1817
G.-A. Fauche, lieutenant	1830
S. Fauche, capitaine	1818
N. Fuchs, capitaine	1831
C. de Goumoëns, lieutenant	1860
F. (François) de Graffenried, lieutenant	1848
W. Griesbach, lieutenant	1817
P.-D. Guisan(t), capitaine	1835
P. Lardy (jun.), capitaine	1819
T. Léonard, lieutenant	1817
F. Matthey, capitaine	1850
E. de May, major	1853
R. de May, capitaine	1848
E. Merckel, capitaine	1849
C.-C. de Meuron, lieutenant	1854
F.-H. de Meuron-Bayard, lieutenant-colonel	1830
P.-H.-E. de Meuron-d'Orbe, capitaine	1831
J.-T. Misani, lieutenant	1845
A.-G. de Montenach, lieutenant	1822
P. d'Odet d'Orsonnens, capitaine	1836
F.-H. Perret, lieutenant	1819
A.-L. Peter, capitaine	1837
L.-A. Winter, aide-chirurgien	1839
J. Wittmer, lieutenant	1833
C.-J. Zehnpfennig, lieutenant	1856

## Iconographie: portraits, tableaux, gouaches, gravures et dessins

La plus grande partie de cette iconographie ayant déjà été décrite, nous nous sommes borné à énumérer ici seulement les œuvres originales (pas les copies), avec description sommaire et bibliographie correspondante.

La plupart de ces portraits, tableaux, gouaches, gravures et dessins, propriété de la famille Meuron, sont déposés depuis 1952 au château de Colombier; ils ornent la salle du Régiment Meuron, anciennement Chambre de Son Altesse ou Chambre du Prince d'Orléans-Longueville. D'autres se trouvent au Musée d'Histoire (Neuchâtel) ou au Musée des Suisses à l'étranger (château de Penthes, près de Genève) ou dans des collections privées.

Les documents iconographiques se rapportant à Seringapatam se trouvent principalement au National Army Museum (autrefois à Sandhurst / Camberley), aujourd'hui à Londres, Royal Hospital Road / Chelsea.

### a) Officiers de la famille Meuron ayant servi au régiment

1. *Charles-Daniel de Meuron, comme lieutenant au régiment de Hallwyl.* Peint par Paul-Joseph de Bréa, père, aux environs de 1760. Portrait en demi-pied. Uniforme rouge, col et parements bleus; gilet bleu, brodé d'argent; épaulette d'argent sur l'épaule droite. Dans le fond, la mer et des bateaux. La tête de ce portrait, qui était abîmée, a été repeinte par la suite. Dim.: 78 x 62 cm. (MSEP)

– Boy de la Tour, M. ... *Mus. Neuch.* 1921, pp. 9-10.

– Favre, P.-M. ... *Fig. Helv.* 1974, p. 23 (sous N° 1).

2. *Charles-Daniel de Meuron, officier au régiment des Gardes-Suisses.* (Auteur inconnu, école française de La Tour.) Très beau pastel, peint entre 1770 et 1775. Buste de face; uniforme rouge avec une seule épaulette d'officier subalterne ou de capitaine; décoration de fantaisie. Dim.: 45,5 x 55,5 cm. (Propr. part. Corcelles s/ Concise / VD)

– Coulon, M. de ... *Mus. Neuch.* 1907, p. 6 (sous N° 5).

– Boy de la Tour, M. ... *Mus. Neuch.* 1921, p. 9 (reprod. sépia, p. 3).

– Petitpierre, J. ... *Patr. Neuch.*, vol. II, 1935, p. 246 (reprod. noir).

– Berthoud, D. ... *Versailles* 1962, N° 14, p. 11 (reprod. noir).

– Bory, J.-R. *Les Suisses...* 1965, p. 131 (reprod. noir).

– Favre, P.-M. ... *Fig. Helv.* 1974, p. 24 (sous N° 3).

3. *Charles-Daniel de Meuron, officier au régiment des Gardes-Suisses.* (Auteur inconnu, peint vers 1775-1778.) Portrait en buste; uniforme rouge, revers et parements bleu foncé, avec deux épaulettes argentées de colonel; croix du Mérite militaire. Dim.: 57 x 46 cm. (Propr. part.)

- Coulon, M. de ... *Mus. Neuch.* 1907, p. 7 (sous N° 10).
- Favre, P.-M. ... *Fig. Helv.* 1974, p. 24 (sous N° 2).

4. *Charles-Daniel de Meuron, colonel au service de la Compagnie hollandaise des Indes orientales.* (Peint par Joseph Reinhardt en 1789.) Le colonel est en pied, uniforme bleu foncé, avec écharpe orange, debout à côté de son cheval blanc; à droite, son page Vendredi et à gauche Pedro, son serviteur noir (africain); tous deux en livrée aux couleurs de leur maître: vert, jaune et noir. Dim.: 82 x 64 cm. (MAHN)

- Bachelin, A. *Iconographie* ... 1878, p. 233 (sous N° 1).
- Coulon, M. de ... *Mus. Neuch.* 1907, p. 6.
- Martin, P. ... *Fig. Helv.* 1973, p. 20 (photo coul.).
- Favre, P.-M. ... *Fig. Helv.* 1974, p. 24 (sous N° 6).

5. *Charles-Daniel de Meuron, colonel au service de la Compagnie hollandaise des Indes orientales.* (Peint par Joseph Reinhardt en 1789.) Le colonel est en pied, uniforme bleu-foncé, avec écharpe orange, debout à côté de son cheval blanc; à droite, son page Vendredi et à gauche Pedro, son serviteur noir (africain); tous deux en livrée aux couleurs de leur maître: vert, jaune et noir. Dim.: 82 x 64 cm. (MAHC)

- Coulon, M. de ... *Mus. Neuch.* 1907, p. 7 (sous N° 9).
- Vallière, P. de, *Honneur et Fidélité*, 1940, p. 654 (reprod. noir).
- Eynard, P. ... *Le Mois suisse* 1943, p. 48 (reprod. noir).
- Petitpierre, J. ... *Patr. Neuch.* vol. IV, 1955, p. 326 (reprod. noir).
- Berthoud, D. ... *Versailles* 1962, N° 14, p. 13 (reprod. noir).
- Bory, J.-R. *Les Suisses* ... 1965, p. 131 (reprod. noir).
- Favre, P.-M. ... *Fig. Helv.* 1974, p. 25 (sous N° 7) (photo coul. p. 24).

6. *Charles-Daniel de Meuron, au service de la Compagnie hollandaise des Indes orientales.* Miniature en noir; médaillon rond exécuté au physionotrace en automne 1790; buste de profil à gauche. Légende concentrique au-dessous du médaillon: "Des. et gravé avec le physionotrace par Quenedey, rue Croix des Petits Champs No. 10, à Paris." Diam.: 50 mm. (K. 57)

- Coulon, M. de ... *Mus. Neuch.* 1907, p. 7 (sous N° 12).
- Meuron, G. de et Centlivres, P. *Le Cabinet*... 1965, p. 5 (reprod. noir).
- Favre, P.-M. ... *Fig. Helv.* 1974, p. 25 (sous N° 8).

7. *Charles-Daniel de Meuron, avec son adjudant, au service de Sa Majesté Britannique.* (Peint par Th. Hickey, env. 1797-1800.) Portrait en pied de Charles-Daniel de Meuron, assis dans une tente, en uniforme de major-général; en face de lui, son adjudant et aide-de-camp, le lieutenant Charles Moreau; tous deux portent une écharpe cramoisie autour de la taille. Dim.: 53 x 42 cm. (Propr. part. Eclépens / VD)

- Bachelin, A. *Iconographie*... 1878, p. 233 (sous N° 2).
- Coulon, M. de ... *Mus. Neuch.* 1907, p. 6 (reprod. coul.).
- Berthoud, D. ... *Versailles* 1962, N° 14, p. 15 (reprod. noir).
- Favre, P.-M. ... *Fig. Helv.* 1974, p. 26 (sous N° 9).

8. *Charles-Daniel de Meuron, au service de Sa Majesté Britannique.* Très beau portrait, non signé, peint dans les dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle par un des maîtres de l'école anglaise. Buste de face; uniforme rouge à grands revers bleus avec insigne de major-général;

en écharpe, le cordon de Chevalier de l'Ordre de l'Aigle rouge; sur un revers, décoration du Mérite militaire. Dim.: 78 x 62 cm. (MAHC)

- Coulon, M. de ... *Mus. Neuch.* 1907, p. 6 (sous N° 7).
- Boy de la Tour, M. de ... *Mus. Neuch.* 1921, p. 8 (reprod. sépia).
- Vallière, P. de, *Honneur et Fidélité...* 1940, p. 656 (reprod. coul.).
- Berthoud, D. ... *Versailles* 1962, N° 14, p. 18 (reprod. noir).
- Bory, J.-R. *Les Suisses...* 1965, p. 132 (reprod. noir).
- Favre, P.-M. ... *Fig. Helv.* 1974, p. 26 (sous N° 12).

9. *Charles-Daniel de Meuron, au service de Sa Majesté Britannique.* Peint par Louis de Meuron, Châtelain du Landeron, en 1803. Uniforme rouge avec décoration du Mérite militaire. Dim.: 42 x 34 cm. (Propr. part., Marin)

10. *Charles-Daniel de Meuron, en civil, dans les dernières années de sa vie.* (Auteur inconnu.) Peinture sur bois; petit portrait en buste; habit civil, veste bleu foncé, gilet rouge; décoration du Mérite militaire. Dim.: 19,5 x 25,5 cm. (Propr. part., Genève)

- Coulon, M. de ... *Mus. Neuch.* 1907, p. 7 (sous N° 11).
- Favre, P.-M. ... *Fig. Helv.* 1974, p. 24 (sous N° 5).

11. *Pierre-Frédéric de Meuron, colonel au service de la Compagnie hollandaise des Indes orientales.* (Peint par Joseph Reinhardt en 1787.) Uniforme bleu. Dim.: 49 x 37 cm. (MAHC)

12. *Pierre-Frédéric de Meuron, au service de Sa Majesté Britannique.* (Peint par Anton Graf en 1805.) Très beau portrait en uniforme rouge de lieutenant-général. Dim.: 78 x 63 cm. (MAHC)

- Petitpierre, J. ... *Patr. Neuch.* vol. IV, 1955, p. 52 (reprod. noir).
- Berthoud, D. ... *Versailles* 1962, N° 14, p. 12 (reprod. noir).
- Bory, J.-R. *Les Suisses...* 1965, p. 132.
- Favre, P.-M. ... *Fig. Helv.* 1974, p. 26 (sous N° 14).

13. *François-Henry de Meuron-Bayard, au service de Sa Majesté Britannique.* (Peint par Joseph Reinhardt en 1789.) Uniforme rouge avec parements bleus, épaulette d'argent. Dim.: 49 x 37 cm. (MAHC)

14. *François-Henry de Meuron-Bayard, au service de Sa Majesté Britannique.* Miniature ronde, colorisée, (Propr. part. Velp. / G., Pays-Bas)

- Bovay, E.-H. *Le Canada...* 1976, p. 31 (reprod. noir).

15. *Charles-Gustave de Meuron.* Uniforme de jeune cadet, rouge col et parements bleus, pas d'épaulette, jabot. Dim.: 49 x 37 cm. (MAHC)

- 16. *Charles-Gustave de Meuron,* Petitpierre, vol. IV, 1955, p. 16 (reprod. noir).

17. *François-Louis de Meuron-Renaud.* Lieutenant au service de Sa Majesté Britannique. Miniature ovale, colorisée. Dim.: 100 x 82 mm. (MAHC)

18. *Henri-Auguste de Meuron.* Uniforme de jeune cadet, rouge, col et parements bleus, pas d'épaulette, jabot. Dim.: 49 x 37 cm. (MAHC)

b) *Autres officiers et sous-officiers ayant servi au régiment Meuron*

19. *Jean-Jacques Gaechter*, lieutenant, puis capitaine au service de Sa Majesté Britannique. Petit médaillon rond, colorié. (Propr. part. Colombier)

20. *Pierre Lardy*, capitaine.

– Petitpierre, J. ... *Patr. Neuch.* vol. IV, 1955, p. 327.

21. *Frédéric Matthey*, lieutenant, puis capitaine au service de Sa Majesté Britannique. Petit médaillon ovale, colorié. Dim.: 95 x 75 mm. (MAHC)

– Bovay, E.-H. *Les Suisses...* 1976, p. 34 (reprod. noir).

22. *Rodolphe-Amédée de May*, lieutenant, puis capitaine au service de Sa Majesté Britannique. Médaillon ovale, colorié. Dim.: 95 x 75 mm. (MAHC)

– Bovay, E.-H. *Les Suisses...* 1976, p. 35 (reprod. noir).

23. *Protais d'Odet d'Orsonnens*, enseigne, puis lieutenant et capitaine au service de Sa Majesté Britannique. Médaillon ovale, colorié. Dim.: 90 x 75 mm. (MAHC)

– Bovay, E.-H. *Les Suisses...* 1976, p. 35 (reprod. noir).

24. *Abram-Louis Peter*, enseigne, puis lieutenant et capitaine, au service de Sa Majesté Britannique. Médaillon ovale, colorié. Dim.: 100 x 85 mm. (MAHC)

– Bovay, E.-H. *Les Suisses...* 1976, p. 32 (reprod. noir).

25. *François de Sandol-Roy*, lieutenant-colonel au service de la Compagnie hollandaise des Indes orientales. Auteur inconnu, non daté. Uniforme bleu, avec revers rouges. (Propr. part. Môtiers, NE)

– Vallière, P. de, *Honneur et Fidélité...* 1940, p. 576.

– Petitpierre, J. *Patr. Neuch.* ... vol III, 1949, p. 157 (reprod. noir).

26. *Simon de Sandol-Roy*, capitaine au service de la Compagnie hollandaise des Indes orientales. (Propr. part., Môtiers, NE)

27. *Samuel Schwerin*, sergent-major au service de Sa Majesté Britannique. Peint par un artiste indigène, probablement aux Indes. Bonnet en fourrure noire avec plumet; uniforme rouge, passepoilé de blanc avec neuf brandebourgs blancs; pantalon blanc et petites guêtres noires; sabre et canne de bambou. Dans deux contrôles de corps (BPVN: Ms 2108), Samuel Schwerin (et non "Schweri"), originaire de Bâle, est indiqué comme "fourrier"; entré au régiment le 13 août 1788, il fut congédié à Seringapatam le 9 septembre 1803. (Propr. part., Winterthour, ZH)

– Favre, P.-M. ... *Fig. Helv.* 1974, p. 26 (sous N° 15, photo coul.).

28. *François-Louis Senn*, sous-lieutenant, lieutenant, puis capitaine au service de Sa Majesté Britannique. Médaillon ovale, colorié. Dim.: 95 x 75 mm. (MAHC)

29. *Charles-Louis Sergeans*, capitaine au service de la Compagnie hollandaise des Indes orientales. Gouache par Thomas Wyck, de Haarlem. Uniforme rouge à parements bleu clair, épaulette d'argent. Dim.: 20,5 x 16 cm. (MAHC)

30. *Charles-Samuel Vitel*, lieutenant au service de Sa Majesté Britannique. Dessin colorié. Uniforme rouge, collet bleu clair; épaulette en argent; baudrier blanc; plaque de baudrier avec monogramme G.R. Dim.: 98 x 82 mm. (MNSZ)

– Bonhôte, J.-R. ... *Mus. Neuch.* 1867, face p. 101 (reprod. noir).

### c) Représentations de drapeaux et d'uniformes

– *Gouaches de N. Hoffmann* (fin du XVIII<sup>e</sup> siècle). Cette série faisait partie de la collection du Grand-Duc de Darmstadt. Elle comporte treize planches numérotées de la façon suivante: Tambour-major (1), Nègre-musicien (2), Tambour (3), Fife (4), Officier-major (5), Charpentier (6), Sergent (7), Fourrier (8), Caporal (9), Soldat (10), Chirurgien-major (11), Ouvrier-sapeur (12) et Enseigne (13). De ces planches existent deux variantes, l'une avec uniformes rouges, l'autre avec uniformes bleus; à cette dernière, il faut encore ajouter une planche de Hoffmann, représentant Charles-Daniel de Meuron, en uniforme bleu de colonel, monté sur un cheval blanc. Dim.: 33 x 20 cm. (MAHC)

– *Gouaches de A. v. Escher* (fin du XIX<sup>e</sup> siècle).

– Gouache originale représentant un porte-enseigne au service hollandais avec drapeau d'ordonnance. (Propr. part., Pully)

– Lithographies coloriées. Deux albums: pl. 9, Service britannique (1795), chirurgien, major, tambour, lieutenant, sergent; pl. 10, service britannique (1800); officier à cheval et porte-drapeau; pl. 15, service de Hollande, officier, porte-drapeau et sapeur; pl. 16, officiers d'état-major. (BNSB)

– *Gouaches de P.-M. Favre* (1971).

– Porte-enseignes avec drapeau colonel et d'ordonnance au service de Hollande. Dim.: 51,5 x 37 cm. (MAHC)

– Sapeur, fusilier, fourrier, major, sergent et caporal au service de Hollande. Dim.: 51,5 x 37 cm. (MAHC)

– Porte-enseignes avec drapeau colonel et d'ordonnance au service d'Angleterre. Dim.: 51,5 x 37 cm. (MAHC)

– Cymbalier, musicien, tambour-major, tambour, chirurgien-major au service d'Angleterre. Dim.: 51,5 x 37 cm. (MAHC)

– Officiers et fusiliers au service d'Angleterre (1798-1806). Dim.: 51,5 x 37 cm. (MAHC)

– Charles-Daniel de Meuron, monté sur un cheval blanc, au service de Hollande. (Propr. privée, Berne)

– Enseigne avec drapeau d'ordonnance au service d'Angleterre. Dim.: 36,5 x 25,5 cm. (Propr. part., Bâle)

### d) Iconographie se rapportant à Seringatam et aux Indes

*L'Assaut de Seringatam*, par Robert Ker Porter. Immense composition allongée en forme de panorama, peinte à l'huile sur une surface de 2550 pieds carrés; exposé durant plusieurs années au Lyceum de Londres (vis-à-vis du Somerset House, Strand), ce panorama fut détruit dans un incendie le 16 février 1830.

Les reproductions de cette œuvre comportant une multitude de personnages et les gravures qui en ont été tirées montrent, au centre, la colonne d'assaut qui parvient au sommet

de la brèche; le sergent Graham, tenant un drapeau, agite sa coiffure, peu avant d'être tué; sur les remparts, Tippoo, entouré de sa garde, dirige la défense de la citadelle. Assis, à l'extrême-gauche, le capitaine Lardy se fait panser le bras. (Documents photographiques: NAML)

– Favre, P.-M. ... *Fig. Helv.* 1974, p. 28 (avec reproduction du schéma de la composition).

– *L'Assaut de Seringapatam*, par Robert Ker Porter. Même composition que ci-dessus.

Tableau en mauvais état. Dim.: 122 x 300 cm. (Musée de Seringapatam)

*Quatre tableaux de W. H. Singleton*, dont Laminet et F. dal Pedro ont tiré les gravures suivantes:

– *L'assaut et la prise de Seringapatam*. Dim.: 45,5 x 41,5 cm. (MAHC, MSEP, NAML)

– Vallière, P. de, *Honneur et Fidélité*, 1940, p. 656.

– Berthoud, D., *Versailles* 1962, N° 14, p. 16.

– Bory, J.-R., *Les Suisses...*, 1965, p. 133.

– *Les derniers combats et la mort de Tippoo*. Dim.: 46 x 41 cm. (MSEP, NAML)

– *Le corps de Tippoo reconnu par sa famille*. Dim.: 46 x 41 cm. (NAML)

– *La reddition des deux fils de Tippoo au général David Baird*. Dim.: 46 x 41 cm. (MAHC, MSEP, NAML)

– Berthoud, D. *Versailles* 1962, N° 14, p. 17.

– Bory, J.-R., *Les Suisses...*, 1965, p. 133.

*Trois officiers au service anglais (Indes)*. Dessin colorié exécuté par un artiste indigène; dans le fond, la ville de Seringapatam. Dim.: 32 x 22 cm. (MAHC)

#### e) Divers

*La Grande Rochette, à Neuchâtel*. Gouache de Th. Steinlen. Dim.: 51 x 36 cm. (Propriété part., Neuchâtel)

– Du Pasquier, A. ... *Mus. Neuch.* 1918, p. 42 (reprod. noir).

– Berthoud, D. ... *Versailles* 1962, N° 14, p. 14 (reprod. noir).

– Courvoisier, J. *Neuchâtel...* 1976, p. 100 (reprod. coul.).

*La Grande Rochette, à Neuchâtel*. Gouache de G. Lory, fils. Dim.: 51 x 36 cm. (Propriété part., Neuchâtel)

– Mandach, C. de, *Deux Peintres suisses...* 1920, p. 112 (reprod. sépia).

*Cottage du capitaine Henry de Meuron-d'Orbe, à Guernesey*. Gouache de G. Lory, fils. (Propriété part., Lausanne)

– Mandach, C. de, *Deux Peintres suisses...* 1920, p. 137 (reprod. sépia).

*Comtesse Duhamel / du Hamel, née Victoire de Verry*. Amie de Charles-Daniel de Meuron. Miniature en noir; médaillon rond, exécuté au physionotrace en automne 1790; buste de profil à droite. Légende concentrique au-dessous du médaillon: "Des. et gravé avec le physionotrace par Quenedey, rue Croix des Petits-Champs No. 10, à Paris." Marque caractéristique: K 50. Diam.: 50 mm. (MSEP)

## Drapeaux, uniformes et objets divers

Les documents iconographiques, représentés par des drapeaux et quelques uniformes originaux, ainsi que par des portraits, tableaux, gouaches ou dessins exécutés par des peintres de l'époque, sont conservés dans les musées de Neuchâtel (MHN), de Colombier (MAHC) et des Suisses au service étranger, au château de Penthes, près de Genève (MSEP), ou dans des collections privées. (Voir également: *Annexe IX*).

### 1. Drapeaux

– *Au service de la Compagnie hollandaise des Indes orientales* (1781-1795).

– *Drapeau colonel*. Fond blanc, couleur du commandement (hommage indirect au souverain), portant les attributs de la "Noble Compagnie des Indes Orientales", dont le monogramme VOC (Vereenigde Oostindische Compagnie) entrelace ses lettres au milieu de l'étamine. Certaines représentations de ce drapeau sont inexactes, car elles indiquent pour le monogramme VOO<sup>1</sup>; cette erreur s'explique aisément par le fait que le C imprimé en couleur noire sur l'étamine assez mince, transparait exactement derrière le C de l'autre côté, lui donnant ainsi l'apparence d'un O.

Au-dessus du monogramme, la devise: *Terra et Mari*, et au-dessous *Fidelitas et Honor*. La formule correcte: *Terra et Mari* (*Terra Marique*), signifiant "sur terre et sur mer" figura sur les plus anciens drapeaux datant de l'époque de la formation du régiment. Ce n'est que plus tard que cette première partie de la devise fut remplacée (pour quelles raisons?) par *Terra et Mare* (accusatif ou nominatif), sans signification aucune. Drapeau, dim.: 162 x 140 cm. (MAHC)

– *Drapeau d'ordonnance*. Croix traversante jaune, portant la devise: *Fidelitas et Honor* (branche horizontale) et *Terra et Mari* (branche verticale, de bas en haut, c'est-à-dire vers l'extérieur). Les quatre quartiers ou cantons comportent chacun cinq flammes alternantes (noir-jaune-vert-jaune-noir), ou neuf flammes (noir-vert-jaune-noir-vert-noir-jaune-vert-noir); une flamme noire borde en principe la croix traversante.

Le drapeau à cinq flammes (MAHC, MSEP) était probablement celui du 1<sup>er</sup> bataillon, celui à neuf flammes (MHN, MSEP), du second bataillon.

– *Au service de Sa Majesté Britannique* (1795-1816).

– *Drapeau colonel* (King's Colours).

– Antérieur à 1801. Bannière de l'Union, couvrant toute la surface du drapeau: croix rouge de Saint-George et croix blanche en sautoir de Saint-André. (MSEP)

– Postérieur à 1801. Bannière de l'Union, couvrant toute la surface du drapeau: croix rouge de Saint-George, croix blanche en sautoir de Saint-André, à laquelle est superposée la croix rouge en sautoir de Saint-Patrick (Irlande). (MHN, MSEP)

Sur la pique de l'exemplaire conservé à Neuchâtel est gravée l'inscription: *7-14 septembre 1814, couvrant la retraite de l'armée anglaise* (après la bataille de Plattsbourg).

– *Drapeau d'ordonnance*. Croix traversante jaune, portant la devise: *Fidelitas et Honor* (branche horizontale) et *Terra et Mare* (branche verticale, de bas en haut).

– Jusqu'à 1801, dans le premier quartier: les couleurs britanniques formées par les croix de Saint-George et de Saint-André. D'après la tradition, l'exemplaire conservé à Neuchâtel aurait participé à la prise de Seringapatam. (MHN)

– A partir de 1801, dans le premier quartier: les couleurs britanniques complètes avec la croix de Saint-Patrick.

Comme pour le service hollandais, les quartiers 2, 3 et 4 sont flammés aux couleurs du régiment, avec cinq ou neuf flammes.

– Bachelin, A. ... *Mus. Neuch.* 1880, p. 16 et 201; 1881, p. 37 et 165; 1885, p. 284.

– Bruckner, A. et B. *Schweizer Fahnenbuch...* 1942 (sous Nos 912, 913, 971, 975, 976 et 1231).

– Escher, A. v. ... 1896-1898, pl. 10 et pl. 15.

– Favre, P.-M. ... *Fig. Helv.* 1974, p. 27 (photo coul.).

– Grouvel, R.-F. *Les Troupes...* 1957, p. 343, pl. 39.

– Hoffmann, N. ... pl. 13.

– Keller, C.-F. ... *Iconographie* 1938, p. 162, 169.

– Keller, C.-F. ... *Fig. Helv.* 1958 III, p. 79 (reprod. noir).

– Keller, C.-F. ... *Fig. Helv.* 1959 II, pp. 26-27.

– Lawson, C. C. P. and Severin, J. P. ... 1957, p. 77, pl. 139 (dessin noir).

– Rham, C. de ... *Fig. Helv.* 1973, pp. 21-23 (avec dessins).

– Rham, C. de ... *Fig. Helv.* 1974, pp. 30-31 (avec dessins).

## 2. Uniformes

– *Au service de la Compagnie hollandaise des Indes orientales.*

Aux sources iconographiques mentionnées au début de cette annexe, ajoutons l'article 4 de la capitulation du 28. 5. 1781<sup>2</sup>, un extrait d'une lettre du capitaine Yorck, ainsi que diverses commandes pour l'habillement.

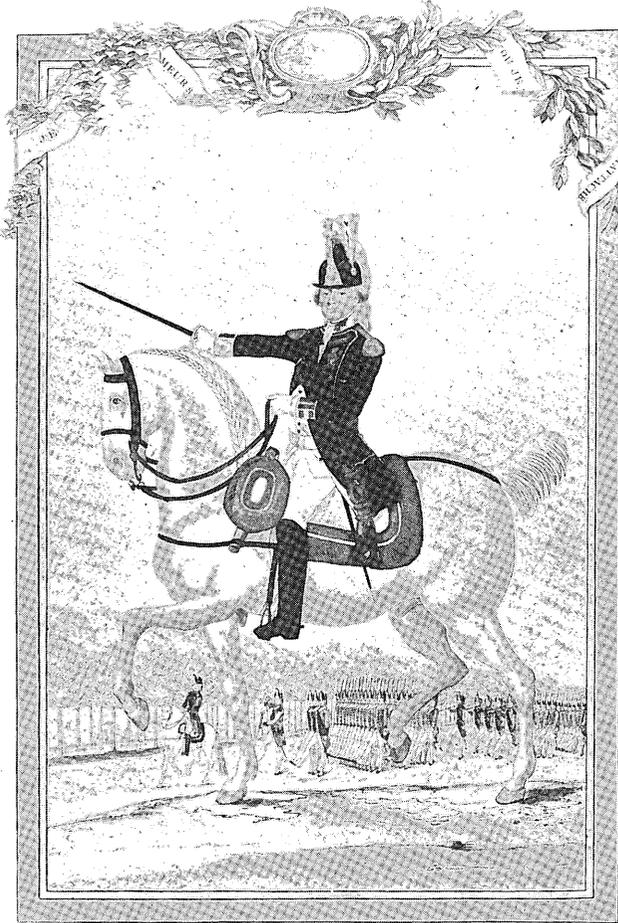
Tant par certains portraits, que par les deux séries de gouaches de N. Hoffmann, nous savons que l'uniforme fut tout d'abord rouge, caractéristique pour les Suisses au service étranger, puis bleu, correspondant à l'ordonnance hollandaise.

Les premiers uniformes comportaient donc un habit rouge "sang-de-boeuf"; le capitaine Yorck écrit: "*Die Uniform ist rot mit himmelblauen Aufschlägen...*"<sup>3</sup>, c'est-à-dire rouge, passepoilé de blanc, avec revers et parements bleu ciel. Voir: *Annexe IX*, portraits 4 et 29. Casque à cimier, avec crinière noire pour la troupe et blanche pour les officiers; sur le devant du casque, une plaque métallique portant les armes de Neuchâtel aux trois chevrons.

Le passage à l'uniforme bleu ne s'effectua que progressivement et surtout vers la fin de la période hollandaise: manque d'approvisionnement et mauvaise qualité des premières livraisons de drap bleu<sup>4</sup>. Le nouvel uniforme comportait un habit bleu de roi, galonné d'argent; collet rabattu, revers et parements jaunes; le devant de l'habit est orné de dix boutonnières rectangulaires doubles en fil blanc; veste, culotte et guêtres blanches. Voir: *Annexe IX*, portraits 5, 11 et 25.

Pour les officiers, les ornements du casque sont dorés; le devant de l'habit est passepoilé d'argent. Ils portent l'épée au côté et un pistolet au ceinturon. Les officiers supérieurs sont

101. Charles-Daniel de Meuron, en uniforme bleu de colonel au service de la Compagnie Hollandaise des Indes Orientales. Gravure d'après une gouache de N. Hoffmann. Musée des Armes et d'histoire, Colombier — (Photo: P.A. Duvoisin).

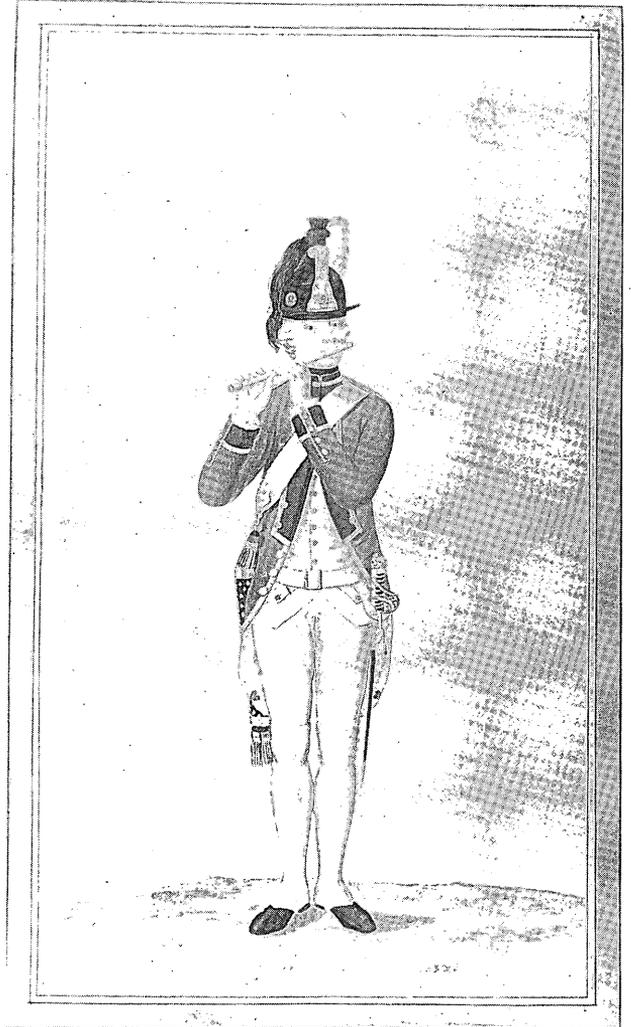


distingués par une écharpe orange, couleur traditionnelle de la maison royale des Pays-Bas, portée sur l'habit, de droite à gauche.

Les caporaux, les sergents et les fourriers portent le fusil à pierre, et une épée avec dragonne. Les soldats portent le même uniforme, le même fusil et un sabre-briquet; le sapeur porte en plus un tablier de cuir blanc, fusil, sabre et hache.

Le chirurgien portait un splendide uniforme composé d'un habit gris-bleu clair avec collet, parements et retroussis écarlates; broderies en or au collet, le long de l'habit, aux parements et aux poches; veste écarlate à broderies d'or; culotte écarlate avec bas blancs.

Les musiciens portaient le costume ordinaire avec, sur la manche, un emblème approprié. Tambour-major: casque noir; habit vert foncé, revers et parements, nids d'hirondelle noirs, bordés d'un galon d'argent; veste et culotte blanches; bottes noires sabre à gauche. Le nègre-musicien (cymbalier), même livrée que le tambour; bonnet vert foncé, surmonté de plumes d'autruche avec turban jaune, rayé de noir; sabre à poignée noire, striée de jaune; cymbales de cuivre, à cordonnets jaune et noir.



102. Nègre-musicien, cymbalier du régiment Meuron. Gouache de N. Hoffmann. Propriété particulière, Strasbourg.

103. Fifre-musicien du régiment Meuron. Gouache de N. Hoffmann. Propriété particulière, Strasbourg.

– *Au service de Sa Majesté Britannique.*

L'ordonnance change alors complètement. Officiers et soldats portent dès lors un chapeau-casque de feutre noir avec chenille de crin noir, typique des unités anglaises; à gauche, cocarde et plumet. Habit rouge comme le reste de l'infanterie de ligne, doublé de blanc; collet droit et échancré bleu clair, passepoilé de blanc; revers, parements et pattes d'épaule rouges. Sur le col, de chaque côté, deux tresses blanches, rectangulaires; sur le devant, l'habit de dix brandebourgs; pattes d'épaule bleu clair, passepoilées de blanc.

Veste et culotte blanches; demi-guêtres noires; bandoulières blanches avec plaque de baudrier ovale, argentées pour les officiers (en cuivre pour la troupe), portant le chiffre G. R. (George Rex), avec au-dessous, une banderole portant l'inscription: *De Meuron's Swiss Regiment*. Pour les officiers, tresses et épaulettes en galons d'argent; écharpe cramoisie, portée à la taille. Veste et culotte blanches; bottes noires; épée à garde dorée, avec dragonne en or.

Au Musée de Neuchâtel (MHN) se trouve l'uniforme de lieutenant-général ayant appartenu à Charles-Daniel de Meuron; à Colombier (MAHC), un uniforme de cadet et au Musée de Morges, un autre uniforme du régiment.

Au service britannique, le tambour-major, le musicien-major, les tambours, les fifres et les musiciens continuèrent à être habillés comme précédemment: vert et noir, avec galons or et noir<sup>5</sup>.

Après 1797, on décréta une nouvelle coupe de l'habit qui est boutonné à hauteur de la ceinture, semblable à notre frac actuel; les revers, supprimés pour les soldats, sont remplacés par une seule série de boutons. Pantalons longs, blancs, avec courtes gamaches noires<sup>6</sup>. Chapeau cylindrique, dessus plat, six pouces de hauteur<sup>7</sup>.

En 1805, le régiment porte le petit shako cylindrique noir en feutre, recouvert de cuir qui remplace le shako primitif en cuir. L'habit rouge, doublé de blanc, est orné par devant de six boutonnieres en forme de fer de lance; collet bleu bordé d'un galon; épaulettes bleu clair, liserées de blanc à courtes franges blanches.

S'adaptant aux conditions de la campagne, la troupe et les officiers portèrent plus tard de longs pantalons gris et, en hiver au Canada, de longs manteaux de la même couleur; d'ailleurs à cette époque, toutes les armées européennes suivaient une évolution et des modifications semblables.

– Atkinson, J. ... 1803.

– Bachelin, A. ... *Mus. Neuch.* 1880, p. 201 (sapeur), p. 272 (officier); 1881, p. 12 (soldat); 1883, p. 282 (major); 1884, p. 41 (caporal), p. 184 (chirurgien-major), p. 304 (tambour); 1885, p. 112 (chasseur).

– Barnes, R.-M. ... 1960, p. 84.

– Blum, E. ... *Fig. Helv.* 1958 IV, p. 56 (avec planche).

– Escher, A. v. ... 1896-1898, deux albums, pl. 9, 10 et 15.

– Favre, P.-M. ... *Fig. Helv.* 1974, pp. 26-29.

– Huber, F.-S. ... pl. N° 2.

– Hoffmann, N. ... séries de 14 gouaches.

– Keller, C.-F. *Iconographie* ... 1938.

– Keller, C.-F. ... *Fig. Helv.* 1958 III, p. 79.

– Lederrey, E. *L'Armée suisse* ... 1929, p. 92 (planche / Col. Pochon).

– Martin, P. ... *Fig. Helv.* 1973, pp. 17-21.

– Nicollier, J. ... *Fig. Helv.* 1952, pp. 7-8.

– Petitmermet, R. ... 1956, p. 14.

– Schneebeli, H. ... *Fig. Helv.* 1960 II, pp. 6-10.

– Smith, C.-H. ... 1814 (planche).

### 3. Objets divers

*Croix du Mérite militaire.* Décoration conférée à Chs.-D. de Meuron par Louis XV en juin 1773. Devise: *Pro Virtute Bellica*. Dim.: 14 x 14 mm. Un exemplaire avec ruban rouge, l'autre avec ruban bleu. (MAHC)

*Sceau du régiment au service de la Compagnie hollandaise.* Empreinte métallique. Au centre: armes accolées de la Compagnie hollandaise avec celles de Neuchâtel aux trois chevrons, le tout entouré des armoiries des treize cantons. En exergue: *Régiment suisse de Meuron au service de la Compagnie hollandaise des Indes orientales*. Diam.: 40 mm. (MAHC)

*Sceau du régiment au service de Sa Majesté Britannique.* Matrice métallique avec manche de bois; dans la partie métallique décrite ci-dessus, on a fait sauter les armes de la Compagnie hollandaise, ainsi que l'inscription figurant en exergue.

*Plaque de baudrier ovale,* portant le monogramme G. R. (George Rex), surmonté de la couronne royale, et en-dessous, une banderole, avec l'inscription: *De Meuron's Swiss Regiment*. Un exemplaire en argent, un autre en laiton. Dim.: 80 x 60 mm. (MAHC)

*Médaille commémorative de la prise de Seringapatam.* A l'avant: lion britannique terrassant le tigre du Bengale, à côté d'un fanion portant des caractères indiens; au revers: vue de Seringapatam, avec la colonne d'assaut en marche vers la citadelle.

*Clef de Chambellan,* en or; distinction donnée par Frédéric-Guillaume II en octobre 1789 à Chs.-D. de Meuron. Longueur: 160 mm. (MAHC)

*Croix de l'Ordre de l'Aigle rouge,* Ordre conféré à Chs.-D. de Meuron en juin 1800, par Frédéric-Guillaume III. Trois exemplaires: diam.: 80 x 80 mm.; 90 x 90 mm.; 100 x 100 mm. (MAHC)

*Epée damasquinée.* Avec poignée et dragonne, fabriquée à Solingen. Fourreau avec monogramme CM. Longueur: 93 cm. (MAHC)

*Sabre avec fourreau,* ayant appartenu au lieutenant-col. F.-H. de Meuron-Bayard. Longueur: 95 cm. (MAHC)

*Portefeuille en maroquin vert,* intérieur rouge, avec inscription: Gl. Cte. de Meuron, Chambellan de Prusse. Dim.: 41 x 30 cm. (MAHC)

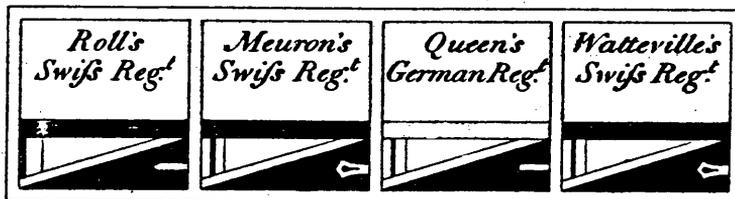
*Carte d'échantillons originaux de draps militaires:* "Patterns of Cloths & Cassimieres. Officers, Serjeants, Band, Private, Drummers. Col. Meuron's Royal Swiss Regiment. Willm. & John Wilsons. Febr. 1798." (BPVN: Ms. 2108)

*Canne en jonc,* avec pommeau d'argent. (Propriété part.: Corcelles s/ Concise)

*Jeu d'échecs,* en ivoire, finement ciselé. (Propriété part., Genève)

104. Marques distinctives du régiment Meuron au service de Sa Majesté Britannique, dessinées par Anthony Cardon, d'après John Atkinson, en 1803. Fragment d'un tableau schématique des marques distinctives des régiments étrangers, dédié au Duc d'York, par Charles-Philippe de Bosset, capitaine au régiment Meuron. Bibliothèque Nationale, Berne.

## FOREIGN REGIMENTS



# Archives

## Sources manuscrites provenant d'archives publiques:

### Suisse

Berne. Archives fédérales (AFB).

Musée historique (MHB): Mémoires de Frédéric de Graffenried, de Burgistein. Texte manuscrit recopié par un de ses fils, 1865 (513 pages). Une adaptation allemande, incomplète et moins précise a paru en 1891, sous le titre de *Sechs Jahre in Kanada, 1813-1819*, dans: *X. Jahresbericht der Geogr. Gesellschaft von Bern für das Jahr 1890* (71 pages).

Bibliothèque nationale suisse, Berne (BNSB).  
Colombier. Musée des Armes et d'Histoire (MAHC); Registres, Etats de service d'officiers, etc.), inventaire, huit pages, établi en octobre 1978.

Lausanne. Bibliothèque cantonale et universitaire (Fonds Raoul Gérard).

Neuchâtel. Archives de l'Etat (AEN):

– Arch. fam. Meuron (Fds. Rgt. M.); 71 dossiers, inventaire 65 pages, établi en 1953, avec suppl., six pages.

– Fonds Registres Rgt. Meuron: 28 cartons, inventaire une page, daté 21.12.1977.

– Fonds Th. de Meuron (père de Charles-D. de Meuron).

– Fonds Maximilien de Meuron.

Bibliothèque publique de la Ville, Neuchâtel (BPVN):

– Ms. 2108, documents conc. Rgt. Meuron: un carton, inventaire six pages, daté 12.1.1920.

– Ms. 9R.500: Procès-verbaux de la Commission de la bibliothèque.

Musée d'Ethnographie (MEN): Inventaire original du Cabinet d'histoire naturelle, tome II.

Saint-Sulpice / NE. Archives communales.

### Etranger

Aix-en-Provence. Bibliothèque Méjanès: Journal de Suffren (original).

Colombo. Archives of the Dutch Central Government of Coastal Ceylon, 1640-1796 (ADGN). Primitivement à Colombo, ces archives furent transportées en 1942-1943 à Nuwura Eliya pour être mises à l'abri des bombardements

japonais; en 1963, on les installa à l'Université de Vidyodaya, à Nugegoda. Voir:

– Jurriaanse, M. W., *Catalogue of the Archives of the Dutch Central Government of Coastal Ceylon*, 1640-1796. Colombo, 1943.

– Low, D. A. (Edité par), *Government Archives in South Asia*, Cambridge, 1969, pp. 3-27.

Edimbourg. Scottish Record Office (SROE):  
GD51 / 3 / 83 / 3, fol. 41; GD51 / 3 / 83 / 4, fol. 46; GD51 / 3 / 387 / 2, fol. 225-227.  
West Register House (WRHE) (Cartes).

Kew. Public Record Office (Kew, Richmond / Surrey) (PROK):

CO.55/1, 2 et 3; HO.50/452.

WO.1/356, 361, 362, 622, 641, 658, 661, 668-670, 878, 900.

WO.3/33.

WO.4/358, 359, 372, 384, 386, 389, 391 et 394.

WO.6/133, 139 et 169.

WO.7/79, 80 et 81.

WO.12/11 960-11 972.

WO.17/809.

WO.24/610, 611.

WO.25/677, 678, 1116, 1121 et 2290.

WO. 43/32/407.

La Haye. Algemeen Rijksarchief, s'gravenhage (ARAG) (Archives royales des Pays-Bas):

Arch. VOC 4302, 4303, 4306, 4308, 4309, 4311, 4316, 4319.

Arch. VOC Zeeland KA 8340 et 8365.

Aziat. Raad 249, 340 et 394.

Coll. Nederburgh N° 125, 126 et 446.

Coll. Van Plettenberg N° 42.

Coll. Ver Huell N° 12, 24 et 25.

Kol. Arch. 9533 et 9545.

Oost. Ind. Com. N° 126, 129, 130 et 241.

Stadh. Secr. N° 1584 et 1648.

Le Cap. Staatsarchief Cape Town (SACT) (Archives de la ville du Cap):

Original documents pertaining to the Regiment de Meuron (M 31).

Resolutions of the Council of Policy; inventaire, 4 pages.

Microfilms CA 21-32, 35 et 36 (déposés AFB).

Londres. British Museum (BML). Dép. Mss.: Add. Mss. 13.864 et 13.866.

India Office (IOL). Dép. Mss.  
Madras. Military Establ. Annual Statement  
1799-1800: L/MIL/8/72.  
Proceedings of Committee of Investigation  
G/11/2.

Public Record Office (anc. Chancery Lane,  
act. à Kew).

A Londres, nous avons été à la recherche des  
49 volumes (dont 26 volumes d'ordres de  
garnison, cinq d'ordres généraux, trois de cour  
martial, deux de mutations d'officiers, promo-  
tions et états de service, deux de rapports  
divers), déposés au War Office par le lieut.-  
col. F.-H. de Meuron-Bayard après le licencie-  
ment du régiment à Harwich en septembre  
1816 (voir: Meuron, Th. de, *Mus. Neuch.*,  
1884, p. 323 et *Mus. Neuch.*, 1885, pp. 154-  
155).

Cinq personnalités compétentes des services  
historiques et de documentation du Public  
Record Office (Londres et Kew), ainsi que de la  
"Central and Army Library" (Old War Office  
Building, Whitehall, Londres), nous ont aidé  
dans nos recherches. N'ayant pu trouver trace  
de ces 49 volumes, ces personnalités ont émis  
l'opinion que ces volumes ont sans doute été  
détruits depuis longtemps déjà (probablement  
lors du déménagement de l'ancien bâtiment  
du "War Office"), et ceci bien avant l'établisse-  
ment des registres et catalogues actuels.

\* Meuron, Th. de, *Mus. Neuch.*, 1884, p. 323;  
1885, pp. 154-155.

Madras. Madras Record Office, Egmore (MROE):

- List of Proceedings at Madras, 1702-1900;  
preserved in the Record Office of the India  
Office, London, 1904.

- Brohier, R. L., *Chronological Catalogue...*,  
JRAS, CB, 1964, pp. 1-138.

- Low, D. A., (Edité par), ..., 1969, pp.  
3-27.

Ottawa. Archives publiques du Canada (APCO):

- Archives militaires et navales britanniques:  
RG.8 I, série C, sur microfilms:

- Bobine C-3240 (Vol. 714, rgt. Meuron).

- Bobine C-11853 (catalogue sur fiches  
conc. rgt. Meuron).

- Selkirk Papers: 2325-2327, 2330, 2370,  
2393, 4596... Il s'agit de copies manuscrites  
exécutées en 1906, les documents originaux  
ayant été détruits lors d'un incendie en 1940  
à St. Mary Isle, Ecosse.

Paris. Archives nationales (ANP):

- Colonies C<sup>2</sup>233, C<sup>5</sup>A, C<sup>5</sup>B<sup>5</sup> et 8, D<sup>2</sup>C190.

- Marine B<sup>2</sup>358, B<sup>4</sup>197, 207, 268, C<sup>7</sup>207  
(dossier Meuron).

- Dossier privé: E 311 (dossier Meuron).

- Maison du Roi, Revue des Gardes-Suisses,  
Etat des Officiers O<sup>3</sup>680 à O<sup>3</sup>688.

Bibliothèque nationale (BNP):

- Dép. Mss.: Loges militaires, F. M. 2. 9.,  
pp. 138-149.

- Cabinet des Estampes / Cartes et Plans.

Services historiques de l'Armée de Terre (Châ-  
teau de Vincennes) (SHVP):

- Dossier A<sup>1</sup>3788; Mém. et Rec. 249<sup>1</sup>.

- Dossiers X<sup>1</sup>31-34, X<sup>1</sup>66, X<sup>8</sup>87.

- Dossiers Y<sup>b</sup>59, 61-63, 66, 528.

- Trésor royal N<sup>o</sup> 2177.

Québec. Bibliothèque de l'Assemblée nationale  
(Hôtel du Gouvernement).

Winnipeg. Archives provinciales du Manitoba  
(APMW).

Sources manuscrites provenant d'archives privées:

Archives de familles suisses: Bosset, Coulon,  
Courten, Du Pasquier, Meuron, Montmollin,  
Pury, Sandol-Roy.

Archives de familles étrangères: Reynvaan  
(Velp/G., Pays-Bas); Sprot (Dunino, près  
St. Andrews, Fife, Ecosse).

# Bibliographie

## *Principales publications se rapportant au régiment Meuron, classées chronologiquement :*

Brève notice rédigée par Louis de Meuron, peu après le départ du régiment pour le Canada; abrégé de l'histoire du régiment par F.-A.-M. Jeanneret et J.-H. Bonhôte (1863); article plus conséquent par A. Bürkli (1879); importante monographie de Théodore de Meuron dans le *Musée neuchâtelois* (1880-1885); publication de F. H. Tyrell (1897). Divers articles parus au Canada: J. -M. Lemoine (1898), F.F.L.A. (Chanoine Adam) en 1898, E. Valois (1898), A. Achintre (1899) et Véga (1899). Important travail de J. J. Cotton (1903); article de M. de Coulon (1907); diverses mentions de P. de Vallière dans son ouvrage *Honneur et Fidélité* (1912 et 1940); article de H. W. Mills (1915); travail de A. Du Pasquier sur la Rochette à Neuchâtel (1918); de M. Boy-de-la-Tour (1921) sur divers portraits de Charles-Daniel de Meuron; du même A. Du Pasquier (1923) sur Charles-Daniel de Meuron d'après sa correspondance. Diverses publications de L. B. J. Turner (1923); puis les *Cleghorn Papers*, par W. Neil (1927) sur les tractations lors du passage du régiment Meuron au service britannique; une publication anonyme (1931) sur le régiment Meuron dans un périodique de Ceylan; d'autres travaux de S. G. Perera (1931/1932) et de C. R. de Silva (1932) dans ce même périodique, sur le rôle du régiment Meuron lors de l'occupation britannique de Ceylan, ainsi que sur l'activité de Pierre-Frédéric de Meuron dans cette île. Puis un article de A. Lätt (1934) sur la participation des Suisses à la conquête des Indes; un autre, signé "wti" (1934); diverses mentions de J. Petitpierre (1935/1949/1955) dans les volumes de *Patrie neuchâteloise*. Un article de F. H. N. Davidson (1936), un autre de G. van Muyden (1937). Un important travail de G. Malchelosse (1937) sur le régiment Meuron au Canada; un article du juge L.-A. Prud'homme (1940); un autre de Robie L. Reid (1942) sur les "Meurons" au Canada. Paul Eynard (1943) narra les tribulations d'un général suisse au service de l'Angleterre; article de

C. T. Atkinson (1944); catalogue des souvenirs du régiment Meuron, par P. Eynard (1951); J. Nicollier (1952) évoqua des souvenirs du régiment Meuron. Mme D. Berthoud (1952); travaux de R. Gérard (1952 et 1955). Importants articles de R.-L. Brohier (1953) dans un périodique de Ceylan; publications de Sir Gavin-R. de Beer (1953-1954) sur les officiers du régiment Meuron au service de l'Angleterre. Un article de R. Petitmermet (1956) et un autre de G. Etienne (1956); de C. C. P. Lawson et J. P. Severin (1957); un autre de R. F. Grouvel (1957). L'ancien conseiller fédéral G. Lepori (1958) fit part de ses impressions à la vue des tombeaux de Seringapatam; C.-F. Keller (1958 et 1959) sur les uniformes et drapeaux du régiment Meuron; E. Blum (1958) sur le régiment au service britannique; R. F. M. Immelman (1962) sur le régiment Meuron au Cap de Bonne-Espérance. Mme D. Berthoud (1962), article bien illustré sur le régiment; un autre de A. Weiss (1963) sur les traces d'un régiment au service étranger.

Une plaquette de G. de Meuron et de P. Centlivres (1964) sur le Cabinet d'histoire naturelle du général Charles-Daniel de Meuron; article de J.-R. Bory (1965) sur les Suisses au service étranger et leur Musée; un article de M. Mindess (1965); un autre de B. de Fischer (1968); un travail du colonel P. Jacot (1970); un article de C. de Rham (1973) sur les drapeaux du régiment Meuron au service hollandais; de P. Martin (1973) sur le régiment au service hollandais; de P.-M. Favre (1974) sur les uniformes du régiment; de C. de Rham (1974) sur les drapeaux du régiment au service britannique. Dans son ouvrage *Le Canada et les Suisses*, E.-H. Bovay (1976) consacre un demi-chapitre au régiment Meuron et un autre à la colonie de Lord Selkirk à la rivière Rouge. Puis une page de K. H. Henking (1977) dans *Ceylan / Sri Lanka*, Ed. Silva et finalement trois articles de G. de Meuron (1979).

\* \* \*

## Sources imprimées, ouvrages, monographies, articles et publications diverses

- (Auteur anonyme). *Etat de la composition du Régiment des Gardes-Suisses, le 1<sup>er</sup> janvier 1770*, Ed. revue et augmentée, 1769.
- (Auteur anonyme). *The Battle of Plattsburgh, what historians say about it*, Albany, N.Y., 1914.
- (Auteur anonyme). *The Swiss Regiment de Meuron, Ceyl. Lit. Reg.*, 3rd Series, vol. I, 1931, pp. 105-109, 184-187, 237-239, 302-307.
- ACHINTRE, Auguste. "Les Meurons et les Wattervilles", *Bull. Rech. Hist.*, 1899, pp. 115-116.
- ADAM, Chanoine, voir. F. L. L. A.
- ALLAN, Alexander. *An Account of the Campaign in Mysore, 1799*, Edited by Nares Chandra Sinha. Printed and published by the University Printing & Publishers Co. Ltd., Calcutta (non daté).
- ANTHONISZ, Richard Gerald. *The Dutch in Ceylon*, Colombo, 1929.
- ANTIER, Jean-Jacques. *L'Amiral de Grasse*, Paris, Plon, 1965.
- ARCHER, Mildred. *Tippoo's Tiger*. Her Majesty's Stationery Office, London, 1959.
- ATKINSON, C. T. "Foreign Regiments in the British Army, 1793-1802",
- ATKINSON, C. T. "Foreign Regiments in the British Army, 1793-1802", *J. of the Society of Army Historical Research*, vol. XXI, N° 84, 1942, pp. 175-181; vol. XXII, N° 88, 1943, pp. 141-142.
- ATKINSON, John. *A View of the British Army on the Present Establishment*, 1803. Dedicacée au duc d'York, par Chs.-Philippe de Bosset, capitaine au régiment Meuron. Vignettes coloriées par Anthony Cardon, d'après John Atkinson.
- ATTERIDGE, A. H. *Marshall Murat*, London, Coll. Nelson (sans date).
- BACHAUMONT. *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France*, Londres, chez John Adamson, 1783, tome XX, p. 144.
- BACHELIN, Auguste. "Le Général Oudinot à Neuchâtel", *Mus. Neuch.*, 1866, p. 154.
- BACHELIN, Auguste. *Iconographie neuchâteloise*, Neuchâtel, Wolfrath, 1878.
- BALLENEGGER, J.-P. Article sur Malte, *Journal de Genève*, 21.2.1973.
- BARCHOU DE PENHOÛËN, Auguste-Théodore-Hilaire. *Histoire de la conquête de l'Empire anglais dans l'Inde*, 3 vol., 6 tomes, Paris, 1840-1841.
- BARNES, R. Money. *Military Uniforms of Britain & the Empire*, London, 1960.
- BARRAS, Paul-Jean-François-Nicolas. *Mémoires*, Paris, 4 vol., 1895-1896.
- BAUER, Eddy. *Société du Jardin de Neuchâtel, 1759-1959*, Neuchâtel, Attinger, 1963.
- BEATSON, Alexander, Lt. Col. *A View of the Origin and Conduct of the War with Tippoo Sultaun, Comprising a Narrative of the Operations of the Army under the Command of Lt. General George Harris*, London, 1800.
- BEER, Gavin Rylands de. "Le Régiment Meuron au service de l'Angleterre", *Mus. Neuch.*, 1953, pp. 119-125, 158-162; *Mus. Neuch.*, 1954, pp. 28-30, 48-51, 75-79 et 120-124.
- BERGER, F. R., "D'Basler Fasnacht" (herausgegeben unter dem Patronat der Basler Fasnacht Comité), 1946. Voir: *Das Basler Trommeln, sein Werden und Wesen*, pp. 76-86.
- BERTHOUD, Dorette, M<sup>me</sup>. "Le Régiment Meuron", *Revue de Suisse*, 1952, pp. 80-90.
- BERTHOUD, Dorette, M<sup>me</sup>. "Le Régiment Meuron", *Revue Versailles*, 1962, N° 14, pp. 11-18.
- BITTER, Maurice. "Ceylan, 1<sup>le</sup> fabuleuse", *Courrier des Messageries Maritimes*, N° 106, 1968, pp. 23-28.
- BLUM, Eugen. "Das Regiment de Meuron in englischen Diensten", *Fig. Helv.*, 1958, IV, p. 56.
- BONHÔTE, J.-H., "Charles-Samuel Vitel", *Mus. Neuch.*, 1867, pp. 101-102.
- BONNAULT, Claude de. "Les Suisses au Canada", *Bull. Rech. Hist.*, 1955, vol. LXI, N° 2.
- BORY, Jean-René. *Les Suisses au service étranger et leur Musée*, Préface de Gonzague de Reynold, Ed. Courrier de la Côte, 1965.
- BOVAY, Emile-Henri. *Le Canada et les Suisses*, Editions universitaires, Fribourg, 1976.
- BOY DE LA TOUR, Maurice. "Le général Charles-Daniel de Meuron", *Mus. Neuch.*, 1921, pp. Daniel de Meuron"
- BOY DE LA TOUR, Maurice. "Le général Charles-Daniel de Meuron", *Mus. Neuch.*, 1921, pp. 3-10.
- BOY DE LA TOUR, Maurice. "La Petite Rochette", *Mus. Neuch.*, 1922, pp. 165-166.
- BROHIER, R. L. *The Hobart Papers*, Ceyl. Lit. Reg., 3rd. Series, vol. I, 1931, pp. 110-113, 205-209, 253-259, 308-312, 342-348 et 405-407, 492-498, 553-557.
- BROHIER, R. L. *Land, Maps and Surveys*, 2 vol., Colombo, 1950.

- BROHIER, R. L. "Letters and Reports on Ceylon Affairs, 1795-1800", *Ceylon Hist. J.*, vol. II, 1953, pp. 275-291.
- BROHIER, R. L. "New Light on an old Controversy", *J. Dutch Burgher, Union of Ceylon*, vol. XLIII, N° 1, Jan. 1953, pp. 1-14; vol. XLIII, N° 2, April 1953, pp. 53-75.
- BROHIER, R. L. "Chronological Catalogue of Letters and Reports on Ceylon Affairs (1795-1800) in the Madras (Egmore) Record Office". Dans: *J. R. A. S., C. B.*, New Series, vol. IX, part 1, 1964, pp. 1-138.
- BROHIER, R. L., *Links between Sri Lanka and the Netherlands. Netherlands Alumni*. Association of Sri Lanka, 1978.
- BRUCKNER, A. & B. *Schweizer Fahnenbuch*, St. Gallen, 1942.
- BRYCE, George. *The Romantic Settlement of Lord Selkirk's Colonists, the Pioneers of Manitoba*, Toronto, 1909.
- BÜRKLII, Adolf. *Die Schweizer im Dienste der holländisch-ostindischen Compagnie; 74. Neujahrsblatt herausgegeben von der Feuerwerkergesellschaft in Zürich*, 1879, pp. 12-18.
- BÜRKLII, Adolf. *Das Schweizerregiment von Roll im englischen Dienste; Neujahrsblatt der Feuerwerkergesellschaft in Zürich*, 1893, pp. 3-39.
- BÜRKLII, Adolf. *Das Schweizerregiment von Wattenwyl im englischen Dienste, 1801-1916; Neujahrsblatt der Feuerwerkergesellschaft in Zürich*, 1894, pp. 3-36.
- BURNEY, Fanny. *The Journals and Letters of Fanny Burney (Madame d'Arblay)*, Oxford, 1792.
- CASTELLA, Rodolphe de. *Le Régiment des Gardes-Suisses au service de France*, Ed. universitaires de Fribourg, 1964.
- CAUMONT, Frédéric (et Frédéric Meissner). *Voyage d'un instituteur avec ses élèves de Berne à l'île de Saint-Pierre*, Bâle, 1838, pp. 140-150.
- CENTLIVRES, Pierre, voir: MEURON, Guy de et...
- CHABLOZ, Fritz. "Remarques sur le Val-de-Travers. Extraits du manuscrit du chirurgien J.-H. Clerc, de Môtiers", 1765, *Mus. Neuch.*, 1879, pp. 297-298, *Mus. Neuch.*, 1880, pp. 75-76.
- CHATELAIN, Auguste Dr. "Les Neuchâtelois à la Rivière Rouge", *Mus. Neuch.*, 1896, pp. 7-12, 38-44 (article original, voir: CHETLAIN, L. A.).
- CHETLAIN, L. A., général. "Red River Colony". Dans: *Harper's Monthly Magazine*, 1878 (trad. française, voir: CHATELAIN, Auguste Dr.).
- CLEGHORN PAPERS, voir: NEIL, W. Rev.
- CODRINGTON, H. W. *A Short History of Ceylon*, London, Macmillan, 1939.
- COLLINS, C. H. "Introduction", dans: *Historical Manuscripts Commission*, Ceylon, Bull N° 1, May 1937, pp. 1-2 (reprint 1968).
- CONSEIL D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL (Edité par). Voir: *Neuchâtel et la Suisse* (textes de J. Courvoisier, L.-E. Roulet, A. Schnegg, etc.), 1969.
- CORDINER, James. *A Description of Ceylon*, 2 vol., Londres, 1807.
- COTTON, Julian James. "The Centenary of Seringapatam", tiré du *Macmillan's Magazine*, Déc. 1899.
- COTTON, Julian James. "His Majesty's Regiment de Meuron", réimpression de la *Calcutta Review*, 1903, vol. CXIII, N° 234, 43 pp.
- COTTON Julian James. *List of Inscriptions on Tombs or Monuments in Madras*, Madras, 1905. Réimpression, vol. I, 1945; vol. II, 1946.
- COULON, Maurice de. "Portrait du général Charles-Daniel de Meuron", *Mus. Neuch.*, 1907, pp. 6-9.
- COURVOISIER, Jean. *Les Monuments d'Art et d'Histoire du Canton de Neuchâtel*, tome I, 1955; tome II, 1963; tome III, 1968.
- COURVOISIER, Jean. *Le Maréchal Berthier et sa Principauté de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1959.
- COURVOISIER, Jean. Voir *Neuchâtel et la Suisse*, 1969.
- COURVOISIER, Jean. *Belles demeures neuchâteloises*, Neuchâtel, Centre d'Art graphique, 1973.
- COURVOISIER, Jean. *Neuchâtel, aquarelles du XIX<sup>e</sup> siècle*, Neuchâtel, Ides et Calendes, 1976.
- COUTTEAU, E. *Promenades dans l'Inde et à Ceylan*, Paris, Plon, 1880.
- CUNAT, Charles. *Histoire du Bailli de Suffren*, Rennes, 1852.
- DAVIDSON, F. H. N. Lt. Col. *His Majesty's Regiment de Meuron*, Réimpression du *Army Quarterly*, XXXIII, Oct. 1936, pp. 58-72.
- DAVY, John. *An Account of the Interior of Ceylon*, London, 1821.
- DE SILVA, Colvin R. *Notes on the British Occupation of the Maritime Provinces of Ceylon*, Ceyl. Lit. Reg., vol. I, 1931, pp. 337-341.
- DE SILVA, Colvin R. *The British Occupation of the Maritime Provinces*, Ceyl. Lit. Reg., vol. II, 1932, pp. 1-8, 69-75, 118-130, 153-160.
- DE SILVA, Colvin R. *Ceylon under the British Occupation, 1795-1833*, Colombo, 1953.
- DICTIONARY OF NATIONAL BIOGRAPHY, vol. XXI, 1909 (article W. Wickham).
- DIERAUER, Johannes. *Histoire de la Confédération suisse*, trad. Aug. Reymond, Lausanne, Payot, 6 vol., 1911-1919.
- DOCUMENTS RELATING TO THE NORTH

- WEST COMPANY, The Champlain Society. Toronto, Ed. Wallace W. S., 1934.
- DROYSEN, Johann Gustav. *Das Leben des Feldmarschalls Grafen Yorck von Wartenburg*, 1ère Ed. Berlin, 1851/1852.
- DU PASQUIER, Armand. "La Rochette à Neuchâtel", *Mus. Neuch.*, 1918, pp. 42-47.
- DU PASQUIER, Armand. "Le Général Charles-Daniel de Meuron d'après sa correspondance", *Mus. Neuch.*, 1923, pp. 82-94, 128-141 et 162-173.
- DU PASQUIER, Armand. "Une Amie du général Charles-Daniel de Meuron", *Mus. Neuch.*, 1926, pp. 163-168.
- DU PASQUIER, Armand. "A propos du régiment Meuron (d'après les Cleghorn Papers)", *Mus. Neuch.*, 1928, pp. 114-119.
- DU PASQUIER, Armand. "A propos du régiment Meuron (au sujet de l'ouvrage de J. G. Droysen)", *Mus. Neuch.*, 1935, pp. 45-46.
- EGGENBERGER, D. *Dictionary of Battles*, 1967.
- ENARD, Paul. "Le cimetière des Meurons", *Mus. Neuch.*, 1926, pp. 107-108.
- ENCYCLOPÉDIE, *La Grande*. 31 tomes en 62 vol., 1885-1901. Article sur: Meuron, vol. 23 (2), p. 827.
- ENGLAND, R. "Disbanded and Discharged Soldiers in Canada prior to 1914", *Canadian Historical Review*, vol. XXVII, 1946, pp. 1-18.
- ESCHER, Albert von. *Les Régiments suisses au service étranger*. Deux albums de lithographies coloriées, 1896-1898.
- ETIENNE, Gilbert. "Destinée d'un régiment suisse aux Indes", *Journal de Genève*, 13.8.1956.
- EYNARD, Paul. "Les tribulations d'un général suisse au service de l'Angleterre", *Le Mois suisse*, août 1943, N° 53, pp. 42-60, sept. 1943, N° 54, pp. 47-76; oct. 1943, N° 55, pp. 99-115.
- EYNARD, Paul. Catalogue de l'exposition des souvenirs du régiment de Meuron, appartenant à M. P. Eynard, Fleur d'Eau, Rolle, du 29 septembre au 13 octobre 1951.
- FAVRE, P. M. "Einige Randbemerkungen über das Regiment de Meuron", *Fig. Helv.*, 1974, pp. 20-30.
- FERNANDES, Praxy. *Storm over Seringapatam*, Bombay, oct. 1969.
- FISCHER, Béat de. "Suisse, Genevois, Neuchâtelois et Grisons en Grande-Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle". *Revue Versailles*, 1968, N° 33, pp. 21-34; 1968, N° 34, pp. 13-26.
- FISCHER, Béat de. *2000 ans de présence suisse en Angleterre*, Payot, Lausanne, 1980.
- F. L. L. A. (Chanoine Adam, descendant du capitaine Bourgeois). "Les Meurons et les Wattevilles", *Bull. Rech. Hist.*, 1898, pp. 346-347.
- FORREST, Denys. *Tiger of Mysore. The Life and Death of Tipu Sultan*. Chatto & Windus, London, 1970.
- FORTESCUE, John William. *A History of the British Army*, 13 vol., 1915-1935.
- FORRER, L. *A Few Notes on Swiss Officers and Mercenary Regiments in the Pay of England*; Oxford, 1947.
- FREMONT, Donatien. *Mgr. Provencher et son temps*, Winnipeg, Ed. de la Liberté, 1935.
- GABUS, Jean. *Guide du Musée d'Ethnographie de Neuchâtel, Le Cabinet du général Charles-Daniel de Meuron*, pp. 18-24.
- GARNEAU, François-Xavier. *Histoire du Canada*, Montréal, 1882.
- GAUTIER, M<sup>me</sup>. *Voyage d'une Française en Suisse et en Franche-Comté*, Londres, 1790.
- GAXOTTE, Pierre. *Le Siècle de Louis XV*, Paris, 1958.
- GÉRARD, Raoul. *Military Formations at the Cape, 1652-1806*, Pretoria, 1953.
- GIDDEY, Ernest. "Quelques aspects des relations anglo-suisse à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle: Louis Braun et Hugh Cleghorn", *Revue d'histoire suisse*, vol. 29, 1949, pp. 47-64.
- GIROUARD, Désiré. "Les Suisses au Canada", *Bull. Rech. Hist.*, vol. 8, 1902.
- (GODET, Paul). *Le Musée d'histoire naturelle de Neuchâtel*, Neuchâtel, Attinger, 1899.
- GODET, Philippe. "Une Neuchâteloise il y a cent ans", *Mus. Neuch.*, 1895, pp. 145-150, 171-179, 238-244, 259-267.
- GRAY, John Morgan. *Lord Selkirk of Red River*, London, 1963.
- GROUVEL, Robert-François. *Les Corps de troupe de l'émigration française, 1789-1815*, Paris, Ed. de la Sabretache, 1957.
- GUYE, Alfred. *Le Bataillon de Neuchâtel, dit des Canaris, au service de Napoléon, 1807-1814*, Neuchâtel, La Baconnière, 1964.
- HARRIS Report, voir:  
- Lushington, S. R., ..., 1845.  
- *Mysore Gazetteer*, ..., 1930.
- HENKING, Karl, H. *Ceylan, Sri Lanka*, Ed. Silva, Zurich, 1977.
- HENNEQUIN, René. *Les portraits au physionotrace gravés de 1788 à 1830*; Troyes, J.-L. Paton, 1932.
- HILLAIRET, Jacques. *Dictionnaire historique des rues de Paris*, Paris, 1963, Suppl., 1972.
- HILLAIRET, Jacques, *La Rue de Richelieu*, Paris, 1966.
- Historical Manuscripts Commission, Ceylon*, Bulletin N° 1, Ceylon Government Press, Colombo, 1937.
- HOOK, Theodore Edward, *The Life of General*,

- the Right Honourable Sir David Baird*, 2 vol., Londres, 1833.
- HUBER, Francis S. *Huber's Uniform*, Plate N° 2.
- HUGUES, Quentin. *Fortress, Architecture and Military History in Malta*, Londres, 1969.
- H. W. M. Voir: Mills, H. Woosham.
- IMMELMAN, René-Ferdinand-Malan. "The Meuron Regiment at the Cape. First Phase 1781-1784; A Preliminary Sketch", dans: *Historia*, Cape Town, 7, 1962, pp. 13-30.
- ISELIN, Emil. *Geschichte des Dorfes Riehen*, Basel, 1923.
- JACOT, Paul. *Essai sur les troupes suisses et officiers neuchâtelois au service étranger*, Texte photocopié (AEN et MAHC).
- JEANNERET, F. A. M. et BONHÔTE, J. H. *Biographie neuchâteloise*, Le Locle, 1863.
- JÉQUIER, Hughes. "Un Magistrat de l'Ancien Régime, Charles-Louis de Pierre"; *Mus. Neuch.*, 1942, pp. 3-25.
- JÉQUIER, Léon et Michel. *Armorial neuchâtelois*, Neuchâtel, Ed. La Baconnière, 1942-1944.
- JOUAN, René. *Histoire de la Marine française*, Paris, Payot, 1932.
- JUNOD, Louis. "Notes sur les loges militaires dans les régiments suisses au service de France sous l'Ancien Régime", dans: *Revue d'Histoire suisse*, tome 29, 1949, p. 49...
- JURRIANSE, M. W. *Catalogue of Archives of the Dutch Central Government of Coastal Ceylon, 1640-1796*, Colombo, 1943.
- JUSTINS, W. (Imprimé par). *Narrative Sketches of the Conquest of the Mysore effected by the British Troops and their Allies*, London, 1800.
- KAMPEN, N. G. *Geschiedenis der Nederlanders*, Harlem, 3 vol., 1831-1833.
- KANAPATHYPILLAI, Vamadeva. *Dutch Rule in Maritime Ceylon, 1766-1796*, London University, Ph. D. Thesis, 1969.
- KARRIMUDDIN, M. A. *A Tourist's Guide to Srirangapatna*, Ganjam Publishing House, Srirangapatna, 1970.
- KEATING, William H. *Narrative of an Expedition to the Source of St. Peter's River, Lake Winnipeg... performed in the year 1823*, Philadelphia, 1824.
- KELLER, Charles-Félix. *Iconographie du costume militaire suisse et suisse au service étranger*, Paris, 1938.
- KELLER, Charles-Félix. "Le Régiment de Meuron", *Fig. Helv.*, 1958, III, p. 79.
- KELLER, Charles-Félix. "Encore le Régiment de Meuron?", *Fig. Helv.*, 1959, II, p. 26.
- KHAN, Mohibbul Hasan. *History of Tipu Sultan*, The Bibliophile Ltd., Calcutta, Dacca, 1951.
- KINGSFORD, William. *The History of Canada*, London, vol. VIII, 1895.
- KNOETEL, Richard. *Uniformenkunde*, Hamburg, 1890 et 1936.
- LA COUR-GAYET, G. *La Marine militaire de la France sous le règne de Louis XVI*, Paris, 1905.
- LA COUR-GAYET, G. *La Marine militaire sous Louis XV*, Paris, 1910.
- LA COUR-GAYET, R. *Histoire du Canada*, Paris, Fayard, 1966.
- LAIDLER, Percy Ward. *A Tavern of the Ocean*, Cape Town, M. Miller Ltd, 1926.
- LA RONCIÈRE, Charles de et CLERC-RAMPAL, G. *Histoire de la Marine française*, Paris, Larousse, 1934.
- LÄTT, Arnold. "Schweizer Offiziere als Indianerkrieger und Instruktoren der englischen leichten Infanterie", *Neujahrsblatt der Feuerwerker-Gesellschaft in Zürich*, 1933, pp. 3-46.
- LÄTT, Arnold. "Der Anteil der Schweizer an der Eroberung Indiens", *Neujahrsblatt der Feuerwerker-Gesellschaft in Zürich*, 1934, pp. 3-38.
- LAUTS, G. *Geschiedenis der Nederlanders in Indien*, Amsterdam, 1859.
- LAWSON, Cecil Constant Philip. *A History of the Uniforms of the British Army*, London, vol. V, pp. 134-137.
- LAWSON, Cecil Constant Philip and SEVERIN, John P. "De Meuron's Swiss Regiment, 1814-1816", dans: *Military Collector & Historian*, vol. IX, N° 3, London, 1957.
- LEDERREY, Ernest. *L'Armée suisse*, Genève, 1929.
- LE MOINE, James MacPherson. "Les Meurons et les Wattevilles", *Bull. Rech. Hist.*, 1898, p. 318.
- LEPORI, Guiseppe. "Schweizergräber unter Palmen", dans: *Der Bund*, 31.7.1958.
- LE VAILLANT, François. *Second Voyage dans l'Intérieur de l'Afrique par le Cap de Bonne-Espérance dans les années 1783, 1784 et 1785*, Paris, 3 tomes, 1790.
- LEUPE. *Inventaris der Verzameling Kaarten, berustende in het Rijksarchief*, 1867.
- LEVRON, Jacques. *Choiseul, un sceptique au pouvoir*, Paris, 1976.
- LEWIS, John Penry. Article sur Hugh Cleghorn, dans: *Ceyl. Ant.*, vol. VIII, part II, 1922, pp. 119-125.
- LILLYWHITE, Bryant. *London Coffee Houses*, London, 1963.
- LOW, D. A. (Edité par). *Government Archives in South Asia*, Cambridge, University Press, 1969.
- LUDOWYK, E. F. C. *The Story of Ceylon*, London, 1967.
- LUSHINGTON, S. R. *The Life and Services of General Lord Harris during his Campaigns in America, the West Indies and India*, London, 1845.
- MACKAY, Douglas. *The Honourable Company*, New York, 1938.

- MAHAN, A. T. *Sea Power in its Relations to the War of 1812*, London, 1905.
- MALCHELOSSE, Gérard. "Deux Régiments suisses au Canada", *Les Cahiers des Dix*, Montréal, N° 2, 1937.
- MALDEN, C. H. *List of Burials at Madras from 1680 to... 1850*, Madras, 1904.
- MANDACH, Conrad de. *Deux Peintres suisses, les Lory*, Lausanne, 1920.
- MARTIN, Chester. *Lord Selkirk's Work in Canada*, Oxford, 1916.
- MARTIN, Paul. "Le Régiment de Meuron au service hollandais", *Fig. Helv.*, pp. 17-21, 1973.
- MAUTORT, Chevalier de, voir: TILLETTE DE MAUTORT...
- MENDIS, Garret Champness. *Ceylon under British*, Colombo, 1944.
- MERIAN-*Revue*. Ceylan / Sri Lanka, cahier XXIV-8, Hambourg, août 1979.
- MEURON, Guy de et CENTLIVRES, Pierre. "Le Cabinet d'Histoire naturelle du général Charles-Daniel de Meuron", *Mus. Neuch.*, 1964, pp. 97-112.
- MEURON, Guy de et CENTLIVRES, Pierre. *Le Cabinet d'Histoire naturelle du général Charles-Daniel de Meuron*, Neuchâtel, Imprimerie d'Areuse, 1965 (plaquette hors commerce).
- MEURON, Guy de. "Le Régiment Meuron a-t-il combattu sous les ordres de Suffren?", *Mus. Neuch.*, 1979, N° 2, pp. 92-98.
- MEURON, Guy de. "Un Neuchâtelois au service de France", revue *Versailles*, N° 66, mai 1979, pp. 17-22; N° 67, juillet 1979, pp. 9-14.
- MEURON, Louis de. "Note très abrégée sur le régiment, sans date, écrite peu après le départ du régiment pour le Canada" (ment.: *Mus. Neuch.*, 1880, p. 110).
- MEURON, Théodore de. "Charles-Daniel de Meuron et son régiment", *Mus. Neuch.*, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884, 1885.
- (MEURON, Théodore de). *Etat nominatif des officiers du régiment Meuron*, Impr. Wolfrath & Cie, Neuchâtel, 1866 (22 pages).
- MICHAUD, J. *Histoire des progrès et de la chute de l'Empire du Mysore sous les règnes d'Hyder Aly et de Tippo-Saïb*, Paris, 1801.
- MILLS, H. Woosham. "Ceylon's Swiss Mercenary Regiment, *The Famous Regiment de Meuron*", dans: *Times of Ceylan*, numéro de Noël 1915.
- MILLS, Lennox Algernon. *Ceylon under British Rule, 1795-1832*, Londres, 1933.
- MILLS, Lennox Algernon. *Britain and Ceylon*, Londres, 1945.
- MINDESS, Mary. *Who were the Des Meurons?...*, 1965.
- MOHIBUL, Hassan. *History of Tipu Sultan. The World Press Private Ltd. Calcutta*, 1971.
- MONTANDON, Léon. "Souvenirs du régiment Meuron", *Mus. Neuch.*, 1951, p. 190.
- MONTENACH, Georges de. "Les Montenach du Canada", dans: *Nouvelles Etreennes fribourgeoises*, 1911, pp. 39-51.
- MORICE, Adrien-Gabriel. *Histoire de l'Eglise catholique dans l'Ouest canadien*, Montréal, 1912.
- MORRIS, H. (Editeur). *Journal de bord dans l'Inde par Suffren*, Paris, Challamel, 1888.
- MORTON, Arthur Silver. *A History of the Canadian West to 1870-1871*, London, 1939.
- MORTON, William Lewis. *Manitoba, a History*, University of Toronto Press, 1957.
- MURALT, Béat de. *Lettres sur les Anglais et les Français*, Genève, 1725.
- MUSÉES, voir sous: VILLE DE NEUCHÂTEL.
- MUYDEN, Georges van. "Un épisode de l'histoire du régiment de Meuron", *La Patrie suisse*, 16 janvier 1937.
- MYSORE GAZETTEER. Compiled for Government. Edited by C. Hayavadana Ras, University of Mysore, New Edition Bangalore, vol. II/Modern/Part IV, 1930.
- NAKANO, Maya. "Repères historiques pour Ceylan, dans: *Courrier des Messageries maritimes*, N° 106, sept./oct. 1968, pp. 18-22.
- NEUCHÂTEL ET LA SUISSE (Edité par le Conseil d'Etat de la République du Canton de Neuchâtel). Textes de J. Courvoisier, L.-E. Roulet, A. Schnegg, etc., 1969.
- NEIL, William, Rev. *The Cleghorn Papers*, London, A. & C. Black Ltd., 1927.
- NICOLLIER, Jean. "Souvenirs du régiment Meuron", *Fig. Helv.*, 1952, I, pp. 7-8.
- NYPELS, George. *Hoe Nederland Ceylon verloor*, s'Gravenhage, 1908.
- OPIE, John Lindsay. *Island of Ceylon*, London, Thames and Hudson, 1970.
- ORLIAC, Jehanne d'. *Suisses et Grisons au service de France*, Tours, 1936.
- (OSTERVALD, Frédéric-Samuel). *Description des montagnes et des vallées qui font partie de la Principauté de Neuchâtel et Valangin*, Neuchâtel, 1766.
- OWEN, S. J. (Edited by). *A Selection from the Wellesley Despatches*, Oxford, 1880.
- PARET, Peter. *Yorck and the Era of Prussian Reform, 1807-1815*, Princeton, New Jersey, 1966.
- PARSON, Constance E., *Seringapatam. Humphrey Milford*. Oxford University Press, London..., 1931.
- PERCIVAL, Robert. *An Account of the Island of Ceylon*, London, 1803.
- PERERA, S. G. "The Douglas Papers", dans: *Ceyl. Lit. Reg.*, 3rd Series, vol. I, 1931 et vol. II, 1932.
- PERERA, S. G. "The Hobart Papers", dans:

- Ceyl. Lit. Reg.*, 3rd Series, vol. I, 1931 et vol. II, 1932.
- PERERA, S. G. *History of Ceylon (For Schools)*, Colombo, 1951 & 1955.
- PESSARD, Gustave. *Nouveau Dictionnaire historique de Paris*, Paris, 1904.
- PETITMERMET, Roland. "Das Schweizerische Regiment de Meuron im Dienste der holländisch-ostindischen Gesellschaft, 1781-1795", dans: *Ztschr.f. Heeres- und Uniformkunde*, N° 146/147, Jan./März 1956, pp. 13-18.
- PETITPIERRE, Jacques. *Patrie neuchâteloise*, Neuchâtel, vol. I, 1934; vol. II, 1935; vol. III, 1949; vol. IV, 1955; vol. V, 1972.
- PETTAVEL, Jean, "La Famille Le Bel", dans: *Mus. Neuch.*, 1958, pp. 85-93.
- PIERIS, Paulus Edward. *Ceylon and the Hollanders, 1658-1796*, Tellipalai, Ceylon, 1918.
- PIERREHUMBERT, William. *Dictionnaire du parler neuchâtelois et suisse-romand*, Neuchâtel, Attinger, 1926.
- PIRENNE, Jacques. *Les Grands Courants de l'Histoire universelle*, Neuchâtel, La Baconnière, 7 vol., 1944-1956.
- PLAYTER, George F. "An Account of the Founding of Three Military Settlements in Eastern Ontario-Perth, Lanark and Richmond, 1815-1820", dans: *Ontario Historical Society Papers & Records*, vol. XX, Toronto, 1923.
- POISSON, Georges. "Les Casernes des Suisses dans la banlieue parisienne", *Versailles*, N° 25, 1965, pp. 23-27.
- POWELL, Geoffrey. *The Kandyan Wars*, London, Lee Cooper, 1973, p. 62.
- PRINZ, Johannes. *Das Württembergische Kap-Regiment, 1786-1808*, Stuttgart, Strecker und Schröder, 1932.
- PRIOURET, Roger, *La Franc-maçonnerie sous les Lys*, Paris, 1953.
- PRITCHETT, John Perry. *The Red Valley, 1811-1849*, New Haven and Toronto, 1942.
- PRUD'HOMME, L.-A. "Les Meurons", dans: *Mémoires de la Société royale du Canada*, vol. XXXIV, 1940.
- PURY, Paul de. "Journal du Conseiller François de Diesbach", *Mus. Neuch.*, 1917, 1918, 1919, 1920, 1921, 1922.
- PUYFONTAINE, Huguette de. *Louis-Michel Thibault, 1750-1815, Official Life at the Cape of Good Hope*, Cape Town, Tafelberg, 1972.
- QUARTIER-LA-TENTE, Edouard. *Le Canton de Neuchâtel*, III<sup>e</sup> série, Saint-Sulpice et Buttes, 1895, pp. 590-642.
- QUARTIER-LA-TENTE, Edouard. *Les Familles bourgeoises de Neuchâtel*, Neuchâtel, Attinger, 1903.
- REID, Robie L. "Who were the De Meurons?", dans: *The Beaver*, déc. 1942, pp. 28-29.
- REYNOLD, Gonzague de. Préface de: VALLIÈRE, Paul de, *Honneur et Fidélité*, 1940.
- REYNOLD, Gonzague de. Préface de: BORY, Jean-René, *Les Suisses au service étranger et leur Musée*, 1965.
- RHAM, Casimir de. "Les drapeaux du régiment de Meuron au service de la Compagnie des Indes orientales", dans: *Fig. Helv.*, 1973, pp. 21-23.
- RHAM, Casimir de. "Note sur les drapeaux du régiment de Meuron au service de S. M. Britannique", dans: *Fig. Helv.*, 1974, pp. 30-31.
- RICH, E. E. (Ed.), voir: SIMPSON, George.
- RITTER, M. "Ceylan, île fabuleuse", dans: *Courrier des Messageries maritimes*, N° 106, sept./oct. 1968, pp. 23-28.
- ROCHEGUDE, Félix. *Guide pratique à travers les vieux Paris*, Paris, 1924.
- ROSS, Alexander. *The Red River Settlement*, London, 1856.
- ROUGEMONT, H. de. "Jean-Rodolphe Osterwald (Extraits de Journal)", *Mus. Neuch.*, 1893, p. 20.
- ROULET, Louis-Edouard, voir: *NEUCHÂTEL ET LA SUISSE*, 1969.
- SAUSER, M. "Les Verrières, notice historique", *Mus. Neuch.*, 1876, pp. 108-109.
- SCHLÖZER, August Ludwig von, voir: *STAATS-ANZEIGEN, SCHLÖZER...*
- SCHNEEBELL, Hans. "Schweizertruppen im Dienste Englands", *Fig. Helv.*, 1960, II, pp. 6-9.
- SCHNEGG, Alfred. *Histoire des domaines du Villaret et de Cottendant*, Le Locle, Impr. Gasser, 1959.
- SCHNEGG, Alfred, voir: *NEUCHÂTEL ET LA SUISSE*, ..., 1969.
- SHEPPARD, F. H. W. (Editor). *Survey of London*, vol. XXIX, London, 1960.
- SIEVERS, Angelika. *Ceylon*, Wiesbaden, 1964.
- SILVA, voir: DE SILVA.
- SIMPSON, George. *Journal of Occurrences in the Athabasca Department, 1820 and 1821*, Ed. E. E. Rich, Publ. of the Champlain Society, 1938.
- SMITH, Charles-Hamilton. *Costume of the British Empire According to the Last Regulations, 1814 (Foreign Corps); 1814*.
- STAATS-ANZEIGEN, SCHLÖZER. Lettre de M. de S., capitaine au service hollandais au baron de M., capitaine-grenadier au régiment de Wurtemberg, datée du Cap, 7 avril 1783 (texte allemand), vol. V, 1786, pp. 484-496.
- STANLEY, George F. G. "Documents relating to the Swiss Immigration to Red River in 1821", *Canadian Historical Review*, March 1941, pp. 42-50.
- SULTE, Benjamin. "Qui commandait à Château-guay?", *Bull. Rech. Hist.*, 1895, vol. I, pp. 97-98.
- SULTE, Benjamin. *Histoire de la milice canadienne-française, 1760-1897*, Montréal, 1897.

- TENNENT, James Emerson. *Ceylon, an Account of the Island*, 2 vol., 1860.
- TILLETTE DE MAURTORT, Louis-François de Paule. *Mémoires du Chevalier de Mautort, 1752-1802*, Paris, 1895.
- TISSOT, Charles-Eugène. "Inscriptions campagnaires", *Mus. Neuch.*, 1882, p. 81.
- TOMBE, Charles-François. *Voyages aux Indes orientales pendant les années 1802, 1803, 1804, 1805 et 1806*, Paris, 2 tomes, 1810/1811.
- TOMBE, Charles-François. "Attaque et défense de Colombo dans l'Isle de Ceylan", dans: *J. R. A. S., C. B.*, vol. X, 1887/1888, pp. 365-414.
- TOUSSAINT, Auguste. *Histoire de l'Océan Indien*, Paris, 1961.
- TOUSSAINT, Auguste. *L'Océan Indien au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 1974.
- TROUDE, O. *Batailles navales de la France*, Paris, 1867.
- TRUBLET de Villejégu, J. J. A. *Histoire de la Campagne de l'Inde par l'escadre française sous les ordres de M. le Bailli de Suffren, 1781-1783*, Rennes, 1801.
- TURNER, L. J. B. *The Maritime Provinces of Ceylon 1795-1805*, voir: TURNER, L. J. B. ... *Collected Papers*, Colombo, 1923.
- TURNER, L. J. B. "The Capitulation of Colombo, 1796", *Ceyl. Ant.* VIII, part II, oct. 1922, pp. 93-118.
- TURNER, L. J. B. "Collected Papers on the History of the Maritime Provinces of Ceylon, 1795-1805", *Times of Ceylon*, Colombo, 1923.
- TYRELL, F. H., Lt. Genl. "Swiss Regiments, Foreigns", dans: *J. Royal United Service Institution*, vol. XLI, 1897, pp. 450-489.
- UNIENVILLE, Raymond d'. *Hier, Suffren*, Port-Louis/île Maurice, 1972.
- VALENTIA, George. *Voyages dans l'Hindoustan, à Ceylan, mer Rouge, en Abyssinie et en Egypte, dans les années 1802, 1803, 1804, 1805 et 1806*, 4 tomes, Londres 1809/1813.
- VALENTIÏN, François. *Keurlyke Beschryving van Choromandel... Ceylon*, 1726.
- VALLIÈRE, Paul de. *Histoire du régiment des Gardes-Suisses de France*, Lausanne et Paris, 1912.
- VALLIÈRE, Paul de. *Honneur et Fidélité*, Lausanne, 1940 (2<sup>e</sup> éd.), préface de Gonzague de Reynold.
- VALOIS, E. "Les officiers du régiment de Meuron", *Bull. Rech. Hist.*, 1898, vol. 4, pp. 368-369.
- VEGA. "Encore les Meurons", *Bull. Rech. Hist.*, 1899, pp. 56-57.
- VERDIER, Henri. *Le Duc de Choiseul, la politique et les plaisirs*, Paris, Debresse, 1969.
- VILLE DE NEUCHÂTEL, *Bibliothèques et Musées*, 1967, pp. 117-118; 1978, p. 190.
- VODOZ, Eugène. *Le Bataillon neuchâtelois des Tirailleurs de la Garde*, Neuchâtel, Attinger, 1902.
- WEISS, Albert. "Auf den Spuren eines alten schweizerischen Söldner-Regiments", *Hauszeitung des Maschinenfabrik Gebr. Bühler*, Uzwil, Jan. Febr. 1963, N<sup>o</sup> 1, p. 7.
- WELLER, JAC. *Wellington in India*, Longman, London, 1972.
- WELLESLEY's Despatches, voir: OWEN, S. J. (Edited by). *A Selection from the Wellesley Despatches*, Oxford, 1880.
- WHEATLEY, Henry B. *London, Past and Present*, London, 3 vol., 1891.
- WILKS, Mark, Lt. Col. *Historical Sketches on the South of India in an Attempt to Trace the Story of Mysore*, 3 vol., London, 1810-1817.
- WILSON, William John. *History of the Madras Army*, 5 vol., Madras, Government Press, 1882.
- WOOD, Mark. *A Review of the Origin, Progress and Result of the late decisive War in Mysore*, London, 1800.
- WOOD, W. (Edited by). *Select British Documents of the Canadian War of 1812*, The Champlain Society, 3 vol., Toronto, 1920.
- WOGAN, Tanneguy de. *Voyages du canot de papier, le Qui-Vive*, Paris, Hachette, 1887.
- WTI. *Schweizer im Kampf um Indien*, article de journal, 1934 (?).
- ZIMMERMANN, Christian-Samuel, lieut.-col. *Essai de Principes d'une Morale militaire & autres Objets*, Amsterdam, 1769.

# Références et notes, par chapitre

Nous avons groupé ci-après, par chapitre, les archives consultées, la bibliographie utilisée et les notes correspondantes.

Ainsi figurent ensemble toutes les données qui se rapportent à un même chapitre et qui ont servi de base à sa rédaction.

## Introduction

### Notes

1. Vallière, P. de, *Honneur et Fidélité*, 1940.  
Reynold, G. de, ..., *Préface de l'ouvrage ci-dessus*. Bory, J.-R., *Les Suisses au service étranger...*, 1965.
2. La Constitution fédérale de 1848 mit fin au régime des capitulations militaires; les enrôlements sur territoire helvétique furent interdits dès le 20 juin de l'année suivante.

## Chapitre 1

### Les années de jeunesse (1738-1755)

#### Archives

Neuchâtel AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossier 71;  
Fds. Th. de M.;  
Reg. Assurances Val-de-Travers;  
Plan détaché N° 223: Plan géométrique de l'ancienne route de Saint-Sulpice, depuis le Pont de la Roche jusqu'aux Champs Berthoud, par Abraham et Alexandre Evard, 1837;  
Plan détaché N° 517: Plan géométrique du cours de la Reuse dès le Pont de Saint-Sulpice au Pont de la Roche et des terres et possessions avoisinantes. Plan dressé par Abraham Matthey en 1792 et remis à Ch.-D. de Meuron en 1804.  
Saint-Sulpice: ACSS.

#### Bibliographie

- Boy-de-la-Tour, M., ..., *Mus. Neuch.*, 1921, pp. 3-4.  
Chabloz, F., ..., *Mus. Neuch.*, 1879 et 1880.  
Courvoisier, J., *Monuments...*, Tome III, 1968.  
Courvoisier, J., *Belles demeures...*, 1973.  
Jéquier, L. et M., *Armorial...*, 1942-1944.  
Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1880.  
Ostervald, F. S., *Description...*, 1766.  
Pierrehumbert, W., *Dictionnaire...*, 1926.  
Quartier-la-Tente, Ed. Le Canton de Neuchâtel, ..., 1895.

### Notes

1. Ostervald, F. S., *Description...*, 1766, pp. 26-27, 29-30, 33-35.
2. Pour la description de Saint-Sulpice, voir:  
– Chabloz, F., ..., *Mus. Neuch.*, 1879, pp. 297-298; 1880, pp. 75-76.  
– Quartier-la-Tente, Ed. Le Canton de Neuchâtel, 1895, pp. 590-642.  
– Courvoisier, J., *Monuments...*, Tome III, 1968, pp. 109-117.
3. Courvoisier, J., *Belles demeures...*, 1973, pp. 59-62.
4. AEN: Registres d'Assurances du Val-de-Travers.
5. Voir: Annexe 1.
6. Jéquier, L. et M., *Armorial...*, 1942-1944, pp. 69-71.
7. Pierrehumbert, W., *Dictionnaire...*, 1926, p. 365.
8. Sur l'enfance de Charles-Daniel, voir également:  
– Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1880, p. 140.  
– Boy-de-la-Tour, M., ..., *Mus. Neuch.*, 1921, pp. 3-4.
9. Communication personnelle de M. Roger Ferrier (Genève) qui nous a confié ces précieux

- documents, actuellement conservés aux AEN,  
sous le dossier 71.  
10. Voir: Annexe V.

6. BPVN, Ms. 2108, pièce A4.  
7. ANP: Marine C<sup>8A</sup>62, fol. 1-12.  
8. *Morne*, expression locale signifiant un monticule de forme arrondie.  
9. AEN: Fds. Th. de M., dossier 3.  
10. AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossier 71.  
11. *Idem*.

## Chapitre 2

### En service au régiment de Hallwyl (1755-1763)

#### Archives

- Neuchâtel AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.),  
dossier 71.  
Fds. Th. de M., dossier 3.  
Neuchâtel BPVN: Ms. 2108, pièces A3, A4 et A5.  
Paris ANP: Colonies C<sup>8A</sup>61, C<sup>8A</sup>62, fol. 1-12.  
Marine B<sup>2</sup>358.  
Marine B<sup>4</sup>81, fol. 50-56.  
Paris SHVP: Dossiers X<sup>1</sup>31-34, X<sup>1</sup>66, X<sup>8</sup>87.  
Y<sup>b</sup>59, 61, 62, 63, 66, 528.

#### Bibliographie

- Antier, J.-J., *L'Amiral de Grasse*, 1965.  
Boy-de-la-Tour, M., *Mus. Neuch.*, ..., 1921.  
Fortescue, J. W., *A History of the British Army*,  
Vol. II, 1935, Vol. IV, 1915.  
Gaxotte, P., *Le Siècle de Louis XV*, 1958.  
Jouan, R., *Histoire de la Marine française*, 1932.  
La Roncière, C. et Clerc-Rampal, G., *Histoire de la  
Marine française*, 1934.  
Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1880.

#### Notes

1. Documents concernant états de service, promotions, congés, etc. SHVP: dossiers X<sup>8</sup>87, p. 18, Y<sup>b</sup>59.
2. Sur Charles-Daniel au régiment de Hallwyl, voir également:
  - Boy-de-la-Tour, M., ..., *Mus. Neuch.*, 1921, pp. 4-6.
  - Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1880, pp. 140-142.
3. AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossier 71.
4. Relation de ce combat naval, voir ANP: Marine B<sup>2</sup>358, Marine B<sup>4</sup>81, fol. 50-56.
5. Certificat de blessure accordé à Fort-Royal (Martinique), le 28 juillet 1759, par Chaparre, chirurgien-major du *Florissant*, voir BPVN: Ms. 2108, pièce A3.

## Chapitre 3

### Officier aux Gardes-Suisses (1765-1781)

#### Archives

- Neuchâtel AEN: Arch. fam. M. (Fds Rgt. M.),  
dossiers 64, 65, 67, 68 et 71.  
Neuchâtel BPVN: Ms. 2108, dossiers A et B.  
Paris ANP: Maison du Roi, Revue des Gardes-Suisses, Etats des officiers 0' 3680 à 0'3688.  
Colonies C<sup>5A</sup>, Marine C<sup>7</sup>207 (dossier Meuron).  
E 311 (dossier Meuron).  
Paris SHVP: dossiers Y<sup>b</sup>61, Y<sup>b</sup>62, Y<sup>b</sup>63, Y<sup>b</sup>66 et Y<sup>b</sup>528.  
Trésor Royal N° 2177.

#### Bibliographie

- (Auteur anonyme), *Etat de la composition du Régiment des Gardes-Suisses le 1<sup>er</sup> janvier 1770*.  
Boy-de-la-Tour, M., ..., *Mus. Neuch.*, 1921.  
Castella, R. de, *Le Régiment des Gardes-Suisses...*, 1964.  
Hillairet, J., *Dictionnaire Historique...*, 1963.  
Levron, J., *Choiseul, Un sceptique au pouvoir*, 1976.  
Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1880.  
Orliac, J. d', *Suisses et Grisons...*, 1936.  
Poisson, G., "Les Casernes des Suisses..." dans *Versailles*, 1965, N° 25, 4<sup>e</sup> trim.  
Vallière, P. de, *Histoire du Régiment des Gardes-Suisses de France*, 1912.  
Vallière, P. de, *Honneur et Fidélité*, 1940.  
Verdier, H., *Le Duc de Choiseul...*, 1969.  
Zimmermann, colonel, *Essai de Principes d'une Morale Militaire...*, 1768.

## Notes

1. Documents concernant états de services, promotions, congés et pensions, voir sous *Archives*. Sur ce chapitre, voir également: Meuron Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1880, p. 142.
2. Vallière, P. de, *Honneur et Fidélité*, 1940.
3. Vallière, P. de, *Le Régiment des Gardes-Suisses*, 1912.
4. Orliac, J. d', *Suisses et Grisons...*, 1936.
5. AEN, Fds. Rgt. M., dossier 68/II.
6. *Essai des Principes d'une Morale Militaire & autres Objets*, par M. de Zimmermann, de Lucerne, 1768.
7. Comme cela figure dans: Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1880, p. 142 et dans: Eynard, P., "Les Tribulations d'un Général suisse au service de l'Angleterre", *Le Mois Suisse*, N° 53, août 1943, p. 42.
8. "Commission au Sr. Charles-Daniel de Meuron, Sous lieutenant dans le Régiment des Gardes-Suisses pour tenir rang de Capitaine. Donné à Versailles, le dix huitième Jour de juin de l'An de Grâce Mil Sept Cent Soixante Huit et de notre Règne le Cinquante troisième. (Signé): LOUIS. (Contresigné): Le Duc de Choiseul." BPVN: Ms 2108, doc A6.
9. Date de nomination: 30 mai 1773, d'après SHVP, Yb61 et Yb63 ou 2 juin 1773, d'après AEN, dossier 67.
10. Ce pastel n'est ni reproduit, ni mentionné dans les ouvrages classiques consacrés à Maurice-Quentin de La Tour. "On y retrouve toutefois la technique de ce pastelliste qui n'aimait pas fondre la couleur pure de ses crayons, mais les juxtaposait de façon caractéristique; on y retrouve surtout l'expression de vie intense qui émane de tous les portraits de La Tour. Personnellement, je pense que nous sommes en présence d'un La Tour, car techniquement, je retrouve le modelé du maître de Saint-Quentin, dans le sens du laci des muscles du visage également, l'intensité réservée au regard, le sourire..." (Comm. personnelle de M. René Le Clerc, conservateur du Musée Lécuyer, à Saint-Quentin)
11. Documents se rapportant à la création d'un régiment pour la Guyane, colonie d'Approuague. AEN: Fds Rgt. M., dossier 64 et ANP, Colonies C5A, Marine C7207 (dossier Meuron), Colonies E311 (dossier Meuron).
12. Marronnage (de l'espagnol *cimarron*); devenait marron, tout esclave noir qui brisait le joug de son maître pour se réfugier dans des endroits déserts.
13. Commission datée de Versailles, le 21 juin 1778. BPVN: Ms. 2108, pièce A7.
14. Fait à Versailles, le 26 juin 1779. BPVN: Ms. 2108, pièce A9 et ANP, Marine C7207.

"Meuron aurait dû perdre cette pension de 450 L. en entrant dans le régiment des Gardes-Suisses, mais le Duc de Praslin la lui conserva en considération de ses blessures, à la sollicitation de Mr. le Duc de Choiseul." (12 juin 1779)

15. "Aujourd'hui, 28 Mai 1780, le Roi étant à Versailles, Sa Majesté, voulant récompenser les services du Sr. Charles Daniel Meuron... Elle lui a accordé et fait don de la somme de 500 L. de pension annuelle sur son Trésor Royal, sans retenue." SHVP: Trésor Royal, N° 2177.

## Chapitre 4

### Les Européens aux Indes orientales

#### Bibliographie

- Antier, J.-J., *L'Amiral de Grasse*, 1965.
- Fortescue, J. W., *History of...*, vol. III, 1911; vol. IV, 1915; vol. V, 1921.
- Jouan, R., *Histoire...*, 1932.
- La Cour-Gayet, *La Marine militaire... sous Louis XVI*, 1905.
- La Cour-Gayet, *La Marine militaire... sous Louis XV*, 1910.
- La Roncière, C. de et Clerc-Rampal, G., *Histoire...*, 1934.
- Pirenne, J., *Les Grands Courants...*, 1944-1956.
- Toussaint, A., *Histoire...*, 1961.
- Toussaint, A., *L'Océan Indien...*, 1974.

## Chapitre 5

### Capitulation avec la Compagnie hollandaise des Indes orientales (1781) En garnison au Cap de Bonne-Espérance (1783-1788)

#### Archives

- La Haye. ARAG: Arch. VOC 4302 (anc. 4280); 4303 (anc. 4281); 4306 (anc. 4284); 4308 (anc. 4286); 4309 (anc. 4287); 4311 (anc. 4289); 4312 (anc. 4290); 4316 (anc. 4294); 4319 (anc. 4297). Arch. VOC. Zeel. KA 8340 (anc. 4589); 8365 (anc. 4390). Coll. Ned. N° 125. Coll. v. Plett. N° 42. Coll. Ver Huell N° 12, 24 et 25. Stadh. Secr. N° 1584 et 1648.
- Le Cap. SACT: Archives de la ville du Cap. Resolutions of the Council of Policy. Microfilms CA 21-32, 35 et 36 (déposés AFB).

Neuchâtel. AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossiers 1-5, 8-22, 25, 26, 28, 42, 43, 51, 56, 57 et 63. Fds. M. de M., dossier 22/IV. BPVN: Ms. 2108, doc. A 10-1 15. Ms. A 581, Vol. I, pp. 390-391.  
 Paris. ANP: Colonies C<sup>2</sup>233, C<sup>5</sup>B<sup>5</sup> et 8, D<sup>2</sup>C190. Marine B<sup>4</sup>197, 207, 268, C<sup>7</sup>207 (dossier Meuron). BNP / Dép. Ms.: Loges militaires F. M. 2.9, pp. 138-149. SHVP: dossiers A<sup>1</sup>3788, Mém. et Rec. 249<sup>1</sup>.  
 Arch. fam. Coulon, Meuron et Sändol-Roy.

### Bibliographie

(Auteur anonyme), *The Swiss Regiment de Meuron*, dans: CLR, 1931, pp. 105-109, 184-187, 237-239, 302-307.  
 Antier, J.-J., *L'Amiral de Grasse*, 1965.  
 Bachaumont, *Mémoires secrets...*, tome XX, 1783, p. 144.  
 Barras, P., *Mémoires...*, 1895-1896.  
 Berger, F.-R., *Das Basler Trommeln...*, 1946.  
 Boy-de-la-Tour, M., ..., *Mus. Neuch.*, 1921, p. 7.  
 Bürkli, A., *Die Schweizer...*, 1879.  
 Cotton, J. J., *His Majesty's Regiment de Meuron...*, 1903.  
 Cunat, C., *Histoire du Bailli de Suffren*, 1852.  
 Droysen, J. G., *Das Leben des Feldmarschalls Grafen Yorck...*, 1851/1852.  
 Du Pasquier, A., ..., *Mus. Neuch.*, 1923, pp. 82-94, 128-141, 162-173.  
 Du Pasquier, A., ..., *Mus. Neuch.*, 1935, pp. 45-46.  
 Enard, P., ..., *Mus. Neuch.*, 1926, pp. 107-108.  
 Fortescue, J. W., *History...*, vol. III, 1911; vol. IV, 1915.  
 Hillairet, J., *Dictionnaire...*, 1963.  
 Hillairet, J., *La Rue de Richelieu*, 1966.  
 Immelmann, R. F. M., ..., *Historia, Cape Town*, 7, 1962, pp. 13-30.  
 Jeanneret, F.-A.-M. et Bonhôte, J.-H., *Biographie...*, 1863.  
 Jouan, R., *Histoire...*, 1932.  
 Junod, L., ..., *Revue d'Histoire suisse*, tome XXIX, 1949.  
 La Cour-Gayet, G., *La Marine militaire... sous Louis XVI*, 1905.  
 Laidler, P. W., *A Tavern of the Ocean*, 1926.  
 La Roncière, C. de et Clerc-Rampal, G., *Histoire...*, 1934.  
 Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1880.  
 Paret, P., *Yorck...*, 1966.  
 Prinz, J., *Das Württembergische Kap-Regiment...*, 1932.  
 Priouret, M., *La Franc-Maçonnerie...*, 1953.  
 Puyfontaine, H. de, *Louis-Michel Thibault...*, 1972.  
 Rohegude, F. de, *Guide pratique...*, 1924.

Tillette de Mautort, L.-F., *Mémoires...*, 1895.  
 Trublet de Villejégu, J.-J.-A., *Histoire...*, 1801.  
 Unienville, R. d', *Hier, Suffren*, 1972.

### Notes

1. Sur ce chapitre, voir également: Meuron, Th. de, *Mus. Neuch.*, 1880, pp. 201-207 et 225-233. Du Pasquier, A., *Mus. Neuch.*, 1923, pp. 82-93.
2. ARAG: Stadh. Secr. N° 1648.
3. C'est dans une lettre adressée au gouverneur du Cap (29.4.1784) que Charles-Daniel de Meuron parle de la signature de la capitulation "à l'Hôtel de Russie, rue de Richelieu, dans un salon donnant sur les jardins du Palais-Royal". Ni F. de Rohegude (*Guide pratique à travers le vieux Paris*, 1924), ni J. Hillairet (*Dictionnaire des rues de Paris*, 1963) ne citent un tel hôtel; ce dernier auteur (*La Rue de Richelieu*, 1966) mentionne toutefois deux hôtels qui portèrent le nom d'Hôtel de Russie, mais seulement dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle, ou situés du côté impair de cette rue.  
 Par contre, nous avons trouvé aux Archives nationales de Paris, dans le Catalogue des Cartes & Plans, la mention d'une "Maison, rue de Richelieu, dite Hôtel de Russie, aussi dénommée Maison d'Orléans," (XVIII<sup>e</sup> siècle); six dessins montrent les plans du rez-de-chaussée des quatre étages et des combles (ANP: N III Seine 505/1-6). L'ancien cadastre du quartier donne, de plus, en réduction le même plan du rez-de-chaussée que ci-dessus, avec l'indication supplémentaire "Rue de Richelieu No. 14" (ANP: F 31/7, fol. 75).  
 Le 28 mai 1781, cet immeuble appartenait à Pierre Hariague, Chevalier Seigneur de Guibeville, Conseiller honoraire au Parlement; celui-ci le vendit le 5.12.1781 à Louis-Philippe d'Orléans, duc de Chartres qui en resta propriétaire jusqu'au 31.12.1832. C'est ce dernier qui fit construire l'ensemble monumental du Palais-Royal que nous admirons aujourd'hui; ces constructions, séparées par la rue de Montpensier, masquèrent dès lors la vue de l'ancien Hôtel de Russie sur les jardins du Palais-Royal.
4. Texte complet de la Capitulation de 1781: voir Annexe I.
5. AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossiers 18, 42, 51, 56 et 57. Au sujet d'uniformes bleus, voir ARAG: Coll. Ver Huell, N° 25.
6. Berger, F.-R., "*Das Basler Trommeln, sein Werden und Wesen*", dans: *D'Basler Fasnacht*, 1946, p. 74.
7. Voir Annexe X: Iconographie (Drapeaux, uniformes et objets divers).
8. AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossier 1.

9. Enard, P., "Le Cimetière des Meurons", *Mus. Neuch.*, 1926, pp. 107-108.
10. Extrait d'une lettre, datée de l'île d'Oléron, le 28 février 1783, publiée dans: *Mémoires secrets de Bachaumont*, vol. XX, 1783, p. 144.
11. Procès-verbal dressé par Pierre-Jean van Hoegwerff. BPVN: Ms. 2108, doc. A 14. ARAG: Coll. Ned. N° 125.
12. Saisies par les autorités de Vichy, les archives des loges françaises passèrent en Allemagne, puis revinrent en France, pour être déposées à Paris. Les documents se rapportant à la Loge du "Choix Helvétique" se trouvent à la BNP/Dép. Mss., dossier Loges militaires, F. M. 2.9, pp. 138-149.
13. AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossier 22/IV.
14. Le récit détaillé de ce voyage figure dans une lettre d'un capitaine au service de Hollande, M. de S., adressée au baron de W., capitaine-grenadier au régiment de Wurtemberg, datée du Cap, le 7 avril 1783. L'auteur de cette lettre pourrait être Charles-Louis Sergeans ou Simon de Sandol-Roy, tous deux capitaines au régiment Meuron à cette date. Cette lettre, mentionnée par Henckel de Donnersmark (BPVN: Ms. 581, vol. I, pp. 390-391), figure in extenso, en allemand, dans: *Staats-Anzeigen*, de Schlözer, 1786, tome V, pp. 484-496.
15. AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossier 4.
16. Droysen, J. G., *Das Leben des Feldmarschalls Yorck von Wartenburg*, 1<sup>ère</sup> éd. 1852.
17. Jeanneret F.-A.-M. et Bonhôte, J.-H., *Biographie neuchâteloise*, 1863, pp. 84-88.
18. Bürkli, A., "Die Schweizer im Dienste der holländisch-ostindischen Compagnie", dans: *Neujahrsblatt der Feuerwerkergesellschaft in Zürich*, 1879, p. 14.
19. Meuron, Th. de, *Mus. Neuch.*, 1880, p. 232.
20. Cotton, J. J., *His Majesty's Regiment de Meuron*, 1903.
21. Du Pasquier, A., *Mus. Neuch.*, 1923, p. 87 et *Mus. Neuch.*, 1935, pp. 45-46.
22. Voir également: Cunat, C., *Histoire du Bailli de Suffren*, 1852, p. 267-268. Tillette de Mautort, L.-F. de Paule, *Mémoires du Chevalier de Mautort*, 1895, p. 272. Voir aussi: ANP: Colonies C<sup>5</sup>B<sup>5</sup> et 8., Colonies D<sup>2</sup>C<sup>1</sup>90, Marine B<sup>4</sup>207 et Marine C<sup>7</sup>207 (dossier Meuron).
23. Les premiers renforts, constitués par la division de Monsieur d'Aymar, étaient arrivés à Ceylan, dans le port de Batticaloa, le 21 août 1782.
24. Journal de Suffren. Original: BMAP. Copie, ANP: Marine B<sup>4</sup>197, fol. 172 r et fol. 176 v.
25. Ceci confirme le renseignement que nous tenions déjà de Monsieur Raymond d'Unienville (île Maurice), suivant lequel ces renforts étaient probablement arrivés au début de juillet sur le théâtre des opérations; M. R. d'Unienville est l'auteur de: *Hier, Suffren*, 1972.
26. ANP: Marine B<sup>4</sup>268, fol. 128, 130 et 131.
27. Lettre de Conway au duc de Castries, datée du Cap, le 8 février 1783. ANP: Colonies C<sup>5</sup>B<sup>5</sup>, pièce 35. Voir également: Cunat, C., 1852, pp. 278 et 322.
28. Cunat, C., 1852, p. 278.
29. Tillette de Mautort, L.-F. de Paule, 1895, p. 333.
30. Lettre de Conway au duc de Castries, datée du Cap, le 23 mars 1783. ANP: Colonies C<sup>5</sup>B<sup>5</sup>, pièce 59.
31. AEN: Fds. Registres Rgt. M., vol. XXI, p. 17.
32. ARAG: Livres d'ordres du Rgt. M., p. 71. Arch. VOC Zeeland 8365 (anc. KA 4390).
33. ARAG: Arch. VOC 4308 (anc. KA 4286), fol. 823-824.
34. Paret, P., *Yorck and the Era of Prussian Reform*, 1966, pp. 48-53.
35. Correspondances diverses de Chs. de M. avec Percheron, commissaire et agent de la marine française au Cap. ANP: Colonies C<sup>5</sup>B<sup>4</sup>, 5, 6 et 7.
36. AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossiers 4, 17, 21, 25, 43 et 56. ARAG: Arch. VOC 4302 (anc. 4280) et 4303 (anc. 4281).
37. AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossier 25. ARAG: Arch. VOC 4316 (anc. KA 4294), fol. 916-918.
38. ARAG: Arch. VOC Zeeland, Kol. Arch. 8365 (anc. KA 4390), N° 17.
39. Barras, P., *Mémoires*, 1895-1896. Entre autres, sur la femme du gouverneur Plettenberg "qui croyait trouver dans son embonpoint personnel, le droit de n'être pas moins insolente que son mari..."
40. Prinz, J., *Das Württembergische Kap-Regiment*, 1932.
41. Le Vaillant, F., *Voyages de Monsieur Le Vaillant dans l'intérieur de l'Afrique, par le Cap de Bonne-Espérance dans les années 1780 à 1785*, 2 vol., 1790.
42. AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossier 28.
43. Aussi dénommé vin de Constance, par la grâce d'une fille d'un des gouverneurs du Cap, Constantia; ce vin, curiosité de la région, provenait d'un domaine privé situé à quelques milles de la ville du Cap; seul le Chambertin, disait-on à l'époque, pouvait balancer son prestige.
44. "Il est ordonné à M. le Major de Meuron-Bullot d'aller incontinent le présent ordre reçu, demander l'épée de Monsieur le Lieutenant-Colonel de Sandol. Il lui intimera l'ordre de garder les arrêts de ma part jusqu'à nouvel ordre avec deffense de recevoir personne chez lui sans la permission de Monsieur le Gouverneur & la mienne & cela pour manque de subordination & de respect dans un Mémoire contre

- son Chef. Au Cap, ce 28 avril 1784." Arch. fam. Sandol-Roy.
45. L'Assemblée des XVII à Amsterdam "accorde la survivance de la propriété du Régiment Meuron à Pierre-Frédéric de Meuron, son frère, à présent commandant du susdit Régiment, actuellement au Cap de Bonne-Espérance" (17 décembre 1787).
  46. Lettre datée du Cap, le 7 février 1788. Arch. fam. Sandol-Roy.
  47. "Le Régiment est embarqué depuis quelques jours, mais retenu à la Rade par la contrariété des vents..." (Même lettre que ci-dessus.)
  48. Puyfontaine, M<sup>me</sup> H. de, *Louis-Michel Thibault*, 1972.

## Chapitre 6

### Voyages de Charles-Daniel de Meuron en Europe (1786-1792)

#### *Archives*

Neuchâtel: ACN: Manuel du Conseil d'Etat, tome CXXXIII. AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossiers 5, 14, 17, 30, 40, 42 et 43. BPVN: Ms. 2108, pièces A 18 à 21, 23, 24, 36. Arch. fam. Coulon et Meuron.

#### *Bibliographie*

Boy-de-la-Tour, M., ..., *Mus. Neuch.*, 1922.  
 Courvoisier, J., *Monuments...*, tome I, 1955.  
 Du Pasquier, A., ..., *Mus. Neuch.*, 1923.  
 Du Pasquier, A., ..., *Mus. Neuch.*, 1926.  
 Fischer, B. de, ... *Versailles*, N° 33 et 34, 1968.  
 Hennequin, R., *Les Portraits...*, 1932.  
 Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1880.  
 Meuron, G. de et Centlivres, P., *Le Cabinet...*, *Mus. Neuch.*, 1964.  
 Meuron, G. de et Centlivres, P., *Le Cabinet...*, 1965.  
 Muralt, B. de, *Lettres sur les Anglais...*, 1725.  
 Petitpierre, J., ..., *Patr. Neuch.*, tome III, 1949.

#### *Notes*

1. Sur les voyages de Chs.-D. de M. et son séjour à la cour de Berlin, voir également: Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1880, p. 233; Du Pasquier, A., ..., *Mus. Neuch.*, 1923, pp. 93-94 et 128-141.

2. ARAG: Coll. Ver Huell N° 25.
3. A ce sujet, le pasteur Frêne, de Tavannes, note dans son journal: "Le colonel Meuron a envoyé aux Indes son frère cadet, homme marié qui, pour faire la fortune de sa femme et de ses enfants a hasardé cette entreprise et est parti sans leur dire adieu." Cité dans *Mus. Neuch.*, 1877, p. 194.
4. ACN: Manuel du Conseil d'Etat, 21 et 23 avril 1789, tome CXXXIII, pp. 283-287.
5. BPVN: Ms. 2108, pièces A 18 à A 21.
6. BPVN: Ms. 2108, pièces A 23 et A 24.
7. Jacques-Louis du Pasquier (1762-1830), fils de Jean-Jacques et de Marianne, née Meuron (soeur de Charles-Daniel de Meuron, et de Jean-Pierre DuPasquier, sera plus tard ministre du Saint-Evangile, député aux Audiences générales et l'un des fondateurs de la Caisse d'Epargne de Neuchâtel.
8. Du Pasquier, A., ..., *Mus. Neuch.*, 1923, pp. 82-94, 128-141 et 162-173.
9. BPVN: Ms. 2108, pièce A 36.
10. Chs.-D. de Meuron loge rue du Faubourg Saint-Denis, à l'ancien Hôtel du Désir.
11. Extrait du testament de Chs.-D. de Meuron: "(Madame du Hamel) a exposé sa fortune pour moi dans un tems de crise où je me trouvois abandonné de ceux qui par devoir auroient dû venir à mon secours, surtout à l'époque où j'eus le genou cassé qui me tint 4 mois au lit à Paris..." (Neuchâtel, 30 mars 1806). Voir: Annexe V.
12. Du Pasquier, A., ..., *Mus. Neuch.*, 1926, pp. 163-168;
13. Hennequin, R., *Les Portraits...*, 1932, pp. 178-179 et 224-225.
14. Il s'agit de Julie de Montmollin (1765-1841) que nous retrouverons plus loin, au chapitre 12.
15. Fischer, B. de, ..., *Versailles*, 1968, N° 33, pp. 13-26 et N° 34, pp. 21-34.
16. Du Pasquier, A., ..., *Mus. Neuch.*, 1923, pp. 138-141.
17. Sur cette propriété de la Petite Rochette, voir: Boy-de-la-Tour, M., ..., *Mus. Neuch.*, 1922, pp. 165-166; Petitpierre, J., ..., *Patr. Neuch.*, tome III, 1949, pp. 216-224; Courvoisier, J., *Monuments...*, tome I, 1955, pp. 390-395.
18. BPVN: Ms. 2108, pièce A 55.
19. BPVN: Ms. 2108, pièce A 57.

## Chapitre 7 Diverses campagnes à Ceylan (1788-1795)

### Archives

La Haye ARAG: Coll. Ver Huell, N° 25.  
Neuchâtel AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.),  
dossiers 24, 34, 43, 50. Arch. fam. Pury,  
dossier VI/10. BPVN: Ms. 2108, doc. A 50.  
Arch. fam. Coulon, Meuron et Pury.

### Bibliographie

Anthonisz, R. G., *The Dutch in Ceylon*, 1929.  
Bitter, M., *Ceylan, île fabuleuse...*, 1968.  
Brohier, R. L., *Land, Maps and Surveys*, 1950.  
Cordiner, J., *A Description of Ceylon*, 1807.  
Cotton, J. J., *His Majesty's Regiment de Meuron*,  
1903.  
Coutteau, E., *Promenades...*, 1880.  
Davy, J., *An Account of the Interior of Ceylon*,  
1821.  
Du Pasquier, A., ..., *Mus. Neuch.*, 1923.  
Henking, K. H., *Ceylan, Sri Lanka*, 1977.  
Merian, Revue: Ceylon-Sri Lanka, Hambourg,  
Cahier XXIV-8, août 1979.  
Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1880.  
Nakano, M., *Repères historiques pour Ceylan...*,  
1968.  
Opie, J. L., *Island of Ceylon*, 1970.  
Percival, R., *An Account of...*, 1803.  
Perera, S. G., *History of Ceylon...*, 1951/1955.  
Pieris, P. E., *Ceylon and the Hollanders*, 1918.  
Sievers, A., *Ceylon*, 1964.  
Tombe, C.-F., *Voyage aux Indes orientales*, 1810.  
Toussaint, A., *Histoire de l'Océan Indien*, 1961.  
Toussaint, A., *L'Océan Indien au XVIII<sup>e</sup> siècle*,  
1974.  
Valentijn, F., *Keurlyke Beschryving...*, 1726.

### Notes

1. Le terme de "Cinghalais" (fils du Lion) est réservé aux autochtones proprement dits, alors que celui de "Ceylanais" désigne tous les habitants de l'île.
2. Sur les campagnes à Ceylan, voir également:  
- Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1880, p. 233. - Du Pasquier, A., ..., *Mus. Neuch.*, pp. 136-137;
3. Lettres de P.-F. de Meuron à son neveu J.-L. DuPasquier. Arch. fam. Coulon.
4. Pieris, P. E., *Ceylon and the Hollanders*, 1918, pp. 145-146.

5. Lettre de P.-F. de Meuron au colonel Abram de Pury. AEN: Arch. fam. Pury, dossier VI/10.
6. Lettre de P.-F. de Meuron à son frère Chs-D. de Meuron. BPVN: Ms. 2108, doc. A 50.

## Chapitre 8

## Les Anglais débarquent à Ceylan (1795)

### Archives

Colombo ADGN: - Jurriaanse, M. W., *Catalogue of the Archives of the Dutch Central Government of Coastal Ceylon, 1640-1796*; Colombo, 1943. - Low, D. A. (Ed. par) *Government Archives in South Asia*, Cambridge, 1969, pp. 3-27.  
La Haye ARAG: Arch. VOC Zeel. KA 8340 (anc. 4589). Aziat. Raad 249, 340 et 394. Coll. Ned. N° 125, 126 et 446. Coll. Ver Huell N° 24 et 25. Kol. Arch. 9533 et 9545. Oost. Ind. Com. N° 126, 129, 130 et 241.  
Londres PROK: CO.55/1, WO.1/356, WO.1/900.  
Madras MROE: - List of Proceedings at Madras, 1702-1900; preserved in the Record Office of the India Office, London, 1904. - Brohier, R. L., *Chronological Catalogue of Letters and Reports in Ceylon Affairs, 1795-1800*, dans: *J. Royal. Asiat. Soc., Ceyl. Br., New Series*, vol. IX, part. I, 1964, pp. 1-138. - Low, D. A. (Édité par) *Government Archives in South Asia*, Cambridge, 1969, pp. 3-27.  
Neuchâtel BPVN: Ms. 2108, doc. A 71.  
Archives fam. Coulon, Meuron et Pury.

### Bibliographie

Brohier, R. L., "The Hobart", dans: *Ceyl. Lit. Reg.*, 1931, pp. 110-113, 205-209, 253-259, 308-312.  
Brohier, R. L., "New Light...", dans: *J. D. B. U. C.*, 1953, pp. 1-14.  
Codrington, H. W., *A Short History of Ceylon*, 1939.  
De Silva, C. R., "Notes on the British Occupation...", dans: *Ceyl. Lit. Reg.*, 1931, pp. 337-341.  
De Silva, C. R., "The British Occupation...", dans: *Ceyl. Lit. Reg.*, 1932, pp. 1-8, 69-75, 118-130, 153-160.  
De Silva, C. R., *Ceylon under the British Occupation*, 1953.  
Fortescue, J. W., *History...*, vol. IV, 1915.

Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1880, pp. 282-285.  
 Neil, W., *The Cleghorn Papers*, 1927.  
 Nypels, G., *Hoe Nederland Ceïlon verloor*, 1908.  
 Perera, S. G., *History of Ceylon*, 1951/1955.  
 Tombe, C.-F., *Voyage aux Indes orientales*, 1810.  
 Toussaint, A., *Histoire de l'Océan Indien*, 1961.  
 Wilson, W. J., *History of the Madras Army*, 1882.

### Notes

1. Sur ce chapitre, voir également: Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1880, pp. 282-285 et *Mus. Neuch.*, 1881, pp. 12-15 et 37-43.
2. Déclaration de Kew, texte hollandais. PROK: WO.1/356, fol. 13.
3. Comm. personnelle du lieutenant-colonel C. J. van Ojen (La Haye).
4. Lettre de P.-F. de M. à Chs.-D. de M. BPVN: Ms. 2108, doc. A 71.
5. Ce département politique comportait la hiérarchie suivante: Opperkoopman, Koopman et Onderkoopman (Junior-merchant ou Sous-merchant). Voir: Codrington, H. W., *A Short History of Ceylon*, 1939, p. 148.
6. Journal de Fornbauer. ARAG: Oost. Ind. Com. N° 130.
7. Documents relatifs à la capitulation de Trincomalé. ARAG: Oost. Ind. Com. N° 130. PROK: WO.1/356, WO.1/362 et WO.1/900.

## Chapitre 9 Tractations avec Hugh Cleghorn (1795)

### Archives

Londres PROK: HO.50/452, WO.1/361.  
 Neuchâtel AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossiers 1, 19, 36, 37, 44, 54, 62. BPVN: Ms. 2108, doc. A 54, A 59, A 60, A 61, A 62, A 64, A 65.  
 Arch. fam. Coulon, Meuron et Sprot.

### Bibliographie

(Auteur anonyme), "The Swiss Regiment de Meuron", dans: *Ceyl. Lit. Reg.* 1931, pp. 302-307.  
 Brohier, R. L., "New Light...", dans: *J.D.B.U.C.*, 1953, pp. 53-75.  
*Dictionary of National Biography*, vol. XXI, 1909 (W. Wickham).

Dierauer, J., *Histoire de la Confédération suisse*, 1913.  
 Du Pasquier, A., ..., *Mus. Neuch.*, 1928, pp. 114-119.  
 Du Pasquier, A., ..., *Mus. Neuch.*, 1923, pp. 162-164.  
 Eynard, P., "Les Tribulations...", dans: *Le Mois suisse*, août 1943, pp. 46-60, sept. 1943, pp. 47-53.  
 Fortescue, J. W., *History...*, vol. IV, 1915, pp. 402-403.  
 Giddey, E., "Quelques aspects...", dans: *Revue d'Histoire suisse*, tome XXIX, 1949, pp. 47-64.  
 Lewis, J. P., "Hugh Cleghorn", dans: *Ceyl. Ant.*, 1922, pp. 119-125.  
 Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1881, pp. 165-170.  
 Neil, W., *The Cleghorn Papers*, 1927, pp. 1-204.  
 Perera, S. G., "The Douglas Papers", dans: *Ceyl. Lit. Reg.*, 1931, pp. 3-7.  
 Perera, S. G., "The Hobart Papers", dans: *Ceyl. Lit. Reg.*, 1931, pp. 54-64.

### Notes

1. Sur ce chapitre, voir également: Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1881, pp. 165-170 et 261. Du Pasquier, A., ..., *Mus. Neuch.*, 1923, pp. 162-164.
2. Après avoir servi de 1793 à 1794 dans les services secrets britanniques, W. Wickham fut ministre d'Angleterre à Berne de 1795 à 1797.
3. Habitant lui-même Neuchâtel, Cleghorn avait quitté momentanément cette ville en 1790 pour entreprendre un long voyage en Suisse, passant par Bâle, Schaffhouse, Appenzell, Saint-Gall, Zurich, Lucerne et Berne, avant de rentrer à Neuchâtel en octobre de la même année. Journal manuscrit de son voyage: Arch. fam. Sprot.
4. PROK: HO.50/452, fol. 43.
5. AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossier 1; BPVN: Ms. 2108, doc. A 54; Annexe II/3.
6. PROK: WO.1/361, fol. 1.
7. BPVN: Ms. 2108, doc. A 59 et A 60.
8. PROK: WO.1/361, fol. 21.
9. PROK: WO.1/361, fol. 17-18; Annexe II/4.
10. BPVN: Ms. 2108, doc. A 61; Annexe II/5.
11. PROK: WO.1/361, fol. 51.
12. PROK: WO.1/361, fol. 89; brevet: MAHC.
13. BPVN: Ms. 2108, doc. A 62; Annexe II/6.
14. Pour la relation de ce voyage, voir: - Neil, W., *The Cleghorn Papers*, 1927. - Diverses lettres de Cleghorn à Hobart (BPVN: Ms. 2108, doc. A 64), de Cleghorn à C.-D. de M. (*ibid.*, doc. A 65), de Cleghorn à Dundas (PROK: WO.1/361, fol. 145-191).
15. Neil, W., *The Cleghorn Papers*, 1927, p. 202 (note) et p. 219.

## Chapitre 10

### Le régiment Meuron quitte Ceylan (1795)

#### Archives

- Colombo ADGN: – Jurriaanse, M. W., *Catalogue of the Archives...*, 1943. – Low, D. A. (Édité par), *Government Archives...*, 1969, pp. 3-27.
- La Haye ARAG: Aziat. Raad. N° 340 et 394. Coll. Ned. N° 446. Oost. Ind. Com. N° 130 et 241.
- Londres PROK: CO.55/1 et WO.1/356.
- Madras MROE: – Brohier, R. L., *Chronological Catalogue...*, *J.R.A.S., C.B.*, 1964, pp. 1-138. – Low, D.A., (Édité par), *Government Archives...*, 1969, pp. 3-27.
- Neuchâtel AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossiers 14, 15, 42 et 71. BPVN: Ms. 2108, doc. A 44, A 68, A 71, A 72, A 74, A 118 et A 119.
- Arch. fam. Coulon et Meuron.

#### Bibliographie

- Brohier, R. L., “*The Hobart Papers*”, *Ceyl. Lit. Reg.*, 1931, pp. 492-498.
- Brohier, R. L., “*New Light on ...*”, *J.D.B.U.C.*, 1953, pp. 1-14.
- Du Pasquier, A., ..., *Mus. Neuch.*, 1923, pp. 166-167.
- Kanapathypillai, V., *Dutch Rule in Maritime Ceylon*, thèse 1969.
- Lauts, G., *Geschiedenis...*, 1859.
- Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1881, pp. 12-14 et 87.
- Neil, W., *The Cleghorn Papers*, 1927.
- Nypels, G., *Hoe Nederland Ceilon verloor*, 1908.
- Percival, R., *An Account...*, 1803.
- Pieris, C. E., *Ceylon and the Hollanders*, 1918.
- Tennent, J. E., *Ceylon...*, 1860.
- Tombe, C.-F., *Voyage...*, 1810.
- Turner, L. J. B., *Collected Papers...*, 1923.
- Wilson, W. J., *History of the Madras Army*, 1882.

#### Notes

1. Sur ce chapitre, voir également: Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1881, pp. 282-285; Du Pasquier, A., ..., *Mus. Neuch.*, 1923, pp. 165-167.
2. Rapports de J. G. Van Angelbeek (ARAG: Oost. Ind. Com. N° 130); Th. Contamine (ARAG: Oost. Ind. Com. N° 241); C. Francken (ARAG: Coll. Ned. N° 446); Cap. LeClerc

- (ARAG: Aziat. Raad. N° 394); P. Kuntz (ARAG: Oost. Ind. Com. N° 241); Maj. Vaugine (ARAG: Aziat. Raad. N° 340).
3. PROK: WO.1/356, fol. 221.
  4. Lettre de Cleghorn à Dundas, datée de Madras, 24 octobre 1795. PROK: WO.1/361, fol. 225-231.
  5. Article 25 de la Capitulation du 28 mai 1781: “La Capitulation sera permanente autant que la Compagnie Hollandaise aura besoin du dit Régiment.”
  6. BPVN: Ms. 2108, doc. A 69.
  7. Lettre de C.-D. de M. à son frère Théodore-Abram. Arch. fam. Coulon.
  8. BPVN: Ms. 2108, doc. A 44 et A 119.
  9. BPVN: *Ibid.*, doc. A 68 et A 118.
  10. Les “fluyten”, c’est-à-dire les “fluentes” étaient des bâtiments rapides, cinq à six fois plus longs que larges.
  11. Documents sur l'embarquement du régiment: BPVN: Ms. 2108, doc. A 70, A 71 et A 72; lettre de C.-D. de Meuron à son frère Théodore-Abram, du 22 octobre 1795. Arch. fam. Coulon.

## Chapitre 11

### En garnison aux Indes (1795-1797)

#### Archives

- Colombo ADGN: – Jurriaanse, M. W., *Catalogue of the Archives...*, 1943. – Low, D. A., (Édité par), *Government Archives...*, 1969.
- La Haye ARAG: Oost. Ind. Com. N° 130.
- Londres PROK: WO.1/362, WO.12/11960, WO.25/677, 678, 1116.
- Madras MROE: – Brohier, R. L., *Chronological Catalogue...*, dans: *J. R. A. S., C. B.*, 1964, pp. 1-138. – Low, D. A., (Édité par), *Government Archives...*, 1969.
- Neuchâtel AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossiers 1, 9, 14-16, 18, 29, 30, 37, 42, 43, 49, 50, 66, 70, 71. BPVN: Ms. 2108, doc. A 70, A 71, A 74, A 81, A 87, A 88, A 95; dossier B. Arch. fam. Coulon et Meuron.

#### Bibliographie

- De Silva, C. R., “*Notes on the British Occupation...*”, dans: *Ceyl. Lit. Reg.*, 1931, pp. 337-341.
- De Silva, C. R., *Ceylon under the British Occupation...*, 1953.

Eynard, P., "Les Tribulations...", dans *Le Mois suisse*, 1943, pp. 52-61.  
 Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1881, pp. 261-265; 1883, pp. 357-360.  
 Neil, W., *The Cleghorn Papers*, 1927.  
 Percival, R., *An Account of...*, 1803.  
 Tombe, C. F., *Voyages aux Indes...*, 1810.  
 Tombe, C.-F., "Attaque et défense de Colombo...", dans: *J. R. A. S., U. C.* 1887/1888, pp. 365-414.  
 Turner, L. J. B., "*The Capitulation of Colombo*", dans: *Ceyl. Ant.*, 1922, pp. 93-118.  
 Turner, L. J. B., *Collected Papers...*, 1923.  
 Wilson, W. J., *History of the Madras Army*, 1882.

### Notes

1. BPVN: Ms. 2108, doc. A 71.
2. BPVN: Ms. 2108, doc. A 74.
3. BPVN: Ms. 2108, doc. A 70 et A 71.
4. La garde-robe de Charles-Daniel de Meuron comprend: quarante-trois chemises garnies, douze vestes blanches, six culottes blanches, trois culottes de nankin, neuf gilets, quatre pantalons de nuit, quarante-huit mouchoirs rouges, seize mouchoirs violets, huit mouchoirs en vignette de Madras, trente-neuf mouchoirs blancs de percale, une robe de chambre jaune, une épée montée en argent, un chapeau retroussé. AEN: Fds. Rgt. M., dossier 30.
5. Voici la liste des domestiques que Charles-Daniel de Meuron emploie à Madras: un premier maître d'hôtel (Robachi), un valet de chambre (Jules), un valet de chambre (interprète), un second maître d'hôtel, un tailleur, onze boys pour le palanquin, deux portelanternes, deux sommeliers, un cuisinier, un garçon de cuisine, un cocher, un repasseur, un comprador (?), un blanchisseur de linge, un vendangeur, six femmes pour balayer et chercher la nourriture pour les chevaux. AEN, Fds. Rgt. M., dossier 29.
6. BPVN, Ms. 2108, doc. A 76.
7. Henri de Meuron (1752-1813), professeur de philosophie et premier bibliothécaire de la ville de Neuchâtel.
8. Lettre de Chs.-D. de Meuron à J.-L. Du Pasquier, Madras, 10 février 1796. Arch. fam. Coulon.
9. Rapports et documents divers se rapportant à la chute de Colombo: ARAG: Oost. Ind. Com. N° 130; PROK: WO.1/362, fol. 141-159.
10. Le régiment de Wurtemberg finit ainsi assez misérablement, en partie prisonnier des Anglais, le reste décimé par les fièvres dans les comptoirs d'Indonésie.
11. Extrait de la correspondance de Lord Malmesbury, cité en français dans: Nypels, G., *Hoe Nederland Ceilon verloor*, 1908, p. 110.
12. Wilson, W. J., *History of the Madras Army*, 1882, Vol. II. p. 257.
13. BPVN: Ms. 2108, doc. A 88.
14. Texte de la Capitulation de Madras (2 août 1796); voir Annexe II/7.
15. Les commandements s'exercent comme suit:
  - 1<sup>ère</sup> compagnie, grenadiers, par un capitaine.
  - 2<sup>e</sup> compagnie, chasseurs, par un capitaine.
  - 3<sup>e</sup> compagnie, fusiliers / mousquetaires, par le colonel-commandant et / ou par un capitaine-lieutenant.
  - 4<sup>e</sup> compagnie, fusiliers / mousquetaires, par le lieutenant-colonel.
  - 5<sup>e</sup> compagnie, fusiliers / mousquetaires, par le major.
  - 6<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> compagnies, fusiliers / mousquetaires, par un capitaine.
16. Etat de la "Monture du Soldat" aux Indes, telle qu'elle a été fixée par les règlements du régiment: un havresac de toile à voile d'Europe; six chemises en toile de coton avec jabot; deux vestes à manches de nankin blanc; quatre gilets de nankin blanc, sans manches; quatre pantalons de nankin blanc; deux paires de guêtres de nankin blanc, que le soldat cire en noir; deux paires de souliers, semelles cuir d'Europe, empeignes de l'Inde, fournis par le maître-cordonnier du régiment; un col cuir & agrafes; une capote avec des bretelles en coton blanc (pour la rouler derrière le dos, au-dessus de la giberne); six bords de col de toile de coton fin; un sac à poudre, avec houpe; deux peignes; deux brosses à souliers, avec cirage; deux brosses à habit & pour le blanc; un coussinet pour le catogan; pommade & poudre. Ces derniers articles se paient et s'entretiennent par le capitaine, sur l'argent de propriété qui se paie tous les huit jours. BPVN: Ms. 2108, dossier B.
17. BPVN, Ms. 2108, doc. A 87.
18. Lettre, datée de Madras, 17 mai 1799. BPVN: Ms. 2108, doc. A 102.
19. AEN, Fds. Rgt. M., dossier 14.
20. Déjà du temps des Hollandais, le ducaton, ancienne monnaie d'argent, avait pratiquement été éliminé à Ceylan au profit du stuyver, monnaie de cuivre. Le ducaton, qui équivalait à quatre-vingts stuyvers en 1785, en valait cent, dix ans plus tard. La monnaie courante était alors le rix-dollar qui valait douze fanams ou quarante-huit stuyvers. Lors de l'occupation de 1796, les Anglais fixèrent le change entre les monnaies d'or et d'argent des Indes avec le cuivre de Ceylan et décrétèrent la valeur de la pagode (monnaie d'or frappée aux Indes) à quarante-cinq fanams; elle en vaudra cinquante-huit en 1800.
21. BPVN: Ms. 2108, doc. A 95.
22. Samuel de Meuron sera nommé lieutenant le 19 février 1808 et mourra à Malte, le 19 mai 1811.

23. Relation du voyage de Charles-Daniel de Meuron d'après sa lettre à Pierre-Frédéric de Meuron (23 décembre 1797), celles de J.-J. Bolle à Théodore-Abram de Meuron (22 décembre 1797) et à J.-L. Du Pasquier (2 janvier 1798).

## Chapitre 12 Pour parler avec le gouvernement de Londres (1797-1798)

### Archives

Londres PROK: CO.55/1 et WO.6/169.  
Neuchâtel AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.),  
dossiers 1, 16, 32, 33, 34, 35, 37, 40, 42,  
63, 67, 68. BPVN: Ms. 2108, doc. A 96, A  
103, A 104 et A 111.  
Arch. fam. Coulon, Meuron et Montmollin.

### Bibliographie

Burney, F., *The Journals and Letters of Fanny Burney (Madame d'Arbly)*, 1972.  
Cotton, J.-J., *His Majesty's Regiment de Meuron*, 1903.  
Du Pasquier, A., ..., *Mus. Neuch.*, 1923, pp. 167-172.  
Eynard, P., ..., *Le Mois suisse*, N° 54, sept. 1943, pp. 62-76 et N° 55, oct. 1943, pp. 99-113.  
Lillywhite, B., *London Coffee Houses*, 1963.  
Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1882, pp. 49-54 et 152-156.  
Sheppard, F. H. W. (Ed.), *Survey of London*, vol. XXIX, 1960.  
Wheatley, H. B. and Cunningham, P., *London, Past and Present*, 1891.

### Notes

1. Au sujet de l'Hôtel Grenier, voir: - Lillywhite, B., ..., 1963, p. 505. - Sheppard, F. H. W. (Edité par), ..., vol. XXIX, 1960, p. 277. - Wheatley, H. B. & Cunningham, P., ..., vol. II, 1891, p. 307.
2. Sur ce chapitre, voir également: Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1882, pp. 49-54 et 153-156; Du Pasquier, A., ..., *Mus. Neuch.*, 1923, pp. 167-172.
3. BPVN: Ms. 2108, doc. A 96.

4. Arch. fam. Coulon, ainsi que diverses autres lettres dont certains extraits figurent plus loin.
5. Julie de Montmollin (1765-1841), fille de Louis, conseiller d'Etat. Rentrée à Neuchâtel, après être restée vingt-trois ans à la Cour d'Angleterre, elle habita l'actuel N° 3 de la rue de l'Orangerie; ce fut elle qui créa un fonds destiné aux vieillards indigents. Voir aussi: Burney, F., ..., tome III, 1972, p. 194 (note): "*Julie de Montmollin was appointed in July 1791 French teacher and needlework to the Princesses, receiving from 1791 to 1811 a salary of 200 L. a year.*"
6. Charlotte-Salomé de Montmollin (1744-1826), après un séjour en Russie, avait été appelée en qualité d'institutrice à la Cour d'Angleterre; en 1791, elle épousa Jean-Louis de Spérandieu.
7. Voir aussi, lettre de Huskisson à Chs.-D. de Meuron, datée de Londres, 23 septembre 1798 (MAHC).
8. Texte de la Capitulation de Londres: Annexe II/8.
9. Berger, F. R., *Das Basler Trommeln...*, 1946, p. 74.
10. Henri de Meuron (1752-1813), professeur et ministre du Saint Evangile, premier bibliothécaire de la ville de Neuchâtel.

## Chapitre 13 Pierre-Frédéric de Meuron à Ceylan (1797-1799)

### Archives

Londres. BML / Dép. Mss.: Wellesley Add. Mss. 13 864, fol. 1-435; 13 866, fol. 90-91 et 114-115; 13 867, fol. 72-75. IOLL / Dép. Mss.: Ceylon G/11/2, fol. 1-170. PROK: CO.55/2, CO.55/3 et WO.1/362.  
Madras: MROE: - Brohier, R. L. "*Chronological Catalogue...*", dans: *J. R. A. S., C. B.*, 1964, pp. 1-138. - Low, D. A. (Edité par), *Government Archives...*, 1969.  
Neuchâtel. AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossiers 31, 50 et 94. BPVN: Ms. 2108, doc. A 87, A 100 et A 101.

### Bibliographie

Brohier, R. L., *Land, Maps and Surveys*, 1950.  
Brohier, R. L., "*Chronological Catalogue...*", dans: *J.R.A.S., C.B.*, pp. 1-138, 1964.  
Codrington, H. W., *A Short History...*, 1939.  
Collins, C. H., "*Introduction*", dans: *Historical*

- Manuscripts Commission, Ceylon, 1937.*  
 Cotton, J. J., *His Majesty's Regiment de Meuron*, 1903.  
 De Silva, C. R., *Ceylon under the British Occupation*, 1953.  
 Fortescue, J. W., *History of...*, vol. V, 1921.  
*Historical Manuscripts Commission, Ceylon, 1937.*  
 Ludowyk, E. F. C., *The Story of Ceylon*, 1967.  
 Mendis, G. C., *Ceylon under British*, 1944.  
 Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1882, pp. 290-291.  
 Mills, L. A., *Britain and Ceylon*, 1945.  
 Neil, W., *The Cleghorn Papers*, 1927.  
 Percival, R., *An Account of...*, 1803.  
 Perera, S. G., "The Hobart Papers", dans: *Ceyl. Lit. Reg.*, 1931, pp. 3-19, 65-77.  
 Powell, G., *The Kandian Wars*, 1973.  
 Turner, L. J. B., *Collected Papers...*, 1923.

### Notes

1. Sur ce chapitre, voir également: Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1882, pp. 290-291.
2. Dans son rapport du 9 juin, Hobart avait relevé: "I have named the latter (Pierre-Frédéric de Meuron) on account of his intensive knowledge of the subject... To him I am indebted for nearly the whole of the information I have been able to collect... Of his zeal and attachment to the British interests and his ability to promote them most essentially on the Island of Ceylon I have no doubt, his conduct on every occasion having manifested the strongest disposition to prove himself an active and useful subject of the English Government..." Dans son introduction au texte du *De Meuron's Report*, C. H. Collins écrit: "De Meuron was a remarkable man; Hobart had a very high opinion of him..." *Historical Manuscripts Commission, Ceylon, Bull. N° 1, 1937.*
3. Lettre de P.-F. de Meuron à C.-D. de Meuron, Pondamallée, 18 sept. 1796. BPVN: Ms. 2108, doc. A 87.
4. Le premier commandant des troupes anglaises à Ceylan avait été le colonel Petrie (vainqueur de Cochin, décédé en 1796), auquel avait succédé le major-général Doyle, lui-même décédé en juin 1797; vint ensuite le colonel Bonnevaux, tué accidentellement trois ou quatre jours après son installation.
5. Note de Hobart sur son voyage à Ceylan: "In the meantime I strongly recommended that the most conciliatory measures be pursued with respect to the King of Candia, and that Brigadier General de Meuron be directed to endeavour to restore that cordiality and friendly intercourse which we already have and may again derive so much advantage." (16 février 1798)
6. Ce rapport, dont le titre complet est: *Minute of Brig. Genl. de Meuron communicating the result of his Examination of the Dutch Books with general explanations and opinions on Subjects of Revenue of Ceylon*, a été publié, avec une préface de C. H. Collins, dans: *Historical Manuscripts Commission, Ceylon, Bull. N° 1, May 1937.*
7. L'original se trouve au Madras Record Office / Revenue Sundries 1797-1798.
8. Lettre de P.-F. de Meuron à North, Colombo, 22 décembre 1798. BPVN: Ms. 2108, doc. A 100.
9. North en parle ainsi: "The Experience, Ability & local Knowledge of the Officer (Pierre-Frédéric de Meuron) makes his Departure a serious Misfortune to me, but I did not think myself authorized to refuse his Request..." Lettre de North à Lord Mornington, datée de Colombo, le 27 décembre 1798. BML / Dép. Mss.: Wellesley Add. Mss. 13 866, fol. 90-91. Et dans une autre lettre: "This letter will be delivered to you by my much respected Friend Brigadier General de Meuron, concerning whom I have often written to you & who has to my sincere sorrow resigned his Command of the Troops on this Island. We have ever since my arrival lived in the most intimate & cordial Union, & I have found the greatest comfort in his Society & the greatest Assistance from his Cooperation..." Lettre de North à Mornington, datée de Colombo, le 9 février 1799. BML / Dép. Mss., *ibid.*, fol. 114-115. Autres témoignages: "The high testimony he (North) there gives in favour of General De Meuron is confirmed by every thing I have read in the Dispatches from Ceylon..." PROK: CO.55/3. Voir aussi AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossier 50. BPVN: Ms. 2108, doc. A 100.
10. Lettre de North à P.-F. de Meuron, Colombo, 7 février 1799. BPVN: Ms. 2108, doc. A 101.
11. Percival note: "The conduct of this gentleman (P.-F. de Meuron) to every class of people, since the arrival on this island, is such as to entitle him, to their warmest attachment; and to make them wish that his residence among them may be prolonged much beyond that of his predecessors." *An Account of the Island of Ceylon*, 1805, p. 132.
12. "Heaven be praised, the William Pitt & the Preston have weight Anchor from this place... Cleghorn is gone in the Preston..." Lettre de North à Mornington, Colombo, 3 février 1800. BML / Dép. Mss.: Wellesley, Add. Mss. 13 867, fol. 72-75.

Chapitre 14  
Campagne du Mysore.  
Prise de Seringapatam (1799)

Archives

Colombier. MAHC: *Journal de la Campagne du Mysore et de la prise de Seringapatam par les Anglais*, par le lieutenant F.-H. de Meuron-Bayard.

Londres. PROK: WO.1/878 et Wo.1/900.

Neuchâtel. AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossiers 35 et 50. BPVN: Ms. 2108. *Mon Journal de la Campagne du Mysore, depuis le 31 décembre 1798 jusqu'en novembre 1799*, par F.-H. de Meuron-Bayard. Voir aussi: *Journal du lieutenant Charles de Meuron-Tribolet*.

Arch. fam. Meuron et Tribolet.

Bibliographie

- Allan, A., *An Account of the Campaign in Mysore, 1799* (non daté).
- Archer, M., *Tippoo's Tiger*, 1959.
- Barchou de Penhoën, A.-T.-H., *Histoire de la conquête...*, 1840/1841.
- Beatson, A., *A View of the Origin...*, 1800.
- Cotton, J. J., *The Centenary of Seringapatam*, 1899.
- Cotton, J. J., *His Majesty's Regiment de Meuron*, 1903.
- Fernandes, P., *Storm over Seringapatam*, 1969.
- Forrest, D., *Tiger of Mysore...*, 1970.
- Fortescue, J. W., *History of ...*, vol. III (1911), vol. IV (1915).
- Grouvel, R.-F., *Les Corps de troupe...*, 1957.
- Hook, T. E., *The life of General ...Baird*, 1833.
- Justins, W. (imprimeur), *Narrative Sketches...*, 1800.
- Karimuddin, M. A., *A Tourist's Guide to Srinranganpatna*, 1970.
- Khan, M. H., *History of Tipu Sultan*, 1951.
- Lätt, A., *Der Anteil der Schweizer...*, 1934.
- Lepori, G., "Schweizergräber unter Palmen", dans: *Der Bund*, 30. 7. 1958.
- Lushington, S. R., *The Life and Services of General Lord Harris...*, 1845.
- Meuron, Th. de, "Charles-Daniel de Meuron et son régiment", dans: *Mus. Neuch.*, 1882, 1883 et 1884.
- Michaud, J., *Histoire des progrès...*, 1801.
- Mohibul, H., *History of Tipu Sultan*, 1971.
- Mysore Gazetteer*, Vol. II / Modern / Part. IV, 1930.
- Parson, C. E., *Seringapatam*, 1931.

Valentia, G. Lord, *Voyages dans l'Hindoustan...*, 1809 / 1813.

Weller, Jac, *Wellington in India*, 1972.

Wilks, M., *Historical Sketches...*, 1810/1817.

Wood, M., *A Review of the Origin...*, 1800.

Wti, *Schweizer im Kampf um Indien*, article de journal, 1934.

Notes

1. Sur ce chapitre, voir également: Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1882, pp. 291-293; *Mus. Neuch.*, 1883, pp. 23-27, 119-120, 140-147, 162-164 et 244-246; *Mus. Neuch.*, 1884, pp. 41-43.
2. A ce sujet, Lord Valentia avait écrit: "Nous n'avons jamais eu qu'à nous louer des sentiments intimes de ce Prince pour la nation française. Son alliance, infiniment précieuse & importante, nous eût procuré des avantages bien plus grands si les circonstances dans lesquelles nous nous sommes trouvés ne nous eussent empêché de nous réunir à lui. Il l'a sollicitée de nous cette réunion, son ambassade de 1788 avait ce but..." *Voyages dans l'Hindoustan...*, 1809/1813, tome II, p. 114.
3. Contrôle du régiment Meuron en 1797. PROK: WO.1/878, fol. 321.
4. Lettre de J.-J. Bolle à Chs.-D. de Meuron, datée de Londres, 12 août, 1803. AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossier 35.
5. Justins, W. (imprimeur), *Narrative Sketches...*, 1800, p. XII.
6. "From being a Foreigner, he (Pierre-Frédéric de Meuron) is regarded with Jealousy by such of our own Officers..." Lettre de Cleghorn à Dundas, datée de Madras, 8 septembre 1798. SROE: GD51/3/83/4, fol. 46 r.
7. Michaud, J., *Histoire des progrès...*, 1801, tome I, pp. 213-215.
8. Ces jeunes filles se marieront plus tard aux Indes. Charlotte-Marie-Louise épousera en 1806 à Colombo J.-J. Gaechter, adjudant du régiment Meuron; décédée le 30 avril 1880, elle fut enterrée au cimetière français de Pondichéry. Pétronille, la cadette, épousera en 1805 le lieutenant P.-F. de Caselli, du régiment Meuron, qui devint plus tard peintre-miniaturiste à Pondichéry. Décédée le 22 juin 1879, un imposant monument funéraire lui est consacré dans cette ville. Voir: Annexe III.
9. Lushington, S. R., *The Life and Services of General Harris...*, 1845, p. 233.
10. Lettre de Pierre-Frédéric de Meuron à Charles-Daniel de Meuron, datée de Madras, le 10 juillet 1799.
11. Rapport du général Harris, cité dans: *Mysore*

*Gazetteer*, 1930, p. 2648. Voir également: Lushington, S.R., ci-dessus.

12. Au nombre de douze, quatorze ou vingt-quatre, suivant les sources.
13. A cette époque, les couleurs britanniques comportaient seulement les croix de Saint-George et de Saint-André; celle de Saint-Patrick (Irlande) sera ajoutée en 1801.
14. Lettre de Charles-Daniel de Meuron à Jean-Jacques de Meuron-Tribolet, datée de Berlin, 5 mai 1800. Arch. fam. Tribolet.
15. Hook, T. E., *The Life of General ... Baird*, 1833, p. 190.
16. Wilks, M. *Historical Sketches...*, 1810/1817, pp. 442-443.
17. Hook, T. E., *The Life of General ... Baird*, 1833, p. 184.
18. Cotton, J. J., *His Majesty's Regiment de Meuron*, 1903, p. 29 (note 20).
19. Mohibul, H., *History of Tipu Sultan*, 1971, p. 313. Karrimuddin, M. A., *A Tourist's Guide...*, 1970, p. 18.
20. Cotton, J. J., *The Centenary of Seringapatam*, 1899, p. 11.
21. Contrôle des hommes du régiment Meuron. MAHC.
22. Cité par J. Weller, *Wellington in India*, 1972, p. 79.
23. Nombreux documents photographiques. NAML.

## Chapitre 15

### Autres campagnes aux Indes (1799-1806)

#### Archives

Londres. IOL / Dép. Mss.: Annual Statement Milit. Establ. L/MIL/8/72. PROK: WO.1/622, WO.3/33, WO.12/11 960, WO.12/11 971, WO.12/11 972, WO.24/610, WO.24/611.  
Neuchâtel. AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossiers 50, 54.  
Arch. fam. Courten et Meuron.

#### Bibliographie

Cotton, J. J., *His Majesty's Regiment de Meuron*, 1903.  
Davidson, F. H. N., *His Majesty's Regiment de Meuron*, 1936.  
Lätt, A., *Der Anteil der Schweizer...*, 1934.  
Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1883 et 1884.  
Perera, S. G., *History of Ceylon (For Schools)*, 1951/1955.  
Wilson, W. J., *History of the Madras Army*, 1883.

#### Notes

1. Sur ce chapitre, voir également: Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1883, pp. 246-247; *Mus. Neuch.*, 1884, pp. 90-94, 181-184 et 212-213.
2. La veuve d'Isaac de Meuron-du Rochat épousera en 1801 J. G. Gradmann, capitaine au régiment Meuron.
3. Lettre de J.-J. Bolle au colonel Brownrigg, datée de Londres, 26 juillet 1800. PROK: WO.1/622.
4. Lettre de P.-F. de Meuron à Chs.-D. de Meuron, datée de Londres, 5 novembre 1801. AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossier 50.
5. Le Danemark ne renonça qu'en 1803 à la possession de Tranquebar; restituée en 1814, cette petite colonie fut acquise par les Anglais en 1845.
6. BPVN: Ms. 2108, dossier B.
7. Wilson, W. J., ..., vol. III, 1883, p. 53.
8. AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossier 35. Wilson, W. J., ..., vol. III, 1883, p. 52.
9. La femme de J.-P. de Meuron-Bullot, prénommée Mary, mourut à Saint-Thomé le 17 août 1805 et repose également au cimetière de Sainte-Mary.
10. Valentia, G., ..., 1809/1813, tome II, pp. 111-130.
11. *Journal de Louis-Guillaume de Courten*. Arch. fam. Courten.
12. Lettre de Louis-Guillaume de Courten à son frère Pancrace, datée de Madras, le 20 mars 1804. Arch. fam. Courten.
13. Voir: Annexe III.
14. Communication personnelle de M. A. Schnegg, ancien archiviste cantonal de Neuchâtel.
15. Perera, S. G., ..., 1951/1955.

## Chapitre 16

### Retour du régiment Meuron en Europe Service de garnison en Méditerranée (1807-1813)

#### Archives

Berne MHB: *Mémoires de Frédéric de Graffenried*, de Burgistein, texte manuscrit, recopié par un de ses fils, 1865 (513 pages).  
Londres PROK: WO.1/622, 641, 668-670; WO.4/358, 359, 372, 384, 386, 389, 391; WO. 6/133, 139; WO.7/79, 80, 81; WO.12/11 960-11967; WO.17/809; WO.25/678, 1116, 2290; WO.43/32/407.  
Neuchâtel AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.),

dossier 8. BPVN: Ms. 2108, doc. A 123, A 124, A 131, dossier B, Registres.  
Arch. fam. Courten et Meuron.

### Bibliographie

- Atkinson, C. T., *Foreign Regiments in the British Army...*, 1942 et 1943.  
Atteridge, A. H., *Marshall Murat* (sans date).  
Ballenegger, J.-P., article sur "Malte", dans: *Journal de Genève*, 21.2.1973.  
Bonhôte, J.-H., "Charles-Samuel Vitel", *Mus. Neuch.*, 1867, pp. 101-102.  
Bürkli, A., *Das Schweizerregiment von Roll...*, 1893, pp. 3-39.  
Bürkli, A., *Das Schweizerregiment von Wattenwyl...*, 1894, pp. 3-36.  
Cotton, J. J., *His Majesty's Regiment de Meuron*, 1903.  
Courvoisier, J., *Le Maréchal Berthier...*, 1959.  
Davidson, F. H. N., *His Majesty's Regiment de Meuron*, 1936.  
Fortescue, J. W., *A History of the British Army*, vol. IV, 1915; vol. V, 1921; vol. VI, 1921; vol. VII, 1935; vol. IX, 1920.  
Hughes, Q., *Fortress... in Malta*, 1969.  
Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1884.  
Sausser, M., ..., *Mus. Neuch.*, 1876, pp. 108-109.  
Wilson, W. J., *History of the Madras Army*, vol. III, 1883.

### Notes

1. Sur ce chapitre, voir également: Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1884, pp. 213-216, 238-241.
2. Relation de ce voyage d'après le *Journal de Louis-Guillaume de Courten*; Arch. fam. Courten.
3. En 1806, le lieutenant Joseph Müller passe au régiment de Froberg, le lieutenant Louis Pillichody s'assure une commission dans le régiment Watteville. En 1807, c'est au tour du lieutenant-colonel Georges-Louis Bernard et des capitaines Jean-Thomas Bär et Jean Donzel qui se retirent du service pour prendre leur retraite. Le lieutenant Fridolin Freuler passe aux Chasseurs britanniques. Le lieutenant Florian Sprecher von Bernegg, à la Légion hanovrienne et le lieutenant Louis-Stanislas-Xavier de Lentzbourg passe dans le Régiment royal de Malte.
4. L'orthographe exacte est Vitel (et non Vuitel ou Wittel); c'est ainsi qu'il signe la dernière lettre qu'il adresse à ses parents quelques heures avant son exécution. Bonhôte J. H., ..., *Mus. Neuch.*, 1867, pp. 101-102; Sausser, M., ..., *Mus. Neuch.*, 1876, pp. 108-109.

5. Courvoisier, J., ..., 1959, p. 89.
6. Sur le régiment de Roll, voir: Bürkli, A., ..., 1893, pp. 3-39 et sur celui de Watteville, voir: Bürkli, A., ..., 1894, pp. 3-36.
7. BPVN: Ms. 2108, doc. A 124.
8. Ballenegger, J.-P., articles dans: *Journal de Genève*, 21.2.1973.
9. Wilson, W. J., ..., vol. III, 1883, p. 223, écrit: "In consideration of the long and faithful service of the Regiment de Meuron under the British Government of India and of the deficient state of the Artillery Corps, we do not object to the transfer of a part of that Regiment to the Corps alluded to, notwithstanding our disinclination on general principle to any large proportion of foreigners being admitted into the Corps."
10. Lettre de service du 4 août 1809, PROK: WO.1/669; Annexe II/9.
11. Décret de la Diète fédérale de Soleure, 8 juillet 1811.
12. Lettre datée de Malte, 21 août 1812. BPVN: Ms. 2108.
13. *Journal de F.-H. de Meuron-Bayard*. BPVN: Ms. 2108.

## Chapitre 17

### Campagnes au Canada et licenciement (1813-1816)

#### Archives

- Berne MHB: Mémoires de Frédéric de Graffenried, 1865 (513 pages).  
Londres PROK: WO.1/658, 661; WO.4/391, 394; WO.12/11968-11970; WO.25/677, 678, 1116, 1121, 2290.  
Neuchâtel AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossiers 8a, 66. BPVN: Ms 2108, doc. A 126, A 127, A 129. *Journal de F.-H. de Meuron-Bayard*. Récit de Charles de Goumoëns (dossier B, non coté).  
Ottawa APCO: Archives militaires et navales britanniques, RG 8 I, Série C (Bobines C-3240 et C-11853, microfilms conservés aux AFB).

#### Bibliographie

- (Auteur anonyme), *The Battle of Plattsburgh*, ..., 1914.  
Beer, G. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1953 et 1954.  
Bonnault, C. de, "Les Suisses au Canada", *Bull. Rech. Hist.*, 1955.

Bovay, E.-H., *Le Canada et les Suisses*, 1976.  
 Bürkli, A., *Das Schweizerregiment von Wattenwyl...*, 1894.  
 Davidson, F. H. N., *His Majesty's Regiment de Meuron*, 1936.  
 Eggenberger, D., *Dictionary of Battles*, 1967.  
 England, R., *Disbanded Soldiers in Canada...*, 1946.  
 Fischer, B. de, "Suisses, Genevois, Neuchâtelois...", dans: *Versailles*, N° 33 et 34, 1968.  
 Fortescue, J. W., *History of...*, vol. VIII, 1917; vol. X, 1920.  
 Garneau, F.-X., *Histoire du Canada*, 1882.  
 Girouard, D., "Les Suisses au Canada", *Bull. Rech. Hist.*, 1902.  
 Grouvel, R. F., *Les Corps de troupes...*, 1957.  
 Kingsford, W., *The History of Canada*, vol. VIII, 1895.  
 Lacour-Gayet, R., *Histoire du Canada*, 1966.  
 Lätt, A., *Schweizer Offiziere als Indianerkrieger...*, 1933.  
 Mahan, A. T., *Sea Power...*, 1905.  
 Malchelosse, G., *Deux Régiments suisses au Canada*, 1937.  
 Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1884.  
 Sulte, B., "Qui commandait à Chateauguay?", *Bull. Rech. Hist.*, 1895.  
 Sulte, B., *Histoire de la milice...*, 1897.  
 Wood, W., *Selected British Documents...*, 1920.

### Notes

1. Sur ce chapitre, voir également: Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1884, pp. 241-244, 299-304, 320-323; Malchelosse, G., ..., 1937, pp. 261-278 sur le régiment Meuron; pp. 279-296 sur le régiment Watteville; Bovay, E. H., ..., 1976, pp. 13-31, 153-156, 245-261.
2. Voir également: Lätt, A., ..., 1933, pp. 3-46; Fischer, B. de, ..., *Versailles*, N° 33, 1968, pp. 13-26; N° 34, pp. 21-34; Bovay, E. H., ..., 1976, pp. 13-21, 153-154, 245-253.
3. Sur le régiment Watteville, voir également: Bürkli, A., ..., 1894, pp. 3-36; Malchelosse, G., ..., 1937, pp. 279-296; Bovay, E. H., ..., 1976, pp. 22-27, 154-155, 253-257.
4. Girouard, D., ..., *Bull. Rech. Hist.*, 1902, pp. 76-77; Sulte, B., ..., *Bull. Rech. Hist.*, 1895, pp. 97-98.
5. Fortescue, J. W., ..., vol. X, 1920, p. 126 (note).
6. Relation de la bataille de Plattsbourg, voir entre autres: (Auteur anonyme), ..., 1914; Eggenberger, D., ..., 1967, pp. 87-88; Mahan, A. T., ..., tome II, 1905, pp. 359-375.
7. Cet officier, alors qu'il effectuait une patrouille de reconnaissance, rencontra un jour une troupe d'Indiens; s'adressant en anglais à leur

chef en costume de guerre, tout couvert de plumes et de peintures, il fut fort étonné d'entendre le Peau-Rouge lui répondre avec un bon accent vaudois: "Le diable m'emporte, si ce n'est pas à Monsieur de Goumoëns que j'ai l'honneur de parler." S'étant informé comment il le connaissait et où il avait appris le français, Goumoëns s'entendit répondre: "Eh pardine! Je suis un Bolomey de Lutry et ils m'ont fait chef ici..."

8. Rapport de Macomb, du 15 septembre 1814, dans: Wood, W., ..., vol. III, 1920, p. 358.
9. Garneau, F.-X., ..., 1882, p. 193.
10. Effectif du régiment lors du licenciement: une trentaine d'officiers, un peu moins de 300 hommes; les désertions avaient été nombreuses les derniers temps.
11. BPVN: Ms. 2108, doc. A 129.
12. AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossier 8.
13. Instructions conc. le licenciement du 24.9.1816, voir PROK: WO.26/42.
14. Beer, G.-R. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1953, pp. 119-125, 158-162; *Mus. Neuch.*, 1954, pp. 28-30, 48-51, 75-79, 120-124.

### Chapitre 18

## Expédition à la colonie de Lord Selkirk au bord de la rivière Rouge (1816-1817)

### Archives

Berne MHB: Mémoires de Frédéric de Graffenried.  
 Neuchâtel AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.).  
 Ottawa APCO: 2325-2393, 2759-2801, 3091, 3203, 3218, 3449.

### Bibliographie

Achintre, A., "Les Meurons et les Wattevilles", *Bull. Rech. Hist.*, 1899, pp. 115-116.  
 Adam, chanoine, voir: F. L. L. A.  
 Bonnault, C. de, "Les Suisses au Canada", *Bull. Rech. Hist.*, 1955.  
 Bovay, E.-H., *Le Canada et les Suisses*, 1976.  
 Bryce, G., *The Romantic Settlement...*, 1909.  
 Chatelain, A., "Les Neuchâtelois à la rivière Rouge", dans: *Mus. Neuch.*, 1896, pp. 7-12, 38-44 (traduction et adaptation de l'article ci-dessous de: Chetlain, L. A.).  
 Chetlain, L. A., *The Red River Colony*, ..., 1878.  
*Documents relating to the North West Company*, 1934.  
*Encyclopedia Canadiana*.

- England, R., *Disbanded Soldiers in Canada*, 1946.
- F. L. A. (Chanoine Adam), "Les Meurons et les Wattevilles", *Bull. Rech. Hist.*, 1898, pp. 346-347.
- Frémont, D., *Mgr. Provencher et son temps*, 1935.
- Gray, J. M., *Lord Selkirk of Red River*, 1963.
- Keating, W. H., *Narrative of an Expedition...*, 1824.
- Lacour-Gayet, R., *Histoire du Canada*, 1966.
- Mackay, D., *The Honourable Company*, 1938.
- Malchelosse, G., *Deux Régiments suisses au Canada*, 1937.
- Martin, C., *Lord Selkirk's Work in Canada*, 1916.
- Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1884 et 1885.
- Mindess, M., *Who were the Des Meurons?*, 1965.
- Montenach, G. de, "Les Montenach au Canada", dans: *Nouvelles Etrennes Fribourgeoises*, 1911, pp. 39-51.
- Morice, A.-G., *Histoire de l'Eglise catholique...*, 1912.
- Morton, A. S., *A History of the Canadian West...*, 1939.
- Morton, W. L., *Manitoba, a History*, 1957.
- Playter, G. F., *An Account of the Founding...*, vol. XX, 1923.
- Pritchett, J. P., *The Red Valley...*, 1942.
- Prud'homme, L.-A., "Les Meurons", dans: *Mémoires de la Soc. Royale du Canada*, vol. XXXIV, 1940, pp. 87-91.
- Reid, R. L., "Who were the De Meurons?", dans: *The Beaver*, 1942, pp. 28-29.
- Ross, A., *The Red River Settlement*, 1856.
- Simpson, G., *Journal of Occurrences...*, 1938.
- Stanley, G.F.C., "Documents relating to the Swiss Immigration...", dans: *Canadian Hist. Review*, 1941, pp. 42-50.
- Sulte, B., *Histoire de la milice...*, 1897.
- Valois, E., "Les Officiers du Régiment de Meuron", dans: *Bull. Rech. Hist.*, vol. IV, 1898, pp. 368-369.
- Vega, "Encore les Meurons", *Bull. Rech. Hist.*, vol. V, 1899, pp. 56-57.
- Weiss, A., *Auf den Spuren eines ... Söldner-Regimentes*, 1963.
- Wood, W., *Select British Documents...*, 1920.

### Notes

1. Sur ce chapitre, voir également: Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1884, p. 304 et *Mus. Neuch.*, 1885, pp. 149-154 (Sources: pp. 154-155). Malchelosse, G., *Deux Régiments suisses...*, 1937, pp. 261-296. Bovay, E.-H., *Le Canada...*, 1976, pp. 32-54, 156-159, 258-267.
2. Plan détaillé de Fort William, dans *Mémoires de Graffenried*, p. 216.

3. APCO: *Selkirk Papers*, fol. 3091.
4. APCO: *Ibidem*, fol. 3233.
5. Texte de cet arrangement, voir: Reid, R. L., "Who were the De Meurons?", dans: *The Beaver*, 1942, pp. 28-29.
6. BPVN: Ms. 2108.
7. Voir: Morton, A. S., ..., 1939, p. 611. Simpson, G., ..., 1938.
8. Au sujet du peintre Peter Rindisbacher, voir: Bovay, E.-H., ..., 1976, pp. 59-64, 211-237, 268-271.
9. Chetlain, L. A., ..., 1878.
10. Achintre, A., ..., *Bull. Rech. Hist.*, 1899, p. 116.
11. Voir également: Bovay, E.-H., *Le Canada...*, 1976, pp. 41-54, 157-159, 262-267.
12. Weiss, A., ..., 1963.

## Chapitre 19

### Charles-Daniel de Meuron († 1806) Séjour à Berlin et retour à Neuchâtel

#### Archives

Neuchâtel AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossiers, 14, 27, 28, 29, 30, 31, 38, 40, 42, 43, 45, 48, 49, 50, 67, 69. MEN: Inventaire du Cabinet d'histoire naturelle.

Saint-Sulpice ACSS.

Arch. fam. Bosset, Coulon, DuPasquier et Meuron.

#### Bibliographie

- Bachelin, A., ..., *Mus. Neuch.*, 1866, pp. 153-154.
- Bauer, E., *Société du Jardin...*, 1963.
- Courvoisier, J., *Monuments...*, tome I, 1955, pp. 404-414; tome III, 1968, p. 111.
- Courvoisier, J., (voir: *Neuchâtel et la Suisse...*, 1969).
- Courvoisier, J., *Belles Demeures neuchâteloises*, 1973.
- Courvoisier, J., *Neuchâtel, aquarelles...*, 1976.
- Du Pasquier, A., ..., *Mus. Neuch.*, 1918, pp. 42-46.
- Du Pasquier, A., ..., *Mus. Neuch.*, 1923, pp. 82-94, 138-141, 162-173.
- Godet, P., ..., *Mus. Neuch.*, 1895, pp. 145-150, 171-179, 238-244, 259-267.
- Guillaume, Dr., ..., *Mus. Neuch.*, 1869, pp. 86-97.
- Jéquier, H., ..., *Mus. Neuch.*, 1942, p. 16.
- Mandach, C. de, *Deux peintres suisses...*, 1920, p. 112.
- Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1880, pp. 143-144.

*Neuchâtel et la Suisse*, 1969, (textes de J. Courvoisier, L.-E. Roulet, A. Schnegg...).

Petitpierre, J., ..., *Patr. Neuch.*, tome III, 1949, pp. 216-224.

Pury, P. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1917, p. 82; 1918, pp. 165-166, 215-216; 1921, pp. 102-103; 1922, p. 205.

Quartier-la-Tente, Ed., *Le Canton de Neuchâtel...*, vol. I, 1897, p. 217.

Rougemont, H. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1893, p. 20.

Roulet, L.-E., (voir: *Neuchâtel et la Suisse...*, 1969).

Schnegg, A., (voir: *Neuchâtel et la Suisse...*, 1969).

Tissot, C.-E., ..., *Mus. Neuch.*, 1882, p. 81.

### Notes

1. Sur ce chapitre, voir également: Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1880, pp. 143-144. Du Pasquier, A., ..., *Mus. Neuch.*, 1923, pp. 82-94, 138-141, 162-173.
2. Ces extraits, ainsi que les suivants, proviennent de lettres conservées dans les archives de la famille Coulon.
3. AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossier 67.
4. Sur la Petite Rochette, voir la bibliographie indiquée au Chapitre 6 sous la note 17.
5. Voir: Bauer, E., *Société du Jardin...*, 1963.
6. *Journal* de François de Diesbach: Arch. fam. Coulon. Extraits publiés par P. de Pury, *Mus. Neuch.*, 1917, p. 82; 1918, pp. 215-216; 1921, pp. 102-103. *Journal* de Rose-Marguerite de Bosset, dite Rosette, née De Luze: Arch. fam. Bosset. Extraits publiés par Ph. Godet, *Mus. Neuch.*, 1895, pp. 145-150, 171-179, 238-244, 259-267.
7. Sur la Grande Rochette, voir entre autres: Courvoisier, J., *Monuments...*, tome I, 1955, p. 404-414. Courvoisier, J., *Aquarelles...*, 1976, p. 100 (reprod. coul. gouache de Th. Steinlen). Du Pasquier, A., ..., *Mus. Neuch.*, 1918, pp. 42-46 (reprod. noir gouache de Th. Steinlen). Du Pasquier, A., ..., *Mus. Neuch.*, 1926, pp. 163-168. Guillaume, Dr, ..., *Mus. Neuch.*, 1869, pp. 87-97. Mandach, C. de, *Deux Peintres suisses...*, 1920, p. 112 (reprod. gouache de G. Lory, fils). Pury, P. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1917, p. 82, 230; 1918, pp. 165-166, 215-216 (visite 12 oct. 1803); 1919, pp. 107-108; 1920, pp. 206-216 (dîner, échecs); 1921, pp. 102-103 (visite 4 sept. 1805), p. 211; 1922, p. 205. Vues de la Grande Rochette: Gouache de G. Lory, fils: Mandach, C. de, ..., 1920, p. 112. Gouache de Th. Steinlen: Du Pasquier, A., ..., *Mus. Neuch.*, 1918, p. 41. Courvoisier, J., ..., 1976, p. 100.
8. Volumineuse correspondance: AEN, Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossiers 33 et 34.

9. Sur ces différents sujets, voir entre autres: ACSS (Prix d'encouragement). Courvoisier, J., ..., 1968, tome III, p. 111 (Pont des Iles). Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1880, pp. 143-144 (Mur bordant l'Areuse et route de la Clusette). Pury, P. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1918, p. 216 (Pont des Iles). Rougement, H. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1893, p. 20 (Pasteur tué à la Clusette). Tissot, C.-E., ..., *Mus. Neuch.*, 1882, p. 81 (Cloche).
10. Le catalogue raisonné de la bibliothèque du général figure dans l'Inventaire de son Cabinet d'histoire naturelle (MEN).
11. Bachelin, A., ..., *Mus. Neuch.*, 1866, p. 153.
12. Bachelin, A., ..., *Mus. Neuch.*, 1866, p. 154. Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1880, p. 144.
13. Extrait du *Journal* de Charles-Louis de Pierre, cité par H. Jéquier, dans *Mus. Neuch.*, 1942, p. 16.

## Chapitre 20

### Pierre-Frédéric de Meuron († 1813)

#### Archives

Neuchâtel. AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossiers 2, 31, 37, 48, 49, 50, 71, 97. BPVN: Ms. 2108, Reg. I.

Arch. fam. Bosset et Meuron.

#### Bibliographie

Courvoisier, J., *Le Maréchal Berthier...*, 1959.

Courvoisier, J., *Monuments...*, tome II, 1963.

Iselin, E., *Geschichte des Dorfes Riehen*, 1923.

Petitpierre, J., ..., *Patr. Neuch.*, vol. IV, 1955.

Pettavel, J., ..., *Mus. Neuch.*, 1958, pp. 85-93.

Schnegg, A., *Histoire des domaines... et de Cotten-dart*, 1959.

Vodoz, E., *La Bataillon neuchâtelois...*, 1902.

#### Notes

1. Cette lettre, datée de Rochefort, le 4 juin 1756, ainsi que les autres se rapportant à la jeunesse de Pierre-Frédéric de Meuron, sont conservées aux AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossier 71.
2. Iselin, E., 1923, p. 53.

3. Extrait du *Journal* du pasteur Frêne, de Tavannes, cité dans *Mus. Neuch.*, 1877, p. 194.
4. Sur Cottendart, voir entre autres: Courvoisier, J., 1963, vol. II, p. 324. Petitpierre, J., 1955, vol. IV, pp. 9-66. Pettavel, J., *Mus. Neuch.*, 1958, pp. 85-93. Schnegg, A., 1959, pp. 41-85.
5. C'est Milord Maréchal, Lord Keith, gouverneur de la Principauté de Neuchâtel et habitant le château de Colombier, qui avait facilité l'acquisition de Cottendart à son compatriote et ami Lord Wemyss, vicomte d'Elcho.
6. AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossier 50, nombreuses lettres.
7. Lettre de P.-F. de Meuron à Chs.-D. de Meuron, datée de Colombo, 14 avril 1798. AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossier 50/I.
8. Vodoz, E., *Le Bataillon neuchâtelois...*, 1902, p. 113.

## Chapitre 21

### François-Henry de Meuron-Bayard († 1859)

#### *Archives*

Neuchâtel. AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.)  
BPVN: Ms. 2108, Reg. I, Journal de la Campagne du Mysore.  
Colombier: MAHC.  
Arch. fam. Meuron et Reynvaan.

#### *Notes*

1. Voir Annexe VI (Tableau des officiers supérieurs du régiment).
2. Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1884, p. 323, note 1.
3. BPVN: Ms. 2108, doc. A 130.

### En guise de conclusion

#### *Notes*

1. Vodoz, E., *Le Bataillon neuchâtelois...*, 1902.
2. Guye, A., *Le Bataillon de Neuchâtel, dit des Canaris...*, 1964.

## Annexe I

Généalogie des membres de la famille Meuron mentionnés dans cet ouvrage et des officiers du même nom ayant servi au régiment

#### *Archives*

Arch. fam. Meuron (Fds. Rgt. M.).

## Annexe II

Textes des diverses capitulations

#### *Archives*

Arch. fam. Meuron (Fds. Rgt. M.), dossier 1.  
BPVN: Ms. 2108, doc. A 54, A 59, A 61, A 62.  
MAHC: Document exposé dans une vitrine.  
PROK: WO.1/878, WO.1/669, fol. 55-60.

## Annexe III

Monuments funéraires  
et pierres tombales aux Indes

#### *Documents photographiques*

Photos prises à Seringapatam par Gilbert Etienne (GE); Guiseppe Lepori (GL); Otto Stripp (OS).  
Lieut.-col Henri-David de Meuron-Môtiers (GE) (GL) (OS).  
Major François Piachaud (GE) (GL) (OS).  
Capitaine Jean-François Mayer (GL) (OS).  
Lieutenant John Reynolds (GL) (OS).  
Lieutenant Charles Bugnon (OS).  
Naizer Rattan, indigène (OS).  
John Jacob William Bär, f. J. T. Bär (OS).  
Dorothea de Meuron, f. F.-H. de Meuron-Bayard (GL) (OS).

#### *Bibliographie*

Cotton, J. J., *List of Inscriptions...*, 1905 et 1945.  
Etienne, G., "Destinée d'un régiment suisse...", dans: *Journal de Genève*, 13 août 1956.  
Lätt, A., *Der Anteil der Schweizer...*, 1934.  
Lepori, G., "Schweizergräber unter Palmen", dans: *Der Bund*, 31 juillet 1958.  
Malden, C. H., *List of Burials at Madras*, 1904.

1. Etienne, G., "Destinée d'un régiment suisse...", dans: *Journal de Genève*, 13 août 1956.
2. Lepori, G., "Schweizergräber unter Palmen", dans: *Der Bund*, 31 juillet 1958.
3. Lätt, A., *Der Anteil der Schweizer...*, 1934.
4. Cotton, J. J. *List of Inscriptions...*, 1905 et 1945.

## Annexe IV

### Le cabinet d'histoire naturelle de Charles-Daniel de Meuron

#### Archives

Neuchâtel ACVN: *Manuel des Quatre-Ministres* (19 juillet 1794 au 5 janvier 1799, p. 128).  
Acte de donation du Cabinet d'histoire naturelle (Lettre M / Acquisitions / Case 4 / Pièce 7).  
AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossier 38.  
BPVN: Ms. 9R 500. MEN: Inventaire du Cabinet d'histoire naturelle.

#### Bibliographie

- Caumont, F. (et F. Meissner), *Voyage d'un instituteur...*, 1838.  
Cotton, J. J., *His Majesty's Regiment de Meuron*, 1903.  
Encyclopédie, *La Grande...*, 1885-1901 (sous: Meuron).  
Frêne, "Extrait du Journal du pasteur...", dans: *Mus. Neuch.*, 1877, p. 194.  
Gabus, J., *Guide du Musée d'Ethnographie de Neuchâtel, Le Cabinet du général Charles-Daniel de Meuron*, pp. 18-24.  
Gautier, Mme, *Voyage d'une Française...*, 1790. (Godet, P.), *Le Musée d'Histoire naturelle de Neuchâtel*, 1899.  
Meuron, G. de et Centlivres, P., "Le Cabinet d'Histoire naturelle...", *Mus. Neuch.*, 1964, pp. 97-112; plaquette hors commerce, 1965. (Ostervald, F. S.), *Description...*, 1766.  
Wogan, T. de, *Voyages du canot de papier...*, 1887.

1. Voir également: (Godet, P.), *Le Musée d'Histoire naturelle...*, 1899. Meuron, G. de et Centlivres, P., "Le Cabinet d'Histoire naturelle...", *Mus. Neuch.*, 1964, pp. 97-112. Mêmes auteurs et même titre: plaquette hors commerce, 1965.
2. Osterwald, F. S., *Description...*, 1766, p. 27.
3. Extrait du Journal du pasteur Frêne, dans: *Mus. Neuch.*, 1877, p. 194.
4. Gautier, Mme, *Voyage d'une Française...*, tome II, 1790, p. 303.
5. Talipot: *Coryphea umbraculifera*.
6. — Procuration de Charles-Daniel de Meuron, datée du 20 avril 1795. — Assemblée de la Magistrature de la ville de Neuchâtel, 29 avril 1795, dans: *Manuel des Quatre-Ministres*, du 19 juillet 1794 au 5 janvier 1799, p. 128. — Acte de donation du Cabinet d'histoire naturelle, daté du 6 juin 1795 dans ACVN: Lettre M / Acquisitions / Case 4 / Pièce 7.
7. Henri de Meuron (1752-1813), voir note 7, chapitre 11.
8. Arch. fam. Coulon.
9. Registre des procès-verbaux de la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel, BPVN: Ms. 9R 500.
10. Inventaire conservé au Musée d'Ethnographie de Neuchâtel.
11. La Grande Encyclopédie, 1885-1901 (sous Meuron), vol. 23<sup>2</sup>, p. 827.
12. Caumont, F. (et F. Meissner), *Voyage d'un instituteur...*, 1838.
13. Wogan, T. de, *Voyage du canot de papier...*, 1887.
14. Arch. Mus. Hist. nat., Neuchâtel.
15. Cotton, J. J., *His Majesty's de Meuron Regiment*, 1903, p. 4.
16. Reconstitution du Cabinet d'histoire naturelle dans une salle du Musée d'Ethnographie de Neuchâtel et inauguration 21 décembre 1978, voir: *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 22.12.1978. Voir: *Ville de Neuchâtel, Bibliothèque et Musées*, 1967, sous "Exposition, l'Histoire du Musée", pp. 117-118, 119-120. P. 142, légende de la photo 11: Section "Le milieu et l'esprit": Le commencement, avec la liste du premier siècle des collectionneurs, le 1790-1890. Parallèlement, la période d'histoire neuchâteloise correspondante; une maquette de navire hollandais du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui appartient au général de Meuron ouvre la route et un document sur parchemin, l'acte de donation du Cabinet de curiosités du général de Meuron aux Quatre-Ministres de la Ville de Neuchâtel. P. 143, légende de la photo 12: Première étape: le Cabinet de curiosités du général de Meuron (vue partielle).

## Annexe VI

Etats de service des officiers ayant servi  
au régiment Meuron de 1781 à 1816

### Archives

Colombier MAHC: (Divers registres et contrôles de corps).  
Neuchâtel AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossiers 2, 8, 9. BPVN: Ms. 2108, dossier B.  
Londres PROK: WO.25/677, 678.

### Bibliographie

Beer, G.-R. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1953 et 1954.  
Meuron, Th. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1885, pp. 111-112.  
(Meuron, Th. de), *Etat nominatif des officiers suisses qui ont servi dans le régiment de 1781 à 1816*, Imprimerie Wolfrath & Cie, Neuchâtel, 1886, 22 pages.

### Notes

1. Beer, G.-R. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1953, pp. 119-125, 158-163; *Mus. Neuch.*, 1954, pp. 28-30, 48-51, 75-79, 120-124.
2. (Meuron, Th. de), *Etat nominatif des officiers...*, 1886.

## Annexe IX

Iconographie: Portraits, tableaux, gouaches,  
gravures et dessins

### Sources iconographiques

Colombier MACH: Salle du régiment Meuron.  
Neuchâtel MHN.  
Penthes, château de (près de Genève) MSEP.

### Bibliographie

Bachelin, A., *Iconographie neuchâteloise*, 1878.  
Berthoud, D., ..., *Versailles*, 1962, N° 14, pp. 11-18.  
Bory, J.-R., *Les Suisses au service étranger...*, 1965.  
Bovay, E.-H., *Le Canada et les Suisses*, 1976, pp. 28-31.  
Boy-de-la-Tour, M., ..., *Mus. Neuch.*, 1921, pp. 3-10.  
Coulon, M. de, ..., *Mus. Neuch.*, 1907, pp. 6-9.

Courvoisier, J., *Monuments...*, tome I, pp. 404-414.  
Courvoisier, J., *Neuchâtel, aquarelles du XIX<sup>e</sup> siècle*, 1976, p. 100.  
Du Pasquier, A., ..., *Mus. Neuch.*, 1918, pp. 42-46.  
Escher, A. v., *Les Régiments suisses...*, 2 albums, 1896-1898.  
Eynard, P., *Catalogue de l'exposition...*, 1951.  
Favre, P.-M., ..., *Fig. Helv.*, 1974, pp. 20-30.  
Mandach, C. de, *Deux peintres suisses, les Lory*, 1920, p. 112 et 137.  
Martin, P., ..., *Fig. Helv.*, 1973, pp. 17-21.  
Meuron, G. de et Centlivres, P., *Le Cabinet d'histoire naturelle...*, 1965.  
Montandon, L., ..., *Mus. Neuch.*, 1951, p. 190.  
Petitpierre, J., ..., *Patr. Neuch.*, vol. II, 1935; vol. III, 1949; vol. IV, 1955.  
Vallièrre, P. de, *Honneur et Fidélité*, 1940.

## Annexe X

Iconographie: Drapeaux, uniformes  
et objets divers

### Sources iconographiques

Colombier MAHC: Salle du régiment Meuron.  
Londres NAML.  
Neuchâtel MHN.  
Penthes (château de / Genève) MSEP.

### Bibliographie

Atkinson, C. T., *Foreign Regiments in the British Army...*, 1942 et 1943.  
Atkinson, J., *A View of the British Army...*, 1803.  
Bachelin, A., ..., *Mus. Neuch.*, 1880, 1881, 1883, 1884, 1885.  
Barnes, R. M., *Military Uniforms...*, 1960.  
Blum, E., ..., *Fig. Helv.*, 1958, IV, p. 56.  
Bruckner, A. et B., *Schweizer Fahnenbuch*, 1942 (N° 912, 913, 971, 975, 976 et 1231).  
Escher, A. v., *Les Régiments suisses...*, deux albums, 1896-1898 (pl. 9. 10 et 15).  
Favre, P.-M., ..., *Fig. Helv.*, 1974, pp. 20-30.  
Grouvel, R.-F., *Les Corps de troupe...*, 1957.  
Huber, F. S., *Huber's Uniform*, plate N° 2.  
Keller, C.-F., *Iconographie du costume militaire...*, 1938.  
Keller, C.-F., ..., *Fig. Helv.*, 1958, III, p. 79.  
Keller, C.-F., ..., *Fig. Helv.*, 1959, II, p. 26.  
Knoetel le Jeune, *Uniformenkunde*, 1890 et 1936.  
Lawson, C. C. P. & Severin, J. P., *De Meuron's Swiss Regiment...*, 1957 (pl. 139).  
Lederrey, E., *L'Armée suisse*, 1929, p. 92 (planche).  
Martin, P., ..., *Fig. Helv.*, 1973, pp. 17-21.

Nicollier, J., ..., *Fig. Helv.*, 1952, I, pp. 7-8.  
 Rham, C. de, ..., *Fig. Helv.*, 1973, pp. 21-23.  
 Rham, C. de, ..., *Fig. Helv.*, 1974, pp. 30-31.  
 Schneebeli, H., ..., *Fig. Helv.*, 1960, II, pp. 6-10.  
 Smith, C. H., *Costume of the British Empire...*,  
 1814.

### Notes

1. Voir: Bachelin, A., ..., *Mus. Neuch.*, 1880, p. 201. Bruckner, A. & B., ..., 1942 (sous N° 1231).
2. Voir Annexe II (sous Art. 4).
3. Extrait d'une lettre du capitaine Yorck, datée de Paris 1781, à Frau van Hagendorp, Amsterdam: "*Die Uniform ist rot mit himmelblauen Aufschlägen, weiss gefüttert und mit zwei silbernen Eboletten (sic), ein kleiner Helm von Leder mit vergoldetem Schild, worauf das Wappen von Neuschätel. Hinten einen weissen*
4. Commandes pour l'habillement, voir AEN: Arch. fam. M. (Fds. Rgt. M.), dossiers 18, 42, 51, 56 et 57. Au sujet d'uniformes bleus, voir ARAG: Coll. Ver Huell N° 25.
5. Voir commande pour l'habillement de "Tambour major et Musicien major, Tambours et Fifres (30 hommes), Musique (40 hommes)... 61 verges Drap verd et 12 verges Drap noir...". Signé par P.-F. de Meuron, Pondamallée, 20 mars 1797. BPVN: Ms. 2108, dossier B.
6. Voir également carte d'échantillons originaux de drap militaire: "*Patterns of Cloths & Cassimieres. Officers. Serjeants, Band, Private, Drummers. Col. Meuron's Royal Swiss Regt. Willm. & John Wilson. Febry. 1798.*" BPVN: Ms. 2108.
7. Chapeaux cylindriques. PROK: WO.1/900, p. 77.



Partie gauche du tableau *L'Assaut de Seringapatam* par Robert Ker Porter (voir p. 186), montrant le capitaine P. Lardy, blessé, qui se fait panser le bras.

# Table des illustrations

## *Planches en couleur*

- I. Charles-Daniel de Meuron, officier aux Gardes-Suisses . . . . . 32
- II. Soldats du régiment Meuron au service de la Compagnie hollandaise des Indes orientales, avec enseigne et drapeau d'ordonnance. . . . . 64
- III. Enseigne avec drapeau d'ordonnance du régiment Meuron au service de sa Majesté Britannique . . . . . 128
- IV. Pierre-Frédéric de Meuron, en uniforme de Lieutenant-général au service de Sa Majesté Britannique . . . . . 256

## *Illustrations en noir*

### Hors texte:

- Planisphère avec Services de Charles-Daniel de Meuron et de son régiment. . . . Frontispice (hors-texte)
- 1. Vue de Saint-Sulpice au XVIII<sup>e</sup> siècle. . . . . 9
- 2. Plan de Saint-Sulpice au XVIII<sup>e</sup> siècle . . . . . 11
- 3. Maison natale de Charles-Daniel et de Pierre-Frédéric de Meuron. . . . . 14
- 4. Lettre de Charles-Daniel à ses parents, 24 mars 1751 . . . . . 17
- 5. Signature de Charles-Daniel en lettres gothiques. . . . . 18
- 6. Régiment de Hallwyl. Demande pour un brevet d'enseigne . . . . . 21
- 7. Plan de la ville de Rochefort au XVIII<sup>e</sup> s. . . . . 22
- 8. Rade de l'île d'Aix . . . . . 23
- 9. Bâtiment central de la caserne des Gardes-Suisses à Rueil. . . . . 31
- 10. Décoration de l'Ordre du Mérite militaire . . . . . 35
- 11. Paris; fragment du plan dit de Turgot. . . . . 36-37
- 12. Carte de l'océan Indien. . . . . 41
- 13. Rue de Richelieu à Paris, avant 1781. . . . . 45
- 14. Enseignes avec les drapeaux colonel et d'ordonnance du régiment Meuron au service de la Compagnie hollandaise. . . . . 46
- 15. Sceau du régiment Meuron au service de la Compagnie hollandaise. . . . . 47
- 16. Vue de la ville du Cap . . . . . 52
- 17. Plan de la ville du Cap au XVIII<sup>e</sup> siècle. . . . . 53
- 18. Colonie du Cap et environs . . . . . 54
- 19. Charles-Daniel de Meuron en uniforme de colonel . . . . . 57
- 20. Maison des Indes orientales, à Amsterdam . . . . . 66
- 21. Arsenal maritime de la Compagnie hollandaise, à Amsterdam . . . . . 67
- 22. Vue de Middelbourg . . . . . 68
- 23. Vue de Flessingue. . . . . 69
- 24. Clef de chambellan en or. . . . . 71
- 25. Portrait de la comtesse Duhamel (au physionotrace) . . . . . 74
- 26. Portrait de Charles-Daniel de Meuron (au physionotrace) . . . . . 75
- 27. Carte de Ceylan . . . . . 80
- 28. Vue de Colombo au XVII<sup>e</sup> siècle . . . . . 81
- 29. Colombo, vue de la mer au XVIII<sup>e</sup> siècle. . . . . 83
- 30. Plan de la citadelle et des environs de Colombo au XVIII<sup>e</sup> siècle. . . . . 85
- 31. Hangewelle et Sittiwakā, entre Colombo et Kandy . . . . . 87
- 32. Guillaume V, Prince d'Orange et de Nassau, Stathouder des Pays-Bas . . . . . 91
- 33. Sa Majesté le Roi George III d'Angleterre . . . . . 92
- 34. Baie de Trinquemalé, avec les forts Frédéric et Ostembourg au XVIII<sup>e</sup> siècle. . . . . 97
- 35. Hugh Cleghorn (1751-1836). . . . . 103
- 36. Signature de Hugh Cleghorn. . . . . 103
- 37. Henry Dundas (1742-1811) . . . . . 105
- 38. Voyage de Charles-Daniel de Meuron aux Indes avec Hugh Cleghorn. . . . . 115
- 39. Point de Galle, citadelle et rade au XVIII<sup>e</sup> siècle . . . . . 125
- 40. Madras, fort Saint-George . . . . . 130
- 41. Camp du régiment Meuron à Chindadrepetah . . . . . 131
- 42. Citadelle de Vellore. . . . . 137
- 43. Enseignes avec les drapeaux colonel et d'ordonnance du régiment Meuron au service de Sa Majesté Britannique. . . . . 141
- 44. Charles-Daniel de Meuron avec son adjudant, le lieutenant Charles Moreau. . . . . 142
- 45. Plaque de baudrier . . . . . 144
- 46. Vue du Parliament Street, à Londres . . . . . 147
- 47. William Huskisson, secrétaire de Henry Dundas. . . . . 148
- 48. Signature de Pierre-Frédéric de Meuron . . . . . 156
- 49. Paire de lunettes en cristal . . . . . 159
- 50. Canon de l'armée de Tippoo Sultan. . . . . 165
- 51. Portrait de Tippoo, Sultan du Mysore . . . . . 167
- 52. Signature de Jean-Pierre de Meuron-Bulot. . . . . 168
- 53. Signature de Henri-David de Meuron-Môtiers . . . . . 169
- 54. Marche de l'armée britannique lors de la campagne du Mysore . . . . . 170

55. Seringapatam, aujourd'hui Srirangapatna, en divers caractères. . . . .	172	81. Lac Meuron, sur la Churchill ou English River . . . . .	229
56. Seringapatam et environs. . . . .	173	82. Colons pêchant à travers la glace au confluent de la rivière Rouge et de l'Assiniboine . . . . .	230
57. Siège de Seringapatam avec l'explosion d'un magasin de munition . . . . .	176	83. Intérieur d'une maison de colons à la rivière Rouge . . . . .	231
58. Attaque de Seringapatam avec les plans de feu . . . . .	177	84. Avenue des Meurons, à Winnipeg . . . . .	234
59. Ancien plan de la citadelle de Seringapatam. . . . .	178	85. Décoration de l'Ordre de l'Aigle rouge . . . . .	237
60. Assaut de Seringapatam, le 4 mai 1799. . . . .	179	86. La Grande Rochette, à Neuchâtel. . . . .	239
61. Pointe du drapeau d'ordonnance du régiment Meuron. . . . .	185	87. Charles-Daniel de Meuron en palanquin, escorté de cipayes . . . . .	240
62. Assaut de Seringapatam . . . . .	186	88. Charles-Daniel de Meuron en uniforme de lieutenant-général. . . . .	241
63. Médaille commémorative de la campagne du Mysore . . . . .	187	89. Le pont des Isles, à Saint-Sulpice . . . . .	242
64. Portrait de Samuel Schwerin, sergent-major au régiment Meuron . . . . .	189	90. Ex-libris de Charles-Daniel de Meuron . . . . .	244
65. Officiers du régiment Meuron au service britannique . . . . .	191	91. Charles-Daniel de Meuron, en costume civil. . . . .	245
66. Vue de fort Saint-George, à Madras. . . . .	195	92. Signature de Charles-Daniel de Meuron. . . . .	246
67. Officier et soldat du régiment Meuron . . . . .	196	93. Signature de Pierre-Frédéric de Meuron, à l'âge de quatorze ans . . . . .	251
68. Cottage du capitaine Henri de Meuron-d'Orbe à Guernesey, par G. Lory, fils . . . . .	198	94. Cottendart, au-dessus de Colombier . . . . .	253
69. Charles-Samuel Vitel, lieutenant au régiment Meuron. . . . .	199	95. Cachet de Pierre-Frédéric de Meuron. . . . .	254
70. Vue de Gibraltar . . . . .	200	96. Signature de Pierre-Frédéric de Meuron, le 4 mars 1806 . . . . .	255
71. Vue de La Valette, Malte. . . . .	202	97. Charles-Gustave de Meuron, fils de Pierre-Frédéric . . . . .	256
72. Carte de la vallée du Richelieu. . . . .	209	98. François-Henri de Meuron-Bayard, comme jeune officier . . . . .	258
73. Bataille de Plattsbourg, mi-septembre 1814. . . . .	211	99. Signature de François-Henri de Meuron-Bayard, lieutenant-colonel et commandant du régiment Meuron. . . . .	259
74. Pointe du drapeau colonel du régiment Meuron. . . . .	215	100. Extrait du Règlement pour l'administration des Musées (1838). . . . .	293
75. Officiers et soldats du régiment Meuron au service de Sa Majesté Britannique (1795-1816). . . . .	217	101. Charles-Daniel de Meuron, en uniforme bleu de colonel, au service de la Compagnie hollandaise. . . . .	345
76. Les grands lacs canadiens. . . . .	220	102. Nègre-musicien, cymbalier au régiment Meuron. . . . .	346
77. Protais d'Odet-d'Orsonnens, capitaine au régiment Meuron . . . . .	221	103. Fifre-musicien au régiment Meuron. . . . .	346
78. Pointe-de-Meuron, dans une boucle de la Kaministikwia . . . . .	223	104. Marques distinctives du régiment Meuron au service britannique . . . . .	348
79. Vue de fort Garry, autrefois fort Gibraltar, sur la rivière Rouge . . . . .	225		
80. Colonie des Meurons à la rivière Rouge. . . . .	227		

# Index général

- Agnew, Patrick: 95, 96, 101, 116-118, 120-122, 124, 130, 135, 156, 158, 190.  
Aigle rouge, Ordre de l': 236, 237, 348.  
Aix, île d': 22, 23.  
Ajanjo: 114, 115.  
Albarade, capitaine d': 51, 58.  
Allan, A., major: 175, 182.  
Amiens, Traité d' (15.5.1802): 109, 163, 194, 197.  
Andaman, îles d': 41, 100.  
Andrews, Robert: 155, 156, 161.  
Anoblissement: 28, 29, 34, 71, 262.  
Approuagne, Compagnie d': 39, 44.  
Arnée: 168, 188, 190.  
Arsenal maritime, Amsterdam: 67.  
Assiniboine, rivière d': 218, 219.  
Avenue des Meurons: 233, 234.  
Azerond, Antoine-François: 299, 335.
- Bär, Jean-Thomas: 174, 300.  
Bär, John Jacob William: 289.  
Bailey, Morris William: 300, 334.  
Baird, D., colonel: 176, 177, 180-182, 191.  
Bâle: 17, 250.  
Bangalore: 287.  
Barras, Paul-François: 60.  
Batavia (Jakarta): 42, 89, 95, 114, 117, 118, 124.  
Baudrier, plaque de: 144, 348.  
Beatson, A.: 176.  
Bergeon, Nicolas-Julien de: 290, 300, 336.  
Berlin: 77, 154, 235, 236.  
Bernard, Georges-Louis: 88, 180, 188, 190, 194, 300, 334.  
Besenval, Pierre-Victor de: 33.  
Beysser, Jean-Michel: 301, 335.  
Bibliothèque de C.-D. de Meuron: 243, 248.  
Bibra, Frederick (de): 301, 336.  
Boers, Frederick-Guillaume: 44.  
Bolle, Jean-Jacques: 110, 116, 134, 143, 148, 153, 154, 189, 236, 240, 301, 335.  
Bombay, armée de: 166, 169, 175.  
Bonaparte: 90, 165, 166.  
Bonstetten, Charles-Philippe de: 48, 64, 228, 301.  
Bosset, Charles-Philippe de: 228, 301.  
Bosset, Fr.-Guillaume de: 301.  
Bosset, Louis-François-Charles: 302.  
Bosset-Deluze, Rose-Marguerite, dite Rosette: 238, 253, 254.  
Boulam, colonie dans l'île de: 78.  
Bourgeois, François-Louis: 216, 233, 302, 336.
- Bove, Louis: 152, 302.  
Boyer, Laurent: 302, 334, 336.  
Braithwaite, J.: 94.  
Breguet, Louis-Auguste: 302, 335.  
British Swiss Legion: 217.  
Brumby, Charles: 219, 223, 303.  
Bugnon, Charles: 100, 118, 288, 303.  
Burrington, navire: 143.  
Cabinet d'histoire naturelle (Annexe IV): 61, 68, 77, 110, 134, 141, 291-295.  
Cachet de P.-F. de Meuron: 254.  
Camelford, lord: voir Pitt, Thomas.  
Campbell, J.: 210, 212.  
Canada, campagnes du: 204, 206-217, 258.  
Canon de Tippoo Sultan: 165.  
Cap, ville du: voir Le Cap.  
Cap de Bonne-Espérance: 40, 42-64.  
Capitulations, textes des diverses (Annexe II): 269-286.  
Capitulation de Londres (25.9.1798): 151-152, 203, 282-286.  
Capitulation de Madras (2.8.1796): 138, 139, 148, 156, 279-281.  
Capitulation de Neuchâtel (30.3.1795): 108, 109, 132, 138, 148, 276-279.  
Capitulation de Paris (28.5.1781): 44-48, 269-273.  
Casselli, Paul-Frédéric: 290, 303.  
Castel Eden, navire: 189.  
Castle, Laurent: 303, 335, 336.  
Caud(e)mont, Charles-Philippe: 64, 181, 303, 335.  
Cauvery, fleuve: 171, 173-175, 184, 194.  
Ceylan: 40, 42, 57, 60, 79-89, 90-101, 104, 110, 119-127, 155-163, 251.  
Chambly: 207-210, 215.  
Champlain, lac: 208, 210, 213.  
Champréveyres: 28.  
Chappuis, général français: 182.  
Chateauguay: 208, 209.  
Chelingue: 192.  
Chindadrepettah, Chendatripettah, Chintatripet: 131, 132.  
Choiseul, Etienne-François, duc de: 28, 33, 34, 38, 43, 44.  
Choix helvétique, loge maçonnique: 50-51.  
Choppin, François-Michel: 111, 143, 144.  
Cimetière anglais, Pondichéry: 196, 290.  
Cimetière français, Pondichéry: 196, 290.  
Cimetière de la garnison, Seringapatam: 6, 194, 287-289.

Cimetière des Meurons, île d'Oléron: 49.  
 Cimetière de Sainte-Mary, Madras: 196, 289, 290.  
 Clef de Chambellan: 70, 71, 348.  
 Cleghorn, Hugh: 76, 102-118, 123, 131, 132, 135, 140, 148, 160-163, 237, 256.  
 Clusette, route de la: 243.  
 Cochin: 83, 86, 89, 113-115.  
 Colombo: 6, 42, 81, 83-84, 89, 95, 96, 100, 114, 118, 119-127, 129, 130, 132, 134-136, 157.  
 Committee of Investigation (ou: De Meuron's Committee): 155-162.  
 Compagnie anglaise des Indes: 42, 90, 102, 136, 143, 155.  
 Compagnie hollandaise des Indes orientales: 42-64, 65-67, 70, 72, 76, 77, 92, 94, 102, 106-110, 122, 123, 128, 136, 143, 162.  
 Constance, vin de: 61, 65, 73.  
 Conway, comte de: 60.  
 Cottendart: 77, 141, 252, 253, 255, 256.  
 Courant, Antoine: 252, 304.  
 Courten, Joseph de: 304.  
 Courten, Louis-Guillaume de: 193, 304.  
 Cymbalier: 346.  
 Dardel, Alexandre: 190, 203, 217, 304.  
 Dauphin, Jean: 304.  
 Davies, Henry: 304, 334.  
 Davois, Pierre-François: 304, 334.  
 Décorations: voir Aigle rouge, Mérite militaire, médaille de Seringapatam.  
 De Meuron's Committee: voir Committee of Investigation.  
 De Meuron's Report: 160-162.  
 De Meuron's Street: 233, 234.  
 Desbordes, René-Louis: 100, 118, 135, 152, 262, 305.  
 Diesbach, François de: 238-241, 292.  
 Dîner des Meurons: 233.  
 Dombre, Jean-David: 216, 305, 336.  
 Dönhof, Sophie-Juliane-Frédérique, comtesse: 77.  
 Donzel, Jean: 305.  
 Donzel, Pierre-Joseph: 194, 195, 199, 201, 305, 334, 336.  
 Doyle, major-général: 156.  
 Drapeaux: voir aussi Iconographie (Annexe X): 46, 48, 141, 152, 185, 214, 215, 343, 344.  
 Drieberg: voir Van Drieberg.  
 Droz, Henry: 306.  
 Dubey, Louis: 306.  
 Dubois, Pierre: 64, 306.  
 Ducat, Charles: 306, 335, 336.  
 Duhamel / du Hamel, comtesse: 73, 74, 241, 246, 297, 342.  
 Dundas, Henry: 92, 94, 102-105, 109, 136, 140, 146, 149.  
 Dunino: 104, 163.  
 Dunlop, Lieut.-colonel: 176, 180-182.  
 Du Pasquier, Jacques-Louis: 70, 75, 78, 107, 134, 238, 297.  
 Du Pasquier, Jean-Jacques: 306, 335.  
 Du Pasquier, Jean-Pierre: 15, 33.  
 Du Peyron, chevalier: 51.  
 Edgelow, John: 306, 334.  
 Eliza, navire: 216.  
 Erlach, Pierre-Louis d': 33, 34.  
 Escher, Alfred von (lithographie de): Planche II (64), 341.  
 Espagne: 202, 206.  
 Etats de service des officiers (Annexe VI): 299-332.  
 Etats-Unis: 207, 215.  
 Ex-libris de C.-D. de Meuron: 244.  
 Fabert, Louis: 98, 290, 307.  
 Fane, Thomas: 307, 334.  
 Fauche, Gaspard / Gustave-Adolphe: 216, 219, 221, 227, 228, 307, 336.  
 Fauche, Samuel: 307, 336.  
 Favre, lieutenant: 118.  
 Favre, Pierre-M. (gouaches de): Planche III (128), 46, 141, 217, 341.  
 Fier, navire: 51, 52, 59, 65.  
 Fifre-musicien: 346.  
 Filhon de Morveaux, Marie: 27-28.  
 Filsjean, Pierre-François: 98, 152, 307.  
 Fitzgerald, Robert, milord: 102, 273.  
 Fivaz, Albert: 152, 308, 335.  
 Flessingue: 65, 69.  
 Florissant, navire: 24-26.  
 Floyd, colonel: 133, 168, 171.  
 Fornbauer, J. G.: 98, 99.  
 Fort Douglas (anciennement Fort de la Fourche): 219, 224-226, 231.  
 Fort de la Fourche: voir Fort Douglas.  
 Fort Frédéric: 84, 97-100.  
 Fort Garry: voir Fort Gibraltar.  
 Fort Gibraltar: 219, 225.  
 Fort Meuron: 222, 233.  
 Fort Ostembourg: 84, 97-100.  
 Fort Saint-George: 6, 42, 94, 130, 132, 164, 189, 190, 194, 195, 252.  
 Fort William, lac Supérieur: 222, 223, 226, 228.  
 Fort William, navire: 145.  
 Fossés-Montmartre, rue des: 35, 36.  
 Fouras: 22, 23.  
 Franc-maçonnerie: 50-51.  
 Franck, John: 308, 335.  
 Francken, Jan: 96.  
 Frédéric-Guillaume II: 67, 70, 76-78.  
 Frédéric-Guillaume III: 235, 256.  
 Freuler, Fridolin de: 308.  
 Freuler, Sébastien de: 308.  
 Frontignan, muscat de: 65, 74, 236, 244.  
 Fuchs, Nicolas: 216, 308, 336.  
 Gaechter, Jean-Baptiste: 308.  
 Gaechter, Jean-Jacques: 308, 334, 340.  
 Galkissa: 88, 161.  
 Galle: voir Point de Galle.  
 Gardes-Suisses: 30-39.  
 Garnier, André: 309, 334.

- Généalogie des membres de la famille Meuron et des officiers du même nom ayant servi au régiment (Annexe I): 49, 265-268.
- George III: 90, 92, 93, 150.
- Gericke, John: 289, 309, 335.
- Gibraltar: 200, 201, 206.
- Gibraltar, fort: voir Fort Gibraltar.
- Gigaud, Samuel: 89, 114, 118, 124, 309.
- Glesser, Paulus: 174, 184, 185, 287, 309, 335.
- Gondelour: 101, 116-118.
- Gordon, Robert: 60.
- Gouaches: voir Iconographie / Annexe IX.
- Goumoëns, Charles de: 211 - 214, 217, 309, 336.
- Goumoëns, Théodore de: 309.
- Gradmann, Jean-Georges (sen.): 114, 125, 289, 310.
- Gradmann, Jean-Georges (jun.): 310.
- Gradmann, Paul: 129, 289, 310.
- Graffenried, François de: 203, 310, 336.
- Graffenried, Frédéric de: 203, 211, 216, 219-222, 226, 228, 229, 310.
- Graham, sergent: 177, 178, 186.
- Gravures: voir Iconographie (Annexe IX).
- Grehne, Christian-Friedrich: 310, 335.
- Grenville: 92.
- Griesbach, William: 216, 310, 336.
- Groener, Charles: 152, 311.
- Guernesey: 198-200, 342.
- Guillaume V, Prince d'Orange, Stathouder des Pays Bas: 42, 67, 70, 72, 90, 91, 93-96, 98, 102, 106, 107, 113.
- Guisan, Pierre-David: 98, 118, 175, 311, 336.
- Guyane: 28, 36, 38.
- Hallwyl, Chevalier de: 20, 22.
- Hallwyl, régiment de: 19-29, 44.
- Hangewelle: 86, 87.
- Harries, William: 311.
- Harris, George: 166, 169, 172, 173, 175-177.
- Henry, Roch: 311, 334.
- Hermione, navire: 51, 52, 56, 57.
- Héros, navire: 55, 56.
- Hobart, lord: 94-96, 101, 113, 114, 116, 130, 131, 133, 138, 156, 158, 162.
- Hoffmann, G.: 100.
- Hoffmann, Nicolas (gouaches de): 341, 345, 346.
- Holzberg, Emmanuel-Godfried: 311, 335.
- Hudson, Compagnie de la Baie d': 218, 219, 223, 226.
- Huskisson, William: 146-150.
- Hyder Ali: 41, 86, 164, 188.
- Hyderabad: 166, 167, 169.
- Iconographie / Drapeaux, uniformes, etc.: voir Annexe X: 343-348;
- Iconographie / Portraits, tableaux, etc.: voir Annexe IX: 337-342.
- Ile Bourbon (île de La Réunion): 41, 89.
- Ile de France (île Maurice): 41, 43, 79, 95, 166.
- Jeanrret de Beaufort, Denis-François-Scipion: 70, 77, 154, 235, 238.
- Jenner, Frédéric de: 312.
- Jéquier, Samuel: 49, 50, 312, 335.
- Jobart, Jean: 335.
- Kalutara (Kalatura): 88, 124.
- Kaministikwia, rivière: 222, 223.
- Kandy, roi de: 76, 82, 86, 95, 157, 158, 161, 162, 188, 251.
- Kandy, ville de: 82, 86-88.
- Karrer, bataillon de: 19.
- Keller, baron de: 70.
- Kerns, Henry: 289, 312, 334.
- Kew, Déclaration de (7.2.1795): 93-96, 103, 106, 110.
- Kibourg, Ulrich: 312.
- Kingston: 221.
- Lac Meuron: 228, 229, 233.
- La Harpe, Henry-Louis de: 194, 312.
- La Harpe, Jean-Charles de: 313.
- La Haye: 76.
- Land tenures, Service lands, Service tenures: 157-158, 162.
- Lardy, Frédéric: 313.
- Lardy, Louis: 313.
- Lardy, Pierre (sen.): 48, 88, 136, 143, 151, 165, 180, 181, 185, 193, 195, 198, 199, 204, 313, 333, 334, 340.
- Lardy, Pierre (jun.): 216, 313, 334, 336.
- Lavenut, Guillaume: 314, 335.
- Le Caire: 112.
- Le Cap, ville: 52-54, 144, 251.
- Légrevisse, capitaine: 135.
- Léonard, Thomas: 216, 314, 336.
- Lequin, Alexandre: 190, 314.
- Liestal: 16.
- Lion d'Or, à Neuchâtel: 153, 237, 241, 297.
- Lion d'Or, à Saint-Sulpice: 12, 13.
- Londres: 76, 136, 143-154, 189, 198, 235, 236, 252.
- Loriol, Auguste de: 204, 216, 314.
- Lory, Gabriel, fils: 198, 199.
- Lunettes de cristal: 159.
- Luxembourg, régiment du Prince de: 43, 44, 60.
- Lymington: 198, 217.
- Lyon, Charles: 314, 335.
- Macdonough, Thomas: 211, 213.
- Macomb, Alexander: 211, 213.
- Madras: 6, 42, 95, 106, 116, 117, 130, 133, 135, 136, 162, 185, 194, 196, 288-290.
- Maillardoz, compagnie de: 34.
- Maison des Indes orientales: 66.
- Malavelly: 171, 287.
- Malte: 201-206.
- Mangalore: 164.
- Manuel, Charles: 314.
- Marches militaires: 47, 152, 182.
- Marques distinctives (uniformes): 348.
- Martin, François-Louis: 314.

- Martinique: 24.  
 Matthey, Alphonse: 180, 181, 184, 185, 287, 315.  
 Matthey, Frédéric: 214, 216, 219, 221, 222, 226-231, 315, 336, 340.  
 Matthey, Victor: 315.  
 Maurville, chevalier de: 21, 24-26.  
 May, Charles-Emmanuel de: 204, 210, 216, 315, 334, 336.  
 May, Rodolphe-Amédée de: 216, 228, 231, 315, 336, 340.  
 Mayer, Jean-François: 288, 316.  
 Médaille de Seringapatam: 186, 187, 202, 348.  
 Méditerranée: 111, 197-205.  
 Mer Rouge: 112, 113,  
 Merckel, Elias: 316, 336.  
 Mérite militaire, Ordre royal du: 34, 35, 72, 348.  
 Meuron-Bayard: voir Meuron, François-Henri (de).  
 Meuron-Bullot: voir Meuron, Jean-Pierre de, fils de Samuel.  
 Meuron-Cottendart: voir Meuron, Pierre-Frédéric de.  
 Meuron-d'Ivernois: voir Meuron, Charles de.  
 Meuron-La Tour: voir Meuron, Charles-Frédéric (de).  
 Meuron-Môtiers: voir Meuron, Henri-David de.  
 Meuron-d'Orbe: voir Meuron, Pierre-Henri-Emmanuel (de).  
 Meuron-du Parc: voir Meuron, Jacques-Henry (de).  
 Meuron-Renaud: voir Meuron, François-Louis de.  
 Meuron-du Rochat: voir Meuron, Isaac-Henri (de).  
 Meuron-Tribolet: voir Meuron, Charles de.  
 Meuron, Abram: 13, 71.  
 Meuron, Abram-Henry: 13, 71.  
 Meuron, Alfred de: 263, 267.  
 Meuron, Anne-Françoise de, née Roux: 251, 253, 254.  
 Meuron, Auguste de, voir: Meuron, Louis-Philippe-Auguste de.  
 Meuron, Charles de, dit Meuron-d'Ivernois: 143, 261, 267, 316.  
 Meuron, Charles de, dit Meuron-Tribolet: 166, 167, 175, 177-180, 190, 195, 261, 262, 267, 316, 334.  
 Meuron, Charles-Auguste de: 235, 262, 267, 317.  
 Meuron, Charles-César de: 210, 216, 220, 261, 267, 317, 336.  
 Meuron, Charles-Daniel de: 5, 15-18, 20-28, 30-39, 40, 43-64, 65-78, 101-118, 123, 132, 133, 146-154, 235-247, 250, 260, 261, 267, 291-295, 317, 333, 337-339, 345.  
 Meuron, Charles-Frédéric (de), dit Meuron-La Tour: 48, 261, 267, 290, 317.  
 Meuron, Charles-Gustave de: 77, 235, 251, 252, 254, 256, 261, 262, 267, 318, 339.  
 Meuron, Charles-Louis-Aimé-Samuel: 262, 267.  
 Meuron, Charlotte-Elisabeth de: 15, 267, 296.  
 Meuron, Charlotte-Frédérique de, chanoinesse: 154, 297.  
 Meuron, Constant: 263, 267.  
 Meuron, Daniel de: 13, 267.  
 Meuron, David-Henry: 13.  
 Meuron, Dorothea de: 259, 289.  
 Meuron, Félix-Henry de: 250.  
 Meuron, François-Henry (de), dit Meuron-Bayard: 166, 167, 171, 175, 180, 181, 195, 201, 204, 207-217, 219, 257-261, 267, 318, 333-336, 339.  
 Meuron, François-Louis de, dit Meuron-Renaud: 235, 261, 267, 318, 339.  
 Meuron, Guillaume de: 252.  
 Meuron, Henri de: 134, 154, 238, 267, 291, 292.  
 Meuron, Henri, dit Meuron-d'Orbe, voir: Meuron, Pierre-Henry-Emmanuel (de).  
 Meuron, Henri-Auguste de: 77, 235, 261, 262, 267, 318, 339.  
 Meuron, Henri-David de, dit Meuron-Môtiers: 48, 120, 124, 127, 134, 136, 151, 165-184, 192-194, 261, 267, 288, 319, 333, 334.  
 Meuron, Henri-Frédéric de: 263, 267, 292.  
 Meuron, Henriette-Louise (de): 195, 199.  
 Meuron, Isaac-Henri (de), dit Meuron-du Rochat: 48, 84, 98, 99, 107, 117, 167, 188, 261, 268, 289, 319, 335.  
 Meuron, Jacques-Henry (de), (dit) Meuron-du Parc: 143, 261, 268, 319.  
 Meuron, Jean-Frédéric (de): 195, 262, 268.  
 Meuron, Jean-Marc-Louis de: 262, 268.  
 Meuron, Jean-Pierre de, fils de Jean-Antoine: 262, 268.  
 Meuron, Jean-Pierre de, fils de Samuel, dit Meuron-Bullot: 48, 64, 88, 124, 134, 136, 151, 165, 167, 168, 189, 190, 192, 261, 268, 289, 319, 333, 334.  
 Meuron, Louis / Louis-Marc, voir: Meuron, Jean-Marc-Louis.  
 Meuron, Louis-Philippe-Auguste de: 263, 268.  
 Meuron, Marie-Anne / Marianne de: 15, 23, 268, 296.  
 Meuron, Mary de: 289.  
 Meuron, M.-P., miss: 290.  
 Meuron, Octavie de: 251.  
 Meuron, Charlotte-Marie-Louise: 290.  
 Meuron, Pétronille de: 290.  
 Meuron, Pierre-Frédéric de: 5, 15, 21, 48, 61-64, 66, 67, 86-89, 101, 108, 109, 114, 116, 119-127, 129-143, 147, 151, 152, 155-163, 167, 180, 188-190, 194, 199, 203, 204, 237, 246, 250-256, 260, 261, 268, 297, 319, 320, 333, 339. Planche IV (256).  
 Meuron, Pierre-Henri de, fils de Félix-Henri: 262, 268, 320.  
 Meuron, Pierre-Henri-Emmanuel (de), dit Meuron-d'Orbe: 167, 178, 195, 198, 199, 261, 268, 320, 334, 336, 342.  
 Meuron, Pierre-Isaac: 13.

Meuron, Samuel de: 143, 261, 268, 297, 320.  
 Meuron, Théodore, grand-père de Charles-Daniel: 13, 251, 268.  
 Meuron, Théodore de, père de Charles-Daniel: 10, 12, 16, 20, 268.  
 Meuron, Théodore-Abram de: 15, 90, 93, 107, 117, 140, 141, 239, 246, 268, 296.  
 Meuron, Caisse de famille: 77.  
 Meuron, fort: 222, 233.  
 Meuron, lac: 229, 233.  
 Meuron, Pointe de: 222, 223, 233.  
 Meuron, vigne: 28.  
 Meuronie: 233.  
 Meurons, avenue des: 233, 234.  
 Meurons, cimetière des: 49.  
 Meurons, colonie des: 223, 225-233.  
 Meurons, dîner des: 233.  
 Middelbourg: 65, 68.  
 Misani / Misany, Théodore: 219, 223, 321, 336.  
 Mississippi: 232.  
 Monneron, Pierre: 124.  
 Montandon, François: 321.  
 Montandon, Henri-Frédéric: 99, 135, 290, 321.  
 Montenach, Antoine-Gaspard de: 321, 336.  
 Montenach, Charles-Nicolas-Fortuné de: 233, 321.  
 Montmollin, Charlotte de: 150.  
 Montmollin, Jean-Frédéric de: 180, 322.  
 Montmollin, Julie de: 76, 150, 247, 297.  
 Montréal: 207-209, 219, 221, 227.  
 Monuments funéraires (Annexe III): 287-290.  
 Morack, Grégoire de: 322, 334.  
 Moreau, Charles: 142, 163, 188, 322.  
 Morne Tardenson, navire: 26.  
 Muller, Frédéric: 322, 335.  
 Muller, Joseph: 322.  
 Musée des Armes et d'Histoire, Colombier / NE: 7.  
 Musée d'Ethnographie, Neuchâtel: 6, 248, 293-295.  
 Musée d'Histoire, Neuchâtel: 6, 248, 295.  
 Musée d'Histoire naturelle, Neuchâtel: 6, 246, 248, 293-295.  
 Musée des Suisses à l'étranger, Château de Penthes, Genève: 3, 7.  
 Mysore, campagne du: 162, 164-187.  
 Napier, Charles-Duncan: 216, 322.  
 Naples: 197, 200, 203.  
 Napoléon: 199, 200, 203, 240.  
 Negapatam: 89, 116, 144.  
 Negombo: 135.  
 Nesbitt, général: 146, 148.  
 Nègre-musicien: 346.  
 Neuchâtel: 5-7, 68, 69, 106, 136, 236, 237.  
 Nicod / Nicol, Pierre-François: 322.  
 Nord-Ouest, Compagnie du: 218, 219, 223, 224, 228, 230.  
 North, Frédéric: 148, 157, 159, 160, 162, 163, 188.  
 Océan Indien: 41.  
 Odet-d'Orsonnens, Protais: 216, 219, 221-225, 227, 228, 233, 323, 336, 340.  
 Officiers supérieurs et d'Etat-major du régiment Meuron (Annexe VII): 333-335.  
 Oléron, île d': 49-50, 251.  
 Oudinot, général: 245.  
 Pallas, Didier: 323, 335.  
 Palmacotta: 114-116.  
 Paris, ville de: 36, 37, 65, 72, 73.  
 Paris, Traité de (10.2.1763): 28.  
 Paris, Traité de (9.2.1783): 28, 56.  
 Pays-Bas: 65-67, 72, 77, 78, 90, 102, 251.  
 Périapatam, pont de: 174.  
 Périapatam, ville de: 169.  
 Perret, Frédéric-Henri: 323, 336.  
 Peseux, château de: 28.  
 Pestalozzi, Ulrich: 323.  
 Peter, Abram-Louis: 323, 336, 340.  
 Pezon de Gerbolles: 323.  
 Philippin, Jonas: 323.  
 Physionotrace, portraits au: 73-75.  
 Piachaud, François: 98, 99, 118, 151, 174, 180, 194, 288, 324, 334.  
 Pilima Talawe: 158, 159, 251.  
 Pillichody, Charles: 324.  
 Pillichody, Louis: 324.  
 Pitt, Thomas / Lord Camelford: 154.  
 Pitt, William: 92, 94, 102, 159.  
 Plett(e)ner, Aloisius: 324, 335.  
 Plattsbourg: 208, 210-212, 214, 215, 258.  
 Point(e) de Galle (Galle): 42, 83, 84, 95, 100, 125, 126, 129, 130, 133.  
 Pointe-de-Meuron: 222, 223, 233.  
 Poligny, Dominique: 324.  
 Pondamallée: 109, 134, 136, 165, 290.  
 Pondichéry, régiment de: 43, 44, 58, 60, 61.  
 Pondichéry, ville et cimetière: 88, 196, 288-290.  
 Pont des Isles: 11, 14, 140, 153, 242, 243.  
 Portinger, fusilier: 165, 191, 192.  
 Portraits: voir Iconographie (Annexe IX): 337-342.  
 Prévost, George: 207-210, 213, 214.  
 Prévost, Henry: 324.  
 Prévost, Jacques: 206.  
 Provencher, abbé: 229, 230.  
 Provinces maritimes: 82, 90, 155, 163.  
 Pury, Louis de: 174, 183, 185, 186, 190, 290, 324, 334.  
 Pybus, John: 82, 90.  
 Québec: 206, 208.  
 Rainier, P.: 94, 98, 117.  
 Raîtrie, François-Moulé, chevalier de la: 325.  
 Rattan, Naizer: 288.  
 Raymond, colonel: 135.  
 Raymond / Reymond, François-Joseph: 325, 335.  
 Réal, Charles-Louis: 251.  
 Rébory, Louis: 325, 335.  
 Règlement des Musées de Neuchâtel (1838): 233.  
 Reinhart, Charles: 219, 223.

- Renaud, Louis: 152, 290, 325.  
 Renaud, Pierre: 98, 100, 117, 152, 173, 177, 185, 325.  
 Reversal (2.2.1795): 93.  
 Reymond: voir Raymond.  
 Reyne, Antoine-Pierre-Louis: 88, 325, 335.  
 Reyne, Claude-François: 326, 335.  
 Reyne, Edouard: 326, 335.  
 Reynolds, John: 288, 326, 335.  
 Reynvaan, H.-F.: 98, 259.  
 Rham, Charles de: 216, 326, 334.  
 Richelieu, fleuve et vallée: 208, 209.  
 Richelieu, rue de: 44, 45.  
 Rindisbacher, Peter: 230, 231.  
 Rivière Rouge, colonie de la: 218-232.  
 Roberts, colonel: 166, 167, 169.  
 Robin, île: 62.  
 Robins, William: 216.  
 Rochefort: 20, 22, 26, 27, 250.  
 Rochette du Faubourg: voir Rochette, Petite.  
 Rochette, Grande: 77, 153, 237-240, 242, 246, 342.  
 Rochette, Petite: 77, 78, 106, 110, 153, 237, 238, 241, 243, 245, 297.  
 Roll, régiment de: 191, 200, 203, 260.  
 Roux, Anne-Françoise: voir Meuron, Anne-Françoise de.  
 Rueil, casernes de: 30, 31.  
 Russie, hôtel de: 44, 45.  
 Saint-Andrews: 102, 104, 163.  
 Saint-Blaise / NE: 74, 106, 238.  
 Saint-Boniface, faubourg de Winnipeg: 218, 230, 233.  
 Saint-Laurent: 218, 220.  
 Saint-Pierre d'Oléron: 49, 51.  
 Saint-Sulpice / NE: 7, 9-18, 68, 74, 77, 78, 106, 140, 141, 153, 242, 243, 253, 257, 263, 264, 296.  
 Salaberry, colonel: 208.  
 Saltzmann, Jean: 327.  
 Sandol-Roy, François de: 48, 60-62, 68, 327, 333, 334, 340.  
 Sandol-Roy, Simon de: 48, 55, 64, 327, 340.  
 Sandoz, Fr.-Daniel: 289, 327.  
 Saranac, rivière: 211, 213, 214.  
 Sceau du régiment Meuron: 47, 152, 348.  
 Schneider, Philipp: 288.  
 Schultz, Stanislas: 216, 327, 334.  
 Schwerin, Samuel: 189, 340.  
 Selkirk, Lord: 216, 218, 223, 226, 227, 231, 232.  
 Semple, Robert: 219.  
 Senn, François-Louis: 125, 129, 194, 327, 340.  
 Sergeants, Benoît: 15, 48, 50, 61, 328, 333.  
 Sergeants, Louis / Charles-Louis: 328, 340.  
 Sergeants, Marie-Marguerite: 15.  
 Seringapatam: 6, 109, 164-187, 188, 190, 192-194, 202, 205, 216, 235, 287-289, 341.  
 Service lands, service tenures, land tenures: 157, 158, 162.  
 Sherbrooke, J. C.: 168, 169, 174, 176, 177, 179-181, 201, 216, 228.  
 Shortland, John: 328, 335.  
 Sicile: 197, 201, 202, 204.  
 Signoe Appo: 157.  
 Simoneau, Louis: 216, 328.  
 Sittiwaka: 86, 87, 159.  
 Sma(a)sen, John: 289, 328, 335.  
 Sprecher von Bernegg, André: 328.  
 Sprecher von Bernegg, Florian: 328.  
 Sprot, G. H. C.: 103, 104.  
 Srirangapatna: voir Seringapatam.  
 Stathouder: voir Guillaume V, Prince d'Orange.  
 Sterky, Alexandre: 328, 335.  
 Steussy, Balhasar: 290, 328, 334.  
 Strasbourg: 19, 20.  
 Stuart, J.: 94, 95, 98, 99, 117, 135, 136, 155, 166, 169, 173.  
 Suffolk, navire: 98.  
 Suffren, Pierre-André de: 43, 53-56, 61, 79, 164.  
 Tableaux: voir Iconographie (Annexe IX): 337-342.  
 Tellichéry: 113, 115.  
 Testament de Charles-Daniel de Meuron (Annexe V): 245-247, 296-298.  
 Textes des diverses capitulations (Annexe II): 269-286.  
 Theuret, Jean-Baptiste: 329, 335.  
 Thi(é)bault, Louis-Michel: 64, 329.  
 Tippoo Saïb / Sultan: 41, 95, 121, 162, 164-187, 193.  
 Tranquebar: 116, 190.  
 Trichonopoly: 133.  
 Trinquemalé: 6, 42, 56, 83, 84, 93, 95-100, 104, 114, 118, 144.  
 Tripassor: 136, 165, 167, 168, 290.  
 Tuller, Louis: 329.  
 Tuticorin: 115, 116, 118, 123, 129, 133.  
 Uniformes: voir aussi Annexe X: 46, 47, 139, 151, 191, 201, 203, 204, 217, 270, 344-348.  
 Valentia, lord: 193.  
 Van Angelbeek, J. G.: 89, 94, 96, 99, 101, 117-127, 130, 134, 135.  
 Van de Graaf: 63, 88, 89, 94, 118.  
 Van de Perre: 44, 50.  
 Van Driberg: 101, 121.  
 Van Plettenberg: 59, 60.  
 Vaucher, Jacques-Louis: 329, 334.  
 Vautier, Jean-Baptiste: 89, 124, 330.  
 Vellore: 109, 134, 136, 137, 162, 165-168, 188, 190, 289.  
 Venise: 111.  
 Versailles, Traité de 1783: 90.  
 Verteuil, baron de: 50.  
 Vigne Meuron: 28.  
 Vitel, Charles-Samuel: 199, 330, 341.  
 Waldner, régiment de: 43, 60.  
 Walker, George: 204, 207, 210, 257, 330.  
 Warning, Charles: 330, 335.

Watteville, régiment de: 200, 201, 203, 207-  
209, 216, 219, 221, 222, 227, 260.  
Wauchope, William: 210, 212, 330, 334.  
Weber, Frédéric: 330, 335.  
Wellesley, Arthur, futur duc de Wellington: 166-169,  
184, 189-191.  
Wellesley, gouverneur-général: 166.  
Wemys, milord: 141, 252.  
Wickham, William: 102, 109.  
Winnipeg: 218.  
Winter, Louis-Auguste: 331, 335, 336.  
Wittmer, Joseph: 216, 227, 331, 336.  
Wolff, Elie-Frédéric: 180, 290, 331.

Wurtemberg, régiment de: 60, 64, 96, 98, 100,  
109, 117, 129, 135, 150.  
Wybrow, William: 331, 335.  
Wynd'ham, George: 204, 257, 331, 333, 334.  
Yorck, Jean-David-Louis: 48, 54-59, 62, 331.  
York, duc d', général en chef des armées britan-  
niques: 149.  
Zehnpfennig, Charles-Joseph: 174, 206, 331,  
334, 336.  
Zorn, Jean: 144, 331.  
Zweifel, Antoine-Conrad: 48, 125, 129, 130,  
190, 193, 195, 199, 204, 257, 332, 333, 334.

# Remerciements

Nous tenons à adresser nos remerciements à tous ceux et celles qui, par leurs conseils, nous ont aidé dans nos travaux et facilité nos recherches dans les diverses Archives suisses et étrangères.

## Suisse

- Neuchâtel M. Alfred Schnegg (ancien archiviste cantonal)  
M. Jean Courvoisier (archiviste cantonal)  
M. Jacques Rychner (Bibliothèque publique de la Ville)  
M. Jean-Pierre Jelmini (Musée d'Histoire)  
M. Jean Gabus (Musée d'Ethnographie)  
M. Fritz Grether (Musée des Armes et d'Histoire, Colombier)
- Berne M. Oscar Gauye (archiviste fédéral)  
M. Régis de Courten (Bibliothèque nationale suisse)  
M. Daniel Reichel, colonel EMG (Bibliothèque militaire fédérale)
- Genève M. Pierre-M. Favre  
M. Jean-René Bory (Musée des Suisses à l'étranger, château de Penthes)
- Zurich M. Casimir de Rham.

## France

- Paris M. E. Taillemite (Archives nationales)  
M. Ph. Henrat (Archives nationales)  
M. Fierro (Bibliothèque nationale)  
M. le colonel Léoni (Service historique de l'Armée de terre, château de Vincennes)  
Mme Huguette de Puyfontaine  
Mlle Simonne Martin
- Strasbourg M. Paul Martin
- Aix-en-Provence M. Laurent Pascal (Bibliothèque Méjanès)

## Angleterre

- Londres M. M. Godfrey (Public Record Office, Kew)

- Divers
- M. J. L. Walford (Public Record Office, Kew)  
M. F. F. Lambert (Public Record Office, Kew)  
Mrs. Swyman-Musgrave (Public Record Office, Kew)  
M. I. A. Baxter (India Office, Library and Records)  
Miss Glover (Central and Army Library)  
Miss E. M. Baird (Scottish Record Office, Edimbourg)  
Colonel Geoffrey Powell (Chippen Campden / Glos.)  
Mrs. Cl. Reynard (Waderbridge / Corn.)  
Mrs. E. M. Sparrow (Penzance / Corn.)  
M. G. H. C. Sprot (Dunino, St. Andrews / Fife, Ecosse)
- Pays-Bas
- Miss M. E. van Opstall (Archives royales, La Haye)  
M. Plantinga (Archives royales, La Haye)  
M. H. F. Reynvaan (Velp / Gron.)  
M. C. J. van Ojen, lieutenant-colonel (La Haye)  
M. H. Ringoir, capitaine (La Haye)
- Afrique et Indes
- M. R. F. M. Immelman (Cape Town)  
M. Milton F. Stern, capitaine (Cape Town)  
M. Raymond d'Unienville (île Maurice)  
M. Otto F. Stripp (Seringapatam, Mysore)  
M. S. J. Kadirgamar (Colombo, Sri Lanka)  
Miss Brohier (Colombo, Sri Lanka)
- Canada
- M. Gérard Malchelosse (Université Laval, Québec)  
M. Jean-Charles Bonnenfant (Bibliothèque de la Législa-  
ture du Québec)  
M. Jacques Prémont (Bibliothèque de la Législature du  
Québec)  
M. W. I. Smith (Archives publiques du Canada, Ottawa)  
M. Rossel Vien (Archives provinciales du Manitoba,  
Winnipeg)  
M. Jean-Jacques Wavre (à l'époque en stage à Toronto)

Nous remercions également tous ceux qui nous ont permis d'avoir accès à leurs archives familiales et autorisé à photographier certains portraits ou documents en leur possession:

- M. Dominique Borel (Le Marais, Môtiers / NE)  
M. Maurice Bridel (Lausanne)  
Mme André de Coulon (Neuchâtel)  
M. Georges de Coulon (Eclépens / VD)

M. P.-A. Delachaux (Môtiers / NE)  
M. Jürg C. Engi (Arlesheim / BL)  
M. Léon Jéquier (Genève)  
M. Michel Jéquier (Lausanne)  
M. et Mme Alain de Reynier (Neuchâtel)  
M. et Mme Yann Richter (Neuchâtel)  
M. Roland de Sandol-Roy (Neuchâtel)  
M. et Mme Alfred Tavel-de Bosset (Colombier / NE)  
M. Jean-Jacques de Tribolet (Neuchâtel)

Exprimons aussi notre gratitude aux photographes MM. J.M. Breguet (Neuchâtel), P.A. Duvoisin (Bôle/NE), F. Perret (La Chaux de Fonds/NE), ainsi qu'à M. Pierre de Meuron, architecte (Bâle) qui a exécuté de nombreuses cartes, plans et croquis.

Nos remerciements vont également aux institutions suivantes dont l'aide a facilité la publication de cet ouvrage:

Caisse de famille Meuron  
Etat de Neuchâtel  
Pro Helvetia

Que tous ceux qui nous ont aidé d'une façon ou d'une autre veuillent bien trouver ici l'expression de notre vive reconnaissance.

# Abréviations

Add. Ms.	Additional Manuscript
ACCS	Archives communales, Saint-Sulpice / NE
ACVN	Archives communales de la ville, Neuchâtel
ADGN	Archives of the Dutch Central Government of Coastal Ceylon, Nugegoda
AEN	Archives de l'Etat, Neuchâtel
AFB	Archives fédérales, Berne
ANP	Archives nationales, Paris
APCO	Archives publiques du Canada, Ottawa
APMW	Archives provinciales du Manitoba, Winnipeg
ARAG	Algemeen Rijksarchief, s'Gravenhage (= Archives royales des Pays-Bas, La Haye)
	Archives du Cap, voir: SACT
	Archives de Colombo, voir: ADGN
	Archives d'Ecosse, voir: SROE, WRHE
	Archives de la Haye, voir: ARAG
	Archives de Londres, voir: PROK
	Archives de Madras, voir: MROE
	Archives militaires de Vincennes, voir: SHVP
Arch. fam.	Archives de la famille...
Arch. fam. M.	Archives de la famille Meuron
Arch. VOC	Archives de la Vereenigde Oostindische Compagnie
Arch. VOC Zeel.	Archives de la Vereenigde Oostindische Compagnie, Zeeland
Aziat. Raad	Aziatische Raad (= Raad der Aziatische Bezittingen)
BCUL	Bibliothèque cantonale et universitaire, Lausanne
BML	British Museum, London
BMLL	British Museum, Library, London
BNP	Bibliothèque nationale, Paris
BNSB	Bibliothèque nationale suisse, Berne
BPVN	Bibliothèque publique de la ville, Neuchâtel
Bull. Rech. Hist.	Bulletin des Recherches historiques (Lévis/Québec)
Ceyl. Ant.	Ceylon Antiquary
Ceyl. Lit. Reg.	Ceylon Literary Register
Coll. Ned.	Collection Nederburgh
Coll. Van Plett.	Collection Van Plettenberg
Coll. Ver Huell	Collection Ver Huell
Dép. Mss.	Département des manuscrits
Fds. M. de M.	Fonds Maximilien de Meuron
Fds. Rgt. M.	Fonds du Régiment Meuron

Fds. Th. de M.	Fonds Théodore de Meuron (père de Chs.-Daniel de Meuron)
Fig. Helv.	Figurina Helvetica
GADA	Gemeentlijke Archiefdienst, Amsterdam
IOL	India Office, Londres
IOLL	India Office, Library, Londres
J. D. B., U. C.	Journal of the Dutch Burgher, Union of Ceylon
J. R. A. S., C. B.	Journal of the Royal Asiatic Society, Ceylon Branch
J. Soc. Army Hist.	Res. Journal of the Society of Historical Research
Kol. Arch.	Kolonial Archief
MAHC	Musée des Armes et d'Histoire, Colombier / NE
MEN	Musée d'Ethnographie, Neuchâtel
MHV	Musée d'Histoire, Neuchâtel
MHVP	Musée historique de la Ville de Paris
MROE	Madras Record Office, Egmore
Ms(s)	Manuscrit(s)
MSEP	Musée des Suisses à l'Etranger, château de Penthes, Genève
Mus. Neuch.	Musée neuchâtelois
NAML	National Army Museum, Londres
Oost. Ind. Com.	Oost Indische Committee
Patr. Neuch.	Patrie neuchâteloise
PROK	Public Record Office, Kew
Rgt. M.	Régiment Meuron
RMA	Rijksmuseum, Amsterdam
SACT	Staatsarchief, Cape Town
SHVP	Service historique de l'Armée de terre, château de Vincennes, Paris
S. M. B.	Sa Majesté Britannique
SROE	Scottish Record Office, Edimbourg
Stadh. Secr.	Stadhouderlyke Secretarie
UB	Universitätsbibliothek, Bâle
VOC	Vereenigde Oostindische Compagnie
WRHE	West Register House, Edimbourg

# Table des matières

Introduction .....	3
<b>Charles-Daniel de Meuron avant la création de son régiment</b>	
1. Les années de jeunesse (1738-1755) .....	8
2. En service au régiment de Hallwyl (1755-1765) .....	19
3. Officier aux Gardes-Suisses (1765-1781) .....	30
<b>Le régiment Meuron au service de la Compagnie hollandaise des Indes orientales (1781-1795)</b>	
4. Les Européens aux Indes orientales .....	40
5. Capitulation avec la Compagnie hollandaise (1781) En service au Cap de Bonne-Espérance (1783-1788) .....	44
6. Voyages de Charles-Daniel de Meuron en Europe (1786-1792) .....	65
7. Diverses campagnes à Ceylan (1788-1795) .....	79
8. Les Anglais débarquent à Ceylan (1795) .....	90
9. Tractations avec Hugh Cleghorn (1795) .....	102
<b>Le régiment Meuron au service de Sa Majesté britannique (1795-1816)</b>	
10. Le régiment Meuron quitte Ceylan (1795) .....	119
11. En garnison aux Indes (1795-1797) .....	129
12. Pourparlers avec le gouvernement de Londres (1797-1798) .....	146
13. Pierre-Frédéric de Meuron à Ceylan (1797-1799) .....	155
14. Campagnes du Mysore et prise de Seringapatam (1799) .....	164
15. Autres campagnes aux Indes (1799-1806) .....	188
16. Retour du régiment Meuron en Europe (1806) Service de garnison en Méditerranée (1807-1813) .....	197
17. Campagnes au Canada et licenciement (1813-1816) .....	206
<b>Après le licenciement du régiment Meuron</b>	
18. Expédition à la colonie de Lord Selkirk au bord de la rivière Rouge (1816-1817) .....	218
<b>Les colonels-commandants du régiment Meuron</b>	
19. Charles-Daniel de Meuron (décédé en 1806) .....	235
20. Pierre-Frédéric de Meuron (décédé en 1813) .....	250
21. François-Henry de Meuron-Bayard (décédé en 1859) .....	257
En guise de conclusion .....	260

ANNEXE I	Généalogie des membres de la famille Meuron mentionnés dans cet ouvrage et des officiers du même nom ayant servi au régiment . . . . .	265
ANNEXE II	Texte des diverses capitulations . . . . .	269
ANNEXE III	Monuments funéraires et pierres tombales aux Indes . . . . .	287
ANNEXE IV	Le cabinet d'histoire naturelle de Charles-Daniel de Meuron. . . . .	291
ANNEXE V	Le testament de Charles-Daniel de Meuron . . . . .	296
ANNEXE VI	Etats de service des officiers ayant servi au régiment Meuron de 1781 à 1816. . . . .	299
ANNEXE VII	Officiers supérieurs et d'Etat-major du régiment . . . . .	333
ANNEXE VIII	Liste des officiers à la retraite depuis 1816 . . . . .	336
ANNEXE IX	ICONOGRAPHIE: portraits, tableaux, gouaches, gravures et dessins . . . . .	337
ANNEXE X	ICONOGRAPHIE: drapeaux, uniformes et autres objets. . . . .	343
ARCHIVES	Sources manuscrites provenant d'archives publiques ou privées. . . . .	349
BIBLIOGRAPHIE	Sources imprimées, ouvrages, monographies, articles et publications diverses . . . . .	351
RÉFÉRENCES ET NOTES	, par chapitre . . . . .	359
TABLE DES ILLUSTRATIONS.	. . . . .	381
INDEX GÉNÉRAL . . . . .		383
REMERCIEMENTS. . . . .		390
ABRÉVIATIONS . . . . .		393
TABLE DES MATIÈRES . . . . .		395

Couverture:

Enseigne avec drapeau d'ordonnance du régiment Meuron  
au service de Sa Majesté Britannique.  
Gouache de Pierre-M. Favre, Berne.

Création de la couverture: C. Kasis, graphiste, Bâle

Cartes, plans et dessins: Pierre de Meuron, architecte, Bâle

Hors-texte en quadrichromie: Clichés Rapid S.A., Yverdon-les-Bains

Photolithos (noir et blanc): Imprimerie Cornaz S.A., Yverdon-les-Bains

Tirage effectué sur papier couché mat, 90 gm<sup>2</sup> CM 6

Caractères: Times 11/12

Composition: Coopérative d'Impressions Nouvelles, Le Mont-sur-Lausanne

Impression: Imprimerie Cornaz S.A., Yverdon-les-Bains

Brochage: Imprimerie Cornaz S.A., Yverdon-les-Bains

Laminage: Karl Meyer & Co S.A., Le Mont-sur-Lausanne

*(Suite du premier rabat)*

«De tous les régiments qui menèrent carrière, sous les bannières du service étranger, au cours des siècles, aucun ne connut une destinée aussi dense, aussi mouvementée, ni surtout aussi itinérante que celle du régiment «suisse-neuchâtelois» de Meuron; en effet, si l'on rencontre nombre d'entre eux sillonnant les avenues de l'histoire, confrontés aux grandeurs et misères des champs de bataille, aucun, cependant, ne vécut une telle épopée, s'étendant aux quatre continents: l'Europe, l'Afrique, l'Asie et l'Amérique.

Beaucoup moins riche que son collègue de Colombier, le musée des Suisses à l'étranger, au château de Penthes (Genève), conserve pieusement aujourd'hui quatre bannières qui accompagnèrent le régiment de Meuron aux Services des Hautes Puissances (Pays-Bas), puis de la Couronne britannique.

Aucune étude exhaustive n'avait encore été entreprise à notre connaissance, avant celle que M. Guy de Meuron vient de consacrer à cette épopée — le mot ne nous paraît pas trop fort — aussi, la Fondation et son musée ne peuvent-ils que se réjouir à l'idée de la parution prochaine d'un travail qui joint à la richesse d'une remarquable documentation, les qualités d'un récit captivant.»

*Jean-René Bory,*  
secrétaire général de la Fondation  
pour l'histoire des Suisses à l'étranger,  
Château de Penthes, Genève

«Les aventures d'un colonel suisse au long cours, ou comment l'épopée d'une entreprise personnelle s'inscrit dans les vastes bouleversements de ce monde. Un épisode surprenant et romanesque de la colonisation. L'histoire suisse à la conquête des mers chaudes, des îles à épices et des blizzards du Grand Nord.»

*Yves Yersin,*  
cinéaste, Lausanne

C'est par une sensibilité particulière que nous sommes conduits à la vénération du passé et à l'étude de l'Histoire. Si celle-ci n'offre qu'une évasion hors du monde, elle n'est que nostalgie d'autrefois ou divertissement plus ou moins stérile. Mais si, au contraire, elle nous incite à redonner une présence à certains personnages historiques et un sens d'actualité aux événements écoulés, elle n'en prend que plus de valeur. L'étude du passé doit nous aider à mieux comprendre le présent.

Ainsi du service étranger, tant décrié aujourd'hui. L'histoire du régiment Meuron, régiment «suisse-neuchâtelois», s'inscrit dans le cadre de l'Histoire universelle entre 1781 et 1816. Levé et commandé par Charles-Daniel de Meuron, fils d'un tanneur de Saint-Sulpice, dans le canton de Neuchâtel en Suisse, ce régiment a sillonné les mers et parcouru le monde, "TERRA ET MARI", au cours de sa longue carrière de trente-cinq ans sur quatre continents.

Tout d'abord au service de la Compagnie hollandaise des Indes Orientales (Cap de Bonne-Espérance et Ceylan), il passa sous le drapeau de Sa Majesté britannique. Ce transfert, négocié à Neuchâtel, fit de cette petite ville pendant quelques jours une case importante sur le vaste échiquier des services secrets de Sa Majesté. Aux Indes, le régiment Meuron prit part à la campagne du Mysore; deux de ses compagnies formèrent la tête de la colonne d'assaut qui s'empara de Seringapatam, le 4 mai 1799. Rentré en Europe, le régiment fit du service de garde en Méditerranée contre la poussée des armées napoléoniennes; il termina sa carrière au Canada, après avoir contribué à sauvegarder l'indépendance canadienne contre les tentatives d'envahissement américain.

De cette entreprise aventureuse et mouvementée, le cinéaste Yves Yersin a dit qu'elle était «si fascinante à tant d'égards» qu'il pourrait en tirer le sujet d'un film.